

Why ask for the moon
when we have the stars?

AS

PROCÈS-VERBAUX

—

TOME VIII.



CHARTRES. — IMPRIMERIE GARNIER.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

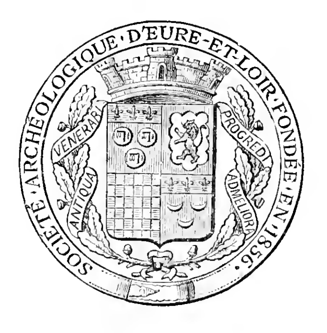
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

D'EURE-ET-LOIR

—

TOME VIII

—



CHARTRES
LIBRAIRIE PETROT-GARNIER
R. SELLERET, SUCCESSEUR
Place des Halles, 12 et 14.

—

1892



SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

D'EURE-ET-LOIR

LISTE DES MEMBRES

MEMBRES HONORAIRES.

M. Desprez, préfet d'Eure-et-Loir.
Mgr Lagrange, évêque de Chartres.
MM. N., maire de Chartres.
Dauzat, inspecteur d'Académie.

MEMBRES TITULAIRES.

MM. Alberque (l'abbé), curé de Croisilles.
Alvimare de Feuquières (le marquis d'), à Dreux.
Amblard, propriétaire, à Chartres.
Appay, avocat, à Lèves.
Argeliés, député, à Juvisy (Seine-et-Oise).
Aubois (l'abbé), curé de Thivars.
Auger (l'abbé), curé de Coudreceau.
Aymery (le comte d'), au château de Tansonville.
Balandra, professeur au Lycée, à Chartres.
Barbery (l'abbé), curé de Néron.
Barois, ancien professeur au Collège, à Chartres.
Barthélemy (Anatole de), membre de l'Institut, à Paris.
Bassoncourt (de), ancien préfet, à Chartres.
Batardon, ancien notaire, à Dreux.

MM. Baulny (de), au château de la Forêt, à Arrou.
Béalé, négociant, à Brou.
Beauchamps (le baron de), au château de Beauchamps, par La Ferté-Bernard (Sarthe).
Beaudouin (l'abbé), à la Chapelle-Guillaume.
Beauregard (Adrien-Armand de), à la Bazoche-Gouet.
Begué, entrepreneur, à Chartres.
Bellier de la Chavignerie (Philippe), ancien magistrat, à Chartres.
Benoist, conducteur des ponts et chaussées, à Chartres.
Benoit, ancien instituteur, à Auneau.
Bernier, ancien notaire, à Châteauneuf.
Besnard (Alfred), notaire, à Saint-Denis (Seine).
Besnard, notaire, à Chartres.
Béthouart, ingénieur-civil, à Chartres.
Billard, ancien notaire, aux Graviers, par Champrond-en-Gâtine.
Billard (l'abbé), curé de Saint-Aubin-des-Bois.
Binet (l'abbé), directeur de la Providence, à Chartres.
Blay, ancien instituteur, à Nogent-le-Rotrou.
Boileau, instituteur, à Allaines.
Boissieu (de), propriétaire, à Chartres.
Bordier, instituteur, à Maisons.
Bornet, propriétaire, à Maintenon.
Bouchard, docteur-médecin, à Chartres.
Bouchelet, commissaire-priseur, à Chartres.
Boulmert (l'abbé), curé de Rouvray-Saint-Florentin.
Bourcier (l'abbé), curé de Vieuvicq.
Bourdel, ancien inspecteur des domaines, à Paris.
Bourgeois (Henri), conseiller général, à Chartres.
Bouthemard, entrepreneur, à Chartres.
Bouthemard (l'abbé), curé de Saint-Martin-de-Nigelles.
Bouvet (l'abbé), au Grand-Séminaire, à Chartres.
Boy, ancien notaire, à Chartres.
Brault (Francis), ingénieur-mécanicien, à Chartres.
Breton (l'abbé), curé d'Ecrosnes.
Brosseron, ancien libraire, à Chartres.
Brou (l'abbé), chanoine, à Chartres.
Buisson, ancien conducteur principal des ponts et chaussées, à Chartres.
Buisson (l'abbé), curé de Sancheville.
Cachin, professeur à l'école normale du Puy (Haute-Loire).
Cantenot (l'abbé), curé de Santeuil.
Canuel (l'abbé), vicaire de la Cathédrale, à Chartres.

MM. CAPPON, directeur de la Banque de France à Chartres.
CASTEL, ancien notaire, à Dreux.
CHAMPAGNE, directeur d'assurances, à Dreux.
CHAPELAIN, architecte, à Paris.
CHASLES (Henri), propriétaire, à Paris.
CHAUVEAU (Adelphe), propriétaire, à Chartres.
CHAVAUDRET, ancien lieutenant-colonel d'artillerie, à Chartres.
CHEDIEU, avocat à la Cour d'appel, à Paris.
CHELLET DE KERDRÉAN, à la Croix-du-Perche.
CHESNEL, docteur-médecin, à Chartres.
CHEVALLIER-LETARTRE, directeur d'assurances, à Chartres.
CHEVALLIER-RUFFIGNY, directeur des contributions directes, à Chartres.
CHEVAUCHÉ, notaire, à Gallardon.
CHEVRIER, ancien négociant, à Chartres.
CHICHY (l'abbé), à Nogent-le-Rotrou.
CHOPPARD, propriétaire, à Chartres.
CHOPPIN, Conseiller honoraire à la Cour d'appel, à Paris.
CHOUET, instituteur, à Epernon.
CIBOIS (l'abbé), curé d'Authon.
CINTRAT, instituteur, à Epernon.
CLAIREAUX (l'abbé), curé de Courville.
CLERVAL (l'abbé), supérieur de la maîtrise, à Chartres.
COLLET (l'abbé), curé de Charonville.
CONTANT, libraire, à Blois (Loir-et-Cher).
COUDRAY, avoué, à Châteaudun.
COURCIVAL (de), au château de Courcival, par Bonnétable (Sarthe).
COYNART (de), ancien chef d'escadron d'état-major, à Dreux.
DABANCOUR, directeur de l'Enregistrement et des domaines, à Chartres.
DANCRET (l'abbé), curé de la Cathédrale, à Chartres.
DEHORS, percepteur, à Dreux.
DELACROIX (Georges), propriétaire, à Chartres.
DELAMARRE-DIDOT, propriétaire, à Paris.
DENISART, artiste-peintre, à Chartres.
DESBANS, pharmacien, à Châteaudun.
DESCHAMPS, entrepreneur, à Chartres.
DESCHANEL, député, à Paris.
DESVAUX (l'abbé), curé, à Châteaudun.
DESVIGNES (l'abbé), à Montmirail (Sarthe).
DIDOT, éditeur-libraire, à Paris.
DION (le comte de), à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

MM. Domain (l'abbé), curé de Trizay-Coutretot-Saint-Serge.
Doré-Delente, ancien entrepreneur, à Dreux.
Dubois, juge au tribunal de commerce, à Dreux.
Dubois (Gaston), archiviste-paléographe, à Sées (Orne).
Duchanoy, propriétaire, à Châteaudun.
Duchon, libraire, à Chartres.
Mme Duchon, à Chartres.
MM. Dulau et Co, libraires, à Londres (Angleterre).
Duplessis (Georges), membre de l'Institut, à Paris.
Dupont, notaire, à Dreux.
Durand-Pie, libraire, à Chartres.
Durand (l'abbé), curé de Mainvilliers.
Durand (Roger), imprimeur, à Chartres.
Escoffier, ancien receveur de rentes, à Chartres.
Fagnoue (l'abbé), professeur au Grand-Séminaire, à Chartres.
Famin, propriétaire, à Chartres.
Fauveau, bijoutier, à Chartres.
Favrot (l'abbé), curé à Saint-Pierre-sur-Erve.
Feugère des Forts, aux Forts, commune de Nonvilliers-Grand'houx.
Foucault (l'abbé), curé de Notre-Dame, à Nogent-le-Rotrou.
Fouju (Gustave), employé, à Paris.
Fournier, notaire, à Chartres.
Franqueville (de), au château de Franqueville (Seine-Inférieure).
Gabriel, commissaire de surveillance des chemins de fer de l'État, à Chartres.
Gallas (Désiré), propriétaire, à Chartres.
Mme Garnier-Courtois, propriétaire, à Chartres.
Mme Gastel (de), à Nogent-le-Roi.
MM. Gatineau (l'abbé), curé de Coulombs.
Gaullier, ancien notaire, à Chartres.
Gauthier (l'abbé), à Paris.
Genet (l'abbé), curé d'Epernon.
Georget, notaire, à Courville.
Germond, ancien professeur au Collège, à Chartres.
Gerondeau, fondé de pouvoir du percepteur, à Chartres.
Gilbert, président du tribunal civil, à Limoges (Haute-Vienne).
Gilbert, pharmacien, à Chartres.
Gillard, propriétaire, à Nogent-le-Roi.
Gillard (Gabriel), docteur-médecin, à Gallardon.
Girault, conducteur des ponts et chaussées, à Chartres.
Giroux (l'abbé), au Coudray.

MM. Glin, ancien commissaire-priseur, à Chartres.
Goron (l'abbé), curé de Saint-Loup.
Goupil (Sainte-Marie), aux Vaux-de-Cernay (Seine-et-Oise).
Goussard (l'abbé), directeur de la *Voix de N.-D.*, à Chartres.
Goussencourt (le baron de), au château de Saint-Eman.
Goussu (l'abbé), à Chartres.
Gouvion-Saint-Cyr (le marquis de), au château de Reverseaux.
Grandet, au château de Vauventriers.
Granson, propriétaire, à Nogent-le-Roi.
Gromard, ancien président du tribunal de commerce, à Dreux.
Mme Grosvenor (la Comtesse), à Londres (Angleterre).
MM. Guérin (Emile), à Chartres.
Guérin (l'abbé), curé d'Yèvres.
Guignard, au château de Sans-Souci, par Chouzy (Loir-et-Cher).
Guillon, instituteur, à Souancé.
Guillon, instituteur, à Coudreceau.
Hais, instituteur, à Pierres.
Harmencourt (le Comte d'), à la Barre, com. des Châtelets.
Harreaux, docteur-médecin, à Chartres.
Haudié, ancien instituteur, à Chartres.
Hauguel, directeur de la Société Générale, à Chartres.
Havard (l'abbé), professeur au Grand-Séminaire, à Chartres.
Haye (l'abbé), curé de Saint-Avit.
Hazon (l'abbé), curé, à Anet.
Héquet, ancien négociant, à Chartres.
Hermeline (l'abbé), curé de Denonville.
Hetté (Jules), instituteur, à Amilly.
Hornung, brasseur, à Chartres.
Hubert, propriétaire à Chartres.
Hubert (l'abbé), à Chartres.
Hue (Charles), avocat, à Chartres.
Huguet (l'abbé), curé de Marchéville.
Isambert (Gustave), député, à Saint-Denis-les-Ponts.
Isambert (Stanislas), propriétaire, à Chartres.
Jacquet (l'abbé), curé à Thieux (Seine-et-Marne).
Jamain, docteur-médecin, à Oisonville.
Mlle Janssens (de), à Romainville, près Cloyes.
MM. Janssens (le comte de), à Romainville.
Jarry (Louis), à Orléans.
Jatteau, docteur-médecin, à Chartres.
Mme Joliet, à Chartres.

MM. Jousset de Bellême, docteur-médecin, à Nogent-le-Rotrou.
Jubault (l'abbé), curé de Coltainville.
Juteau, docteur-médecin, à Chartres.
Juteau (l'abbé), curé de Saint-Symphorien.
Labiche (Emile), sénateur, à Béville-le-Comte.
Lafond (le comte), au château d'Abondant.
Laigneau (Joseph), au château de la Pépinière.
Laigneau (l'abbé), curé de Saint-Hilaire-sur-Yerre.
Laigneau (l'abbé), curé d'Aunay-sous-Auneau.
Lanctin, ancien vétérinaire, à Dreux.
Laroche, instituteur, à Nogent-le-Roi.
Lecesne, ancien imprimeur, à Châteaudun.
Lefebvre (Armand), notaire honoraire, à Auneau.
Lefebvre, notaire, à Chartres.
Mme Lefebvre (Auguste), à Chartres.
MM. Lefebvre-Duhordel, à Chartres.
Lefèvre-Gautier, libraire, à Dreux.
Lefèvre-Pontalis (Amédée), ancien député, à Aunay, près Châteaudun.
Legendre, docteur-médecin, à Chartres.
Lehr, pasteur protestant, à Chartres.
Lemoult-Garnier, gérant du *Journal de Chartres*, à Chartres.
Leroux, avoué, à Dreux.
Leroy-Meignan, propriétaire, à Chartres.
Lestrade, notaire, à Prunay-le-Gillon.
Levassor (l'abbé), chanoine honoraire, à Chartres.
Lévis-Mirepoix (le marquis de), au château de Montigny-le-Gannelon.
Levèteau, entrepreneur, à Bissay, commune d'Orlu.
Lhuillier, pharmacien, à Chartres.
Lorpin (l'abbé), curé de Gohory.
Lucas (Edgard), ancien notaire, à Châteaudun.
Machelard, ancien directeur de l'Enregistrement et des domaines, à Chartres.
Maignan, instituteur, à Chauffours.
Maintrieu, notaire, à Chartres.
Malenfant, sculpteur sur bois, à Charonville.
Malherbe (l'abbé), curé de Berchères-les-Pierres.
Marchand, au château de Berchères-les-Pierres.
Marchéville (de), à Paris.
Marquis (l'abbé), curé d'Illiers.
Martin (Charles), propriétaire, à Chartres.
Martin (l'abbé), curé de Faverolles.
Martraye (de la), propriétaire, à Chartres.

MM. Maugars (Frédéric), directeur d'assurances, à Chartres.
Mauger, inspecteur primaire, à Dreux.
Maunier (E.), directeur du *Progrès*, à Chartres.
Maunoury (Pol), ancien député, à Luisant.
Maupeou (le comte de), au château d'Eguilly.
Maury, régisseur, au château d'Eclimont.
Melin (Georges), à Chartres.
Mély (Fernand de), avocat, à Chartres.
Merlet (Lucien), archiviste du département, à Chartres.
Merlet (René), archiviste-paléographe, à Chartres.
Mesquite, conseiller général, à Nogent-le-Roi.
Métais (l'abbé), secrétaire-archiviste de l'Evêché, à Chartres.
Meuret (l'abbé), curé de Luray.
Mianville (Edmond de), ancien magistrat, à Chartres.
Milochau (Emile), député, à Béville-le-Comte.
Mirepoix-Lévis (duc de), au château de Léran (Ariège).
Montluisant (de), général d'artillerie, à Marsanne (Drôme).
Morillon, à Paris.
Morin, ancien receveur de rentes, à Paris.
Morin (Florentin), instituteur, à Gellainville.
Mouton (Nicaise), architecte, à Chartres.
Mouton (Armand), architecte, à Chartres.
Morize, propriétaire, à Chartres.
Muller, à Puteaux (Seine).
Muset, ancien inspecteur des contributions directes, à Chartres.

Mme Nancy, à Chartres.

MM. Noel fils, à Chartres.
Noury (Théodore), percepteur, à Tréon.
Pardos (l'abbé), curé de La Bazoche-Gouet.
Parfait (Noël), député, à Paris.
Passard, architecte, à Châteaudun.
Paulmier, ancien négociant, à Chartres.

Mme Peigné (Rémy), à Dreux.

MM. Penel, instituteur, à Saint-Symphorien.
Perier, avocat au Conseil d'État, à Paris.
Person (Albert), avoué à Chartres.

Mme Person, à Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise).

MM. Petit-Mangin, avocat, à Chartres.
Petrot-Garnier, imprimeur, à Chartres.
Petrot-Lemarié, ancien commissaire-priseur, à Chartres.
Peulvey, entrepreneur, à Chartres.
Piau (l'abbé), curé de Thiron.
Piau (l'abbé), supérieur du Grand-Séminaire, à Chartres.

MM. Pichot (l'abbé), vicaire de la Cathédrale, à Chartres.
Piébourg père, architecte, à Chartres.
Piébourg (Paul), commandant d'artillerie, à Saint-Servan.
Piébourg (Alfred), architecte, à Chartres.
Piébourg (l'abbé), curé de Nogent-le-Roi.
Pontoi-Pontcarré (le marquis de), au château de Villebon.
Ponton-d'Amécourt (René de), à Saint-Calais (Sarthe).
Possesse (le comte de), à Dangeau.
Pouclée (l'abbé), chanoine titulaire, à Chartres.
Pouillier-Vaudecraine, ancien libraire, à Châteaudun.
Poulin-d'Arsigny (le comte), au château de Glatigny.
Provost (l'abbé), à Meaucé.
Prunelé (le comte de), au château de Saint-Germain, par Fresnay-l'Évêque.
Régnier, juge de paix, à Chartres.
Reille (le comte), ancien député, au château des Coudreaux.
Reinert (l'abbé), à Chartres.
Reiset (le comte de), au Breuil-Benoit (Eure).
Renard (l'abbé), professeur au Grand-Séminaire, à Chartres.
Renault, instituteur, à Barjouville.
Mme Reviers de Mauny (la comtesse de), à Douy.
MM. Reviers de Mauny (le vicomte de), à la Chapelle-Guillaume.
Rilly (le comte de), à Oisonville.
Rivière, instituteur, à Béville-le-Comte.
Robé (l'abbé), curé de La Loupe.
Robin, docteur-médecin, à Béville-le-Comte.
Rousseau, agent d'affaires, à Chartres.
Rousseau (Marcel), architecte, à Chartres.
Sainsot (l'abbé), curé de Terminiers.
Saint-Blanquat (le baron de), à Dreux.
Sainte-Beuve (l'abbé de), vicaire de la cathédrale, à Chartres.
Saint-Laumer (Alexandre de), à Chartres.
Saint-Laumer (Léon de), au château de la Rochère, par l'Isle-Jourdain (Vienne).
Saint-Laumer (Raoul de), maire de Barjouville.
Sautton (Eugène), à Voves.
Selleret (R.), libraire, à Chartres.
Semen, négociant, à Paris.
Sénéchal (l'abbé), curé de Villiers-le-Morhier.
Servant, à Chartres.
Sevin, instituteur, à La Ferté-Vidame.
Sicotière (le Marquis de la), sénateur, à Alençon (Orne).
Souancé (le Vicomte de), lieutenant de cuirassiers, à Chartres.

MM. Stein, archiviste-paléographe, à Paris.
Tachot, propriétaire, à Thivars.
Tardiveau (l'abbé), curé de Blandainville.
Tellot (Henri), à Dreux.
Temple de Rougemont (le Comte du), à Chartres.
Thévert (l'abbé), curé de Soulaires.
Thibault, instituteur, à la Bazoche-Gouet.
Mme Thibault (Lucien), propriétaire, à Nogent-le-Rotrou.
MM. Thiverny, professeur à la Maîtrise, à Chartres.
Tissier (l'abbé), directeur de l'Institution Notre-Dame, à Chartres.
Touzeau (l'abbé), curé de Saint-Lucien.
Tremault (de), propriétaire, à Vendôme.
Mlle Trochon, à Cordemais (Loire-Inférieure).
MM. Vallet de Lubriat, à Chartres.
Valleuil (de), ancien magistrat, à Chartres.
Vallière (de la), directeur d'Assurances, à Blois.
Vallombrosa (le duc de), à Paris.
Vassort (l'abbé), curé de Levainville.
Vaurabourg (l'abbé), curé à Umpeau.
Védie, notaire, à Chartres.
Verret (l'abbé), professeur à l'Institution Notre-Dame, à Chartres.
Villemont (l'abbé), curé de Moulhard.
Vinet, sénateur, à Garancières-en-Beauce.
Vinson, propriétaire, à Chartres.
Vivier (l'abbé), à Neuilly (Seine).
Voyet, banquier, à Chartres.
Watrin, avoué, à Chartres.
Yvon, ancien notaire, à Chartres.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans (Loiret).
Société archéologique de Rambouillet.
Société archéologique Lorraine, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.
Société des Sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles (Seine-et-Oise).
Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).
Commission historique du Cher, à Bourges.
Académie de Stanislas, à Nancy.
Société académique de l'Oise, à Beauvais.
Société d'Émulation de l'Allier, à Moulins.
Société Éduenne, à Autun (Saône-et-Loire).
Société archéologique de Sens (Yonne).
Commission archéologique de Maine-et-Loire, à Angers.
Société nationale des Antiquaires de France, à Paris.
Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
Société d'Emulation de la Vendée, à la Roche-sur-Yon.
Société archéologique du Vendômois, à Vendôme (Loir-et-Cher).
Société Dunoise, à Châteaudun.
Société libre des Lettres, sciences et arts de l'Eure, à Evreux.
Société Dunkerquoise, à Dunkerque (Nord).
Société des Sciences et arts de Vitry-le-François (Marne).
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon (Rhône).
Société historique et archéologique de la Corrèze, à Brives.
Société historique et archéologique du Maine, au Mans.
Société historique et archéologique de Langres (Haute-Marne).
Société académique de l'Aube, à Troyes.
Bulletin d'histoire ecclésiastique et archéologique de Romans (Drôme).
Société archéologique d'Alençon (Orne).
Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Président	MM. DE SAINT-LAUMER.
Vice-Président	MERLET (Lucien).
Id.	POUCLÉE (l'abbé).
Id.	BAROIS.
Secrétaire	AMBLARD.
Vice-Secrétaire.	N.
Id.	ESCOFFIER.
Conservateur du Musée . . .	BELLIER DE LA CHAVIGNERIE.
TRÉSORIER	Roger DURAND.

SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE

D'EURE-ET-LOIR

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU 7 JANVIER 1886.

Présidence de M. MERLET. — M. CAILLOT, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures et quart.

Sont présents : MM. Merlet, Barois, abbé Pouclée, Caillot, Bellier de la Chavignerie, Blin, Brosseron, Buisson, Gérondeau, Guignard, docteur Juteau, de Lubriat, Ponton d'Amécourt, de Sainte-Beuve père, abbés Haye, Hénault, Lecomte, Provost, Piauger, Sainsot.

Le procès-verbal de la séance du mois de décembre est adopté sans observation.

M. le Président annonce la mort de M. Lionel Latham, propriétaire du château de Maillebois, membre nouveau qui se proposait de prendre une part active à nos travaux et dont le décès prématuré est une perte sérieuse pour la Société.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Christian fils, annonçant qu'il enverra directement son travail au secrétariat du Ministère, mais qu'il se réserve, s'il a le temps, de le soumettre à l'appréciation de M. le Président de la Société.

M. Buisson dit qu'il n'a pas eu le temps d'écrire son rapport sur le travail confié à M. Mouton pour la carte des substructions anciennes découvertes à Chartres. Il s'efforcera de le présenter à la séance de février.

M. l'abbé Lecomte lit son mémoire sur « *Le jour de l'an dans l'antiquité.* »

« Nous nous contenterons de mentionner ici quelques fêtes qu'on célébrait dans l'antiquité, à l'occasion du renouvellement de l'année chez les Hébreux, les Égyptiens, les Chinois, les Perses, les Grecs et les Romains.

I. — FÊTE DU NOUVEL AN CHEZ LES HÉBREUX

» Les Hébreux avaient une double année lunaire, l'une civile et l'autre liturgique, qu'ils ramenaient au cours des saisons par l'intercalation d'un mois supplémentaire trois années sur huit. L'année civile commençait avec le mois de tisri vers l'équinoxe d'automne ; le premier mois de l'année liturgique ou pascale était, comme il l'est encore non-seulement chez les Juifs modernes, mais chez les peuples chrétiens, la lune dont le quatorzième jour coïncide avec l'équinoxe vernal ou le suit immédiatement. Or, la fête relative au nouvel an avait lieu au début de l'année civile : c'était la fête des Expiations, qui durait dix jours. Cette solennité avait été prescrite aux Hébreux par la loi mosaïque (*Lévitiq.*, ch. 23 ; *Nomb.*, ch. 29). Elle s'ouvrait par le son des trompettes.

» Le premier jour de tisri, les Juifs bénissaient Dieu de leur conservation, et le priaient de se souvenir toujours de son alliance avec son peuple ; ils se souhaitaient les uns aux autres une heureuse année, se livraient à l'allégresse, célébraient des festins dont ils s'envoyaient mutuellement des parts, et se faisaient en outre des présents de miel et d'autres douceurs, comme un présage favorable pour le nouvel an.

» Les huit jours suivants étaient consacrés à la retraite et à la pénitence. Ainsi, le 3 du mois était un jour de jeûne et de

deuil en mémoire de la mort de Godolias, assassiné peu après la ruine de Jérusalem sous Nabuchodonosor le Grand. Le 7, on jeûnait pour expier les abominations commises au pied du Sinaï par l'adoration du veau d'or.

» Enfin, le dixième et dernier jour était le grand Jeûne des Expiations, le seul jour de l'année où le Souverain Pontife eut le droit d'entrer dans le saint des saints. L'entrée dans le redoutable sanctuaire était précédée de sacrifices offerts par le grand-prêtre pour lui-même, pour sa famille et pour tout le peuple ; il faisait une confession publique de toutes ses fautes et de toutes celles de sa nation et il les expiait par diverses cérémonies. Telle était celle par laquelle on tirait au sort deux boucs : l'un était immolé au Seigneur ; l'autre, le bouc émissaire ou Azazel, était chargé des iniquités du peuple, traîné au désert et précipité du haut d'une montagne.

» Les Juifs modernes célèbrent encore en partie la fête des Expiations : ils veillent toute la nuit dans leurs synagogues, revêtus, pour la plupart, de draps et d'habits mortuaires, se frappant la poitrine et se pardonnant réciproquement leurs offenses, comme s'ils étaient près de la fin du monde. Puis la joie succède à cet appareil lugubre ; on change les habits de deuil pour des vêtements blancs et l'on se prépare à célébrer la fête des Tabernacles.

II. — NOUVEL AN CHEZ LES ÉGYPTIENS

» Les anciens Égyptiens avaient un cycle de 1,460 années solaires composées de 365 jours sans fraction. En comparant ces années aux années juliennes composées de 365 jours et un quart, on trouve que le commencement du 1er cycle égyptien répond au 21 juillet de l'an 2780 avant notre ère. Le second cycle commença le 21 juillet 1321. Le commencement de chaque cycle répondait au lever héliaque de l'étoile Sothis ou la Canicule, et, d'après Solin, ce lever était marqué au 27e degré du Cancer, le 12 avant les Calendes d'août, 4 années égyptiennes étant plus courtes d'un jour que 4 révolutions solaires, cela produisait une différence de 30 jours en 120 ans ; mais les Égyptiens se faisaient un point de religion de n'employer aucune intercalation, afin que, par cette rétrogradation d'un jour en 4 ans, les fêtes répondissent successivement à tous les jours

de l'année solaire vraie, et que, par ce moyen, chaque jour de cette année se trouvât sanctifié par la célébration successive de toutes les différentes solennités religieuses dans l'espace de 1460 ans.

» L'an 1305 du second cycle sothiaque, lorsque l'empereur Auguste imposa à l'Égypte l'année julienne déjà adoptée par les autres provinces de l'empire romain, le début de l'année vague des Égyptiens, par une rétrogradation de près de 11 mois, répondait au 29 août de l'an 18 avant l'ère actuelle ; mais, à partir de cette époque, le commencement de l'année égyptienne demeura fixé au 29 août pour les années juliennes ordinaires, et au 30 du même mois pour les années bissextiles. Toutefois l'Égypte conserva ses 12 mois de 30 jours avec 5 jours épagomènes ; mais, tous les 4 ans, au lieu que Rome intercalait un bissexte après le 24 février, Alexandrie avait un 6e épagomène le 29 août et la nouvelle année ne commençait que le lendemain 30.

» Le premier mois égyptien portait le nom de Thoth et était consacré à ce dieu, que les Grecs ont appelé Hermès Trismégiste ou trois fois grand, et que les Romains ont identifié avec Mercure. Il inventa l'écriture, les arts, les sciences, particulièrement l'astronomie et probablement le cycle sothiaque. Premier ministre d'Osiris et d'Isis, il fut déifié avec eux et placé au ciel dans la brillante constellation de la Canicule sous la figure du Cynocéphale. Quoique le mois de Thoth ouvrît l'année égyptienne, toutefois la fête du nouvel an, la grande solennité du dieu de la science, n'avait lieu que le 19 du mois. Ce jour-là, les Égyptiens mangeaient du miel et des figues, pour signifier ainsi d'une manière allégorique la suavité de la science : Car, disaient-ils, d'après la traduction de Plutarque dans son traité d'Isis, « douce est la vérité, » γλυκὺ ἡ ἀλήθεια.

III. — FÊTES DU COMMENCEMENT DE L'ANNÉE CHEZ LES CHINOIS

» Outre l'année civile qui est lunaire, les Chinois eurent, dès le temps d'Yao, une année astronomique ou solaire de 365 jours ; chaque 4e année en avait 366 : c'est un fait prouvé par le Chou-King, un des plus anciens livres classiques de la Chine. L'intercalation d'une 13e lune ou d'un 13e mois pour l'année civile est également démontrée par le même ouvrage.

Depuis la plus haute antiquité, le premier mois de l'année chinoise est la lune qui précède l'équinoxe du printemps : le nouvel an arrive donc dans le cours de notre février. Or, le début de l'année était signalé autrefois par deux magnifiques solennités, dont l'une subsiste encore aujourd'hui à la même époque, et l'autre est renvoyée à l'été : c'était la fête des Lanternes et celle de l'Agriculture.

» Quelques jours avant la fin de l'année, toutes les affaires cessent dans le Céleste Empire : les tribunaux sont fermés, chacun reste chez soi sans recevoir d'étrangers. Au nouvel an, on prend des habits neufs, on se visite, on s'adresse de mutuelles félicitations. Puis, au bout de deux semaines, le 15 de la 1re lune, on célèbre la grande veillée, la fête aux flambeaux. Voici, d'après la tradition chinoise, l'origine de cette solennité. Sous le règne de Ugan-Wang, 34e empereur de la 3e dynastie, laquelle régna de l'an 1122 à l'an 258 av. J.-C., la fille d'un mandarin de Chang-Cha-Fu, ville de la province de Ho-Nan, eut le malheur de se noyer dans un fleuve. Le malheureux père, accompagné d'une grande multitude de peuple, la chercha longtemps avec des flambeaux, mais sans succès. Pour consoler l'infortuné mandarin et éterniser la mémoire de l'intéressante jeune fille, on institua la fête des Lanternes, qu'on célèbre toujours avec la plus grande solennité et pendant laquelle la Chine entière paraît en feu ; en effet, toutes les villes s'illuminent, tout le monde court les rues et se livre à la réjouissance ; chacun érige chez soi cette inscription : « Au véritable Gouverneur du ciel. »

» La seconde fête du commencement de l'année était celle de l'Agriculture. Dans le 4e des six livres composés par Confucius, il est dit : « Le fils du Ciel (l'empereur) choisit un des premiers jours de l'an destiné au culte de l'Empereur souverain (le Ciel animé et agissant), dispose la charrue à laquelle il met la main et ordonne aux courtisans de l'aider à fendre la terre. Le fils du ciel laboure trois sillons doubles en allant et en revenant ; les grands mandarins du premier ordre en tracent cinq, et les courtisans, ainsi que les différents ordres de mandarins, sillonnent la terre jusqu'à neuf fois. » De là, si même il ne remonte pas plus haut, l'usage des empereurs chinois de labourer la terre chaque année. Le Tonkin, qui a longtemps dépendu de la Chine, tantôt comme simple province,

tantôt comme état tributaire, et qui tire des Chinois toutes ses institutions, a emprunté d'eux la cérémonie de l'Agriculture. Mais, de même qu'en Chine, cette cérémonie était tombée en désuétude au Tonkin, au moins depuis un siècle, lorsque, par un édit de 1832, Minh-Menh, roi de la Cochinchine et du Tonkin, a rétabli solennellement la fête de l'Agriculture dans ses États. Mais, aujourd'hui, cette solennité annamite se célèbre à la 5e lune, qui répond à juin, au lieu d'inaugurer l'année suivant l'antique usage mentionné par Confucius.

IV. — FÊTE DU NOUVEL AN CHEZ LES ANCIENS PERSES

» Pococke, dans ses Notes sur Abulpharage, nous a conservé le souvenir d'un usage des anciens Perses qui a beaucoup d'analogie avec la fête chinoise de l'Agriculture. Le premier jour du nouvel an, le roi des rois, revêtu d'habits blancs, dépouillé de son riche diadème et de cette pompe fastueuse qui l'environnait en tout autre temps, se laissait aborder par tous ses sujets ; il donnait un grand repas aux laboureurs et leur disait : « Nous sommes d'entre vous ; le monde ne peut subsister sans l'agriculture, qui repose sur vos bras ; cultivez donc la terre pour affermir l'empire. Nous ne pouvons exister les uns sans les autres, traitons-nous réciproquement comme des frères. »

» Cette fête avait lieu le premier jour du mois Phervardin, qui était le premier de l'année persane et qui commençait au solstice d'été ; mais, sous la domination seldjoucide, Gelal-Eddin a placé à l'équinoxe vernal le commencement du mois Phervardin et de l'année.

V. — FÊTE DES ÉTRENNES CHEZ LES GRECS

» Athénée, compilateur grec de la fin du 3e siècle de l'ère actuelle, dans son ouvrage intitulé les *Deipnosophistes*, rapporte (l. 8, c. 10) une chanson en vers iambes que chantaient les jeunes gens de Colophon, ville ionienne de l'Asie-Mineure, pour demander l'étrenne au nom d'une corneille. « Gens de bien, donnez l'étrenne à la corneille : du blé, du pain, du vin, ce que vous voudrez ; donnez à la corneille de ce que vous possédez : du sel, des liqueurs, elle vit de tout cela. Filles à marier, donnez des figues à la corneille : vous serez recherchées

de tout le monde ; vous trouverez un mari beau et magnifique ; bientôt vous aurez un fils qui soutiendra son père, une fille qui jouera sur les genoux de sa mère. »

» Au même chapitre, il décrit la fête des étrennes dans l'île de Rhodes. Là, les jeunes gens allaient de porte en porte, chantant la chanson de l'hirondelle, et chacun se faisait un plaisir de leur donner. Voici la chanson de bienvenue de l'oiseau voyageur : « Elle arrive, elle arrive, l'hirondelle qui amène le printemps et les belles années. Elle a le ventre blanc, noir est son dos. De votre maison bien pourvue, donnez-lui des figues, du vin, du fromage, du blé. L'hirondelle n'est pas dédaigneuse, elle prendra ce que vous voudrez lui donner. Elle est petite et ne vous embarrassera pas. Ouvrez, ouvrez à l'hirondelle, car nous ne sommes pas des vieillards, mais des jeunes gens. » Cléobule, de Lindos, dans l'île de Rhodes, passait pour avoir composé cette chanson et imaginé cette manière de se faire donner des étrennes ; c'est ce qu'on appelait *hirondelliser*. Athénée place les *Chélidonies* ou fête de l'hirondelle dans le mois Boédromion : c'est donc ce mois qui, du moins chez les Grecs de Rhodes, amenait, avec la messagère ailée du printemps, le nouvel an et les étrennes.

VI. — FÊTES RELATIVES AU NOUVEL AN CHEZ LES ROMAINS

» On sait que primitivement l'année romaine commençait à mars, comme nous le rappellent d'ailleurs assez clairement les noms actuels de nos mois de septembre à décembre. Plus tard, le commencement de l'année fut fixé aux Calendes de janvier. Mais les Romains n'en conservèrent pas moins précieusement les antiques usages relatifs à l'ouverture de l'année primitive, et il y eut dès lors deux époques pour les souhaits de bon an, l'une au commencement de janvier, l'autre à l'entrée de mars : pour distinguer ces deux solennités, j'appellerai l'une la fête de l'an janual et l'autre la fête de l'an martial, et je commencerai par décrire la plus ancienne.

» 1. — Fête de l'an martial. — Le mois de mars débutait par une double fête, les Matronales et les Ancylies, que suivait la fête d'Anna Perenna.

» Les *Matronales*, appelées aussi *Calendes de Mars*, étaient la fête des matrones. Les dames romaines offraient des sacri-

fices au dieu Mars et à Junon-Lucine : à Mars, parce que ce mois portait son nom ; à Junon, d'abord parce que toutes les Calendes lui étaient consacrées et en outre parce que, sous le nom de Lucine, elle était la déesse de la fécondité matrimoniale et qu'elle avait sous ce titre un temple sur le mont Esquilin. Ovide, au 3e livre de ses *Fastes*, met dans la bouche du dieu Mars ces paroles : « Ma mère aime les femmes mariées ; voilà pourquoi elles se rendent en foule dans mon temple. Les mères de famille ne peuvent rien faire qui soit plus digne de leur piété. Présentez les fleurs à la déesse ; couronnez sa tête de guirlandes et dites-lui : Lucine qui nous avez donné le jour, exaucez les vœux de celles qui sont en couches. S'il est quelque femme enceinte, qu'elle adresse, les cheveux flottants, ses prières à la déesse, afin qu'elle puisse se délivrer sans douleur de son précieux fardeau. » Après avoir commencé la journée par offrir ainsi des sacrifices à Mars et à sa mère, les matrones rentraient chez elles, où leurs maris et leurs amis venaient leur apporter des présents d'étrennes et des vœux de bonheur. Le même jour, les maris allaient sacrifier au temple de Janus, et la fête finissait par des festins de famille. Les Matronales furent instituées en reconnaissance de ce que les Sabines, épouses des premiers Romains, avaient réconcilié leurs pères avec leurs maris. — Les Matronales étaient aussi une fête pour les femmes esclaves. Ce jour-là, les matrones leur accordaient la même liberté que celle dont jouissaient les esclaves mâles aux Saturnales.

» Les *Ancylies* étaient la fête des boucliers d'airain qui étaient suspendus, au nombre de 12, dans le temple de Mars-Gradivus. L'an de Rome 44, Numa prétendit qu'un bouclier était tombé du ciel à ses pieds pendant qu'il offrait un sacrifice ; suivant une révélation de la nymphe Egérie, le salut de Rome était attaché à cette égide céleste. Il fit faire 11 boucliers semblables, afin que les voleurs ne pussent reconnaître le vrai : ces boucliers étaient arrondis du haut et du bas avec une échancrure sur les côtés, d'où leur nom d'*ancyles* (ἄγκυλος, recourbé). Pendant les 14 premiers jours de mars, les Saliens, prêtres du dieu de la guerre, portant les ancyles au bras, les promenaient en formant des danses guerrières et en chantant des hymnes au son des instruments de musique. Dans les hymnes des Saliens, on célébrait, avec Mars, deux autres divi-

nités : Mania, mère des dieux Lares, et Lucia Volumnia. Ces hymnes, dit Festus, étaient appelées *axamenta*, du vieux latin *axare* « nommer, » parce qu'elles nommaient successivement les dieux auxquels les Saliens s'adressaient ; Veturius Mamurius, l'artiste qui fabriqua les ancyles, demanda pour unique salaire que son nom fût aussi mentionné dans ces chants, attribués à Numa lui-même.

» Pendant toute la durée des Ancylies, il était de mauvais augure de se marier, et la femme du flamine dial, ou grand-prêtre de Jupiter, ne devait ni se ceindre ni soigner sa chevelure.

» Le 14 mars, dernier jour des Ancylies, était appelé *Mamuralis*, parce qu'il était particulièrement consacré en l'honneur de Mamurius qui, sur l'ordre de Numa, fabriqua les ancyles, non sans doute à l'imitation d'un bouclier tombé du ciel, mais à l'instar des boucliers dont se servaient antérieurement les Saliens qui, au dire de Servius, existaient à Tusculum avant Numa, et les Curètes qui, selon Denys d'Halicarnasse (*Antiq. rom.*, l. 2), avaient été chez les Grecs ce que furent ensuite les Saliens pour l'Italie.

» Le lendemain de la clôture des Ancylies, le 15 mars, jour des Ides de ce mois, on célébrait la fête d'Anna Perenna. La déesse Anna, qui avait un temple près de la forêt Aricine et de la caverne de Diane dans le Latium, avait été fêtée avant Rome par les peuples Latins. — Suivant une tradition romaine, dans le temps où le peuple s'était retiré sur le mont Sacré, une vieille du faubourg de Bouilles lui portait chaque matin des gâteaux qu'elle avait pétris (493 av. J.-C.) : aussi, après sa réconciliation avec les patriciens, le peuple reconnaissant institua la fête des Ides de mars en l'honneur de sa bienfaitrice. Mais on ne dit pas que la matrone du mont Sacré portât le nom d'Anna Perenna, et, si la reconnaissance du peuple a consacré la mémoire de cette femme généreuse dans la fête d'Anna, celle dont le culte était l'objet principal de cette solennité était antérieure de plusieurs siècles. — Aussi une autre tradition, rapportée par Ovide dans ses *Fastes*, fait-elle d'Anna Perenna une princesse contemporaine d'Énée. Sœur de Didon, elle abandonna Tyr avec elle pour fonder Carthage. Menacée, après la mort de la reine, par Jarbas, roi des Gétules, elle se retira en Italie, chez Énée, qui avait été l'hôte de sa sœur. Mais

Lavinie voulant, par jalousie, la faire périr, elle en fut avertie par un songe où lui apparut Didon, et, en fuyant pendant la nuit, elle tomba dans le fleuve Numicius dont elle devint la nymphe. Faut-il ajouter foi à ce récit du poète? D'après des calculs basés, d'une part, sur la liste des rois de Tyr citée par Josèphe, d'autre part sur la suite des rois d'Albe dressée par Denys d'Halicarnasse, on trouve qu'Énée vint en Italie l'an 1180 avant notre ère et que Didon et Anna fondèrent Carthage l'an 905. Virgile et Ovide, lorsqu'ils mettent en présence le prince troyen avec les deux sœurs tyriennes, soit à Carthage, soit à Lavinium, commettent donc un anachronisme de près de trois siècles. Si le code du Parnasse autorise cette licence poétique, l'histoire, plus sévère, nous force de chercher une autre explication au nom d'Anna Perenna donné à la fête des Ides de mars. — L'auteur des Fastes, redevenu historien sans cesser d'être poète, décrit ainsi cette fête : « Le peuple, dit-il, accourt de toutes parts ; il se répand sur l'herbe verte ; les uns restent en plein air ; d'autres dressent des tentes ; quelques-uns se font des cabanes avec des branches d'arbres ; on en voit qui plantent des joncs en terre et qui étendent leurs manteaux par dessus. Le soleil les échauffe en dehors et Bacchus en dedans. Ils font des vœux pour vivre autant d'années qu'ils boivent de verres ; on y voit des hommes qui vivraient autant que Nestor et des femmes autant que les Sibylles, si le nombre de leurs années répondait à celui des coups qu'ils boivent. Ils chantent pendant ce temps-là tout ce qu'ils ont appris aux spectacles et ils s'accompagnent des gestes de leurs mains avec une souplesse admirable. Ils dansent ensuite des danses rustiques où brillent les femmes avec leurs cheveux épars. Au retour, tous chancellent, on se rassemble pour les voir passer et la populace leur donne le nom de Fortunés. Cette farce vient de s'exécuter : chaque vieille ivre traîne après elle un vieillard plus ivre encore. Quant aux jeunes filles, elles s'y rassemblent aussi et chantent des chansons bachiques. » Du reste, si Anna Perenna donnait une large expansion à la gaîté, elle offrait aussi un aspect plus sérieux. A sa fête, en effet, on se souhaitait mutuellement une vie longue et heureuse, « *annos perennes*; » on offrait des sacrifices publics et particuliers, pour obtenir des dieux une année prospère suivie de plusieurs autres, afin qu'on pût heureusement, dit Macrobe (*Saturnal.*,

l. 1, c. 12) « *annare perennare.* » Ces deux verbes empruntés à la vieille latinité sont dignes de remarque; employés au vocatif, ils étaient sans doute la formule en usage pour les souhaits mutuels : *anna* « passe l'année, » *perenna* « vis longtemps ; » formule que traduit exactement la nôtre : « bonne année ! longues années ! » Cela explique, à mon avis, le nom d'Anna Perenna donné à la fête du nouvel an. La déesse qui avait son temple à Aricie et son culte à Rome, n'était ni la généreuse matrone du mont Sacré, ni l'infortunée sœur de Didon, ni aucun personnage réel honoré de l'apothéose ; mais la féconde imagination des anciens, qui savait tout diviniser, avait fait d'une simple formule optative une déité à laquelle ils assignaient un rôle assez difficile, celui de réaliser les souhaits de bonne année. — Mais, après ces détails sur les fêtes de nouvel an célébrées en mars, il est temps de passer à celles de janvier.

» 2. — Fête de l'an janual. — Rome appelait *Januatia* la fête célébrée le 1er janvier en l'honneur de Janus, à qui l'on offrait de l'encens, des fruits et un gâteau nommé *janual.* Mais qu'était-ce que Janus ?

» A Laurentum, à Albe, ce dieu avait des temples qui remontaient à une haute antiquité ; on voit même, au 7e livre de l'*Énéide*, que les villes de l'ancien Latium avaient, dès avant la fondation d'Albe, des temples de Janus dont on fermait les portes en temps de paix et qu'on ouvrait en temps de guerre Janus était, disait-on, petit-fils d'Érechtée, roi d'Athènes, qui régna de l'an 1399 à l'an 1349 av. J.-C. Créuse, fille de ce roi, étant devenue mère de deux fils, leur donna pour père Apollon et les fit élever à Delphes. Érechtée, qui ignorait cette naissance, donna la main de sa fille à Xiphée. L'époux, affligé de se voir sans postérité, consulta l'oracle de Delphes : la Pythie lui ordonna d'adopter le premier enfant qu'il rencontrerait le lendemain et cet enfant fut Janus. Plus tard, le fils de Créuse, à la tête d'une flotte puissante, vint coloniser un petit coin de l'Italie, vis-à-vis de l'emplacement où depuis fut Rome, y bâtit sur une colline voisine du Tibre une ville qu'il appela *Janiculus* ou *Janicollis* « colline de Janus, » et s'établit roi du pays. Déifié après sa mort, il était représenté *bifrons* : une clef dans la main gauche, comme dieu ouvrant l'année, et dans la droite une baguette, arme des portiers chez les Romains. Le prêtre

de Cérès lui offrait des libations et des gâteaux de froment au sel ; il l'appelait *Patulcius* « celui qui ouvre » et *Clusius* « celui qui ferme » : Janus, en effet, fermait l'année expirante et ouvrait l'année naissante ; de là ses deux visages, l'un tourné vers le passé, l'autre regardant l'avenir. Il y avait même à Falère une très ancienne statue de Janus *quadrifrons*, allégorie des quatre saisons ; transportée à Rome, cette statue fut placée dans un édicule entre quatre portes. On érigea au dieu tutélaire de l'année douze autels, où l'on sacrifiait chaque mois tour à tour (*Varro*, Rer. human., l. 5). Selon Macrobe (*Saturnal*, l. 1, c. 9), son image montrait de la main droite le nombre 300 et de la gauche 65, pour désigner la quantité de jours dont l'année est composée.

» Le premier jour de janvier, fête principale de Janus, le peuple montait au Capitole en robes neuves ; les consuls qui entraient en charge s'y rendaient aussi sur un cheval blanc ; on offrait en sacrifice de jeunes taureaux engraissés dans les campagnes des Falisques. On offrait encore au dieu Janus des dattes, des figues ridées et du miel renfermé dans un vaisseau neuf ; on y ajoutait une pièce de monnaie, qui était de cuivre dans l'origine et d'or dans la suite quand Rome fut devenue plus riche : sur cette monnaie était d'un côté un personnage à double visage et de l'autre la figure d'un navire.

» A la fête de Janus, les parents et les amis s'adressaient d'heureux souhaits pour le reste de l'année ; ils s'envoyaient des dattes, des figues, du miel, des raisins secs ; on donnait aux jeunes gens un stips, petite monnaie de cuivre qui était le 12[e] de l'as.

» La fête de Janus durait neuf jours entiers et se terminait le neuvième jour par la fête des *Agonales*, également consacrée à ce dieu. On y sacrifiait un bélier et l'on y célébrait les jeux, ἀγῶνες, d'où dérive probablement le nom de la fête et qu'on faisait remonter au temps de l'arrivée d'Hercule en Italie. Ovide affirme qu'on fêtait les Agonales pour apaiser Janus et se rendre propice le dieu qui sans cesse nous ramène des années nouvelles. »

M. Merlet soumet à l'auteur plusieurs objections, notamment en ce qui concerne l'étymologie de *l'éguilan* et l'existence de la déesse Strenua, en lui signalant un travail qui a paru, à

une date déjà reculée, dans les Mémoires de l'Académie celtique.

M. l'abbé Sainsot donne lecture d'une Revue nécrologique de l'année 1885.

Il signale ensuite une erreur dans le fascicule de la Monographie déjà publié. L'observation sera soumise à M. l'abbé Brou.

M. l'abbé Sainsot demande quelles gravures on se propose de mettre dans la Monographie, ajoutant qu'il serait bon d'avoir fait d'avance un choix, afin qu'il y ait de l'ordre dans la publication.

Une conversation s'engage sur ce sujet entre M. l'abbé Sainsot, M. Merlet et M. Bellier de la Chavignerie. Elle se termine par l'invitation adressée aux membres de la Société de vouloir bien signaler les gravures qu'ils jugeraient utile de reproduire, afin que la Commission de publication puisse choisir et se rendre plus exactement compte des dépenses à faire.

La séance est levée à quatre heures vingt minutes.

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 1886.

Présidence de M. Billard de Saint-Laumer. — M. Caillot, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures et quart.

Sont présents : MM. de Saint-Laumer, Pouclée, Barois, Caillot, Blin, Buisson, Chevrier, Escoffier, Guignard, Hue, Muset, Passard, abbés Clerval, Favrot, Lecomte, Piauger, Provost, Sainsot et de Sainte-Beuve.

Après la lecture du procès-verbal, adopté sans observations, M. le Président proclame l'admission de trois nouveaux membres et fait part de la mort de M. Paul Ossude, prématurément enlevé à l'affection des siens.

M. le Trésorier donne lecture de ses comptes pour l'exercice 1885, qui sont approuvés. En voici le tableau :

Messieurs,

Le budget pour l'année 1885 avait été établi de la manière suivante :

RECETTES

Recettes supposées.

Rente sur l'État 3 %.	211 fr.	»
20 obligations des chemins de fer de l'Ouest. .	291	»
280 cotisations à 10 francs.	2,800	»
60 cotisations à 5 francs	300	»
Vente de bulletins	150	»
— diplômes.	10	
Subvention du Ministère de l'Instruction publique.	»	
Total	3,762 fr.	»

Recettes opérées.

Rente sur l'État 3 %	211 fr.	»
20 obligations des chemins de fer de l'Ouest. .	291	»
Cotisations à 10 francs et à 5 francs	3,225	»
Vente de bulletins	108	25
Id. diplômes	2	»
Subvention du Ministère de l'Instruction publique	*Néant*	
Total	3,837 fr.	25

Les recettes avaient été évaluées à .	3,762 fr.	»
Elles ont été de.	3,837	25
Excédent . . .	75 fr.	25

DÉPENSES

Dépenses proposées.

1° Procès-verbaux et Mémoires	1,200 fr.	»
2° Traitement de l'appariteur.	300	»
A reporter.	1,500 fr.	»

Report	1,500 fr.	»
3° Gravures.	400	»
4° Reliures	150	»
5° Séance générale	200	»
6° Fouilles et dépenses imprévues	100	»
7° Frais de recouvrements et envoi de bulletins.	100	»
8° Achats de livres et abonnements	100	»
9° Monographie de la Cathédrale de Chartres .	800	»
10° Autre ouvrage	400	»
Total	3,750 fr.	»

Dépenses.

Notes de Mme Garnier et Mme Vinsot	1,787 fr.	60
Traitement de l'appariteur.	300	»
Gravures : notes de MM. Rousseau, Gillot et Fauveau	538	30
Reliures : note de M. Raimbault	4	40
Séance générale.	199	»
Fouilles et dépenses imprévues	112	90
Payé à l'appariteur et à M. Merlet: affranchissements, frais de poste et correspondance . .	71	70
Payé à M. Petrot, libraire	40	30
Payé pour les prix du Concours, année 1885 . .	150	»
Total.	3,204 fr.	20

Les dépenses proposées étaient de.	3,750 fr.	»
Il a été dépensé	3,204	20
Différence. . .	545 fr. 80 en plus.	

Le reliquat de l'exercice 1884 était de . .	260 fr.	82
Les recettes de l'année 1885 se sont élevées à la somme de	3,837	25
Ensemble.	4,098	07
Les dépenses ont été de.	3,204	20
D'où il résulte que la Société avait en caisse le 31 décembre 1885.	893 fr.	87

M. le Président fait connaître les ouvrages reçus dans le courant du mois de janvier, et propose d'adresser des remerciements à MM. Coudray-Maunier et Jules Legoux, deux des donateurs.

La correspondance comprend :

I. — Une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, indiquant divers changements introduits dans le programme de la session des Sociétés savantes par le Comité des travaux historiques et scientifiques.

II. — Une autre circulaire du même ministre annonçant que la réunion des délégués des Sociétés savantes se tiendra à la Sorbonne, en 1886, du mercredi 28 avril au samedi 1er mai et que les récompenses seront décernées dans la séance du 1er mai sous la présidence du ministre.

III. — Une lettre de M. le baron Jules Legoux jointe à l'envoi de son livre sur l'histoire des Chapelles-Bourbon.

IV. — Une lettre de M. Lhémery, instituteur à Escorpain, informant la Société que M. Cocard, demeurant à La Gâtine, commune de Saint-Rémy-sur-Avre, a trouvé sur la pente d'une colline près du ruisseau de Vaudry plus de 800 médailles romaines à plusieurs effigies, notamment d'Antonin et de Faustine.

V. — Une lettre de M. André Joubert, d'Angers, annonçant l'envoi d'une vingtaine d'exemplaires de sa brochure : *Un mariage seigneurial sous Louis XV.*

Sont désignés pour représenter la Société à la réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne :
MM. Ricour, Christian, Fernand de Mély, Chevrier, Merlet.

M. Passard propose d'adjoindre à la Commission de publication qui s'occupe de la Monographie de la Cathédrale une commission artistique qui s'attacherait au choix des gravures, de manière à produire un travail très soigné et vraiment digne des publications antérieures de la Société.

M. Escoffier appuie cette proposition.

M. l'abbé Sainsot pense que cette commission nouvelle, fonctionnant à part de l'ancienne, constituera un embarras et

retardera le travail. Il serait d'avis d'adjoindre seulement deux ou trois membres compétents en fait de gravures à la Commission de publication.

Cet avis est adopté, et le choix des membres ajourné à la séance de mars.

M. l'abbé Sainsot donne lecture de sa Revue bibliographique de l'année 1885 :

1° CHRONIQUE.

La partie archéologique de notre Revue de l'année 1885 sera peu chargée; les faits de quelque importance font même complètement défaut. A l'église de la Madeleine de Châteaudun, on a découvert des sculptures extérieures dont on avait perdu tout souvenir; le Bulletin de notre sœur la Société dunoise nous en fera connaître la valeur. Quelle que puisse être cette valeur, nous doutons fort qu'elle soit assez considérable pour consoler les archéologues dunois de la destruction des murailles de la vieille église du Champdé. Les protestations énergiquement motivées des Sociétés archéologiques de l'Orléanais, d'Eure-et-Loir et de Châteaudun n'ont pu arracher ces murs à la destruction.

Une partie de l'ancien cimetière de Loigny, du cimetière témoin du fait d'armes légendaire de 1870, a disparu au cours de cet hiver pour rectifier une voie locale. Les fouilles ont mis à jour une grande quantité de petits vases funéraires de cette belle terre rouge qu'on appelle Terre de Samos. La plupart étaient réduits en morceaux, deux ou trois seulement étaient presque entiers. Ce genre de poterie est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en faire la description. Nous avons remarqué que plusieurs de ces vases avaient le col étroit, tandis que les autres avaient l'embouchure évasée des pintes encore en usage dans nos campagnes. Dans un certain nombre, on a trouvé du charbon aussi bien conservé que s'il y avait été déposé un mois auparavant, tandis qu'il gît là depuis mille ans peut-être, car la coutume païenne de déposer du charbon dans les sépultures ne s'est guère conservée que jusqu'au Xe siècle. La panse d'un de ces vases est percée de trous irréguliers à une même hauteur. On a voulu y voir un effet du frottement; cette supposition ne me semble pas admissible, parce que, dans le calme du tombeau, un frottement agissant sur toute une circonférence ne saurait se produire, et aussi parce que cette mince paroi d'une terre légère aurait été brisée, mais non usée par le frottement que l'on suppose. Il est plus simple d'y voir le fait du potier qui peut avoir produit ces ouvertures soit par maladresse, en appuyant un peu trop pendant que la pièce évolutionnait sur son tour, soit avec intention, pour ménager une prise d'air au charbon et le maintenir plus longtemps allumé.

Des restes de sépultures plus importants que ces débris ont été en même temps mis au jour. Ce sont des cercueils en pierre au nombre de

10 ou 12 superposés sur 3 ou 4 rangs et se touchant presque les uns les autres: un autre rang de cercueils de même nature a été laissé en terre, parce qu'il se trouvait au-dessous de la profondeur des fouilles et surtout parce que la grande quantité de terre qu'on avait entassée à l'endroit en rendait l'extraction difficile. Quand cette terre sera enlevée, on pourra les extraire facilement : mais il y a tout lieu de croire qu'ils sont semblables aux premiers. Ces cercueils ont la forme ordinaire et n'ont rien de remarquable dans leurs proportions. La pierre dans laquelle ils ont été taillés appartient à trois espèces différentes, toutes étrangères au pays. Les deux espèces les plus connues sont des pierres tendres dont l'une a quelque similitude avec le plâtre; l'autre espèce est une sorte de granit gris beaucoup plus dur. Ces cercueils se trouvaient très près de l'ancienne église; l'espace restreint dans lequel on les a trouvés et leur disposition en rangs superposés font penser qu'il y avait là un caveau de famille. On a trouvé isolément un couvercle de cercueil de forme prismatique qui n'appartenait pas à ceux que nous venons de signaler. Un autre cercueil en grès rouge a été relevé près du seuil de l'ancienne église; c'est le seul qui soit conservé presque en son entier: les autres, au dire des ouvriers, se brisaient dès qu'ils voulaient les enlever. On les a réduits en morceaux et ils sont probablement destinés à servir de cailloux pour les routes, à l'exception du dernier qui a été conservé tel qu'on l'a exhumé.

Sous le rapport scientifique, l'année 1885 a été pour nous plus nulle encore. Nous n'aurions pas le moindre fait à enregistrer, si nous n'avions tenu à faire mémoire d'un incident sans importance, mais qu'il est bon de noter pour conserver le souvenir des études et des essais nombreux auxquels on se livre de nos jours pour faire faire quelques progrès à la science aérostatique. Le 20 ou le 21 octobre, est tombé à Berchères-la-Maingot le ballon Le Mozart, parti de la Villette (Paris) sous la direction d'Eugène Valles, aérostatier de profession. La descente s'est opérée sans autre péripetie que celles qui accompagnent ordinairement cette opération.

Disons aussi que le 16 août, à 6 heures du soir, un léger tremblement de terre, une simple oscillation s'est fait sentir dans l'est du département, au grand émoi des habitants de la Beauce qui ne croyaient pas que leurs vastes plaines leur ménageraient jamais de semblables surprises.

Dans le courant de cette année, un des fondateurs de notre Société, un zèlé confrère que la mort nous a enlevé depuis longtemps déjà, M. Édouard Person, ancien directeur de l'École normale de Chartres, a reçu un hommage tardif et pourtant bien mérité. Un buste, œuvre d'Alf. Lanson, lui a été élevé le 19 juillet dans l'enceinte de l'École normale.

2° BIBLIOGRAPHIE.

L'Astrologue de la Beauce et du Perche, pour 1886. — Le Concours régional de 1885, à Chartres.

Catalogue des reliques et joyaux de Notre-Dame de Chartres, publié et annoté par L. Merlet, correspondant de l'Institut. — Chartres, de l'imprimerie Garnier, 1885.

AMBERT (Le général). — *La Loire et l'Est* (3e série des Récits militaires). — *Le Siège de Paris* (4e série des Récits militaires). — 2 vol. in-8°. — Paris, Bloud et Barral.

BAUNARD (abbé). — *La Vie du cardinal Pie.* — Paris, Oudin, 2 vol.

Chartres illustré, par les Chartrains, 1885.

COUDRAY-MAUNIER. — *Les Chanteurs populaires : Ange Pitou.* — Chartres, impr. Garnier, 1885.

CHABAN (Comte de).—*Essais sur l'origine des noms des communes dans la Touraine, le Vendômois et une partie du Dunois*, in-8°, 262 p. — Paris, 1881.

DECRUE (F.) — *Anne de Montmorency*, grand-maître et connétable de France, à la cour, aux armées et aux conseils du roi. — Paris, Plon, 1885, in-8°.

DUGUÉ (F.). — *Électeurs, prenez garde à vous !* — Chartres, août 1885.

DURAND (Docteur Paul). — *Notes sur les peintures de l'église de Bethléem*, publiées par M. Julien Durand, son frère, dans le *Journal des Savants*, mai 1884.

FAMIN (Pierre). — *Armée coloniale et troupes de la marine*, 40 p. — Chartres, impr. Garnier, 1885.

FÉLIBIEN (Jacques). — *Entretien sur l'Histoire de la Conversion d'un jeune gentilhomme hollandais*, d'après Jacques Félibien, curé de Vineuil-lès-Blois (2e édition par Porcher). — Blois, 1886, in-8°, 46 p.

FÉLICE (De). — *La Réforme en Blaisois*, documents inédits. Registres du Consistoire (1665-77). — Orléans, 1885, in-18.

FIGUET (E.) — *Madame de Maintenon institutrice* — Paris, Oudin, in-12.

FRANCHET. — *Flore de Loir-et-Cher*, comprenant la description, les tableaux synoptiques et la distribution géographique des plantes vasculaires croissant spontanément dans le Perche, la Beauce et la Sologne. — Blois. 1881-1885.

Funérailles du duc de Noailles. — Chartres.

GRÉARD (Oct.). — *Extraits des lettres de Madame de Maintenon*, avec entretiens et proverbes sur l'éducation. — Paris, Hachette, 1884, in-12, 286 p.

HÉNAULT (l'abbé). — *Origines chrétiennes de la Gaule celtique.* Supplément aux recherches sur la fondation de l'église de Chartres. — Chartres, Selleret, 1885, in-8°, 40 p.

ISAMBERT (Gustave). — *La Défense de Châteaudun.* — Paris, Charavay, 1885, in-12.

Journal du voyage à Paris du Cardinal de Sourdis en 1608 (dans la *Revue catholique de Bordeaux*).

DE MÉLY (Fernand). — *Trésor de la Cathédrale de Chartres*, avec planches. — Paris, Plon.

MERLET (Lucien). — *Notice biographique sur J Rotrou.* — Chartres, Selleret, 1885.

Le *Messager de la Beauce et du Perche*, pour 1886. — Le Concours régional de 1885, à Chartres.

MORIN (A.-S.) — *Essais de critique religieuse.* — 1885, in-8°, 416 p.

PFISTER (maître de conférences à la Faculté des Lettres de Nancy). — *Thèse latine pour le doctorat*, sur Fulbert de Chartres.

PORCHER. — *Jacques Félibien*, curé-docteur de Vineuil-lès-Blois (1668-1669). — Blois, 1885, in-16, 16 p.

PIE (cardinal). — *Œuvres complètes.*

REGNAULT (Monseigneur), évêque de Chartres. — *Mandement* pour le Carême 1885. — Chartres, Durand.

SAINTE-BEUVE (De). — *Notice sur le Bureau des pauvres et l'Hospice Saint-Brice de Chartres.* — Chartres, Durand, 1885, in-8°, 68 p.

3° NÉCROLOGIE.

BONNET (Victor). — Né en 1814 à Saint-Mamert, hameau de la commune de Maintenon, M. Bonnet commença ses études au collège de Rambouillet et les continua à l'institution Landry, à Paris. Il débuta dans la vie active comme précepteur et se révéla bientôt comme écrivain financier. Ses remarquables études sur la Banque de France lui valurent le titre de chevalier de la Légion d'honneur en 1866, et lui ouvraient en 1881 les portes de l'Institut. Il n'y eut que son pays natal qui ne sut pas rendre justice à son mérite; dans les dernières années de l'Empire, il se présenta à la députation en Eure-et-Loir et n'obtint qu'un nombre de voix très minime. Il manquait de notoriété et surtout il n'était pas candidat officiel. Il est mort le 24 juillet 1885 à Lucerne et a été inhumé le 28 à Paris. Voici l'hommage que lui a rendu le président de l'Académie des sciences morales et politiques dans la séance solennelle de cette année : « Il y a trois mois, nous était enlevé M. Victor Bonnet, resté trop peu de temps parmi nous, un économiste pénétrant, qui se plaisait surtout aux plus difficiles problèmes de la science financière, et qui, portant partout la vive clarté de son esprit et la chaleur de son âme, savait donner à des sujets techniques et arides un intérêt moral, le charme sévère de la concision et une sorte de lustre littéraire..... Resté en dehors de toute fonction publique, il était tout entier à ses méditations solitaires. »

M. V. Bonnet a écrit dans plusieurs journaux, collaboré à la *Revue des deux Mondes*, et fondé le *Pays.*

Ses principales œuvres sont : *Études d'économie politique et financière*, in-8°, 1868. — *Le crédit et les finances*, in-8°, 1865. — *L'enquête sur le crédit et la circulation fiduciaire.* — *Le crédit et les banques d'émission*, in-8°, 1875. — *Questions économiques et fiduciaires*, in-8°, 1859. — *Étude sur la monnaie*, 1870. — *Le paiement de l'indemnité prussienne et l'état de nos finances*, in-8°, 1871. — *La question des impôts*, in-12, 1879.

JUMEAU (Ferdinand). — Fondateur et longtemps directeur du journal chartrain l'*Union agricole*, M. Jumeau était un homme instruit et il connaissait à fond l'économie sociale et l'agriculture. Nommé

sénateur au mois de mai 1885, il mourut à Nogent-le-Phaye, lieu de sa résidence, vers la fin d'octobre de la même année. (Voir le *Journal de Chartres* du 29 octobre 1885.)

POISSON (abbé). — Ancien vicaire de Saint-Pierre de Chartres, M. l'abbé Poisson, quoiqu'il fût depuis longtemps attaché à une église de Paris, n'a jamais cessé de signer « prêtre du diocèse de Chartres. » Naguère encore il prenait ce titre en publiant un volume de *Poésies, fables et autres pièces*. Paris-Montreuil, impr. de l'abbé Roussel, in-12. 247 p. — Pendant son séjour à Chartres, il avait publié les *Epîtres et Evangiles du dimanche avec notes et réflexions*, 2 vol., et les *Chroniques de l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée*. Ce dernier ouvrage avait d'abord paru par parties à la fin de l'*Annuaire d'Eure-et-Loir*; il parut en un volume en 1857. Chartres, Garnier, in-12, 438 p. — Ce travail n'est pas sans mérite; mais le style n'est pas assez châtié. L'abbé Poisson était correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques. Il est mort à Paris vers le mois de juin 1885.

NOAILLES (duc PAUL de). — Le duc de Noailles était né à Paris en 1802, mais il appartenait au département d'Eure-et-Loir par sa résidence de Maintenon. Il était devenu pair de France en 1827 et ses travaux littéraires l'avaient fait admettre à l'Académie française où il remplaça Châteaubriand le 6 décembre 1849. Il était de plus chevalier de la Toison d'or et président du Conseil d'administration des chemins de fer de l'Ouest. Il est mort à Paris le 31 mai 1885 et il a été inhumé à Maintenon le 9 juin suivant. (Voir le récit de ses obsèques dans le *Journal de Chartres* du 11 juin.) Il a publié : *Discours et opinions*. — *Histoire de la maison royale de Saint-Louis* (Saint-Cyr). in-8°, 1843. — *Histoire de Madame de Maintenon et des principaux événements du règne de Louis XIV*, 4 vol. in-8°, 1848-58. — *Eloge de M. de Chateaubriand*, prononcé à l'Académie française, 1850. — *Anne-Paule-Dominique de Noailles, marquise de Montagu*, 4ᵉ édition, 1859. — *Discours sur les prix de vertu*. 5 août 1872. — *Eloge de Scipion de Dreux, marquis de Brézé*, 1846, in-8°, 83 p.

VILBERT (abbé). — Aumônier de la chapelle Saint-Louis à Dreux. Il avait été curé de Guainville, de Champhol et secrétaire de l'Évêché. Il a donné deux éditions de l'*Histoire de Dreux* par Rotrou, 1864 et 1879. Il laisse inédite une *Histoire des Sœurs de Saint-Paul* et de nombreuses notes qu'il a léguées avec une partie de sa belle bibliothèque à la ville de Dreux.

Quelques lacunes sont indiquées : par exemple, les ouvrages de M. Léonce Person et ceux de M. Guignard.

Le même membre donne lecture de réponses qu'il a préparées sur plusieurs questions du programme des Sociétés savantes.

M. Blin présente des dessins qu'il a faits de plusieurs parties de la Cathédrale qui pourraient figurer dans la Monographie.

M. de Mély et M. Merlet étant absents, la lecture de leurs mémoires sur les reliques de la Cathédrale et sur Josse Clicthoue est remise à la séance de mars.

La séance est levée à quatre heures trois quarts.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires.

MM. Alberque, curé de Croisilles; présenté par MM. les abbés Clerval et Piauger.

Jubault, curé de Coltainville, présenté par les mêmes.

Bonneau, professeur d'histoire au Collège de Chartres, présenté par MM. Barois et Merlet.

SÉANCE DU 4 MARS 1886.

Présidence de M. Billard de Saint-Laumer. — M. Caillot, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures vingt minutes.

Sont présents : MM. de Saint-Laumer, Merlet, Caillot, Bellier de la Chavignerie, Blin, Buisson, Escoffier, Hue, de Lubriat, de Mély et Muset, abbés Clerval, Dancret, Emangeard, Favrot, Guérin, Haye, Provost et Tissier.

Le procès-verbal de la séance de février est lu et adopté.

Après que M. le Président a énuméré les publications reçues dans le courant du mois, M. le Secrétaire donne lecture d'un rapport qu'il a fait sur un livre envoyé par M. Jules Legoux et intitulé : *Histoire de la commune des Chapelles-Bourbon*.

Voici ce rapport :

« Messieurs,

» M. le Président a bien voulu me charger de faire un rapport succinct sur un petit livre adressé à notre Société par M. Jules Legoux, ancien procureur de la République à Chartres, et ayant pour titre : *Histoire de la commune des Chapelles-Bourbon (Seine-et-Marne).*

» Cette commune de peu d'importance par sa population (une centaine d'habitants seulement) a pris en 1776 le nom de son seigneur, le duc de Bourbon-Penthièvre, le propriétaire du château d'Anet, le protecteur éclairé et populaire de Florian, qui lui a dédié ses fables.

» Elle a eu pour seigneur, au commencement du 12e siècle, Ansel de Garlande qui fut tué par le sire du Puiset dont il assiégeait le château.

» Au 16e siècle, elle a vu naître le poète Jodelle, qui eut pour un de ses meilleurs amis Rémi Belleau, de Nogent-le-Rotrou.

» Mais ce n'est pas à ce point de vue particulier des rapports des Chapelles-Bourbon avec le pays chartrain que j'ai dû examiner le travail de M. Legoux. Ce qui m'a frappé, c'est qu'il répond assez exactement aux concours que la Société archéologique d'Eure-et-Loir ouvre à des époques indéterminées entre les instituteurs d'Eure-et-Loir. A ce titre, il figurera avec honneur dans notre Bibliothèque, et il pourra être consulté, presque comme un modèle à suivre de tous points, par ceux que leurs goûts historiques ou le désir de gagner nos modestes prix décideront à écrire l'histoire de leur commune.

» M. Legoux n'a rien oublié de ce qui concerne les Chapelles-Bourbon : il a compulsé tout ce qui se rapporte à la petite commune dont il est le maire, et il a eu l'avantage de rencontrer parmi les propriétaires des châteaux ou des fermes qu'elle renfermait des noms dont l'éclat attire l'attention. Beaucoup de ceux qui voudront l'imiter ne jouiront pas du même plaisir, mais ils fourniront à l'histoire générale des renseignements précieux par leur exactitude et c'est pourquoi nous ne pouvons que remercier M. Legoux d'avoir donné un excellent exemple et d'avoir pensé à nous adresser son intéressant petit ouvrage. »

M. le Président propose d'adresser des remerciements à M. Jules Legoux et à M. Joubert qui a envoyé à la Société plusieurs exemplaires de sa brochure : *Un Mariage sous Louis XV.*

M. le Président fait passer sous les yeux des sociétaires plusieurs dessins de M. Passard tirés des vitraux de la Cathédrale et d'autres parties les plus remarquables, et rappelle la proposition faite par M. Passard dans la séance de février d'adjoindre deux membres à la commission qui s'occupe de la publication de la Monographie de la Cathédrale.

L'élection de ces deux membres est renvoyée à la séance d'avril et remise aux soins du Bureau.

M. Merlet dit qu'il a écrit à M. de Lasteyrie et que M. de Lasteyrie a accepté de parler dans la séance générale du mois de mai. M. de Lasteyrie pourra venir vers la fin du mois de mai. Il n'indique pas dans sa lettre le sujet qu'il traitera, mais il se défend de pouvoir parler de la Cathédrale devant un auditoire qui la connaît mieux que lui. Le jour de la séance devra être fixé plus tard.

M. Merlet rapporte qu'une pierre tombale très fruste a été trouvée dans le moulin de la Ruelle-des-Trois-Moulins situé au coin de la rue de la Tannerie. Une partie de l'inscription pouvait se lire aisément ; l'autre était effacée par le frottement des pas, attendu que la pierre servait à daller le rez-de-chaussée. Il a paru raisonnable d'en garder le souvenir, et M. Rousseau en a pris un estampage. D'après toutes les probabilités, le personnage qui y est représenté est *Odo de Castro Nantonis*, mort de 1250 à 1300, c'est-à-dire Eudes de Château-Landon. La pierre a été achetée par un marbrier qui se propose de la débiter pour en faire des appuis de fenêtre. M. Merlet ajoute que, si ce qu'on lui a rapporté est exact, il y aurait une seconde pierre sous la roue du moulin.

M. Bellier de la Chavignerie a entendu dire qu'il y en avait deux autres.

M. Buisson se charge de voir s'il serait possible d'acquérir la pierre pour un prix raisonnable et si réellement il en existe d'autres au même endroit.

M. F. de Mély lit un travail sur les reliques d'origine orientale de la Cathédrale de Chartres. D'après une note du chanoine

Brillon, il résulterait qu'avant la Révolution il existait en dehors de la Sainte-Châsse une chemise de laine naturelle qu'on aurait pu attribuer à la Vierge Marie, et des termes des documents M. de Mély conclut que cette relique aurait pu être apportée à Charlemagne en 786, quand les ambassadeurs d'Irène vinrent demander à l'Empereur la main de sa fille Rotrude pour Constantin VI.

M. Merlet combat vivement cette opinion. D'après le procès-verbal d'ouverture de la Sainte-Châsse par Mgr de Mérinville en 1712, il n'existait dans la Châsse que le voile de la Vierge et le voile de sainte Irène, encore aujourd'hui conservé à la Cathédrale. Quant à supposer que la Sainte Chemise aurait été déposée dans la châsse de saint Tugdual, cela lui paraît inadmissible : les chanoines de Chartres, qui considéraient le Saint Vêtement de la Vierge comme le palladium de la cité, auraient laissé sans honneur la partie la plus sacrée de ce vêtement, tandis qu'ils faisaient faire pour le voile le reliquaire le plus magnifique ! Ce n'est évidemment pas croyable. M. Merlet pense donc que l'on doit abandonner, comme on l'a fait généralement, la légende d'une chemise de la Vierge existant à Chartres, et qu'il faut admettre qu'on n'y possède qu'un *voile de la mère de Dieu* ; ce qui lui paraît déjà un honneur assez insigne.

M. F. de Mély lit une notice sur les « Cheveux de la Vierge. » En voici le fond : Les cheveux de la Vierge auraient été donnés par Ilgyrus, maître de camp de Bohémond, en 1106, quand ce dernier vint à Chartres épouser Constance, fille de Philippe-Auguste. Cet Ilgyrus, qui est signalé dans le texte d'Eadmer, publié par Migne, ne serait autre que Fitz-Gérard, premier connétable d'Antioche, appelé par les chroniqueurs Robert, fils de Gérard, dont le nom défiguré par une erreur de copiste se serait ainsi trouvé transformé : il semble impossible de se refuser à l'identification de ces deux personnages.

M. Merlet entretient la réunion d'un livre de Josse Clicthoue sur l'origine de notre numération. M. Michel Chasles a démontré que, contrairement à l'opinion généralement répandue, notre système de numération ne vient pas des Arabes et qu'il existait bien avant eux, sauf peut-être la forme de un ou deux chiffres. On calculait au moyen de l'Abacus, tableau pourvu de colonnes et de jetons dont Clicthoue a expliqué l'usage dans un

livre d'un haut intérêt. Clicthoue était venu de Tournay à Chartres; en même temps que théologien savant, il était mathématicien. M. Michel Chasles, malgré l'étendue de ses recherches, n'a fait que l'entrevoir; il le cite dans une note en l'appelant Clicthovée.

M. Merlet signale l'œuvre de Clicthoue aux chercheurs avides de creuser un sillon nouveau et donne des détails sur cet auteur, qu'on appelait le Marteau de Luther et que les Protestants citent souvent dans leurs histoires, parce qu'il fut l'ami de Jacques Lefebvre, d'Étaples, qu'ils font passer pour protestant.

La séance est levée à quatre heures quarante minutes.

SÉANCE DU 1er AVRIL 1886.

Présidence de M. Merlet. — M. Caillot, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Sont présents : MM. Merlet, Barois, Caillot, Bellier de la Chavignerie, Blin, Bonneau, Buisson, abbés Clerval, Cottereau, Guérin, Haye, Lecomte et Provost.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal. M. l'abbé Lecomte demande ce que l'on entend exactement par le voile de la Vierge et à quelle époque peut remonter ce vêtement.

M. Merlet répond qu'il croit que ce terme a été employé pour la première fois par M. Paul Durand. Les reliques de la Sainte Vierge sont au nombre de deux : un vêtement intérieur, un vêtement extérieur. C'est à ce dernier qu'on donne le nom de voile. Mais il ne peut pas venir du temps de la Vierge : le tissu et le travail indiquent qu'il est byzantin.

M. Bellier de la Chavignerie dit que la chemise ressemble par sa forme et doit par son usage se rapporter aux vêtements que portent encore les femmes arabes. Quant à savoir si elle était de soie, il n'y aurait à cela rien d'impossible, car la soie n'est pas chère dans le pays.

Après ces explications, le procès-verbal est adopté.

M. le Président annonce la mort de M. Hetzel, une de nos gloires littéraires chartraines. M. Hetzel aimait beaucoup Chartres et il en a souvent parlé dans ses ouvrages.

Énumération est faite des publications adressées à la Société. Il y figure, entre autres, à titre de spécimen, un fascicule d'un *Dictionnaire de l'ancien Langage françois*, de Ducange.

L'Assemblée décide qu'il sera fait échange avec la Société académique de l'Aube et avec la Société d'Alençon.

Un membre nouveau est admis.

M. l'abbé Lecomte lit un travail sur les voies romaines. — Renvoi à la Commission de publication.

M. Caillot lit un fragment de traduction d'une étude allemande sur la poésie de Malherbe et de Desportes, tendant à réhabiliter le dernier trop rabaissé par le jugement de Boileau.

M. Buisson dit qu'il n'a pas trouvé de nouvelle pierre tombale au moulin de la ruelle des Trois-Moulins, et qu'il n'y a rien à faire pour acquérir celle dont il a été question à la séance précédente.

La séance est levée à quatre heures.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

Membre titulaire.

M. l'abbé Martin, curé de Faverolles, présenté par M. l'abbé Clerval et par M. l'abbé Hermeline.

SÉANCE DU 6 MAI 1886.

Présidence de M. Barois. — M. Caillot, secrétaire.

La séance s'ouvre à trois heures et demie.

Sont présents : MM. Barois, Caillot, Bellier de la Chavignerie, Blin, Hue, Noël Parfait et Ricour, abbés Claireaux, Lecomte, Provost et Sainsot.

Le procès-verbal de la séance d'avril est lu et adopté sans observations.

M. le Président donne connaissance des publications reçues dans le mois et d'une circulaire annonçant que, cette année, le Congrès scientifique tiendra sa session annuelle à Nantes du 1er au 6 juillet.

M. Ricour entretient l'assemblée du projet de langue universelle dont il a parlé au Congrès des Sociétés savantes. Il voudrait que toutes les puissances nommassent un comité de savants qui auraient à poser les bases de cette langue, qu'elles feraient accepter ensuite partout.

Une discussion assez longue s'est engagée sur ces conditions, dont la réalisation a paru difficile, sinon impossible à plusieurs membres.

Un membre demande quel jour aura lieu l'assemblée générale. M. le Président répond qu'on attend une lettre de M. de Lasteyrie qui fixera et le jour et le sujet de la conférence.

M. l'abbé Sainsot dit que, jusqu'à présent, on ne connaissait pas en Eure-et-Loir de cimetières à incinération ; mais M. Christian, un de nos confrères, en a indiqué plusieurs dans la communication qu'il a faite aux Sociétés savantes. Il serait bon que cette partie de son mémoire fût insérée ou tout au moins analysée dans nos procès-verbaux. — Cette proposition est adoptée, et M. Christian sera prié de vouloir bien faire la communication désirée par M. Sainsot.

M. Sainsot dit que M. Chevrier a fait aussi une communication à la Sorbonne, et M. Bellier de la Chavignerie ajoute le nom de M. Guignard, qui est un des membres de notre Société.

Plusieurs membres demandent qu'on veuille bien fixer au deuxième jeudi de juillet la séance où auront lieu les élections pour le renouvellement du bureau. — Adopté.

M. l'abbé Sainsot demande qu'à la publication de la Monographie de la Cathédrale soit annexée la Bibliographie de la Cathédrale. Ce travail serait, en effet, intéressant, et M. le Président invite les membres présents à le préparer.

La séance est levée à quatre heures et demie.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MAI 1886.

Présidence de M. Merlet. — M. Caillot, secrétaire.

Au Bureau siégeaient: MM. Merlet, Barois, Caillot, et M. de Lasteyrie, chargé de la Conférence.

Une assemblée nombreuse attirée par le succès des conférences faites en 1884 par M. Antonin Rondelet, en 1885 par M. Léon Gautier et par la réputation de M. Robert de Lasteyrie, remplissait la salle Sainte-Foy.

M. Merlet a prononcé le discours suivant :

« Mesdames et Messieurs,

» Je veux d'abord vous rappeler un souvenir de la charmante conférence que M. Léon Gautier a bien voulu venir nous faire l'année passée. *Sursum corda*, haut les cœurs, nous disait en terminant mon éminent confrère. *Sursum corda*, c'était là une des devises du Moyen-Age, de ces XI[e] et XII[e] siècles qui ont produit les Croisades, qui ont vu naître les communes, qui ont enfanté nos merveilleuses cathédrales, qui ont eu pour représentants les Ives de Chartres, les Suger et les saint Bernard. De profondes causes de découragement existaient alors : les règnes de nos premiers Capétiens ne sont assurément pas des périodes de prospérité. La famine, la peste, les divisions intestines, les guerres non pas de peuple à peuple ni de province à province, mais de ville à ville, de village à village, tout semblait devoir apporter le désespoir dans les cœurs, tellement qu'on croyait arrivés les jours terribles prédits par la Sainte-Écriture et qu'en voyant régner partout l'abomination de la désolation on se persuadait que le temps de la fin du monde était proche.

» Mais un cri s'est fait entendre, parti on ne sait d'où, mais inspiré certainement par la foi : *Sursum corda*, les cœurs en haut ! et les plus faibles se sont relevés, les plus opprimés ont redressé la tête. Aux heures de découragement ont succédé les heures d'ardente croyance ; on souffre encore, mais on sait qu'après la souffrance il y aura la récompense : aussi on ne voit plus, comme aux mauvais jours de la fin du X[e] siècle, les populations se courber inertes sous le poids de leurs misères

en attendant dans l'hébètement l'heure du chaos général. Non, l'enthousiasme règne partout : ici il précipite des millions d'hommes pour défendre la foi commune; là, il amène des milliers de travailleurs pour édifier en quelques années des monuments incomparables.

» Jamais aucun siècle n'offrit un spectacle plus grandiose que le XIIe siècle : rien de petit, rien de mesquin alors, tout atteint des proportions sublimes. *Sursum corda*, haut les cœurs! Ah! certes, jamais devise ne fut mieux appliquée.

» Que je voudrais que nous pussions l'adopter également! Nous aussi, nous avons bien des causes de découragement, et tous nos confrères en archéologie des autres Sociétés savantes de la France constataient dernièrement l'espèce de marasme qui est venu frapper nos Sociétés de province. Pour ne parler que de nous, la mort, la terrible mort, dont je vous signalais déjà l'an dernier les ravages, a continué ses coups redoublés. Ce sont, et c'est tout simple, nos membres les plus anciens qu'elle nous enlève, et pour les remplacer personne ou presque personne ne se présente. Ses atteintes répétées semblent avoir fait fuir tous ceux qui auraient pu être tentés de devenir archéologues; les morts vont vite, comme dit la fameuse ballade de Burger, et l'on pense au présent, au positif de la vie, sans plus songer à nous qui ne nous occupons que du passé.

» Et pourtant nous aurions volontiers la prétention de n'être pas plus inutiles que beaucoup d'autres. De ce passé, dont on ne veut regarder que la surface, on tirerait, en le scrutant profondément, les enseignements les plus sûrs pour la vie de tous les jours. Rien n'est nouveau, dit-on, sous le soleil, et plus on étudie le passé, plus on demeure convaincu de la vérité de cet adage. Or que de leçons, si nous le voulions, nous donnerait l'expérience de ceux qui ont vécu avant nous! Au risque de vous paraître un peu long, permettez-moi de vous en donner un exemple. La question de la commune est fort à l'ordre du jour depuis un temps : bien des personnes se sont demandé ce que c'était précisément que la commune, d'où elle procédait, quels étaient ses droits et ses devoirs. Rien de plus facile au premier abord que de répondre à cette demande : les premières communes, tout le monde le sait, furent créées à la fin du XIe et au commencement du XIIe siècle; on connaît leurs chartes, on sait que les habitants de la com-

mune, les jurés, comme on les appelait, formaient une sorte de garde nationale, toujours prête à défendre par les armes les droits qu'ils avaient obtenus : voilà, suivant l'opinion vulgaire, l'origine, voilà l'historique de la commune actuelle. Eh bien ! non, nos communes modernes ne dérivent pas des communes jurées du Moyen-Age; elles remontent plus loin; elles sont issues des assemblées de Communauté, dont on suit la trace depuis les temps les plus anciens jusqu'au jour où elles furent remplacées par les assemblées communales. Les droits et les devoirs de ces Communautés n'étaient plus ceux des Communes jurées, mais étaient bien les mêmes qui appartiennent aujourd'hui à toutes nos Municipalités. Du passé mieux étudié est sortie la démonstration certaine de cette origine, et je n'ai pas besoin de vous indiquer quelles conséquences pratiques peuvent découler de ce nouveau point de vue de la question.

» Mais je vois que j'abuse de votre patience en me laissant aller au plaisir de causer histoire avec vous: je me hâte de terminer, car vous êtes venus ici pour entendre parler archéologie, pour recueillir les enseignements si autorisés de M. Robert de Lasteyrie qui, si jeune encore, est déjà notre maître à tous, et qui a remplacé dans la science archéologique notre si regretté professeur, Jules Quicherat, dont l'Europe entière consultait l'expérience.

» Notre œuvre principale en ce moment est la publication de la Monographie de notre Cathédrale; nous voudrions pouvoir faire la description digne du monument qui l'inspire. M. de Lasteyrie vous dira, je l'espère, les sentiments d'admiration que notre incomparable basilique a excités chez lui comme chez tous ceux qui l'étudient sérieusement. En entendant si bien célébrer ses louanges, vous penserez à ceux qui l'ont construite il y a bientôt sept siècles, et vous vous rappellerez la devise qui, au milieu de la barbarie qui les entourait, leur fit produire de telles merveilles. *Sursum corda!* et vous aussi, laissant les corps en bas, élevant les cœurs en haut, vous viendrez à nous, comme venaient aux architectes du XII[e] siècle les populations entières des villes et des campagnes: vous nous aiderez de vos travaux, vous nous réchaufferez de votre zèle. Vous savez comment les historiens des Croisades ont intitulé leurs récits : *Gesta Dei per Francos*, les Gestes de

Dieu par les Francs; nous ne voulons pas comparer de si petites choses à de si grandes, mais nous serions heureux que la Monographie de la Cathédrale de Chartres par la Société archéologique d'Eure-et-Loir pût donner elle aussi la preuve de ce que produit une foi puissante soutenue par une bonne volonté générale. »

Ce discours a été vivement applaudi.

La parole a été ensuite donnée au conférencier.

Bien que tout jeune encore (il a 36 ans environ), M. de Lasteyrie est déjà un maître en archéologie, et son opinion fait autorité. Comme il vient chaque année visiter la Cathédrale de Chartres avec les élèves de l'École des Chartes, il la connaît à merveille. Il avait choisi pour sujet l'art roman et l'art gothique, et il nous en a expliqué, avec une science profonde, les principales différences en prenant pour types l'église Saint-Brice et la Cathédrale. Le sujet eût été austère peut-être pour des gens du monde peu instruits des principes de l'archéologie, si le Conférencier n'avait su l'égayer par des anecdotes charmantes et par quelques récits de ces légendes si attrayantes du Moyen-Age.

M. de Lasteyrie parle une langue élégante et facile. On l'a écouté pendant plus d'une heure avec beaucoup de plaisir, et M. Merlet n'a été que le fidèle interprète de l'assemblée en lui adressant, à la fin, ses félicitations.

SÉANCE DU 10 JUIN 1886.

Présidence de M. Barois. — M. Caillot, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures et demie.

Sont présents : MM. Barois, Caillot, Blin, Hue et Vincent, abbés Claireaux, Lecomte, Provost et Sainsot.

Le procès-verbal de la séance de mai est lu et adopté.

M. Sainsot exprime le regret que les séances et l'ordre du jour ne soient pas annoncés dans les journaux avec plus de détails. Il croit que ce manque de publicité est cause qu'un plus grand nombre de membres n'assistent pas aux séances.

M. le Président proclame l'admission de six membres nouveaux et lit l'énumération des publications reçues dans le courant du mois.

Lecture est donnée d'une circulaire par laquelle M. Friedel annonce que l'Association française pour l'avancement des sciences, dont il est le président, tiendra sa quinzième session à Nancy, du 12 au 20 août 1886.

M. Blin présente l'empreinte d'un cachet trouvé dans un puits par M. Laverge-Desorges, greffier de paix à Anet, et demande ce qu'il est et à quelle époque il appartient.

M. l'abbé Sainsot lit ensuite des fragments de la correspondance de l'abbé Ronchaux, chanoine de la cathédrale de Chartres, pendant la Révolution.

La séance est levée à quatre heures vingt minutes.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires.

MM. l'abbé Thiverny, professeur à la Maîtrise; présenté par MM. les abbés Goussard et Grandet.

Henri Chapelain, architecte, rue de Grenelle, 70, à Paris; présenté par MM. Gillard et Le Goux.

de Gastel, 129, boulevard Saint-Germain, à Paris; présenté par MM. Gillard et Le Goux.

de Valleuil, ancien magistrat, à Chartres: présenté par MM. Barois et Merlet.

Lestrade, notaire, à Prunay-le-Gillon; présenté par MM. Barois et de Saint-Laumer.

l'abbé Deneau, professeur à la Maîtrise; présenté par MM. Hue et l'abbé Sainsot.

SÉANCE DU 1er JUILLET 1886.

Présidence de M. MERLET. — M. CAILLOT, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures vingt minutes.

Sont présents : MM. Merlet, Barois, Caillot, Blin, Bourdel, Boutheinard, Buisson, Delacroix, Escoffier, Germond, Hanrian, Hue, Legendre, Mélin de Corboyer, de Mianville père, Passard et Vincent, abbés Claireaux, Haye, Hermeline, Jubault, Lecomte, Sainsot, Tissier et Thiverny.

M. Merlet donne lecture d'une circulaire par laquelle M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts demande aux Sociétés des départements des renseignements sur le prix du pain, du lait, des œufs, des pommes de terre, du sel, du sucre, etc. Plusieurs exemplaires du questionnaire rédigé par le Ministère sont soumis à des membres de la Société.

Autre circulaire ministérielle sur l'utilité de préparer le programme du Congrès des Sociétés savantes pour 1887. Le programme devant être arrêté à la fin de juin, la circulaire est arrivée trop tardivement pour que la Société pût y répondre.

Le scrutin donne les résultats suivants pour la nomination du Bureau :

24 membres présents ont voté ; 33 membres ont envoyé leur bulletin de vote par correspondance.

Président. — M. Merlet a obtenu 49 voix ; M. Bellier de la Chavignerie, 4 ; M. Bourdel, 1.

M. Merlet est élu président.

Vice-présidents. — Ont obtenu : M. Pouclée (abbé), 56 voix ; M. Barois, 52 ; M. de Saint-Laumer, 48 ; M. Merlet, 4 ; M. l'abbé Sainsot, 3 ; M. Bourdel, 1 ; M. Chevrier, 1.

M. l'abbé Pouclée, M. Barois et M. de Saint-Laumer sont nommés vice-présidents.

Secrétaire. — M. Caillot obtient 56 voix ; M. Buisson, 1.

M. Caillot est nommé secrétaire.

Vice-secrétaires. — Ont obtenu : M. Ludovic de Boisvillette, 47 voix; M. Escoffier, 44; M. l'abbé Claireaux, 7; M. l'abbé Sainsot, 3; M. Buisson, 3; M. l'abbé Clerval, 1; M. Famin, 1.

M. Ludovic de Boisvillette et M. Escoffier sont nommés vice-secrétaires.

Archiviste-bibliothécaire. — Ont obtenu : M. Bellier de la Chavignerie, 51 voix; M. l'abbé Hénault, 2; M. de Saint-Laumer, 1; M. Barois, 1.

M. Bellier de la Chavignerie est nommé archiviste-bibliothécaire.

M. Merlet remercie la Société de l'honneur qu'elle vient de lui faire en l'élevant à la présidence. Il n'y peut mieux répondre qu'en recherchant les moyens de faire prospérer la Société et de lui donner plus d'activité et de vie. Ces moyens, il les a étudiés dans des entretiens avec M. de Saint-Laumer. Un des plus efficaces à son sens serait de mettre à l'ordre du jour de chacune des séances une question à laquelle pourraient s'intéresser le plus grand nombre des membres. On donnerait ainsi de l'animation aux réunions, on lirait, on discuterait, et de la discussion pourraient naître des choses nouvelles.

Il demande si l'Assemblée est disposée à entrer dans cet ordre d'idées.

Par exemple, on pourrait étudier l'instruction primaire avant 1789. Dans toutes les communes il existe des documents précieux sur ce sujet si intéressant.

On pourrait s'occuper des pèlerinages, non pas exclusivement au point de vue catholique, mais au point de vue de la civilisation, au point de vue de leur influence sur le développement des villages.

M. l'abbé Sainsot répond qu'il était sur le point d'émettre une proposition analogue. Ainsi il désirerait que la question de la Bibliographie de la Cathédrale de Chartres fût mise à l'ordre du jour de la séance du mois d'août. Il regrette que la publicité pour les séances ne soit pas suffisante. Il faudrait toujours publier un bulletin au moins huit jours à l'avance et l'envoyer à ceux qui le demanderaient.

M. le président dit que cette dernière partie serait difficile à remplir et que dorénavant la séance sera annoncée par les journaux le dimanche qui précédera la réunion.

M. Bourdel demande qu'on porte à l'ordre du jour du mois d'août avec la question formulée par M. l'abbé Sainsot celle des Cendres de Marceau.

La proposition est adoptée.

M. Passard rappelle qu'une Commission avait été nommée pour dresser la carte de l'ancien diocèse de Chartres.

M. l'abbé Sainsot ajoute que la préparation durerait au moins deux ans et qu'on ne risque rien d'y travailler.

M. Merlet fait observer que ce serait un travail très coûteux et certainement la Société manquerait de fonds pour l'exécuter.

M. Blin rappelle qu'il a apporté à la séance de juin un cachet trouvé à Anet. M. le président répond, après l'avoir examiné, que c'est certainement un sceau bourgeois.

Un autre sceau trouvé dans les terrassements du lycée est du XVe siècle.

La séance est levée à quatre heures trente-cinq.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires.

MM. l'abbé Pichot, vicaire de la Cathédrale; présenté par MM. Hüe et l'abbé Sainsot.

Bouchard, docteur-médecin à Chartres; présenté par MM. l'abbé Brou et Merlet.

l'abbé Durand, vicaire de Saint-Pierre; présenté par MM. Duchon et Bouthemard.

SÉANCE DU 5 AOUT 1886.

Présidence de M. MERLET. — M. CAILLOT, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Sont présents : MM. Merlet, de Saint-Laumer, abbé Pouclée, Barois, Caillot, Appay, Bonnard, Bourdel, Buisson, Chevallier-Ruffigny, Germond, Muset et Passard, abbés Clerval, Fagnouc, Guérin, Lecomte, Provost et Sainsot.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, M. le Président annonce la mort regrettable et prématurée de M. Le Goux, de Coulombs, qui, pour ne pas assister souvent aux réunions mensuelles, n'en était pas moins un des membres les plus dévoués de la Société.

Un membre fait part de la mort de M. Ricour, instituteur en retraite, décédé il y a quelques jours à Saint-Maur près Bonneval.

Deux nouveaux membres sont admis.

M. le président dit qu'il a reçu de MM. les abbés Hermeline et Sainsot des réponses au questionnaire adressé par M. le Ministre des beaux-arts sur le prix, à différentes époques, de plusieurs denrées de consommation.

Il recommande à l'attention des travailleurs le dernier bulletin de la Société de l'Orne, qui donne, à propos de la commune de Bellou-sur-Huisne, des renseignements relatifs au diocèse de Chartres.

M. l'abbé Clerval lit un article sur une Bulle de Nicolas IV de 1289, dont il commente l'esprit et le style et l'importance par rapport aux démêlés du Chapitre de la Cathédrale avec le Comte de Chartres et le roi de France Philippe le Bel.

M. le président présente plusieurs objections qui, dit-il, deviendraient peut-être sans valeur après une étude attentive du texte cité par M. l'abbé Clerval. Le document commenté est-il vrai ? Il hésite à le croire, car il n'a jamais vu de bulle aussi longue et d'aussi beau style. Il a saisi au passage des

expressions qui lui semblent postérieures au XIIIe siècle. Certes la chancellerie romaine écrivait le latin avec plus d'élégance que les secrétaires des chapitres, mais le style de la bulle est large et beau, et il faudrait avant tout s'assurer de son authenticité.

M. l'abbé Clerval répond : La chancellerie romaine avait un style à part, M. Valois, ancien élève de l'école des Chartes, a écrit un livre sur le rythme des bulles du XIIe, du XIIIe et du XIVe siècle, et il a démontré que c'est le pape Innocent III qui a fixé ce style particulier. Quant à la longueur de la bulle, elle peut s'expliquer en disant que c'est l'énumération des plaintes formulées par le Chapitre et retournées par le pape.

M. Merlet ajoute que, suivant lui, M. l'abbé Clerval donne trop le beau rôle au Chapitre. Celui-ci considérait la ville de Chartres comme lui appartenant, et le Comte ou le Roi étaient souvent contraints de résister à de véritables empiétements sur leur droits et leur pouvoir.

M. l'abbé Pouclée demande par quel moyen on pourrait vérifier l'authenticité de la Bulle.

M. Bellier de la Chavignerie va chercher le manuscrit où M. l'abbé Clerval a puisé le document inédit, et, après examen, M. Merlet reconnaît que la bulle est réellement du XIIIe siècle.

M. l'abbé Sainsot donne lecture d'un travail qu'il a préparé sur la Bibliographie de la Cathédrale, après avoir expliqué que le classement lui a coûté beaucoup de peine et de recherches et qu'enfin il s'est décidé pour le classement par matières comme offrant, à son sens du moins, le plus d'avantages. Il regrette de n'avoir que peu de documents sur les artistes qui ont travaillé à la Cathédrale.

M. Bellier de la Chavignerie pense qu'aux Archives il doit y avoir pour les comptes des renseignements sur les artistes et qu'il serait possible de compléter avec quelques recherches les documents laissés par M. Lecocq.

M. Merlet craint qu'on ne confonde avec les artistes de simples artisans, par exemple les peintres-vitriers qui n'étaient pas les artistes des vitraux.

M. Bellier répond que c'étaient presque des artistes; que le XIIIe siècle est peu connu, mais qu'il a produit un grand nombre d'artistes dans tous les genres.

M. Merlet pense qu'il y a un peu d'exagération dans cette opinion. Il ne lui semble pas que l'art courût ainsi les rues.

M. Bellier de la Chavignerie et M. l'abbé Sainsot répondent que les artistes étaient très nombreux.

M. Merlet ne saurait être de cet avis. Les hommes dont il est question dans les comptes naissaient dans le pays et y restaient. Ils tenaient boutique; ce n'étaient pour la plupart que des manœuvres. Il ne faut pas exagérer, et les recherches doivent être conduites avec prudence.

M. Bourdel et M. Bonnard ont entretenu la réunion des Cendres de Marceau. Il y a au Musée une urne, dit M. Bourdel, mais il n'y a rien dedans. M. Bellier de la Chavignerie répond que l'urne est authentique et qu'elle a contenu les cendres de Marceau.

M. Bonnard hésite à croire que le corps de Marceau ait été brûlé. En tout cas, il n'a été brûlé qu'un an après sa mort, en même temps que le corps de Hoche. Mais le *Moniteur* de l'époque ne relate pas cette cérémonie.

Après cette discussion, la Bibliographie de la Cathédrale et la question des Cendres de Marceau sont de nouveau mises à l'ordre du jour de la séance de novembre.

La séance est levée à quatre heures trois quarts.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires.

MM. Cahen, ingénieur en chef à Chartres, présenté par MM. Caillot et Merlet.

Rousseau, ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées à Chartres; présenté par MM. Cahen et Merlet.

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 1886.

Présidence de M. MERLET. — M. CAILLOT, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures et quart.

Sont présents : MM. Merlet, de Saint-Laumer, Barois, Caillot, Bellier de la Chavignerie, Bourdel, Buisson, Chevallier-Letartre, Escoffier, Hue, Muset, abbés Clerval, Haye, Hermeline, Lecomte, Provost, de Sainte-Beuve et Sainsot.

Le procès-verbal de la séance du mois d'août est lu et adopté sans observation.

M. le président annonce la mort de deux sociétaires, MM. l'abbé Piauger et Michel Isambert.

Il proclame l'admission de deux nouveaux membres titulaires.

Il dit qu'il a reçu de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts une circulaire le priant de consulter la Société pour savoir si le Congrès des Sociétés savantes, qui a lieu à la Sorbonne, à Pâques, pourrait être placé à la Pentecôte, certaines personnes ayant protesté contre la date de Pâques. — M. le président est prié de répondre que la Société est favorable à la fixation aux fêtes de la Pentecôte.

M. Guillon, instituteur à Coudreceau, demande par lettre si cette année un concours est ouvert comme précédemment par la Société, parce qu'il a préparé une étude sur la commune où il exerce. — Il est répondu que le concours est toujours ouvert, et M. Guillon sera invité à envoyer son Mémoire.

Le même membre envoie l'empreinte d'une pièce d'or trouvée il y a quelques années, dans le Perche, aux environs d'Authon. Le diamètre ne dépasse pas 12 millimètres et le poids un gramme. Il croit qu'elle remonte à l'époque mérovingienne et qu'elle se rapproche du type burgonde.

M. Bellier de la Chavignerie l'a vue, mais il lui est impossible de se prononcer sur l'époque. Après examen, les membres présents se déclarent incompétents.

M. l'abbé Sainsot présente également deux pièces d'argent trouvées au camp de Patay; il croit qu'elles sont d'un comte de Blois.

M. Bellier de la Chavignerie croit qu'elles sont carlovingiennes; M. Merlet pense, au contraire, qu'elles sont plus récentes; il est presque sûr que l'une d'elles est d'un comte de Blois. M. Bellier de la Chavignerie les comparera à celles qui sont au Musée et donnera son avis à la séance de décembre.

A propos de la Bibliographie de la Cathédrale de Chartres, qui est à l'ordre du jour, M. Hue a été chargé par M. l'abbé Brou de demander que, tant qu'on sera dans la partie historique de la Monographie, les gravures soient faites par les mêmes personnes et les mêmes procédés, afin de conserver l'unité qui est indispensable pour le bon effet de l'ensemble.

M. Bellier de la Chavignerie dit que M. Moutoné a une collection considérable de dessins de vitraux de la Cathédrale, peut-être cent cinquante. M. l'abbé Brou pourrait choisir ceux qu'il lui serait agréable de reproduire.

M. Merlet dit qu'il se proposait de soulever la question dont M. Hue venait de parler. Quelques membres se sont plaints de l'insuffisance des gravures publiées jusqu'ici. M. Brou, au contraire, désire persister dans le système adopté. M. Merlet estime que M. Hoyau a bien mérité de la Société pour son zèle, que ses dessins sont bons et très exacts: l'imperfection des gravures tient au procédé Gillot, qui donne des résultats bien inférieurs à la gravure sur bois de M. Rousseau. Il ne faut pas oublier que c'est la différence de prix qui a fait pencher la balance en faveur du procédé Gillot. M. Merlet demande s'il faut continuer ou changer avant la fin de la partie historique.

M. de Saint-Laumer et M. Bellier de la Chavignerie sont d'avis de continuer.

On décide que la Commission sera convoquée et consultée pour savoir si plus tard elle désire changer de procédé.

M. l'abbé Sainsot parle de la Bibliographie de la Cathédrale. Il rappelle qu'il a divisé son travail sur cette base : Ouvrages

spéciaux à la Cathédrale; ouvrages mentionnant la Cathédrale. Il demande s'il n'y aurait pas lieu d'y joindre l'iconographie.

M. Bellier de la Chavignerie répond que ce serait très difficile, parce que les reproductions sont nombreuses et que beaucoup ne portent ni nom d'auteur, ni date, ni rien qui permette de les classer et de les distinguer.

Il est décidé que le travail préparatoire de M. l'abbé Sainsot sera tiré en placards et distribué à la séance de décembre.

M. de Saint-Laumer donne lecture d'un travail sur la Numismatique arabe. — Renvoi à la Commission de publication.

M. l'abbé Clerval donne lecture d'une lettre inédite du chanoine Souchet.

« Nous avons trouvé une lettre de Souchet à dom Luc d'Achery, religieux bénédictin de Saint-Germain-des-Prés, dans le manuscrit 12317, fonds latin de la Bibliothèque Nationale, en tête des matériaux réunis par dom Gellé pour une nouvelle édition de saint Ives. Elle ne porte point l'indication d'année; mais les allusions qu'elle renferme permettent de la placer en 1649 ou 1650. Bien qu'elle n'ait point une importance capitale, elle donne sur son auteur, comme on peut le voir, des renseignements utiles à recueillir.

» Ainsi, nous y apprenons une fois de plus, avec quelle conscience Souchet travaillait à sa grande *Histoire*, consultant hardiment les plus grands savants de son temps; en quelle estime des Bénédictins comme d'Achery mettaient son érudition puisqu'ils ne rougissaient point de briguer son approbation et de recourir à sa Bibliothèque; enfin, avec quelle bonne humeur inaltérable le savant chanoine soutenait les plus graves procès. En un mot, cette lettre nous fait connaître un peu mieux son ardeur au travail, ses rapports avec ses amis, la gaîté de son caractère. Elle a donc quelques droits à sortir de l'oubli. Nous la donnons telle quelle, avec son orthographe originale.

Monsieur mon Révérend Père,

Je vous remercie très humblement de l'advis qu'il vous a pleu me donner touchant nostre comte Thibault[1]. Je n'ay point veu

[1] C'est Thibault le Tricheur. Souchet discute son origine dans son *Histoire*,

le livre de M. Justel, mais bien celuy de M. Bouchet qui dict véritablement que Thibauld estoit fils de Richard comte de Troyes ou de Champagne, mais sans preuve, sur l'exhibition de laquelle l'ayant fait presser par M. Cholet, advocat en Parlement, a confessé qu'il n'en avoit aucune. Aussy ne peult-il l'avoir, ne se trouvant aucun Richard comte de Troyes en ce temps là, et la comté de Champagne n'estant venue à Thibauld qui ne l'eut jamais, mais à ses descendants du côté non dudit Thibauld mais de Legarde, sa femme, fille de Hébert, comte de Vermandois et Troyes, sœur d'un autre de même nom, et tante d'Estienne, par le décès duquel Eudes 2e en hérita et fut comte de Champagne. Je ne scay si M. Justel a quelque chose de meilleur, pour ce que je ne l'ay veu, mais je ne le croy pas. J'en ay écrist autrefois à M. Camusat, chanoine de Troyes, homme versé en l'histoire, qui m'a mandé ne scavoir rien de ce Richard que je croy imaginaire, et l'impugne par autres comtes de Troyes qui estoient au temps qu'on met ce Richard et par autres raisons.

Pour la lettre que demandés d'approbation des preuves du P. Quatremaires [1] touchant le livre de Jean de Gersen, je vous la donneray quant il vous plaira. Mais je crains qu'à cause de notre

II. ch. XV. Il réfute spécialement Bouchet. Justel et Bouchet étaient deux savants généalogistes du XVIIe siècle (Voir Feller). Camusat, dont il est parlé plus bas, fit entre autres livres un *Promptuaire des Antiquités de Champagne*. Il est cité : *Histoire*, II, 108-112.

[1] Ces deux paragraphes ont trait à la polémique soulevée au sujet du véritable auteur de l'Imitation entre les bénédictins et les chanoines réguliers, polémique dont Mabillon a si finement raconté l'histoire (voir ses *Œuvres posthumes*, par dom V. Thuillier). Les premiers attribuaient l'Imitation au bénédictin Jean de Gersen ou Jessen, les seconds au chanoine régulier Thomas à Kempis. Le P. Quatremaires s'était posé comme représentant des *Gersénites* en publiant son *Gersen assertus* (1649). C'est le livre dont il est ici parlé. Il y attaquait violemment le génovéfain Fronteau, champion des *Kempistes*. Ce dernier avait eu déjà de vifs démêlés avec Souchet qui l'accusait de lui avoir volé son édition de saint Ives (1647), ce qui nous explique pourquoi le malheureux chanoine s'engageait volontiers à témoigner en faveur d'un livre dirigé contre son irréconciliable ennemi. L'approbation donnée au P. Quatremaires ne suffit point à sa colère. Il fit publier par un autre bénédictin, dom Valgrave, dans son *Argumentum chronologicum* (1649), la protestation qu'il avait adressée, en 1647, contre le P. Fronteau, à l'évêque de Chartres, protestation restée jusqu'alors manuscrite. Plus tard, en 1651, il l'attaqua lui-même dans un virulent pamphlet, intitulé *Defensio veritatis*, (réimprimé après son *Histoire*). Dans ce libelle, il s'excuse d'être violent, sous prétexte que Fronteau l'a impliqué sans raison dans la controverse des Gersénites et des Kempistes, et l'a gratuitement injurié dans sa réfutation des P. P. Quatremaires et Valgrave (1650). Evidemment, le bon chanoine oublie et son approbation donnée en 1649 au *Gersen assertus*, et sa protestation rendue publique la même année dans l'*Argumentum chronologicum*, p. 175.

démeslé, elle soit plus facilement rejettée. Je ne laisseray de vous l'envoyer si le désirés, estant tout à fait à vostre service.

Quand à l'Apologie que dittes que j'ay c'estoit plus tost un tesmoignagne que le livre estoit de Jean de Jessen, moyne bénédictin. J'ay cherché ledict livre qui estoit en françois, qu'il faut que j'aye donné, pour en avoir trois latins, deux soubz le nom de Jean Gerson, l'autre soubz celuy de Thomas à Kempis et n'ay peu plus trouver ce françois. Gesner en sa Bibliothèque ne le met entre les œuvres de Gerson. Il y a bien de l'apparence après tous les témoignages rapportés par D. Quatremaires qu'il n'en soit pas.

Je n'ay rien pour le présent à escrire à M. Billaine[1]. S'il eust passé par ici je me feusse entretenu avec luy. J'ay un procès à Paris aux Requestes où il y va de la vie. Si je suis obligé d'y aller je pourray le veoir. Mais n'estimés pas que ce procès soit pour en mourir, sinon de faim, Messieurs nos confrères nous dénianits du pain pour vivre; pour quoy nous plaidons pour en avoir. M. Lefebvre est nostre rapporteur en la seconde des Requestes. Si vous avés quelque congnoissance en ceste chambre vous nous obligerés de nous y assister; nous sommes onze de notre bande qui vous en auront de l'obligation. On nous veult faire observer des jeusnes qui ne sont ni de commandement ni de règle, mais de force, qui ne nous sont beaucoup agréables. Quoy que je n'aye plus guerres de dents[2], je ne laisse pas d'avoir bon appétit, et me fascheroit à présent que j'ay besoing de nourriture qu'on m'envoye coucher sans soupper. Je croy que Nosseigneurs des Requestes pourveoiront à nostre nécessité et nous ordonneront de quoy vivre. Ils l'ont desjà faict, mais on ne s'est guère soucié de leur sentence, pour quoy nous sommes après pour en avoir une autre. Dieu nous la donne telle qu'elle nous est nécessaire, et à vous, tout ce que pourrés mieux luy demander.

Je l'en prie d'affection, comme je suis votre très humble et très obéissant serviteur,

Monsieur mon Révérend Père,

SOUCHET.

Recommandation, s. v. p. à f. Dunstan.

De Chartres, ce 15 Novembre.

[1] Billaine était le libraire des Bénédictins. Souchet imprima chez lui en 1649, avec le concours de d'Achery, la *Vie du B. Bernard de Thiron* par Geoffroy le Gros. Deux ans auparavant, il avait édité les œuvres de saint Ives, chez Cottereau : mais il avait quitté cet imprimeur, le soupçonnant d'avoir été complice du P. Fronteau.

En 1649, Souchet avait 60 ans.

M. Merlet donne quelques renseignements sur la question des cendres de Marceau portée à l'ordre du jour.

Le 2 messidor an VII, au Conseil des Anciens, Chénier fait décréter que le corps du général Chérin serait réuni à ceux des généraux Hoche et Marceau dans le mausolée élevé sur les bords du Rhin.

Dans le *Journal des Défenseurs de la Patrie*, à la date de vendémiaire an IV, après avoir rappelé la mort de Marceau et les honneurs qui lui ont été rendus par le prince Charles, on dit :

« Le corps de Marceau a été enterré dans le camp retranché de Coblentz au bruit de l'artillerie des deux armées. »

Dans une lettre adressée au Directoire le 3 complémentaire an V par Debelle, général de division commandant en chef l'artillerie de l'armée de Sambre-et-Meuse, il est dit :

« Après demain le corps de Hoche partira de Wotzlar avec toute la pompe convenable pour être transféré à Coblentz où il sera enterré à côté du général Marceau, dans le fort de Pétersberg. »

D'après ces documents, il est impossible de croire que le corps de Marceau ait été incinéré.

M. le secrétaire fait remarquer que le *Journal de Chartres* du jeudi 25 septembre 1851, rendant compte de l'inauguration de la statue de Marceau, s'exprime ainsi :

« Après ce discours (discours de M. Rémond, maire), une petite boîte est scellée au pied de la statue : elle contient des cendres du général Marceau. Ces restes précieux ont été envoyés par Mme Sergent, née Émira Marceau, sœur germaine du général, à M. Maugars aîné à Chartres, et offerts à la ville par Mme Méliot, née Constance Maugars, et M. Méliot, sous-préfet de Pont-l'Évêque. Ces cendres ont été prises parmi celles qui sont renfermées dans un vase d'airain placé le 3 vendémiaire an VI (27 septembre 1797), dans le monument modeste élevé par l'armée de Sambre-et-Meuse au jeune héros dont elle pleurait la mort. »

Le débat n'est donc pas tranché.

M. l'abbé Sainsot demande si la Société se chargerait de publier une Histoire du département pendant la Révolution.

M. le président dit que la question est assez délicate; car la Société repousse tout ouvrage de politique et de religion. On pourrait faire une proposition, et une séance générale déciderait.

M. l'abbé Sainsot réplique que la décision a une grande importance pour les auteurs, car ils pourraient se conformer aux indications que leur donnerait la Société. Du reste, le travail ne fait que commencer, et on n'entreprendrait pas la publication immédiatement.

Il est décidé qu'une séance générale pourrait seule fournir la solution.

M. l'abbé Sainsot propose de lire un travail sur Jacques Richard, poète beauceron. Vu l'heure avancée, la lecture est renvoyée à la séance de décembre, mais acte est donné de la proposition en vue de la priorité dans le cas où un autre travail serait offert sur le même sujet.

M. Merlet demande si M. l'abbé Sainsot a connaissance de découvertes faites à Viabon.

M. Bellier de la Chavignerie rapporte qu'on a fait des fouilles à Viabon et dans le voisinage. A Baignolet, Orgères et Loigny, on a trouvé des monnaies romaines et gauloises, et plusieurs de ces objets ont été apportés au Musée. A Viabon on a découvert dans des caves des tombeaux gallo-romains contenant des épées et des sabres. Il y a même au Musée, provenant de là, un petit Christ byzantin en bronze ayant été émaillé; il est du reste très fruste et très oxydé.

M. de Saint-Laumer fait connaître que chez un apiculteur on a trouvé des squelettes ayant la face tournée contre terre et appartenant à des jeunes gens.

M. l'abbé Sainsot dit qu'il croyait que le testament de Souchet était demeuré manuscrit; mais il existe, imprimé, au Mans.

La séance est levée à cinq heures et quart.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS

Membres titulaires.

MM. l'abbé GATINEAU (Vital), curé de Coulombs; présenté par MM. de Gastel et Gillard.

l'abbé TOUZEAU, curé de Saint-Lucien; présenté par les mêmes.

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 1886.

Présidence de M. BILLARD de SAINT-LAUMER. — M. CAILLOT, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures et demie.

Sont présents : MM. de Saint-Laumer, Caillot, Buisson, Chevallier-Ruffigny, Escoffier, Hanriau, Hüe, Muset, abbés Guérin, Haye, Hénault, Lecomte, Provost, Renard et de Sainte-Beuve.

Le procès-verbal de la séance de novembre est lu et adopté sans observation.

M. le trésorier donne lecture du budget, qui est repris par M. le président et adopté par chapitre. Voici ce document :

Recettes ordinaires.

En caisse le 1er décembre 1886	1,472 fr.	92
Rente sur l'État 3 %.	211	»
20 obligations des chemins de fer de l'Ouest . .	291	»
280 cotisations à 10 francs.	2,800	»
60 id. à 5 francs	300	»
Vente de bulletins	150	»
id. de diplômes	20	
Total	5,244	92

Recettes extraordinaires.

Subvention du Ministère de l'Instruction publique.		»
Total	5,244 fr.	92

Dépenses ordinaires.

Reste à payer	1,100 fr.	»
Procès-verbaux et Mémoires	1,200	»
Frais de recouvrement	100	»
Traitement de l'appariteur.	300	»
Gravures	600	»
Fouilles et dépenses imprévues	100	»
Séance générale.	200	»
Reliures	150	»
Achats de livres et abonnements	100	»
Total.	3,850 fr.	»

Dépenses extraordinaires.

Monographie de la Cathédrale de Chartres . .	1,000	»
Total	4,850 fr.	»

BALANCE :

Recettes	5,244 fr. 92
Dépenses	4,850 »
Reste	394 fr. 92

M. le président donne connaissance des publications reçues dans le mois et d'une lettre de la Société des Archives de la Saintonge et de l'Aunis, qui demande l'échange des bulletins. — M. le président examinera le bulletin envoyé par cette Société et se prononcera.

M. l'abbé Hénault dit que quelquefois les Sociétés avec lesquelles on a décidé de faire l'échange ne continuent pas l'envoi de leurs publications.

M. le président dit qu'il a été appelé à présider à l'improviste et que les lectures qui devaient être faites ne pouvaient avoir lieu, les manuscrits ne lui ayant pas été communiqués.

Il consulte la Société sur le choix d'un conférencier pour la séance générale de mai. Personne n'en a à indiquer.

La séance est levée à quatre heures.

SÉANCE DU 6 JANVIER 1887

Présidence de M. Merlet. — M. Caillot, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures et quart.

Sont présents : MM. Merlet, de Saint-Laumer, Caillot, Bellier de la Chavignerie, Blin, Buisson, Haudié, de Lubriat, abbés Clerval, Cottereau, Haye et Provost.

Après l'adoption du procès-verbal de la réunion de décembre, M. le président fait part de la mort de deux membres : M. l'abbé Laîné, curé de Sours, et M. Gallas, vice-président du Comice agricole de Dreux, et prononce l'admission de deux membres nouveaux.

M. Guillon, instituteur à Coudreceau, a envoyé un travail sur l'histoire de cette commune. Il est un peu en dehors des délais, M. le président demande à l'assemblée si elle est d'avis d'accepter le travail pour le concours de cette année ou si elle juge qu'il faille le renvoyer à l'année prochaine.

L'Assemblée décide qu'il sera accepté pour cette année.

M. Buisson présente un travail d'explications faites sur le plan de Chartres de 1750, publié par la Société. M. Bellier de la Chavignerie l'examinera avec l'auteur, afin de corriger les erreurs qui auraient pu s'y glisser, malgré le soin qu'y a apporté M. Buisson.

Le secrétaire donne lecture d'une étude de M. l'abbé Sainsot sur Jacques Richard, jeune poète né à Terminiers et décédé prématurément avant que son talent eût pu se développer d'une manière complète.

M. le président ajoute que la mère de M. Jacques Richard se propose de faire imprimer toutes les poésies de son fils, afin de protester contre une publication incomplète faite pour représenter ce jeune homme comme un adepte de la libre-pensée, alors qu'il a eu une fin très chrétienne.

M. Merlet lit deux pages écrites par lui en 1857, dans lesquelles il montre, par des exemples, que, contrairement à une opinion qui a faussement cours, le Beauceron naît poète et que les artistes ne manquent pas dans notre pays.

Il donne ensuite lecture de plusieurs passages d'un ouvrage qu'il va publier prochainement sur les Assemblées de Communautés, question nouvelle, pleine d'intérêt et d'importance soulevée par le Ministère.

Dans cet ouvrage, M. Merlet traite des Assemblées de Communautés dans le pays Dunois.

M. Cottereau dit que dans les registres de la commune de Magny il a souvent rencontré mention de ces sortes d'assemblées.

La séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS

Membres titulaires.

Mme Thibault (Lucien), propriétaire à Nogent-le-Rotrou; présentée par MM. Blay et Merlet.

M. Person (Léonce), professeur au lycée Condorcet à Paris; présenté par MM. de Saint-Laumer et Merlet.

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1887

Présidence de M. Merlet. — M. Caillot, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures vingt minutes.

Sont présents : MM. Merlet, de Saint-Laumer, Barois, Caillot, Blin, Buisson, Huc, St. Isambert, de Lubriat, de Mély, Muset, Ch. Petrot, abbés Clerval, Haye, Hénault, Hermeline, Lecomte, Renard, Sainsot et Tissier.

Le procès-verbal de la séance de janvier est lu et adopté.

M. le président annonce qu'il a reçu le prospectus d'une publication sur les familles françaises établies au Canada, publication à laquelle l'éditeur demande à la Société de souscrire. Il rappelle que beaucoup de personnes de la Beauce sont allées demeurer au Canada et que le premier évêque de Québec était de notre pays. L'ouvrage fera 2 volumes de 600 pages chacun. Il coûtera 40 francs.

L'Assemblée décide qu'il y a lieu de souscrire.

M. le trésorier donne lecture du résumé suivant de ses comptes pour l'année 1886 :

Recettes supposées.

1° En caisse le 1er décembre 1885	1,095 fr. 62		
Dépenses du mois de décembre . .	201 75		
En caisse le 1er janvier 1886 . . .	893 fr. 87	893	87
2° Rente sur l'État 3 %.		211	»
3° 20 obligations des chemins de fer de l'Ouest.		291	»
4° 280 cotisations à 10 fr.		2,800	»
60 cotisations à 5 fr.		300	»
5° Vente de bulletins		150	»
Id. diplômes		10	»
6° Subvention du Ministère de l'Instruction publique		*mémoire*	
		4,655 fr. 87	

Recettes opérées.

En caisse le 1er janvier 1886	893 fr.	87
Rente sur l'État 3 %	211	»
20 obligations des chemins de fer de l'Ouest . .	291	»
Cotisations à 10 francs et à 5 francs	3,184	»
Vente de bulletins et ouvrages de la Société . .	164	25
Vente de diplômes	36	»
Subvention du Ministère de l'Instruction publique.	*Néant*	
	4,780 fr.	12

Les recettes avaient été évaluées à	4,655 fr.	87
Elles ont été de	4,780	12
Excédent. . .	124 fr.	25

Dépenses proposées.

1° Procès-verbaux et Mémoires	1,200 fr.	»
2° Frais de recouvrement	100	»
3° Traitement de l'appariteur	300	»
4° Gravures.	600	»
5° Fouilles et dépenses imprévues	100	»
6° Séance générale	200	»
7° Reliures	150	»
8° Achats de livres et abonnements.	100	»
Dépenses extraordinaires.		
9° Monographie de la Cathédrale de Chartres. .	1,000	»
	3,750	»

Dépenses faites.

Notes de Mme Garnier et Mme Vinsot	1,986 fr.	50
Affranchissements, frais de poste et correspondance.	93	55
Traitement de l'appariteur.	300	»
Gravures, note de M. Fauveau	5	»
Fouilles et dépenses imprévues	*Néant*	
Séance générale	175	»
Reliures : note de MM. Raimbault et Selleret. .	26	05
Payé à M. Selleret, libraire.	48	70
Dépenses extraordinaires.		
Monographie, note de Mme Garnier	1,032	»
	3,666 fr.	80

Les dépenses proposées s'élevaient à la somme de	3,750	»
Il a été dépensé	3,666	80
Différence en moins. . .	83 fr.	20
Le reliquat de l'exercice 1885 était de	893 fr.	87
Les recettes de l'année 1886 se sont élevées à la somme de	3,886	25
Ensemble. . .	4,780	12
Les dépenses ont été de.	3,666	80
D'où il résulte que la Société avait en caisse le 31 décembre 1886.	1,113 fr.	32

M. le président lit la lettre suivante qui lui a été adressée par M. l'abbé Renard sur la découverte d'un caveau funèbre au Grand-Séminaire de Chartres.

Il suffira, pour faire connaître la découverte dont il s'agit, de reproduire le texte du procès-verbal rédigé à ce sujet le 11 janvier 1887 au Grand-Séminaire.

Pendant le mois de décembre de l'année 1886, M. l'abbé Renard, directeur au Grand-Séminaire de Chartres, grâce à la bienveillance de M. Merlet, archiviste d'Eure-et-Loir, rencontra à la Mairie de Chartres un cahier de sépultures contenant les actes de trois inhumations faites pendant le XVIIIe siècle au Petit-Séminaire Saint-Charles, occupé aujourd'hui par notre Grand-Séminaire. Voici la teneur de ces actes :

« 1° L'an mil sept cent cinquante-cinq, le cinquième jour du moys de septembre, j'ay, prêtre de la Congrégation de la Mission, supérieur du Séminaire Saint-Charles de Chartres, soussigné, inhumé dans la chapelle dudict Séminaire, avec les cérémonies accoutumées, le corps du Frère Denys Collet, de la même Congrégation, lequel est décédé dans cette maison, hier, âgé de 47 ans, après avoir reçu les sacrements de Pénitence, Eucharistie et Extrême-Onction. Ladite inhumation faite en présence de M. Petey, curé de Saint-Aignan de Chartres, et de M. Senglin, prêtre de la Mission, supérieur du Grand-Séminaire, de M. l'abbé de Castellane, chanoine de la Cathédrale, de M. Marie, lieutenant-général de l'Élection, lesquels ont tous signé avec nous le présent acte.

» Signé : Allart, Petey, curé de Saint-Aignan ; Senglin, de Castellane, Marie. »

« 2° L'an mil sept cent cinquante-sept, le dimanche 13e de novembre, est décédé M. Pierre Duflos, prêtre de la Congrégation de la Mission, du Séminaire Saint-Charles de Chartres, muni des sacrements de Pénitence, du Saint-Viatique et d'Extrême-Onction, que nous lui avons administrés, et a été inhumé le 14, dans la chapelle de ce Séminaire, du deuxième au troisième pilier du côté de la cour d'entrée, par Messire Guillaume Marcé de Sauzay, chanoine de la Cathédrale, archidiacre de Dunois, vicaire-général de Mgr l'Évêque de Chartres et abbé de Saint-Riquier, en foy de quoi j'ay soussigné, prêtre de la Congrégation de la Mission, supérieur dudit Séminaire de Saint-Charles, dressé le présent acte, en présence de M. Jean-Baptiste Senglin, prêtre de la Mission, supérieur du Grand-Séminaire de Beaulieu, et de Claude-Clément Tillier, prêtre de la même Congrégation, et un

des directeurs de ce Séminaire, qui ont assisté à la sépulture et ont signé avec moi.

» Signé : l'abbé de Sauzay, vicaire-général; Senglin, Tillier, Allart. »

« 3º L'an mil sept cent quatre-vingts, le seize février, a été inhumé par nous, Michel-René Ferrand, prêtre de la Congrégation de la Mission, supérieur du Séminaire Saint-Charles de Chartres, M. Claude-Vincent Tillier, aussi prêtre de la Congrégation de la Mission, demeurant audit Séminaire, décédé du jour d'hier, natif de Montreuil-sur-Mer, âgé d'environ quarante-sept ans, et muni des sacrements de l'Église, dans le caveau à ce destiné, et en présence de M. Cormier, prêtre, chanoine de la Cathédrale; de M. Clouet, aussi chanoine et théologal; de M. Le Boucq, doyen de Saint-André; et de M. Briot, prêtre de la Congrégation de la Mission; et de M. Marchand, avocat dans cette ville, témoins qui ont signé avec nous en présence de plusieurs autres personnes.

« Signé : Marchand, Le Boucq, doyen de Saint-André; Briot, Cormier, Clouet, prêtre théologal; Ferrand. »

Les deux premières de ces sépultures avaient donc été faites dans l'ancienne chapelle du Séminaire, celle qui existe actuellement n'ayant été construite que plus tard et bénite en 1773. Nous ignorons jusqu'à présent où était cette première chapelle. Pour M. Tillier, il avait été inhumé depuis la construction de la chapelle actuelle et dans un caveau « à ce destiné. » Rien n'ayant été changé depuis 1780 dans l'ordonnance générale des bâtiments, il semblait possible de retrouver le lieu de cette sépulture, dont le souvenir s'était effacé avec le départ des Prêtres de la Mission et la fermeture du Séminaire en 1793.

Des recherches furent faites dans ce but les 2 et 3 janvier 1887 et n'amenèrent aucun résultat, lorsqu'une indication fournie par un domestique amena, le jour suivant, la découverte du caveau. En descendant un escalier qui conduit à une cave, utilisée aujourd'hui comme magasin au bois, il avait remarqué, vers la quatrième ou cinquième marche, une croix d'un pied de hauteur, tracée grossièrement sur le mur de droite, et de chaque côté de la tige verticale, des chiffres formant ensemble le nombre 1780 : le tout encadré d'un léger filet noir presque effacé. De plus, à la jonction des bras de la croix, un fragment d'ossement avait été encastré dans la maçonnerie. Depuis longtemps, les gens de service avaient remarqué ces inscriptions sans y attacher aucune importance. L'un d'eux pourtant avait un jour détaché l'ossement dont nous avons parlé, puis pratiqué une petite ouverture, et, en in-

troduisant une mèche enflammée, il s'était rendu compte qu'une pièce voûtée existait derrière cette muraille; mais il n'avait parlé à personne de cette découverte.

A l'aide de ces indications, il fut facile de reconnaître le caveau destiné aux sépultures dont l'acte d'inhumation de M. Tillier faisait mention. Il avait été construit en même temps que la chapelle sous l'épiscopat de Mgr Rosset de Fleury.

En examinant de plus près l'état des lieux, on trouva l'explication d'une excavation faite dans le mur opposé à l'inscription et à la hauteur même de celle-ci. Elle était profonde de 0 m. 65 c. et longue de 1 m. 15, se développant en arc de cercle. Evidemment elle avait été pratiquée pour permettre d'entrer les cercueils dans le caveau, l'escalier n'étant pas assez large pour les tourner et les présenter à l'ouverture verticale que l'on faisait dans le mur à chaque inhumation pour les y introduire.

Le lendemain mercredi 5 janvier, on ouvrit la muraille à l'endroit de l'inscription, et l'on se trouva en face d'une petite salle voûtée, mesurant 4 m. 50 c. de long sur 1 m. 45 de large et 3 m. de profondeur. Une partie peu élevée s'étendait sous l'escalier. Un peu sur la droite, au fond du caveau, gisait une croix de bois que le temps avait séparée de son pied fixé en terre. Cette croix, faite de deux simples planchettes à peine dégrossies, ne portait aucune inscription. La date de 1780 inscrite sur le mur suffisait à attester que là était la tombe de M. Claude-Vincent Tillier.

Deux séminaristes, M. Paul Lepeinteur, acolyte, et M. Camille Crancée, clerc tonsuré, se mirent courageusement à l'œuvre. En soulevant la terre et une légère couche de chaux, ils découvrirent les planches assez bien conservées d'un cercueil en bois de sapin. Avec précaution et respect, ils écartèrent la terre et recueillirent les ossements du prêtre qui, cent-six ans auparavant, avait été déposé là. La tête était très bien conservée et gardait encore tous ses cheveux. M. Tillier était blond et avait le front découvert. Il était de haute taille comme en font foi les ossements des bras et des jambes. Sur le haut de la tête était collé un fragment de linge, le linceul sans doute, retenu par une épingle à demi consumée par la rouille. Des autres vêtements on ne recueillit qu'un débris brun qui parut être un reste de scapulaire.

M. Tillier, à l'époque de sa mort, était depuis vingt-trois ans directeur au Petit-Séminaire Saint-Charles, puisque son nom figure dans l'acte de sépulture de M. Duflos en 1757. Etant mort à l'âge de 47 ans en 1780, il n'avait donc que 24 ans lors du décès de M. Duflos. Sans doute il avait été envoyé au Petit-Séminaire de Chartres immédiatement après son ordination. Nous retrou-

vons son nom sur un acte de 1773. C'est une requête adressée au Corps municipal de Chartres par M. Ferrand, alors supérieur du Séminaire Saint-Charles, pour être autorisé à acheter quelques maisons sises à l'angle de la ruelle des Trois-Flacons, et pouvoir ainsi agrandir la cour du Séminaire. M. Tillier signe cette pièce en qualité de Procureur de la maison [1].

Le corps de ce prêtre étant découvert, l'on pouvait se demander si les restes de M. Duflos et du frère Denys Collet n'avaient pas été transportés de l'ancienne chapelle dans ce caveau spécialement destiné aux sépultures. Dans cette pensée on continua les fouilles les jours suivants. Elles amenèrent, le 8 janvier, la découverte de deux autres cercueils. L'un d'eux était placé à côté de celui de M. Tillier; il était double et disposé dans le même sens que le précédent. Les ossements furent trouvés en désordre et mêlés. Le crâne était dénudé et partiellement détruit, mais les os des bras et des jambes étaient très bien conservés. L'autre cercueil était placé sous l'escalier; il était simple. Les planches demeuraient assez bien conservées, mais du corps il ne restait qu'un fragment de crâne sans consistance et deux petits ossements. La forme du cercueil indiquait que le corps avait été inhumé dans un sens opposé aux deux précédents.

On était manifestement en présence des restes de M. Duflos et du frère Collet. Le désordre et la confusion des ossements confirmaient bien la conjecture d'une translation et l'état de détérioration du cercueil de M. Duflos, lors de l'exhumation de l'ancienne chapelle, avait peut-être exigé une seconde caisse de bois.

La position des corps indiquait de plus lequel des trois était celui du frère Collet. Car, selon les règles de la liturgie, les deux prêtres avaient la tête tournée vers la croix de bois plantée au fond du caveau, tandis que le troisième corps, selon le mode d'inhumation des laïcs, avait les pieds dirigés vers elle.

Tous ces ossements ayant été recueillis respectueusement et dans des boîtes distinctes, ceux qui se trouvaient présents récitèrent sur eux la prière pour les morts. Puis on les transféra dans un lieu convenable jusqu'à ce que le caveau eût été complètement visité.

Le mardi 11 janvier 1887, on rendit ces restes mortels à la terre qui les avait reçus il y a plus d'un siècle. M. l'abbé Renard, assisté de quelques séminaristes, leur donna de nouveau la sépulture en récitant les prières prescrites par le Rituel. La même croix qui avait été trouvée sur les tombes fut fixée sur une croix neuve de même dimension, et toutes deux plantées à l'endroit

[1] Archives municipales.

où était la première. Les ossements de M. Tillier sont les plus proches du mur de droite en entrant, ceux de M. Duflos au milieu, et le fragment du crâne du frère Denys Collet à gauche, dans une boîte plus petite. Des croix et autres objets de piété ont été renfermés avec ces restes vénérables, en attendant l'heure où Dieu rendra la vie à cette poussière et récompensera ses dignes serviteurs.

» En foi de quoi, je, soussigné Paul-Marie Renard ai dressé le présent acte, qui a été signé par M. Joseph Piau, supérieur du Grand-Séminaire, et par MM. Joseph Perot, diacre; Albert Bouvet, sous-diacre; Camille Guedon, Paul Lepeinteur et Adolphe Beaudouin, acolytes; Camille Crancée et Charles Aubert, clercs-tonsurés, qui ont assisté comme témoins à l'inhumation. »

Ce procès-verbal a été enfermé dans un tube de verre hermétiquement fermé, et a été déposé dans le caveau, sur une pierre isolée. Puis l'ouverture pratiquée dans le mur a été fermée, la croix et la date 1780 tracées comme auparavant, et tout enfin rétabli dans l'état primitif.

M. Fernand de Mély lit un article sur la possession d'un prieuré possédé par l'ordre Teutonique à Saint-Michel-de-l'Ermitage. — M. Merlet remercie M. de Mély de son intéressante communication.

M. l'abbé Sainsot donne lecture de sa Revue bibliographique pour 1886.

1° ARCHÉOLOGIE

Les découvertes archéologiques ont été presque nulles dans le courant de l'année qui vient de se terminer. Nous avons à signaler quelques objets trouvés à Melleray, commune d'Oinville-Saint-Liphard : une balle de fronde, un buste du dieu Risus, des fragments de poterie rouge. Comme presque tout ce qui est mis au jour dans cette partie de la Beauce, qui fut autrefois du diocèse d'Orléans, ces objets enrichissent le musée de la capitale de l'Orléanais (V. *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, p. 491). Près de Cloyes on a découvert au mois de mai, à la base de la croix de Saint-Marc, placée sur le bord de la route de Paris à Bayonne, un bas-relief du XVI[e] siècle, représentant les quatre Évangélistes.

On a mis à jour, à l'église de la Madeleine de Châteaudun, un curieux portail dont l'archivolte est ornée de personnages et d'animaux fantastiques dont la forme révèle une œuvre du XII[e] siècle (*Bulletin de la Société Dunoise*, p. 309).

Les murs de l'ancienne chapelle de Notre-Dame du Champdé ont été abattus et l'emplacement est occupé par une pelouse verte encadrée

d'allées sablées. La porte nord de cette chapelle a été démolie et les pierres données à la Société Dunoise, qui se propose de réédifier cette petite porte dans l'enceinte du château.

La Ferté-Villeneuil va voir disparaître un curieux souvenir de son ancienne importance par la démolition de la vieille porte qu'elle avait conservée jusqu'à ce jour.

2° HISTOIRE

Ceux qui s'occupent de l'histoire chartraine trouveront à glaner dans plusieurs ouvrages qui ont paru dans le cours de l'année 1886.

Duc d'Épernon. — Dans un opuscule intitulé *Mariage morganatique du duc de Lavalette*, M. l'abbé Cazauran a refuté les objections présentées par M. Mireur au *Prétendu mariage du duc d'Epernon à Pignans (Var) le 25 février 1596.*

d'Angennes. — On trouve de nombreux renseignements sur Charles d'Angennes, évêque du Mans, dans la *Vie du Vénérable J. de la Barrière*, fondateur des Feuillants, par l'abbé Bazy (Paris, Picard). — Le même personnage est l'objet d'un savant opuscule intitulé : *Charles d'Angennes,* etc. *et le Vén. Jean de la Barrière*, par Dom P. Piolin, in-8°, 12 p.

Mme de Maintenon. — L'attention semble se porter plus que jamais sur cette femme illustre, à laquelle on demande aujourd'hui encore des préceptes d'éducation. On lui a consacré plusieurs publications intéressantes :

Madame de Maintenon, Louis XIV et sa Cour : Souvenirs de Mme de Caylus. — Paris, Arnould, boulevard Poissonnière (Petite bibliothèque portative).

Madame de Maintenon institutrice : Extraits de ses lettres, avis, exhortations, conversations, proverbes sur l'éducation, par Em. Faguet, professeur au lycée Charlemagne. — Paris, Oudin, in-18, 190 p.

Extrait des lettres, avis, entretiens, conversations et proverbes de Madame de Maintenon sur l'éducation, par Gréard, de l'Institut.

Étude sur Madame de Maintenon, par le même (dans l'*Éducation des femmes par les femmes*).

Dans la *Notice sur les prêtres*, etc., *de la Congrégation de la Mission* que vient de publier la librairie Pillet (Paris), la fondation de la maison royale de Saint-Cyr est racontée avec des détails intéressants.

Diocèse de Chartres. — La brochure anonyme *Les Nouvelles Catholiques* renferme des documents nouveaux sur les négociations qui ont préparé la formation du diocèse de Blois enlevé en grande partie au diocèse de Chartres. — Paris, Picard, et Orléans, Herluison.

Marceau. — L'opinion publique s'est occupée pendant quelque temps cette année de notre vaillant compatriote, le général Marceau. Vers la fin de l'année 1885, les journaux annonçaient que le monument élevé au général auprès de Coblentz allait être restauré, mais que l'inscription française serait remplacée par une inscription allemande. Ce fut

sans doute ce qui inspira la pensée de présenter au Sénat une proposition de loi tendant à obtenir la translation des cendres de Hoche et de Marceau au Panthéon (juillet 1886). A ce sujet eut lieu, dans deux séances de notre Société, une intéressante discussion sur le lieu où sont déposées les cendres de Marceau : on en trouvera le résumé dans nos procès-verbaux.

Le 23 mai 1886, on a inauguré à Janville, dans la cour de l'Hôtel-Dieu, un modeste monument destiné à conserver le souvenir de sa délivrance du joug anglais qui fut due à la merveilleuse victoire remportée à Patay par la Pucelle d'Orléans. Ce monument, dû à la générosité de la supérieure de l'Hospice, Madame de Saint-Guilhem, en religion sœur Henri, est la reproduction de la statue de Jeanne par la princesse Marie. L'inauguration a eu lieu au milieu d'un grand concours de peuple; ce qui ne doit point étonner, car le souvenir de la libératrice de la France s'est bien conservé dans notre Beauce.

Parmi les travaux présentés au concours de la Société archéologique de l'Orléanais (mai 1886), trois mémoires se rapportaient au département d'Eure-et-Loir. Le premier avait pour titre : *Histoire des monuments de la Beauce : Toury — Janville — Le Puiset*, par M. Pinsard, instituteur à Vennecy. C'est une compilation des principaux faits déjà connus sur ces lieux historiques. Le second mémoire a pour titre : *A propos de deux Chartes du XIIIe siècle*, par M. Alexandre Godou, ancien adjoint au maire d'Orléans. La première charte porte donation par Hugues II, seigneur de Montigny-en-Dunois, aux chanoines de la Madeleine de Châteaudun de tous les cens et droits dont il jouissait dans cette ville. La seconde charte est la confirmation de ce don par Geoffroy V, vicomte de Châteaudun. Ces chartes sont accompagnées d'un savant commentaire (*Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*. XXI). Le troisième mémoire est intitulé : *Colardeau, étude biographique*, par M. Maxime Beauvilliers, juge de paix à Ferrières. C'est un résumé de ce qui a été écrit sur notre poète de Janville, avec quelques additions dues aux recherches de l'auteur.

Un fait qui appartient à la géographie plus qu'à l'histoire nous semble devoir être consigné ici. Le docteur Noël Ballay, notre compatriote, le compagnon fidèle de M. de Brazza dans ses explorations lointaines, vient d'être nommé Résident au Congo. Il habitera Libreville, chef-lieu de nos établissements dans l'Afrique équatoriale. (Juin 1886.)

3° BEAUX-ARTS

Vers la fin du mois d'août 1886, on a installé dans les caveaux de la chapelle funéraire de Dreux le groupe en marbre du roi Louis-Philippe et de la reine Marie-Amélie.

Le roi est représenté debout, la reine est à genoux. Ces deux statues, œuvres du sculpteur Antonin Mercié, ont figuré au Salon de 1886 dont elles étaient le morceau capital. Ceux qui ont connu les augustes personnages que l'artiste a voulu faire revivre sont unanimes à constater que leurs traits et leur attitude sont reproduits avec une grande exactitude.

Au même Salon figurait aussi la statue équestre du connétable de Montmorency, commandée au sculpteur Paul Dubois par le duc d'Aumale, qui la destinait à Chantilly.

Le *Journal de Chartres* du 9 mai 1886 a donné les noms de ceux de nos compatriotes qui ont exposé des œuvres au Salon de peinture, de dessin, de sculpture et d'architecture. Quelques-uns se sont inspirés des monuments de leur pays; nous remarquons en effet: le *Portail nord de la Cathédrale de Chartres*, par Lefèvre (dessin); le *Château d'Anet*, par Jéquier (?) (architecture), l'*Église de Gallardon*, par Petit-Grand (architecture); la *Cour du château de Châteaudun*, par Gallerne (peinture).

Une des grandes publications illustrées qui sont en cours de publication, *Les plus beaux monuments de France*, par M. du Cleuziou, a reproduit dans sa 2e livraison la *Porte-Guillaume, à Chartres* (qu'il appelle Porte Saint-Guillaume), le *Donjon du XIIe siècle et la Chapelle du XVe siècle du château de Châteaudun.*

Dans la reproduction des *Monuments historiques* par la photogravure, nous voyons la *Cathédrale de Chartres* sous le no 1115 et la *Ville de Châteaudun* sous le no 497 *bis.*

Dans les gravures nouvelles nous trouvons *Épisode de la bataille de Loigny*, d'après Grolleron.

Le fameux Girondin Brissot cultivait-il la peinture en même temps que la politique et la littérature? Quoique ses biographes n'en fassent pas mention on pourrait le croire d'après cette annonce de la *Bibliographie de la France* (no 47). *La Rentrée*, d'après Brissot de Warville. — Saint-Cloud, photogravure Tournoux.

4o BIBLIOGRAPHIE

L'Ami du Foyer. — Almanach pour 1887.

L'Astrologue de la Beauce et du Perche. — Almanach pour 1887.

Annuaire statistique, etc., du département d'Eure-et-Loir. — 1886, in-12.

Anonyme. — *Petit guide des offices divins* à l'usage du diocèse de Chartres. — Chartres, 1886, in-32.

La Beauce. — Almanach pour 1887.

Beauchet (abbé). — *Utilité pratique de la rhétorique.* Discours prononcé à la distribution des prix de l'Institution Notre-Dame, 1886.

Bellier de la Chavignerie (Émile). — *Dictionnaire général des artistes de l'École française.* Tome II et supplément de 124 pages (fin de l'ouvrage). Un premier supplément entrepris par Auvray s'arrête à la lettre C.

Billaut de Gérainville. — *Plaidoyer* pour M. Célius Rufus, par M. T. Cicéron. Traduction nouvelle, par E.-A. Billaut de Gérainville, in-18 jésus, 180 p. — Paris, chez le traducteur, 56, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Boucher de Molandon. — *Janville, son donjon, son château, ses souvenirs du XVe siècle.* — Orléans, Herluison, 1886, in-8°, 14 p.

Café de Chartres. — Almanach pour 1887.

Chabanes (baronne de). — *Le cœur d'une jeune fille*, esquisse populaire, 3e édition. — Lille et Paris, Lefort, 1886, in-12, 143 p.

Chasles (E.). — *Cours complet d'anglais :* Devoirs anglais, par E. Chasles, inspecteur de l'Université. — Paris, Plon, 1re année, in-12, 415 p.; 3e année, in-12, 225 p.

Cintrat (abbé).— *Pèlerinages des Trois Bonnes Maries et de Notre-Dame de la Salette à Mignières.* — Chartres, impr. Garnier, 1886, prospectus de 4 pages.

Conseil général. — *Procès-verbaux* du Conseil général d'Eure-et-Loir, pendant l'année 1885.

Deuzet (abbé). — *A la mémoire de M. le chanoine Chau.* professeur de rhétorique au Petit-Séminaire de Saint-Cheron, mort le 22 juillet 1886. — Chartres, impr. Garnier, in-8°, 12 p.

Dion (A. de). — *Le Puiset au XIe et au XIIe siècle :* châtellenie et prieuré. — Chartres, 1886, in-8°. (Extrait des *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.*)

Dugué (Ferdinand). — *Les Ressouvenirs.* — Paris, Ollendorf, 1886.

Duplessis (G.). — *Dictionnaire des marques et monogrammes de graveurs,* par G. Duplessis, conservateur du département des estampes à la Bibliothèque nationale, et H. Bouchot.—Paris, Rouam, in-16, 127 p.

Fousset (B.-A.). — *Éloge des Sœurs :* petit poème vendu au profit des *Petites-Sœurs-des-Pauvres.* — Orléans, impr. Morand, 1886, in-12, 12 pages.

Le Glaneur. — Almanach pour 1887. (*Brissot de Warville*, par A.-S. Morin).

Hulst (Mgr d'). — *Le droit chrétien et le droit moderne :* Étude sur l'Encyclique *Immortale Dei.* — Poussielgue, 1886, in-12.

Le même. — *L'organisation de la société chrétienne*, discours prononcé à la séance annuelle de l'Institut catholique de Paris le 19 novembre 1886. — Paris, Levé, in-12, 23 p.

Le Fèvre (Jean). — *Journal de Jean Le Fèvre*, évêque de Chartres et chancelier des rois de Sicile Louis I et Louis II d'Anjou (1380-1389), par M. Moranvillé. (En préparation à la librairie Alphonse Picard.)

Legué (abbé). — *Rapport* fait à Sa Grandeur Monseigneur l'évêque de Chartres sur l'erreur actuelle du Naturalisme. — 1886, in-8°, 8 p.

Loriot (Florentin). — *Une église champêtre*, église de la Roche-Mabile, ancienne église bénédictine. — Alençon, 1886, in-8°, 19 p.

Le même. — *La tour de Bonvouloir.* — Argentan, impr. de l'Orne, 1886, in-8°, 32 p. avec lithogr.

P. André. — *La Vie du R. P. Malebranche*, prêtre de l'Oratoire, avec l'histoire de ses ouvrages, par le P. André de la Compagnie de Jésus.

P. Largent. — *De la recherche de la vérité*, par le R. P. Largent. — Paris, Poussielgue, in-12, 142 p.

Michon (R. P.). — *Petit manuel de la famille chrétienne*, pour la réception des derniers sacrements, par le R. P. Michon, mariste de la maison de Chartres. — Chartres, impr. Garnier, 1886, in-16, 271 p.

Montsabré (R. P.) — *Châteaudun*, par le R. P. Montsabré, nouvelle édition. — Librairie Gauthier, (bibliothèque populaire à 10 c.).

Le Messager de la Beauce et du Perche. — Almanach pour 1887.

Le Moissonneur de la Beauce et du Perche. — Almanach pour 1887.

Noailles (duc de). — *Cent ans de République aux États-Unis*, (Tome I).

Les Nouvelles Catholiques (1654-1792). — Recherches et documents inédits pour servir à l'histoire religieuse du Blaisois et du Pays chartrain. — Paris, A. Picard, 1885, in-8°, 87 p.

Ordo divini officii recitandi ad usum ecclesiæ Carnutensis pro anno 1887. — Chartres, Durand.

Le Passant. — Almanach pour 1887.

Le Patriote de la Beauce et du Perche. — Almanach pour 1887.

Person (Léonce). — *Exercices* de traduction et d'application sur les mots grecs groupés d'après la forme et le sens, par L. Person, professeur au lycée Condorcet. — In-16.

Le même. — *Exercices......* d'après le sens et l'étymologie. — Paris, Hachette, in-16.

Le même. — *Le latin de la décadence et la grammaire latine*, dans les écoles normales primaires. — Paris, Cerf, in-8°, 112 p.

Le Républicain d'Eure-et-Loir. — Almanach pour 1887. — Imprim. Durand.

Talbot (Eugène). — *Histoire abrégée de la littérature latine*, rédigée conformément aux programmes officiels. — Paris, Delalain, 1886, in-12, 304 p.

Tissier (abbé). — *Discours prononcé dans l'église de Loigny*, le 2 décembre 1886.

Watrin. — *Traité des vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux domestiques*, par M. Watrin, avoué à Chartres, et M. Boulet, vétérinaire à Chartres. — Chartres, Selleret, 1886.

NÉCROLOGIE

La partie nécrologique est un peu plus abondamment fournie, quoique pourtant cette année ne nous ait enlevé aucune de nos notabilités chartraines. Nous avons vu disparaître plusieurs personnages qui à divers titres peuvent être signalés comme ayant appartenu à notre pays.

CASSAN DE FLOYRAC (abbé), proche parent de Monseigneur de Montals, qui lui fit faire une partie de ses études théologiques au

Grand-Séminaire de Chartres, est décédé à Paris le 6 février 1886 dans sa 74e année. Il était depuis longues années chanoine honoraire de Chartres; après avoir occupé plusieurs postes éminents à Paris, il avait été en dernier lieu curé de Saint-Louis des Invalides. C'était un écrivain distingué et un des membres les plus brillants du clergé de Paris.

HETZEL (Jules), né à Chartres, le 15 janvier 1814, est mort à Monte-Carlo le 16 mai 1886, à l'âge de 72 ans. Dans la première partie de sa vie, il mena de front la littérature et la politique. Celle-ci le conduisit d'abord aux honneurs, car ayant pris part comme libéral à la Révolution de 1848, il fut successivement chef de cabinet du ministre des affaires étrangères puis du ministre de la marine, et enfin secrétaire général du Pouvoir exécutif. Sous la présidence du prince Louis-Napoléon, il donna sa démission et se fit journaliste en donnant sa collaboration au *National* et à la *Revue comique*. Le coup d'État lui fit expier ses grandeurs passées; il alla passer son exil à Bruxelles où il publia une édition in-32 des *Grands Écrivains contemporains*. L'amnistie de 1859 lui rouvrit les portes de la France, et il revint à Paris où, pour mettre à profit son expérience d'éditeur consommé, il ouvrit la célèbre librairie Hetzel qui a répandu en France et dans le monde entier tant d'ouvrages destinés à l'enfance et à la jeunesse. En 1864 il fonda avec J. Macé le *Magasin d'Éducation et de Récréation* dont il fut un des rédacteurs les plus goûtés. Comme libraire, il a illustré le nom d'Hetzel, comme écrivain, il a illustré celui de P.-J. Stahl, qui lui servait de pseudonyme. Ses ouvrages, dont le plus célèbre est peut-être le *Diable à Paris*, appartiennent a la littérature légère et fantaisiste; il se contente de la morale honnête, de celle qui, sans attaquer la religion, la met complètement de côté, ce qui n'a pas empêché l'Académie de décerner un prix Monthyon à plusieurs de ses œuvres. Ceux qui voudront connaître les titres de ses principaux ouvrages pourront consulter le *Journal de Chartres* du 21 mars 1886 ou mieux encore le *Polybiblion* (mai 1886).

MORANCÉ (abbé), ancien conseiller de préfecture à Chartres, ancien curé de Margon près Nogent-le-Rotrou, aumônier des mobiles de la Sarthe en 1870, est mort le 15 février dans le département de la Sarthe dont il était originaire. Il a laissé un *Journal* de ses impressions d'aumônier où il raconte d'une manière très intéressante la part prise par les mobiles manceaux aux combats du 1er et du 2 décembre 1870 à Guillonville et Loigny.

MOUTIÉ (Auguste), chevalier de la Légion d'honneur, membre non résident du Comité des travaux historiques et président de la Société archéologique de Rambouillet, est mort le 14 décembre 1886 à Rambouillet, à l'âge de 74 ans. Il a consacré la majeure partie de sa vie à des travaux archéologiques et historiques, et notre département lui doit des notices importantes sur plusieurs de ses localités. Nous signalerons de cet auteur les brochures qu'il a intitulées *Maintenon* (1850), *Chartres* (1851), *Nogent-le-Rotrou* (1854). Son *Itinéraire du Chemin de fer de l'Ouest* renferme aussi de nombreux détails intéressants pour

Eure-et-Loir. Il a publié, en collaboration avec M. L. Merlet, archiviste d'Eure-et-Loir, le *Cartulaire de N.-Dame des Vaux de Cernay* (1857-1858) en 3 vol. in-8°, ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions. En 1853, il perdit la vue; cette infirmité ralentit ses travaux mais ne les interrompit pas complètement, car jusqu'au moment de sa mort, les *Mémoires* de la Société archéologique de Rambouillet lui ont dû leurs pages les plus intéressantes. Nous signalerons parmi ces pages celles qu'il a consacrées aux prieurés de Saint-Thomas d'Épernon, et de Notre-Dame de Maintenon (*Mémoires* de la Société de Rambouillet, t. IV).

Cette année a vu disparaître aussi l'héritière d'un nom qui fut longtemps celui d'une noble famille de notre pays. M[lle] DE MONTBOISSIER DE BEAUFORT-CANILLAC est morte à Paris, le 29 mars, dans sa 79e année.

M. de Mély ouvre ensuite une discussion sur les oublis de M. Sainsot dans la Bibliographie de la Cathédrale et exprime le regret que le plan en soit très compliqué. Il propose que chacun fasse des fiches sur lesquelles il notera les ouvrages dont M. Sainsot n'a pas parlé.

M. l'abbé Sainsot répond qu'il n'a pas eu la prétention de connaître et d'indiquer tout ce qui a été publié sur la Cathédrale. Il a donné l'exemple, et il espère que les membres de la Société voudront bien compléter son travail.

M. Merlet consulte l'Assemblée sur le choix d'un Conférencier pour la séance générale de mai et prie de vouloir bien indiquer des noms.

M. l'abbé Hénault dit qu'il y aurait peut-être lieu de faire une économie.

M. Merlet répond que la séance générale a très bien réussi, surtout dans les trois dernières années et que, suivant lui, il faut continuer parce que cela donne un peu de vie à la Société et la fait connaître davantage dans le public.

M. de Mély propose M. Homolle; M. Muset, M. Baillet; d'autres prononcent les noms de MM. Pailleron, Caro, Coppée.

La réunion adopte M. Coppée, et M. de Mély se charge de voir s'il consentirait.

M. Merlet dit qu'il a reçu de M. de Mély la proposition suivante : M. de Mély a copié toutes les chartes de Josaphat et a l'intention de faire un Cartulaire de cette abbaye. Il demande Société consentirait à l'imprimer.

Cette proposition soulève plusieurs objections. D'abord, pour statuer sur une publication extraordinaire, la convocation d'une Assemblée générale est indispensable. D'autre part, peut-on s'engager deux années à l'avance? Enfin, deux membres ont demandé avant M. de Mély si la Société imprimerait un travail sur la Révolution dans le département. Par conséquent l'Assemblée générale devrait être consultée préalablement sur cette proposition qui a l'avantage de l'antériorité.

M. de Mély répond qu'il consent à attendre, mais il désire que la Société soit consultée sur la publication du Cartulaire de Josaphat.

M. l'abbé Haye présente une observation sur le dernier fascicule de la Bibliographie de la Cathédrale et signale plusieurs erreurs qui s'y sont glissées.

M. de Mély demande aux ecclésiastiques présents s'il est d'usage d'insérer le Décalogue dans une consécration d'autel. Les personnes interrogées répondent que cela n'est pas habituel.

Cette demande est motivée par la découverte d'une pierre dans l'église de Valcabrère.

La séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS

Membres titulaires.

MM. l'abbé Verret, professeur à l'Institution Notre-Dame; présenté par M. l'abbé Renard et par M. l'abbé Tissier.

l'abbé Gautier, curé de Boutigny; présenté par M. l'abbé Clerval et par M. l'abbé Sainsot.

l'abbé Vaurabourg, vicaire de Saint-Hilaire de Nogent-le-Rotrou; présenté par les mêmes.

SÉANCE DU 3 MARS 1886.

Présidence de M. MERLET. — M. CAILLOT, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Sont présents : MM. Merlet, de Saint-Laumer, Barois, Caillot, Bellier de la Chavignerie, Bonnard, Buisson, Chevallier, de Lubriat, de Mély (Fernand) et Muset, abbés Clerval, Gautier, Haye, Hermeline, Leconte, Provost, Renard, Sainsot, Sainte-Beuve et Tissier.

Le procès-verbal de la séance de février est lu et adopté ; de nouveaux membres sont admis.

La correspondance comprend :

Une lettre du Directeur des Beaux-Arts relative à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, insistant particulièrement sur l'intérêt que prend l'administration à l'Histoire de l'Art ;

Une lettre du Ministre de l'Instruction publique, relative à l'attrait qu'offrent la recherche et la réunion des matériaux qui permettront d'écrire l'histoire impartiale de la Révolution de 1789, de rétablir la vérité en la puisant à ses sources naturelles, dans les écrits et dans les actes. A cette lettre est annexé un projet de plan pour l'état descriptif d'une généralité ou d'une région de la France en 1789. Ce plan sera publié à la suite du présent procès-verbal.

A cette occasion M. l'abbé Sainsot signale le travail de M. de Bouville sur la généralité d'Orléans. M. Merlet répond que c'est un document officiel, et que ce n'est pas là ce dont il s'agit dans la circulaire ministérielle ;

Une lettre de M. Christian demandant à représenter à la Sorbonne la Société Archéologique d'Eure-et-Loir et annonçant qu'il prépare un travail sur l'ancien Royaume Chrétien de la Petite-Arménie.

Une lettre de M. l'abbé Renard, sur la continuation de ses recherches en ce qui touche les inhumations dans le Séminaire de Chartres :

Un des traits les plus connus de notre histoire locale pendant la Révolution est la translation funèbre, faite le 17 août 1791 après la vente du Grand-Séminaire de Beaulieu, comme bien national. Le récit qu'en fit M. Lecocq parut pour la première fois dans le *Journal de Chartres*, et fut reproduit successivement dans les Procès-Verbaux de la Société Archéologique (t. IV, p. 173), dans les *Glanes Beauceronnes* et dans la *Voix de Notre-Dame*. Tout récemment le savant auteur de la Monographie de la Cathédrale vient de donner une relation sommaire de la même cérémonie.

Lorsque MM. Gratien, Jumentier, Levassor et Courtier descendirent dans le caveau de la chapelle du Séminaire, ils se trouvèrent en présence de six cercueils de plomb, dont quatre furent reconnus, aux inscriptions qu'ils portaient, pour être ceux de MM. de Neufville, Godet des Marais, de Mérinville, évêques de Chartres, et de M. Berthaut, chanoine et sous-doyen du Chapitre.

Pour les deux autres, aucune inscription n'ayant été trouvée ni sur les cercueils eux-mêmes, ni sur le mur adjacent, le sieur Paillart, secrétaire du district, les marqua avec la pointe de son couteau des numéros 1 et 2. C'est sous cette seule dénomination qu'ils furent mentionnés dans le procès-verbal de la translation au cimetière de Notre-Dame.

Or un registre de sépultures faites au Grand-Séminaire de Beaulieu, conservé aujourd'hui à la Mairie de Chartres, nous permet de combler cette lacune.

Depuis la fondation du Grand-Séminaire jusqu'à sa mise en vente en 1791, six personnages seulement eurent les honneurs du caveau funèbre de la chapelle du Grand-Beaulieu. Ce sont les quatre dont nous venons de donner les noms et de plus : M. Charles Camus de Baignols, chanoine, grand archidiacre en l'Église de Chartres, second supérieur du Séminaire de Beaulieu et le premier qui y ait été résident, décédé le 29 juillet 1666 ; et M. Jacques Varret, chanoine et archidiacre de Dunois, troisième supérieur du Séminaire, décédé le 13 août 1708. C'est donc à ces deux prêtres qu'il faut attribuer les cercueils n° 1 et 2 de la translation funèbre de 1791.

Si dans l'avenir le vœu des archéologues et du clergé chartrains vient à se réaliser et que, par des fouilles faciles à pratiquer, ces restes vénérables, ensevelis dans l'oubli depuis un siècle, soient rendus à une sépulture digne de nos illustres

prélats et de nos dignitaires du chapitre, il n'y aura plus de doute sur ces deux cercueils. Ils renferment les cendres de deux hommes demeurés célèbres dans l'histoire de l'Église de Chartres, des deux premiers supérieurs résidents du Grand-Séminaire de Beaulieu.

M. de Mély dit qu'il a écrit pour savoir si M. Coppée consentirait à faire une conférence dans la séance générale de mai. M. Coppée a répondu que cela lui était impossible pour cette année à cause de sa santé et de ses travaux, mais qu'il se mettait à la disposition de la Société pour 1888.

M. le curé de Boutigny donne lecture de son travail sur l'abbaye de Grandchamps. Après avoir terminé, il dit qu'il ne sait où trouver les renseignements qui lui manquent pour compléter son travail. Il lui est répondu que le plus simple est de s'adresser au général de l'ordre des Prémontrés à Frigolet.

M. le secrétaire lit une traduction qu'il a faite d'une publication de M. Carl Dunker, professeur de lycée à Berlin, sur Jean Le Marchant, et son poème des Miracles de Notre-Dame.

M. l'abbé Sainsot fait remarquer que la Société Vendômoise a publié des Miracles, sans les rapporter à ce poème, et cependant ces rapports paraissent vrais.

Le même membre demande que la prochaine séance soit avancée au 31 mars, attendu que régulièrement elle devrait avoir lieu le Jeudi-Saint, ce qui gênerait les ecclésiastiques.

Le même membre rappelle que l'Administration vient de réformer la liste des monuments historiques d'Eure-et-Loir. Il regrette qu'on n'ait pas mis Bois-Ruffin qui a plus de caractère qu'Alluyes et il demande que la liste nouvelle soit publiée dans les procès-verbaux.

M. Bonnard exprime le désir, motivé par les travaux que la ville doit faire exécuter prochainement à la Porte-Guillaume, que la Société examine la situation et les droits de la ville par rapport à ses locataires.

M. Merlet répond qu'il existe dans les Archives une lettre du Ministre disant que la Ville rentrera en possession quand elle

voudra. Il consent d'ailleurs à écrire au Ministre des Beaux-Arts.

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires.

MM. Gougère, professeur à l'École Normale de Rennes; présenté par MM. Person et Haudié.

Brault (Jules-Lucien), peintre-décorateur à Chartres; présenté par MM. Bellier de la Chavignerie et Merlet.

l'Abbé Tardiveau, curé de Blandainville; présenté par MM. les abbés Haye et Collet.

l'Abbé Meuret, au Grand-Séminaire; présenté par MM. les abbés Renard et Clerval.



PROJET DE PLAN

POUR

L'ÉTAT DESCRIPTIF D'UNE GÉNÉRALITÉ

OU D'UNE RÉGION DE LA FRANCE

EN 1789

ÉTAT DES PERSONNES

Clergé. — Archevêchés, évêchés, chapitres diocésains, synodes, officialités, séminaires. Divisions du Diocèse en archidiaconés, archiprêtrés, doyennés, paroisses (curés, vicaires). Nomination aux cures. Patronage. Collégiales et chapelles. Clergé régulier. Abbayes, prieurés. Régime administratif de ces établissements. Couvents. Établissements des ordres militaires et hospitaliers.

Faire connaître pour chaque titre ou établissement ecclésiastique l'état des droits et des biens, l'évaluation approximative des revenus (cens, dîmes, etc.), des devoirs et des charges. Obligations. Assemblées du clergé, don gratuit, décimes.

Protestants. Juifs. Actes de l'état civil.

Noblesse. — État de la noblesse par bailliages en 1789. Hiérarchie féodale. Propriétés seigneuriales. Droits de chasse. Transmission des biens nobles. Revenus divers de la noblesse. Valeur vénale et revenus des terres possédées par des personnes nobles.

Tiers-État. — Communautés d'habitants. Propriétés du Tiers-État. Villes. Privilèges des bourgeois. Compagnies de l'arc, etc.

Population. — Population urbaine et population rurale. Feux. Rapport de la population des paroisses en 1789 et aujourd'hui. Nombre des enfants par ménage. Mortalité.

ÉTAT DES TERRES

Domaine royal. Apanages. Fiefs. Droit de franc-fief. Communaux. Pâturages et vaine pâture. Forêts. Droit de triage. Propriété roturière. Propriété urbaine et rurale.

Formes diverses de tenure et d'amodiation de la terre. Baux perpétuels. Bail à cens seigneurial, emphytéose, bail sur une ou plusieurs vies. Bail à rente foncière, à champart, à complant, etc.

Droits seigneuriaux. Banalité. Garenne et colombiers. Mainmorte. Redevances foncières en nature et en argent. Droits casuels. Lods et ventes, rachats, reliefs, plaids, etc.

ADMINISTRATION

Administration générale. — Limites et étendue des circonscriptions administratives. Généralités, élections, subdélégations. Attributions des intendants et des subdélégués. Institutions municipales. Villes, communes, paroisses. Maires et échevins. Corps de ville. États provinciaux. Assemblées provinciales.

Finances. — Bureaux des finances. Élections. Greniers à sel. Maîtrises des eaux et forêts. Taille et crues. Capitation. Vingtièmes. Abonnements. Gabelles. Modes de perception de l'impôt du sel. Assiette, répartition et recouvrement des impôts en général. Péages et travers. Aides. Traites foraines. Impositions diverses : tabac, marque d'or et d'argent, etc. Octrois des villes.

Indiquer, autant que possible, l'état des impôts par paroisse.

Hôtel des monnaies.

Justice. — Parlements. Présidiaux. Bailliages et sénéchaussées. Prévôtés. Juridictions seigneuriales et municipales. Juridictions diverses. Justice civile et criminelle. Coutumes et droit écrit. Peines et prisons.

État militaire. — Gouvernements. Gouverneurs. Fonctions et privilèges des lieutenants généraux et lieutenants du roi. Garnisons. Troupes de l'armée de terre. Enrôlements. Écoles militaires. Arsenaux. Châteaux-forts. Villes fortifiées. Poudres et salpêtres. Logement des gens de guerre. Maréchaussée. Milices. Gardes bourgeoises et tribunaux militaires. Invalides.

Marine — Inscription maritime. Ports militaires. Armée de mer. Amirautés. Écoles de la marine. Invalides de la marine. Institutions spéciales.

Instruction et beaux-arts. — Universités. Collèges et autres écoles. Petites écoles. Congrégations enseignantes, couvents, etc. Revenus des établissements d'instruction. Nombre des élèves. Écoles spéciales, académies. Sociétés savantes. Bibliothèques. Théâtres. Expositions. Conservatoire. Presse et librairie.

AGRICULTURE, INDUSTRIE ET COMMERCE.

Agriculture. — Principales cultures. Rendement des récoltes. Foires et marchés. Commerce de denrées agricoles. Importation et exportation de ces denrées à l'intérieur du royaume.

Industrie. — Mines et carrières. Administration des mines.
Industries exercées à la campagne concurremment avec la culture. Industries principales des villes. Corps de métiers. Règlements de fabrique, inspecteurs. Manufactures royales et privilèges accordés à l'industrie.

Transports et commerce. — Postes. Messageries. Transports par terre et par eau. Compagnies de commerce. Banques et comptoirs. Commerce intérieur et extérieur. Douanes. Juges-consuls.

Travaux publics. — Ponts et chaussées. Corvées royales. Péages. Canaux. Police des cours d'eau. Chemins entretenus par les seigneurs.

Assistance publique. — Hôpitaux et hospices. Établissements et institutions de charité. Mendicité.

MONUMENTS HISTORIQUES

DU DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Le *Journal Officiel*, publiant dans son numéro du 31 mars la loi nouvelle pour la conservation des objets d'art ayant un intérêt historique et artistique, a fait suivre ce document de la liste de tous les monuments de France tombant sous l'application de la loi.

Voici la partie de cette liste concernant le département d'Eure-et-Loir :

I. — Monuments mégalithiques

Berchères-sur-Vesgre. — Menhir de la Ville-l'Évêque.
Corancez. — Polissoir Pinte de Saint-Martin.
Saint-Avit. — Dolmen de Quincampoix.
Trizay-lès-Bonneval. — Dolmen Pierre de Beaumont.
Ymeray. — Menhir de Chantecocq.

II. — Monuments antiques

Saint-Piat. — Sarcophage dans l'église.

III. — Monuments du Moyen-Age, de la Renaissance et des temps modernes

Alluyes. — Château.
Anet. — Château.
Bonneval. — Ancienne Abbaye (aujourd'hui asile d'aliénés).
Brou. — Maison en bois.
Chartres. — Cathédrale Notre-Dame; Église Saint-Aignan; Église Saint-Pierre; Chapelle de l'hôpital Saint-Brice; ancienne Église de Loëns ; ancienne Église Saint-André ; Maison du Médecin, rue du Grand-Cerf; Escalier de la maison dite de la Reine Berthe; Porte Guillaume.
Châteaudun. — Façade de la Chapelle dite du Champdé; Château.
Courtalain. — Château.
Dreux. — Église Saint-Pierre; Hôtel-de-Ville.
Gallardon. — Église; Maison en bois.
Maintenon. — Château; Aqueduc.
Mignières. — Chapelle des Trois-Maries.
Montigny-le-Gannelon. — Château.
Nogent-le-Rotrou. — Tombeau de Sully dans l'hospice.
Saint-Lubin-des-Joncherets. — Verrières de l'église.
Sorel. — Château.
Villebon. — Château.

SÉANCE DU 31 MARS 1887.

Présidence de M. Merlet. — M. Caillot, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Sont présents : MM. Merlet, de Saint-Laumer, Barois, Caillot, Amblard, Bellier de la Chavignerie, Bonnard et Brault, abbés Haye, Lecomte, Provost, de Sainte-Beuve et Sainsot.

Après la lecture du procès-verbal de la séance du 3 mars, adopté sans observation, M. le Président annonce la mort de deux sociétaires : M. Léonce Person, nouveau souscripteur, qui s'intéressait vivement à la Société et se promettait de lui communiquer divers travaux, et M. Barland, professeur honoraire du Collège, un ancien souscripteur.

M. le Président dit qu'il n'a pas reçu de lettre concernant la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne. Il rappelle que cette réunion aura lieu cette année le mardi de la Pentecôte et que la Société y sera représentée par MM. Christian et Fernand de Mély, qui feront des lectures. Ces messieurs, contrairement à la règle, n'ont pas soumis leurs manuscrits à la Société, qui en est en quelque sorte responsable.

Le mémoire de M. de Mély est consacré à François Lemarchant, sculpteur, qui a fait l'autel de la Vierge dans l'église Saint-Pierre.

M. Christian a préparé un travail sur le Royaume chrétien de la Petite-Arménie.

La Société sera représentée en outre par M. Amblard et par MM. les abbés Haye et Sainsot.

M. Sully-Prudhomme, de l'Académie Française, a écrit qu'il pouvait venir pour la séance générale un jeudi quelconque de mai. L'assemblée est d'avis que le jeudi 12 serait le plus convenable. Cette date est fixée, à moins d'empêchement dont le Bureau sera juge.

M. Bellier de la Chavignerie présente divers objets, et, entre autres, une bague, qui ont été trouvés par M. Léveteau, carrier, dans des fouilles opérées au hameau de Bissay, commune d'Orlu, et fait une communication sur la possibilité de rencontrer des objets intéressants pour l'archéologie dans les mêmes parages. M. Léveteau a découvert des squelettes et dans un champ voisin de celui où les fouilles ont été opérées il existe des caveaux qu'il faudrait examiner.

La bague, d'après M. l'abbé Sainsot, serait juive.

M. le Président demande à M. Amblard, qui a visité les souterrains de Brétigny, s'il serait disposé à faire le voyage de Bissay pour rendre compte à la Société du terrain, de sa nature et de sa disposition.

M. Sainsot donne des renseignements sur les souterrains du département, dont l'usage n'est pas encore strictement défini, et M. Amblard raconte sa descente dans les souterrains de Brétigny.

Il est convenu qu'on demandera à M. Granger, propriétaire à Auneau, de vouloir bien se rendre à Bissay, pour examiner l'état des caveaux et des fouilles dont M. Léveteau a entretenu M. Bellier de la Chavignerie.

Lecture est donnée de la relation du Combat de la Croix-du-Perche adressée par M. Chellet de Kerdréan et traduite par lui de l'histoire de de Thou.

M. le Secrétaire croit devoir faire connaître que M. l'abbé Brou lui a manifesté le désir, dans une conversation, de faire la Monographie de la Cathédrale en trois volumes au lieu de deux. M. Merlet répond que la Commission de publication va être convoquée et qu'il lui donnera communication de ce vœu.

M. Sainsot dit qu'à la vente de M. Jourdain, membre de l'Institut, il a été vendu, sous le nº 281, pour 86 francs, une gravure de la Cathédrale de Chartres.

Le même membre achève la lecture qu'il avait commencée dans une séance précédente d'une notice sur Jacques Richard, de Terminiers :

« Les plaines monotones de notre Beauce semblent peu faites pour inspirer des idées poétiques, et l'on croit toujours voir une antithèse dans le rapprochement des mots que nous avons pris pour titre. *Un poète Beauceron !* ce doit être une pure impossibilité, ou, du moins, un phénomène qui ne s'est point présenté encore ; c'est le *rara avis* des anciens, le merle blanc des temps modernes ; et l'on s'étonne que cette singularité n'ait point été signalée par la vieille chanson qui, faisant de l'épigramme par contraste, demandait sans espoir de les rencontrer :

Un Normand franc de tout point,
Un Picard sans tête,
Un Breton qui ne boit point
Un Gascon tout bête.

» Il semble vraiment qu' « un Beauceron poète » n'aurait point été déplacé dans cette collection de personnes introuvables.

» Toutefois, hâtons-nous de le dire, c'est là un préjugé qui n'a d'autre fondement qu'une opinion fort contestable que l'on formule ainsi : Les Muses païennes étaient des déesses que leur humeur dédaigneuse retenait dans les séjours enchanteurs ; ainsi ce que nous appelons aujourd'hui le génie poétique ne peut s'épanouir qu'à l'ombre des bosquets mystérieux ou au milieu des fleurs des vallées ombreuses.

» Pour nous, fils de cette Beauce qui n'a ni vastes forêts, ni frais vallons, nous n'acceptons point cette théorie, et nous disons bien haut que les poètes sont de tous les pays comme ils sont de tous les temps. Non, la poésie n'est point une fleur exotique sur notre sol beauceron ; toujours, au contraire, elle y a été cultivée avec succès, et celui qui entreprendrait de prouver que notre province ne le cède en rien sous ce rapport aux provinces que l'on regarde comme les plus favorisées, ne manquerait pas d'arguments pour sa thèse.

» Il y a quelques années, sous le voile transparent d'initiales bien connues, un de nos littérateurs chartrains les plus autorisés réfutait avec esprit cette imputation calomnieuse, qui déclare nos compatriotes inaccessibles au « feu sacré, » et, à l'appui de son dire, il présentait au public un volume de poésies pleines de fraîcheur, bien qu'elles fussent écloses sous

le brûlant soleil de notre Beauce [1]. Il ne se passe peut-être pas d'année qui ne nous apporte quelque œuvre de même nature, et qui, par conséquent, n'affermisse encore notre conviction qu'un enfant de la Beauce peut devenir un véritable disciple des Muses.

» L'année 1885 a largement fourni sur ce point son contingent par la publication d'un ouvrage qui a mis en relief un poète beauceron, une de nos gloires inconnues, un homme enfin, — on devrait plutôt dire un enfant — qui mérite de voir s'ouvrir devant lui les portes du Panthéon Chartrain. Cet ouvrage a pour titre *Jacques Richard* [2] — c'est le nom du poète en question, — et il contient, outre une longue et intéressante notice biographique sur le jeune poète, toutes celles de ses œuvres que l'éditeur a pu se procurer.

» La grande presse parisienne a accueilli ce livre avec faveur; des comptes rendus élogieux ont signalé son apparition, et pendant quelques jours notre poète beauceron a occupé l'attention du monde qui se tient au courant du mouvement littéraire [3]. Parmi nous l'accueil a été plus froid, d'abord parce que nul n'est prophète dans son pays, et puis parce que notre tempérament ne nous permet pas les impressions vives. Trois feuilles locales, le *Journal de Chartres*, le *Patriote de Châteaudun*, et le *Réveil National de Dreux* ont pourtant applaudi à ce tardif hommage rendu à la mémoire de Jacques Richard; ceux qui l'ont connu en ont fait quelque temps le sujet de leur conversation, et, après ce chétif regain de gloire posthume, croyant sans doute que tout était dit sur ce remarquable enfant de la Beauce, on a fait le silence autour d'un nom qui mérite de vivre dans nos souvenirs. On me

[1] *Un nouveau poète en pleine Beauce*, par A. C. H. dans le *Messager de la Beauce et du Perche* pour 1877. Cet article signalait l'apparition d'un volume intitulé *Les Adolescentes*, par C. Touche, instituteur.

[2] Jacques Richard (1841-1861). Poésies recueillies pour la première fois et précédées d'une étude par Auguste Dietrich. In-12, LXXXIV-210 pages. Paris, Charpentier, 1885. Une seconde édition est sur le point de paraître, ce qui prouve le succès de cet ouvrage.

[3] L'auteur de ce volume a réuni, dans une petite brochure qu'il a intitulée *Jacques Richard et la Presse* (Paris, Charpentier, petit in-12, 146 p.), les articles les plus saillants inspirés par cette publication. Il cite 27 articles parus dans les journaux et revues de Paris, 6 dans ceux de la province, 6 dans ceux qui se publient à l'étranger.

pardonnera d'avoir essayé de réagir contre cet oubli prématuré, en consacrant à Jacques Richard quelques pages destinées à le faire connaître de ceux qui devraient le revendiquer comme un de leurs plus glorieux compatriotes contemporains.

» J'habite aujourd'hui le pays qui a vu naître Jacques Richard; c'est ce qui explique l'intérêt que je porte à la mémoire d'un poète dont hier encore le nom m'était inconnu. Une bonne part de sa gloire doit rejaillir sur cette petite localité beauceronne où je viens de planter ma tente: on comprend dès lors que j'aie à cœur de donner à cette gloire le plus d'éclat possible.

» Jacques-Ernest Richard est né le 11 juillet 1841, à Terminiers, où son père était notaire. C'est donc bien un enfant de la Beauce, de cette Beauce qui est orléanaise de toute antiquité par sa situation géographique, mais qui est devenue chartraine depuis l'organisation départementale. Le premier maître de notre futur poète fut l'instituteur du bourg, M. Dureau, un de ces maîtres modestes qui regardaient leurs fonctions comme une sorte de sacerdoce. Le goût de l'étude se révéla dans le jeune élève dès ses premières années, et, à un âge où tant d'autres ne voient dans le travail qu'un intermède ennuyeux à leurs jeux bruyants, il ne pensait qu'à apprendre, il ne rêvait que leçons et devoirs, au point, comme nous le dit son biographe, que sa mère, à table, devait pour ainsi dire lui mettre les morceaux dans la bouche, tandis qu'il quittait à peine des yeux son livre. Cette assiduité au travail développa rapidement son intelligence et donna une maturité précoce à son jugement; aussi pendant que les plus studieux même de ses camarades d'enfance le trouvaient trop sérieux, ses parents plaisantaient, tout en l'admirant, ce Caton en herbe, et l'appelaient parfois *le petit homme*.

» Le collège vint de bonne heure répondre à son désir de s'instruire [1]; on devine avec quelle ardeur il se plongea dans des études qui devaient le conduire au savoir. Il n'avait pas encore abordé la littérature que déjà il se révélait poète. La

[1] Jacques Richard avait neuf ans quand son père devint juge de paix à Patay, et ce fut alors aussi qu'il entra au lycée d'Orléans (octobre 1850).

première fois qu'il lut de beaux vers français, il ressentit une émotion que rien ne lui avait procurée encore, et, le jour où il connut la poésie, il comprit qu'il était né pour elle. Ce fut vers elle dès lors que se porta son ardeur juvénile, ce fut à elle que s'adressèrent ses aspirations d'adolescent. Les poètes classiques n'eurent bientôt plus de secret pour lui, et il se lança avec bonheur dans l'étude des poètes de l'école romantique. Le doux Lamartine le charmait par son vers harmonieux; l'âpre Victor Hugo l'électrisait par sa sauvage énergie; il se laissait enivrer par la poésie capiteuse du rêveur fils d'Albion qui s'appelait lord Byron. A cette école magistrale, ses dispositions naturelles se développèrent rapidement; la période de formation ne dut pas être longue pour lui, car les premiers essais de cet élève de quinze ans nous le montrent déjà poète.

» On put s'étonner de voir cet enfant, déjà grave par le caractère, manifester des instincts poétiques. Le plus souvent la poésie s'allie avec une humeur enjouée, un esprit allègre, primesautier, quelque peu exalté, et il n'est pas rare d'entendre dire du poète qu'il lui manque un peu de plomb dans la tête. Si c'était là une règle générale, — ce que nous sommes loin de prétendre, — Jacques Richard fut une remarquable exception. Chez lui le caractère qui n'eut presque pas d'enfance n'eut guère plus de jeunesse, et il arriva presque sans transition à la maturité; toutefois cette gravité précoce ne nuisit en rien à l'éclosion et au développement de ses facultés poétiques.

» Les premiers essais du lycéen furent sans doute de petites pièces de vers qui ne franchirent point le cercle de ses condisciples de classe. On sait ce que sont habituellement les premiers coups d'aile d'une muse qui veut prendre son essor : timides, incertains, manquant de mesure, ils ne permettent guère de préjuger jusqu'à quelles hauteurs celle-ci pourra s'élever quand son vol aura acquis toute sa puissance. Il est à présumer qu'il en fut ainsi pour Jacques Richard et que ceux qui ont connu ses premières ébauches poétiques, maîtres et élèves, n'ont pas deviné le futur chantre de la liberté, lequel pourtant devait se révéler de bonne heure. C'est à cette période de formation que l'on peut rapporter, quoiqu'ils ne soient pas datés, quelques vers composés pour

la fête d'un professeur. Cette petite pièce a dû être écrite en 1855 ou même plus tôt, c'est-à-dire à une époque où l'auteur avait 14 ans à peine. Ce qui permet d'en fixer ainsi la date approximativement, c'est la différence qui existe entre ces vers et ceux qu'il composait au mois de mai 1856. Dans ces derniers on sent déjà le souffle poétique et on reconnaît une partie des qualités qui devaient distinguer le talent de Jacques Richard, quand il aurait atteint son entier développement ; les autres, au contraire, sont de la prose versifiée, plus riche d'épithètes oiseuses que d'idées neuves : on y sent l'écolier qui s'essaye à bégayer la langue des dieux. A l'appui de ce jugement, nous donnons quelques vers de cette ébauche poétique ; en voyant quelle fut la première manière de faire de Jacques Richard, on se rendra mieux compte du chemin qu'il a parcouru pour arriver à l'apogée de son talent.

Cher professeur,

Il est, vous le savez, une heureuse journée,
Dont par ses vifs désirs l'élève chaque année
Semble vouloir d'avance activer le retour ;
Nous aussi de nos vœux nous hâtions ce grand jour,
Et notre cœur à tous battait d'impatience,
Car pour vous témoigner notre reconnaissance
Nous attendions qu'enfin, ordonnant ce discours,
L'usage à notre voix permît un libre cours.....
Sans vous que d'écrivains, que d'immortels génies
Nous cacheraient encor leurs beautés infinies ;
A peine auparavant des poètes français
Savions-nous distinguer le bon et le mauvais.
Nous commençons enfin à juger par nous-mêmes,
A ne plus voir par l'œil et sur la foi d'autrui ;
Oui, nous aimons Boileau malgré tant d'anathèmes
Et c'est de vos leçons l'heureux et digne fruit.....

» On voit que ces vers n'ont rien de commun avec la poésie ; toutefois le jeune âge de l'auteur demande qu'on les lise avec indulgence.

» Le poète naissant devait d'ailleurs acquérir promptement les qualités qui lui manquaient. Les éléments nous font défaut pour suivre pas à pas la transformation que dut subir

son talent, mais cette transformation fut certainement très rapide si nous en jugeons par une pièce qui suivit bientôt la première, car elle fut écrite au mois de mai 1856 [1]. Il s'agit cette fois d'une épître qu'il adresse au poète qui était encore à cette époque le plus remarquable représentant de la poésie française. Il y a déjà du souffle dans ces vers, et, si la rime laisse parfois à désirer, l'expression est juste et précise, la langue commence à s'ennoblir.

» Écoutons ce chant d'une muse presque enfantine.

A Monsieur A. DE LAMARTINE.

O toi dont les accents ont vibré dans mon âme,
O poète aux doux chants tout d'amour et de flamme,
Chantre de *Jocelyn* et vainqueur de Byron,
Ce génie à la voix fatale, au sombre front,
Depuis longtemps déjà je t'aime et je t'admire !
Daigne, daigne accepter le tribut de ma lyre,
Et que ma faible voix murmure à l'unisson
De tous les cœurs aimants qui soupirent ton nom !.....
Laurence, Jocelyn..... que de fois, ô poète,
Mes larmes ont coulé sur ton livre divin,
Que de fois tes beaux vers dans mon âme inquiète
Ont ramené la paix que je cherchais en vain !
J'aime ces deux enfants retirés loin du monde,
S'aimant d'un pur amour dans une paix profonde.
A ta voix dans mon cœur un nouveau jour a lui ;
Oui, j'ose maintenant penser, rêver à *lui*,
Lui que j'aime !..... Laissons les uns crier : « Scandale ! »
Les autres ne pas croire, ils ne comprennent pas !
« L'amitié, l'amour, bah ! vain mot, chose banale, »
Disent-ils, — je me tais, et je les plains tout bas.
Car au fond de mon cœur, pendant les nuits pensives,
J'entends pleurer en moi comme des voix plaintives,
Et je me dis : « Quel sort m'est-il donc réservé ? »
Ah ! si des temps futurs le voile soulevé
Me laissait espérer un avenir de gloire,
Si je pouvais un jour laisser une mémoire !

[1] C'est la première œuvre de Jacques Richard qui soit datée. Un certain nombre de celles qui suivent ne portent aucune date, nous les classerons dans l'ordre qui nous paraîtra le plus rationnel. Nous croyons devoir faire remarquer que ces premières pièces sont inédites ; la première en date dans le volume de M. Dietrich est seulement de février 1859.

Et si mon nom devait à la postérité
Passer après ma mort, en tous lieux répété!.....
M'as-tu donné, mon Dieu! le souffle du génie,
Le souffle qui s'échappe en divine harmonie,
En accents inspirés, en chants mélodieux?.....
Divine poésie! ô langage des cieux!
Chant de l'ange là-haut, ici-bas du poète,
Chant d'amour et d'espoir! suis-je ton interprète?
Voix secrète des fleurs et des petits oiseaux,
Hymne de l'Océan, murmure des ruisseaux!
Est-ce vous que j'entends, le soir, dans la prairie,
Lorsque de mots confus, de doux gazouillement,
De soupirs étouffés, mon oreille ravie,
Ouverte au moindre bruit, résonne doucement?

Tout espère ici-bas; et depuis ma naissance
Les fleurs de nos jardins, les arbres de nos bois
Auront bientôt verdi pour la quinzième fois;
N'est-il pas temps d'ouvrir mon cœur à l'espérance?

J.-E. Richard,

Élève de 3e au Lycée d'Orléans (Loiret).

28 mai 1856.

» Quand il composa cette épître, l'auteur venait sans doute de lire avec l'enthousiasme de ses quinze ans ce poème de *Jocelyn* qu'il appelle un livre divin. En s'abreuvant à longs traits à cette source poétique, il avait senti vibrer en lui des fibres que rien n'avait émues encore; il avait reconnu avec bonheur qu'il était né non seulement pour comprendre, mais aussi pour parler ce langage, et si, après s'être demandé : Ne suis-je pas poète, moi aussi? il répond modestement qu'il espère avoir reçu de Dieu

Le souffle qui s'échappe en divine harmonie,

on croit reconnaître à ses accents que ce qu'il appelle une espérance est désormais une conviction bien affermie. Ces vers qu'il jette sur le papier au courant de la plume[1] ne sont autre chose que l'expression de sa reconnaissance envers celui qui lui a fait éprouver de si chaudes émotions.

[1] Cette pièce a été écrite tout d'un trait; l'original ne porte que trois ratures.

» L'influence de Lamartine est facile à reconnaître dans cet essai de Jacques Richard; le commerce de ce chantre harmonieux lui a donné un style moëlleux et limpide qui se fera plus énergique au contact de Victor Hugo.

» On a conservé de cette époque quelques vers écrits par Jacques Richard dans un court séjour qu'il fit à l'infirmerie du lycée. Ces vers nous prouvent, — et c'est d'ailleurs tout leur mérite, — que pour cet adolescent tout était matière à poésie; il aurait pu dire avec Ovide: *Quidquid tentabam scribere versus erat*[1]. Ce badinage ne messied point sous sa plume; on aime au contraire à voir que ce Caton précoce savait à l'occasion payer le tribut à son jeune âge.

VERS FAITS A L'INFIRMERIE.

On me soutient que j'ai la fièvre scarlatine :
En bonne foi, messieurs, il n'en est rien ;
Ma seule maladie est..... une faim canine,
Et l'ennui!..... Sauf cela, je me porte très bien.

Entre quatre vieux murs, sans air, sans liberté,
Pliant sous le fardeau de la captivité,
Seul avec un fauteuil en lambeaux, une chaise,
Sur d'anciens matelas, plus durs
Que la pierre..... Hélas! qu'on est mal à son aise
Entre quatre vieux murs!

J.-E. Richard.

Juin 1856, Lycée d'Orléans.

» Pour trouver ensuite une poésie de Jacques Richard dont la date soit certaine, il faut se transporter jusqu'à la fin de l'année suivante; c'est donc une lacune d'un an et plus dans l'œuvre de notre poète. Est-ce à dire que sa jeune muse se soit condamnée au silence pendant tout ce temps? On ne saurait le croire : on aime mieux se la représenter rimant à tout propos, s'essayant à tous les tons, jetant à tout venant des couplets et se dépensant avec une exubérance toute juvénile.

» C'est dans cet intervalle qu'il a dû composer une

[1] « Je ne pouvais mettre la main à la plume sans faire des vers. »

ébauche laissée incomplète à laquelle il a donné un titre assez singulier et dont voici le début :

UN PEU DE CALME DU SOIR !

Douce mélancolie ! aimable mensongère,
Des bois et des forêts déesse tutélaire,
Qui viens d'une insensible et charmante langueur
Saisir l'homme des champs et pénétrer son cœur,
Quand, sorti vers le soir des grottes reculées,
Il s'égare à pas lents au penchant des vallées,
Et voit des derniers feux le ciel se colorer,
Et sur les monts lointains un beau jour expirer !
Dans sa volupté sage, et pensive, et muette,
Il s'assied, — sur son sein laisse tomber sa tête.
Il regarde à ses pieds dans le liquide azur
Du fleuve, qui s'étend comme lui calme et pur,
Se peindre les coteaux, les bois et le feuillage.

» On croit remarquer que Jacques Richard cherche encore sa manière, qu'il ne connaît pas bien ses aptitudes. Cet essai de Bucolique ne l'a pas encouragé sans doute, car il n'y est pas revenu : il a senti dès la première fois qu'il n'était pas peintre de nature morte.

» On ne nous a rien conservé des compositions poétiques par lesquelles il dut illustrer sa classe de seconde, et pourtant, comme elle est la classe de littérature par excellence, il est permis de croire que sa muse s'y donna carrière. Nous pouvons entrevoir quelles furent alors ses jouissances intellectuelles par certain passage d'une épître qu'il adressa, au début de sa rhétorique, au professeur qu'il venait de quitter. Ce morceau est d'un style simple et presque familier, comme il convient à une épître en vers ; toutefois le vers y est facile et harmonieux et déjà on sent que la poésie coule de source. C'est un témoignage de reconnaissance que l'écolier envoie au maître qui lui a appris à lire les poètes ; le cœur a tenu la plume et inspiré l'auteur, aussi rarement le trouverons-nous aussi gracieux et aussi délicat. Nous ne donnons point cette œuvre comme irréprochable, mais, telle qu'elle est, elle nous a semblé digne d'être reproduite intégralement.

A Monsieur Félix DELACROIX.

La voilà devant vous, maître, ma pauvre Muse,
La voilà devant vous, rougissante et confuse,
Tremblant comme un enfant sous votre doux regard,
Honteuse d'être en faute et d'arriver si tard.....

Qui l'avait arrêtée en chemin, la pauvrette?
Un oiseau dans l'azur, des fleurs sur un buisson,
Dans le calme du soir la voix de la fauvette,
Ou du berger rêveur la lointaine chanson;
Car tout cela lui plaît..... C'est une étrange fille
Aimant à s'égarer sous la verte charmille,
A fuir les importuns, à chercher dans les bois
La trace du passé, des beaux jours d'autrefois,
Ou bien à déployer au vent ses blanches ailes,
Et, planant sur la mer sans fond du souvenir,
A s'élancer d'un bond aux voûtes éternelles,
Joyeuse, et souriant de loin à l'avenir.

Daignez, daignez lui tendre une main secourable,
Ouvrez-lui votre porte, et ne repoussez pas
L'enfant débile encor dont votre voix aimable
Affermit et guida jadis les premiers pas.....
Car, voyez..... maintenant dans l'arbre qui frissonne
Commence à soupirer le triste vent d'automne;
Le soleil d'or se voile, et les frileux oiseaux
Abandonnant, plaintifs, forêts, monts et roseaux,
S'en vont chercher, bien loin de nos climats barbares,
Sous des cieux plus cléments, des rayons moins avares.
Si, sans la rassurer et sans lui faire accueil,
Vous la laissiez, hélas! frapper à votre seuil,
Le froid cruel bientôt viendrait glacer sa joue,
Les larmes couleraient de ses yeux ingénus.
Elle verrait son front s'incliner, et la boue
Souiller sa robe blanche et ses petits pieds nus;
Car plus d'été riant, plus de gerbes fleuries,
Plus de blondes moissons, de bluets radieux,
Plus d'oiseaux babillards, plus de vertes prairies,
Plus de fleurs dans les champs, plus d'azur dans les cieux!...

Ouvrez donc, maître, ouvrez à la Muse tremblante...
Oh! si quelque pédant allait la rencontrer!...
S'il allait la gronder de sa voix insolente!
Si d'une main brutale il allait déchirer

Le bandeau rayonnant qui ceint son front pudique!...
Hélas ! la pauvre enfant au moindre bruit moqueur
S'effarouche..... Elle n'a point fait de Rhétorique,
Et puise tout son art, ô maître, dans son cœur.....
Elle vous aura fait bientôt ses confidences,
Et, si vous l'écoutez d'un air encourageant,
Elle vous redira nos chères conférences.....
Et l'écolier pensif, et le maître indulgent.....
Oh ! vous en souvient-il ?..... Votre aimable parole
Savait former mon âme à l'admiration :
Jocelyn résigné, Laurence, que console
A son dernier soupir sa douce passion,
Gallus, tendre rêveur à la vague tristesse,
Didier, mélancolique et railleur tour à tour,
Hernani, Marion, la pauvre pécheresse
Purifiée enfin par un rayon d'amour,
Tous ces êtres divins, célestes créatures
Que rêve le poète au front tranquille et doux,
Passaient et repassaient alors dans nos lectures...
Ah ! depuis si longtemps, vous en souvenez-vous?.....
Un autre maintenant occupe votre place,
Et j'aperçois aussi, dans notre vieille classe,
A mon banc d'autrefois un nouvel écolier.....
Mais mon âme sitôt ne sait pas oublier :
Votre cher souvenir survit malgré l'absence
Au passé fugitif, et longtemps en mon cœur
Je vous redirai, maître, à travers la distance :
« A moi tous les regrets, à vous tout le bonheur ! »

Jacques Richard.

26 octobre 1857. — Lycée d'Orléans.

» Quand il dit de sa « Muse tremblante : »

Hélas ! la pauvre enfant au moindre bruit moqueur
S'effarouche,.....

l'auteur n'a point recours à une fiction, mais il se peint au naturel, car ce grave adolescent était ordinairement timide, et volontiers il se tenait à l'écart, ce qui est d'ailleurs le caractère dominant chez les enfants et les jeunes gens de cette partie de la Beauce qui l'a vu naître et mourir.

» Pendant que Jacques Richard se formait à l'art de bien

dire, que son talent poétique se mûrissait à l'étude des plus beaux modèles, que ses facultés intellectuelles se développaient merveilleusement, sa santé suivait une direction, un cours diamétralement opposé, sa constitution devenait maladive, la souffrance était assise à son chevet qu'elle ne quittait guère, et la vie s'annonçait à lui sous de sombres couleurs. Au printemps de l'année 1858, alors que tout renaissait dans la nature, il se sentit envahi par le regret de ne pas renaître lui aussi à la santé et à la vie. Sous l'influence d'une douce mélancolie, comme en devait souvent éprouver cette âme délicate par des nuits sans repos et des jours sans soleil, il laissa s'exhaler de son cœur une plainte que sa foi de chrétien transforma en chant d'amour pour Dieu. Il a donné pour titre à ses vers le mot « Résignation, » et ce titre rappelle celui qui fut donné à une angélique figure que sut naguère tirer du marbre une princesse royale de France[1]. Si jamais à ce marbre expressif on veut donner une inscription caractéristique, on n'en saurait trouver de plus digne de lui que les vers de Jacques Richard.

RÉSIGNATION

Pauvre soldat blessé d'une cause éternelle.
(MAX. DU CAMP.) (2).

Je vous parle, Seigneur, sans la moindre amertume,
Quoique mon pauvre cœur ait déjà bien saigné !
Quoique mon horizon se perde dans la brume,
Seigneur, je viens à vous, souffrant mais résigné.....

Vous n'avez pas voulu que ma sombre jeunesse
Eût sa part de soleil, de lumière et de jour,
Et que mon front pensif, couronné de tristesse,
Pour un instant du moins se couronnât d'amour.

[1] L'ange de la Résignation, chef-d'œuvre de la princesse Marie d'Orléans ; il orne le tombeau de son auteur dans les caveaux de la chapelle funéraire de Dreux.

[2] A cette époque, J. Richard ne connaissait pas encore M. Maxime du Camp, mais il connaissait et admirait beaucoup ses œuvres poétiques. C'était par la poésie en effet que cet illustre écrivain débutait alors dans le monde littéraire où depuis il s'est créé une place si glorieuse par ses études historiques et sociales.

Oh ! vous avez bien fait ! — Car j'oubliais ma tâche ;
J'oubliais nos espoirs, j'oubliais l'avenir !
Car, je le reconnais, mon désir était lâche.....
Ah ! vous avez bien fait, Seigneur, de me punir !

Je dois puiser, hélas ! ma force dans mes larmes ;
Et, sans jamais faiblir, je dois considérer
Qu'il ne m'est pas permis de mettre bas les armes,
Et que, pour vous servir, il faut beaucoup pleurer.

Pardonnez-moi, Seigneur, si mon âme rebelle
Dans un premier transport a renié sa foi,
Ma vie, à ses genoux, pouvait être si belle !.....
Ah ! si j'ai blasphémé, Seigneur...... pardonnez-moi,

Car je vous parle ici sans la moindre amertume,
Quoique mon pauvre cœur ait déjà bien saigné !
Quoique mon horizon se perde dans la brume,
Seigneur, je viens à vous, souffrant mais résigné !

Jacques Richard.

Orléans, avril 1858.

» Ces six strophes, malgré quelques imperfections, sont merveilleusement ciselées. Jacques Richard a ici donné sa mesure ; il a pu, dans d'autres genres, atteindre à cette perfection : il ne l'a jamais surpassée. On sent que l'amertume qui remplit son cœur déborderait s'il ne faisait appel à sa foi pour la refouler : cette lutte intime donne à son vers de l'énergie : aussi ce n'est pas le doux gémissement de la plaintive colombe, c'est le rugissement étouffé du lion qui voudrait dissimuler sa blessure. On croit entendre un écho lointain des douloureux épanchements du juste Job, qui, après avoir fait le sombre tableau de sa misère, courbe la tête sous la main qui le frappe et fait entendre son admirable *Sit nomen Domini benedictum*. D'autres poëtes, jeunes aussi, ont chanté la douleur et redit leurs souffrances : il peut soutenir la comparaison avec les meilleurs d'entre eux, même avec le doux et sympathique Millevoye qui s'est éteint comme Richard sous l'étreinte d'un long mal qui va consumant.

» La note chrétienne domine dans ces vers : on sent qu'ils ont été écrits sous l'inspiration d'une foi que n'a point encore touchée le souffle desséchant de l'irréligion. C'est ce qui

explique la noblesse des sentiments et la maturité du langage dans ce poète de seize ans; tant il est vrai que la religion, loin d'été incompatible avec les plus hautes pensées, avec les plus délicates émotions de l'âme, a le privilège de les inspirer! Qu'on donne le même sujet à traiter à un homme sans foi, il ne saura trouver que des idées creuses et des phrases déclamatoires.

» En lisant ces stances, tout imprégnées de piété chrétienne, on se prend à regretter qu'une foi si vive ait plus tard subi une éclipse : on regrette que ces vers ne soient pas les derniers tombés de sa plume, car ils sont de nature à faire oublier bien des fautes, à réparer bien des erreurs.

» Les vers qui se présentent ensuite sont accompagnés d'une date (18 juillet 1858), mais ils ne sont précédés d'aucun titre. Après en avoir pris lecture, il semble qu'on pourrait les intituler « Le choix d'un guide » ou encore « Un guide fidèle. » C'est un hommage rendu aux soins dévoués du prêtre qui l'a dirigé à son entrée dans la vie, et ce morceau est ainsi bien digne de faire suite à celui que nous venons d'admirer. La poésie en est toujours limpide, mais le style est peut-être moins châtié et la surabondance d'épithètes nuit à l'énergie et à la concision de la phrase.

Écoutez, voyageurs, qui, d'une plainte avide,
Sans vous lasser jamais importunez le sort :
Pourquoi tant vous hâter sur ce chemin rapide
Qui, du riant berceau, mène à la froide mort?

A quoi bon raviver votre amère souffrance
Par des transports, hélas! sans cesse renaissants?
A quoi bon réchauffer une vaine espérance,
A quoi bon vous confondre en efforts impuissants?

Vous allez, l'œil fixé sur des lueurs lointaines,
A travers le chagrin, la nuit et la douleur :
Vous suivez au hasard des routes incertaines,
Vous trouvez l'amertume..... en cherchant le bonheur!

L'un part, rempli d'espoir, sur une mer houleuse :
Il franchit maint détroit, il tourne maint écueil :
Il arrive..... De loin l'ambition trompeuse
Lui tend les bras... — Au but il trouve un noir cercueil!

L'autre au vent embaumé livre sa voile agile :
Il chante, il rit..... le flot est clair, le ciel est pur !
Tout à coup vient l'orage..... — et la barque fragile
S'engloutit dans l'écume et dans les flots d'azur !

Ah ! ne vous fiez pas au conseiller perfide
Qui voudrait écarter vos pas du droit chemin !
Sachez plutôt choisir un sûr et pieux guide,
Toujours fort, toujours prêt à vous tendre la main !

N'abandonnez jamais votre ami véritable,
Le prêtre qui, jadis, vous bénit tout enfant;
Qui, malgré les périls, pilote secourable,
Doit vous mener au port, joyeux et triomphant.....

Lui seul peut affermir votre faible courage :
Il n'est point, dans son cœur, d'amertume et de fiel :
Lui seul peut vous sauver au moment de l'orage,
Lui seul peut vous conduire au vrai bonheur..... — au ciel !

18 Juillet 1858.

» Viennent ensuite des vers « à Maxime, » sorte d'épître familière où le poète épanche dans le sein d'un ami le trop-plein d'un cœur qui sent qu'il va bientôt cesser de battre. La pensée d'une mort prématurée hantait son esprit; dans quelques-unes de ses autres poésies, elle se laisse deviner, mais ici elle est clairement exprimée, elle semble même être un thème qu'il développe avec une complaisance mélancolique. Il se défend de pleurer, et il pleure quand même, mais doucement et gravement : « Ne suis-je pas résigné? » dit-il. Il l'est en effet, et la mort peut venir, il la regardera bien en face; il ne la craint pas parce qu'il a l'espérance; il est fort parce qu'il a entrevu l'auguste Vérité. S'il est prêt à mourir, il est aussi prêt à lutter. Que dis-je? Il lutte déjà, contre la douleur et le désespoir, contre le dédain et l'injure, car, au lieu de l'amitié qu'il cherche, il ne rencontre que l'indifférence et le mépris; mais il défie toutes les haines conjurées contre lui : « On ne tarira pas la sève de son cœur ». Aussitôt, pour prouver qu'il sait aimer jusqu'à l'oubli de lui-même, il met de côté ses préoccupations personnelles, il se rappelle que ce « frère » auquel il parle va entrer en lutte avec la

tempête et, généreusement, il lui offre la main, une main faible encore, mais qui ne tremble pas au moment de l'action. Il fait plus, il lui révèle le secret de son intrépidité; elle vient de sa confiance en Dieu. — C'est donc encore un acte de foi à l'actif de notre poète. L'inspiration n'y a rien perdu : commencée sur le ton de la familiarité, cette épître s'élève insensiblement et monte jusqu'au sommet du mode lyrique.

A MAXIME

Oh ! ceux qui, avant de mourir, ont passé par la mort
de la désillusion, voilà ceux qu'il faut plaindre !
(José Larra.)

Je t'ai promis des vers..... — Eh bien! soit; si ma Muse
Aux radieux transports d'autrefois se refuse;
S'il est passé le temps où mon cœur enchanté
S'enivrait de printemps, d'azur et de gaîté;
De mes illusions si plus d'une est flétrie,
Qu'importe?..... Un court moment de douce causerie
Ne peut-il rappeler ces rêves de bonheur!
Ma Muse maintenant, à moi, c'est la douleur.....
Mais je veux écarter des souvenirs funèbres
Qui viendraient m'entourer de leurs sombres ténèbres!
A quoi bon m'épuiser en désirs superflus?
A quoi bon regretter les jours qui ne sont plus?
Non, non, je ne veux pas que mon âme égarée
Se trahisse aux accents d'une voix éplorée;
Je ne veux pas chanter, sous un ciel toujours noir,
L'hymne de ma tristesse et de mon désespoir!
Pas d'imprécations, de furieux délire;
Le blasphème insensé ne va pas à la lyre.....
Ce qu'il me faut, ami, pour calmer mes douleurs,
C'est un peu de tendresse, hélas!..... et quelques pleurs!

D'ailleurs ne suis-je pas résigné? Sur ma route
J'ai vu tous mes plaisirs, tous mes vœux en déroute!
Le jour s'est fait trop tôt dans la nuit de mon sort :
Je vis, grave et pensif, en attendant la mort.
Je sais bien qu'enfermé dans ma triste jeunesse
J'ai ravi sa science à l'amère vieillesse;
Je sais bien que, tout prêt déjà pour le linceul,
Vers mon but, conspué, j'irai, maudit et seul!.....

Je sais bien que jamais aucun amour de femme
Dans mon sein palpitant n'allumera sa flamme,
Et que, m'aventurant au hasard sans flambeau,
Je dois vivre, penché sur la nuit du tombeau;
Je dois suivre de loin les élus, les apôtres,
Tous ces hommes vaillants qui sont nés pour les autres ;
Je dois souffrir beaucoup !..... — Oui, je sais tout cela.....
Eh bien! s'il faut marcher, ô mon Dieu ! me voilà.....
Je suis prêt ! — Maintenant que la blonde espérance
Vient à peine adoucir mon austère souffrance,
Maintenant qu'affermi dans la réalité
J'ai, dans l'ombre, entrevu l'auguste vérité,
Je puis aller sans crainte, et lutter sans relâche,
Sans souhaiter la paix, sans faiblir à la tâche,
Car, ayant consulté mon cœur inconsolé,
J'ai vu le but, la route..... et je n'ai pas tremblé !
Je suis prêt..... et déjà, souriant à l'orage,
De mon rude avenir j'ai fait l'apprentissage.
Blessé dans mes espoirs, dans ma douleur blessé,
Si j'aime, si je pleure, on m'appelle insensé !
On me montre du doigt, on rit lorsque je passe.....
Et, quand mon âme enfin de ses dégoûts se lasse,
Je ne trouve pas même, à l'écart, loin du jour,
Pour étancher ma soif une source d'amour !...
On peut, on peut tarir tout le sang de mes veines !
Mais j'aimerai, malgré les mépris et les haines ;
Je suis certain du moins de mourir en vainqueur :
On ne tarira pas la sève de mon cœur !...
Frère, voici pour toi l'heure de la tempête.....
Le moment est venu de porter haut la tête,
Le moment est venu de choisir ton chemin !
Es-tu prêt à partir ?... — Viens, je t'offre ma main :
Et, si tu sens parfois défaillir ton courage,
Si tu souffres au point de craindre le naufrage,
Je te répèterai : « Frère, sèche tes pleurs :
» Le Christ, du haut des cieux, sourit à nos douleurs !... »

Juillet 1858.

» Avec le mois de juillet s'achevait le séjour de Jacques Richard au lycée d'Orléans; c'était la première période d'une vie qui devait compter si peu d'années. Il va dire adieu à

cette maison où l'existence lui a été rendue amère par la douleur, mais où la poésie a parlé à son cœur, où il a appris à connaître les plus douces jouissances de l'esprit. D'ordinaire, l'écolier voit ce dernier jour arriver avec bonheur; il pousse un soupir de soulagement et salue avec enthousiasme ce jour qu'il appelle l'aurore de la liberté, le signal de la délivrance, et c'est avec une joie non dissimulée qu'il s'écrie : *Valeant libri valeatque professor* [1]. Le caractère grave de Jacques Richard l'eût préservé de cette expansion folâtre, si son cœur affectueux ne lui avait assombri cette heure de la séparation. Quand l'esprit est peu communicatif, l'affection est plus lente à se former, mais elle pousse des racines plus profondes. Pour notre jeune poète ses maîtres ont toujours été des amis, ses condisciples ont été des frères; aussi ne s'éloignera-t-il pas sans faire entendre des adieux pleins de sentiment. Cette pièce est encore sans titre, mais il suffit de la lire pour comprendre quel a été le but de l'auteur. Elle se compose en grande partie des strophes que nous avons intitulées : « Un guide fidèle » ; aussi nous n'en donnons ici que le commencement et la fin qui ont été composés spécialement pour les circonstances qui ont donné occasion à cette pièce. Sa maturité précoce permettait à Richard de prendre le rôle de Mentor avec ses condisciples : c'est ce qu'il fait ici en des termes que ne désavoueraient pas ceux auxquels les années ont donné la sagesse et l'expérience.

Un jour il nous faudra, sans crainte et sans relâche,
Marcher en trébuchant vers un but inconnu;
Il nous faudra partir, accepter notre tâche.....
— Et déjà, pour plusieurs, le moment est venu!

Amis! ô vous pour qui va commencer la vie,
Gardez qu'incessamment importunant le sort
Vous n'alliez demander à la haine, à l'envie,
L'emploi des jours qui vous séparent de la mort.

. . . .

Ah! ne vous fiez pas au conseiller perfide
Qui voudrait écarter vos pas du droit chemin!
Sachez plutôt choisir un sûr et pieux guide,
Toujours fort, toujours prêt à vous tendre la main!

[1] Adieu, livres et professeurs.

Ah ! n'oubliez jamais les leçons qu'au lycée
Un maître si zélé vous donna tant de fois !
Et plus tard, loin d'ici, qu'au moins votre pensée
Revienne avec plaisir aux beaux jours d'autrefois !

Vous, maître, permettez que ma Muse volage,
Qui bientôt va revoir les bois, les champs joyeux,
Remette entre vos mains un trop unique hommage,
Et du moins, en partant, vous offre ses adieux !

» Nous signalons ici pour mémoire quelques vers laissés à l'état d'ébauche et auxquels il est difficile d'attribuer une date, ce qui est d'ailleurs sans importance. Les premiers semblent appartenir à un essai de satire qu'il a intitulé « A Bocage ; » mais le poète a probablement senti qu'il n'était pas sur son terrain, car il s'est arrêté à la troisième strophe. On jugera par la première que la poésie française n'y a rien perdu.

A BOCAGE

Aujourd'hui, c'est la mode, — on fait des comédies :
Adieu le noble drame et ses grâces hardies !
Aujourd'hui l'on se croit,
Pour avoir mis en scène un brigadier sensible
Ou sur Quatre-vingt-neuf tiré comme à la cible,
Énormément adroit.

» Les vers qui suivent étaient sans doute destinés à former la dédicace ou l'envoi d'une des pièces libérales dont nous allons parler.

A vous qui vénérez encore les nobles causes,
A vous qui savez vivre et penser librement,
A vous dont le cœur large aspire aux grandes choses
Et palpite plus fort au mot de dévouement ;

A vous qui conservez les couronnes fanées
Et qui gardez son culte austère au souvenir ;
A vous, les jeunes d'âme et les jeunes d'années,
Vous, apôtres et vous prêts à le devenir ;

A vous, hommes d'espoir, hommes de foi hardie;
Riche aux chevaux fringants, ouvrier aux pieds nus;
A vous tous qui croyez, je voue et je dédie
Ces vers écrits pour vous, ô frères inconnus.

» Le poète prend ici une allure plus martiale; il fait entendre des accents auxquels il ne nous a point habitués. C'est ce qui nous oblige à reconnaître que ces vers ont été composés plus tard, dans le cours des années qui vont se dérouler maintenant devant nous.

» On peut dire qu'il y a deux hommes dans Jacques Richard. Le premier, bornant son horizon aux champs du pays natal et aux murs du lycée, a vécu dans l'étude et la souffrance, partageant ses affections entre la religion et la famille, l'amitié et la poésie douce et paisible. Le second a voulu embrasser dans son action l'humanité tout entière; il a donné le meilleur de son cœur à une idole qu'il appelait du nom de Liberté, et la poésie entre ses mains est devenue une arme avec laquelle il a livré des combats presque incessants. Nous avons étudié la physionomie du premier; celle du second appelle maintenant notre attention.

» Au mois d'octobre 1858, Jacques Richard allait à Paris pour y faire une seconde année de rhétorique dans l'institution Massin qui était alors un des internats les plus en renom de la capitale. Ce fut un monde tout nouveau pour notre étudiant beauceron. Il se trouva transplanté au milieu de jeunes gens qui se croyaient des hommes, au milieu d'élèves qui faisaient de la politique. L'organisation elle-même était aussi libérale que possible. « On ne pressait pas les élèves pour les devoirs, nous dit un condisciple de Richard, en réalité ils ne les faisaient que de temps en temps, quand ils désiraient les soumettre à l'examen du professeur, en attirant son attention par la fameuse formule *lege quæso*. Cette liberté ne les empêchait pas de travailler beaucoup [1]. »

» On admettra difficilement que dans de pareilles conditions le travail fût fréquent et surtout profitable. Nous avons

[1] *Jacques Richard et la Presse*, p. 94.

d'ailleurs le témoignage du même auteur pour nous apprendre ce qu'était ce travail. « Dans ce réduit terne, les jeunes gens..... passaient une bonne partie du temps à philosopher, à échanger des vers, à tromper comme ils le pouvaient la longueur de la séance du soir, qui ne durait pas moins de trois heures et demie [1]. »

» Jeté ainsi brusquement dans un milieu si peu en rapport avec son caractère, Jacques Richard se trouva quelque peu désorienté. « D'un caractère réservé, il n'attira pas d'abord l'attention. Son cœur était resté avec sa famille et ses amis d'Orléans [2]. » Mais on sait que les poètes sont les hommes les plus faciles à séduire ; aussi, après avoir entendu pendant quelque temps retentir à son oreille les mots de liberté et d'affranchissement, d'asservissement et d'esclavage, il se prit d'un bel enthousiasme pour les idées libérales, et avec l'énergie qu'il apportait à toute chose il fut bientôt fanatique de liberté.

» Quand une idée est entrée dans l'esprit d'un poète, elle ne tarde pas à se traduire par des vers. Il ne faut donc pas s'étonner si les premiers vers de Richard que nous rencontrons à cette époque sont un chant en l'honneur de la Liberté, ou plutôt la glorification d'une victime de la tyrannie. Cette pièce a pour titre « Guernesey », et elle est adressée au poète que sa proscription avait transformé en martyr. La jeunesse d'alors exaltait outre mesure Victor Hugo ; il lui semblait un homme plus grand que nature, un homme qui n'avait pas seulement le don de parler divinement la langue des dieux, mais qui était grand lui-même comme un dieu. — Au lendemain de l'apothéose colossale que l'on vient de faire à cette idole, et cela après que cette belle intelligence avait à demi sombré et ne savait plus guère trouver que des idées incohérentes, — personne ne s'étonnera de l'enthousiasme quelque peu délirant inspiré alors par le grand proscrit. Tous ceux qui savaient aligner des vers eurent leur « ode » à Victor Hugo : dans le nombre en est-il beaucoup qui puissent être comparées à celle de notre compatriote ?

[1] *Jacques Richard et la Presse*, p. 95.
[2] *Ibid*...

GUERNESEY

A Victor HUGO proscrit.

Oh ! n'exilons personne ! Oh ! l'exil est impie !
VICTOR HUGO.

Per l'aspro esilio suo con la virtute,
Darei del mondo il più felice stato.
MICHEL ANGE.

I

Guernesey ! Guernesey ! Rocher blanchi d'écume,
Qui de loin , grave et morne, apparais dans la brume
Au rêveur soucieux !
Ilot que le Seigneur a jeté sur l'abîme
Comme une station pour lui, l'homme sublime,
Du brouillard à l'azur et de la terre aux cieux !

. . . .

Guernesey !... C'est l'autel où la noble victime
Offre de son grand cœur l'holocauste sublime ;
Où, doux et résigné ,
Le poète rayonne en la nuit où nous sommes;
Où, contemplant le ciel, la nature et les hommes,
Il nous plaint, tout pensif, de l'avoir dédaigné.

Guernesey !... C'est l'exil ! C'est l'outrage et la haine ,
C'est le bûcher de Rouen, c'est l'âpre Sainte-Hélène
Où l'aigle agonisant faisait trembler les rois !
C'est l'île que la brume entoure d'un suaire ;
C'est le saint Golgotha , c'est l'auguste Calvaire ;
Guernesey, c'est la croix !

S'il n'avait pas gémi du trouble de nos villes ;
Si, pour calmer enfin nos discordes civiles,
Il n'avait pas quitté son lumineux chemin ,
Il pourrait, quand l'étoile au front des nuits scintille,
Aller pleurer en paix au tombeau de sa fille ,
La tristesse dans l'âme, et des fleurs dans la main.

Mais non. Il a voulu combattre avec ses frères ;
Il a voulu guider les fureurs populaires ;

En efforts impuissants son cœur s'est consumé !
Et maintenant, pensif, sur l'abîme il se penche ;
Et l'espérance au loin comme une voile blanche
S'efface !... Il est proscrit, pour avoir trop aimé !

II

Ainsi, bonheur, amis, patrie,
En silence il a tout quitté !
Dans notre mémoire attendrie
Son souvenir seul est resté !
L'Espoir, doux oiseau de passage,
S'est enfui vers une autre plage,
Par delà l'horizon obscur ;
En son cœur il n'est plus de flamme,
Il n'est plus de joie en son âme ;
En son œil il n'est plus d'azur !

Quoi ! votre main était remplie
De rayons et de vérités !
Dans l'ombre de notre folie
Vous faisiez luire vos clartés !
Sur votre lyre pacifique,
Pareil à l'Apollon antique,
Vous prophétisiez l'avenir !
De ces projets si près d'éclore,
De cette rayonnante aurore
Que reste-t-il ?... Un souvenir !

Oh ! de cette foule enivrée
Acclamant votre char vainqueur,
Buvant la parole inspirée
Qui venait féconder son cœur ;
De cette fiévreuse jeunesse,
De ces transports pleins d'allégresse,
Que reste-t-il ? Que reste-t-il ?
Un proscrit dont la lèvre ardente
Presse la coupe où but le Dante,
La coupe amère de l'exil !

Multitude ingrate et muette,
Sans regrets tu l'as vu partir !
A l'auréole du poète
Il joint la palme du martyr.

Il suit, dans sa fuite honnie,
La Liberté, sa sœur bannie ;
Il sourit aux cris, à l'affront.
Bravant la tempête et l'outrage,
France, il contemple ton visage,
La paix au cœur, l'épine au front.

Malgré leurs cris, malgré leur haine,
Oh ! les oppresseurs sont petits !
Silence à l'insulte hautaine,
Silence aux rumeurs des partis !
A la perfide calomnie,
Qui va semant l'ignominie,
A la rampante ambition !
Dieu prononcera la sentence.
Mais maintenant faites silence :
Respect à la proscription !

Respect au vengeur, au prophète !
Son nom dans nos cœurs est inscrit.
Oh ! des fleurs pour le grand poète !
Des larmes pour le grand proscrit !
En vain, dans la nuit ou dans l'ombre,
Tyrans, valets, foule sans nombre,
Vous avez éteint son flambeau !
Il touche au but, à la victoire,
Et le marchepied de sa gloire
Sera la pierre du tombeau.

III

Va, rêveur, suis ta route. Il est encore en France,
Il est encor des cœurs qui palpitent pour toi ;
Il est encor des cœurs qui souffrent ta souffrance,
Des cœurs qui conservent ta foi.

Le sacre du malheur a pesé sur ta tête ;
Les plus grands ici-bas sont les plus détestés.
Va, marche jusqu'au bout ; loin de notre poète,
C'est nous qui sommes exilés.

S'il est au Paradis quelque ange qui console,
Qu'il veille à tes côtés, ô vaincu triomphant !
Et vous, et vous, Seigneur, écoutez ma parole,
Écoutez la voix d'un enfant.

Seigneur, vous le savez, j'aspire à vous connaître;
Toujours des affligés mon âme fut la sœur;
J'ai du respect pour vous, du mépris pour le traître,
De la haine pour l'oppresseur.

Seigneur, écoutez-moi! Quand il se désespère
De voir son doux passé perdu, sacrifié,
Prenez pitié de lui, prenez pitié d'un père,
Père du grand Crucifié!

Ce qu'il regrette, hélas! ce n'est pas la fortune,
Les acclamations, le triomphe, les cris;
Ce n'est pas la rumeur d'une foule importune,
Ce n'est pas l'oublieux Paris.

Non, quand son œil voilé dans les larmes se noie;
Quand son âme, à l'écart, se déchire en lambeaux,
Ce qu'il regrette, hélas! c'est l'âpre et douce joie
D'aller pleurer sur des tombeaux.

C'est cette pierre étroite et de mousse couverte,
Où venait tous les ans s'épancher sa douleur;
Au pied du côteau vert c'est la tombe humble et verte,
La chaste tombe de Harfleur!

O banni rayonnant! ô sublime rebelle!
Si ton pied se déchire aux ronces du chemin,
Lève les yeux là-haut: ta cause est noble et belle;
C'est la cause du genre humain!

Lève les yeux là-haut! Après les noirs orages,
Le proscrit, face à face, y voit la vérité;
Tu marches à travers la haine et les outrages,
Mais c'est à l'Immortalité!

Février 1859.

» Il y a du souffle, de l'âme dans ces vers; on sent qu'ils sont écrits d'inspiration et la main qui les a tracés ne peut être que la main d'un poète. L'auteur s'y montre plus énergique, plus nerveux que jamais; dans la première partie on sent bouillonner l'indignation, mais en se déchargeant le cœur se calme et il y a des larmes dans la prière qui termine cette œuvre de grand style.

» Un ami de Richard nous retrace l'histoire de cette ode à

Victor Hugo. Composée dans le secret et pour donner un libre cours aux sentiments de l'auteur, elle fut montrée à deux amis qui cultivaient aussi la poésie. « Nous nous croyions alors quelque peu poètes, dit l'un deux; nous sentîmes aussitôt la différence. » Ceux-ci la firent connaître aux amis de la pension et du dehors ; tout le monde fut émerveillé, et les condisciples de Richard, faisant violence à sa modestie, l'envoyèrent au grand proscrit avec toutes les précautions commandées par les circonstances. Victor Hugo répondit par un de ces billets dont il s'est toujours montré prodigue, et, comme il faisait l'éloge des « beaux vers » de l'étudiant, la réputation poétique de celui-ci fut dès lors consacrée.

» L'ardeur passionnée de Richard n'admettait pas qu'on servît mollement la cause de la liberté ; aussi eût-il voulu que tous ceux qui disaient partager ses sentiments missent les armes à la main pour ne les déposer qu'après l'extermination complète du despotisme. Avec un enthousiasme de néophyte, il faisait entendre de violents appels au combat, et c'est avec raison qu'un critique l'a comparé au clairon militaire qui sonne la charge. Parmi ceux qui péroraient au nom de la liberté et tonnaient contre les tyrans, plusieurs, loin de prendre part à l'action, s'endormaient dans les délices de Capoue et ne cherchaient point à s'arracher aux habitudes d'une vie paresseuse et efféminée. Leur lâcheté transporta le poète d'une vive indignation, de cette indignation qui inspire les beaux vers « *facit indignatio versus ;* » et il leur jeta au visage une véhémente philippique qu'il intitula « Ode à la Jeunesse. »

ODE A LA JEUNESSE

A Maxime DU CAMP.

Elle n'est pas morte, mais elle dort.
Évangile.

I

Nos pères nous l'ont dit : il fut des temps splendides,
Pleins de souvenirs éclatants,
Où l'on était héros avant d'avoir des rides,
Où l'on croyait à ses vingt ans ;

Où l'on laissait d'espoir se gonfler sa narine
Et flotter au vent ses cheveux ;
Où l'on avait du cœur, une large poitrine,
Une âme forte, un bras nerveux.
On était jeune, alors ; et, bravant les souffrances,
Bravant l'avenir incertain,
On lançait sans trembler ses fières espérances
A la conquête du Destin !
On marchait droit au but ; on était la Jeunesse,
La Jeunesse aux mâles désirs,
Qui regarde de haut le bal, le jeu, l'ivresse,
Et qui prend ailleurs ses plaisirs ;
Qui, mesurant sans peur la grandeur de sa tâche,
Se prépare aux efforts vaillants ;
Qu'un échec n'abat point, que la volupté lâche
Ne tord pas sous ses doigts brûlants.
On était la Jeunesse aux fougueuses paroles,
A l'œil de flamme, au fier sourcil,
Qui sait d'une main ferme, en sortant des écoles,
Mettre la cartouche au fusil ;
Qui descend, sans regret, sans orgueil, dans la rue,
La poudre et le plomb au côté,
Quand elle voit de loin, vaguement apparue,
Lui sourire la Liberté !

. . . .

Jeunesse voulait dire ardeur, vertu, courage...
— Du moins nos pères nous l'ont dit.

C'était sublime, alors. O folles escalades
Des Olympes par les Titans !
O grands morts inconnus ! ô sombres mitraillades,
Vieux immortels de vingt-cinq ans !
Si tous n'ont pas péri dans ces luttes géantes,
Dans ces formidables assauts ;
S'il en est que la mort aux cent gueules béantes
N'ait pas faits martyrs ou héros,
Qu'ils viennent ! Que l'exil ouvre sa porte sombre,

. . . .

Qu'ils contemplent nos Jeunes Gens !

Ils ont de beaux habits et d'une coupe anglaise,
Large cravate et fin corset ;
Et, s'ils ne savent plus la sainte Marseillaise,
Ils chantent les vers de Musset !

Il leur importe peu que, languissante et pâle,
La France ait assez de souffrir;
Que le Droit soit vaincu, que la Liberté râle,
Et pleure, et se sente mourir...
Drapés avec orgueil dans leur indifférence,
Ils disent à la Liberté :
« Je ne te connais pas. »

. . . .

Ils ne comprennent pas que leur doctrine infâme
Au cœur d'un lâche aurait accès;
Ils n'ont plus conservé qu'un culte dans leur âme,
La religion du succès !...
Eh bien ! ô grands vaincus de la grande bataille,
Du Devoir soldats radieux,
Dressez-vous devant eux de toute votre taille,
Proscrits, martyrs et demi-dieux !
Ces nobles Jeunes Gens que notre époque encense,
Quand vos noms sombrent dans l'oubli;
Ces nobles Jeunes Gens pour qui la conscience
N'est rien qu'un vieux mot aboli;
Qui s'en vont, tout joyeux, à l'Honneur, à la Gloire
Jetant de superbes défis,
Insultant chaque jour votre auguste mémoire.....
— Regardez-les ; ce sont vos fils !

II

Voilà donc, mon Dieu, ce qui reste
D'un passé si grand par la foi !
Jeunesse, hélas ! vierge céleste,
Jeunesse, qu'a-t-on fait de toi ?

Dire que te voilà sans vie
Et gisante sur le pavé;
Qu'ils ont tous, ces hommes d'envie,
Flétri ton rêve inachevé !

Leur peur tortueuse et cynique
S'est approchée à pas tremblants ;
Ils ont déchiré ta tunique,
Ils ont mis à nu tes bras blancs.

Hélas ! hélas ! leur main sordide
Ose froisser ton corps si beau !
Adieu l'azur, l'azur splendide !
Ouvre ta porte, ô noir tombeau !...

— Ainsi, lorsqu'au lit funeraire,
Parents, amis, tous accourus,
Venaient aux plis de son suaire
Voir la fille de Jaïrus,

Chacun se pressait à la porte ;
Le deuil au cœur, chacun entrait,
Et tous s'écriaient : « Elle est morte ! »
Et le père, à l'écart, pleurait.

Alors on vit venir un homme
Qui dit à ces espoirs déçus :
« Me voici, c'est Christ qu'on me nomme ;
Séchez vos yeux, je suis Jésus. »

Et chacune de ses paroles
Avait un triste et doux accent ;
Un vague reflet d'auréole
Brillait sur son front pâlissant.

« Vous pleurez la vierge envolée.
» Consolez-vous, cœurs douloureux.
» Je suis Jésus de Galilée,
» Et j'ai pitié des malheureux.

» Je vais partout, disant : Espère !
» Ne pleurez pas, je le défends.
» Aux orphelins je rends leur père,
» Je rends aux pères leurs enfants.

» Que veut cette funèbre escorte,
» Ces flûtes, ces cymbales d'or ?
» La vierge aux yeux bleus n'est pas morte :
» Silence, silence, elle dort ! »

Il avait une voix austère,
Mais douce comme ses discours ;
Il semblait qu'il fût sur la terre
Pour n'y rester que peu de jours.

— Il se tut. Toute l'assemblée
Etait à genoux et priait...
Dans l'ombre, à demi-réveillée,
La jeune vierge souriait.

III

Et toi, Jeunesse, toi que chaque jour je pleure,
Comme la blonde enfant, bientôt, quand viendra l'heure,
Tu te réveilleras ;
Et, puisqu'il faut qu'un Dieu descende en ta nuit noire,
N'est-ce pas, ô mon Christ, que du haut de ta gloire
Alors tu descendras ?

Quoi ! lorsque frais et pur un souffle d'espérance
A frémi dans les airs et passé sur la France,
Venant de l'avenir ;
Lorsque l'Europe enfin veut essuyer ses larmes ;
Lorsque tous les tyrans, pâles et pleins d'alarmes,
Voient le grand jour venir ;

. . . .

Nous ne secouerions pas ce tas d'ignominies,
Ce tas de trahisons, de lâchetés honnies,
Ces hontes, ces fardeaux !...
— Non, non ! nous avons vu nos espoirs en déroute
S'enfuir assez longtemps ! Nous avons à la route
Assez tourné le dos !

Il est temps de songer à des jours plus prospères ;
Il est temps de rêver le rêve de nos pères :
Assez, assez d'affronts !
Il est temps de sortir de ce cloaque infâme ;
Il est temps d'épargner cet opprobre à notre âme,
Cette boue à nos fronts !

. . . .

Nous partirons, le front levé, doux et superbes,
Portant entre nos mains tous nos espoirs en gerbes,
Sans haine, sans courroux ;
Luttant, dût notre lutte être sans fin ni terme,
Et tous ayant au cœur cette croyance ferme
Que le Droit est pour nous.

Nous irons, sur nos seins pressant l'humble Évangile,
Renversant à jamais tous les abus d'argile,
Debout sur les débris ;
Le cœur plein de pitié pour qui porte des chaînes,
Et, pour qui sur nos pas ameuterait les haines,
Le cœur plein de mépris.

Nous irons, combattant pour le bien, pour le juste,
Au glorieux triomphe, à la victoire auguste,
A la mort, s'il le faut ;
Nous irons jusqu'au bout sans peur, sans défaillances ;
Nous irons, dussions-nous confesser nos croyances
Du haut d'un échafaud !

. . . .

La voyez-vous venir, la jeune République,
Pâle encore, et des plis de sa blanche tunique
Cachant son front voilé ?...
Jeunes Gens, Jeunes Gens, oh ! loin de nous ce crime
Que, pouvant nous donner à cette œuvre sublime,
Nous ayons reculé !

Christ nous sourit là-haut. — Levons, levons la tête !
Christ, de son doigt divin qui luit dans la tempête,
Nous montre le chemin.
Pionniers égarés qu'un même espoir rassemble,
Unissons nos efforts et marchons tous ensemble :
Frères, voici ma main !

» Assurément tout n'est pas parfait dans cette ode ; l'expression pourrait parfois être mieux choisie, le souffle n'y est pas toujours égal, et, au point de vue des idées, cet appel au combat ressemble trop à une provocation à la révolte pour qu'on l'approuve sans réserve. Mais, il est impossible de le nier, il y a là du mouvement et de la vie, et, même en ne le partageant pas, on applaudit à l'enthousiasme du poète. Il a d'ailleurs su varier son langage selon l'idée qu'il exprime. De la satyre, de la forme ironique par laquelle il débute, il passe avec aisance au ton simple et gracieux de l'idylle, et il termine par des accents dithyrambiques pour communiquer à l'insouciante jeunesse la dévorante ardeur qui bouillonne dans son sein.

» Peu de temps après la composition de cette « Ode à la Jeunesse, » se place l'incident capital de la vie de J. Richard. Le plus grand nombre de ceux qui n'ont point oublié le nom du jeune poète ne savent rien de lui, sinon qu'il fut l'auteur des vers dont nous allons parler ; grâce à ces vers, en effet, il fut alors le héros du jour, surtout dans le monde des étudiants. On nous permettra de raconter cet épisode avec quelques détails.

» Le prince Jérôme Bonaparte étant mort le 24 juin 1860, l'Université, pour faire sa cour à l'Empereur, assigna, comme matière de vers latins au Concours général, l'éloge du défunt qui n'avait pourtant brillé ni par ses vertus civiques, ni par ses exploits militaires. L'émoi fut grand parmi les rhétoriciens, lorsqu'ils entendirent le titre du travail qu'on leur imposait : « *Ad Hieronymum principem* ». Pouvait-il y avoir un sujet plus rebelle à la poésie? Et puis comment célébrer la gloire d'un semblable héros? La dictée du texte achevée tant bien que mal, la plupart des concurrents se mirent au travail, malgré l'aridité d'un sujet qui n'était sympathique à personne. Mais plusieurs refusèrent de mettre la main à une œuvre qui froissait leurs *opinions*, et voulurent ainsi protester contre l'affront qu'on leur faisait subir. De ce nombre était un élève au visage sérieux, qui en ce moment témoignait une vive contrariété par les plis dont son front était chargé et par les mouvements fiévreux avec lesquels il caressait une barbe noire déjà abondamment fournie. Absorbé dans ses pensées, il ne paraissait pas s'apercevoir que le temps destiné à la composition touchait à sa fin, lorsque tout à coup, saisissant sa plume, il se mit à écrire avec rapidité. Il était visiblement sous l'influence de l'inspiration poétique et on put croire que Jérôme serait chanté en beaux alexandrins dans la langue de Virgile. Son travail fut terminé assez tôt pour que sa copie pût être jointe aux autres; mais, quand celle-ci passa sous les yeux des examinateurs, leur surprise fut grande en reconnaissant qu'elle était écrite en vers français, et ce fut non plus seulement de la surprise, mais la plus vive stupéfaction qu'ils éprouvèrent lorsqu'ils reconnurent qu'au lieu d'une apothéose qu'ils avaient demandée on leur servait une satire violente. Voici, en effet, ce qu'ils lurent sur cette feuille écrite à la dernière heure :

JÉROME

A Ernest DUVERGIER DE HAURANNE

Ut declamatio fias. (JUVÉNAL).

Vous ne comprenez pas qu'il eût été plus sage
De laisser reposer cet homme en son tombeau;
Vous voulez que, prenant cette vie au passage,
La Muse de l'Histoire y porte son flambeau!

Vous ne comprenez pas qu'au temps où du suaire
L'Italie, en grondant, veut secouer les plis,
Et se rappelle enfin le sublime ossuaire
Où tous ses vieux héros dorment ensevelis ;

Au temps où les enfants du grand Caton d'Utique
Se lèvent de nouveau pour les libres combats,
Et vont du sol sacré de la patrie antique
Chasser avec mépris Mastaïs et Bombas,

Il aurait mieux valu, pour votre gloire, élire
Un homme au bras robuste, un homme au cœur hardi,
Et, puisqu'il vous fallait mettre en nos mains la lyre,
Y faire au moins vibrer ton nom, Garibaldi !

Vous ne comprenez pas que nos veilles muettes
Ont de chacun de nous fait un républicain ;
Que nous supportons mal nos fers, que nos poètes,
Ce sont les Juvénal, les Hugo, les Lucain !

Que nous attendons tous, le cœur plein d'espérance,
L'heure si désirée et si lente à venir,
L'heure du grand réveil, l'heure sainte, où la France,
Elle aussi, du passé voudra se souvenir !

Vous ne comprenez pas que pour les jours prospères
Nous réservons nos chants avec un soin jaloux ;
Qu'il en est parmi nous, peut-être, dont les pères
Furent crucifiés par vos maîtres, à vous !

Non ! vous vous êtes dit, au fond de votre chambre :
« Ils chanteront ! » Vieillards, vous vous trompiez. Allez !
Faites chanter la France aux fers depuis Décembre ;
Mais que ce ne soit pas par des fils d'exilés[1] !

Donc, à propos d'un toit effondré qui s'écroule,
D'un débris surnageant qui tombe au fond de l'eau,
A propos d'un zéro disparu de la foule,
Il faut parler de vous, ô morts de Waterloo !

Il faut parler de vous, parce qu'un vain fantôme,
Vivant à peine hier, pourrit sinistre et seul ;
Il faut aller troubler, à propos d'un Jérôme,
La paix de votre gloire et de votre linceul !

[1] Richard avait signé cette pièce « Un fils d'exilé ; » ce nom ne lui convenait aucunement, mais il accentuait mieux sa protestation.

O morts de Waterloo, dormez dans la poussière !
Héros, ne rouvrez pas vos yeux inanimés !
Il n'est rien de commun entre votre âme altière
Et ce vieillard impur. O grands vaincus, dormez !

Vous serviez un tyran, l'histoire en tiendra compte.
Mais à la mort, joyeux, vous marchiez à grands pas.
Nous qui, portant le joug, marchons droit à la honte,
A votre souvenir nous n'insulterons pas.

Paix aux cadavres ! paix aux tombeaux ! Qu'on nous laisse,
Nous recueillant dans l'ombre et dans l'austérité,
Préparer à l'écart, sans peur et sans faiblesse,
Le long enfantement de notre liberté ;

Qu'on nous laisse rêver aux hautes aventures !
Nous sommes, — dédaigneux des tyrans triomphants, —
Cités de l'avenir, Républiques futures,
Vos premiers citoyens et vos premiers enfants.

Et, s'il faut au vieux roi qui dort aux Invalides,
Vieux fou qu'hier encor sa maîtresse battait,
Quelques vers bien sentis, quelques hymnes splendides
Nous en laissons la gloire à monsieur Belmontet !

Juillet 1860.

» L'indignation vibre dans ces vers ; écrits d'une seule haleine, c'est d'une seule haleine aussi qu'on est obligé de les lire, et du commencement à la fin on se sent comme électrisé ; le poète a su rendre son émotion communicative. Pour être vrai, il faut dire que cette émotion se soutient jusqu'au dernier vers exclusivement ; mais arrivé là ce sentiment tombe tout à coup pour faire place à la surprise ; on s'attend que la dernière pensée enchérira sur le reste, on espère que le prince Jérôme, aplati déjà, va recevoir le coup de grâce, et on est tout ahuri de voir que ce coup va frapper un inconnu. Car il faut un effort de mémoire pour se rappeler que le chantre officiel de l'Empire s'appelait M. de Belmontet ; le trait qui lui est destiné ici a pu paraître ingénieux aux étudiants d'alors, mais pour tout autre il n'est pas à sa place. On éprouve une sensation pareille à celle d'un amateur de musique, qui, ravi d'une symphonie merveilleusement exécutée,

a la douloureuse surprise de l'entendre finir par un accord charivarique, et le littérateur fait ici l'application du *desinit in piscem* qu'il a lu autrefois dans le bon Horace [1].

» Il est plus facile de s'imaginer que de peindre la stupéfaction des examinateurs officiels, quand ils eurent pris connaissance de cette philippique si pleine de verve et de sel gaulois. Ils jugèrent toutefois qu'il serait plus prudent de ne pas faire d'esclandre, et les journaux, officiels ou non, se firent complices de cette conspiration du silence. Ce fut peine perdue. Les condisciples de Richard avaient remarqué son attitude pendant le concours et ils avaient soupçonné la vérité. Le poète, interrogé, ne fit pas un mystère de ce qui venait de se passer, et, pour complaire à ses amis, il refit de mémoire, séance tenante, son improvisation du matin. « Dès le même jour, dit un de ses condisciples, dans les lycées, les élèves se jetaient avidement sur le fruit, aussi nouveau que défendu, que les rhétoriciens avaient apporté. Les grands allaient les déclamer tout haut dans ces réduits secrets où les fanatiques de la cigarette avaient découvert un dernier refuge [2]. » Cet enthousiasme de la gent écolière ne s'éteignit pas comme un feu de paille; dix ans après, on se passait encore dans le secret des pupitres l'impromptu libéral, et plus d'un ancien lycéen, aujourd'hui arrivé à l'âge mûr, le conserve encore parmi ses paperasses d'écolier. Les autres œuvres poétiques de Richard y gagnèrent un peu de notoriété, et, avec quelques œuvres plus ou moins incendiaires, que la prudence des maîtres avait mises à l'index, elles firent les délices des élèves qui les copiaient en secret pour les déclamer loin des oreilles et des yeux trop vigilants. Les sympathies de ses condisciples lui ouvrirent quelques salons politiques ou littéraires : un journal lui fit même transmettre des offres séduisantes pour s'assurer sa collaboration. Bref il fut pour un temps le lion du jour.

» A la distance qui nous sépare de cette époque, nous jugerons peut-être cette œuvre de Richard un peu plus froidement. Nous avons vu sombrer dans le malheur le régime qui pesait

[1] *Desinit in piscem mulier formosa supernè.* C'est une femme au gracieux visage, mais qui se termine par une queue de poisson.

[2] Journal *L'Avenir* du 10 septembre 1868, article signé Christian Nyls.

si lourdement sur les esprits avides d'indépendance, et nous nous sentons au cœur plus de pitié que de colère contre les hommes tombés du pouvoir. L'ère de la liberté a remplacé la tyrannie depuis plusieurs années déjà, et elle donne à la France autre chose que ce qu'elle promettait. Aussi l'indignation du poète n'est-elle point contagieuse pour nous; nous admirons ses vers, mais nous nous tenons en garde contre leur véhémence; il a des accents un peu violents pour nos oreilles, et, si nous savons être indulgent pour des exagérations dues à une surexcitation accidentelle, nous ne pardonnons point la préférence donnée au farouche Garibaldi sur le doux et vénéré Pie IX.

» Ce que nous admirons avec ses contemporains, c'est l'énergie du langage par lequel il proteste au nom de la liberté qu'on veut insulter, c'est le courage avec lequel il jette de dures vérités en guise de fleurs sur le cercueil de Jérôme, c'est la vigueur de cette main qui fustige le héros de contrebande, c'est aussi le talent poétique qui s'affirme dans cette improvisation, la verve féconde qui produit *currente calamo* des vers que beaucoup seraient heureux d'avoir écrit après une longue méditation.

» On a dit qu'à la suite de ce coup d'audace, J. Richard avait été mandé par le Ministre, grand-maître de l'Université Impériale, et qu'aux objurgations de celui-ci il avait répondu avec la fierté d'un héros de Corneille :

Je le ferais encore si j'avais à le faire.

» On a dit aussi que défense avait été faite de le recevoir dans aucun lycée de Paris. La vérité est que le ministre, M. Rouland, prit la chose en homme d'esprit et n'attacha aucune importance à ce qu'il regardait comme une boutade de collégien. Toutefois le jeune poète, craignant de s'être aliéné pour jamais les bonnes grâces des personnages officiels, renonça à entrer à l'École normale comme il en avait eu le projet jusqu'alors, et, muni de son diplôme de bachelier cette même année, il prit des inscriptions à l'École de droit de Paris. Pour se conformer à la volonté paternelle, il commença son cours au pays natal. Ce ne fut pas sans des raisons graves que M. Richard prit cette détermination; car il aimait trop sincèrement son fils pour lui imposer à la légère une

obligation qu'il savait lui être très pénible. Quelques-uns ont pensé qu'il agit ainsi dans la crainte d'être révoqué de ses modestes fonctions de juge de paix. Sa fortune personnelle lui aurait permis de faire ce sacrifice, et ceux qui l'ont connu savent qu'il n'aurait pas hésité à le faire, s'il l'avait cru nécessaire au bonheur de son fils. Mais il était persuadé au contraire que l'intérêt de celui-ci exigeait qu'il fût, au moins pour un temps, éloigné de la capitale. Il avait constaté avec peine que le séjour de Paris avait fait perdre au jeune homme une grande partie des bons principes qu'il avait reçus dans son enfance. Représentant de l'autorité, il ne pouvait tolérer tout ce qui était de nature à y porter atteinte ; homme d'ordre et de tranquillité par tempérament, il s'effrayait des idées d'indépendance qu'on avait inculquées à son fils.

» Il crut donc qu'il était de son devoir de garder celui-ci afin de l'arracher à des influences fatales. Jacques obéit, mais les liens qui l'attachaient à Paris étaient trop nombreux et trop forts pour qu'il pût les rompre sans en souffrir. Paris était pour lui le foyer de la vie intellectuelle ; c'était là seulement que ses aspirations étaient comprises, là qu'il pouvait échanger ses idées en littérature et surtout en politique ; c'était désormais sa vraie, son unique patrie, et tout autre séjour, même au pays natal et au sein de sa famille, lui paraissait un exil.

» Il aurait peut-être rongé son frein en silence, s'il n'avait pas conservé avec la plupart de ses amis de pension une correspondance très suivie. Dans les lettres qu'il recevait, on lui reprochait affectueusement sa sauvagerie, on gourmandait son inaction, on faisait des appels chaleureux à son concours pour la cause sacrée de la Liberté ; c'était plus qu'il ne fallait pour aviver dans ce cœur ardent un feu mal éteint, pour faire germer dans cette tête de vingt ans des pensées de révolte. Ses rapports avec sa famille en souffraient : plus d'une fois, ce fils, jusque-là si admirable de respect et d'affection, fit entendre des récriminations aussi amères qu'elles étaient injustes. Le père en était péniblement affecté, mais il sut rester ferme dans une résolution qui lui était inspirée par sa conscience, et il s'épargna ainsi des reproches qu'il se fût faits à lui-même s'il eût permis le retour à Paris, car il lui aurait attribué la mort prématurée de son fils.

» La disposition d'esprit où se trouvait alors Jacques Richard lui fit négliger sans doute la poésie, car nous ne retrouvons aucune de ses compositions pendant un assez long intervalle. Par l'intermédiaire de ses amis, il fut mis en rapport avec quelques-uns des journaux politiques et littéraires consacrés à la propagation des idées libérales qui parurent et disparurent alors assez rapidement [1]. C'est dans ces feuilles que parurent, croyons-nous, la plupart des pièces dont il nous reste à parler, et elles attirèrent plus d'une fois l'attention sur le nom de Joël Lebrenn qu'il avait adopté, par ménagement pour les susceptibilités paternelles [2].

» La liberté fut la plus chère idole de J. Richard, nous dit son biographe : il semble en effet que, du jour où il a entendu parler d'elle, c'est pour elle seule qu'il a vécu, à elle seule qu'il a pensé, pour elle seule qu'il a fait chanter sa Muse. C'est la liberté qu'il glorifie dans le poëme intitulé : *la Mort de Caton*. Cette œuvre de Richard —, la plus longue qui soit sortie de sa plume, — est une diatribe indirecte, mais transparente contre l'Empire. Le César romain, l'ennemi auquel Caton ne veut pas se soumettre, symbolise le César qui a tenu pendant dix-huit ans la France dans le servage. Le tyran de l'antique Rome, vainqueur de sa patrie, a rencontré un justicier dans le poëte Lucain : le vengeur de la France opprimée sera notre jeune poëte, lequel, se défiant de la valeur de ses armes, emprunte quelques-uns de ses traits les plus vigoureux au chantre de *la Pharsale*. — Caton qui se tue pour mourir libre, quel beau thème pour un amant passionné de la liberté! Il y aurait eu plus de philosophie et surtout plus de courage à supporter stoïquement le joug du vainqueur : la conscience d'ailleurs réclame contre cette lâcheté qu'elle qualifie crime. Mais les principes de l'école libérale ne sont pas toujours conformes à ceux de la conscience ; et puis, à vingt ans, on est bien exposé à prendre les apparences pour la réalité. Il y a dans le suicide de Caton une apparence de grandeur qui séduisit J. Richard et

[1] On peut citer comme exemple *la Jeune France, le Mouvement, le Travail, la Jeunesse, le Matin*. (V. *Jacques Richard*, par Dietrich. — Préface, p. XXVIII.)

[2] Ce surnom est emprunté à un mauvais roman d'Eugène Süe qui met en scène un personnage de ce nom.

l'empêcha de reconnaître qu'il n'y avait là que le masque de l'héroïsme et le pastiche de la vertu. Il chanta donc en beaux vers la fin tragique de ce découragé qui n'eut pas la force de vivre pour subir la fortune contraire. Dans cette œuvre, le poète n'a pas toujours su éviter l'emphase et le ton déclamatoire, mais, comme toujours, il nous a donné des vers pleins d'une mâle énergie. Un maître en littérature, Saint-Marc-Girardin, les jugea dignes d'être lus à son cours de Sorbonne, et les applaudissements qu'ils provoquèrent furent un bel éloge de cette poésie belliqueuse.

Assurément *la Mort de Caton* renferme de beaux passages, et ce poème nous est une preuve que le talent de l'auteur se mûrissait d'une manière sensible. Mais on nous permettra de faire une réserve au sujet de plusieurs des principes qui y sont émis. Le langage prêté à César n'est pas seulement tyrannique, il est presque contre nature; il est surtout peu conforme à l'histoire, qui ne nous a point présenté le vainqueur de Caton sous des couleurs aussi repoussantes. Ce qui nous paraît moins tolérable encore, ce sont ces vers qui terminent le poëme :

. . . .

Dieu tourna vers son fils un regard plein d'amour.
— Caton vient, lui dit-il, de rejoindre Socrate :
Jésus, voici ton tour.

» Que l'on compare la mort de Caton à celle de Socrate, nous n'y contredirons pas, quoique pourtant la mort de l'un soit celle d'un homme courageux et l'autre celle d'un lâche. Mais, quand le poète vient les comparer l'une et l'autre à celle de la grande victime du Calvaire, nous élevons la voix pour lui rappeler le célèbre jugement de J.-J. Rousseau : Si la vie et la mort de Socrate sont d'un homme, la vie et la mort de Jésus sont d'un dieu.

» Citons quelques vers de ce beau poème :

Le vent avec langueur frissonnait dans les voiles ;
Sur le front de César par instants il passait.
D'un regard amoureux mille pâles étoiles
Se miraient dans les flots, — et César se disait :
« Enfin ! Voici mon jour ! Enfin, je touche au faîte !
Sois fier de toi, César, car ta fortune est prête.

Ton but mystérieux, tu l'atteindras demain,
Et l'Univers entier va tenir dans ta main !

» Tout m'appartient : je suis le roi, je suis le maître ;
Quand je parle, on se tait. Si je commande au prêtre,
Dans un instant, à l'heure où le soleil luira,
De blasphémer son Dieu, le prêtre obéira.
Je règne par le fer, par le feu, par le glaive ;
Mon pouvoir est de ceux qu'on n'entrevoit qu'en rêve.
J'ai, j'y songe en tremblant, les Pères pour valets,
Le Monde pour Etats, et Rome pour palais.

. . . .

» Tous courbent les genoux, tous, — excepté Caton.
Il ne me suffit plus de cette foule vile
M'accablant sans pudeur de son culte servile ;
Il n'est plus de plaisir que je puisse priser,
Si je n'ai pas aussi Caton à mépriser !
« Quoi ! j'aurais triomphé de Pompée et des Gaules ;
Mon nom dans la terreur volerait jusqu'aux pôles ;
Ma gloire, d'un seul bond, franchirait tous les cieux,
Et tout avorterait aux pieds d'un factieux?...

. . . .

» Ah ! vous avez pour vous le droit. — Moi, j'ai la force.
Ah ! séduits et trompés par une vaine amorce,
Comme un autre au bonheur, vous courez à la mort !...
Insensés, qui croyez au devoir, au remords,
Au bien, à la vertu ! — Faibles intelligences,
Que le Destin trahit sans craindre de vengeances !
Dans votre esprit borné, dans votre lâche cœur,
L'amour est sans ressort, la haine sans vigueur.
Vous ne gravissez pas jusqu'aux hauteurs sereines
Où trône le mépris des croyances humaines ;
Et vous ne savez pas, de liens dégagés,
Faire à vos intérêts servir les préjugés.
J'ai voulu saccager, piller et brûler Rome.
Qu'on m'appelle assassin et bandit ! Qu'on me nomme
Parricide sanglant, scélérat éhonté...
— Ce sont des mots forgés par l'imbécillité !
Qu'est-ce qu'un attentat, Caton, qu'est-ce qu'un crime?
La défaite ici-bas est seule illégitime.
J'ai trahi la Patrie et trahi le Sénat,
J'ai conspiré dans l'ombre avec Catilina ;

Du vieux temple des lois j'ai fracassé la porte ;
J'ai trempé mes sentiers de sang romain ! — Qu'importe !
Au souverain pouvoir ainsi je m'élançais.
Je suis justifié, car j'ai pour nom : Succès.

» Et maintenant, César, à toi Rome enchaînée,
A toi la dictature, à toi la destinée !
Me voici, comme Ajax, montrant le poing aux cieux !
César est grand pontife, et ne croit pas aux Dieux ! »

*
* *

Cet homme ainsi parlait dans la nuit étoilée,
Épanchant le venin de son âme troublée
Et laissant déborder son cœur rempli de fiel.
— Caton était pensif, et regardait le ciel.

III

O Caton ! ô grande âme ! ô sereine victime !
Quand ton nom dans mon vers brille, doux et sublime,
Je suis pris d'un frisson pieux ;
Et, Dieu m'en est témoin, moi qui ne suis que boue,
Je sens que la pâleur se répand sur ma joue,
Et que des pleurs mouillent mes yeux !

Caton ne connaît pas les molles défaillances.
Son sein ferme est pétri des plus mâles vaillances ;
Il marche, il lutte, il prie, il croit.
Ses hommes corrompus, sa troupe dégradée,
Rien n'abat, rien n'atteint ce soldat d'une idée :
Il sait qu'il combat pour le Droit.

— Hélas ! le sort aveugle a trahi la Justice !...
Que le monde enchaîné de clameurs retentisse !
Qu'il soit lâche et bas jusqu'au bout !
Que tout soit vile joie ou plus viles alarmes !
— Haussé par le malheur et conservant ses armes,
Caton seul est resté debout.

IV

Le vent avec langueur arrivait sur la ville ;
Sur le front de Caton par instants il passait.
La pâle Trahison dans la cité tranquille
N'ouvrait pas l'œil encore ; et Caton se disait :

. . . .

» O Rome, ô ma chère Patrie,
Pendant quarante ans j'ai lutté,
Le corps brisé, l'âme meurtrie,
Pour ton antique majesté !
Quarante ans j'ai traîné ma vie,
Plein d'une rage inassouvie,
A travers la haine et l'affront,
Plutôt que de laisser ta joue
Rougir de honte, et dans la boue
S'humilier ton noble front!

» Plutôt que te voir, ô Ville,
Subir un despote vainqueur,
Dans la sombre guerre civile
J'ai souillé mes mains et mon cœur.
J'ai livré — morne et dur supplice ! —
Jusqu'à mon âme en sacrifice
A tes destins impérieux.....
— Aux yeux de l'histoire équitable,
Avoir de moi fait un coupable,
Ce sera le crime des Dieux !

» Sans doute j'aurais pu dans l'ombre
Cacher ma triste oisiveté ;
J'aurais pu de plaisirs sans nombre
Épuiser l'âcre volupté.
Sans frayeur et sans espérance,
J'aurais pu dans l'indifférence
Laisser s'engourdir mes vieux os ;
J'aurais pu repousser ma tâche,
Et, comme un autre, vivre en lâche
Dans l'opprobre et dans le repos.

» J'ai dédaigné cette infamie.
Quoi ! lorsque ma patrie aux fers
Réveillait la terre endormie
Et passionnait l'univers ;
Lorsque, rivalisant d'audace,
Le Gète au loin comme le Dace
Se battaient pour nos droits lésés,
Comme un roc au milieu de l'onde
Je serais resté seul au monde
Impassible, et les bras croisés !

» Non ! J'ai de son fourreau tiré ma libre épée.
Lâche abandon du sort, espérance trompée,
J'ai tout vu, tout bravé d'un cœur fier et hautain !
J'ai cru qu'il était bon que pour le juste un homme
Sût se sacrifier, si l'univers et Rome
Fléchissaient bassement sous les coups du Destin.

. . . .

» Maintenant le monde est sans âme,
Maintenant tout est vide et froid ;
Aucun foyer n'a plus de flamme,
La vie est morte avec le Droit.
Maintenant, partout ombre et doute;
En vain l'on veut chercher sa route.
Si dans l'obscurité j'écoute,
Comme dans l'horreur des enfers,
J'entends, au lieu des hymnes saintes,
Le cœur rempli de mornes craintes,
Dans les ténèbres et les plaintes,
Sonner un vague bruit de fers.

» Eh bien ! puisque la ruse est enfin la plus forte,
Puisque l'Honneur est mort, la Conscience morte,
Qu'il n'est plus ici-bas probité ni vertus,
Je meurs. — Mais ce poignard, trempé dans l'eau du Tibre,
Ce beau poignard brillant, qui va me faire libre,
Je le lègue à Brutus.

» Esprit, Être incréé, je vais donc te connaître !
Aux humaines erreurs je vais donc dire adieu !
Je vais donc t'adorer, ô mon souverain maître,
O mon unique Dieu !

» O sublime Inconnu, je crois en ta puissance ;
Je crois à ta grandeur, je crois à ta bonté !
Je crois à ta justice, ô Dieu d'Intelligence,
O Dieu de Vérité !

» Sachant que j'ai rempli ma tâche avec courage,
Et que mes souvenirs ne me reprochent rien ;
Que ceux-là seulement doivent craindre ta rage,
Qui n'ont pas fait le bien ;

» J'obéis à l'instinct céleste qui me pousse ;
Je vais, emporté par un invincible attrait,
Je vais, le cœur rempli de sérénité douce,
Attendre ton arrêt.

» Je suis l'esclave aux fers ; toi, la main qui délivre ;
Mon cachot radieux s'ouvre à la liberté ;
Non, Caton ne va pas mourir ! — Caton va vivre
Dans ton éternité. »

» Catulle, le poète voluptueux, a aussi aimé la liberté ; Richard lui consacre quelques vers pleins de fraîcheur.

CATULLE

Poète à la fraîche couronne,
Poète au sourire indulgent,
Ton vers limpide et pur résonne
Comme une clochette d'argent.

Ton livre est un charmant synode
De fleurs au calice vermeil,
Et, comme une rose, ton ode
S'épanouit au grand soleil.

Mais si ton langage m'enivre,
S'il me tient captif et charmé,
A ta voix si je me sens vivre,
C'est que tu sus, poète aimé,

Lorsque, dos souple et pied agile,
Pour le maître qu'ils prévoyaient,
Tout enfants, Horace et Virgile
Aux courbettes s'étudiaient,

C'est que tu sus, ô bon Catulle,
Braver un inique pouvoir,
Et, gardant en main ta férule,
Laisser aux autres l'encensoir ;

C'est que, sortant d'un sombre bouge,
On te vit, jusque sur son char
Aller, du bout de ton fer rouge,
Marquer au front le grand César.

» Le caractère fier et indépendant de Spartacus devait appeler l'attention du poète de la liberté. Spartacus, l'esclave qui brise ses fers, le gladiateur qui fait trembler

Rome et ses maîtres opulents, le soldat triomphant qui meurt plutôt que de retomber dans la servitude : c'était bien là une figure capable de tenter le pinceau de Richard. Il nous en a tracé un portrait plus grand que nature. Après une mise en scène grandiose, il donne la parole à son héros. Ce monologue du géant qui va mourir est un long cri d'indignation contre les dieux qui n'ont pas favorisé sa révolte, contre Rome qui n'est pas lasse d'être en servage ; c'est non pas la fureur d'Oreste, mais sa sanglante ironie, c'est le dernier soupir d'un titan vaincu [1].

SPARTACUS

A Monsieur Charles KESTNER.

La plus juste de toutes les guerres,
est peut-être la seule juste.

VOLTAIRE.

Rome, tu serviras !...

CORNEILLE.

I

C'est l'heure où la Nuit sombre a déployé ses voiles,
Où dans les cieux déserts s'allument les étoiles,
Où l'enfant au berceau s'endort frais et vermeil.
La plaine au loin s'étend couverte de ténèbres ;
On y voit vaguement quelques mares funèbres
Qui demain reluiront, rouges, au grand soleil.
Là vient de se gagner une victoire infâme,
Et le sol est jonché de mille corps sans âme
Que l'on croirait plongés dans un profond sommeil.

Ce sont les restes froids d'hommes qui furent braves.
Rome les façonnait au dur métier d'esclaves,
Et les tenait courbés sous la loi du plus fort.
Mille bras indignés brisèrent mille chaînes,
Et, mettant en faisceau toutes leurs vieilles haines,

[1] A l'occasion de cette pièce, il reçut de Mme Kestner une réduction en bronze de la statue de Spartacus (mars 1861).

On les vit, lance au poing, faire un viril effort.
— C'est pour cela qu'ils sont couchés sous l'herbe verte,
Et qu'ils sentent passer sur leur bouche entr'ouverte
Le baiser glacial des lèvres de la Mort.

Mais ce bruit?... C'est l'un d'eux. Sa tête se redresse
Et du vent de la nuit savoure la caresse;
Il se lève à demi, sur son coude appuyé.
Un vieil anneau brisé pend à sa main peu sûre,
Qui veut en vain fermer une large blessure,
Humide encor du sang dont le sol est noyé.
Son front est d'un vainqueur, et non d'une victime.
On reconnaît le chef à cet air si sublime
Qu'à le voir, on dirait un géant foudroyé.

C'est lui, c'est Spartacus! Pâle et grave statue,
Il est là, sous le ciel, triste, l'âme abattue,
Mais debout. — Un rocher soutient ses membres las.
Hier, il était fort; hier, il était libre;
Hier, Rome, à son nom, tremblait aux bords du Tibre;
Ses soldats l'acclamaient, — et maintenant, hélas!...
Maintenant ils sont morts, et sa main enchaînée
Semble maudire encor l'aveugle destinée
Qui pouvait le sauver, et ne le voulut pas.

II

« — O Dieux! que faisiez-vous tandis que, dans la plaine,
Mes amis faiblissant, épuisés, sans haleine,
  M'envoyaient leurs sombres adieux?
Tandis qu'à flots rougis s'échappait leur grande âme,
Que vers moi se tournaient leurs yeux remplis de flamme,
  Que faisiez-vous, ô lâches Dieux?

» Ah! puisqu'ils sont tombés, tous ces généreux frères,
Puisque ouverts à l'espoir, tous ces bras téméraires
  N'ont rien étreint que le trépas;
Puisque nous défendions notre liberté sainte,
Que nous voilà vaincus par le dol, par la feinte,
  Lâches Dieux, vous n'existez pas!

» O mes bons compagnons, nous faisions d'autres rêves.
Nous allions en avant sans connaître les trêves
  Bravant la faim, bravant le sort;
Et sans prévoir, hélas! que, cessant d'être esclaves,
Nous ne verrions enfin se briser nos entraves
  Que sous l'âpre doigt de la Mort.

» Nous faisions reculer les enseignes guerrières ;
Les vieux consuls fuyaient, voyant nos hordes fières ;
Comme un torrent qui suit son cours,
Nous marchions devant nous, glaive au vent, tête haute ;
Et voilà qu'à présent vous dormez côte à côte
Le sommeil qui dure toujours !

» Voilà que je m'en vais vous rejoindre, ô mes frères,
Et que nul n'a chanté les hymnes funéraires,
Priant dans l'ombre à deux genoux ;
Voilà qu'en son repos notre tête meurtrie
Ne pourra même pas au sol de la patrie
Demander des rêves plus doux !

» Pas de mères en pleurs, pas d'épouses plaintives !
Seules à nos chevets, nos Victoires pensives
Veilleront sur nos corps blêmis ;
Et, lorsque passeront des vols de Renommées,
Nous sentirons, joyeux, leurs ailes enflammées
Caresser nos fronts endormis.

» Mais du moins, ô guerriers ! du moins, ô vaillants hommes !
Il ne sera pas dit que tous, tant que nous sommes,
Froids et par les corbeaux rongés,
Nous ayons pourri là comme de vils coupables,
Dont les restes, pendant aux gibets redoutables,
Pleurent de n'être pas vengés.

» Rome, tu serviras ! Tes soldats jusqu'en Thrace
Sont venus ; dans son sang ils ont noyé ma race ;
De ville en ville ils m'ont traîné,
Nu, captif, amassant ma haine inassouvie,
Et sous les trahisons de cette lâche vie
Courbant mon front découronné.

» Tes enfants ont voulu me jeter aux murènes ;
Fils de rois, j'ai foulé le sol de tes arènes
Pour dérider tes sénateurs,
Lorsqu'enfin, invoquant la justice éternelle,
Ta fourbe majesté m'a vu tourner contre elle
Le sabre des gladiateurs.

» Après les grands combats, les épiques victoires,
Les luttes dont le bruit, emplissant les histoires,
Retentira dans l'avenir :
De tous mes compagnons, seul, je respire encore,
Et j'écoute pensif, sur la terre sonore,
Les pas lourds de la Mort venir.

» Eh bien ! je meurs content ! — O nuit ! ombre infinie !
Étoiles qui d'en haut dorez mon agonie
De votre clair rayonnement ;
Bons soldats descendus aux funèbres royaumes,
Je vous prends, astres purs, ténèbres et fantômes,
A témoin de mon testament !

» Aux esclaves futurs je lègue mon exemple,
Et d'éternels remords au ciel qui me contemple ;
Au tyran traîné sur son char
Je lègue la frayeur des défaites prochaines ;
Je lègue à Rome, enfin, ma honte avec mes chaînes ;
Ma vengeance à Jules César ! »

20 août 1861.

» Comme nous ne voulons pas reproduire toutes les œuvres de J. Richard, nous nous contenterons de signaler celles dont nous n'avons pas parlé encore. Dans une petite pièce intitulée « Barra », il célèbre en vers héroïques un de ces enfants légendaires que les partisans de 93 auraient bien voulu immortaliser. Comme le thème ne se prête pas à de longs développements, le poète a pris la tangente et fait l'éloge de la grande idée républicaine qui inspire de tels dévouements. Il croit aux quatorze armées de Carnot comme s'il les avait vues marcher au combat, et il trouve pour célébrer leur gloire des accents d'une ardeur toute martiale.

. . . .

Regardant ses enfants, la France avait souri.

. . . .

Elle avait fait un signe, et, d'espoir enflammées,
Du sol avaient surgi soudain quatorze armées.
Les simples paysans s'étaient levés héros ;
A vingt ans, s'ils vivaient, ils étaient généraux,
Et, s'ils mouraient, martyrs ! Tous ces conscrits imberbes
Enfonçaient d'un seul choc les régiments superbes ;
Aux peuples opprimés ils apportaient leurs lois.
Les jeunes bras faisaient les plus nobles exploits.

Ils étaient revêtus de sales souquenilles,
Mais des cœurs sans pareils battaient sous leurs guenilles.
A la voix du clairon, aux accents du tambour,
Ils palpitaient de foi, de colère et d'amour.
A leurs lèvres de feu point de jactances vaines ;
C'est un sang généreux qui coule dans leurs veines,
Un sang prompt à sortir, toujours prêt à couler;
Ils ignorent comment on fait pour reculer.
. . . .
On répète souvent qu'ils ont froid, qu'ils ont faim,
Mais on n'a jamais dit qu'ils aient eu peur! — Sans pain,
Sans habits, mais le sein bouillant d'ardentes fièvres,
La République au cœur, la Marseillaise aux lèvres,
Ils vont par tous chemins et luttent pour tous droits,
Foulant sous leurs sabots trônes, sceptres et rois.

» Puis vient l'épisode qui rendit célèbre le nom de Barra.

Les Bleus pliaient. Un d'eux, un pâle volontaire,
Un enfant, les ramène et s'élance... Il est pris...
Environné soudain de poignards et de cris,
Il voit mille fusils menacer sa poitrine.
Mais un muet dédain a gonflé sa narine :
Il regarde le ciel, et, d'un air exalté,
Il cherche ton divin sourire, ô Liberté!
. . . .
Tout à coup il tressaille;
Ces mots sont arrivés à son cœur sans effroi :
« Il est sauvé, s'il veut crier : Vive le roi! »
. . . .
Alors l'enfant cria : « Vive la République! »
Il avait quatorze ans!... et, d'un bras triomphant,
Les défenseurs du Trône égorgèrent l'enfant!

O Barra! tes pareils étaient grands et sublimes;
Ils marchaient en chantant sur le bord des abîmes;
Ils allaient, jeunes, fiers, se tenant par la main,
Et le monde tremblait sous leur pas surhumain.
Ils étaient les soldats de la cause éternelle;
La sainte Liberté les couvrait de son aile :
Le mâle enthousiasme habitait dans leurs seins.
Ils parcouraient l'Europe en rapides essaims,
Fougueux, escaladant la gloire au pas de course!

» On regrette que ces beaux vers soient consacrés à une pareille cause ; on les lirait avec plus de plaisir s'ils n'étaient pas destinés à la glorification d'un enfant qu'un parti politique a voulu sacrer grand homme, mais que l'histoire impartiale a ramené à de plus modestes proportions [1]. Comme dans l'ode au prince Jérôme, la fin de cette pièce est déparée par un vers qui sent un peu trop l'écolier, quoique l'auteur ne fût plus sur les bancs.

Ils allaient à la mort, nous allons à Bullier.

» Voici une œuvre que l'auteur a intitulée *A Delphine ;* ce titre et le début de la pièce font croire à des couplets galants, mais en réalité c'est encore, c'est toujours la Liberté qu'il chante en amant passionné. Nous la reproduisons en entier, parce qu'elle nous fait bien voir le culte voué par le jeune poète à cette idée qui était devenue pour lui une véritable idole. A cette déesse, il ne se contente pas d'offrir seulement des paroles, un amour platonique, il lui offre *des bras virils, un cœur bouillant d'ardentes fièvres, un courage qui devant l'exil ou le supplice ne sache pas trembler.*

A DELPHINE

Je voulais vous quitter ; vous m'avez dit, Madame :
« Est-ce que, par hasard, aux beaux yeux d'une femme
» Ce cœur se serait pris ?
» Vous allez retrouver la douce enchanteresse ;
» Vous allez retrouver, Monsieur, votre maîtresse. »
Alors, moi, je souris,

[1] Voici le rapport du général Desmares sous les ordres duquel combattait Barra : « Toute l'armée a vu avec étonnement un enfant de 13 ans affronter tous les dangers, charger toujours à la tête de la cavalerie ; elle a vu ce faible bras terrasser et amener deux brigands qui avaient osé l'attaquer. Ce généreux enfant entouré hier par les brigands a mieux aimé périr que de se rendre et leur livrer deux chevaux qu'il conduisait. » Des faits de cette nature demandaient à être contrôlés, Robespierre trouva plus piquant de les amplifier à la tribune et d'y faire crier à son héros : Vive la République, en réponse au cri de Vive le Roi qui lui aurait été demandé. On peut voir sur ce sujet un article intitulé *Barra* (ou plutôt Barat) *et Viala* dans la *Revue des questions historiques,* Juillet 1882.

Et je vous dis : « La nuit est amoureuse et sombre ;
» Le long des boulevards bien des couples, dans l'ombre,
» Vont, la main dans la main ;
» Tout est joie et transport, et tendresse et mystère,
» Et pourtant, à l'écart, rêveur et solitaire,
» Je suivrai mon chemin.

» Il n'est point sous les cieux de radieuse image
» Qui me fasse pâlir et trembler comme un mage
» Dans l'extase enivré ;
» Personne ne m'attend, et je n'attends personne.
» Il n'est point dans mon cœur de corde qui résonne
» Pour un nom préféré. »

Et c'était vrai. Pourtant, ne croyez pas, Madame,
Que rien ne vive en moi, qu'aucune ardente flamme
Ne brûle dans mon sein.
Sur ce front grave et froid, derrière ces yeux mornes,
Des espoirs insensés et des désirs sans bornes
Chante le fol essaim.

Lorsque, jetant les yeux sur notre pauvre France,
Je ne vois qu'infamie et deuil, mort et souffrance,
Ténèbres et débris ;
Quand je suis accoudé, triste, aux heures d'étude,
Devant tant d'injustice et tant d'ingratitude,
Le cœur plein de mépris ;

Une femme est là, pâle, et, dans l'ombre entrevue,
Me sourit. Je me calme en songeant, à sa vue,
Que l'heure va venir...
Et je sens sur mon front et sur ma tête nue,
Pareil au souffle frais d'une terre inconnue,
Le vent de l'avenir.

Superbe, et belle encor de sa beauté première,
Elle vole, elle fait rayonner la lumière
Dans mon œil attristé ;
Un regard la fait fuir, un soupir la ramène ;
Le ciel est son palais, le monde son domaine ;
Son nom, la Liberté.

Comme une étoile d'or au front des nuits scintille,
Elle brille pour tous ; mais cette fière fille
Demande à ses amants
Une main ferme et sûre, un cœur que rien n'arrête,
Un bras prêt à saisir le fer, une âme prête
A tous les dévoûments.

Elle veut qu'on l'adore au sein de l'esclavage,
Qu'on sourie au ciel noir, quand va gronder l'orage,
Qu'on se plaise aux périls;
Que, malgré tout, malgré le sort, malgré les haines,
On ose, pour combattre et pour briser ses chaînes,
Tendre des bras virils.

Elle veut des héros amis du sacrifice,
Des hommes qui, devant l'exil ou le supplice,
Ne sachent pas trembler;
Qui disent, sans frémir, au genre humain: Je t'aime;
Des hommes qui n'aient pas, devant l'échafaud même,
Appris à reculer.

Eh bien! ô Liberté, ma reine et ma maîtresse,
A moi! Je marcherai sans crainte et sans faiblesse
Et n'adorant que toi,
Seul, indigné, le cœur bouillant d'ardentes fièvres,
La République au cœur, la Marseillaise aux lèvres,
L'avenir devant moi!

Je marcherai parmi les trahisons honnies,
Plaignant les lâchetés, bravant les tyrannies,
Regardant tour à tour
Les amants deux à deux errer à l'aventure,
Et saigner à mon flanc l'éternelle blessure
De l'éternel amour!

25 janvier 1860.

» Et pourtant, le fier poète était-il bien sincère, quand il se targuait de n'aimer que la Liberté? Elle avait pris la plus large part de son cœur; mais l'avait-elle pris tout entier, et un sentiment plus vulgaire, l'amour profane, n'avait-il pas su s'y ménager un petit coin privilégié? On pourrait le croire en constatant, parmi les poésies de Jacques Richard, l'existence de trois pièces qui, par leur allure légère, sortent notablement du ton dominant de son œuvre. Ces pièces ont pour titre: « Chérubin » (à Blanche Pierson, qui jouait ce rôle); « Envoi » (à Blanche Pierson); « Je ne vous aime pas » (à Blanche Pierson). Ces vers, on le voit, avaient une seule et même destinataire, dont le nom rappellera à quelques-uns une actrice qui eut alors, paraît-il, le don de passionner une

partie du public parisien. Le sentiment exprimé dans ces vers fut-il réel ou factice ? La passion qu'on y croit lire fut-elle dans le cœur ou dans la tête ? Les amis de Richard sont divisés sur cette question, et nous n'avons point qualité pour les mettre d'accord.

» Après lecture de ces strophes, on peut se demander si jamais l'objet de ces sentiments a connu les vers qui lui étaient consacrés. Il nous semble qu'on peut bien ne voir ici qu'une fantaisie d'étudiant qui a voulu avoir sa Muse inspiratrice, un nouveau Pétrarque essayant d'immortaliser dans ses vers une Laure adorée à laquelle il n'a jamais adressé la parole [1].

» Quoi qu'il en soit, le talent de notre poète se révèle à nous avec un caractère tout nouveau. Ce n'est plus le soldat de la Liberté jetant à tous les vents du ciel de fiers accents qui ressemblent à un appel aux armes ; c'est l'adolescent qui offre un bouquet à Chloris. L'aigle, cessant de planer dans les plus hautes sphères, semble vouloir se cacher sous la feuillée pour y roucouler comme le ramier paisible. En d'autres termes, avec le sujet sa muse change de langage ; elle prend des accents plus doux, plus harmonieux auxquels pourtant elle ne permet pas d'être efféminés. La gravité de notre poète l'a préservé d'un écueil où de bons esprits de notre temps se plaisent à sombrer : s'il s'est permis quelques images peu voilées, il n'a pas voulu être licencieux, il n'a jamais cessé d'être correct, et sa plume s'est refusée à écrire quelqu'un de ces mots dont son front aurait eu à rougir. On peut remarquer ce fait dans un tout jeune homme et à une époque où l'on ne se pique pas de pruderie.

» On n'attend pas de nous que nous reproduisions ces pièces en leur entier : nous donnerons néanmoins quelques vers de la première, afin de montrer la manière de Jacques Richard dans ce genre de composition qui ne lui était pas familier.

[1] Dans un article consacré au livre de Jacques Richard, un rédacteur du *Figaro* dit qu'it a interrogé la personne en question sur ce sujet et qu'elle lui a répondu avoir connu le nom de ce poète seulement depuis sa mort et qu'elle n'avait certainement pas lu ses vers, car elle ne lisait jamais ceux qui lui étaient adressés, quelle qu'en fût la provenance. Notre supposition se trouverait ainsi vérifiée.

CHÉRUBIN

. . . .

Je ne t'avais rien fait ! Sans regrets, sans envie,
Comme un ruisseau chanteur laissant couler ma vie,
Je ne me doutais pas que, si j'allais m'asseoir
Parmi ces insensés accourus pour te voir,
Tu saurais t'emparer de mon âme asservie,
Et faner dans sa fleur mon immortel espoir !

Je ne me doutais pas qu'il me faudrait si vite,
Comme on serre la main à des amis qu'on quitte,
Abandonner, pensif, mes souvenirs flétris ;
Que mon bonheur, hélas ! allait prendre la fuite
A travers mon doux rêve et mes sentiers fleuris,
Et me laisser là, seul, pleurant sur des débris.

Jetant aux quatre vents l'encens de ma jeunesse,
J'allais ! Pour moi, l'année était un long printemps.
J'allais libre et joyeux, sans amis, sans maîtresse,
J'allais libre et joyeux, jetant aux quatre vents
L'encens de ma jeunesse et de mes dix-huit ans !

. . . .

Oh ! ne me gronde pas ! Sois mon ami, mon frère !
Autrefois j'ai connu des airs, des chants joyeux ;
Un ange blond sur moi veillait du haut des cieux ;
Et dire qu'à présent me voilà solitaire !
Ah ! je sens goutte à goutte une rosée amère
Remonter lentement de mon cœur à mes yeux !

Ma vie est comme un songe aux visions sans nombre.
Jeune encore, j'aspire à l'éternel sommeil ;
La nuit, la froide nuit m'entoure morne et sombre,
Et voile les rayons de mon astre vermeil.
Je ne te verrai plus ! — Qu'importe ? Au sein de l'ombre,
L'aveugle, sans le voir, adore le soleil.

Je ne te verrai plus !... Tais-toi, ma pauvre Muse ;
Souris, si tu le peux, et prends un air distrait.
Dans ta noire prison reste, pauvre recluse.
De tes saintes douleurs trop longtemps on s'amuse ;
Aux larmes d'un poète on trouve de l'attrait.
S'il t'entendait pleurer, Chérubin en rirait.

Il rirait de te voir, tremblante et désolée,
Comme un ange pensif au seuil d'un mausolée,
Voiler ton pâle front sous tes ailes d'azur,
Et, triste, regretter ton enfance envolée,
Et contempler, là-bas, à l'horizon obscur,
Ton avenir si sombre et ton passé si pur.

Octobre 1859.

» Ces vers sont empreints d'une teinte de mélancolie qui peut surprendre dans une poésie de ce genre. Il y a cela de particulier chez Jacques Richard qu'il n'a jamais parlé de sa mort prochaine que dans des œuvres comme celle-ci, où il semble que son cœur aurait dû se montrer exubérant de joie et de sève vitale.

» Rapprochons de ces vers, comme appartenant au même genre, quelques couplets que l'auteur a intitulés : *Avril.* C'est un chant printanier, frais, verdoyant pour ainsi dire, comme le mois auquel il emprunte son nom.

AVRIL

Oh ! le doux mois d'avril, le mois des gais murmures
Que dans les grands bois verts font les petits oiseaux ;
Le mois où l'herbe pousse, où les fraises sont mûres,
Où le pré fleuri cause avec les clairs ruisseaux.

Le mois qui fait rêver la pâle fiancée,
Lorsqu'elle vient, pensive, à son balcon s'asseoir ;
Un chant voltige alors sur sa lèvre oppressée,
Triste comme un soupir et doux comme un espoir.

Oh ! le mois des lilas, des fleurs fraîches écloses,
Des rossignols plaintifs et des merles moqueurs ;
Le mois, le mois paisible où s'entr'ouvrent les roses,
Le mois, le mois charmant où s'entr'ouvrent les cœurs,

Le mois où l'air est plein de senteurs parfumées,
Où, dans les bras de Dieu, la nature s'endort,
Tandis qu'au souffle ardent des brises embaumées
Chaque fleur en son sein berce un insecte d'or.

L'amour, c'est le printemps! En moi, chaste mystère,
L'hiver n'existe plus, le printemps est vainqueur.
Décembre peut flétrir et dépouiller la terre;
Avril, le doux Avril, règne seul en mon cœur!

Avril 1860.

» N'oublions pas un gracieux sonnet, le seul que nous ayons de notre poète, et qui nous semble justifier la remarque de Boileau : « Un sonnet sans défaut vaut seul un long poème. » Nous ignorons à qui il fut adressé, mais nous ne serions pas surpris qu'il l'ait été à M. Morchoisne, curé de Terminiers, vieil ami de la famille, qui donna à Jacques les premières notions de religion et pour lequel celui-ci conserva jusqu'à la fin la vénération la plus affectueuse.

SONNET

A ***

Aimez-vous les uns les autres.

On fait de notre temps de longues patenôtres;
A prier sur la dalle on use ses genoux;
Mais on ne connaît plus ces deux mots : « Aimez-vous! »
On ne sait plus, hélas! s'aimer les uns les autres.

« Aimez-vous! » dit le Christ à ses pieux apôtres;
Eux, aux païens surpris répétaient : « Aimons-nous! »
Sur les lèvres des saints ces mots étaient bien doux,
Mais ils le sont bien plus encore sur les vôtres.

Ne vous étonnez pas si je m'exprime ainsi.
Je n'ose tout vous dire et je me sens saisi
Devant vous d'un respect, d'une crainte indicible.

Songez au mot divin que vous avez écrit,
Et dites-moi, vraiment, s'il me serait possible
D'oublier près de vous la loi de Jésus-Christ.

» Ces vers brillent par le sentiment plus que par la poésie, et la foi religieuse s'y accuse assez nettement pour qu'on se

demande comment on a pu transformer celui qui les a écrits en impie et en libre penseur.

» Signalons encore quelques effusions poétiques adressées à des amis (Maxime Du Camp, Ernest Duvergier de Hauranne, E. Lavisse, Vidal-Lablache) : mais ces vers, jetés au courant de la plume sur le papier, n'ont d'intérêt que pour ceux auxquels ils étaient destinés, et nous n'en avons noté aucun qui méritât d'être consigné ici.

» Jacques Richard, qui saluait avec respect et chantait avec enthousiasme tous ceux que les siècles passés lui présentaient comme des amis de la liberté, eut le bonheur d'en rencontrer un parmi ses contemporains. Hâtons-nous de dire que ce ne fut point en France qu'il rencontra ce héros, dans lequel il trouvait la réalisation de ses conceptions de dévouement absolu à la cause sacrée de l'indépendance. Autour de lui il avait vu s'agiter des parleurs de vertus républicaines, des hâbleurs soudoyés par la démagogie, des avocats qui défendaient la liberté comme une mauvaise cause pour laquelle ils n'auraient pas sacrifié un cheveu de leur tête. Dans presque toutes ses ardentes invocations à la Liberté, il fait appel à ces vertus austères qu'il regarde comme inséparables de la passion de l'indépendance ; mais très souvent aussi on sent qu'il est comme découragé de ne pouvoir point rencontrer cet idéal qui pose toujours devant ses yeux. C'est alors qu'il prend parfois le fouet vengeur de l'ironie pour sangler les épaules de ces libéraux de mauvais aloi.

» Un jour, il entendit raconter la touchante histoire d'un poète hongrois, Petœfi Sandor, qui mourut à la fleur de l'âge en défendant sa patrie contre le pouvoir royal. C'était une histoire de la veille : le dénouement en avait eu lieu au mois de mai 1849. Cette vie et cette mort furent une révélation pour Jacques Richard ; au moment où il commençait à désespérer de trouver jamais l'homme de ses rêves, il le voyait se dresser tout à coup devant lui, grand comme un héros, noble comme un martyr. Et puis, que de points de ressemblance n'y avait-il pas entre l'un et l'autre ! Tous deux joignaient à l'amour de la Liberté le goût pour la poésie ; tous deux, ils croyaient que la cause qu'ils avaient embrassée demandait à être aimée jusqu'au sacrifice des affections de la chair et du sang.

jusqu'au sacrifice de la vie; tous deux, ils planaient à des hauteurs que ne pouvaient atteindre les âmes vulgaires avec lesquelles ils se trouvaient en contact quotidien.

» On devine de quel enthousiasme Jacques se trouva saisi en présence d'une figure si attrayante. Petœfi fut pour lui plus qu'un homme: ce fut presque un dieu. Il dévora avec ardeur ses poésies et traduisit avec un amour respectueux celles qui cadraient mieux avec ses propres idées; enfin il ne crut lui avoir payé toute sa dette que quand il lui eut consacré une étude biographique qu'il publia sur le nom de Joël Lebrenn dans une des feuilles littéraires de l'époque.

» Quoique nous ne considérions Jacques Richard que comme poète. on nous permettra de dire un mot de sa prose, afin de faire connaître ce côté de sa physionomie littéraire. Nous retrouvons dans la prose de Jacques Richard les mêmes qualités qui se remarquent dans sa poésie. Son style est concis, simple, clair; on croirait avoir à faire à la plume d'un soldat. Comme l'âme de Petœfi était vraiment sœur de son âme. il est impossible de lire le portrait de son héros sans penser qu'il a du même coup tracé le sien.

» Personne, dit-il, n'eut jamais, à un plus haut degré que
» Petœfi, cette honnêteté indomptable sans laquelle il est
» peut-être de grands ouvriers, de grands artistes, mais
» sans laquelle il ne saurait y avoir de grands poètes. La
» muse moderne..... ce n'est pas la courtisane romaine.....;
» c'est la vierge fille du christianisme: son sein voilé palpite
» d'une charité ardente. sa bouche s'ouvre tour à tour à l'im-
» précation et à la prière : elle s'appelle la Foi. Elle aime
» ceux qui aiment, ceux qui luttent, ceux qui souffrent. Elle
» plane portée par ses ailes d'ange; et elle s'arrête souvent
» dans son vol pour visiter les mansardes studieuses et les
» étroites demeures de l'exil. — Petœfi la connaissait. »

» Plus loin Richard compare le poète hongrois à Lamartine, et ses préférences ne sont pas pour celui-ci qui lui paraît un républicain à l'eau de rose. Il s'indigne qu'on ait pensé à établir un parallèle entre Béranger et son héros. Béranger, le patriote bourgeois. l'égoïste chantre d'une liberté qu'il n'a aimée que parce qu'elle lui a donné de la gloire, ne lui semble pas à la hauteur de cet homme au cœur héroïque qui se fait soldat pour la cause de l'indépendance, qui sacrifie à

la liberté de sa patrie son repos, sa jeune famille, sa vie même. Et puis, dans Béranger il y a un côté immoral qui n'inspire que de la répulsion à la nature si grave et si réservée de notre poète. Citons à ce sujet les paroles par lesquelles l'auteur conclut cette remarquable étude : « Je n'aurai » pas la faiblesse de passer sous silence son immoralité. » Et ici qu'on ne s'abuse pas sur ma pensée. Ce ne sont » pas quelques chansons légères, regrettables peut-être, » que je lui reproche : c'est l'inspiration même de sa poésie. » Par amour de je ne sais quelle fausse gloire, il flatta les » bas instincts du peuple : au lieu d'inspirer aux âmes le » culte de cette grande chose, l'Amour, la Liberté, — il » chanta l'absorption de tous en un seul homme, l'anéantis- » sement des sentiments généreux et virils, la mort de la » Probité et de la Conscience ! — Ce fut un crime; et qui- » conque est digne par le cœur d'admirer la vie et la mort de » Petœfi, ne le lui pardonnera jamais. »

» Assurément c'est là le cri d'indignation d'un honnête homme, et, quand on rapproche ces paroles de celles où il affiche si clairement sa croyance de chrétien [1], on se demande de nouveau comment quelques-uns ont osé présenter Jacques Richard comme un révolutionnaire et un libre-penseur.

» Pour donner une idée de la manière dont il traduisait son poète favori, nous citerons seulement le chant de guerre qui a pour refrain : *En avant!* C'est un appel aux armes, concis et énergique, qui fut comme le dernier cri de guerre de son auteur, car quelques jours après il trouvait la mort sur le champ de bataille de Segesvar.

CHANT DE GUERRE HONGROIS

(Imité de Petœfi Sandor)

Le tambour bat, et le cheval tressaille;
Tes fiers drapeaux, Hongrois, tremblent au vent.
Tous les soldats sont prêts pour la bataille.
En avant !

[1] Signalons encore ce passage significatif emprunté au même article : « Après la mort d'Etelka, on ne vit pas Petœfi blasphémer le ciel, renier Dieu, et, dans la

Quiconque est las de gémir en esclave,
Quiconque est homme, et quiconque est vivant,
Quiconque est bon Hongrois, quiconque est brave,
En avant !

Peuple hongrois, que rien ne te divise !
Élève haut ton étendard mouvant !
Que l'Univers y lise ta devise :
En avant !

Vienne la mort, et notre âme aguerrie
L'accueillera sans peur, en la bravant ;
Par notre mort revivra la Patrie...
En avant !

» Puisque nous avons commencé à parler de la prose de notre jeune littérateur, disons un mot d'un autre article où il prend à partie un des plus hauts personnages du royaume des lettres à cette époque. Georges Sand venait de faire paraître *Valvèdre*, œuvre qui n'a rien ajouté à sa gloire, mais qui pourtant fut accueillie avec faveur, comme tout ce qui tombait de la plume du grand romancier contemporain. J. Richard, sous son pseudonyme de Joël Lebreun, en donna un compte rendu à un journal littéraire de l'époque. Le jeune aristarque rend justice au talent de l'écrivain, mais il ne craint pas de faire la leçon au moraliste et lui adresse des reproches qu'il sait justifier. Il blâme l'auteur de n'avoir pas, dans cette œuvre et dans celles du même temps, un but assez précis, assez déterminé. On est ému en fermant ce livre ; il voudrait qu'on fût convaincu. Il est permis de lire entre les lignes et de voir, dans ce langage de Richard, une critique détournée d'autres œuvres du même auteur où le but était plus précis et où il apparaissait évidemment peu conforme à la morale. On ne peut douter que telle ait été son intention, quand on le voit en terminant signaler au mépris public les œuvres plates et immondes qui alors étaient pour un jour en possession de la faveur populaire.

» La famille nous a aussi communiqué une étude manus-

fleur de sa jeunesse et de son talent, entonner l'hymne du désespoir. Il n'était pas de ceux qui font abstraction de ce qui les entoure, qui ferment leur cœur aux inspirations consolantes et qui s'isolent dans l'égoïsme de leur souffrance. »

crite sur *la Légende des siècles*, qui n'a peut-être jamais été publiée, quoique, au point de vue littéraire, elle en soit parfaitement digne. L'enthousiasme de Jacques Richard pour Victor Hugo n'a fait que croître avec l'âge; l'auteur de *la Légende des siècles* est pour lui le coryphée de la poésie, et à ses yeux un seul sentiment convient à l'égard de toutes les œuvres du maître : l'admiration sans limites. Il épuise ici tout le répertoire des expressions laudatives; ce n'est pas un article qu'il écrit, c'est un dithyrambe qu'il chante à la gloire du sublime exilé.

» Il commence par se demander si l'œuvre nouvelle indique un progrès dans la manière du maître. Il ne répond pas, il se récuse comme incompétent. Puis il ajoute : « Nous avouons » qu'à partir d'*Hernani* et des *Feuilles d'Automne* nous ne nous » faisons l'idée d'aucun progrès possible. Quand le poète est » entré une fois dans la maturité de son génie; quand avec la » plénitude de ses forces il a atteint les purs sommets de » l'idéal, que demandez-vous de plus? V. Hugo n'a pas démé- » rité de l'enthousiasme public; voilà ce que nous ne craignons » pas d'affirmer. Il a été lui-même, c'est-à-dire sublime! »

» Il parcourt ensuite l'œuvre en signalant les épisodes les plus remarquables et il conclut : « Lisez, lisez! Ne mesurez » pas votre admiration! Est-ce qu'il vous mesure son génie? » Est-ce qu'il ne vous donne pas toute son âme? Est-ce que » vous songez à tout ce qu'il a dû souffrir pour faire jaillir » de son cœur ces explosions déchirantes? » Il termine en faisant remarquer la dédicace du livre *A la France*. « Elle a » ravivé l'amertume de nos regrets en nous rappelant que » depuis trop longtemps déjà la France était exilée loin de » son poète. »

» Nous ne parlons que pour mémoire d'un autre article que l'auteur a intitulé *De la dignité de l'homme de lettres*. Il y fustige avec une noble indignation les écrivains qui mettent leur talent à la disposition des plus offrants, et il trace aux écrivains une ligne de conduite qui, si elle était suivie, rendrait leur carrière honorable entre toutes les autres [1]. Mais il y a des

[1] Voici la fin de cet article : « Jeunes gens, amants de l'Idéal, vous qui voulez demander aux Lettres le pain de votre corps et l'aliment céleste de votre âme, — ne perdez jamais de vue le soin de votre dignité..... Et un jour, en

appréciations que nous ne saurions approuver, comme lorsqu'il ne veut voir en Bossuet qu'un courtisan sans dignité, tandis qu'il atténue les bassesses et les viles flatteries de Voltaire, auquel il veut, malgré tout, faire honneur de l'indépendance dans lequel s'est maintenu depuis l'homme de lettres.

» Celui qui se permettait de donner ainsi des préceptes de morale à ses contemporains avait vingt ans, l'âge des rêves et des projets d'avenir. Aussi, tout en moralisant comme un vieillard, il rêvait comme un jeune homme. Ses vers nous disent qu'il croyait entrevoir pour sa chère Liberté des jours heureux où elle aurait brisé toutes ses entraves; ses lettres nous apprennent qu'il aspirait pour lui-même après des travaux dignes de ses goûts et de sa belle intelligence. Il rêvait des drames d'une conception puissante; il traçait les lignes d'une savante étude sur l'éducation dans les pays étrangers. Tous ces projets devaient être arrêtés par une mort prématurée.

» La santé de Jacques Richard avait toujours été chancelante; il était depuis longtemps marqué du signe de ceux qui meurent jeunes, et c'est sans doute une des causes de cette maturité précoce dont il a donné tant de preuves.

» Il s'éteignit doucement, le 6 novembre 1861, à Patay, auprès d'un père et d'une mère qu'il avait pu contrister parfois par ses idées de jeune homme, mais qu'il a toujours vénérés et aimés comme le fils le plus affectueux.

» Dans le volume qui renferme ses poésies, on a écrit qu'au dernier moment il avait repoussé le prêtre. Sur la marge de ce livre qui nous a été donné par la famille, et en regard de cette assertion malveillante, la main de la personne la mieux placée pour connaître la vérité a écrit: « Ceci n'est pas exact. » Nous avons pris des informations à ce sujet, et nous avons acquis la certitude que c'était en effet un odieux mensonge. Il est constant, en effet, que Jacques Richard dans sa dernière maladie a reçu plusieurs fois la visite du premier prêtre qu'il avait connu, de M. le Curé de Terminiers, qui fut toujours l'ami de sa famille et le sien. Leur conversation roulait sur les sujets les plus sérieux, et, loin de

vous rencontrant dans la rue, l'honnête homme se découvrira en disant : « C'est plus qu'un talent, c'est une conscience qui passe! »

faire l'esprit fort, Jacques Richard goûtait un véritable plaisir à entendre parler des vérités éternelles. Un jour même que son vénérable interlocuteur, après lui avoir parlé assez longuement de l'autre vie, voulait mettre fin à l'entretien pour ne pas fatiguer le malade, celui-ci lui dit d'un air suppliant : « Encore, encore, M. le Curé. » — Il est vrai que la mort, quoique prévue, étant survenue brusquement, on n'eut pas le temps d'appeler un prêtre ; mais il n'y eut aucune préméditation de la part de Jacques Richard, et sa famille fut profondément désolée d'avoir été ainsi surprise.

» Un ami de la famille Richard, après avoir lu l'assertion de M. Dietrich et la note « ceci n'est pas exact », qui avait aussi été mise en marge du volume, envoya à la mère de Jacques Richard la protestation suivante, qui fait allusion à la parole que nous citons.

CREDO!

A Jacques RICHARD

Quoi ! l'incrédulité comme sien te réclame,
Richard !... Ton vers flétrit l'abus d'autorité ;
Mais ce que ton cœur aime et que ta muse acclame,
Le vrai, le beau, le bien, l'amour, la liberté,

Tous ces rayons divins qui font vibrer notre âme
Ont lui sur ton printemps ; et ta maturité
En aspirant plus haut eût épuré sa flamme
Au flambeau qu'alluma le Christ : la charité !

Aux célestes clartés par la voix du vieux prêtre
Qui bénit ton berceau, ta foi prompte à renaître
Trouve un nouvel espoir, dans le dernier adieu,

Et remettant ton âme entre les mains de Dieu,
— Le suprême idéal qu'un vrai poète adore, —
« Oh ! parlez, disais-tu, du ciel parlez encore ! »

Un Orléanais.

Orléans, 20 Novembre 1885.

» Jacques Richard fut inhumé dans le cimetière de Terminiers auprès de plusieurs défunts de sa famille ; mais, à la mort de son père (mai 1881), son corps fut ramené à Patay pour y être déposé dans le caveau sur lequel vient pleurer une épouse et une mère qui trouve dans sa foi l'unique consolation possible à son douloureux isolement.

» La fin si précoce de Jacques Richard suscita d'unanimes regrets parmi ceux qui savaient combien ce jeune homme était admirablement doué.

» Nous ne pouvons que nous associer à ces regrets, car il est probable que, si Jacques Richard était parvenu jusqu'à l'âge mûr, ses belles qualités n'eussent fait que se développer encore. Quelques-uns seront tentés de dire que la voie qu'il suivait était dangereuse et qu'il aurait pu devenir un fléau pour cette société dont il était appelé à être la gloire et l'ornement. Nous ne le pensons pas ; son esprit grave et réfléchi aurait entrevu l'abîme : l'énergie de sa volonté l'aurait empêché d'y tomber. Il est permis de croire qu'il eût imité en cela un de ses contemporains dont il estimait au plus haut point le caractère et le talent [1], et qui, après avoir donné des gages aux amis exagérés de la liberté, est aujourd'hui un des plus vaillants combattants du parti de l'ordre et de la tranquillité publique. »

La séance est levée à quatre heures un quart.

SÉANCE DU 5 MAI 1887.

Présidence de M. Merlet. — M. Caillot, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Sont présents : MM. Merlet, Barois, de Saint-Laumer, Bellier de la Chavignerie, Caillot, Chevalier-Rufigny, Escoffier, Hauriau, Huë, Muset, abbés Lecomte, Provost, Renard et Sainsot.

[1] M. Maxime Du Camp, aujourd'hui membre de l'Académie Française.

Après l'adoption du procès-verbal, M. Bellier de la Chavignerie fait savoir qu'on a trouvé près de Dourdan des squelettes dans des caveaux semblables à ceux du hameau de Bissay.

Les cartes sont distribuées aux membres qui doivent prendre part à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne.

M. le Président annonce la mort de M. Thévert, qui faisait depuis longtemps partie de la Société.

Il rappelle que la séance générale aura lieu le jeudi 12 mai, à deux heures, à la salle Sainte-Foy. Il avait été question d'offrir un banquet à M. Sully-Prudhomme, mais il a répondu que sa santé ne lui permettait pas d'accepter l'invitation, de sorte que le banquet n'aura pas lieu.

M. le Président annonce que la Commission de la Monographie de la Cathédrale s'est réunie au nombre de quatre membres, deux autres membres n'ayant pas pu venir parce qu'ils étaient retenus au Conseil municipal. La Commission a décidé qu'au lieu de deux volumes M. l'abbé Brou pourrait en faire trois, à la condition que les trois ne dépassent pas le nombre de pages de deux, soit 1,000 pages environ. Le premier contiendra l'*historique*; le second, l'*extérieur*; le troisième, l'*intérieur*.

La réunion admet cette modification.

M. le Président dit que la Commission n'a pas résolu la grosse difficulté, celle qui concerne les gravures. M. Hoyau travaille avec le plus grand désintéressement, et le procédé Gillot coûte bon marché, tandis que la gravure sur bois coûterait vingt fois plus cher. M. Bellier de la Chavignerie devrait dresser la liste des gravures à faire pour l'extérieur.

M. Bellier de la Chavignerie consent et indique quelques-unes des gravures qu'il lui paraît utile de faire.

M. Merlet le prie de vouloir bien faire une liste des dessins avec l'indication de la source. Et il ajoute : La liste faite, qui exécutera les gravures ?

M. Bellier de la Chavignerie déclare qu'il ne voit pas pourquoi M. Hoyau ne continuerait pas ce qu'il a commencé.

La réunion est du même avis.

M. le Président lit une note de M. Granger, d'Auneau, sur les fouilles exécutées au hameau de Bissay, et le rapport détaillé de M. Benoît sur les mêmes fouilles.

« J'ai l'honneur de vous informer que, le 21 avril dernier, M. Benoît et moi nous nous sommes acquittés de la mission que vous avez bien voulu nous confier.

» Grâce à l'obligeance de M. Leveteau, qui avait fait pratiquer des fouilles avant notre arrivée, nous avons visité, en compagnie de plusieurs amateurs, les ruines qui se trouvent dans la plaine, entre Orlu et Bissay. Le sol est jonché de débris de tuiles, de poteries et de pierres qui semblent provenir d'anciennes constructions. On voit aussi çà et là des dépôts de cendre, de charbon, de coquilles d'huîtres et de moules. Ces huîtres, dont se délectaient peut-être les fins gourmets de l'époque romaine, arrivaient probablement par eau dans cette contrée, car une ancienne tradition du pays rapporte qu'autrefois il y avait un cours d'eau, d'une certaine importance, dans une dépression de terrain qu'on voit encore, et que ce cours d'eau aboutissait à la vallée de Chalou-Moulineux, se dirigeant vers Étampes.

» Nous avons vu d'abord une fouille de 2 mètres 1/2 de profondeur, sur environ 8 mètres carrés de superficie, entourée de maçonnerie en mortier de chaux. C'était peut-être l'emplacement d'une cave romaine, où l'on déposait, dans une épaisse couche de sable, les grands vases en poterie qui renfermaient le vin. Comme on a déjà trouvé sous le sol plusieurs ruines de constructions de ce genre, cela semble indiquer qu'il y avait, dans cette contrée, une agglomération d'habitations romaines qui n'était pas sans importance.

» Nous sommes descendus ensuite dans un puits creusé dans le roc, que M. Leveteau n'avait pu, faute de temps, faire déboucher qu'à 7 ou 8 mètres de profondeur, et nous avons remarqué, dans les parois, une petite ouverture ovale dont la destination est assez difficile à expliquer et qui communiquait peut-être avec une galerie voisine.

» Puis nous avons visité une troisième fouille ayant 5 à 6 mètres de profondeur. Elle donne accès à des galeries taillées

dans la marne crayeuse, se croisant dans différents sens et reliées entre elles par des passages très étroits qu'on ne peut traverser qu'en rampant. Il y a dans ces galeries beaucoup d'ossements d'animaux, provenant sans doute des repas des hommes qui les ont habitées. On y a trouvé également un crâne humain.

» A Bissay, on nous a montré un jardin où l'on a découvert, il y a une vingtaine d'années, 13 kilogrammes de médailles et de monnaies romaines, que j'ai vues à cette époque et qui ont été achetées, je crois, par M. Charpentier, antiquaire chartrain.

» Nous nous attendions aussi à voir des ruines de bains romains; sur ce point notre espoir a été déçu. Il faudrait peut-être pour cela faire de nouvelles recherches; mais nous avons été arrêtés par la dépense, quand nous avons su que la somme de trente francs, que vous avez bien voulu nous promettre, était déjà quelque peu dépassée.

» Il me paraît inutile, Monsieur le Président, de vous donner ici de plus amples renseignements, parce que M. Benoît a fait sur ce sujet un rapport qui me paraît bien suffisant pour donner une idée de l'intérêt qu'on doit porter à ces vestiges du passé.

» Permettez-moi cependant d'ajouter quelques observations. On n'a peut-être pas attaché, jusqu'à présent, assez d'importance à ces galeries souterraines qu'on trouve sur bien des points de la France et notamment dans la Beauce. La contrée que nous avons visitée est en partie minée sur une étendue de plusieurs kilomètres carrés. Ces galeries qui se croisent dans tous les sens communiquent souvent avec les puits communaux. C'est ainsi que celles de la plaine de Bissay, qui sont à plusieurs étages, aboutissent au puits d'Orlu, à une profondeur de 14 mètres environ. M. Chantalou, cultivateur dans cette commune, qui nous a fait un gracieux accueil, nous a dit qu'on y circulait facilement. Il y a quelques années, plusieurs habitants d'Orlu s'y sont même perdus et y ont erré pendant quelques heures, au point qu'on commençait à en désespérer, ce qui pourrait rappeler un peu le fameux épisode des catacombes de Rome. M. Chantalou a ajouté que, dans le petit parc attenant à sa ferme, il y a des galeries du même genre. Parfois il a trouvé des pierres plates auxquelles on n'attachait aucune importance; en les retirant, on s'apercevait qu'elles

recouvraient le haut d'un trou disposé en forme d'entonnoir renversé et destiné sans doute à donner passage, au-dessus des galeries, à l'air et à la fumée.

» A Bissay même, il y a aussi un grand nombre d'excavations où l'on peut circuler facilement ; nous n'avons pu les visiter, parce que le propriétaire de la maison qui y donne accès était absent.

» Il existe aussi à Auneau, surtout aux alentours du château, des caves et des souterrains se dirigeant de différents côtés, qui n'ont pas été suffisamment explorés. Il y a quelques années, cette commune a fait forer, d'après le système artésien, un ancien puits qui paraissait très solidement construit. Quelque temps après l'achèvement des travaux, les tringles de la pompe se sont rompues, ce qui provenait de ce que la maçonnerie était descendue de 30 à 40 centimètres, d'un seul bloc et en s'inclinant. En examinant la crevasse circulaire qui s'était formée, on a vu que le puits traversait un souterrain se dirigeant obliquement sous la place du Marché.

» Dans un hameau voisin, à Dillonvilliers, commune de La Chapelle, il y a un puits communal qui autrefois s'emplissait au moment des fontes de neige ou des grandes pluies. Peu de temps après, on entendait un bruit aussi fort qu'un coup de canon, et l'eau disparaissait tout à coup. Cela provenait sans doute de ce qu'il y avait des galeries communiquant avec le puits par un passage étroit et que l'air était d'abord refoulé par l'eau qui descendait en masse ; à un moment donné, cet air trouvant une issue faisait place à l'eau qui envahissait les souterrains.

» A Chartres, la partie de la haute ville qui borde la vallée renfermait beaucoup de caves et de souterrains. Ne peut-on pas supposer que la grotte dédiée par les Druides à la *Vierge qui devait enfanter* faisait autrefois partie d'un ensemble de galeries souterraines, semblables à celles qu'on trouve en beaucoup d'endroits du pays des Carnutes ?

» On attribue souvent à l'existence d'anciennes marnières les affaissements du sol, qui se produisent parfois dans une plaine, sur un espace restreint : mais il peut arriver aussi qu'au lieu d'une marnière on se trouve en présence de ces anciennes galeries souterraines dont nous parlons.

» On peut se demander quelle était la destination de ces

nombreux souterrains qu'on trouve dans différentes contrées, surtout dans celles dont le sol crayeux pouvait être fouillé sans grand danger? Ils servaient probablement de refuge en cas de guerre. C'est l'opinion émise par M. de la Vallière dans un article intéressant publié par la Société Dunoise (*Les Galeries souterraines des Carnutes dans la Gaule centrale*). César dit des Gaulois (*De bello gallico*) qu'ils sont très habiles dans le percement des souterrains; et Tacite (*Germ.*) : *Solent et subterraneos specus aperire, si quando hostis advenit aperta populatur; abdita autem et defossa aut ignorantur, aut eo ipso fallunt quod quærenda sunt.* Comme, autrefois, nos contrées étaient couvertes de forêts, il était facile de cacher l'entrée de ces souterrains.

» Ces galeries ont sans doute été utilisées par les Gaulois pour résister à la conquête romaine; mais, sans parler de l'homme préhistorique, elles doivent être bien antérieures à cette époque. M. de la Vallière les fait remonter à 3,000 ans. En effet, les petites peuplades qui occupaient notre sol dans ces âges reculés devaient être, comme celles qui habitent l'Afrique actuellement, presque toujours en guerre les unes avec les autres, et celles qui étaient les plus faibles devaient se retirer avec leurs bestiaux dans des galeries souterraines pour se soustraire à leurs vainqueurs et vivre à la façon des Troglodytes. Il est probable cependant qu'elles ne menaient cette vie de troglodytes que le temps nécessaire pour laisser passer le flot de l'invasion.

» On voit encore sur les parois de ces galeries l'empreinte des volailles et des animaux qui s'y trouvaient renfermés, et c'est ce que nous avons remarqué nous-mêmes à Bissay, au bout d'une galerie que nous avons visitée.

» Il y avait dans ces souterrains, qui n'avaient souvent que 1 m 20 de large sur 1 m 50 à 2 mètres de hauteur, un système de défense habilement combiné. Il n'y avait pour passer de l'une dans l'autre qu'un conduit étroit qu'on ne pouvait traverser qu'en se mettant à plat ventre. En outre, de petites ouvertures étaient placées de distance en distance, afin qu'une sentinelle invisible pût massacrer l'envahisseur d'un coup de pique. Nous avons vu à Bissay l'entrée d'une galerie murée en partie, sans doute pour ménager la place d'une sentinelle. Tout cela est fort bien expliqué dans l'article de M. de la Vallière, avec un petit plan à l'appui.

» Je craindrais de vous importuner, Monsieur le Président, si je vous entretenais plus longtemps de notre visite à Bissay et à Orlu; mais, tout en n'ayant nullement la prétention de vous apprendre quelque chose de nouveau, je vous demanderai la permission, avant de terminer, d'appeler l'attention des amateurs d'archéologie sur l'intérêt qui s'attache à ces grottes vingt ou trente fois séculaires. Il y a là, pour ceux qui étudient le passé, un vaste champ d'exploration. Ces recherches occasionneraient sans doute quelques frais, mais, au point de vue de l'archéologie, la dépense serait largement compensée par le résultat. »

Suit le rapport de M. Benoît.

« Le jeudi 21 avril 1887, nous partîmes d'Auneau avec M. Granger, comme membres de la Société archéologique, dans le but, comme vous le savez, de visiter des galeries souterraines qu'on nous avait dit exister sur la commune d'Orlu, canton d'Auneau.

» En arrivant dans cette localité, nous nous mîmes en rapport avec M. Chantalou, cultivateur, lequel paraît s'intéresser beaucoup à ce qui faisait l'objet de notre voyage. Il nous accompagna à Bissay, hameau de cette commune, dont il est éloigné d'un kilomètre vers l'est.

» Là, M. Leveteau nous attendait. Il avait fait procéder à des fouilles que nous devions visiter. Il nous conduisit sur la partie nord du plateau situé entre Orlu et Bissay. En traversant cette plaine, nous remarquâmes nombre de débris de tuiles et de poteries romaines, ramenées à la surface par les instruments aratoires.

» La première fouille que nous avons vue mettait à nu une espèce de construction rectangulaire mesurant 2 mètres de largeur sur 4 mètres de longueur, et 2 à 3 mètres de profondeur, close d'un mur de 0^{m} 40 d'épaisseur, en maçonnerie de pierre, chaux et sable, dont un échantillon est adressé en même temps que cette note. Le sommet du mur, côté ouest, était évasé du dedans au dehors. Le plancher, extrêmement dur, n'était autre que le sol caillouteux et argileux du pays. C'est sur ce sol surtout qu'on rencontre les pièces de monnaie romaine, des morceaux de verre dont la surface est altérée et laisse se détacher des pellicules blanches, des

morceaux de fer complètement oxydés et représentant des fragments d'instruments, des clous, douilles, serrureries, du charbon, des cendres, des os, etc., etc.

» Ces espèces de constructions ont été comblées par de la terre végétale renfermant aussi beaucoup de débris semblables à ceux relatés ci-dessus, plus des morceaux de vases et de tuiles d'origine romaine. Il paraît qu'il existe sur ce plateau un grand nombre de constructions de ce genre.

» La deuxième fouille, de 8 mètres de profondeur, avait été faite sur un ancien puits. Nous y sommes descendus. Les trois premiers mètres sont percés dans la terre arable, c'est plutôt un remblai. Vient ensuite, jusqu'au fond, le roc qui a été taillé et dont les parois sont très lisses par suite de frottement. Il n'y a pas trace de maçonnerie. Il est certain que, si la fouille avait été poussée plus profondément, une ou plusieurs galeries auraient été mises à jour. Le diamètre de ce puits est de 1^{m} 50.

» Une chose remarquable nous a fort intrigués : on rencontre, au nord-ouest, dans la paroi qui cintre ce puits, à 5^{m} 50 au-dessous de la partie supérieure du roc, un trou de forme elliptique, mesurant près de 0^{m} 20 de grand axe vertical, et environ 0^{m} 10 de petit axe horizontal. Cet orifice est arrondi sur les bords, et il s'enfonce en contournant par une pente douce dans l'épaisseur de la paroi rocheuse. Une baguette flexible y a été enfoncée plus d'un mètre, sans rencontrer de résistance. Il n'est pas à supposer qu'un animal ait pu creuser un tel conduit dans le rocher. Alors à quoi servait-il et où aboutit-il?

» Nous sommes revenus ensuite à Bissay. Deux sondes avaient été inutilement faites pour trouver des galeries souterraines qu'on savait y exister. Une troisième donna des résultats plus heureux. Elle avait 6 mètres de profondeur et tomba juste sur une galerie. Une partie se dirigeait vers le nord sur une profondeur de 7 à 8 mètres, et était terminée par une petite salle circulaire de 2 mètres de diamètre, sur les parois de laquelle on semblait voir comme des marques nombreuses de griffes d'animaux. La suite de cette galerie se dirigeait vers l'ouest, par un passage étroit en pente, où il fallait ramper l'espace de quelques mètres, par suite de l'éboulement des terres de la sonde, pour arriver dans un couloir plus spacieux sur lequel s'embranchaient deux autres voies se dirigeant

au sud et se rejoignant à peu de distance. La voie, longue de 6 mètres environ, était obstruée par un éboulement de terre.

» On y a trouvé un grand nombre d'os et une tête humaine qui est tombée en poussière lorsqu'on y a touché. Ces os appartiennent pour la plupart à de grands animaux, mais on en trouve aussi ayant appartenu à de petites espèces.

» A 30 mètres au sud, M. Leveteau, en nivelant un terrain pour faire un jardin, a découvert, à 0 m 50 de profondeur, sur une surface de quelques mètres carrés, huit squelettes d'hommes occupant diverses positions. Il y en avait un plus grand nombre, mais les fouilles n'ont pas été poussées plus profondément. Le sol était couvert de cendres et de parcelles de charbon dans lequel on reconnaissait, à la loupe, de la paille brûlée.

» D'après ce que nous avons vu et les rapports qui nous ont été faits, lesquels paraissent justifiés par les tassements ou les effondrements que l'on rencontre, le plateau situé entre Orlu et Bissay, et pouvant avoir plus d'un kilomètre carré, doit être sillonné, à une profondeur de 6 mètres et plus, de galeries souterraines ayant une largeur variable de 1 m 10 à 1 m 60, et une hauteur de 1 m 40 environ.

» Sous le hameau de Bissay, plusieurs personnes présentes nous ont déclaré en avoir parcouru qui avaient près de 2 mètres de hauteur et paraissaient s'étendre très loin. A notre regret, nous n'avons pu les voir, le propriétaire de la descente étant absent. Les mêmes personnes nous ont affirmé qu'il en existe aussi dans la direction de Oisonville et de Granville-Gaudreville, et nous ont signalé Mérouville où un collectionneur est resté trois mois.

» De retour à Orlu, M. Chantalou nous a montré, à 50 mètres à l'est de ce village, un orifice de puits qui a été comblé, et, à quelques mètres de là, vers le sud, un effondrement du sol à côté duquel se trouve un trou de 0 m 60 de diamètre communiquant avec des galeries se dirigeant sous Orlu. C'est dans ces souterrains que la population cacha ce qu'elle avait de plus précieux lors de l'invasion en 1870. On n'en soupçonnait pas l'existence avant cette époque.

» M. Chantalou nous a déclaré avoir vu dans le puits communal d'Orlu une galerie qui y aboutit à 14 mètres de

profondeur et qu'il a parcourue. Il croit qu'il doit y avoir trois galeries superposées qui débouchent dans ce puits. Il a découvert également des galeries sous le petit parc attenant à ses bâtiments et a trouvé une collection de médailles romaines et autres, ainsi que d'autres objets intéressants dans les terres avoisinant sa ferme. Il nous a appris que des espèces de cheminées, en forme de pyramides, existaient par endroits et communiquaient des galeries à la surface du sol où elles étaient recouvertes par une pierre plate. Elles servaient probablement à l'aération ou au passage de la fumée.

» De ce voyage trop court nous retenons deux faits importants :

» Le premier, c'est que le plateau d'Orlu à Bissay doit avoir été occupé dans sa partie supérieure par les Romains, qui y ont laissé la trace d'un séjour prolongé, justifié par des constructions, des débris et des restes de toutes sortes.

» Le deuxième, c'est que les galeries souterraines de ce plateau, variant d'une profondeur de 6 mètres à Bissay, partie la plus basse du dit plateau, jusqu'à 14 mètres à Orlu qui en occupe le sommet, ont dû servir, d'après les restes qu'on y trouve, nous n'osons pas dire d'habitation, mais de refuge à l'homme, à une époque que nous ne pouvons préciser, mais antérieure à la conquête de la Gaule par Jules César, puisqu'on n'y rencontre aucun vestige de l'occupation romaine. »

M. l'abbé Sainsot croit qu'il serait bon de consulter et d'avertir M. de la Vallière, qui s'occupe principalement de ces substructions et qui pourrait peut-être y trouver d'utiles indications pour la solution qu'il cherche. A Dambron, il y a des souterrains parfaitement établis avec de nombreuses ramifications aboutissant à une chambre circulaire dans laquelle il existe une mangeoire. En 1870, on a vu sortir de la fumée de ces souterrains.

M. Bellier de la Chavignerie donne des renseignements sommaires sur les souterrains de Berchères-les-Pierres et de Dourdan.

M. Merlet demande si l'Assemblée pense qu'il faille continuer les fouilles.

Il est prié d'écrire à M. Granger pour avoir des détails sur le prix des fouilles.

Une somme de 100 francs est mise à la disposition de M. Granger pour la continuation des fouilles.

M. l'abbé Sainsot parle des nombreuses excavations existant à Terminiers et dans les environs, excavations mal connues, mais qui ont autrefois, dans les guerres, servi de refuge aux populations.

Il demande, d'autre part, avec insistance, qu'un membre veuille bien suivre de près les travaux de terrassements qui s'exécutent à la gare de Chartres. Il est convaincu qu'il y a des objets intéressants à recueillir.

Il dit, sur un autre sujet, que la Société dunoise va posséder les moules des sceaux des grandes familles du pays. N'y aurait-il pas lieu de faire des démarches auprès de l'Administration pour obtenir la même faveur ?

M. le Président répond qu'il a fait des démarches en ce sens pour les Archives et qu'il n'a rien reçu. Il est difficile d'obtenir, mais on peut essayer et il s'engage à écrire.

La séance est levée à quatre heures quarante minutes.

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 MAI 1887

Présidence de M. Merlet. — M. Caillot, secrétaire.

L'assistance était brillante. La salle était presque pleine, et la plupart des personnes présentes se faisaient d'avance un plaisir d'entendre M. Sully-Prudhomme.

A deux heures un quart, le Président et le Conférencier sont entrés dans la salle, suivis par MM. Barois et l'abbé Pouclée, vice-présidents, et par M. Caillot, secrétaire.

M. le Président a pris la parole en ces termes :

« Mesdames et Messieurs,

» C'est aujourd'hui la fête annuelle de notre Société, fête assurément, car nous avons la bonne fortune de voir chaque année venir à nous à cette occasion un des princes de notre

civilisation française. Aussi, vous accourez nombreux pour les entendre, ces maîtres en littérature, en science, en histoire, en archéologie : hier c'était M. Legouvé, M. Ferd. de Lesseps, M. Dumas, M. Léon Gautier et tant d'autres ; aujourd'hui c'est M. Sully-Prudhomme, l'illustre poète que l'Académie Française a reçu si jeune parmi les siens, et qui a bien voulu nous donner la primeur d'une de ses œuvres, impatiemment attendue de tout le monde philosophe et littéraire et dont nous aurons le rare honneur d'être les premiers confidents.

» Je ne m'étonne donc point que l'annonce de cette bonne nouvelle vous ait attirés en cette enceinte, au risque de subir le discours présidentiel de rigueur. Je voudrais bien vous l'épargner !..... Quand l'année scolaire, si longue pour les écoliers, est enfin terminée, quand l'heure des vacances semble avoir sonné, ne faut-il pas qu'avant de prendre sa volée cette jeunesse impatiente subisse l'épreuve des discours de la distribution des prix ? Profite-t-elle beaucoup des sages avis qui lui sont alors donnés ? J'en doute un peu, mais l'usage est là, et supprimer les discours de distribution de prix serait un crime de lèse-université, dont assurément aucun Ministre, même des plus audacieux, n'aurait le courage de prendre la responsabilité. Je ne suis pas plus audacieux que nos chefs, et, quoi que j'en aie, il faut bien me soumettre à l'usage : je dois donc vous dire ce qu'a fait notre Société pendant l'année qui s'est écoulée, ce qu'elle compte faire pendant celle qui va commencer.

» Je vous ai parlé l'an dernier de la Monographie de la Cathédrale de Chartres, cette œuvre importante que nous venions d'entreprendre. Le travail a marché, pas aussi rapidement peut-être que nous l'eussions souhaité, mais enfin le premier volume est achevé ou bien près de l'être. Il comprend tout l'historique de la Cathédrale depuis les premiers siècles du christianisme jusqu'à nos jours : il nous présente le tableau des diverses reconstructions de l'église de Notre-Dame depuis Wulphard et saint Fulbert jusqu'à saint Ives et Renaud de Mouçon ; il nous fait connaître les embellissements, je dirais presque aussi les appauvrissements successifs de notre splendide édifice depuis les siècles de foi du Moyen-Age jusqu'aux époques de scepticisme du siècle dernier. Les volumes suivants seront consacrés à la description de l'extérieur et de l'intérieur :

pas une statue, pas un bas-relief, pas un vitrail ne sera oublié, et nous espérons pouvoir ainsi faire admirer davantage ce chef-d'œuvre de l'architecture gothique, qui, en France comme à l'étranger, a porté si haut la renommée de la ville de Chartres.

» Des travaux plus modestes ont accompagné ce grand œuvre de la Monographie, et en ont été comme le corollaire : c'est ainsi que M. l'abbé Sainsot nous a tracé dans ses moindres détails l'histoire de l'église de Chartres pendant la Terreur; c'est ainsi que nous avons entrepris de réunir tous les matériaux d'une Bibliographie de la Cathédrale. En connaissant tout ce qui a été fait avant nous, nous tâcherons de profiter de ce qu'ont dit nos prédécesseurs, et nous nous efforcerons d'achever leurs récits ou de compléter leurs descriptions.

» La Cathédrale n'a pas été d'ailleurs le seul objet de nos préoccupations et de nos recherches. M. Fernand de Mély a signalé à notre attention un prieuré de l'Ordre Teutonique, dont il n'avait jamais été fait mention dans nos Histoires, le prieuré de Saint-Michel de l'Ermitage, dans la commune actuelle de Trancrainville. En étudiant les registres de l'état civil du Séminaire de Beaulieu, M. l'abbé Renard a été mis sur la trace d'une chapelle funéraire creusée à la fin du XVIIIe siècle dans le sous-sol du Grand Séminaire actuel, et qu'il a retrouvée avec les tombes qu'elle renfermait.

» Nous avons même traité des questions plus actuelles. Un projet de loi tendant à faire transférer au Panthéon les cendres du général Marceau nous a amenés à examiner ce qu'il pouvait y avoir de vrai dans cette incinération prétendue des restes de notre héroïque compatriote. Nous ne sommes pas peut-être parvenus à élucider complètement la question ; mais il nous a semblé que rien n'était plus problématique que l'existence des cendres de Marceau.

» Tous ces travaux sont plutôt du domaine de l'histoire que de celui de l'archéologie pure. Le vieux sol des Druides doit pourtant recéler plus d'un filon précieux. Jusqu'ici nous avions hésité à nous lancer dans cette voie des fouilles et des recherches préhistoriques; on y est exposé à tant d'erreurs! Mais on nous parlait sans cesse de ces caves, de ces souterrains interminables qui se rencontrent sur presque tous les points de notre territoire. Il y a quelques mois, une occasion

s'est offerte de visiter ceux de Brétigny, auprès de Sours, et on a pu constater qu'ils semblaient véritablement avoir dû servir de demeure ou plutôt de retraite à des populations primitives. Tout récemment, on nous a sollicités d'explorer de longues galeries souterraines qui se trouvent à Bissay, auprès d'Orlu : là, comme à Brétigny, on a reconnu des traces de l'habitation humaine; on nous a dit même qu'on y a découvert depuis notre visite des ossements incontestablement travaillés par l'homme. Nous avons pensé qu'il fallait tâcher d'avoir le dernier mot de ces cités souterraines qui souvent, dit-on, s'étendent d'un village à l'autre, et nous avons résolu de continuer à Bissay des fouilles qui peut-être nous livreront le secret de ces étranges retraites.

» Je m'arrête, Mesdames et Messieurs; mais, avant de laisser la parole à notre illustre poète qui veut nous entretenir du BONHEUR, permettez-moi encore quelques notes de tristesse. C'est surtout dans les nombreuses réunions de famille qu'on doit donner un souvenir à ceux qui ne sont plus; et comment les oublierions-nous en ce jour les chers confrères qui nous ont devancés : M. Ernest Legoux, notre poète favori, qui, plus d'une fois, a animé nos séances générales et qui eût été si heureux d'entendre à son tour un maître en poésie; M. Lucien Joliet, professeur à la Sorbonne, si jeune et déjà si savant; M. Léonce Person, l'admirateur passionné de Rotrou, qui aurait assurément reporté sur notre hôte d'aujourd'hui son enthousiasme pour l'auteur de Wenceslas; M. Jules Hetzel, notre dévoué compatriote, l'ami, je dirais presque l'émule, de nos plus grands littérateurs? A eux, comme à vingt autres que nous avons perdus et qu'il serait trop long de rappeler isolément, au nom de tous, nous envoyons un cordial souvenir. Leur mémoire restera vivante dans nos Annales, et nous travaillerons avec courage pour continuer les œuvres auxquelles ils s'étaient associés. »

Ensuite est venue la lecture de M. Sully-Prudhomme, qui en était à sa première conférence.

M. Sully-Prudhomme a 48 ans; il est donc jeune encore pour un académicien. Dès l'abord, son air affable et sans apprêt lui a attiré les sympathies de ses auditeurs. Il a

commencé par faire appel à l'indulgence, en disant que c'était la première fois qu'il parlait en public.

Le poème du « Bonheur » se divise en trois parties qui ont pour titre: SENTIR, CONNAITRE, VALOIR. C'est d'une philosophie un peu nuageuse, et il faudrait, pour la juger, la lire à loisir et à tête reposée, au lieu de l'apprécier seulement après une rapide et incomplète audition.

M. Sully-Prudhomme a voulu conduire ses deux héros, Faustus et Stella, au bonheur parfait. Au moment où s'ouvre le poème, Faustus est transporté dans une planète éloignée, où il rencontre une femme qu'il ne reconnaît pas d'abord et qui n'est autre que Stella. Elle ne se révèle à lui qu'après un séjour assez long. Dans cette planète, Faustus et Stella goûtent les jouissances les plus pures des arts plastiques et s'abreuvent aux sources des connaissances les plus élevées. Mais ils n'ont pas le bonheur parfait.

Un jour, les plaintes et les cris des hommes (la terre a été détruite) parviennent jusqu'à leurs oreilles et ils pensent à redescendre sur la terre pour se dévouer (ce dévouement doit augmenter leur bonheur) et redonner la vie à l'humanité. Avant qu'ils arrivent à la terre, la mort qui les accompagne les arrête pour leur faire contempler l'état de dévastation qui a succédé à la destruction de l'homme.

M. Sully-Prudhomme a lu plusieurs passages, notamment sur la musique et sur cet état de la terre dont nous venons de parler. Ses descriptions sont admirables par la variété du rythme, l'harmonie, la cadence et la richesse des vers. Tous les auditeurs en ont été frappés, et, ne fût-ce que pour cette seule raison, la Conférence ou plutôt la lecture a eu un véritable succès. Aussi l'auditoire s'est-il associé, par ses applaudissements, aux remerciements que M. Merlet a adressés à M. Sully-Prudhomme.

SÉANCE DU 9 JUIN 1887.

Présidence de M. Merlet. — M. Caillot, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Sont présents : MM. Merlet, Barois, Caillot. Buisson, Granger et abbé Lecomte.

Le procès-verbal de la séance de mai est lu et adopté.

M. le Président dit qu'une des obligations des Chemins de fer de l'Ouest appartenant à la Société est sortie au dernier tirage et qu'il y a lieu de la remplacer.

M. l'abbé Lecomte présente la photographie d'un panneau sur bois du XIIe siècle appartenant à l'église d'Ézy, qui lui a été remise par M. Brault, peintre décorateur, lequel la tenait de M. le curé d'Ézy.

Sur le bureau sont déposées des photographies à l'encre grasse offertes par M. Berthaud, photographe à Paris, rue Cadet, 9. Le secrétaire est chargé de demander les prix.

La correspondance comprend :

1° Un livre sur une nouvelle langue néo-latine ;

2° Une protestation des Sociétés savantes d'Orléans contre la prétention émise par la ville de Gien d'être l'antique *Genabum*, qui se souleva la première contre la domination de Rome ;

3° Une note de M. Veuclin, libraire-papetier à Bernay (Eure), relative à Simon Picot, libraire chartrain au XVIe siècle, sur lequel il appelle l'attention des chercheurs chartrains ;

4° Une lettre de M. Christian fils, peintre expert à Paris, sur l'existence d'un four à incinération au Coudray, près Chartres.

A cette occasion, l'Assemblée décide que désormais aucun mémoire ne sera lu dans la réunion annuelle des Sociétés savantes sans avoir été communiqué à la Société et approuvé par elle.

M. Granger fournit quelques explications sur un plan qu'il a communiqué des fouilles d'Orlu et fait remarquer que les distances n'y sont pas indiquées exactement. Il espère pour la prochaine séance en fournir un absolument régulier.

La séance est levée à quatre heures un quart.

SÉANCE DU 7 JUILLET 1887.

Présidence de M. Merlet. — M. Escoffier, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Sont présents : MM. Merlet, Escoffier, Bourdel, Buisson, Petrot, Muset, Hüe, Chevallier-Rufigny, Sauton, Granger et Benoît, abbés Lecomte, Provost et Hénault.

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.

M. le Président donne lecture de la correspondance et signale particulièrement à l'attention de l'assemblée :

1° Une invitation de la Société archéologique de Rambouillet à une excursion à Dourdan pour le dimanche 10 juillet. — Visite du château-fort de Philippe Auguste et de l'église de Dourdan.

2° Une lettre du président de la Société de l'Eure invitant les membres de la Société à prendre part au concours pour le Prix de Blosseville.

3° Une lettre de M. Granger, d'Auneau, sur les fouilles de Bissay et Vierville :

« J'ai l'honneur de vous informer que, mercredi dernier, M. Benoît et moi, accompagnés de quelques amateurs, nous avons fait une nouvelle excursion à Orlu et dans les environs.

» En passant à Vierville nous avons visité des galeries, comblées en partie et où il y a quelques travaux d'art. Elles se dirigent sous l'église et semblent se prolonger dans la plaine. Nous avons en outre visité d'autres galeries, dans la même localité, par une ouverture faite la veille de notre voyage et qui n'était autrefois qu'un de ces anciens conduits d'aération recouverts d'une pierre plate, tels qu'on en trouve souvent dans ces contrées.

» A Orlu nous avons parcouru les galeries qui communiquent au puits communal afin de voir par nous-mêmes si la description qu'on nous en avait faite était exacte. C'est une excursion qui n'est peut-être pas sans danger : car il nous a fallu, sur une longueur de plus de 60 mètres, nous traîner péniblement sur les genoux et traverser des galeries effondrées ayant à peine 80 centimètres de hauteur et dont la largeur avait parfois deux ou trois mètres. Mais ce n'était encore rien : il y avait en outre deux ou trois passages tellement étranglés qu'il suffisait d'une pierre se détachant des parois pour qu'on se sentît oppressé entre le sol et la voûte. On était pour ainsi dire obligé d'emprunter aux taupes leur moyen de locomotion et de descendre la tête la première ; puis, pour plus de commodité, il fallait tenir une chandelle à la main, une boussole ou un décamètre. Aussi je me demandais comment ceux qui, il y a quelque temps, ont ouvert la voie les premiers, ont eu le courage d'aller jusqu'au bout. Ne serait-on pas tenté de leur appliquer ces vers bien connus :

Illi robur et æs triplex
Circa pectus erat.

» Il est vrai qu'une fois ce Tartare traversé on arrive, non pas précisément aux Champs-Élysées, mais dans des galeries d'une centaine de mètres de longueur dont plusieurs sont spacieuses et permettent de respirer à l'aise. On y circule facilement, si ce n'est que le sol est très humide et qu'on patauge dans la boue. On voit çà et là d'immenses sièges en pierre, taillés dans le roc et dont la surface plane et horizontale indique le travail de l'homme. Il y a même une salle très spacieuse, de forme ovale, dont le haut représente, grossièrement il est vrai, un plafond orné d'une corniche. Où diantre le luxe allait-il se loger à ces époques reculées ?

Quoique l'extrémité de ces souterrains soit comblée, on y respire à l'aise : ce qui semblerait indiquer qu'il y a quelque communication avec le dehors au moyen de fissures imperceptibles.

» On n'a pas trouvé, jusqu'à présent, beaucoup de choses intéressantes dans les différentes galeries que nous avons visitées: ce qui peut provenir de ce que souvent on a bien de la peine à se frayer un passage et qu'on n'a pas le temps de fouiller le sol à une certaine profondeur. Quoi qu'il en soit, les nombreux sièges taillés dans le roc, les débris de ferraille, les murs de pierre construits, en certains endroits, pour intercepter le passage, les nombreux ossements de bœuf, de cheval, de mouton, etc., qu'on trouve en certaines galeries prouvent incontestablement que l'homme les a habitées.

» Comme je ne veux pas empiéter sur les attributions de M. Benoît qui doit vous envoyer un rapport détaillé et des plans, je vous ferai seulement observer qu'il y a quelques inexactitudes dans le plan que je vous ai remis et qui était la copie de celui de M. Chantalou. Ces inexactitudes sont bien excusables quand il s'agit de relever des mesures en faisant une excursion dans des souterrains où l'on a de la peine à passer. La longueur totale des galeries du puits d'Orlu est de 200 mètres environ au lieu de 300 mètres.

» Avant de terminer, je veux vous dire un mot de notre petite comptabilité. Les cent francs votés par la Société sont encore à peu près intacts. Nous avons l'intention d'en profiter pour faire ouvrir de nouvelles galeries, notamment celles qui se dirigent sous l'église d'Orlu et celles de Bissay, encore inexplorées, et qui ont, dit-on, beaucoup de rapport avec les souterrains dont parle M. de la Valière.

» On prétend également qu'il y avait deux camps romains, l'un à Bissay, l'autre à Léthuin, qui étaient reliés par une communication souterraine ; peut-être pourrait-on, en faisant quelques recherches, retrouver ce passage.

» Il y a encore d'autres choses intéressantes à visiter dans les environs. Tout en ménageant les ressources de la Société, nous avons l'intention de faire de nouvelles excursions dont nous vous rendrons compte. »

Ensuite la parole est donnée à M. Benoît, qui lit le rapport suivant, résumant les travaux faits jusqu'ici à Bissay, Orlu et Vierville :

« Le mercredi 29 juin 1887, M. Granger et moi sommes partis d'Auneau avec l'intention de voir de nouvelles galeries souterraines existant à Vierville et à Orlu, canton d'Auneau.

» A Vierville, nous descendîmes chez M. Mainfroy, maréchal-ferrant, où nous fûmes rejoints par M. Jules Lazare, Ingénieur de l'École Centrale, et M. Bigotteau, vétérinaire, tous deux d'Auneau, et qui avaient bien voulu nous accompagner dans notre voyage. Étaient présents aussi MM. Chantalou, cultivateur à Orlu, et Levêteau, entrepreneur à Bissay, même commune.

» Nous visitâmes d'abord un souterrain situé chez M. Mainfroy. L'entrée de ce souterrain, découvert il y a environ 30 ans, en arrachant un arbre, est située vers le nord-est, et s'enfonce par une pente rapide à 4 mètres de profondeur en tournant à l'ouest. La galerie, creusée comme tout le reste dans un sol de pierre calcaire argileux, s'incline au nord pour former une salle circulaire de 2 mètres de diamètre et 2 mètres de hauteur.

» Elle prend ensuite une direction ouest sud-ouest par un couloir de 1 mètre environ de largeur, 1 m 80 de hauteur, conduisant, par trois marches taillées dans le sol, à une espèce de salle longue de 8 mètres, large de 3 mètres et haute de 2 m 50. Vers l'une des extrémités de cette salle, on trouve un conduit commençant à 1 mètre du sol, d'une largeur de 70 centimètres, d'une hauteur de 80 centimètres, comblé de terre à 2 ou 3 mètres de son ouverture et se dirigeant vers l'église.

» Un peu plus loin, est une porte cintrée de 1 m 20 de largeur, sur près de 2 mètres de hauteur, percée dans un mur séparant la première salle d'une autre presque comblée de terre. Cette dernière est close par des murs en maçonnerie de pierre et mortier de chaux et sable, ainsi que le mur où est la porte. A 3 mètres de la porte, presque à la voûte, se trouve une petite ouverture rectangulaire, avec contour en pierre de taille, ayant 20 centimètres de largeur, 40 centimètres de hauteur et 30 de profondeur. La

galerie se prolonge de 4 ou 5 mètres et est comblée par un éboulement.

» Là s'arrête la visite de ce souterrain, dans lequel on n'a rencontré aucun débris.

» Dans la partie supérieure du terrain, M. Levéteau nous a déclaré qu'en réparant, cette année, les murs et les piliers de l'église, il avait trouvé, à plus de 1 mètre de profondeur, des amorces de galeries se dirigeant de l'église vers le sud-ouest.

» Cette visite nous a inspiré les réflexions suivantes :

» Les galeries sont identiquement creusées comme celles que nous avions visitées précédemment à Bissay et doivent avoir une même origine.

» Quant à la dernière salle, la porte cintrée, les murs de maçonnerie, nul doute que l'appropriation et la construction ne soient d'une date beaucoup plus récente.

» Nous nous rendîmes ensuite chez M. Fanon, aussi à Vierville. Ce propriétaire nous déclara, qu'en 1878, un maçon, qui remuait de la terre dans son jardin, trouva une pierre plate qu'il enleva ; elle recouvrait une cheminée s'enfonçant verticalement dans le sol et formant un conduit d'une section de 20 centimètres carrés environ.

» Des fouilles furent faites pour savoir où aboutissait cette espèce de cheminée. Elle était construite en pierres sèches, sur une profondeur de 1 m 50, tombait sur une voûte de même nature de 80 centimètres de largeur du nord-est au sud-ouest, de 1 m 30 du nord-ouest au sud-est, et descendait jusqu'au sol d'une galerie sur une profondeur de 3 m 50.

» Nous descendîmes dans ce souterrain par une échelle. On trouve, d'abord, une salle elliptique de 3 mètres de largeur, 4 mètres de longueur et 1 m 80 de hauteur. La galerie qui part de cette salle se dirige vers l'ouest en forme d'S allongée sur une longueur d'environ 12 mètres, une largeur de 1 m 30 et une hauteur de 1 m 67. On rencontre à 3 mètres de la cheminée, un siège creusé dans la paroi. Le socle a 40 centimètres de hauteur, sur une longueur de 1 mètre ; la partie supérieure du siège, de forme demi-elliptique, a 60 centimètres de profondeur, et le dos de ce siège, qui a 80 centimètres, a la forme d'une niche. — On remarque, au niveau du sol, aussi dans la paroi de la galerie, un trou

demi-elliptique de 20 centimètres de largeur sur 12 centimètres de hauteur, et s'enfonçant horizontalement vers le sud-est en décrivant une courbe; une assez longue baguette a pu y être plongée. Est-ce un trou creusé par un animal? Peut-être.

» La galerie, avec les mêmes dimensions, fait une courbe et se dirige vers le nord sur une longueur de 4 m 50. Arrivée là, la galerie est complètement fermée par un mur en pierres avec mortier d'argile. Au milieu et au bas de ce mur de 70 centimètres d'épaisseur, se trouve un passage rectangulaire de 80 centimètres de largeur sur 50 centimètres de hauteur. Lorsqu'on a franchi ce passage, le souterrain n'a plus que 75 centimètres de largeur, 1 m 80 de hauteur verticale et se dirige vers le nord-est en s'élevant par une pente de 45 degrés environ, sur une longueur de 7 mètres.

» En cet endroit, la galerie se dirige avec une largeur et une pente à peu près égales à l'ouest, avec une hauteur de 1 mètre et une profondeur de 6 mètres. Alors on est en pleine terre franche éboulée, et on remarque les racines de la luzerne qui occupe le sol près duquel on doit se trouver. Ce devait être une entrée probablement secrète.

» Un peu plus loin, se trouve un passage étroit de 60 centimètres de largeur, sur 80 centimètres de hauteur et d'une longueur de 1 m 50 débouchant vers le ouest-nord-ouest dans une salle de 3 mètres de long, 2 m 50 de large et 1 m 50 de haut. Au fond de cette salle, vers l'ouest, est un commencement de couloir, presque comblé et se dirigeant approximativement vers la sortie.

» Notre exploration est achevée.

» Les seuls débris retirés de ces galeries consistent en ossements appartenant à de petites et de grandes espèces d'animaux. On nous assure cependant qu'on y a ramassé une défense semblable à celles du sanglier; mais il a été impossible de la retrouver.

» L'examen de ces souterrains ainsi que de tous ceux que nous avons visités jusqu'ici, nous a conduits à remarquer qu'ils sont tous simplement creusés à une profondeur plus ou moins grande, sans qu'il y ait aucun travail de consolidation pour les parois et les voûtes; tandis que dans les parties qui s'approchent du sol, on se trouve en présence de

murs et de voûtes en pierres et mortier de terre parfaitement construits, pour consolider les terrains mouvants.

» Le souterrain de M. Fanon est, dans son petit développement, le plus complet que nous ayons trouvé jusqu'à ce jour. Il est parfaitement conservé et digne d'être visité par des personnes compétentes.

» Nous avons dit, dans notre premier rapport sur les galeries découvertes à Bissay, et d'après ce que nous avions vu, qu'elles avaient dû servir, nous n'osions pas affirmer d'habitation, mais de refuge à l'homme. Ici, ne peut-on pas aller plus loin, et admettre l'hypothèse d'une habitation momentanée au moins en même temps que celle de refuge? Car à quoi devaient servir la cheminée d'aération et ce que nous avons appelé le siège, si ce n'est à un séjour un peu prolongé.

» Quant au mur qui ferme la galerie ainsi que le passage qui y est ménagé, on se trouve nécessairement en présence d'un moyen conçu pour la défense.

» Nous quittâmes Vierville, et bientôt nous fûmes à Orlu où nous devions visiter les galeries du puits de ce village.

» MM. Chantalou et Levéteau installèrent, au-dessus du puits, deux tréteaux avec un treuil et un câble, et à une profondeur de 15 mètres un pont avec des planches, lequel débouchait dans la galerie que nous devions explorer.

» Notre petite caravane, composée de six personnes, fut bientôt descendue. Munis de bougies, nous nous partageâmes les différents postes. MM. Levéteau et Bigotteau formaient l'avant-garde et exploraient le terrain; MM. Granger et Jules Lazare tenaient le décamètre et chacun une boussole avec lesquels ils devaient mesurer l'axe et les angles; enfin, à l'arrière-garde, M. Chantalou qui me fournissait les explications dont j'avais besoin, et votre serviteur qui, aussi avec sa boussole, s'était chargé de noter les cotes des lignes et des angles nécessaires pour dresser le plan.

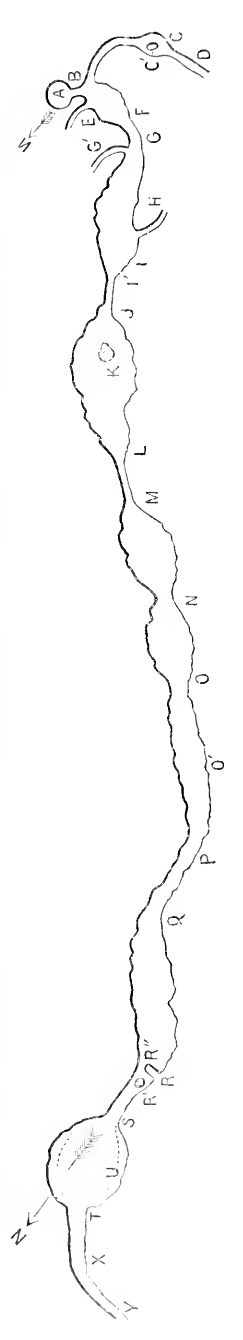
» Du point *A*, on pénètre dans le souterrain par une galerie *AB* de 3 mètres de longueur, sur le pont qu'on y a établi, lequel permet de franchir une large excavation existant entre le puits et le point *B*. On laisse sur la droite, au point *E*, un couloir inexploré. Sur la gauche, au point *B*, on remarque un couloir exploré en partie et décrivant une courbe *BCD*.

Sa largeur est de 75 centimètres, sa longueur de *B* en *C* de 14 mètres, le pilier *C'* de 1 mètre et l'autre partie *C D* de 10 mètres environ; à l'extrémité se trouve un éboulement de calcaire au-dessus duquel on aperçoit le prolongement du passage. La hauteur est d'environ 80 centimèt. On trouve 10 centimèt. d'épaisseur de gravier déposé sur le sol de cette petite galerie dont les parois sont de nature calcaire. La surface du dépôt étant bien régulière laisserait supposer que l'eau a dû y couler lentement et y séjourner.

» Revenons au point *B*, et suivons l'axe du souterrain : Nous traversons d'abord une salle *B F* communiquant avec la galerie *G I* par un passage étroit de 70 centimètr. de large et 50 centimètr. de haut. En quittant le point *G*, deux couloirs inexplorés, l'un à droite au point *G'* et l'autre, un peu plus loin, à gauche, au point *H*. La galerie *G I*, malgré les débris jonchant le sol, peut être assez aisément parcourue ; on la quitte en rampant par un passage très étroit *I J* de 60 cent. de largeur et 40 centimètr. de hauteur, en pente roide de *I* et *J* vers *I'* situé beaucoup plus bas.

» La salle *J L* est difficile à franchir à cause de l'effondrement de la voûte et des parois. Vers le milieu, il existe en *K*, au plafond formé d'un banc de pierres, un trou à peu près elliptique de 60 cent. de grand axe et 30 centimètres de petit axe, communiquant à une salle supérieure élevée, dans laquelle débouchent des galeries qui ont été parcourues à quelque distance par M. Chantalou.

» Au point *L*, nous sommes forcés de



ramper difficilement par le couloir *L M* plus étroit encore que le précédent et construit comme lui. Nous traversons les salles *M N* et *N O* assez spacieuses, dont le sol est encore encombré de pierres, mais où la marche est moins difficile à cause de la voûte un peu plus élevée. La galerie *O P* est assez malaisée à franchir, elle s'élève de *O* vers *O'* pour descendre vers *P*.

» Enfin à partir du point *P*, nous respirons ; le souterrain a 2 mètres de hauteur. Le sol est un peu humide mais uni, et, pour la première fois, notre exploration se fait sur les pieds ; c'est maintenant une promenade. Nous parcourons un couloir *P Q* qui est, comme toutes les galeries suivantes, encaissé entre des parois formées de bancs de pierre brisés. On semble remarquer sur le bord de plusieurs de ces bancs comme des entailles faites avec une hache à lame épaisse. Nous traversons allègrement la vaste galerie *Q R*.

» Arrivés au point *R*, notre surprise augmente, car nous sommes arrêtés par un mur épais de 80 centimètres construit en pierres avec mortier de terre et fermant presque la galerie. Le passage libre a environ 60 centimètres de largeur. Une grosse pierre *R'* de 60 centimètres sur 80 centimètres a dû être extraite d'un trou placé à côté de la place qu'elle occupe, dans le sol de la galerie. Elle semble avoir été destinée à fermer le passage *R''*.

» Nous parcourons ensuite la galerie *R S* qui n'offre rien de particulier à signaler. Nous arrivons dans la salle *S T* qui est la plus belle que nous ayons vue. Elle a 8 mètres sur 7 mètres et 3 mètres de hauteur. Le sol est uni et propre. Autour, règne une espèce de banc de pierre *U* de 50 centimètres de hauteur, sur une largeur variant de 1 à 2 mètres. Du côté nord, il est brisé en partie. Les parois sont en pierres et le plafond est un banc d'une seule pierre, dans lequel on remarque comme des raies régulières dans le sens de la longueur ; le plafond paraît joint aux murs par un semblant de corniche.

» Nous quittons cette salle par la galerie *T X* semblable aux précédentes. Au point *X*, nous montons, par une galerie un peu plus étroite et assez rapide, vers le point *Y* où un éboulement de terre nous arrête. La couleur de cette terre nous indique que nous approchons du sol.

» Ici se termine la moitié de notre voyage long de 177 m 80; restait le retour. A ce moment, un bruit de voix se fait entendre dans les galeries que nous venions de parcourir : c'était M. le docteur Jamin, de Oisonville, conduit par un guide, et qui avait profité de notre visite pour venir nous rejoindre.

» L'étude de ces galeries nous a conduits à discuter plusieurs hypothèses sur leur origine : les uns prétendent que les eaux, plus élevées autrefois qu'aujourd'hui, ont dû former des souterrains, que des effondrements du sol, sur ces galeries naissantes, ont dirigé l'homme qui les a creusées et appropriées à ses besoins ; d'autres, au contraire, à cause du grand nombre de galeries qui doivent exister dans la contrée, pensent que l'homme, ayant besoin de se protéger continuellement contre les dangers de toute sorte qui l'entouraient, n'a pas hésité à creuser ces refuges ou habitations dans les terrains propices et que les dépôts, amenés par les eaux dans les galeries, ont suivi et non précédé la création de ces souterrains. Aux personnes compétentes à élucider la question.

» Il y a un point sur lequel notre avis à tous a été unanime, c'est que l'homme a passé par là : la disposition des différentes salles, la forme des passages organisés pour la défense, peut-être les fragments de vase trouvés dans la galerie *QR*, le mur surtout, bâti au point *R*, sont autant de témoignages irréfragables que nos ancêtres ont vécu dans ces lieux cachés.

» Nous n'avons qu'un regret, c'est celui de n'avoir pu vous apporter un plus grand nombre des débris qui peuvent se trouver dans ces souterrains. Nul doute qu'à part les ossements, ils ne sont pas nombreux, car l'industrie humaine d'alors était peu avancée ; s'il en existe, ils doivent être enfouis sous les débris qui couvrent le sol presque partout, et que nous n'avons pu étudier. »

Après ce rapport et sur la proposition de M. le Président, des remercîments sont votés à MM. Granger, Benoît, Chantalou et Levéteau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

SÉANCE DU 4 AOUT 1887.

Présidence de M. MERLET. — M. CAILLOT, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Sont présents : MM. Merlet, de Saint-Laumer, Barois, Caillot, Bellier de la Chavignerie, Blin, Bonnard, Brault, Buisson, Bourdel, Escoffier, Granger, Guillon, Hüe, Muset, Petrot, abbés Pouclée, Clerval, Haye, Hermeline, Lecomte et Sainsot.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Granger sur la réunion de Dourdan :

« L'excursion que la Société archéologique de Rambouillet avait annoncée a eu lieu, le 10 juillet, à Dourdan. Un certain nombre de membres des Sociétés de Versailles, Corbeil, Étampes et Châteaudun avaient répondu à son invitation. Il y avait aussi M. le marquis d'Hervey-Saint-Denis, membre de l'Institut, le sinologue bien connu qui est professeur au Collège de France. Quant à la Société Chartraine, j'étais seul pour la représenter, ce qui sans doute était bien insuffisant; mais il a fallu m'y résigner, parce que M. Benoît, qui devait m'accompagner, avait été retenu ce jour-là par des visiteurs inattendus. Cependant je ne tardai pas à m'en consoler lorsque je trouvai, à la gare d'Auneau - Vendôme, trois compagnons de voyage : MM. Brossier, Coudray et Lecesne, membres de la Société Dunoise, qui se rendaient aussi à Dourdan.

» Immédiatement après un bon déjeuner à l'hôtel de Lyon, la séance a commencé au château, où M. Guyot, qui en est le propriétaire et qui est un antiquaire distingué, nous a fait un excellent accueil.

» M. le comte de Dion, président, a lu une intéressante notice de M. Merlet sur le prieuré de Louye. Puis, dans l'allocution qu'il a prononcée, il a rappelé que la Société de Rambouillet avait plus de cinquante années d'existence.

» M. Guyot nous a donné quelques détails historiques sur le château de Dourdan, bâti sous Philippe Auguste. Il a fait passer sous nos yeux une collection de pièces intéressantes : un certificat, signé de Louis XI ; d'anciens registres contenant la copie des actes administratifs d'une époque ancienne ; un registre de la fabrique de Dourdan, datant, je crois, du XIV[e] siècle et racheté par hasard dans une vente à Paris ; un autre registre contenant l'instruction du procès d'une trentaine de brigands arrêtés en 1764, qui furent condamnés et exécutés à Dourdan. C'est après cette condamnation que le reste de la bande, qui avait pu se sauver, émigra dans la forêt de Montargis et fut désigné ensuite sous le nom de bande d'Orgères.

» M. Guyot nous a fait voir aussi des armes romaines et autres trouvées dans les environs, des boulets en fonte, d'autres en métal de cloche provenant de l'église de Dourdan et qui avaient été jetés dans le puits du donjon, etc.

» M. le curé de Sainte-Mesme nous a montré une médaille d'Adrien, si bien conservée que, sans son affirmation, on hésiterait à la croire authentique. Il l'a trouvée enfouie à 30 centimètres dans un champ traversé par la ligne de Vendôme, où les débris gallo-romains semblent pulluler.

» M. Lorin, secrétaire de la Société, nous a entretenus de Florian qui en 1793 a habité le château du Marais situé à proximité de Dourdan. Il nous a lu deux belles fables de cet auteur : *l'Enfant, la Mère et les Sarigues* et *le Lapin et la Sarcelle.*

» Ensuite, guidés par M. Guyot, nous avons visité le château ; nous sommes passés sur la terrasse où Louis XIII a joué à la paume. Il paraît qu'en monarque prudent qui n'ignorait pas le proverbe : qui casse les verres les paye, il avait obligé ses voisins, les bons bourgeois, à mettre, à leurs frais, des grillages à leurs fenêtres, pour n'être pas responsable des accidents. On nous a montré les brèches faites dans les murailles par l'artillerie de Henri IV, les souterrains où ont été renfermés différents prisonniers.

» Puis, nous avons franchi le seuil du donjon, ce seuil usé par le passage de tant de générations et où l'on ne pouvait arriver autrefois que par un pont-levis. Dans le sol de la vieille tour nous voyons l'entrée du souterrain, en

forme de siphon renversé, qui communiquait, sous les fossés entourant le donjon, avec l'intérieur de la place. C'est par ce souterrain que les assiégeants, maîtres du château, pénétrèrent dans la tour, grâce à la trahison, et forcèrent le capitaine Jacques à se rendre au maréchal de Biron. Il paraît que, par une autre branche de ce souterrain, on pouvait, en plaçant quelques planches au-dessus du puits, construit dans l'épaisseur des murailles, communiquer avec la campagne, au moyen d'une galerie ayant plus de quatre kilomètres de longueur et se dirigeant vers Sainte-Mesme. Je me demandais si le puits d'Orlu et ses galeries que nous avons explorées dernièrement ne faisaient pas partie autrefois de quelque forteresse et si ces galeries n'avaient pas la même destination. Serait-ce une des extrémités de la communication qui existait, dit-on, entre les deux camps romains d'Orlu et de Léthuin ?

» Avant de quitter le donjon, nous sommes montés sur la plate-forme, nouvellement restaurée, où l'on jouit d'un superbe panorama. Entre les collines qui dominent Dourdan de toutes parts, la ville semble occuper le fond d'une immense cuvette. J'oubliais de vous dire qu'avant d'arriver à la plate-forme on traverse la chambre qui fut habitée par Blanche de Castille.

» Après avoir exploré le château, nous avons pris une voiture pour nous rendre à l'ancien prieuré de Louye. La chapelle, qui est en ruine, devait être très belle. La voûte, en forme de berceau, est en partie effondrée : des pierres s'en détachent de temps en temps, surtout en hiver, mais la visite de cette chapelle me semblait néanmoins bien moins périlleuse que l'exploration du puits d'Orlu.

» Nous avons vu à Louye deux magnifiques portes d'entrée : l'une construite en 1724 ; l'autre, qui a plus de quatre mètres de hauteur, est beaucoup plus ancienne. A côté de la chapelle se trouve une enfilade de bâtiments, avec voûtes d'arête, transformés aujourd'hui en habitation : on y voit la sacristie, qui sert maintenant de cuisine, l'ancien réfectoire, la salle du Chapitre dont les ouvertures à doubles colonnettes donnaient autrefois sur le cloître, etc. On remarque au premier étage les traces de fenêtres très étroites, voûtées en plein cintre, qui devaient éclairer les

cellules des religieux. A l'extrémité se trouve un beau bâtiment en pierres et briques qui paraît assez moderne. Inutile d'ajouter que çà et là on aperçoit les ruines d'anciennes constructions.

» A notre retour à Dourdan, nous avons visité l'église qui est la plus belle de la contrée, si l'on excepte celle de Saint-Sulpice de Favières. Sa fondation, du moins dans la partie principale, est de la même époque que celle du château. On est surpris d'apprendre que la restauration de cette église, qui a été remaniée dans toutes ses parties et dont il a même fallu reconstruire les voûtes, a coûté à peine trois cent mille francs. Il paraît que M. Girard, le curé actuel, y a sacrifié sa fortune, c'est-à-dire environ 80,000 francs.

» Au fond de l'église il y a, dans la chapelle de la Sainte-Vierge, un beau retable en marbre noir, qui n'est pas en rapport avec le style du monument, mais qu'on a conservé parce que c'est un don d'Anne d'Autriche.

» On nous a montré de belles ferrures et grilles modernes en fer forgé.

» M. le curé, qui nous a fait les honneurs de son église, nous a fait voir aussi la sacristie où se trouvent les portraits remarquables des curés qui se sont succédé à Dourdan depuis le commencement du siècle et notamment de celui qui a été nommé évêque de Dijon en 1826. Au-dessus de la sacristie est une grande pièce ornée de boiseries provenant de la chambre qu'Anne d'Autriche occupait au château. Cette pièce est destinée aux réunions du Conseil de Fabrique. Je ne sais si la fabrique de votre Cathédrale est aussi bien partagée sous ce rapport.

» Dans la crainte de vous importuner en vous entretenant de choses que vous connaissez sans doute depuis longtemps, je ne m'étendrai pas sur ce sujet; mais, avant de terminer, je pense que vous me permettrez, Monsieur le Président, de regretter que quelques membres de la Société chartraine, qui ont des loisirs, n'aient pas profité de l'occasion qui se présentait de passer à Dourdan une agréable journée. »

M. le Président annonce qu'une autre séance de la Société de Rambouillet aura lieu à Montfort-l'Amaury, le 18 août, à midi et demi, avec réception à la mairie.

M. l'abbé Sainsot demande pourquoi le nom de Brou a été donné à Feydeau. Celui-ci est un évêque d'Amiens, qui doit être de notre département, quoique né à Paris. M. Merlet répond qu'il serait bon de consulter, pour résoudre la question, les Archives de Brou, et surtout les pièces de l'hospice.

Lecture est donnée d'une notice de M. Chellet de Kerdréan sur l'église de la Croix-du-Perche. L'auteur constate que les fresques de cet édifice s'abîment et se perdent. Elles sont du XVIe siècle et ont été exécutées en 1537. La notice de M. de Kerdréan est renvoyée à la Commission de publication. — M. le Président veut bien se charger d'adresser une demande de subvention au Conseil général pour la commune de la Croix-du-Perche, et d'écrire au conseiller général du canton pour le prier d'appuyer cette demande.

M. Merlet donne lecture d'une notice sur la Translation des restes des princes de Bourbon-Penthièvre en l'église collégiale de Saint-Étienne de Dreux. — Renvoi à la Commission de publication.

M. Granger fait savoir qu'il n'y a rien de nouveau pour les fouilles de Bissay. Seulement peu s'en est fallu qu'un accident n'y arrivât.

M. Buisson dit que, dans la culée du moulin Charpentier il a été trouvé des poteries romaines, un plat avec trois petits pieds en triangle, des ossements très nombreux, des cornes cannelées, des poteries romaines rouges, à quatre mètres de profondeur. Il n'a été découvert rien autre chose, pas une seule monnaie.

M. l'abbé Sainsot pose la question suivante : Dans le *Polybiblion* de mai 1887, on signale un jeton au millésime de 1566 et à la marque monétaire de France, portant les deux devises suivantes : *Mas alegre es dar que recevar. — Poco bien alegra al pobre.* L'écusson qui accompagne ces devises se blasonne *au château donjonné de trois pièces, celle du milieu surélevée, et à la bordure chargée de onze besants.* M. l'abbé Sainsot voudrait savoir en quel idiome les deux légendes sont rédigées, à quelle famille d'Alègre ou d'Aligre ce jeton peut se rapporter.

M. l'abbé Sainsot fait en outre diverses observations sur la Monographie de la Cathédrale. Il constate qu'il n'a été rien dit de l'état actuel et que le sacre de Mgr Pie a été oublié.

La séance est levée à quatre heures trois quarts.

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 1887.

Présidence de M. Merlet. — M. Escoffier, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Sont présents : MM. Merlet, de Saint-Laumer, Barois, abbé Pouclée, Bellier de la Chavignerie, Escoffier, Hüe, Buisson, Jules Courtois, Granger, Muset, Blin, Bourdel, Chevallier, abbés Renard, Guérin, Sainsot, Provost, Hermeline et Haye.

M. le Président annonce la mort de deux sociétaires : M. le docteur Maunoury père, et l'abbé Maury, et prononce l'admission de trois membres nouveaux.

Il fait ensuite le dépouillement et la lecture de la correspondance qui comprend :

1° Une lettre de M. Granger sur les souterrains du puits d'Orlu, concluant à une demande de crédit pour conserver par une maçonnerie l'orifice de l'entrée de ces souterrains :

« J'aurais désiré dans le courant de septembre vous informer qu'on a fait dans la plaine un forage qui permet d'arriver facilement aux souterrains du puits d'Orlu.

» Je n'ai pas besoin de vous dire ce qu'il a fallu à M. Levéteau et à M. Chantalou de courage et de persévérance pour trouver dans la plaine le point qui correspond précisément à l'extrémité de ces galeries. L'accès en est si facile maintenant que les dames, qui généralement passent pour plus curieuses que les hommes, y sont descendues en assez grand nombre. On y parvient au moyen de deux échelles dont la première

repose sur un palier permettant d'aborder facilement la seconde partie du forage, qui est beaucoup plus étroit et qui aboutit à un couloir en pente de 4 à 5 mètres de longueur. On remarque çà et là, en descendant, des dépôts de terre remuée qui font supposer qu'il devait y avoir en cet endroit une entrée très spacieuse où aboutissaient d'autres galeries dont l'entrée est bouchée.

» Celles que nous avons visitées étaient éclairées au moyen de nombreuses bougies, ce qui produisait un effet presque féerique. Dans le sol composé d'une couche de sable de ravine, ayant une épaisseur moyenne de 1 mètre, on a fait des sondages en différents endroits; on y a trouvé des fragments de poteries grossières et de charbon de bois, des pierres plates enduites, ainsi que quelques parties de la voûte, d'une matière noirâtre ressemblant à de la suie. Nous y avons vu aussi l'empreinte de quelques pas d'animaux, soit porcs ou moutons.

» Au premier abord, on serait tenté de croire que ces excavations proviennent de l'extraction de la pierre à une époque très reculée ; mais, quand on considère ces voûtes en forme de dôme et parfois ces plafonds qui, quoique grossièrement faits, présentent cependant une apparence de régularité; qu'en outre on voit ces galeries divisées par un petit mur transversal avec une petite ouverture ménagée dans le bas, que la pierre que nous avons trouvée à proximité était sans doute destinée à boucher ; quand on considère enfin qu'il y a dans le puits, un peu plus bas que l'entrée actuelle des souterrains, une large pierre usée et polie probablement par le frottement des ustensiles qui servaient à puiser de l'eau, et qu'en face on remarque également dans la maçonnerie du puits une autre ouverture de galeries, bouchée imparfaitement au moyen de grosses pierres, on ne peut s'empêcher de supposer que ces excavations n'ont pas été ouvertes seulement pour l'extraction de la pierre.

» Je dois vous dire avant de terminer que la nouvelle descente est tout à fait sur le bord d'un chemin rural. Quoiqu'elle soit barrée et couverte, il peut cependant arriver que, les terres se relâchant par suite des pluies d'hiver, il y ait quelque éboulement au détriment du chemin. Comme les deux côtés appartiennent au même propriétaire, on pourrait

peut-être déplacer l'axe, ainsi que nous en parlions avec M. le Maire d'Orlu, mais il serait préférable de faire un peu de maçonnerie pour parer aux inconvénients qui pourraient se produire. Malheureusement les cent francs sont épuisés : il y a même un petit excédent de dépense. Aussi j'ai prié M. Levéteau de ne pas continuer ses travaux jusqu'à ce que la Société ait avisé. Quelques propriétaires de la contrée paraissent, il est vrai, prendre quelque intérêt à ces fouilles, mais s'il fallait leur demander quelque subvention je crois qu'on pourrait *se fouiller* comme disent les Beaucerons. »

Consultée sur cette demande de crédit, l'assemblée en a renvoyé le vote après communication du devis de ce que pourrait coûter le travail proposé.

2° Une lettre de M. le docteur Gillard, de Gallardon, annonçant l'envoi à la Société d'un estampage d'une pierre tombale trouvée dans l'église de Gallardon et sollicitant également un léger secours pour aider aux dépenses à faire.

» Monsieur le Président, depuis mon voyage à Chartres où j'ai eu l'honneur de vous voir, les travaux à faire dans l'église de Gallardon dont je vous avais parlé, ont été mis à exécution. L'intérieur de la nef a été blanchi et peint en fausse pierre. C'est propre, ce qui dans notre pauvre église, n'est pas du luxe.

» Je vous avais dit que je profiterais du séjour des ouvriers dans l'église pour faire explorer les marches de l'autel où je supposais avoir été employée une pierre tombale qui n'était point endommagée. Vous m'aviez proposé pour cette exploration de demander à la Société archéologique un crédit qui, suivant le résultat des fouilles, pourrait être doublé.

» Escomptant cette bonne promesse dont je n'ai pu, la Société étant en vacances, vous demander la réalisation, j'ai fait relever les marches de l'autel. Sous la deuxième marche se trouvait en effet engagée une pierre tombale du XVIe siècle, en très bon état de conservation, mesurant 2^m 70 de hauteur. Cette pierre a été enlevée de la place qu'elle occupait et transportée dans la chapelle des Fonts où elle a été relevée contre la muraille avec toutes les autres pierres tombales

qui se trouvaient dans le dallage. On l'a remplacée dans les marches de l'autel par un degré en pierre.

» Sitôt que je pourrai vous envoyer un estampage de cette belle pierre, je vous l'adresserai. Voici, en attendant, quelques renseignements à son sujet. Elle représente deux personnages debout : un homme et une dame avec trois petites figures de femmes en prières, à genoux à leurs pieds. Le bandeau qui surmonte les effigies est décoré d'attributs funèbres et d'arabesques, aux quatre angles des armoiries : *Écu de..., au chevron de..., sommé d'une mappemonde de..., accostée de deux croissants montant de..., et en pointe d'une chèvre de...* La légende qui entoure la pierre n'a jamais été terminée ; certaines parties ont été martelées. La voici dans son ensemble : CY GIST NOBLE HOME RENÉ CHEVRIER, SIEUR DE..... ET DE JARRY EN SON VIVANT COMMISSAIRE ORDINAIRE DE L'ARTILLERIE DU R... NOTRE SIRE LEQUEL DÉCÉDA LE 11e JOUR DE JANVIER 1599 ET MICHELLE ROTTIER SA FEMME LAQUELLE DÉCÉDÉE LE.....

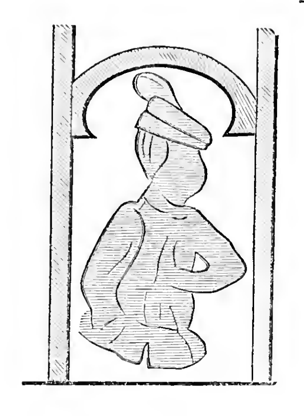
» Dans votre inventaire sommaire des Archives départementales, dans les actes d'état civil de Gallardon, j'ai retrouvé les noms de ces deux personnages.

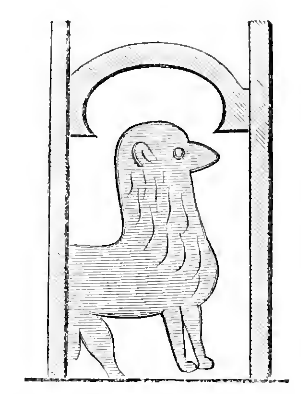
» A la prochaine réunion de la Société, vous seriez bien aimable, quoique les travaux nécessités pour la conservation des pierres tombales de Gallardon soient presque terminés, de vouloir bien demander pour notre pauvre Église un crédit, sinon nécessaire pour faire face aux dépenses faites, du moins qui puisse nous aider.

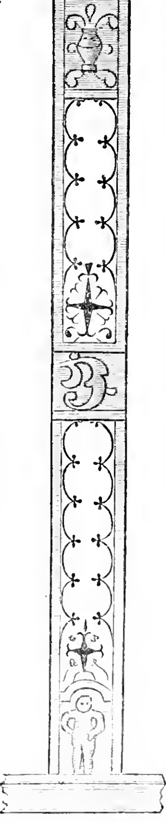
» *P.-S.* — On doit aussi prochainement, au cours des travaux en exécution, ouvrir le caveau qui se trouve au milieu du chœur de l'église de Gallardon. Si nous y découvrons quelque chose digne d'intérêt, je vous en ferai part. »

L'Assemblée a immédiatement voté une somme de 30 fr. pour être mise à la disposition de M. le docteur Gillard.

3° Une lettre de M. Guillon, instituteur à Coudreceau, donnant une description de la voûte de l'église de la Croix-du-Perche, avec un dessin d'un fragment de cette voûte, et annonçant l'estampage d'une pierre tombale trouvée dans l'église de Saint-Denis d'Authou.







« J'ai profité de mes vacances pour aller visiter la petite église de la Croix-du-Perche. La voûte est vraiment remarquable, et la notice de M. de Kerdréan, lue dans la séance d'août, n'a rien d'exagéré, mais malheureusement cette voûte est dans un tel état de vétusté qu'il ne me paraît guère possible de la restaurer. La plupart des figures sont complètement effacées. Parmi celles qu'on distingue encore, beaucoup sont incomplètes ; toutes ont perdu leur éclat primitif.

» La partie qui se trouve au-dessus du sanctuaire est seule assez bien conservée.

» Pour sauver ce qui reste, la réparation de la toiture est urgente ; une branche de lierre a traversé le bardeau, et vient mêler son vert sombre aux arabesques de la voûte.

» C'est par là aussi que la Municipalité a l'intention de commencer ; des travaux importants doivent y être exécutés l'année prochaine. — Déjà, au printemps dernier, un contrefort en grison, fait avec intelligence (on le dirait contemporain de l'église) est venu consolider la muraille septentrionale qui menaçait ruine.

» M. de Kerdréan, qui a pris à cœur la restauration de son église, saura la mettre

à l'abri des injures du temps et lui rendre, nous l'espérons, une partie de son premier éclat.

» Pour répondre au désir que vous m'aviez exprimé, je vous envoie quelques croquis représentant les types qui m'ont paru les plus originaux et les mieux conservés.

» Je me suis rendu également à Saint-Denis d'Authou, avec mon frère, pour relever l'estampage de la pierre tombale qui se trouve dans l'église et que je vous ai déjà signalée.

» Voici l'inscription, en belle gothique du XVIe siècle, qu'on lit autour du personnage : **Hic jacet deffunctus discretus vir dominus Johannes Luton, presbiter, qui obiit anno gratie M° quingentesimo quadragesimo V°, die XIII mensis februarii. Anima ejus requiescat in pace. Amen.**

» Je tiens cet estampage à votre disposition et vous le remettrai à mon prochain voyage à Chartres, pour le cas où vous jugeriez utile de le reproduire dans l'ouvrage en cours de publication. »

4° Une notice de M. l'abbé Renard sur la chapelle de Saint-Fiacre existant autrefois sur la Porte-Guillaume de Chartres :

» Dans son *Histoire de Chartres*, M. E. de Lépinois signale l'existence d'une chapelle érigée autrefois en l'honneur de saint Fiacre, au-dessus de la Porte-Guillaume, et rappelle, d'après les Registres des Echevins, que « nombre de pèlerins et de pèlerines venaient y faire des oblations. » Il termine en disant que l'oratoire existait encore au XVIIe siècle. (Tome I, p. 257.)

» Un bref de Benoit XIV en date du 22 mai 1754, et qui ne paraît pas avoir été signalé jusqu'ici, établit d'une manière authentique qu'au milieu du dix-huitième siècle la chapelle Saint-Fiacre subsistait, que le culte divin s'y faisait et que le concours des fidèles y avait lieu comme par le passé.

» Voici la traduction française de ce document, telle qu'elle fut publiée, par ordre de Mgr de Fleury, dans tout le diocèse de Chartres, sous le titre : *Bref de N.-S.-P. le Pape Benoist XIV, accordant l'indulgence plénière à tous ceux qui visiteront la chapelle Saint-Fiacre, au-dessus de la Porte-Guillaume.*

» Benoist, quatorzième du nom, à tous les fidèles chrétiens qui ces présentes lettres verront, salut et bénédiction apostolique.

» Nous, touchés d'un pieux désir d'augmenter la dévotion des fidèles et de procurer le salut des âmes en leur ouvrant les célestes trésors de l'Église, avons accordé et accordons indulgence plénière et rémission de tous leurs péchés à tous les fidèles chrétiens de l'un et l'autre sexe qui, après s'être confessés et avoir reçu la sainte communion, visiteront dévotement chaque année la chapelle de Saint-Fiacre de la ville de Chartres, au jour et fête de saint Fiacre, depuis les premières vêpres jusqu'au soleil couché dudit jour, et là feront dévotes prières à Dieu pour la paix et union des princes chrétiens, l'extirpation des hérésies et l'exaltation de notre mère la Sainte Église : Ces présentes valables pour sept ans. Et voulons qu'en cas que nous ayons autrefois accordé à ladite chapelle quelque autre indulgence pour toujours ou pour un temps non expiré, ces présentes soient de nulle valeur.

» Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du Pêcheur le 22 mai 1754, la 14me de notre pontificat.

» Benoist, pape. »

» Le permis d'imprimer et de publier est signé « André, vicaire général, » et contresigné « Guillard. »

M. l'abbé Guérin fait part de la découverte, près la commune du Teilleux, d'une pierre funéraire qui couvrait la tombe de Mgr Guillard, ancien évêque de Chartres. — Sur la demande de M. le Président, M. l'abbé Guérin veut bien se charger de procurer à la Société un estampage de cette pierre tombale.

M. Buisson présente divers dessins et plans géométriques, relevés par lui, des caves de Beauregard, existant aux Petites-Filles-Dieu, dans une propriété de Mme veuve Diard.

M. Merlet donne au sujet de ces caves les renseignements historiques suivants :

« La cave du XIIIe siècle, dont M. Buisson a bien voulu relever le plan et dresser les coupes qu'il offre à la Société, n'a pas toujours fait partie de la maison à laquelle elle est aujourd'hui annexée. C'était jusqu'au XVIe siècle une propriété indépendante. En 1554, elle fut léguée à l'Hôtel-Dieu, qui la donnait à bail, l'année suivante, à Jacques Gougis, déjà locataire de la *borde,* aujourd'hui occupée par Mme veuve Diard.

Depuis 1555, elle ne cessa, jusqu'à la Révolution, d'appartenir à l'hospice qui la donna à divers locataires.

» On trouve en effet dans les Archives de l'hospice de Chartres un acte du 15 mars 1554, par lequel les exécuteurs testamentaires de Médard Thiersault, chantre et chanoine de Chartres, font délivrance à l'Hôtel-Dieu du legs fait audit établissement par Médard Thiersault, « c'est assavoir une » cave, quatre denrées de vigne dont deux denrées de mère » et vieille vigne et demye de nouvelle vigne que ledit def- » funt Thiersault a fait planter, et ung jardin contenant » quarante perches de terre où sont comprises lesdites den- » rées de plante de vigne, par luy acquis de la veufve feu » maistre Guillaume Courtin qui l'avoit eu par décret du » prévost de Chartres, le tout assis au larry du Saulmon, » près une borde deppendant de la presbtrière de Beau- » regard où de présent demeure Jacques Gougis. « Et au dos du même acte, on lit, du même temps : « Transport et » délivrance des legs faictz par deffunt maistre Médard » Thiersault des vignes, jardin et cave de Beauregard. «

M. l'abbé Sainsot pose cette question qui a été mise à l'étude et à l'ordre du jour de la réunion prochaine : « Nicolas Oresme est-il chartrain ? »

La séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires.

MM. Fouju (Gustave), à Paris ; présenté par MM. Caillot et Merlet ;

Dulau, libraire à Londres ; présenté par MM. Petrot et Merlet ;

Mlle Trochon, à Cordemais ; présentée par MM. Famin et Merlet.

SÉANCE DU 1er DÉCEMBRE 1887.

Présidence de M. MERLET. — M. ESCOFFIER, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures.

Sont présents : MM. Merlet, Barois, Escoffier, Bellier de la Chavignerie, Huc, Buisson, Amblard, Blin, Gabriel, Granger, Levéteau, Benoît, d'Amécourt, Poyer, Gallas, Jules Courtois, Lagrue, et abbés Clerval, Cottereau, Hermeline, Claireaux et Renard.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Blin dépose sur le bureau l'estampage pris par lui d'une pierre tombale trouvée dans l'église de Saint-Aignan de Chartres, et sur laquelle sont gravés les noms de Jean Cadou, décédé l'an 1503, et de Marguerite de Lérable, sa femme. — Cette pierre figurera dans une des prochaines livraisons de l'ouvrage spécial que publie la Société sur les pierres tombales et dalles tumulaires d'Eure-et-Loir.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Fouju sur les pierres du Moulin-Brûlé, à Morancez, et communique à l'assemblée les dessins qui accompagnent cette lettre.

« Dans son livre, *La Statistique d'Eure-et-Loir*, M. de Boisvillette cite près du déversoir du Moulin-Brûlé à Morancez, deux pierres provenant d'un même bloc et portant chacune des marques de polissage (page 58).

» Après plusieurs visites au moulin, j'ai été assez heureux pour les retrouver, elles étaient presque recouvertes par la terre, mais, en les dégageant un peu, j'ai vu sur l'une : une cuvette, une rayure et une surface plane polie; sur l'autre : une cuvette seulement. Ces pierres n'ont pas conservé leur position primitive puisque le bloc qu'elles formaient a été brisé à une époque que nous ne savons pas; une grande

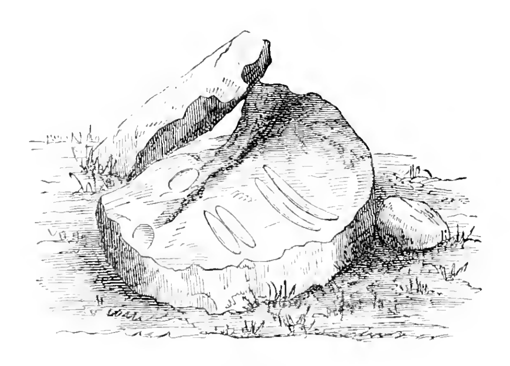
partie est enterrée et l'on peut supposer qu'il existe d'autres marques de polissage sur les parties que l'on ne voit pas.

» Si j'appelle votre attention sur les pierres du Moulin-Brûlé, c'est que j'ai appris dimanche dernier, par le meunier, qu'un amateur de Dreux, M. Doré-Delente, à qui je les avais signalées, est venu les voir et qu'il a demandé au propriétaire du terrain l'autorisation de les enlever et de les transporter à Dreux. Je crois que le propriétaire est M. de Saint-Laumer. A-t-il accordé l'autorisation demandée? Je ne sais. Mais, au point de vue de l'histoire de notre contrée ces pierres ne sont-elles pas mieux à l'endroit où elles gisent depuis des siècles, que dans une collection particulière où elles risquent, à la mort du collectionneur, d'être enlevées par un étranger et perdues pour notre pays?

» Je conviens qu'à côté des polissoirs, le puits de Saint-Martin et la pierre d'Houdouenne, les pierres du Moulin-Brûlé sont peu de chose, mais parce que nous possédons deux polissoirs magnifiques, faut-il abandonner ceux qui viennent en second ordre?

» L'inventaire des monuments mégalithiques fait en 1880 n'en cite même pas 80 pour toute la France.

» Ces monuments sont très rares, aussi devons-nous conserver et protéger ceux qui sont parvenus jusqu'à nous.



La Pierre-Bure.

» Comme polissoir de second ordre, il y a, sur la commune de Corancez, la Pierre-Bure, entre le chemin qui va de Corancez à Morancez et celui de Corancez à Gellainville, près

d'un petit bois, coupé par un fossé le plus souvent à sec; elle se trouve sur la lisière du bois qui fait face à Berchères.

» Je vous signale cette pierre, car elle n'est pas citée dans la Statistique d'Eure-et-Loir, et quoiqu'elle soit moins facile à enlever que les pierres du Moulin-Brûlé, je la mets néanmoins sous la garde de la Société. »

M. le Trésorier propose d'établir ainsi qu'il suit le budget de la Société pour l'année 1888.

Recettes ordinaires.

En caisse le 1er décembre 1886	2,047 fr.	62
Rente sur l'État 3 %.	211	»
20 obligations des chemins de fer de l'Ouest . .	291	»
270 cotisations à 10 francs.	2,700	»
60 id. à 5 francs	300	»
Vente de bulletins	150	»
id. de diplômes	20	
Total	5,719	62

Dépenses ordinaires.

Reste à payer	1,224 fr.	»
Procès-verbaux et Mémoires	1,500	»
Frais de recouvrement	100	»
Traitement de l'appariteur.	300	»
Gravures	600	»
Fouilles et dépenses imprévues	200	»
Séance générale.	200	»
Reliures	150	»
Achats de livres et abonnements	100	»
Total.	4,374 fr.	»

Dépenses extraordinaires.

Monographie de la Cathédrale de Chartres . .	1,000	»
Total	5,374 fr.	»

BALANCE :

Recettes	5,719 fr. 62
Dépenses	5,374 »
Reste	345 fr. 62

Ce projet de budget est adopté.

Ensuite la parole est donnée à M. Benoît qui fait, dans les termes suivants, de nouvelles communications sur les souterrains d'Orlu et de Bissay :

« J'ai l'honneur de vous informer que, le 29 septembre 1887, nous avons fait, avec M. Granger, le voyage d'Orlu dans l'intention de voir l'excavation faite au point *Y* (Voir le plan du souterrain d'Orlu), pour communiquer avec la galerie, d'étudier le sol de ce souterrain et de faire un nouvel examen des effondrements qui entourent Bissay.

» Grâce à la patience et à la persévérance de MM. Chantalou et Levéteau, ils sont arrivés à déterminer le point *Y*, extrémité du souterrain. Là, ils ont percé une excavation à peu près carrée de 3 mètres de côté, sur 6 mètres de profondeur. Craignant un éboulement, ils y ont fait une plateforme et ont continué le percement, en donnant seulement 1 mètre sur chaque face et en consolidant les terres avec des parois en pierre et en mortier de chaux. Ils sont descendus ainsi environ 4 m 50 et se sont trouvés à l'extrémité de la galerie qu'ils ont déblayée pour faciliter le passage.

» Notre descente effectuée, nous avons revu les lieux que nous avions visités le 29 juin.

» Dans notre dernier rapport, nous vous exprimions le regret de n'avoir pu apporter une plus grande quantité d'objets anciens, mais nous ajoutions que s'il en existait, ils devaient être enfouis sous les débris qui couvrent le sol presque partout, et que nous n'avions pas eu le temps d'examiner.

» Il y avait pour nous un grand intérêt à cette étude, car nous espérions trouver quelque chose qui nous livrât le secret enseveli dans ces souterrains. Nous n'avons pas été complètement déçus dans nos espérances, mais il reste

encore beaucoup de points obscurs; nous en connaîtrons bientôt quelques-uns.

» Notre examen s'est fait surtout de *X* en *P*, dans la partie de la galerie facile à parcourir. Les parois ont été visitées avec le plus grand soin, mais elles ne nous ont rien dévoilé. Alors nous avons étudié le sol.

» La partie supérieure est un peu humide. La pioche a entamé difficilement un sol dur de quelques centimètres, formé d'argile calcaire comme le sol de la contrée, mais non de la galerie qui ne contient, dans cette partie, que des bancs de pierre. Au-dessous, la bêche a pénétré dans une couche de sable très pur de 50 centimètres et plus d'épaisseur. Un grand nombre de sondages ont été faits dans la galerie parcourue, soit au milieu, soit sur les côtés, ils ont tous donné le même résultat. Le sable s'arrête aux parois.

» Trois foyers ont été découverts, l'un à l'entrée de la galerie, les deux autres de *S* en *P*. Leur présence est attestée par le charbon qu'on y a trouvé, et les foyers en pierre noire et brûlée, placés sous la couche dure dont nous venons de parler.

» Vous savez, Monsieur le Président, que dans le dernier rapport, deux hypothèses avaient été émises sur l'origine de ces galeries : les uns pensaient que les eaux avaient été la cause efficiente de leur formation, tandis que les autres croyaient que les dépôts amenés par les eaux avaient suivi et non précédé la création de ces souterrains. Aujourd'hui, aucun doute n'est possible, la nature du sol indique que l'habitation a suivi l'inondation.

» Il y a surtout deux choses intéressantes qu'il sera facile de reconnaître. Le mur en *R*, construit de main d'homme, repose-t-il sur le sol dur ou au fond de la couche de sable? Qu'y a-t-il au fond de cette couche de sable, est-ce le banc de pierre ou autre chose? On va sans doute exploiter ce sable et bientôt nous connaîtrons la réponse.

» Nous nous sommes ensuite transportés à Bissay pour examiner de nouveau les effondrements que l'on rencontre autour de ce hameau.

» Au point *E*, on a trouvé une salle de 3 mètres de diamètre, 2 mètres de hauteur et communiquant par des galeries vers le pays et la plaine.

» Entre *E* et *F*, un sondage a amené la découverte, on suppose, des ruines d'un vieux château. On y reconnaît des pans de mur en pierre et terre, recouverts d'un crépi en mortier de chaux. Dans l'un de ces murs, sont percées deux rangées de trous carrés de 20 centimètres de côté et éloignés les uns des autres de 40 centimètres.

» Au point *H*, la sonde est tombée sur une galerie effondrée de 70 centimètres de largeur sur 1 m 50 de hauteur, et se dirigeant vers *G* et *I*.

» Rien autre chose à signaler sur l'ensemble de ces souterrains, bien que le dernier mot, nous le croyons, n'ait pas été dit.

» Avant de clore ce rapport, nous nous sommes demandé si les souterrains de Bissay et d'Orlu avaient une même origine?

» Nous ne le pensons pas. On sait ce que nous avons dit précédemment de ces derniers, tandis que ceux de Bissay, comme ceux de Vierville, ont été creusés par l'homme dans le sol qui lui a paru convenable. Il est donc certain que ceux d'Orlu doivent avoir une origine antérieure à ceux de Bissay. »

L'assemblée vote des remercîments à MM. Benoît, Granger et Levéteau, plus une somme de cinquante francs pour faire face aux travaux nécessaires à la conservation de l'entrée des souterrains découverts.

M. l'abbé Clerval lit une notice relative à l'existence d'une tourelle autrefois construite du côté droit du chevet de l'église de Saint-André. — L'assemblée remercie M. l'abbé Clerval et demande que sa notice soit insérée au Bulletin.

M. Buisson communique un plan de la Porte-Guillaume depuis l'incendie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à quatre heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires.

Mme Joliet, à Chartres, présentée par MM. Barois et Merlet.

M. Potier, instituteur, à Châtenay, présenté par MM. Granger et Benoît.

M. Levéteau, à Bissay, présenté par les mêmes.

M. Bigotteau, vétérinaire, à Auneau, présenté par les mêmes.

SÉANCE DU 5 JANVIER 1888

Présidence de M. Merlet. — M. Caillot, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Sont présents : MM. Merlet, de Saint-Laumer, Barois, Caillot, Amblard, Appay, Buisson, Blin, de Mély, Hüe, Poyer, abbés Clerval, Cottereau, Provost et Hermeline.

Le procès-verbal est lu et adopté sans observation. Cependant, à propos de cette lecture, M. Fernand de Mély croit devoir faire remarquer que, s'il a parlé à la session des Sociétés savantes, sans s'être fait autoriser par la Société, c'est qu'il était délégué du Ministère et non pas délégué par ses confrères de Chartres.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Harreaux, à l'occasion des souterrains de Bissay.

La Commission départementale de l'Exposition universelle de 1889 s'est adressée à la Société pour savoir si elle voulait prendre part à l'Exposition universelle de 1889. Si l'on veut y prendre part, il serait bon d'indiquer les objets que l'on destine à être exposés.

M. le Trésorier fait observer que c'est s'exposer à une grosse dépense pour un bien petit résultat. M. le Président répond qu'il s'agirait sans doute d'une exposition collective, comme on a déjà fait et que les dépenses ne sont pas très élevées. — Personne n'appuyant la proposition de prendre part à l'Exposition universelle, on passe à l'ordre du jour.

Vient la question sur Nicolas Oresme. En quoi se rattache-t-il au pays chartrain ? — La solution est remise au mois de février.

Il est entendu que, pour la séance publique de mai, on s'adressera à M. Coppée. M. de Mély se charge de donner une réponse.

M. Buisson rend compte de l'état d'avancement du travail sur la nomenclature des rues de Chartres qu'il a entrepris avec M. Bellier de la Chavignerie. Les recherches sont terminées, mais la classification exigera beaucoup de temps, surtout pour le XIe et le XIIe siècle.

M. de Mély dit qu'il a trouvé dans un ouvrage de M. Guiffrey des comptes complets pour l'aqueduc de Maintenon. — Après diverses observations, l'assemblée donnant acte à M. de Mély de sa communication, passe à l'ordre du jour, vu que les plans de l'aqueduc et les mémoires à l'appui ont déjà été publiés dans divers recueils, entre autres dans l'*Atlas* du P. La Chaise.

M. Gillard, docteur-médecin à Gallardon, dit qu'on n'a rien trouvé dans les caveaux de cette église et que seulement des terres rapportées y ont été déposées.

La séance est levée à quatre heures vingt minutes.

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 1888.

Présidence de M. Merlet. — M. Caillot, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Sont présents : MM. Merlet, Barois, Pouclée, Caillot, Buisson, Granger, Hüe, de Mély, abbés Émangeard, Lecomte, Provost, Sainsot.

M. Hüe donne à la Société une pièce originale, qui est la réception en foi et hommage de Jean Beloys, procureur au bailliage de Chartres, pour des terres au fief des Jonets et des Moterels, paroisse de Béville-le-Comte (1577). — Remercìments et dépôt aux Archives de la Société.

M. le Trésorier donne lecture du compte de l'année 1888.

Recettes supposées.

En caisse le 1er janvier 1887	1,113	32
2° Rente sur l'État 3 %.	211	»
3° 20 obligations des chemins de fer de l'Ouest.	291	»
4° 280 cotisations à 10 fr.	2,800	»
60 cotisations à 5 fr.	300	»
5° Vente de bulletins	150	»
Id. diplômes	20	»
6° Subvention du Ministère de l'Instruction publique	*mémoire*	
	4,885 fr.	32

Recettes opérées.

En caisse le 1er janvier 1887	1,113 fr.	32
Rente sur l'État 3 %.	211	»
20 obligations des chemins de fer de l'Ouest . .	291	»
Cotisations à 10 francs et à 5 francs	3,035	»
Vente de bulletins et ouvrages de la Société . .	163	»
A reporter.	4,813	32

Report.	4,813	32
Vente de diplômes	24	»
Subvention du Ministère de l'Instruction publique.	*Néant*	
Recettes imprévues : Remboursement d'une obligation des chemins de fer de l'Ouest . .	493	94
Reçu de Mme Richard, par l'intermédiaire de M. l'abbé Sainsot	200	»
	5,531 fr.	26

Les recettes avaient été évaluées à	4,885 fr.	32
Elles ont été de	5,531	26
Excédent. . .	645 fr.	94

Dépenses proposées.

1° Procès-verbaux et Mémoires	1,200 fr.	»
2° Frais de recouvrement	100	»
3° Traitement de l'appariteur	300	»
4° Gravures.	600	»
5° Fouilles et dépenses imprévues	100	»
6° Séance générale	200	»
7° Reliures	150	»
8° Achats de livres et abonnements.	100	»

Dépenses extraordinaires.

9° Monographie de la Cathédrale de Chartres. .	1,000	»
	3,750	»

Dépenses faites.

Notes de Mme Garnier et Mme Vinsot.	1,353 fr.	50
Frais de recouvrement	106	50
Traitement de l'appariteur.	300	»
Gravures, notes de MM. Rousseau et Fauveau .	485	»
Fouilles et dépenses imprévues : Fouilles. . .	166	50
Imprévu. Achat d'une obligation Ouest. . . .	394	50
Séance générale	132	»
A reporter.	2,938	00

Report.	2,938	00
Reliures : note de M. Selleret.	10	75
Achat de livres et abonnements	143	10
Dépenses extraordinaires.		
Monographie, note de Mme Garnier	641	»
	3,732 fr.	85
Les dépenses proposées s'élevaient à la somme de	3,750	»
Il a été dépensé	3,732	85
Différence en moins. . .	17 fr.	15
Le reliquat de l'exercice 1886 était de	1,113 fr.	87
Les recettes de l'année 1887 se sont élevées à la somme de	4,417	94
Ensemble. . .	5,531	26
Les dépenses ont été de.	3,732	85
D'où il résulte que la Société avait en caisse le 31 décembre 1887.	1,798 fr.	41

Ce compte est approuvé et l'on vote des remercîments à M. le Trésorier.

Lecture d'une lettre de M. l'archiviste de Nancy tendant à demander la souscription de la Société pour l'érection d'un buste à M. Lepage, président de la Société Lorraine. — L'assemblée passe à l'ordre du jour.

Lecture est également donnée d'une lettre de M. Guillon, annonçant la découverte d'un aqueduc bien conservé dans le bourg de Saint-Denis-d'Authou :

« On a découvert dernièrement en démolissant une maison au bourg de Saint-Denis-d'Authou, un aqueduc bien conservé dont on ignorait l'existence.

» Les pieds-droits, de 30 centimètres de hauteur environ, sont en petits cailloux noyés dans un mortier très dur ; la voûte est formée par des roches du pays grossièrement taillées.

» Les ouvriers n'ont pas poussé leur découverte plus loin. On ignore donc absolument quelle pouvait être la destination de cet aqueduc, paraissant remonter à l'occupation romaine.

» J'ajoute, pour rendre cette assertion vraisemblable, que plusieurs fois déjà des substructions remontant à cette époque ont été mises au jour dans ce petit bourg, près duquel passait d'ailleurs l'ancienne voie romaine de Chartres à Bourges. »

M. Granger envoie une lettre pour nous tenir au courant des travaux faits à Orlu. Voici cette lettre :

« J'ai l'honneur de vous informer que les travaux concernant les souterrains d'Orlu, dont il a été question dans une séance précédente, sont complètement terminés. La première fouille, qui avait l'inconvénient de se trouver tout à fait sur la limite d'un chemin rural, a été comblée ; on a fait une nouvelle ouverture à 4 ou 5 mètres plus loin, ayant 1 mètre de diamètre, sur une profondeur de 10 mètres environ, le tout maçonné en pierres sèches. Vers le milieu on a ménagé un palier qui permettra d'y appuyer une échelle, afin que ceux qui voudront visiter ces souterrains ne soient pas obligés d'y descendre au moyen d'un treuil.

» Le sol des galeries a été sondé de nouveau : on y a trouvé deux haches celtiques, un os travaillé [1] et terminé en pointe et beaucoup d'autres qui ont été brisés, sans doute pour l'extraction de la moelle ; une clef en fer d'une époque beaucoup plus récente que celle des souterrains, et enfin une grande quantité de plaques très minces, composées surtout de sable argileux et d'oxide de fer à demi-fondus par des foyers dont on voit des traces nombreuses.

» Malheureusement l'exploitation du sable sur laquelle on comptait ne pourra avoir lieu, parce qu'il est presque partout entremêlé d'argile qui le rend impropre aux constructions ou à d'autres usages.

» Les deux passages étroits des galeries que je vous avais signalés dans une lettre précédente, et qu'on avait de la peine à traverser, même en rampant sur le ventre, ont été un peu élargis, et on a découvert des parties de maçonnerie

[1] Ces objets fort intéressants ont été donnés à la Société. Ce ne sont pas des haches celtiques, mais des instruments servant à polir les peaux d'animaux qui étaient aux époques préhistoriques les vêtements de l'homme. A ces sortes de polissoirs est joint un grattoir en os servant à enlever les poils dont ces peaux étaient couvertes.

indiquant que, dès l'origine, ils avaient très peu de largeur, afin sans doute que la circulation, dans ces cavernes, pût être interceptée à volonté.

» C'était peut-être aussi pour empêcher la circulation et arrêter les envahisseurs qu'avait été creusée, dans le roc, cette chambre, en forme de ballon aplati, de 4 à 5 mètres de diamètre, formant une sorte d'étage au-dessus des galeries avec lesquelles elle ne communique qu'au moyen d'une ouverture étroite pratiquée dans la voûte.

» Il est probable qu'il y avait autrefois pour pénétrer dans ces souterrains une vaste descente en pente douce ; car les deux forages qu'on a faits dernièrement se trouvent au milieu de terres remuées qui paraissent s'étendre assez loin ; aussi la dernière fouille a présenté quelque danger et on a même douté un moment du succès.

» Une chose qu'on ne s'expliquait pas, c'est la grande différence qui existe dans l'état de conservation de ces galeries : la première partie, ayant une longueur d'environ 100 mètres, sous les constructions du village, est effondrée et à peine accessible ; l'autre partie, au contraire, qui s'étend sous la plaine, et peut avoir 80 mètres de longueur, est dans un bon état de conservation. Cela provient sans doute de ce que cette dernière partie est protégée par une sorte de béton très résistant, composé de marne, de petites pierres et d'argile pilonnés ensemble, et placé à 1 mètre environ de la surface du sol. Cette couche peut avoir une épaisseur moyenne de 50 centimètres et une largeur de 4 à 5 mètres. Les côtés à peu près parallèles s'arrondissent un peu en forme de voûte. Cette largeur paraît suffisante pour protéger cette partie des galeries contre les infiltrations d'eau. Comme cette couche ne semble pas se prolonger sous les habitations, ou qu'elle a pu être détruite à différentes époques, on s'explique que cette autre partie des galeries soit en si mauvais état. J'ignore si on a trouvé ailleurs un exemple d'anciennes cavernes recouvertes ainsi d'une sorte de couche de béton.

» L'ensemble de ces souterrains se prolongeait vraisemblablement de l'autre côté du puits communal d'Orlu : c'est ce que semblent indiquer les grosses pierres qu'on voit dans les parois du puits opposées à l'entrée des galeries actuelles. Il y aurait sans doute lieu d'entreprendre de ce

côté de nouvelles recherches; mais comme la Société a déjà fait d'assez grands sacrifices, et que les prévisions de la dépense ont été notablement dépassées, il est probable qu'elle sera d'avis d'ajourner ce travail. Ce qu'il y a toutefois à désirer, c'est qu'elle ne permette pas à quelque Société rivale de marcher sur ses brisées, et qu'elle se réserve la haute main sur ces fouilles afin de pouvoir continuer les recherches, quand elle le jugera à propos et que les circonstances le permettront.

» Avant de terminer, il me reste, Monsieur le Président, à réparer une omission que j'ai commise dans une lettre précédente : c'est qu'après vous avoir signalé le zèle de MM. Levéteau et Chantalou, ces infatigables explorateurs qui nous ont ouvert la voie, j'aurais dû vous citer également M. le docteur Jamin, d'Oisonville, M. Bigotteau, vétérinaire à Auneau, M. Lazare, ingénieur, à Paris, ainsi que MM. les curés de Châtenay et de Denonville et quelques autres dont les noms m'échappent, qui tous ont mis à visiter ces galeries le plus grand empressement. Je dois même vous signaler ici en particulier M. le curé de Châtenay qui, grâce aux indications que lui a fournies la boussole, a fixé le premier, d'une manière assez précise, l'endroit qui devait correspondre à l'extrémité des galeries, et où l'on a ouvert la nouvelle descente.

» M. Chantalou m'a informé qu'il avait visité des souterrains très curieux dans le jardin du presbytère de Dommerville. A Grandville, on a trouvé dernièrement, dans un tombeau, des fragments d'armure, un cachet. Le squelette portait au cou un collier de perles de verre blanc et des bagues en or dans les doigts, collées aux ornements. Je vous transmets à la hâte ces détails incomplets; peut-être recevrai-je d'autres renseignements prochainement. »

M. l'abbé Sainsot donne lecture de sa Revue bibliographique de 1887.

Il est prié d'y ajouter M. Julien Barois, ingénieur en chef des ponts et chaussées, qui a fait un travail sur les Irrigations en Égypte, imprimé à l'Imprimerie Nationale.

M. de Mély déclare qu'il n'a pas reçu de réponse de M. Coppée et qu'il lui a adressé une lettre le priant de donner une solution.

Il rapporte qu'il a vu dans l'église de Saint-Ouen, à Rouen, une tapisserie faisant partie de la suite des cinq tapisseries conservées au Musée de Chartres et provenant de la cathédrale. Il pense que cette tapisserie aura été vendue à Rouen par le restaurateur des tapisseries du Musée, auquel on l'avait donnée pour réparer les cinq autres. Il demande s'il s'il n'y aurait pas moyen de la recouvrer. — On ajournera la solution à prendre, afin d'avoir des détails plus certains.

M. Granger offre l'empreinte du sceau trouvé à Grandville dont il avait parlé dans sa lettre. — Ce sceau est un sceau bourgeois du XVe siècle portant pour devise : S. GUILLELMI DE TI.......

M. de Mély fait connaître qu'il a relevé les quatre-vingts vitraux de la Cathédrale et qu'il a pu retrouver les noms des donateurs. M. Merlet répond qu'il pourrait discuter quelques noms qui ne lui paraissent pas très exacts; mais il aime mieux attendre avant de faire une critique quelconque.

Au sujet de la question posée par M. l'abbé Sainsot, de savoir si l'intendant Charles-Henri Feydeau de Brou et l'évêque d'Amiens, Henri Feydeau de Brou, étaient du pays chartrain, M. l'abbé Hermeline répond qu'il croit inutile de faire des recherches à Brou, comme on l'avait proposé. Il a rencontré un Feydeau de Brou, premier mari de Mme la comtesse de Puységur, de Denouville; et ce Brou, dont celui-ci était comte, est près de Lagny (Seine-et-Marne).

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS

Membres titulaires.

Mme Léonce Person, à Maisons-Laffite; présentée par MM. Haudié et Merlet.

MM. le Marquis de Lévis, à Montigny-le-Gannelon; présenté par MM. le comte de Prunelé et Merlet.

Maunier, directeur-gérant du Journal le *Progrès;* présenté par MM. Coudray-Maunier et Caillot.

SÉANCE DU 8 MARS 1888.

Présidence de M. Merlet. — M. Caillot, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Sont présents : MM. Merlet, Barois, Bellier de la Chavignerie, Caillot, Amblard, Blin, Buisson, Chevallier-Rufigny, Escoffier, Gérondeau, Hüe, Stanislas Isambert, abbés Cottereau, Guérin, Lecomte, de Sainte-Beuve, Sainsot.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Bellier de la Chavignerie fournit des explications sur un fait allégué à la dernière séance. La Commission du Musée a, il est vrai, donné à réparer les tapisseries dont il a été question, et pour les réparer elle a abandonné un morceau de vieille tapisserie : mais ce morceau ne faisait nullement partie de la série que possède le Musée : c'était une verdure sans prix. Le Musée n'a jamais eu que cinq pièces de tapisserie. Qu'il existe un panneau de cette collection à l'église de Saint-Ouen de Rouen, c'est possible, mais il n'a rien de commun avec les tapisseries du Musée.

M. le Président donne lecture d'une lettre qu'il a reçue du Ministre de l'Instruction publique, disant que l'ouverture du Congrès des Sociétés savantes des départements aura lieu le mardi 22 mai prochain à la Sorbonne. Il demande quels seraient les membres qui voudraient représenter la Société à ces réunions. A ce propos, M. l'abbé Sainsot fait observer qu'il est allé l'année dernière à la session, mais qu'il n'y a pas moyen de savoir quand se traite telle ou telle question et que par conséquent il est difficile de suivre les séances avec fruit.

M. Merlet donne connaissance d'une autre circulaire émanant du Directeur des Beaux-Arts, appelant l'attention sur les réunions annuelles des Sociétés des Beaux-Arts et sur la nature des travaux dont il est fait lecture au cours des réunions.

M. le Président communique trois passages relatifs à la ville de Chartres, tirés des Actes des Saints par les Bollandistes.

Le premier est extrait des *Miracles de saint Wandrille*, légende écrite par un moine anonyme de l'abbaye de Fontenelle.

« Anno dominice incarnationis D CCC LXXXV, sub die IIº kalendas decembris, venerunt corpora sanctorum Wandregisili et Ausberti, confessorum, ad Carnotenam urbem et, jubente Domino, suscepta sunt a venerabili Haimone, episcopo prefate urbis, et domino Haimerico, abbate monasterii Sancti-Karauni martyris, et collocata in ecclesia, in qua isdem Christi martyr requiescit, ubi non minimam humanitatem monachis Sancti-Wandregisili, qui metu gentilium hec attulerant, exhibuit et hospitalitatem condignam hilariter tribuit, ibique usque XIIIIº kalendas marcii pacifice mansimus, videlicet per menses tres exceptis tribus diebus. Deinde XIIIIº kalendas marcii, metu gentilium suadente, et cooperatore prefato Haimerico venerabili aliisque sanctorum veneratoribus, annuente etiam ejusdem urbis venerabili clero et plebe Deo devota, cum laudibus et honore, prædictorum corpora sanctorum intra muros prefate urbis venerabiliter suscepta sunt, atque in capellam quam olim venerandus presul Gislebertus infra domum suam construxerat digne collocata sunt. »

Le second passage est un peu plus ancien; il est tiré de la *Translation des reliques de saint Liboire*, évêque du Mans, et se rapporte au mois de mai 836.

« Contigit ut ad civitatem Carnotensem, satis amplam et populosam, devenirent; cujus urbis episcopus, Bernuinus nomine, jam tum ætate simul et moribus valde maturus, collectis ex more presbyteris, eo tempore synodum in urbe celebrabat. Cui cum nunciatum esset, qualiter et quo ordine assumptum Cenomanis corpus præfati confessoris, suæ jam urbi appropinquaret, statim cum omni illo sacro sacerdotum collegio, totoque clero suo et populo, processit in ejus occursum, atque cum hymnis et canticis spiritalibus illud devotissime extra urbem longe progressus excepit, jussitque ut

deferretur per viam, que ducit foras muros civitatis ad oratorium. in quo sancti Carauni membra requiescunt. Cumque catervatim, sequente grandi multitudine, ad memoratum locum honorifice duceretur, sonantibus signis per totam urbem. et populo excelsa ad Deum voce proclamante, ut tantam sibi gratam esse devotionem Dominus declararet, multo ibidem per beatum Liborium fieri signa concessit......... Ibi ergo cum spiritali lætitia noctem illam transigentes, primo mane optatum iter arripuere. »

Enfin le troisième est extrait de l'Histoire de la *Translation des reliques de saint Germer* :

« A decrepitis ævo nobis est narratum quod sibi adhuc parvulis a suis parentibus provectis ætate fuerit relatum, quod quadam vice tam atrociter per Galliam terribilis ignis Ardentium grassari cœpit quod rarus erat qui evadere non desperaverit. Accelerabant igitur conglobatæ de singulis urbibus catervæ ad ecclesiam Carnotensem pergere, in qua velut in propria aula celebrior est in extinctionem illo igne Ardentium Regina cœlorum Mater Dei Virgo Maria. Cujus cladis atrocitatem plebs quoque Belvacensis expavescens, ad adjutorium quo non est potentius post Deum, corde contrito confugiens, Carnotum pervenit civitatem, et supplex Dominam angelorum oratura cum aliis innumeris ecclesiæ intravit limina.

» Cum igitur plurimæ multitudines populorum in eadem basilica unanimi devotione divinam clementiam implorarent, et protectionem Matris misericordiæ contra instans periculum invocarent, quidam clericus senex approbatæ religionis et scientiæ, sermonem consolationis facturus ad populos, surrexit ; qui, ab omnibus facto summo silentio, post aliquanta exhortationis verba conversus ad plebem Belvacensem, sic intulit : « O, inquit, viri Belvacenses, non turbetur cor vestrum neque formidet ; præstitit enim vobis Deus obicem validissimum adversus hoc divinæ iracundiæ flagellum, gloriosum scilicet confessorem Geremarum, cujus sancti patris venerabile corpus quicumque retinuerit locus, ab hoc flagelli semper erit ejus meritis tutus. » Hac illa cives illius urbis consolatione a Deo accepta roborati, erga beati viri corpus devotiores effecti, nulla ratione patiuntur illud a se separari. »

A la suite de cette communication, M. Merlet fait observer combien il serait intéressant de signaler ainsi tout ce qu'on trouverait concernant le pays chartrain dans les livres dont on ferait lecture.

Lecture d'un article de M. l'abbé Renard relatif aux reliques de saint Gilduin. — Renvoi à la Commission de publication.

M. le Président donne lecture d'une notice de M. de Mély sur un manuscrit chartrain qui se trouve au *British museum*. — Renvoi à la Commission de publication.

Enfin M. l'abbé Sainsot continue la lecture de sa revue de l'année.

1° ARCHÉOLOGIE

L'archéologie a encore chômé cette année dans notre département, et les découvertes en ce genre auraient été nulles sans les fouilles que la Société a fait exécuter dans les souterrains de Bissay, commune d'Orlu. Le résultat de ces travaux étant consigné au jour le jour dans nos Procès-Verbaux, il serait superflu d'y insister longuement ici. On nous permettra toutefois d'exprimer notre désir de voir des fouilles de même genre se produire sur d'autres points du territoire beauceron. Nous n'avons pas l'espoir d'amener ainsi des découvertes qui soient comme un événement dans le monde scientifique, mais nous pouvons espérer d'apprendre les secrets d'une époque bien éloignée de la nôtre. L'attention des archéologues ne s'était point dirigée encore d'une manière suivie vers ces retraites mystérieuses; aussi nous sommes ici en face de l'inconnu et c'est seulement après une série d'observations consciencieuses, comme celles qui viennent d'être faites à Bissay, que l'on pourra raisonner en connaissance de cause sur l'origine et l'usage de ces galeries souterraines. Espérons que notre Société verra son exemple suivi par des propriétaires intelligents et amis des recherches archéologiques; nous sommes persuadé qu'elle-même continuera de marcher, avec la prudence qui la caractérise, dans la voie où elle vient de s'engager.

Signalons en deux mots non pas la découverte, mais la réouverture de la belle crypte de la Madeleine de Châteaudun. Abandonnée depuis 1793, cette crypte était connue des Dunois, mais depuis bien des années l'entrée en était condamnée et pour y pénétrer il fallait recourir à la méthode des voleurs, en se glissant au travers des barreaux des fenêtres. Les Bulletins de la Société dunoise nous feront connaître son état actuel et l'intelligente réparation dont elle va être l'objet.

2° HISTOIRE

Dans le courant de cette année ont paru quelques travaux intéressant l'histoire de notre pays.

Du Cluzel. — L'Académie des Sciences etc. de Rouen a publié dans ses *Mémoires* de l'année 1886 (parus en 1887) une étude importante sur une noble dame dont la famille possédait le château de Blanville, paroisse de Saint-Luperce, et autres propriétés territoriales dans la contrée chartraine, Madame du Cluzel, née de Mathau. Cette étude est intitulée *Histoire d'une grande dame pendant et après l'émigration*, et a pour auteur Ch. Levavasseur.

Épitaphe chartraine. — *Le Bulletin des Antiquités de la Seine-Inférieure* a publié des notes sur l'épitaphe d'un archevêque de Rouen dans une église de Chartres, par M. Bouquet. Le recueil auquel nous empruntons ce renseignement ne nous donne pas d'autre indication; toutefois ces quelques mots suffisent pour faire connaître qu'il s'agit de l'épitaphe de Robert Ier, comte d'Évreux, archevêque de Rouen, fils de Richard Ier, duc de Normandie, qui fut inhumé dans la chapelle Saint-Laurent de l'église Saint-Père en 1037.

Perche. — En janvier 1887, M. O. de Romanet a soutenu à l'Ecole des Chartes la thèse suivante : *Géographie et topographie féodales du Perche.*

Epernon. — M. l'abbé Cazauran a fait une seconde réponse aux objections de M. Mireur relativement au *Mariage morganatique du duc d'Épernon.* (Maisonneuve. Paris, 1887. in-8°, 14 p.)

Dans une *Aventure du baron de Luzignan*, M. Tamizey de Laroque raconte le récit de la capture faite en 1625, par le duc d'Épernon, du baron de Luzignan, officier de l'armée du duc de Rohan. (Nérac, Durey, 1886, in-32.)

Marceau. — Un vaisseau cuirassé du premier rang (du prix de 17 millions) portant le nom de l'illustre général chartrain a été lancé à la mer le 24 mai.

3° BEAUX-ARTS

Le salon de 1887 n'a reçu qu'une œuvre se rapportant à l'archéologie ou à l'histoire du département. C'est la *Porte Roland à Montigny-le-Gannelon*, aquarelle par Lebœuf (Auguste-Louis), né à Châteaudun.

Cathédrale. — En avril 1887, le sanctuaire de Notre-Dame-du-Pilier, c'est-à-dire l'espace qui forme comme une petite chapelle devant la statue de la Vierge chartraine dans l'église haute, a reçu un nouveau pavage. C'est un carrelage de marbre dont le dessin a été fourni par M. Bœswilwald, architecte du gouvernement.

Nous croyons devoir signaler également la pose d'une horloge électrique dans l'élégant pavillon de l'horloge que la Renaissance a élevé à la base cyclopéenne du clocher neuf.

Ce travail préparé dans le cours de l'année 1887 a été inauguré le 1er janvier 1888. C'est, dit-on, l'œuvre d'un enfant de Chartres, M. Renouf, qui a su appliquer l'électricité à donner le mouvement et la direction à cette horloge d'un système tout nouveau, qu'il appelle horloge à déclanchement électrique. Le fonctionnement en est, dit-on, admirable de simplicité et de précision. Par un ingénieux système de transmission électrique cette horloge peut actionner un grand nombre de sonneries en divers lieux et au moyen d'un simple contact sonner le tocsin de l'Hôtel-de-Ville ou de tout autre endroit relié électriquement avec elle. Il paraît que le monde savant attend avec curiosité le résultat de cet essai; le temps nous apprendra si le succès a répondu aux espérances de l'auteur. Les journaux et revues scientifiques ont signalé cette heureuse innovation.

A cette occasion, presque tous ont répété, sur la foi d'autrui sans doute, que l'horloge qui vient d'être si avantageusement remplacée était du XIIIe siècle. Il est bien possible qu'il y ait eu une horloge à la Cathédrale de Chartres dès cette époque reculée, mais celle qui est parvenue jusqu'à nous n'a pas une si haute antiquité. Le plus ancien document qui constate l'existence certaine d'une horloge à Notre-Dame de Chartres est de 1359, et celle-ci n'a pas eu une longue existence, car nous voyons le Chapitre de 1390 à 1392 passer un marché avec Philippe Mauvoisin pour la façon d'une horloge à marteau en l'église Notre-Dame (*Archives départementales* G. 155). Celle-ci elle-même n'eut qu'une existence éphémère, car dès 1399 ou 1400, une autre horloge est commandée à Étienne Plaisance, horlogeur (*Ibid.* 160). Encore il n'est pas prouvé que ce soit cette dernière qui ait donné l'heure à la ville de Chartres jusqu'à nos jours; et d'ailleurs, lors même que depuis cette époque on ne l'aurait point remplacée intégralement, elle a subi tant de vicissitudes, elle a tant de fois été retouchée et refaite partie par partie qu'il ne serait guère possible de la faire remonter au XIVe siècle; à plus forte raison ne peut-on pas la présenter comme une œuvre du XIIIe.

Un de nos compatriotes, le docteur Péan, natif de Marboué, a été élu membre de l'Académie, au mois de novembre 1887.

4e BIBLIOGRAPHIE

L'Ami du Foyer. — Almanach pour 1888.

Ern. CAILLOT. — *Les Régiments d'Eure-et-Loir.* — Chartres, 1887, in-8o, 36 pages.

ANONYME. — *Exercices sur les verbes*, par plusieurs institutrices de Chartres. — Chartres, Duchon, in-12, 72 p.

ARGENAY (Jean d'). — *Diane de Poitiers et son temps.* (Fait partie de la Bibliothèque illustrée.)

Annuaire statistique, etc., du département d'Eure-et-Loir. — 1887, in-12.

L'Astrologue de la Beauce et du Perche. — Almanach pour 1888.

Bellenger (A.) et de Gastel (H.) — *Quelques notes sur sainte Radegonde de Lanneray.* — Châteaudun, Lecesne, in-8°, 51 p. (Extrait des *Mémoires de la Société dunoise.*)

Bellier de la Chavignerie. — *Table topographique des artistes français.* Suite du Dictionnaire général, par MM. Bellier de la Chavignerie et Auvray. — Paris, Renouard, 1887.

Bethouart (A.) — *Histoire du blé dans la Beauce et les environs de Paris* (Publié par la *Meunerie Française*). — Paris, 1887, in-8°, 15 p.

Bimbenet (Daniel). — *L'abbé Blanchet (d'Angerville).* — Orléans, Herluison, petit in-8°, 30 p. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Sainte-Croix.*)

Bouilly (J.-N.). — *Geneviève et Marcelin ou les Jumeaux de la Beauce.* — Limoges, imprimerie et librairie Ardant, petit in-8°, 72 p. avec gravures.

Boullay. — *La vérité sur M. Pasteur,* par Boullay, vétérinaire à Courville.

Chabannes (comtesse Armand de). — *La vierge lorraine Jeanne d'Arc: son histoire au point de vue de l'héroïsme, de la sainteté et du martyre.* — Paris, Plon, 1887, 2e édition, in-18 jésus avec portrait.

Cintrat (abbé), curé de Mignières. — *Les Trois Maries.* — Chartres, Garnier, 1887, 201 p.

Claireaux (abbé). — *Des avantages que procure l'étude des belles-lettres.* Discours prononcé à la distribution des prix de l'Institution Notre-Dame, le 30 juillet 1887. — Chartres, Durand, in-8°, 17 p.

Clerval (abbé). — *Bulle inédite de Nicolas IV. Démêlés du Chapitre de Chartres avec la comtesse Jeanne et le roi Philippe-le-Bel pour la juridiction temporelle.* — Chartres, Garnier, 1887, in-8°, 16 p.

Dietrich (Auguste). — *Jacques Richard et la presse.* Paris, Charpentier, 1886, petit in-12, 146 p.

Le même. — *Jacques Richard.* — Poésies, précédées d'une étude, 2e édition, 1887.

Flèche (abbé). — *Géographie de France, en vers.* — Nouvelle édition, 1887, in-12.

Fousset (J.-B.). — *Derniers chants d'un poète chrétien, dédiés aux âmes pieuses,* par Fousset, ancien professeur à Orléans (né à Terminiers).

Freppel (Mgr), évêque d'Angers. — *Éloge funèbre du général de Sonis,* prononcé dans l'église de Loigny le 22 septembre 1887.—Angers, Germain et Grassin, 1887, in-8°, 23 p.

Fulbert (S.) — Voyez Pfister *infrà.*

Gauron (Dr).—*Notice sur une épidémie de fièvre typhoïde observée à Pont-Saint-Maxence en 1884,* par le docteur Gauron, né à Chartres. (Ce travail a été honoré d'une médaille de bronze.)

GILLARD. — *Souvenirs d'Eure-et-Loir.* — Eaux-fortes par Paul Gillard avec texte explicatif par A. Gillard ; 2 séries in-8° colombier. (Il y a aussi une édition de petit format.)

LES MÊMES. — *Annales de la ville de Nogent-le-Roi en Beauce* (6 eaux-fortes).

GOURDAT (abbé), vicaire de Dreux. — Tableau synthétique de toutes les connaissances humaines, dédié à Sa Sainteté Léon XIII, à l'ocasion de son glorieux jubilé sacerdotal. — Typographie Didot, Paris, 1887 (Tableau de 1 m 50 sur 0 m 50).

HÉNAULT (abbé). — Deux répliques à l'auteur du mémoire *Les premiers évêques d'Orléans*, par M. l'abbé Hénault et dom Piolin, O. S. B. — Orléans, Herluison, 1887, 20 p. in-12.

JARRY. — *Les sépultures des comtes de Dunois à Cléry.*

LEBŒUF. — *Châteaudun.* Fascicule de 12 p. in-8° colombier avec illustration de A. Lebœuf, 1887.

LE FÈVRE (Jean), évêque de Chartres. — *Journal de J. Lefèvre* (1380-1385). Le premier fascicule a paru en mars 1887.

LEFÈVRE PONTALIS (P.) — *Une consultation de Pothier en 1761.* Extrait du Bulletin de la Société dunoise, in-8°, 10 p.

LOUDIER (Sophronyme). — *Un drame sous la neige.* Téqui, librairie S. Michel, Paris , 1887, in-12.

MAISON (Emile). — *Le sire de Péronville et la bête d'Orléans*, chronique beauceronne. — Paris, Dupret, 1887, grand in-8°, 16 p.

MÉLY (Fernand de). — *Les inventaires de l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée.* — Paris, 1887, in-4°, 40 p.

MERLET. — *Registres et minutes des notaires du comté de Dunois. Inventaire sommaire.*— Chartres. imprimerie Garnier, 1886, in-8°, 477 p.

MERLET. — *Dictionnaire des communes, hameaux et fermes du département d'Eure-et-Loir*, par l'archiviste du département. — Chartres, Selleret, 1887, 138 p.

MERLET. — *Cérémonies publiques à Chartres pendant le XVIIIe siècle*, par K. L. M. — Chartres, 1887, in-8°.

MERLET. — *Des Assemblées de communautés dans l'ancien comté de Dunois*, publié sous les auspices de la Société dunoise. — Châteaudun, L. Pouillier, 1887, in-12. 327 p.

Le Messager de la Beauce et du Perche. — Almanach pour l'année 1888.

MULLER. — *La disette en 1795, mission du conventionnel Honoré Fleury en Eure-et-Loir* en l'an III, d'après les documents recueillis et mis en ordre par P. Muller. — Nantes, Forest, grand in-8°.

PERSON (Léonce). — *Cornelii Taciti ab excessu divi Augusti quæ supersunt, libri, I, II, III.* Introduction, commentaires et notes par L. Person, professeur au lycée Condorcet, agrégé des classes de grammaire. — Paris, Belin, in-12, 302 p.

PFISTER. — *De Fulberti Carnotensis episcopi vitâ et operibus.* — Nancy, Sordoillet, in-8°, 14 p.

POUCIN. — *La maison du garde. Hygiène, économie domestique*, par Th.-P. Poucin, conservateur des forêts (né à Senonches), 1887.

REGNAULT (Mgr), évêque de Chartres. — Mandement pour le saint temps du Carême 1887 et Lettre pastorale sur les caractères de la véritable église dans ses rapports avec les États civils. — Chartres, imprimerie Durand, in-4°, 17 p.

SAINSOT (abbé). — *Un poète beauceron. Jacques Richard* (1841-1861), in-8°, 72 p. — Chartres, imprimerie Garnier.

TOUREAUX (L.) — *Atlas-grammaire de la langue française.* — Chartres, Selleret, 1887.

5° NÉCROLOGIE

GUERRIER DE HAUPT (Charles-Adrien), né à Nogent-le-Rotrou, ancien élève du Grand-Séminaire de Chartres, littérateur, ancien directeur de l'École normale de la Seine, auteur d'une *Grammaire française*, est mort à Paris au commencement de l'année 1887, à l'âge de 79 ans.

PERSON (Léonce), né à Chartres, fils de l'ancien directeur de l'École normale, professeur distingué.

Il laisse des travaux d'érudition et des études fort originales sur la musique dans les temps antiques. Lorsque la mort l'a frappé, il venait d'être admis comme membre de la Société archéologique dont son père avait été un des fondateurs et il lui promettait un concours qui aurait été précieux pour elle.

FAVRE (abbé Pierre-Étienne-Lazare), né à Janville le 12 janvier 1812, mort à Paris dans le premier mois de l'année 1887. Son goût pour les sciences exactes se manifesta de bonne heure, mais il ne lui sacrifia point la vocation qu'il ressentit pour l'état ecclésiastique, assez longtemps après avoir achevé ses études. Prêtre à Orléans en 1838, il entrait au séminaire des Missions étrangères en 1842 et en sortait bientôt pour aller évangéliser dans la Malaisie et la Chine. Il fut définitivement attaché au poste de Malacca où des études persévérantes le rendirent promptement apte à instruire en chinois, en malais, en portugais et en anglais. Il parcourut ensuite une partie de l'Amérique, en quête d'aumônes pour construire une église à Malacca. Sa mauvaise santé le força à revenir en Europe en 1858. Le Ministre de l'instruction publique voulant utiliser sa science philologique le chargea d'un cours de langue malaise en 1860, et quelques années après (1864) de la chaire de malais et de javanais à l'École des langues orientales vivantes. M. l'abbé Favre fut chargé de missions scientifiques en Angleterre (1861) et en Hollande (1863). Les honneurs récompensèrent son dévouement à la science; il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur et officier d'Académie en 1870, puis vice-président de la Société indo-chinoise.

Plusieurs sociétés savantes françaises et étrangères l'avaient admis au nombre de leurs membres honoraires. Il a publié plusieurs ouvrages en français, en portugais, en anglais et en malais. Tous les journaux scientifiques ont annoncé sa mort et quelques-uns lui ont consacré des articles nécrologiques fort élogieux.

(Voir la *Voix-de-Notre-Dame-de-Chartres*, mai 1887.)

DESNOYERS (Jules-Pierre-François-Stanislas), membre libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, né le 8 octobre 1800, à Nogent-le-Rotrou, est mort dans cette ville, le 1er septembre. M. Desnoyers est l'un des rares savants qui aient étudié en même temps les sciences historiques et les sciences naturelles. Celles-ci eurent d'abord la préférence, et, dès 1825, il était secrétaire de la Société d'histoire naturelle de Paris; il devint quelques années plus tard secrétaire de la Société de l'histoire de France, puis fut nommé membre du Comité chargé de la publication des *Documents inédits relatifs à l'histoire de France;* il était entré à l'Institut en 1862. Nous signalerons parmi ses travaux historiques et archéologiques : *Histoire du décroissement et de la destruction totale du paganisme dans les provinces de l'Empire d'Occident* (1832; prix à l'Académie des Inscriptions); — *Histoire des différentes incursions des Arabes d'Asie et d'Afrique en Italie et dans les îles qui en dépendent* (1838, prix à la même Académie); — *Indication des principaux ouvrages propres à faciliter les travaux relatifs à l'histoire de France* (1837, in-8; extrait de l'*Annuaire de la Société de l'histoire de France*); — *Sociétés littéraires de la France* (1841, in-8. *Ibid.*); — *Topographie ecclésiastique de la France pendant le moyen âge et dans les temps modernes jusqu'en 1790* (1853, 1854); — *Bibliographie historique et archéologique de la France* (1854, in-8; extrait du *Bulletin de la Société de l'histoire de France*); — *Instruction pour les recherches à faire en Orient sur les colonies gauloises en Asie-Mineure* (1855, in-8, dans le *Bulletin des comités historiques;)* — *Sur le sort des enfants trouvés en France, antérieurement à saint Vincent de Paul* (1856). Les publications scientifiques de M. Desnoyers ont trait principalement à la géologie : *Mémoire sur la craie et les terrains tertiaires du Cotentin* (dans les *Annales de la Société d'histoire naturelle de Paris*, t. II, 1825); — *Observations sur les terrains tertiaires du nord-ouest de la France* (dans les *Annales des sciences naturelles*, t. IV, 1825); — *Sur les cavernes et brèches à ossements des environs de Paris* (dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 1842, in-4); — *Recherches géologiques et historiques sur les cavernes à ossements* (1845, in-4); — *Observations sur les terrains tertiaires du nord-ouest et de l'ouest de la France* (dans le *Bulletin de la Société géologique :* 1852 et 1855).

De 1879 à 1882, M. Desnoyers a publié chaque année dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France* un Rapport sur les travaux de la Société. (*Polybiblion*. Novembre 1887.)

La séance est levée à cinq heures.

SÉANCE DU 3 MAI 1888.

Présidence de M. MERLET. — M. CAILLOT, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Sont présents : MM. Merlet, de Saint-Laumer, Barois, Bellier de la Chavignerie, Caillot, Amblard, Appay, Buisson, Escoffier, Gabriel, Germond, de Mély, Muset, abbés de Saint-Beuve, Renard, Sainsot, Lecomte, etc.

M. le Président dit qu'il a reçu du Directeur des Beaux-Arts une circulaire annonçant que des objets mobiliers pourront à l'avenir être classés comme monuments historiques et invitant les membres de la Société à rédiger des inventaires de ceux qu'ils connaîtraient.

Une longue conversation s'engage entre divers membres ; il en ressort cette conclusion qu'il semble important de rédiger les inventaires demandés par M. le Directeur des Beaux-Arts, et que, loin d'être un danger, ces inventaires peuvent être quelquefois fort utiles. M. le Président fait voter pour savoir si la Société est d'avis qu'on s'occupe de l'inventaire. La Société répond oui par 8 voix contre 5.

M. l'abbé Sainsot craint que ce travail ne soit pas fait sérieusement. Il ajoute que Mgr l'Évêque a ordonné que cela fût fait pour le département et qu'il n'a pas obtenu les résultats sur lesquels il comptait. M. de Saint-Laumer partage les craintes de M. l'abbé Sainsot. Il lui semble qu'il faut établir les responsabilités et que pour cela il serait utile de nommer deux délégués par canton qui feraient un rapport. Ainsi on pourrait arriver à un résultat sérieux. M. l'abbé Sainsot dit que les rapports n'ont pas manqué, mais qu'on en est resté là et qu'on ne les a même pas conduits jusqu'au bout comme Monseigneur l'avait demandé.

L'assemblée décide que deux nominations pourraient être faites par canton et charge le Bureau de rédiger une circulaire et de désigner des délégués.

M. de Saint-Laumer croit qu'il faudrait laisser à M. le Président la latitude de nommer soit un, soit deux délégués par canton. Cette conclusion est adoptée.

M. le Président entretient l'assemblée de la réception à faire le 17 mai, à M. Lafenestre.

M. de Mély montre le dessin d'une tapisserie qu'il a trouvée dans Montfaucon et lit un article sur cette matière. — Renvoi à la Commission de publication.

M. Amblard lit une notice sur une pièce manuscrite : *Harangue au roi très chrétien par Bernardin de Mendoza.* — Renvoi à la Commission de publication.

M. Germond est prié de vouloir bien aider M. Bellier de la Chavignerie dans ses travaux à la bibliothèque. Il répond affirmativement.

La séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS

M. l'abbé Jacques, présenté par MM. Thiverny et Giraudet.

Selleret, libraire, à Chartres ; présenté par MM. Merlet et Gustave Petrot.

SÉANCE DU 7 JUIN 1888.

Présidence de M. MERLET. — M. CAILLOT, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart. Le procès-verbal est lu et adopté.

Sont présents : MM. Merlet, Caillot, Amblard, Appay, Buisson, Escoffier, Germond, Hue et abbé Renard.

M. le Président annonce la mort de M. l'abbé Cottereau, curé de Magny.

Il rappelle que la conférence publique de M. Lafenestre n'a pu avoir lieu le mois dernier parce que le conférencier était retenu à Paris, mais qu'elle aura lieu le jeudi 21 juin.

Il propose de voter (ce qui est accepté) des remerciements à M. Coudray-Maunier, pour sa brochure sur le Lycée, dont il a fait hommage à la Société.

M. Merlet ajoute que le dimanche 24 juin aura lieu une séance de la Société de Rambouillet, à Rambouillet. L'an dernier les membres de cette Société furent reçus par M. Ed. Brame dans les caves de l'abbaye de Neauphle-le-Vieux, et la séance qui se tint à cette occasion fut des plus intéressantes. Les Sociétaires d'Eure-et-Loir qui voudront se joindre à leurs confrères de Rambouillet sont sûrs de faire une charmante excursion.

Il faut songer aussi, dit-il, à une autre excursion, celle que nous devons faire aux caves de Bissay.

M. Buisson fait savoir qu'à Voves on a beaucoup parlé de ces souterrains de Bissay et qu'on s'est souvenu qu'à Martainville il en existe qui sont semblables à ceux d'Orlu. Ce sont des souterrains très longs qui ne ressemblent pas à ceux de Prasville. M. Escoffier dit qu'à Prasville ce sont des souterrains provenant d'extraction de pierres. M. Amblard ajoute qu'à Brétigny les souterrains ne ressemblent pas du tout à ceux d'Orlu.

M. Merlet dit qu'il doit écrire à M. Granger, maire d'Auneau, pour lui demander quel jour conviendrait le mieux pour une excursion à Orlu.

A propos du compte rendu des Sociétés savantes, M. le Président dit que deux des membres de la Société ont pris la parole dans les réunions, et que l'un d'eux n'était pas autorisé par la Société; ce qui est contraire au règlement. Il demande qu'il soit spécifié qu'aucune communication ne pourra être faite à la Sorbonne, au nom de la Société, avant que celle-ci ait été consultée.

M. Gillard fait passer sous les yeux des membres un estampage de pierre tombale qui a été pris dans l'église de Gallardon.

La séance est levée à quatre heures et demie.

SÉANCE PUBLIQUE DU 21 JUIN 1888

La séance est ouverte à deux heures dans la salle Sainte-Foi devant une nombreuse assistance.

M. le Président lit un discours sur les travaux de la Société pendant l'année écoulée.

» Mesdames et Messieurs,

« Quoi que nous fassions, quoi que nous disions, de quelque côté que nous nous tournions, la vérité de cet aphorisme « Il n'y a rien de nouveau sous le soleil » nous apparaît chaque jour plus manifeste. Plus l'on pénètre intimement dans l'histoire du passé, plus l'on reconnaît que l'esprit de l'homme n'a pas changé, et que les découvertes que l'on célèbre avec le plus de fracas aujourd'hui ne sont le plus souvent que des réminiscences des siècles qui nous ont précédés. Du temps d'Apollonius de Tyane, il y a 1800 ans, on chauffait

les bains à la vapeur beaucoup mieux qu'on ne les chauffe aujourd'hui ; on usait du pétrole beaucoup plus sagement qu'on ne le fait quelquefois de nos jours ; je ne sais trop si l'on ne pourrait pas dire que le téléphone, oui, Mesdames et Messieurs, que le téléphone était inventé.

» S'il en est ainsi de la science, des progrès de laquelle nous sommes si fiers, et à bon droit, jugez ce qu'il doit en être des autres connaissances humaines. Aussi, je crois qu'il est bien difficile, je ne dirai cependant certes pas impossible, de trouver quelque chose de nouveau. Heureusement que le vieil Horace nous rassure : il nous dit quelque part dans son art poétique :

» *Hæc placuit semel*, *hæc decies repetita placebit* : ce qui m'a plu une fois, dix fois j'aurai du plaisir à l'entendre répéter. Il ne me faut pas moins que cet encouragement, je vous assure : dix fois, vingt fois déjà vous m'avez témoigné votre indulgence en écoutant mes comptes-rendus obligatoires, je vous la demande une fois de plus, et vais tâcher de ne pas en abuser.

» Je n'ai d'ailleurs rien de bien saillant à vous apprendre : notre vie archéologique se passe calme et régulière, et si nous n'avons pas de découvertes importantes, pas de succès éclatants à mentionner, nous n'avons pas non plus à déplorer de ces dissensions intestines, de ces querelles souvent mesquines qui présagent la ruine de toute Société. Le meilleur accord règne entre nous et c'est à peine si nous nous passionnons parfois pour défendre ou attaquer une interprétation un peu hasardée. N'allez pas croire d'ailleurs que nous ayons moins le désir de scruter l'histoire du temps passé, ou que nous nous reposions faute de matériaux : plus on étudie l'antiquité, plus on voit combien il reste à apprendre : ce ne sont donc pas les matériaux qui manquent, permettez-moi de vous le dire tout bas, ce sont parfois les ouvriers. Nous voudrions des jeunes gens, nous en demandons aux quatre points cardinaux ; il y a 32 ans que notre Société est fondée, et nous avons tous 32 ans de plus qu'alors. Le vieil Homère lui-même aimait quelquefois à dormir, *bonus aliquando dormitat Homerus ;* pourquoi n'aimerions-nous pas à nous reposer de temps en temps ? Aussi nous appelons des jeunes gens de tous nos vœux : en attendant qu'ils nous répondent, nous continuons à leur préparer les voies.

» Nous avons poursuivi nos fouilles dans les souterrains d'Orlu, dont j'ai déjà eu l'honneur de vous entretenir l'année dernière, et nous avons publié les rapports que nous ont adressés à ce sujet deux de nos membres les plus zélés, MM. Granger et Benoist, d'Auneau. Il paraît évident que ces souterrains ont servi de demeure aux habitants primitifs de nos contrées ; pourtant le dernier mot n'est pas encore dit à cet égard, mais deux objets découverts dans ces fouilles ne semblent guère permettre de conserver aucun doute : c'est d'abord un polissoir en silex qui servait à polir les peaux des animaux qui aux temps préhistoriques formaient les vêtements des hommes, et puis un grattoir en os dont l'usage était d'enlever les poils dont ces peaux étaient couvertes. Ces deux instruments sont dans un état parfait de conservation et sont des témoins irrécusables du passage dans nos souterrains de nos ancêtres d'il y a 5 ou 6000 ans.

» Du même temps, et c'est, comme vous le voyez, une antiquité assez respectable, un autre de nos membres, un jeune cette fois, M. Fouju, nous a signalé, sur la commune de Morancez, un dolmen appelé la Pierre-Bure, où l'on remarque de ces sortes de cuvettes qui servaient à nos premiers parents à polir ou à aiguiser les morceaux de silex, leurs seules armes et leurs seuls instruments.

» Puisque nous avons commencé à vous parler de nos découvertes, permettez-nous de rappeler des traces d'un aqueduc romain que M. Guillon nous a fait connaître au bourg de Saint-Denis d'Authou ; de superbes caves du XIIIe siècle, ancienne propriété de l'Hôtel-Dieu, aux Petites-Filles-Dieu, à Chartres, dont M. Buisson nous a transmis d'excellents dessins ; de très intéressantes peintures murales du commencement du XVIIe siècle dans l'église de la Croix-du-Perche, peintures au sujet desquelles nous avons publié un article de M. de Kerdréan, et des dessins de M. Guillon, instituteur à Coudreceau.

» Une vraie découverte aussi est celle faite par M. Gillard, la tombe de René Chevrier et de sa femme à Gallardon. Cette tombe était engagée sous les marches de l'autel, et elle a un peu souffert dans certaines de ses parties ; mais elle est encore fort belle, et relevée contre la muraille de la chapelle des Fonts de l'église de Gallardon, elle en est aujourd'hui un

des ornements. Bien plus belles encore et admirablement conservées sont les deux pierres tombales que M. le comte de Prunelé nous a signalées dans la chapelle de Saint-Germain-le-Désiré près Fresnay-l'Évêque. Chacune mesure plus de 3 mètres d'élévation : la pureté du dessin, la richesse de la décoration font de ces deux pierres les plus beaux monuments que nous connaissions en ce genre, et elles seront assurément le morceau capital de notre collection des Pierres Tombales d'Eure-et-Loir, dont nous poursuivons la publication, autant que nos finances nous le permettent.

» Comme je vous l'annonçais dans mon dernier rapport, le premier volume de la Monographie de la cathédrale de Chartres, est achevé : il comprend tout l'historique de ce monument, et avec le second volume nous avons commencé la description de l'extérieur. En même temps, nos Mémoires se sont enrichis d'excellents articles publiés par M. F. de Mély sur le sculpteur Marchand dont les œuvres décorent l'église de Saint-Pierre, sur une tapisserie du duc de Berry, autrefois un des joyaux de la Cathédrale, brûlée en 1793, mais dont notre infatigable confrère a retrouvé des dessins dans Montfaucon, et une description complète dans l'inventaire des joyaux du duc de Berry. M. l'abbé Clerval nous a entretenus de la construction d'une tourelle de l'église de Saint-André, hélas ! disparue aussi aujourd'hui ; M. l'abbé Renard nous a parlé des reliques de saint Gilduin, dont le Grand-Séminaire possède un fragment injustement ignoré. Tout récemment, M. Amblard retrouvait une Harangue adressée à Chartres, au roi Henri III, par l'ambassadeur d'Espagne, au sujet de l'invincible Armada, et en même temps M. de Mély nous faisait connaître un prieuré oublié de l'ordre Teutonique en France, celui de l'Ermitage près de Trancrainville.

» Je me hâte, Mesdames et Messieurs, car je sens que j'abuse de votre bienveillante attention. Comme vous avez pu le voir par ce rapide compte rendu, à côté de nos travaux purement archéologiques, nous nous sommes beaucoup occupés de questions artistiques : c'est là une des parties les plus intéressantes du programme de notre Société, et nous avons été heureux de pouvoir, pour notre réunion annuelle, obtenir le concours d'un des maîtres en fait d'art, M. Georges Lafenestre, inspecteur général des Beaux-Arts, qui a bien voulu se distraire un

moment de ses si nombreuses occupations pour venir nous entretenir d'un de ces sujets qu'il connaît mieux que personne, *les Paysagistes modernes*. Je lui cède donc la parole, certain qu'il vous aura bientôt fait oublier les quelques moments que vous avez perdus à m'écouter. »

M. le Président donne ensuite la parole à M. Lafenestre, qui a bien voulu venir faire une conférence sur les *Paysagistes modernes*. M. Lafenestre, pendant une heure et demie, a tenu son public sous le charme d'une élocution facile et pénétrante.

Après avoir esquissé à grands traits l'histoire du paysage durant les derniers siècles, élargissant son cadre, il a montré ce même paysage dans la littérature contemporaine, en mêlant à de justes aperçus quelques anecdotes et des souvenirs personnels pleins d'intérêt.

C'est ainsi que, parlant de Corot, il a retracé sa jeunesse et sa vocation contrariée. — Tu veux donc être peintre, lui disait son père désolé ; encore si c'était peintre en bâtiment! Corot n'en démentit pas moins les prévisions paternelles et l'on sait le noble et généreux usage qu'il fit de sa fortune. Enfin M. Lafenestre a terminé en lisant quelques extraits de la correspondance de ce maître. Rien de délicieux comme un tableau du lever du soleil et des étoiles décrit, j'allais dire peint, par le grand paysagiste : Fromentin n'a pas mieux dit.

Fréquemment interrompu par les applaudissements de l'assemblée, M. Lafenestre a laissé à celle-ci le meilleur souvenir de cette intéressante conférence.

La séance a été levée à trois heures et demie.

SÉANCE DU 5 JUILLET 1888.

Présidence de M. **Merlet**. — M. **Caillot**, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Sont présents : MM. Merlet, de Saint-Laumer, abbé Pouclée, Barois, Caillot, Amblard, Appay, Benoist, Bonnard, Bourdel, Buisson, Chevalier, Escoffier, Germond, Gillard, Hüe, Lefebvre (A.), Leveteau, abbés Jubault, Haye, de Sainte-Beuve, Hermeline.

M. Benoist, d'Auneau, demande que l'excursion de la Société ait lieu à Orlu, du 15 au 20 juillet et il donne les heures de départ.

M. Merlet rappelle qu'il s'est rendu à la séance du mois dernier à Rambouillet. Cette Société est réorganisée et a tenu son siège un peu partout dans l'arrondissement. Ce mois-ci elle a l'intention de se réunir à Dampierre, dans le mois d'août à Epernon. M. Merlet propose de se joindre à la Société de Rambouillet pour l'excursion d'Épernon et de fixer cette réunion à la dernière quinzaine de septembre. — Adopté.

A ce propos, M. Merlet prie la Société de vouloir bien mettre une somme de 200 francs à la disposition du Bureau pour organiser ces excursions. — Adopté.

La Société de Rambouillet a demandé en outre à M. Merlet si la Société de Chartres pourrait recevoir l'an prochain celle de Rambouillet. M. Merlet pense que oui, mais il faudrait inviter en même temps les Sociétés de Châteaudun, d'Orléans et de Vendôme. — La Société adopte cet avis.

M. le Président lit une note de M. l'abbé Clerval sur le manuscrit n° 482 de la Bibliothèque de Toulouse. Cette note n'est que la première partie d'un travail, dont M. Clerval doit prochainement donner la seconde partie.

La séance est levée à quatre heures.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

Membre titulaire.

M. le baron d'HUART, à Chartres; présenté par MM. Lemoult et Merlet.

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 1888.

Présidence de M. MERLET. — M. GERMOND, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Sont présents : MM. Merlet, de Saint-Laumer, Buisson, Amblard, Bourdel, Hüe, Muset, Bonnard, Chevallier, l'abbé Pouclée, Germond.

M. le Président fait part de la perte que la Société vient d'éprouver dans la personne de trois de ses membres : MM. Brault, l'abbé Bordier et Eugène Bellier de la Chavignerie.

Puis il communique aux membres présents un envoi du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts : C'est un programme adressé à MM. les Délégués des Sociétés savantes en vue du congrès de 1889. Ce programme a été dressé comme les précédents par le Comité des travaux historiques et scientifiques, qui maintient, cette année encore, un grand nombre de questions figurant déjà à l'ordre du jour des précédents congrès. En signalant ces sujets d'étude, le Comité s'est appliqué à fixer les points sur lesquels la science a surtout besoin d'être renseignée et les résultats importants obtenus jusqu'ici. Suit une liste de questions dont MM. les membres de la Société sont invités à prendre connaissance sur l'histoire et la philologie, sur l'archéologie, les sciences économiques et sociales, les sciences, la géographie historique et descriptive.

M. Buisson rend compte d'une visite faite par lui le 5 septembre 1888, au hameau de la Roche appartenant aux communes de Donnemain-Saint-Mamert et Moléans :

« Nous avons vu chez M. Lecointre, maraîcher, un vase trouvé par lui en 1887, dans le lit de la Conie ; ce vase parfaitement conservé ressemble assez par sa forme à un vase appelé vulgairement chopine par les habitants de la campagne.

» Dans la matière qui le compose nous avons cru reconnaître du grès fin, au ton blanc de la tranche, sous l'action du couteau.

» Ce vase a 16 centimètres de hauteur, la circonférence extérieure au point le plus saillant du ventre est de 46 centimètres, l'ouverture ainsi que le fond ont 95 millimètres de diamètre ; l'intérieur est en blanc de faïence vernie, l'extérieur également vernissé est peint en bleu foncé et bleu pâle, ces deux couleurs fondues lui donnent un aspect zébré, on voit encore quelques parties dorées ; en outre, deux bandes obliques, larges de trois centimètres et demi entre deux champs d'un centimètre dans lesquelles sont dessinées des feuilles et des fleurs, décorent l'extérieur. Le dessous porte le n° 265, sans doute la marque du potier.

» Sur le côté, et comme lui servant de poignée, est adhérent aussi en terre cuite, un personnage ayant le talon du pied gauche appuyé au pied du vase, la cuisse tendue, la jambe droite pliée au genou, la cuisse appuyée sur le vase, le pied sur la cuisse gauche.

» La chaussure est une semelle, sorte de sandale pointue plus longue que le pied ; cette semelle porte talon et deux parties saillantes sous la plante du pied. Cette chaussure est maintenue au pied et à la jambe au moyen de rubans enroulés en forme de cothurne.

» Le costume se compose d'un maillot blanc uni tenant lieu de chausses et de culotte, d'un bourgeron couleur jaune de chrôme foncé et clair maintenu aux reins par une ceinture. On voit encore de la dorure sur quelques parties.

» Le cou est orné d'un collier.

» Un glaive est attenant au corps, la pointe sous le bras gauche.

» La tête garnie d'une forte chevelure ondulée est coiffée d'une toque portant un long panache qui tombe sur le bras droit.

» Ce personnage imberbe paraît avoir de 22 à 25 ans, il a les mains appuyées sur les bords du vase et vu de face il tourne la tête de côté; sa position fait supposer qu'il a dû exister un autre vase semblable dont le personnage pouvait être une dame.



» La hauteur du personnage est de 24 centimètres et demi, il dépasse par conséquent la hauteur du vase de 8 centimètres et demi.

» Ce vase paraît être du XVIe siècle vers les règnes de François II ou de Charles IX. »

Après quelques instants de délibération sur les moyens de se procurer ce vase, les membres présents, sur le conseil de M. le Président, s'accordent à dire qu'il serait bon, si la

Société était disposée à en faire l'acquisition pour son musée, d'avoir l'objet lui-même sous les yeux pour juger en connaissance de cause de son véritable mérite au point de vue artistique et archéologique.

Un membre de la Société parle ensuite d'une proposition qui lui a été faite, dans l'intérêt de la Société, de reproduire par la photographie la vue des anciens monuments, tels que châteaux, restes d'antiquités, constructions ayant du prix aux yeux des archéologues, et qui se trouvent disséminés dans notre département. M. le Président, heureux de trouver dans cette publication un moyen d'éveiller l'intérêt et d'attirer l'attention sur les travaux de la Société, serait d'avis de la favoriser de tout son pouvoir.

Le reste de la séance est rempli par une conversation de M. le Président sur l'état actuel de la Société et principalement sur son avenir. Il paraîtrait craindre de la voir pour ainsi dire penchant vers son déclin, vieillie en un mot, et ses membres moins aptes peut-être qu'autrefois à produire des œuvres qui étaient pour elle des signes de force et de vie. Aussi affirme-t-il que l'introduction de membres plus jeunes serait désirable et même nécessaire. La publication dont il a été question pourrait être un moyen d'engager ceux qui hésitent encore à faire partie d'une Société qui les mettrait à même d'utiliser leurs talents. Une occasion favorable, ajoute-t-il, s'offre en ce moment pour attirer l'attention sur la Société Archéologique, c'est, en répondant aux avances des Sociétés d'Orléans, de Vendôme, de Châteaudun et de Rambouillet, de les convoquer à Chartres pour prendre part à la séance littéraire du mois de mai. Nul doute que les membres de ces diverses Sociétés, reçus avec le plus grand empressement, accompagnés dans toutes les visites qu'ils feront à nos principales curiosités, ne réveillent les esprits de leur torpeur en faveur d'une Société qui, on aime à le reconnaître, a eu sa période d'activité et d'illustration.

Enfin M. Bourdel fait la lecture du prologue d'un poème en plusieurs centaines de vers sur l'archéologie. Ce prologue judicieusement écrit et dans lequel, suivant le précepte d'Horace, l'auteur a su revêtir d'expressions gracieuses des

idées assez abstraites pour l'ordinaire, est débité avec âme et entente parfaite du sujet.

La séance est levée à quatre heures et demie.

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1888.

Présidence de M. MERLET. — M. ESCOFFIER, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Sont présents : MM. Merlet, Barois, de Saint-Laumer, Hüe, Germond, Escoffier, Appay, Bonnard, de Lubriat, Bouthemard, et abbés Sainsot, Clairval, Renard et Haye.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président prononce l'admission de six membres titulaires nouveaux.

Il reproduit ensuite la proposition dont il a développé le but à la séance de novembre, d'inviter les Sociétés voisines, de Châteaudun, de Vendôme, de Rambouillet et d'Orléans, à prendre part à la réunion générale annuelle du mois de mai prochain. — Mise aux voix, cette proposition est acceptée.

Puis, M. le Président entretient l'assemblée d'un projet de publication devant comprendre la description et la reproduction des principaux monuments archéologiques d'Eure-et-Loir. Il rappelle qu'il en a déjà dit quelques mots à la réunion précédente et que les membres présents ont paru accepter avec faveur ce projet. Il demande l'autorisation de convoquer une assemblée générale pour qu'il soit pris une décision à cet égard.

L'assemblée accueille favorablement cette demande et décide qu'une réunion générale aura lieu au mois de février prochain.

M. le Trésorier donne lecture du budget ci-après, proposé par lui, pour l'année 1889.

Recettes ordinaires.

En caisse le 1er décembre 1888	2,307 fr.	41
Rente sur l'État 3 %.	211	»
20 obligations des chemins de fer de l'Ouest . .	290	90
240 cotisations à 10 francs.	2,400	»
60 id. à 5 francs	300	»
Vente de bulletins	150	»
Id. de diplômes	20	
Total	5,679	31

Dépenses ordinaires.

Reste à payer	1,220 fr.	»
Procès-verbaux et Mémoires	1,500	»
Frais de recouvrement	150	»
Traitement de l'appariteur.	250	»
Gravures	600	»
Fouilles et dépenses imprévues	200	»
Séance générale et Congrès des Sociétés Archéologiques.	400	»
Reliures	150	»
Achats de livres et abonnements	100	»
Total.	4,570 fr.	»

Dépenses extraordinaires.

Monographie de la Cathédrale de Chartres . .	1,000	»
Total	5,570 fr.	»

BALANCE :

Recettes	5,679 fr.	31
Dépenses	5,570	»
Reste	109 fr.	31

Ce budget a été approuvé.

M. le Président parle avec patriotisme de la nouvelle émission d'obligations de la compagnie du Canal de Panama et conclut en proposant de faire, au nom de notre Société, une souscription de trois obligations à cette émission.

Cette proposition a été votée à mains levées.

M. le Président annonce la démission pour cause de santé de M. Caillot, comme secrétaire de la Société. Par suite, la nomination d'un secrétaire en remplacement de M. Caillot figurera à l'ordre du jour de la réunion prochaine.

Puis, il donne lecture d'une note de M. l'abbé Renard, ayant pour titre : *Agression nocturne au Coudray en* 1695. — Renvoi à la Commission de publication.

Après quoi, M. l'abbé Sainsot a la parole et lit une notice intitulée *Loigny ou Patay*. — Renvoi à la Commission de publication.

La séance est levée à 4 heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires.

MM. Marchand (Georges), à Berchères-les-Pierres; présenté par MM. Bellier de la Chavignerie et Merlet.

Voyet (Albert), banquier, à Chartres; présenté par MM. le docteur Harreaux et Merlet.

Merlet (René), élève pensionnaire à l'École des Chartes; présenté par MM. de Saint-Laumer et Merlet.

De Janssens (le comte Gaston), à Romainville, près Cloyes; présenté par MM. de Gastel et Merlet.

Mlle De Janssens, à Romainville, près Cloyes; présentée par MM. de Gastel et Merlet.

M. L'abbé Bouthemard, curé de Saint-Martin-de-Nigelles; présenté par M. l'abbé Clerval et M. Bouthemard.

SÉANCE DU 10 JANVIER 1889.

Présidence de M. Merlet. — M. Escoffier, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Sont présents : MM. Merlet, de Saint-Laumer, Barois, Bellier de la Chavignerie, Escoffier, Germond, Buisson, Amblard, Stanislas Isambert, de Mély, Chevallier-Ruffigny, Balandra, Appay, Noël fils, et abbés Sainsot, Renard et Haye.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président annonce le décès de M. Delacroix père, ancien sénateur, et dit n'avoir rien à ajouter aux tributs de regrets et d'estime publiquement et justement payés à sa mémoire.

Il prononce l'admission de trois membres titulaires nouveaux.

Diverses observations sont échangées sur la publicité à donner à l'article de M. l'abbé Sainsot sur *Loigny ou Patay*; puis, sur l'extension qu'il convient de donner aux invitations à adresser aux Sociétés voisines pour l'assemblée générale annuelle du mois de mai prochain. — M. le Président les résume dans les trois propositions suivantes :

1° Dès que le travail de M. l'abbé Sainsot sur Loigny et Patay sera imprimé, le faire insérer dans un ou plusieurs journaux de Paris ;

2° Joindre aux Sociétés voisines déjà désignées, celles : des amis des arts, sciences et lettres de Loir-et-Cher, à Blois; — historique et archéologique de l'Orne ; — et du Gâtinais, à Fontainebleau ;

3° Et fixer la date de la réunion générale annuelle au jeudi 16 mai prochain.

Ces propositions ont été acceptées.

Deux brochures, offertes à la Société par M. de Mély, sont placées sur le bureau : l'une traite de *la crosse de Ragenfroi* faisant partie de la collection Carrand; l'autre a pour sujet *les vitraux de la Cathédrale de Chartres*. M. de Mély déclare que M. Carrand est mort et qu'il a laissé la crosse de Ragenfroi au musée de Florence.

En rendant compte de ces deux brochures, M. le Président profite de la présence de l'auteur pour appeler son attention sur ses observations critiques relatives, d'une part, à l'inscription de la crosse que M. Merlet croit devoir être interprétée d'une manière un peu différente de la traduction adoptée par M. de Mély, et, d'autre part, à l'inscription d'un vitrail conservé dans la collection Gaignières, inscription que M. de Mély déclare avoir été défigurée par le compositeur de son article.

L'assemblée procède ensuite à l'élection d'un secrétaire en remplacement de M. Caillot, démissionnaire pour cause de maladie.

Le vote a lieu au scrutin secret; le nombre des votants étant de 17, la majorité absolue est de 9.

Élu par 10 voix, M. Amblard, membre présent, a été nommé secrétaire de la Société, fonction qu'il a déclaré accepter.

Continuant l'ordre du jour, M. le Président donne lecture d'un travail sur le *prieuré de Juziers*.

Ensuite, M. de Mély parle des reliques de Saint-Père ; il communique une réflexion sur la ceinture de saint Pierre ayant la vertu de faire accoucher les femmes, et de leur procurer l'heureuse délivrance. Une ceinture d'un usage analogue est citée par Pline comme ayant été employée chez les Romains.

La séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires.

MM. Dabancour, directeur des contributions indirectes, à Chartres; présenté par MM. Chevallier-Ruffigny et Merlet.

Delacroix, pharmacien, à Chartres; présenté par MM. Barois et Merlet.

Noel (Louis), à Chartres; présenté par MM. Germond et de Saint-Laumer.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1889.

Présidence de M. Merlet. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Sont présents : MM. Merlet, de Saint-Laumer, abbé Pouclée, Barois, Amblard, Bellier de la Chavignerie, Hüe, Buisson, de Mély, Escoffier, Germond, Hornung, de La Martraye, Rousseau, abbés Bouthemard, Clerval, Haye, Hubert, Renard, Sainsot, de Sainte-Beuve.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président annonce le décès de M. Potier, instituteur à Châtenay, et de M. l'abbé Deneau, professeur à la Maîtrise.

Il proclame l'admission de quatre membres nouveaux.

Il donne ensuite communication :

1° D'une circulaire du Ministre de l'Instruction publique invitant les Sociétés savantes à lui adresser à l'occasion de la prochaine Exposition universelle les volumes publiés par elles depuis le 1er janvier 1879.

Il est décidé qu'on fera l'envoi des volumes demandés.

2° D'une circulaire du Directeur de l'Administration pénitentiaire, relative à une Exposition rétrospective et aux ouvrages concernant les anciens systèmes et moyens de répression. Il demande à la Société de lui envoyer les documents dont elle peut disposer, se rapportant à cette Exposition. La Société lui enverra ceux qu'elle pourra avoir à sa disposition.

Il est déposé sur le bureau un livre de M. L. Jarry, sur le château de Chambord, et offert par lui à la Société.

Communication par M. le Président d'un don fait à la Société par M. le comte de Prunelé, d'une somme de cent francs destinée à la publication des Pierres Tombales. Des remerciements sont adressés à M. de Prunelé.

M. Hüe, trésorier, lit le rapport suivant sur les comptes de l'exercice 1888 :

Recettes supposées.

En caisse le 1er janvier 1888	1,798	41
1° Rente sur l'État 3 °/₀	211	»
2° 20 obligations des chemins de fer de l'Ouest.	290	90
3° 270 cotisations à 10 fr.	2,700	»
60 cotisations à 5 fr.	300	»
4° Vente de bulletins	150	»
Id. diplômes	20	»
	5,470 fr.	31

Recettes opérées.

En caisse le 1er janvier 1888	1,798 fr.	41
Rente sur l'État 3 °/₀	211	»
20 obligations des chemins de fer de l'Ouest . .	290	90
Cotisations à 10 francs et à 5 francs	3,040	»
Vente de bulletins et ouvrages de la Société . .	22	»
Vente de diplômes	8	»
Recettes imprévues	70	»
	5,440 fr.	31

Les recettes avaient été évaluées à	5,470 fr.	31
Elles ont été de	5,440	31
En moins . .	30 fr.	»

Dépenses proposées.

1° Procès-verbaux et Mémoires	1,500 fr.	»
2° Frais de recouvrement	100	»
3° Traitement de l'appariteur	300	»
4° Gravures.	600	»
5° Fouilles et dépenses imprévues	200	»
6° Séance générale	200	»
7° Reliures	150	»
8° Achats de livres et abonnements.	100	»

Dépense extraordinaire.

9° Monographie de la Cathédrale de Chartres. .	1,000	»
	4,150	»

Dépenses faites.

Notes de Mme Garnier et Mme Vinsot	1,089 fr.	85
Frais de poste et de recouvrement	62	75
Traitement de l'appariteur.	300	»
Gravures, notes de M. Rousseau	482	60
Fouilles et dépenses imprévues : Fouilles. . .	*mémoire*	
Séance générale	182	»
Reliures	*néant*	
Achat de livres et abonnements	64	20

Dépense extraordinaire.

Monographie, note de Mme Garnier	746	»
	2,927 fr.	40

Les dépenses proposées s'élevaient à la somme de	4,150	»
Il a été dépensé	2,927	40
Différence en moins. . .	1,222 fr.	60

Le reliquat de l'exercice 1887 était de	1,798 fr.	41
Les recettes de l'année 1888 se sont élevées à la somme de	3,641	90
Ensemble. . .	5,440	31
Les dépenses ont été de.	2,927	40
D'où il résulte que la Société avait en caisse le 31 décembre 1888.	2,512 fr.	91

Le rapport est adopté, et des remerciements sont votés à M. Hüe pour sa bonne administration.

Lecture par M. de Mély d'un travail de M. de La Villeleroux sur le sire de Coucy.

M. le Président explique à propos du legs de 500 florins fait par ce dernier au Chapitre de Chartres que cette somme ne rentra pas intégralement dans les caisses du Chapitre. Il y eut procès, et ce n'est qu'en 1414 que la portion qu'on en put recouvrer servit à la construction de la Chambre des Comptes. M. Merlet a trouvé ce renseignement dans les Archives de l'Hôtel-Dieu dont il est en train d'opérer le classement.

Et à cette occasion, il fournit d'intéressants détails sur ces archives, qu'un heureux hasard a préservées de la destruction qui les menaçait comme tant d'autres pendant les troubles de la Révolution. Elles se continuent presque sans interruption de 1358 à 1790. Elles abondent en renseignements concernant notre ancien Hôtel-Dieu et l'hôpital Saint-Julien; parfois même elles ont trait à l'histoire générale de notre pays. Un spécialiste pourrait encore y trouver de curieux détails sur les traitements alors usités pour les différentes maladies.

M. le Président lit un travail de M. Merlet fils sur la liste des Évêques de Chartres.



M. l'abbé Haye donne également connaissance d'une liste de quelques évêques attribués par erreur et sans preuve au diocèse de Chartres.

M. l'abbé Sainsot donne ensuite lecture de la première partie de sa revue de l'année 1888. A cette occasion, quelques observations sont présentées par plusieurs membres. Elles ont trait entre autres au livre de M. l'abbé Hénault sur la Fondation de l'Église de Chartres et aux discussions que ce savant ouvrage a pu soulever.

M. le Maire de Pontgouin a informé M. le Président de la Société qu'on avait découvert, au milieu des champs, sur le territoire de sa commune, un cercueil en pierre dans lequel se trouvaient encore quelques ossements. Il offre de le céder à la Société, si celle-ci le jugeait utile. On remercie M. le Maire de Pontgouin de son offre gracieuse, mais ce cercueil ne paraissant pas devoir offrir un intérêt sérieux, il n'y a pas lieu de donner suite à cette offre.

M. le Président invite, en terminant, les membres présents à vouloir bien fixer la date d'une prochaine réunion générale dans laquelle sera proposée la publication d'un ouvrage avec planches relatif aux monuments archéologiques d'Eure-et-Loir. Quelques membres présentent des observations sur le projet en lui-même, ou sur les moyens les meilleurs à employer pour rendre cette publication aussi intéressante que possible. M. le Président répond que pour l'instant toute discussion serait prématurée. L'assemblée projetée est précisément convoquée en vue de cette discussion ; elle seule aura à statuer sur l'adoption ou le rejet de la proposition qui sera faite, ou sur les modifications à y apporter.

La date de la réunion générale est fixée au jeudi 7 mars.

La séance est levée à 5 heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS

Membres titulaires.

MM. Benoist, conducteur des Ponts-et-Chaussées à Chartres ; présenté par MM. Barois et Merlet.

Rousseau, architecte à Chartres ; présenté par MM. Buisson et de Saint-Laumer.

MM. De la Villeleroux, archiviste-paléographe, à Paris; présenté par MM. de Mély et Merlet.

Grandet (Jacques), à Vauventriers; présenté par MM. de Mély et de Saint-Laumer.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 7 MARS 1889.

Présidence de M. Merlet. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Merlet, abbé Pouclée, Barois, Amblard, Bellier de la Chavignerie, Béalé, Bouthemard, Buisson, de Mély, Durand, Gabriel, Germond, Gérondeau, Gillard, Hornung, d'Huart, Hue, de Lamartraye, Levêteau, de Lubriat, de Mianville, Muset, Petrot, Rousseau, Selleret, abbés Bouthemard, Jubault, Hayes, Hermeline, Levassor, Sainsot, de Sainte-Beuve, Tardiveau.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président fait connaître la perte douloureuse qu'a faite la Société de deux de ses membres titulaires : MM. Potier, instituteur à Châtenay, et l'abbé Deneau, professeur à la maîtrise.

Admission de cinq membres nouveaux.

M. Levêteau dépose sur le bureau une ancienne lampe en cuivre d'un petit modèle, et une ancienne clef trouvées dans le sol à Bessay. Il offre la clef, qui lui appartient, à la Société. — Des remerciements lui sont adressés.

M. Merlet donne lecture du rapport suivant :

» Messieurs,

« La proposition que vous êtes appelés aujourd'hui à discuter et pour laquelle nous avons cru devoir vous convoquer

en assemblée générale est une des plus graves que la Société ait eues à examiner jusqu'à ce jour. Née, je l'avoue, dans un jour de découragement, elle s'est fortifiée chez moi par un examen attentif, elle a grandi par la réflexion, et aujourd'hui, je viens vous la soumettre, non plus comme une sorte de testament ou de dernier souvenir, mais comme une source de vie et de prospérité nouvelle pour notre Société. Il m'est impossible dans ce rapport préliminaire de prévoir toutes les objections qui pourront être faites au projet que j'ai l'honneur de vous soumettre ; je me bornerai donc à vous faire l'exposé le plus succinct possible de l'œuvre que je voudrais voir entreprendre, en y joignant les renseignements pratiques que j'ai pu recueillir pour mener à bien son exécution.

» L'ouvrage dont je vous propose la publication serait intitulé *Eure-et-Loir historique et archéologique*. Ce titre seul indique, ce me semble, assez ce qu'il comprendrait. Ce serait la reproduction, par la gravure ou la phototypie, de tous les monuments du département, intéressants au point de vue de leur antiquité : à cette reproduction serait joint un texte, aussi complet que possible, donnant l'historique du monument lui-même et des faits qui peuvent s'y rattacher. Il va sans dire que tout, dessins et description, serait absolument inédit, et que nous nous attacherions surtout à faire connaître ce qui est le plus ignoré. Ce ne serait donc pas aux monuments le plus souvent décrits, comme la Cathédrale de Chartres, le château de Maintenon, celui d'Anet ou autres que nous donnerions la préférence : ce serait à ces mille débris des âges antérieurs, qui jamais n'ont été signalés, ou qui l'ont été d'une manière fort incomplète et fort insuffisante. La matière ne nous manquera pas ; elle sera plutôt trop abondante.

» Entrons maintenant un peu plus dans le détail, et voyons comment je comprendrais cette publication. J'agirais comme nous avons agi pour nos *Pierres tombales*, comme ont agi d'autres Sociétés qui ont entrepris un travail analogue à celui que nous vous proposons. Nous publierions, un peu au hasard, selon que les matériaux seraient plus ou moins vite préparés, des monographies isolées des divers monuments que nous voudrions faire connaître. Chacune de ces monographies formerait un tout, et l'on serait libre plus tard de

les réunir par arrondissement ou dans tout autre ordre que l'on voudrait adopter. Prenons, si vous le voulez bien, des exemples pour mieux faire comprendre notre pensée.

» Supposons que nous nous occupions d'abord de Montigny-le-Gannelon : un grand dessin nous donnera la vue du Château, un autre de la porte Roland, puis de plus petites vignettes nous représenteront, ou des détails du Château et de la porte, ou quelques-unes de ces maisons de la Renaissance qui se voient encore à Montigny. A ces dessins viendra se joindre la description archéologique du monument qu'ils représentent, puis l'histoire complète de la seigneurie de Montigny depuis les temps les plus anciens jusqu'à la Révolution, et enfin, si cela est possible, des renseignements historiques sur les maisons que nous aurons figurées. Tout cela formera un ensemble d'une quarantaine de pages, et nous aurons quelque chose de complet et d'entièrement nouveau.

» Mais, me direz-vous, peu de localités offrent autant d'intérêt que Montigny-le-Gannelon, et si nous pouvons faire pour cet endroit une monographie assez importante, pourrons-nous le faire pour d'autres? Il est certain que parfois un petit nombre de pages suffiront pour l'historique d'un monument; mais qui nous empêchera de faire ce qui a été fait par exemple dans *l'Histoire des villes de France* d'Ar. Guilbert? Une ville n'avait-elle pas ses annales suffisamment remplies, on y ajoutait les deux ou trois autres villes voisines. Prenons encore un exemple :

» Voici le hameau du Saulce; c'est un lieu du Perche bien ignoré aujourd'hui. Son château, qui était autrefois le chef-lieu d'une des cinq baronnies du Perche-Gouet, a laissé quelques ruines, une chapelle, une belle porte et de splendides cheminées. Tout cela, je l'avoue, ne mérite peut-être pas une monographie isolée, bien qu'il y en ait long à dire sur les barons du Saulce; mais qui nous empêchera de joindre le Saulce à la Bazoche, qui n'en est éloigné que de 5 kilomètres? Si le Saulce et la Bazoche nous semblent insuffisants, joignons-y Authon, qui était, comme ses deux voisins, baronnie du Perche-Gouet.

» Je ne voudrais pas prolonger indéfiniment ce rapport, j'ai encore tant de choses à vous dire : par ces quelques mots, vous aurez sans doute compris l'économie de mon projet. Son

principal avantage sera de nous permettre de commencer rapidement la publication et de la poursuivre avec plus ou moins de vivacité, selon l'état de nos finances, et aussi selon la réussite des premières livraisons. Nous serons toujours libres de nous arrêter si le succès ne répond pas à nos espérances, et ce qui aura été fait ne sera pas perdu, car, je le répète, chaque monographie formera un tout complet.

» Tout cela est de la théorie, arrivons à la pratique. Plusieurs de nos confrères, qui ont accepté avec enthousiasme ce projet de publication, ont bien voulu s'occuper des voies et moyens de le faire réussir. Je vais vous faire connaître ce qui me semble le plus pratique; ce me sont des idées personnelles que je livre entièrement à votre discussion, aussi bien que la publication par monographies isolées dont je vous parlais tout à l'heure.

» Il faut que nous fassions bien, que nous fassions très bien, je ne vous proposerai donc absolument pas les moyens les plus économiques. Et pourtant je commencerai par repousser la gravure sur bois : c'est un procédé qui serait par trop coûteux, et en même temps, pour une publication qui sera plutôt archéologique que pittoresque, l'exactitude la plus absolue est nécessaire, et cette exactitude la photographie seule peut nous la donner. C'est donc à des reproductions photographiques que nous accorderions la préférence. Ici nous sommes en présence d'une foule de procédés : gillotage, héliogravure, photogravure, phototypie et bien d'autres. Des spécimens de ces divers procédés vont être mis sous vos yeux : entre tous nous avons choisi les reproductions de l'ancienne maison Goupil; les prix exacts vous seront soumis, je vous dirai seulement que la reproduction nous reviendrait environ à 0, 30 le centimètre carré, soit 90 francs pour une grande planche, 30 francs pour un dessin dans le texte, non compris le tirage pour les grandes planches. Ces prix n'ont assurément rien d'exagéré, mais nous ne les obtiendrons qu'à une condition, c'est que nous fournirons les clichés, et de bons clichés. Il y aurait là une difficulté, presque une impossibilité, si l'un de nos membres, M. de Janssens, ne m'avait gracieusement offert de mettre à notre disposition les clichés que nous pourrions désirer : c'est même cette proposition si désintéressée qui m'a

donné la première idée de la publication dont je soumets en ce moment le projet à votre discussion.

» Pour la partie artistique, je crois donc que les principales difficultés sont résolues ; quant à la partie historique, nous ferons un appel à tous. Le goût des monographies locales s'est développé d'une manière très remarquable depuis quelques années, et je pourrais citer bon nombre de nos confrères qui s'occupent avec succès de faire l'historique des communes qu'ils habitent. Nul doute qu'ils ne consentent à nous faire profiter de leurs travaux ; en nous entr'aidant les uns les autres, il est certain que nous arriverons à reconstituer l'histoire dans le passé des monuments qui couvrent encore notre sol.

» Quelques mots en terminant sur la question financière. Dans nos conversations précédentes, j'avais parlé de consacrer à cette publication le fonds de réserve de la Société (environ 16,000 francs) ; cette pensée avait effrayé quelques-uns d'entre vous. Je crois pouvoir les rassurer : après y avoir bien réfléchi, avec les retards qu'apporteront forcément et les photographies et les notices historiques, il me paraît bien difficile que nous fassions paraître plus de 3 ou 4 monographies par an ; ce sera une dépense au plus de 1,500 à 2,000 francs. Or, année commune, nous faisons environ 800 à 1,000 francs d'économie : il resterait donc un excédent de 1,000 francs tout au plus ; mais ne croyez-vous pas que nous pourrons vendre un certain nombre de nos monographies, et dans les localités qui seront décrites, et surtout parmi les amateurs de beaux livres, amateurs si nombreux aujourd'hui ? Admettons même que nous ne comptions pas la vente, ne sera-ce pas un moyen d'avoir des souscripteurs nouveaux ? Depuis qu'il est question de ce projet, nous avons eu 16 nouveaux sociétaires, et nous n'en avions pas eu 10 dans l'espace de deux années. Enfin, et pour moi c'est surtout là l'immense avantage de cette publication, ce sera redonner de la vie à notre Société qui, de l'aveu de tous, s'endort depuis quelque temps ; ce sera occuper nos séances, trop vides depuis de longs mois ; ce sera fournir un aliment à grand nombre de nos membres qui ne demanderaient pas mieux que de travailler, mais qui ne savent sur quel sujet s'exercer. »

Après la lecture de cet exposé, M. le Président demande si l'on a quelques observations ou objections à y faire ; il déclare la discussion ouverte.

M. de Mély fait observer qu'il y a déjà plusieurs publications en train : Monographie de la Cathédrale, Pierres tombales, ne vaudrait-il pas mieux les terminer avant d'en commencer une nouvelle ? — M. le Président explique que ces publications paraissent sitôt que sont livrées les planches et le texte. Une nouvelle publication pourra donc marcher de pair avec elles sans leur apporter le moindre retard.

M. de Mianville demande à ce propos pourquoi l'on ne prendrait pas dans le fonds Gaignières les modèles de pierres tombales pouvant nous intéresser ; on les aurait ainsi du jour au lendemain. — M. le Président fait observer que c'est précisément ce qui a déjà été fait ; mais ce qui entraîne des lenteurs, c'est la reproduction de ces dessins par la gravure sur bois.

M. l'abbé Sainsot propose que le graveur se fasse aider dans l'exécution de sa gravure, de cette façon le travail pourrait être fort avancé avant la nouvelle publication projetée.

MM. de Mély et Bellier de la Chavignerie voudraient qu'on commençât par faire une première livraison spécimen. La Société saurait alors à quoi elle s'engagerait, et pourrait ou suspendre la publication ou voter les fonds en parfaite connaissance de cause. — M. le Président fait observer que le rapport a déjà répondu à cette objection, puisqu'il y est dit que la Société sera toujours libre de s'arrêter après les premières livraisons si le succès ne répondait pas à ses espérances. Il n'y aurait rien de perdu puisque chaque Monographie formera un tout complet.

Il soumet à l'approbation des membres présents une proposition de M. Bellier de la Chavignerie, appuyée par M. l'abbé Sainsot, de voter dès aujourd'hui une somme à déterminer pour la publication d'une première Monographie particulière à titre d'essai. La proposition n'est pas adoptée.

Il met ensuite aux voix la question de principe de la publication, qui est adoptée.

La discussion s'engage alors sur le mode de publication : Aura-t-elle lieu par arrondissement ou par Monographies isolées ? Les livraisons auront-elles une pagination d'ensemble ou une pagination séparée ?

Il est décidé que la publication se fera par Monographies isolées ayant chacune leur pagination.

M. l'abbé Sainsot pense qu'il faudrait pour la rédaction du texte s'adresser le plus tôt possible aux travailleurs de bonne volonté. — M. le Président répond qu'il va demander au membre de la Société qui a fait l'offre de ses photographies, quelles sont celles dont il pourrait déjà disposer et que de cette façon l'on pourra se mettre aussitôt au travail de rédaction.

Il est également entendu qu'on s'occupera non seulement du monument lui-même, mais aussi du mobilier intéressant que chacun peut renfermer.

Vient ensuite le mode de reproduction des planches. Plusieurs spécimens de phototypies, simili-gravures, photogravures, déposés sur le bureau, sont examinés par les membres présents.

Un aperçu approximatif du prix de revient d'une feuille, texte et planches comprises, est indiqué par M. Merlet, et, après quelques observations, il est décidé :

1° Que le travail de reproduction des planches sera confié à la maison Boussod et Valadon ;

2° Que les planches hors texte seront en photogravure, celles dans le texte et les vignettes en simili-gravure.

M. l'abbé Sainsot demande si l'on a pris dès maintenant des dispositions pour la réception des Sociétés voisines qui doivent honorer de leur présence la séance générale annuelle du 16 mai. — M. le Président indique d'une façon sommaire quel pourra être l'emploi de la journée. Les dispositions définitives seront du reste arrêtées dans les séances d'avril et mai.

M. Hue demande qu'à l'avenir les membres ayant changé de domicile veuillent bien en avertir le Bureau de façon à ce qu'ils n'aient pas à subir de retard dans la réception de leurs feuilles de convocation ou de leurs bulletins.

La séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires.

MM. l'abbé Canuel, vicaire de la Cathédrale; présenté par MM. l'abbé Pouclée et Hue.

Meignan, instituteur à Chauffours; présenté par MM. Hue et Merlet.

Durand (Roger), imprimeur à Chartres; présenté par MM. Hue et Germond.

Girault, conducteur des Ponts et Chaussées, à Chartres; présenté par MM. Benoist et Merlet.

D'Aymery (le comte), à Tansonville; présenté par MM. de Mély et de Lamartraye.

SÉANCE DU 4 AVRIL 1889.

Présidence de M. Merlet. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Merlet, de Saint-Laumer, Barois, Amblard, Appay, Bellier de la Chavignerie, Brosseron, Buisson, Chevallier-Letartre, Durand, Germond, Hue, de Lubriat, Meignan, Rousseau, Selleret, abbés Clerval, Renard, Sainsot.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président annonce le décès de M. Reverdy, ancien notaire à Nogent-le-Roi, et proclame l'admission d'un membre nouveau.

Il donne ensuite communication d'une lettre de M. de Janssens, lui annonçant que le projet voté par la Société dans sa dernière séance s'écartant absolument du but qu'il s'était proposé, il ne peut dans ces conditions continuer à notre Société le concours qu'il lui avait offert.

Son plan était de parcourir tout le département allant de commune en commune relever tout ce qui pouvait s'y trouver d'intéressant. Chaque monument serait exactement décrit dans une fiche spéciale contenant ses caractères archéologiques principaux, son époque approximative, ses dimensions, etc. Une photographie sous plusieurs aspects y serait annexée.

C'était ces photographies que M. de Janssens avait offertes à la Société. Quant aux fiches, il en aurait proposé la publication quand elle aurait été assez avancée.

Ce qu'il voulait, en un mot, c'était commencer la Statistique Archéologique et Monumentale du Département en suivant le plan indiqué par le Comité des Monuments Historiques, en se conformant aux désirs exprimés par la lettre du Ministre en tête des instructions données à ce Comité, qui se résume par cette phrase : « Il ne faut pas qu'il existe » un seul monument, un seul fragment de ruine, à quelque » siècle, à quelque civilisation qu'il appartienne sans qu'il » en soit fait mention, ne serait-ce que pour constater qu'il » ne mérite pas qu'on l'étudie. »

Qu'importe qu'on reproduise une fois de plus les châteaux tels que Montigny, Châteaudun, Maintenon, etc. ; ils sont assez connus et protégés presque tous par la Commission des Monuments historiques, ce sont ceux qui restent inconnus dont il faut s'occuper, et le moyen le plus sûr et le meilleur marché pour les sauvegarder serait leur reproduction par la phototypie.

Le projet de la Société ne serait d'après lui que la réédition perfectionnée de l'Eure-et-Loir pittoresque de Lefèvre. Ce serait aussi un ouvrage de luxe, ce genre de publication n'entre nullement dans les moyens de la Société. Il lui serait

donc impossible dans les circonstances présentes de fournir à la Société un concours utile.

M. le Président demande, après la lecture de cette lettre, ce qu'il reste à faire en présence du vote de la séance dernière. Doit-on ne pas lui donner suite ou ajourner simplement la publication votée ?

M. Bellier de la Chavignerie propose d'envoyer à M. de Janssens le volume de la Statistique archéologique d'Eure-et-Loir de M. de Boisvillette dont peut-être il ignore l'existence, en lui demandant s'il voudrait coopérer à la continuation de ce travail.

M. l'abbé Clerval dépose sur le bureau une série d'eaux-fortes de M. Paul Gillard que ce dernier offre à la Société et qui sont examinées par les membres présents. — Des remerciements sont adressés à M. Gillard.

M. le Président lit alors la lettre suivante de M. de Gastel ayant trait à l'une des eaux-fortes de M. Gillard.

« J'ai l'honneur de vous faire remettre de la part de son auteur une nouvelle eau-forte de notre compatriote Paul Gillard, représentant la tombe de Jacques de Brézé et de Charlotte de France, sa femme, d'après le dessin de la collection Gaignières. Cette tombe en cuivre se trouvait dans le chœur de l'abbaye de Coulombs.

» Nous possédions déjà deux textes de cette inscription, l'un conservé par l'abbé Pelluche, curé de Nogent-le-Roi au siècle dernier, au milieu de ses actes d'état-civil, l'autre inséré par l'abbé d'Espagnac dans son histoire manuscrite de l'abbaye de Coulombs. Ces deux textes différaient sensiblement : le dessin de Gaignières donne raison à celui du curé de Nogent-le-Roi.

» Mais ce n'est pas seulement sur ce point que je désire attirer l'attention de la Société. Le 22 juin 1530, Louis de Brézé fit transporter le corps de ses parents dans le chœur de l'église abbatiale de Coulombs nouvellement reconstruite et une plaque de cuivre indiqua le lieu de leur sépulture. Or je ne pense pas que la plaque primitive soit celle dont Gaignières nous a conservé le dessin ; sans doute usée par les pas des

fidèles, elle eut besoin d'être renouvelée, car celle que nous avons l'honneur de présenter aujourd'hui à la Société possède tous les caractères d'un travail du XVIIe siècle. Le cadre du texte rappelle par son style la pierre d'Eustache de Viole, que la Société a publiée dernièrement, mais je base mon opinion surtout sur des considérations d'ordre héraldique. La forme de l'écu n'a rien du XVIe siècle, pas plus que la présence de la couronne : à cette époque on eût entouré l'écusson de l'ordre de Saint-Michel par exemple, ou bien de ses supports héraldiques naturels qui sont des lions, et l'on n'aurait jamais mis ces palmes, sans doute copiées sur celles qui supportent l'écu des Bautru dans la voûte de l'église de Nogent-le-Roi. Trois fautes capitales sont aussi à signaler dans l'arrangement des pièces de l'écu. 1° Les bâtards ne portent pas une bande (*de gauche à droite*) mais une barre (*de droite à gauche*), et au XVIe siècle cette barre ne se portait pas en péril, comme le firent plus tard les enfants légitimés de Henri IV et de Louis XIV, elle brochait franchement sur toutes les pièces de l'écu. 2° Les armes pleines de Brézé ne comportent pas de croissant ; le croissant est une brisure portée par une branche bâtarde à laquelle appartenait l'abbé de Coulombs, Etienne de Brézé. C'est sur sa tombe sans doute que le graveur a été la trouver. 3° Au XVIe siècle, on accolait, on coupait les armes du mari avec celles de la femme, mais jamais on ne les écartelait. On écartelait les armes avec celles de la mère, comme je pourrais en citer maints exemples, entre autres celui-ci tout local : Le 28 avril 1511, par lettres patentes, Jacques de Havard, seigneur de Senantes, était autorisé à écarteler ses armes avec celles de sa mère Marguerite d'Ecrosnes, et dans cet acte de Louis XII il est dit qu'autrefois existait dans l'église de Senantes la litre funèbre de Pierre de Havard, le père de Jacques. Cette litre portait des écussons parti Havard et Ecrosnes.

» La plaque de cuivre de Jacques de Brézé existait encore en 1816, quand on démolit l'abbaye. Qu'est-elle devenue ? Dieu, table, ou... casserole ?

» En terminant, je veux exprimer un regret. Le 13 mars 1816, on transportait processionnellement dans l'église paroissiale de Coulombs les restes retrouvés de Jacques de Brézé et de Charlotte de France. Ils gisent encore à même la terre sous

le dallage de la chapelle des Fonts et rien, rien ne vient rappeler aux habitants et aux visiteurs la tombe de ces grands personnages. Je ne demande pas un monument, mais une inscription, le moindre souvenir. Il faut avoir le culte de ses gloires locales. »

La Société s'associe au vœu de M. de Gastel, et il est décidé que M. le Président écrira au maire de Coulombs pour lui demander l'autorisation de poser dans l'église de sa commune une plaque commémorative à l'endroit où reposent encore les restes des hauts personnages que recouvrait celle dont il est fait mention.

M. Roger Durand présente à la Société la photographie d'une pièce manuscrite, à la date de 1141, relatant la vente faite par l'abbaye de Saint-Jean d'une maison dite *des Marguilliers-clercs* située porte Saint-Jean, et dont le texte suit :

« *Nichil inter cetera patrum instituta magis congruit rationi, quam litterarum obsequio rerum gestarum seriem retinere eamque ad successorum memoriam legendo revocare. Presentis itaque cartule recensentur indicio quod Robertus Pyburdus quandam domum que est in vico Vasselur ab abbate et capitulo Sancti-Johannis liberam et absque ulla calumpnia* IX *libras emit, et duos solidos servientibus abbatis et capituli ad bibrachium dedit. Ex parte canonicorum isti fuerunt subscripti : Turbaldus, Reinfredus famulus abbatis, Robertus famulus, Gaufridus major, Gisbertus de Valeia, Robertus custos aule, Ivo janitor, Beringarius Tortus; ex parte vero Roberti testes fuere isti subnotati : Goslinus Beate-Marie prepositus, Guillelmus de Bellovidere, Hugo de Puncellis, Garinus de Luciaco, Hugo miles de Gaesvilla, Paganus frater episcopi, Radulfus Somnians-mures, Garinus Agnus, Hubertus aquarius, Molbertus, Christianus pistor, Folcaldus pelliparius, Judaldus sutor, Dominicus, Jobertus de Onverio, Stephanus Tondutus. Robertus frater magistri, Herveus conversus, Lambertus, Stephanus Huberti, Beringarius Radulfi et Christianus frater ejus, Alcherus scriba.*

» *Hec autem facta sunt anno ab incarnatione Domini M^{mo} C^{mo} XL^{mo} I^{mo}, Innocentio papa existente, et Ludovico filio Ludovici in Galliis feliciter regnante, et Gaufrido venerabili*

episcopo Carnotensium curam habente, et Garino religioso viro Sancti-Johannis abbate, et Engebaldo priore, et Roberto preposito. »

M. le Président reconnaît cette pièce d'autant plus intéressante que les titres de l'abbaye de Saint-Jean ont pour la plupart disparu à l'époque de la Révolution. Il remercie M. Durand de sa communication.

Il fait remarquer une particularité assez rare de cette charte : ce sont les gloses du même temps qui sont placées en interligne. Ainsi, à la quatrième ligne, au-dessus des mots *domum que est in vico Vasselur,* on a ajouté, *scilicet Roberti de Antiochia;* au-dessus de *ab abbate,* le rédacteur a écrit *scilicet Garino.* Mais la glose la plus curieuse est celle qui se trouve à la onzième ligne : pour interpréter le surnom de Raoul l'Endormeur de rats, *Radulfus Somnians-mures,* l'écrivain a traduit *mures* par *scilicet rattos.* Enfin, au point de vue de la linguistique, M. Merlet signale les variantes *Lodovico, Lodovici* au lieu de *Ludovico, Ludovici.*

Lecture d'une deuxième lettre de M. de Gastel relative encore à une des eaux-fortes de M. Gillard. — Cette eau-forte, représentant une colonne funéraire, sera réduite et reproduite au procès-verbal.

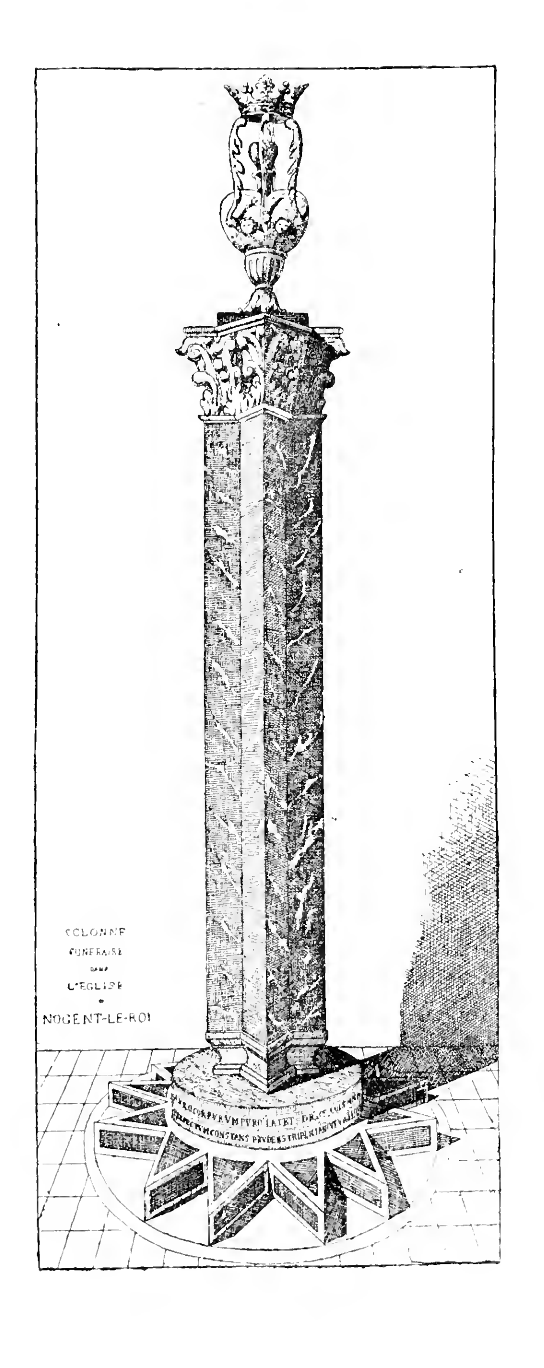
« La colonne dont M. Paul Gillard a l'honneur de présenter aujourd'hui la gravure d'après un dessin de la collection Gaignières, était un monument funéraire qui décorait anciennement le chœur de l'église de Nogent-le-Roi. Elle était placée au devant du tombeau des petits-enfants de la duchesse douairière de Bouillon. C'était une colonne en marbre noir, haute de plus de deux mètres, profondément cannelée, terminée par un pilastre en cuivre finement ciselé. Elle supportait un cœur en bronze, abrité sous une sorte de dais et recouvert d'une couronne. La colonne reposait sur un disque de marbre également noir, très régulier, et sur une base composée de plusieurs étoiles rayonnantes. Ce que le dessinateur de Gaignières a omis, ce sont sur chaque étoile des ornements de marbre blanc incrustés sur le fond noir et représentant un triangle entrelacé de trois circonférences.

Ce détail a son importance et n'avait pas échappé à Laurent Bouchet, le curé-poète de Nogent-le-Roi, qui décrit ainsi le monument dans le second volume de ses *Poésies chrétiennes* (Mss. Bibliothèque de Chartres) :

Voy ce pilier de marbre avec la corniche,
Cette urne, ces serpents; il n'est rien de plus riche.
Voy ce beau cœur de bronze artistement posé,
Où l'art du grand Pilon semble s'estre épuizé.
Voy dessus tout cela cette riche couronne
Qui donne un dernier prix à ce noble hexagone.
Voy de plus cette estoille avec ses beaux dictons
Sans doute composés par quelqu'un des Catons.
Ces O entrelassés d'un mystique triangle
Qu'une baze soustient et qu'hérisse maint angle,
Marquent avec ses vers qu'il faut dans l'unité
Indispensablement croire en la Trinité.

» En 1750, l'abbé Pelluche, curé de Bréchamps, fut nommé curé de Nogent-le-Roi. Il entreprit la restauration du chœur de son église dans le goût du temps; les tombeaux furent détruits, la colonne reléguée dans la chapelle de la Vierge. Mais, après tout, ne pouvait-on pas l'utiliser, cette colonne? Certainement, on va en faire un lutrin : le 31 octobre 1753 elle fait sa réapparition dans le chœur, mais quel changement! Elle a été sciée par la moitié, le couronnement a disparu et un bel aigle remplace le cœur seigneurial. « L'aigle a coûté 300 livres et pèse avec sa boule et ce sur » quoi il tourne 122 livres. » Voilà qui est plus pratique. On eut la curiosité de fouiller le socle de la colonne et « sous » l'orbe du pied d'estail on a trouvé une boîte carrée en » plomb, incrustée vers le milieu d'un *triple angle* et dans » cette boîte était le cœur d'un seigneur dont on ignore » le nom, ainsi que l'année.... La boîte avec le contenu a » été levée et replacée dans le même endroit sous l'orbe du » pied d'estail du lutrin par le sieur curé de Nogent, en pré- » sence d'un grand nombre d'habitants, je certifie ceci véri- » table par moi. *Signé* : Pelluche. » Inutile de dire qu'à la Révolution ce coffre a été de nouveau visité et vidé.

» Ce lutrin existe, plus modeste encore, puisqu'un simple pupitre en fer remplace la majesté de l'aigle, mais il supporte toujours les in-folios de plein-chant de l'église de Nogent. L'inscription placée sur le tranchant du disque est intacte ;


COLONNE
FUNÉRAIRE
DANS
L'ÉGLISE
DE
NOGENT-LE-ROI

M. Gillard a pu la rétablir, car Gaignières l'avait légèrement altérée. Elle est ainsi conçue :

AVRO COR PVRVM PVRO LATET : ORBE COLVMNA
PERFECTUM CONSTANS, PRVDENS TRIPLICI ANGVE VIGILQUE.

» A qui appartenait le cœur contenu dans ce singulier monument ?

» Il n'y a pas d'inscription qui puisse mettre sur la voie, et mes recherches ont été vaines pour découvrir ce mystère. J'en suis réduit à des conjectures, qu'en l'absence de documents, je désire soumettre à l'appréciation de la Société.

» Laurent Bouchet et le dessinateur de Gaignières étaient contemporains : ils auraient pu recueillir la tradition orale des Nogentais, d'autant que ce monument datait à peine d'une centaine d'années. Comme on est vite oublié au bout de cent ans, même quand on fait partie des grands de ce monde ! Laurent Bouchet, quelquefois si prolixe, se tait complètement. Sur le dessin de Gaignières une main timide a inscrit à une époque plus récente le nom du marquis de Mauny. Louis de la Marck, dit le marquis de Mauny, fut seigneur de Nogent depuis 1617 : il ne mourut qu'en 1627. Il ne venait jamais à Nogent ; il laissa une succession très embrouillée et je ne pense pas qu'il éprouvât un suprême plaisir à perpétuer sa mémoire parmi les Nogentais en leur léguant son cœur. Du reste des raisons plus graves me font rejeter cette hypothèse, tirées les unes du caractère du monument qui accuse nettement le style du XVIe siècle, les autres de la présence de ce triangle dont j'ai déjà parlé.

» Ce triangle, dessiné sur chacune des étoiles et sur le coffret de plomb qui contenait le cœur, on le retrouve sur deux autres tombes de cette époque dont Gaignières nous a conservé aussi le dessin. La première est la tombe que la duchesse douairière de Bouillon fit construire en 1573 ou 1574 pour trois de ses petits-enfants dans l'église de Nogent-le-Roi, la seconde est le propre mausolée de la duchesse, qui se trouvait dans l'abbaye de Saint-Yved de Braine. Sur ce dernier monument surtout, le triangle et les trois cercles sont reproduits à satiété. C'est bien un monogramme, un chiffre placé avec intention. Les trois monuments appar-

tiennent donc à la même inspiration et sont contemporains : nous connaissons l'auteur des deux derniers, ce n'est pas aller trop loin que de croire que les trois sont l'œuvre de la duchesse douairière de Bouillon.

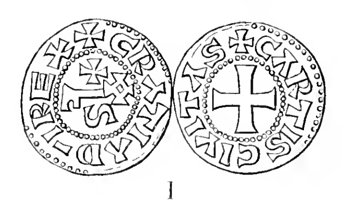
» A qui destinait-elle ce monument? Est-ce le cœur de son mari le maréchal qu'elle aurait fait mettre dans cette colonne? C'est peu probable, le maréchal était mort en 1556, cet hommage aurait été bien tardif et l'inscription presque ironique pour un maréchal de France, fils d'un père surnommé *l'Adventureux*. Était-ce le cœur de son fils aîné, Henri-Robert de la Marck, mort en 1574 ? Il ne fut jamais seigneur de Nogent-le-Roi, quoiqu'en dise l'abbé d'Espagnac, et on peut lui appliquer les mêmes remarques qu'à son père au sujet de l'inscription. Celle-ci s'adapte au contraire parfaitement aux qualités que l'on aime à rencontrer chez une femme : Françoise de Brézé de plus aima beaucoup le séjour de Nogent, surtout à la fin de sa vie. Elle y attirait ses enfants, elle y reçut même Charles IX en 1571. Elle y fit construire la tombe de ses petits-enfants et c'est à Nogent qu'elle mourut, non en 1574, comme disent tous les historiens, mais le samedi 11 octobre 1578. Cette date nous est témoignée par un contemporain, le curé de Gilles (L. Merlet, *Inventaire des Archives départementales*, tome IV, p. 49). Le corps de la maréchale de Bouillon appartenait de tradition à l'abbaye de Saint-Yved de Braine. Quoi de plus naturel que d'attribuer à la vieille duchesse l'idée de laisser son cœur au pays qu'elle avait affectionné ?

» Le dessin de Gaignières se trouve dans la collection des *Pièces originales* du Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale, au dossier La Marck. »

M. le Président fait savoir à la Société qu'à propos de la séance générale du 16 mai, il a reçu des réponses favorables des Sociétés de l'Orléanais, Dunoise, du Vendômois et de Rambouillet. La proposition de fixer la séance à une heure et le banquet à 5 heures est adoptée. — M. Merlet écrira aux présidents de ces diverses Sociétés pour leur faire part de cette décision en les priant de lui indiquer à l'avance si quelques-uns de leurs membres seraient dans l'intention de faire des communications à cette séance.

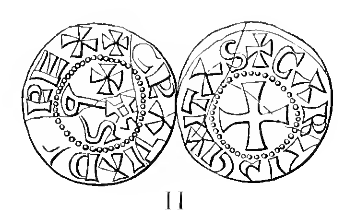
M. le Président signale un denier du roi Raoul, frappé à Chartres vers le milieu du Xe siècle et faisant partie de la collection de feu M. le docteur Corbin, à Chartres. L'état de conservation de cette pièce est très satisfaisant. Malheureusement c'est une monnaie de billon, faite d'un alliage très fragile et par un accident récent elle a été cassée en trois fragments. La crainte de la voir s'en aller entièrement par morceaux engage M. le Président à demander la publication de cette pièce qui offre quelques différences avec la seule monnaie analogue connue et publiée par Cartier[1].

Voici la description du denier édité par Cartier (n° I) :



I

« Monogramme dégénéré du roi Raoul avec la légende : GRATIA DEI REX. ℟. Croix, et autour, CARTIS CIVITAS.



II

La différence que la pièce de M. Corbin (n° II) offre avec celle de Cartier citée précédemment est que les deux jambages formant l'F du monogramme de *Radulfus* se sont rejoints en forme d'anneau ou de D.

M. de Saint-Laumer soumet à la Société quelques cahiers d'un Catalogue qu'il a fait des médailles orientales conservées

[1] Cartier, *Recherches sur les monnaies au type chartrain, dernières observations.* — Paris, 1849, page 35, pl. I, n° 6.

dans la ville de Chartres. L'examen sommaire de quelques feuilles de ce catalogue qu'il fait passer sous les yeux des membres présents suffit pour indiquer quelle somme de savoir et de travail il a fallu à son auteur pour le mener à bonne fin. Il est instamment prié de l'envoyer au concours des sociétés savantes du mois de juin.

M. l'abbé Sainsot lit le rapport suivant sur trois Etudes de M. F. de Mély.

En consentant à rendre compte des Mémoires dont M. de Mély a fait hommage à la Société Archéologique, je ne me suis point dissimulé que j'entreprenais un travail pour lequel j'étais peu préparé. M. de Mély en effet ne craint pas d'aborder les régions les plus élevées du domaine artistique, tandis que je n'ai pas même les notions les plus élémentaires de la science des beaux-arts. J'ai accepté pourtant de dire quelques mots sur ces études, parce qu'il m'a semblé utile de donner aux membres de la Société un aperçu des matières qui y sont traitées. Ce n'est donc point une appréciation savamment motivée que j'apporte ici; une analyse succincte du travail de notre savant confrère, accompagnée de quelques observations assez anodines, constituera tout ce compte-rendu.

Félicitons d'abord M. de Mély des attentions paternelles dont il entoure ses œuvres. Il demande à la typographie tous les raffinements de luxe dont elle se montre aujourd'hui si prodigue. Grand format, papier de Chine, pages encadrées, lettres ornées, titres illustrés, caractère elzévirien, tout ce qui peut flatter l'œil de l'amateur a été mis en réquisition. L'œuvre se présente ainsi avec plus de grâce, et quand l'œil est satisfait, l'esprit est assez disposé à l'être également.

Que l'auteur me permette cependant une petite observation à ce sujet. Il édite ses œuvres dans des conditions typographiques assez différentes ; à cela il n'y a rien à dire, car il est bien libre de ne consulter que son goût en pareille matière. Mais pourquoi ne pas adopter un format uniforme? Quand on voit un humble in-8° à côté d'un immense grand in-4°, on a peine à croire qu'ils sont de la même famille ; si quelqu'un voulait se donner le plaisir de les collectionner pour en composer un recueil factice, il serait obligé d'y renoncer. L'uniformité a parfois ses inconvénients, mais elle aurait ici un avantage incontestable.

Le premier des trois Mémoires que j'ai à examiner est intitulé *Les Inventaires de l'abbaye de Saint-Père en Vallée de Chartres*. Conformément à ce titre, il nous donne une série d'inventaires de dates différentes (Xe siècle, 1399, 1559, 1562, 1665, 1790) avec des additions signalant, entre ces dates, des objets décrits dans des documents isolés. Ces inventaires présentent le relevé des ornements et autres objets constituant le mobilier de l'église abbatiale et de la sacristie ; les reliques y sont aussi mentionnées et l'un d'eux (1665) leur est même exclusivement consacré. La nomenclature des personnes qui

ont donné à l'église de Saint-Père des ornements et objets précieux vient servir d'intermède aux inventaires, et à ce sujet je crois devoir adresser un léger reproche à l'auteur. En intitulant cette partie *Nécrologes*, il prête à croire qu'il va donner les nécrologes de Saint-Père ou du moins les analyser; mais, comme il se contente d'en extraire les noms d'une certaine catégorie de bienfaiteurs, le titre qu'il a choisi est impropre et promet plus qu'il ne donne. De plus, le mot *Nécrologes* est mis en vedette comme une tête de chapitre; mais, lorsque les extraits nécrologiques sont terminés, le retour aux inventaires n'est marqué que par un espace double, ce qui est tout à fait insuffisant. Comme cette partie est un hors-d'œuvre, il aurait été mieux de la séparer, à la fin comme au commencement, du reste du travail. Remarquons aussi que, à part le titre général de ce mémoire, il n'y a pas d'autre titre que celui-ci; c'est prêter à cette digression une importance qui ne lui appartient point. Si elle avait été rejetée en appendice, en guise de pièce justificative, n'aurait-elle pas été mieux à sa place?

Au cours de son travail, M. de Mély nous fournit, au sujet de certains mots d'une signification incertaine, des explications où brille sa science des choses antiques. C'est ainsi qu'il précise ce qu'il faut entendre par *lineæ cortinæ* (couvertures d'autel en lin), *phylacteria* (reliquaires, dans ce texte), *argent verré* (argent émaillé avec des émaux clairs comme du verre).

M. de Mély reproche à l'abbé Poisson de n'avoir pas reproduit fidèlement un passage de l'inventaire du Xe siècle. Il nous cite ce passage plus exactement peut-être, mais il n'éclaircit pas une difficulté que présente le texte ainsi disposé. *Casulæ cum auro ii due ex argento et reliquæ ex pallio u-iij casulæ due*, dit le texte. Le sens obvie est: Deux chasubles en or, deux en argent, et huit autres chasubles en étoffe (appelée *pallium*) deux chasubles. L'auteur oublie de nous dire ce que viennent faire ici ces deux chasubles. — Dans ce même passage pour nous donner un exemple de *pallium* signifiant *étoffe*, il cite; « *Item* une très belle et riche *paule* comme un drap en manière de nappe. » Le mot *paule* correspond peut-être au mot latin *pallium*: mais il me semble désigner ici un ornement plutôt qu'une étoffe, et il n'aurait ainsi aucune force probante en faveur de la signification particulière attribuée au mot latin *pallium* en cet endroit.

Sans être un Aristarque, j'ai relevé dans le travail de M. de Mély quelques taches, légères d'ailleurs, que je me permettrai de lui signaler.

En citant l'article nécrologique de *Jacquella de Burgo*, il semble y reconnaître *Joia de Bourg-Guérin*. Je ne partage pas son opinion. Les seigneurs de Bourg-Guérin en effet paraissent souvent dans nos anciennes chartes, et ils ne s'appelaient jamais *de Burgo* ou *du Bourg* tout simplement, car ils ne tenaient pas à être confondus avec les autres seigneurs dont le nom commençait de la même manière. Il y avait à Chartres un quartier qu'on appelait le *Bourg du château* ou tout simplement le *Bourg*, dont on retrouve encore le souvenir dans la rue du Bourg qui le traversait. Or au moyen-âge une famille chartraine en porta le nom, comme on peut le voir dans le cartulaire de

Tiron (charte CXXXI), où Stephanus de Burgo est témoin. Jacquette ou Jacqueline du Bourg appartenait probablement à cette famille. — Je ne crois pas non plus qu'on soit bien fondé à identifier Jacquetta avec Joia.

A propos de la même Jacquette du Bourg qui était prieure des Filles-Dieu, M. de Mély dit en note : « Il y a encore un faubourg de Chartres qui porte le nom de Fille-Dieu ». Il écrit ce nom au singulier comme s'il ignorait qu'on dit encore, comme autrefois, *les Filles-Dieu* ; on pourrait même croire, d'après sa manière de s'exprimer, qu'il ne sait pas que ce nom est dû au monastère des religieuses qui n'a disparu qu'après la Révolution. — Sans quitter ce même passage, j'aurai encore une observation à présenter, et je demanderai à M. de Mély si le texte qu'il nous donne *priorissa Filiarum Dei qui nobis dedit* est fidèlement reproduit. Je sais que les rédacteurs des actes anciens tenaient assez peu de compte des règles, mais ils ne portaient pas la négligence jusqu'à oublier de faire accorder le relatif en genre avec son antécédent, et si ce cas s'est présenté ici, une remarque aurait pu le signaler.

(Page 15.) M. de Mély croit devoir nous apprendre qu'Ermentrude a donné à Saint-Père l'église de Saint-Lubin ; il eût bien dû nous dire laquelle, car les églises vouées à saint Lubin sont nombreuses au diocèse de Chartres.

(Page 25.) Après avoir parlé du chef de saint Etienne, M. de Mély nous dit : « Voilà une ceinture que l'on baille aux femmes. » Cette transition me semble un peu familière, et d'ailleurs, pour se conformer à la grammaire, il aurait fallu *voici* au lieu de *voilà*, puisqu'il s'agit, non de ce qu'on a dit, mais de ce que l'on va dire. — Il croit que la vertu attribuée à cette ceinture vient de l'hymne de saint Pierre-aux-Liens, parce qu'on y lit : *Ferrea vincla Petrus exuit.* Il serait aussi rationnel de la faire venir de la fête elle-même, puisqu'elle est consacrée à honorer une *délivrance*. En réalité cette vertu était attribuée à toutes les ceintures vénérées comme reliques : M. de Mély nous en fournit lui-même une preuve dans ce passage de l'inventaire des reliques (page 33) : « Une ceinture de Nostre-Dame et une autre de saint Pierre, par la vertu desquelles les femmes grosses ont reçu et reçoivent journellement soulagement de leurs travaux. » Il n'est pas besoin de réfléchir longuement pour comprendre ce qui a inspiré cette dévotion.

(Page 32) L'abbaye du Bec est appelée *de Bec*, mais ce n'est sans doute là qu'une faute de correction typographique, comme quelques lignes plus haut *incardadin* pour *incarnadin*. Il faut voir une faute du même genre dans le nom du commissaire Coubré Saint-Loup, qui est appelé par erreur Combré de Saint-Loup (Page 34).

(Page 35). M. de Mély dit qu'à la veille de la Révolution les religieux de Saint-Père ont pris leurs précautions et caché une partie de leurs richesses. Il a emprunté cette assertion à l'abbé Poisson, qui lui-même ne la donne que comme un bruit populaire. Or les religieux de Saint-Père, comme la plupart des autres religieux, n'ont point eu le mal de

cacher leurs richesses, parce que ces richesses avaient presque entièrement disparu. Les monastères de France étaient bien déchus de leur ancienne splendeur; de vastes bâtiments réguliers comme ceux de Saint-Père n'abritaient plus que quelques moines, qui vivaient péniblement des maigres revenus que la commande et les charges de toute nature leur laissaient. Il faut lire les rapports faits à la Commission des réguliers en 1766, pour bien se rendre compte de l'état des couvents à cette époque; et les choses ne firent qu'empirer jusqu'à la fin du siècle. L'abbaye de Saint-Père en particulier ne conservait plus que le souvenir de ses richesses d'autrefois, car en 1778 ses biens avaient été réunis à la mense épiscopale; les derniers religieux ont vécu dans un état voisin du dénuement.

Dans son Étude iconographique sur les vitraux du treizième siècle de la cathédrale de Chartres, M. de Mély nous donne ce qu'il appelle « un résumé rapide de l'examen approfondi » des verrières dont notre cathédrale a été dotée à son origine, c'est-à-dire dans le cours du siècle où elle a été achevée et consacrée. C'est un extrait d'un travail plus complet sur l'ensemble de la vitrerie de ce monument, qu'il prépare pour la collection des *Inventaires des richesses d'art de la France.* Après quelques mots sur les règles qui ont guidé les iconographes du moyen-âge, et sur les caractères auxquels on peut reconnaître quels personnages ils ont voulu représenter, il mentionne par lettre alphabétique les noms de soixante-quatre saints figurés dans les vitraux du XIII[e] siècle de l'église de Chartres. Quelques détails sur les particularités présentées par certains vitraux viennent rompre la sécheresse de cette nomenclature, à la suite de laquelle nous trouvons les noms des donateurs de ces mêmes verrières du XIII[e] siècle. Plusieurs de ces noms avaient jusqu'à présent embarrassé les interprètes; M. de Mély donne à tous des attributions qu'il croit de nature à trancher les difficultés. Ses assertions ne sont peut-être pas inattaquables; elles ont pourtant assez d'importance pour que ceux qui voudront désormais étudier ces vitraux soient obligés d'en tenir compte et d'en examiner le bien fondé. — Ce travail est terminé par des remarques assez concises sur différents objets représentés dans ces vitraux, tels que baptistères, costumes, voitures, instruments. etc. — M. de Mély a eu la bonne inspiration d'enrichir son opuscule de quelques dessins. Des vitraux reproduits sur le papier, surtout quand on ne les rehausse pas par la variété des couleurs, n'ont rien qui puisse flatter l'œil; mais ils permettent à l'archéologue d'étudier à loisir des œuvres d'un âge qu'il voudrait connaître jusque dans les détails les plus intimes.

Je relève quelques fautes sans importance.

(Page 9). Je lis S. Solin (sanctus Solenus). Il s'agit sans doute de notre évêque de Chartres *Solemnis*, dont le nom est traduit de tant de manières différentes. On trouve en effet Solemne, Solein, Soulème, Solan; mais il ne me souvient pas de l'avoir vu déjà écrit Solin, comme s'il était le masculin de Soline.

(Page 12. Note 3.) Ludovici Clicthovœi est pour Judoci ou Jodoci, car

le chanoine Clicthoue s'appelait Josse et non Louis. Cette faute est peut-être le fait du commentateur auquel renvoie l'auteur.

(Page 13.) La Chesnaye-Desbois s'écrit aussi de diverses manières; mais on ne fait jamais un seul mot de *La Chesnaye*. Feller écrit même : De la Chesnay-Desbois.

Le 3e mémoire de M. de Mély a pour titre : *La crosse dite de Ragenfroid*. Il y est question d'une crosse remarquable par son antiquité et plus encore par l'émail dont elle est décorée. Bon nombre de savants semblent croire que le meilleur moyen de prouver leur science est de contredire l'opinion des autres. La crosse de Ragenfroid leur a fourni un thème à discussions où leur érudition s'est donné carrière. M. de Mély expose l'état de la question et résume les différentes opinions, auxquelles il ajoute la sienne, en confessant que celle-ci a été formée non point *de visu*, mais d'après d'excellentes photographies qu'il reproduit par la photogravure.

Analysons brièvement son travail.

Ragenfroid (alias Rainfroi), 49e ou 51e, ou 52e évêque de Chartres, suivant les listes que l'on suit[1], fut un très saint prélat qui combla de ses largesses l'église de Notre-Dame de Chartres et surtout l'abbaye de Saint-Père. Comme les évêques de cette époque, ce fut dans l'église de cette abbaye qu'il fut inhumé (955). Les pillards révolutionnaires de 1793 trouvèrent à Saint-Père la crosse en litige, dans le tombeau de Ragenfroid, disent quelques-uns, dans le trésor de l'église, soutiennent les autres. Quoi qu'il en soit, cet antique bâton pastoral, connu sous le nom de *crosse de Ragenfroid*, passa des mains administratives à celles d'un amateur chartrain, M. Crochard ; il enrichit ensuite la collection Meyrick en Angleterre, et, par une odyssée qu'on n'a pas pu suivre, vint échouer chez un collectionneur italien, M. Carrond de Florence. Celui-ci a bien voulu la faire photographier pour la *Gazette archéologique*, ce qui a permis de l'étudier attentivement.

La question capitale qui se pose tout d'abord est celle de l'âge de cette vénérable épave des siècles passés. Est-elle du xe, ou du xie, ou seulement du xiie siècle ? Chacune de ces dates a ses partisans bien convaincus, et tous donnent de leur préférence une explication solidement motivée. M. de Mély se lance dans l'arène à son tour, et par des raisons et déductions tirées tant des caractères archéologiques des dessins que de la facture des émaux, il croit pouvoir placer l'exécution de cette crosse entre les années 1090 et 1140, c'est-à-dire, à la fin du xie ou au commencement du xiie siècle. Les hommes compétents peuvent seuls juger de la valeur de cette opinion.

Chemin faisant, l'auteur fait une description détaillée des curieux dessins qui se déroulent tout le long de cette crosse. Le principal motif représenté est le triomphe de David sur Goliath ; cette

[1] Ragenfroi est en réalité le 51e évêque de Chartres, comme le prouve la liste du XIe siècle des évêques de Chartres, publiée récemment dans nos Mémoires.

histoire est divisée en quatre scènes autour desquelles sont entrelacés des rubans qui présentent quatre vers en rapport avec les différents sujets. Ces vers ont été lus et expliqués très différemment. M. de Mély donne une leçon et des explications qu'il croit préférables à celles qu'on a émises jusqu'à ce jour ; les observations qui lui ont été présentées à ce sujet dans une de nos séances ont dû lui prouver qu'il n'avait pas porté la conviction dans tous les esprits. Il se livre aussi à de savantes dissertations sur la nature et l'origine des émaux qu'il croit de fabrication normande ; c'est là un terrain que je connais trop peu pour oser m'y aventurer, même avec un guide aussi sûr de lui-même.

Je signalerai deux incorrections typographiques échappées à l'attention de l'auteur.

(Page 7.) Guillaume Durand prend un *d* et non pas un *t*.

(Page 15.) Lui aussi *n'a gardé* d'omettre est pour *n'a garde*.

Je ne terminerai pas ce compte-rendu des nouvelles œuvres de notre confrère, sans le féliciter de l'ardeur avec laquelle il étudie nos antiquités chartraines. Elles ont été trop longtemps négligées ; aussi sont-elles généralement peu connues. Souhaitons à M. de Mély des imitateurs, qui, en tirant de la poussière les vieilles chartes et les débris antiques, feront revivre un passé dont nous n'aurons point à rougir.

Le même membre continue la lecture de la *Revue de l'année* 1888.

1° CHRONIQUE

L'année 1888 a été peu féconde au point de vue archéologique dans notre département. Les fouilles y deviennent rares, parce que la culture est en souffrance et qu'elle réduit ses dépenses au strict nécessaire. La Société Archéologique a continué l'exploration des souterrains d'Orlu ; comme le résultat des recherches est consigné dans nos Procès Verbaux, il n'y a pas lieu d'y insister ici. Toutefois on nous permettra d'exprimer de nouveau le désir de voir l'attention se porter de ce côté, afin que par des observations multipliées on puisse arriver à formuler autre chose que des hypothèses au sujet de ces refuges de l'homme à des époques dont nous avons perdu le souvenir.

Cette année a vu disparaître la vieille église de Bazoches-en-Dunois dont certaines parties remontaient, dit-on, au XIe siècle. L'archéologie n'y a rien perdu, mais la décence du culte religieux ne peut qu'y gagner beaucoup. C'était en effet l'église la plus pauvre, disons le mot, la plus misérable du diocèse de Chartres. Elle était depuis longtemps dans un état de dégradation qui faisait peine à voir. Les murailles étaient lézardées et avaient perdu leur aplomb, des taches de moisissure couvraient le pavage et remontaient le long des murs jusqu'à une grande hauteur, les bardeaux de la voûte tombaient de vétusté,

et le mobilier était à l'avenant. En pénétrant dans cette église, on pouvait, sans grand effort d'imagination, croire qu'elle venait de recevoir la veille seulement la visite désastreuse de quelque bande de huguenots. Des traces bien visibles d'incendie qui remontaient au temps des guerres de religion rendaient l'illusion plus facile encore. Aujourd'hui elle n'existe plus, et déjà elle est remplacée par un édifice qui ne rappelle aucunement cette vieille église, bien qu'il en ait conservé la muraille méridionale.

En 1873, M. Paul Durand avait visité l'église de Bazoches-en-Dunois. Il fit à ce sujet dans la séance de notre Société du 7 août (Procès-Verbaux, V, p. 58) un rapport que M. l'abbé Hénault compléta par quelques explications artistiques. Le procès-verbal se contente de signaler ce rapport ; il est regrettable qu'il n'en ait pas consigné les parties les plus importantes, car aujourd'hui que cette vieille église a disparu, on serait heureux d'en conserver le souvenir par les appréciations de notre regretté maître en archéologie. A la suite de ce rapport et des observations échangées entre les membres présents, il avait été décidé qu'on ferait des démarches pour conserver l'orientation de cette église. Si les démarches ont été faites, on n'en a pas tenu compte, ou plutôt elles ont été oubliées, car le plan qui était alors en projet a depuis été remplacé par plusieurs autres.

Quoi qu'il en soit, l'œuvre actuelle est assez bien conçue, et malgré son orientation différente, l'église nouvelle ne fait point regretter l'ancienne.

Les travaux de réfection des murs et du pavage ont mis dans la nécessité de remuer tout le sol de l'église. On y a trouvé des ossements en quantité considérable ; mais on n'a fait d'ailleurs aucune découverte qui mérite d'être mentionnée.

Dans l'année même de la visite de M. P. Durand à Bazoches, et ce fut sans doute ce qui motiva cette visite, on découvrit en faisant des sondages en dehors de l'église deux pierres tombales remarquables quoique incomplètes. Elles se trouvaient sur l'emplacement d'un bas-côté de l'église qui était détruit depuis longtemps : on les avait laissées à leur place primitive, et comme la terre et les herbes les avaient recouvertes peu à peu, on avait fini par oublier leur existence. Transportées d'abord dans l'arsenal, puis dans l'ancien cimetière, ces pierres viennent enfin de trouver un asile plus honorable. Elles ont été encastrées dans les murs intérieurs de l'église et elles n'en seront pas l'ornement le moins remarqué. Elles appartiennent toutes deux au XIVe siècle, et elles ont recouvert la dépouille mortelle de trois personnages aujourd'hui inconnus, un religieux de la famille de Chartres, demoiselle Isabeau de Sanderville et probablement son époux. Elles pourraient figurer honorablement dans l'ouvrage que la Société Archéologique consacre aux pierres tombales [1].

[1] Pour plus amples détails sur ces deux tombes, consulter le *Bulletin de la Société Dunoise*, II. 225. — Les amis des vieux monuments apprendront avec plaisir que l'antique donjon qui sert de clocher a été respecté ; il est de force à affronter bien des siècles encore.

On enlève en ce moment les terres de l'ancien cimetière ; on n'y a rien découvert, sinon des caveaux ou souterrains qu'on se propose d'explorer plus tard.

TERMINIERS. — Des travaux intérieurs ayant nécessité des fouilles assez profondes dans l'église de Terminiers, j'ai pu faire quelques remarques qu'on me permettra de communiquer à la Société, dans la pensée qu'elles pourront fournir quelques lumières sur le passé de nos églises rurales. Le sol est partout composé d'une terre légère, friable, presque cendreuse et qui ne ressemble en rien aux terres du voisinage ; il a été ameubli ainsi par les fouilles nombreuses qu'il a subies et par la décomposition des dépouilles mortelles qu'il a reçues en grand nombre pendant près de deux siècles. A 40 ou 50 centimètres on commence à rencontrer des ossements et on ne cesse plus d'en trouver en très grande quantité jusqu'à une profondeur de 2 mètres. En certains endroits, la terre a disparu, il n'y a plus que des ossements. Ce qui pourra donner une idée du nombre des corps qui ont été inhumés dans nos églises, c'est que dans un espace d'un mètre carré on a compté 12 ou 14 têtes d'adultes. Les premiers corps étaient déposés assez profondément, à 1 m. 50 ou à 2 m. ; mais comme on déposait par dessus les premiers ceux qui venaient ensuite, on a été ainsi amené à enterrer presque à fleur de terre. La surface des églises étant assez restreinte, on devait être obligé d'inhumer à la même place au plus tard tous les deux ou trois ans. Les églises n'avaient point alors de pavage ; avec un pareil système d'inhumation, il n'eût guère été possible de maintenir des pavés ou même des bancs. On priait debout ou agenouillé sur la terre qui recouvrait, parfois depuis quelques jours seulement, le corps de ceux que l'on avait aimés. Les pierres tombales ont été le premier pavage de nos églises. Dans le plus grand nombre ces pierres étaient isolées et assez rares ; mais dans quelques-unes, elles formaient un pavage presque complet ; nous en avons encore des preuves dans l'église de Berchères-l'Évêque et surtout dans celle de Voves. L'église de Terminiers a eu un certain nombre de ces pierres tumulaires, toutes peu remarquables. L'une d'elles utilisée dans un contrefort du clocher, nous présente encore un soc de charrue ; une autre qui fait partie du pavage de la porte à l'extérieur est marquée d'une grande croix. Deux de ces pierres portant une inscription, d'ailleurs sans importance, ont été relevées et établies sur des supports auprès d'une porte, leur épaisseur n'ayant pas permis de les placer dans un mur. On vient enfin d'en découvrir une autre qui formait le seuil d'un jardin. Cette pierre ayant été retournée a laissé voir une surface ornée d'une croix qui s'étend dans toute la longueur et repose sur une base dont le motif quoique assez peu évident laisse pourtant deviner un ossement surmonté d'une tête de mort. Vers le milieu se détache une cognée dont le manche est d'un côté du fût de la croix et l'instrument de l'autre côté, preuve bien évidente que cette dalle funéraire était destinée à un charpentier ou à un charron. La sculpture se détache en plein relief ; il ne me souvient pas d'en avoir

vu qui fût aussi accusée. Quoique cette pierre n'ait assurément rien d'artistique, j'essaierai de la préserver de la destruction.

Nos fouilles n'ont amené la découverte d'aucun objet curieux, sauf un morceau de fer fortement oxydé qu'on a reconnu pour un mors ayant une brisure au milieu, objet qu'on emploie encore pour les chevaux fougueux, sous le nom de *mors brisé*. Dans un endroit on a trouvé presque une charretée de débris d'ardoises beaucoup plus épaisses que celles d'aujourd'hui ; ils ont été sans doute déposés là lorsque le clocher fut recouvert après l'incendie dont il porte encore des traces.

Nos travaux n'ont cependant point été inutiles au point de vue de l'histoire archéologique ; ils nous ont permis en effet de faire une découverte à laquelle nous étions loin de nous attendre. Sous les bancs de la grande nef, au quart environ de la longueur de l'église et à un mètre de la surface du sol, les ouvriers ont mis à jour l'orifice d'un puits. Ils l'ont dégagé à un mètre tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et on a pu ainsi se rendre bien compte de sa construction. Ce puits est muré en belles pierres de taille de 30 centimètres d'épaisseur parfaitement travaillées. Il a 1 m. 30 d'ouverture : il était comblé jusqu'au haut d'une terre menue, semblable à celle qu'on rencontre dans toute l'église. Il a été sondé jusqu'à près de trois mètres ; on croit qu'on y trouverait toujours la même terre jusqu'à 15 ou 20 mètres, qui est la profondeur ordinaire des puits du pays. Il n'en existe plus aujourd'hui qui soit aussi bien conditionné que celui-là. — Les travaux terminés, il a été recomblé, et une colonne de fonte s'élève au-dessus pour soutenir une tribune.

Comment expliquer la présence de ce puits presque au milieu d'une église ? L'explication est facile à donner, quand on connaît l'histoire de la construction de nos églises de campagne. A peu d'exceptions près, elles ont été construites en deux ou trois fois, comme on peut le constater soit par l'inégalité de hauteur des différentes parties, soit par la diversité de caractère architectural, soit par les modifications de l'alignement des murs. L'église de Terminiers a été terminée en trois reprises, et deux légers ressauts de la voûte nous indiquent quelle est la partie qu'il faut attribuer à chacune. On éleva d'abord le sanctuaire qui n'a que 6 ou 7 mètres de profondeur ; la pénurie des ressources ou le fléau de la guerre fit suspendre les travaux pour un temps peut-être assez long. Le peuple assistait aux offices en plein air ou plutôt dans une construction en bois qui faisait suite au sanctuaire et permettait d'attendre des temps plus heureux. Ces temps propices étant enfin arrivés, la construction fut reprise et allongée d'une dizaine de mètres ; c'est ce qui forme le chœur actuel. Le travail subit une nouvelle interruption plus longue peut-être que la première.

On devait être alors en plein moyen-âge, à la fin du XIIIe siècle ou au XIVe siècle. Les dévotions populaires étaient très florissantes et nombre de lieux avaient des pèlerinages qui réunissaient à certains jours des foules considérables. Terminiers était un de ces lieux, parce qu'on y venait invoquer le saint le plus honoré dans ces temps de foi.

saint Jean-Baptiste, celui que le Sauveur lui-même avait désigné à la vénération des siens, en disant qu'il n'en avait jamais paru un plus grand parmi tous ceux qui sont nés de la femme. Nous n'avons aucun renseignement sur ce pèlerinage, mais nous pouvons croire qu'il était considérable, si on en juge par la foire qui l'a remplacé et qui au commencement de ce siècle était fréquentée encore par quatre ou cinq mille personnes.

Or dans tous les lieux d'anciens pèlerinages, quand il n'y a pas une fontaine ou citerne dans l'église même ou à son chevet, il y a toujours un puits à proximité. Le jour où les pèlerins affluaient, quelques personnes du pays s'installaient auprès du puits avec des seaux et des tasses, et établissaient un débit d'eau fraîche qui, malgré le goût peu relevé de la marchandise, ne laissait pas que de procurer une journée fructueuse aux débitantes. Dans mon enfance, j'ai vu encore un jour de foire plusieurs femmes ainsi installées auprès d'un puits qui avant la Révolution confinait à une église et vendant l'eau claire à un liard la tasse. On ne dira pas sans doute que c'est là un usage né à notre époque ; nous sommes bien loin de la simplicité qui l'inspira autrefois.

Ce fut donc très probablement le pèlerinage de saint Jean qui fit creuser un puits à l'entrée de l'église de Terminiers. Quand enfin on voulut terminer cette église, au lieu de détruire le puits on construisit au-dessus, peut-être servit-il encore quelque temps à l'usage des pèlerins. Mais les années en s'ajoutant aux années avaient amené l'exhaussement des terrains du voisinage; le sol de l'église n'étant point maintenu au même niveau par un pavage montait lui-même peu à peu. Quand on inhuma dans l'église, cet exhaussement se fit plus rapidement encore et le puits ne tarda pas à se trouver littéralement enterré ; aussi on en avait sans doute perdu le souvenir, lorsque, vers la fin du siècle dernier ou au commencement de celui-ci, on pava l'église pour la première fois.

Ce puits toutefois, quand il fut renfermé dans l'église, était si nécessaire qu'on le remplaça par un autre qui existe encore auprès de l'église à 2 ou 3 mètres du clocher. Ce dernier a été fait évidemment pour le service de ceux qui venaient à l'église : car il a été creusé à l'angle du cimetière, dans un endroit où depuis on a construit la grange des champarts, là où il n'y avait alors aucune maison d'habitation.

L'orifice de notre puits souterrain à un mètre au-dessous du sol actuel vient à l'appui de la thèse que M. l'abbé Hénault a émise dans son livre sur *les Origines de l'Église de Chartres* au sujet de l'exhaussement successif du sol des églises. Je crois avoir d'autres preuves que la base de l'église de Terminiers est encore enterrée d'un mètre au moins, quoiqu'elle ait déjà été dégagée assez récemment.

LOIGNY. — On a fait disparaître au commencement de l'hiver ce qui restait encore du cimetière de Loigny. Nous pouvons le regretter au point de vue historique ; car avec ses croix trouées de balles il était en

quelque sorte un témoin vivant de cette sanglante action. Un régiment d'infanterie installé dans cette partie du cimetière dès le commencement de la journée s'y maintint jusqu'au soir et fit un mal considérable aux troupes prussiennes qui débouchaient en face par la rue de la Croix. Les fouilles ont encore mis à jour quelques cercueils en pierres tendres qu'on n'a pu retirer qu'en morceaux. On a retrouvé aussi bon nombre de casques prussiens, casques d'officiers, nous disent les habitants, car les chefs seuls ont été déposés provisoirement au cimetière, d'où on les a retirés pour leur donner une sépulture spéciale. Quant aux soldats, on les a brûlés dans des bûchers improvisés au milieu des champs ou même dans des maisons qu'on incendiait avec du pétrole. On a découvert aussi une colonne en pierre d'environ 1 m. 50 de haut. d'un seul morceau, dont on ne connaissait que le sommet sur lequel s'élevait la croix du cimetière. Cette pierre n'avait probablement été enterrée à l'origine que de 30 ou 40 centimètres. les terres en s'élevant avaient fini par la cacher presque tout entière. De loin elle paraît parfaitement ronde, mais en approchant on s'aperçoit qu'elle est légèrement aplatie sur deux faces. Par son élévation et sa facture elle rappelle assez bien une stèle romaine, et il est possible que c'en soit une qu'on aura utilisée ainsi pour un usage religieux. Elle doit conserver la même destination, car elle sera placée dans le nouveau cimetière sur la tombe qui a reçu les ossements relevés du vieux cimetière, et surmontée d'une croix avec plaque explicative.

2° HISTOIRE

Si l'histoire de Chartres et de la contrée qui l'environne a été quelque peu négligée par nos concitoyens dans le cours de cette année, elle a inspiré à des étrangers un certain nombre de travaux qu'il est intéressant de signaler.

Église de Chartres. — Un chanoine de la cathédrale de Sens, M. l'abbé Mémain, dans un travail intitulé. *Les Origines des Églises de la province de Sens ou l'apostolat de Saint Savinien*, a victorieusement pris la défense de l'ouvrage de M. l'abbé Hénault sur les *Origines de l'Église de Chartres*, contre les assertions de M. Cuissard, professeur à Orléans. Nos traditions chartraines se trouvent confirmées par les traditions sénonaises, et ceux que les objections du scepticisme moderne auraient pu ébranler dans leurs croyances à nos origines apostoliques se sentiront raffermis par la lecture de ce travail consciencieux.

Duc d'Epernon. — Depuis quelques années, l'illustre grand seigneur a inspiré un certain nombre d'ouvrages qui nous permettront de connaître bientôt jusque dans les moindres détails sa vie d'ailleurs si tourmentée. Cette année a vu paraître 1° *Les artistes du duc d'Epernon*

(in-8° 164 p. et 16 pl. hors texte. — Bordeaux. Féret) par M. Ch. Bracquehaye, directeur de l'école municipale des beaux-arts de Bordeaux; 2° *La Saintonge et les Seigneurs de Plassac*; *le duc d'Epernon* (1554-1642) par le Marquis de Dampierre (in-8°, Paris. Picard).

THIERS. — Nous entendons assez rarement parler du caustique curé de Champrond, et pourtant nous n'avons point encore une notice complète sur la vie de ce savant batailleur. Un des membres de notre Société a fait de patientes recherches à son sujet, et il nous fait depuis longtemps espérer de nous en faire profiter en publiant la biographie de l'abbé Thiers : mais on ne voit rien venir.

En attendant, voici qu'un savant qui fait autorité vient de faire paraître une curieuse étude qu'il a intitulée *l'abbé de Rancé et Jean-Baptiste Thiers*. Il y donne de très piquants détails sur notre compatriote pour lequel il témoigne d'ailleurs une médiocre estime.

ESTOUTEVILLE. — Le Bulletin de la Société de l'histoire de Normandie a publié un travail qui a pour titre: *Donation à Jehannet d'Estouteville par Bertrand du Guesclin*. Ce travail de Pierre Le Verdier n'a peut-être aucun intérêt pour l'histoire chartraine; mais les d'Estouteville nous appartiennent et nous avons le droit de noter tout ce qui concerne leur famille.

MADAME DE LAMBALLE. — La *Revue rétrospective* vient de publier un volume ayant pour titre : *Madame de Lamballe d'après des documents inédits*, par Georges Bertin, in-8°, 432 p., 1888. On y trouve des détails intéressants sur cette princesse qui eut pour mari le triste fils de notre vertueux duc de Penthièvre.

MARCEAU. — Le plus vertueux et certainement l'un des plus braves généraux de la République, le chartrain Marceau, a beaucoup préoccupé l'attention publique cette année. Pour utiliser le Panthéon qu'on a de nouveau consacré à conserver le souvenir des grands hommes, et qui malgré cela reste vide et ressemble à un corps sans âme, on a proposé à la Chambre des députés de déposer dans ce monument les cendres de Marceau et de Hoche. Ce projet a fait de nouveau examiner la question de l'existence de ces cendres, et les recherches ont amené la conclusion que déjà notre Société avait formulée naguère: Les cendres de Marceau n'existent plus. Un membre du Sénat dont l'attention s'est portée sur le jeune général, peut-être à la suite des discussions sur ce point controversé, M. Hippolyte Maze, vient de publier sur lui un ouvrage plein d'intérêt. Dans la première partie il donne plus de 200 lettres de Marceau retrouvées aux Archives nationales, à Soissons, à Coblentz, à Wiesbaden, à Vienne, etc. Une importante étude historique complète ce volume : M. Maze y parle longuement des cendres de l'illustre général et ne laisse aucun doute sur leur profanation.

DREUX. — On a fait paraître à Bruxelles un opuscule qui intéresse l'église de Dreux sous le titre suivant: *Sceau inédit de l'église paroissiale Saint-Pierre de Dreux*. (Bruxelles, in-8° 10 p.)

3° BEAUX-ARTS ET LITTÉRATURE

Un ami des beaux-arts, M. Justin Courtois, chercheur infatigable de tableaux rares, a donné sa collection au Musée municipal de Chartres où elle a été installée au mois d'août. Il professait une grande admiration pour le graveur Sergent, et il cherchait à la faire partager aux autres. Malgré ses efforts, le conventionnel chartrain ne sera jamais compté parmi les artistes de premier ordre.

M. Marcel Poullin, un de nos compatriotes, vient de fonder une revue sous ce titre *Revue littéraire et artistique du centre*. Quoique nous n'en connaissions encore que le titre, nous devons souhaiter à cette publication tout le succès qu'elle méritera.

4° BIBLIOGRAPHIE

L'Ami du Foyer. — Almanach pour la Beauce et le Perche, année 1889.

L'Astrologue de la Beauce et du Perche pour l'année 1889. — (*Chartres et France,* par Jacques Rien.)

BOUSSENOT (F.) — *A propos* dit à l'occasion des noces d'or du marquis et de la marquise de Gontaut à Courtalain, le 11 novembre 1887.

CLERVAL (abbé). — *Translationes* S. Aniani Carnotensis episcopi annis 1136 et 1264 factæ, in-8°, 19 p. — Bruxellis, Tipis Polleunis, etc., 1888. (Excerptum ex Analectis Bollandianis. VIII p. 321-335.)

COYNART (Ch. de). — *Pas d'amour*, mœurs de province, in-18. — Paris, Praget.

DES MURS (O.) — *Ephémérides de la ville et du château de Nogent-le-Rotrou,* in-8°, 1888.

DEUZÉ (abbé). — *Adrien Hénault*, élève du petit séminaire de Saint-Cheron. (Notice biographique.)

DUBREUIL (H.) — *Six ans de lutte scolaire dans une humble paroisse de Beauce.* — (Extrait du Bulletin de la Société générale d'éducation et d'enseignement. Mars 1888.)

GAROLA. — *De la production laitière en Eure-et-Loir*, par Garola, professeur d'agriculture. – Chartres, Selleret, 1888.

GROMARD (abbé). — *Petit Catéchisme de la Sainteté*, in-32. — Paris, Haton, 1887.

HAUTIN (abbé). — *Éloge funèbre des soldats français morts à la bataille de Loigny le 2 décembre 1870*, prononcé dans l'église de cette paroisse le 3 décembre 1888, par M. l'abbé Hautin, chanoine honoraire de Chartres et curé de Marboué. Châteaudun, impr. Lecesne.

HAYES (abbé). — *Études sur les limites anciennes et nouvelles du diocèse de Chartres.* (Extrait de la Voix de Notre-Dame de Chartres.)

HÉNAULT (J.-B.). — *Usages locaux du département d'Eure-et-Loir*, par J.-B. Hénault, ancien juge de paix de Brezolles. 2e édition.

HULST (Mgr d'). — *Panégyrique du Bienheureux J.-B. de la Salle*, prononcé au triduum de Reims, 1888.

LACROIX. — *Histoire du collège de Châteaudun*, par M. Camille Lacroix, principal. in-12, 1888.

MARTIN (Eman). — *Origines et explications de 200 locutions et proverbes*, in-8°. Paris, Delagrave, 1888.

MÉLY (Fernand de). — *La crosse dite de Ragenfroid*, gr. in-4°, avec grav. 17 p. Paris, Lévy, 1888. (Extrait de la Gazette Archéologique.)

— *Étude iconographique sur les vitraux du XIIIe siècle de la Cathédrale de Chartres*, in-4°, 17 p. avec grav.

— *Une broderie du XIVe siècle représentant Charles V*, in-8°. Chartres, Garnier, 1888. (Extrait des Mémoires de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir.)

— *Le rôle du Poisson dans les pierres gravées.* in-8°. Paris, Leroux.

— *Les Maisons normandes.* gr. in-4°. Paris, Boussod.

Le Messager de la Beauce et du Perche. — Almanach pour 1889. (*Les rues de Chartres*, Noury-Coquard.)

NOAILLES (duchesse de Duras née de). — *Journal des prisons de mon père, de ma mère et des miennes.* Paris, Plon et Cie, 1888.

REGNAULT (Mgr). — *Mandement pour le saint temps du Carême et Lettre pastorale sur l'éducation chrétienne*, in-8°, 21 p. Chartres, Durand, 1888.

SAINSOT (abbé). — *Brou ecclésiastique*, in-8°, 66 p. Châteaudun, Pigelet, 1888. (Extrait du Bulletin de la Société Dunoise.)

SIEYÈS. — *Qu'est-ce que le tiers-état*, édition critique par Edm. Champion. Paris, au siège de la Société de la Révolution française, 1888. (1er volume édité par cette Société.)

TISSIER (abbé). — *Discours prononcé à la distribution des prix de l'Institution Notre-Dame sur l'éducation*, in-8°, 14 p. Châteaudun, Pigelet, 1888.

5° NÉCROLOGIE

ROBERTET. — La mort a enlevé cette année, dans la pleine vigueur de l'âge, un littérateur qui se rattachait par ses ancêtres à notre département : M. Georges Robertet, cru descendant de Florimond Robertet, seigneur d'Alluyes et de Brou, est décédé au Crotoy à l'âge de 36 ans. Il était professeur au lycée Charlemagne et administrateur de la bibliothèque de l'Arsenal. Il a publié un ouvrage intitulé *Poètes*

A touz cels q̇ verront ⁊ orront cestes ꝑsentes letres.. Guillaume de saint mesmin chastelain de chartres. saluz en nostre seigneur. Sachet touz que cōme ꝯtenz ou discorde fust tourne entre mestre mace de muret dune ꝑtie. et pierres de muret filz dou dit mace dautre. seur ce. Cest asauoir q̄ le dit pierre diset et ꝑposet ꝯtre le dit mace que icil pierre estet remes en la ꝯmunyaute dou dit mestre mace. empres le deces de feu ysabel mere dou dit pierre. jadis fame dou dit mestre mace o touz les biens meubles ⁊ nō meubles lesq̄ls estaient venuz au deuātdit pierre de la succession de la dite ysabel sa mere. cōme a celi qui onq̄s nauet eu ꝑtie ou lotie des biens deuantdiz si ꝯme il diset. ⁊ pour ce le deuant dit pierre req̄ret dou dit mestre mace son pere la moitie de touz ses biens meubles ⁊ aq̄remenz fez dou dit mestre mace viuant la dite ysabel jadis sa fame. ⁊ durant le mariage entre le dit mestre mace. ⁊ la dite ysabel. ⁊ empꝰs la mort de la dite ysabel. ⁊ q̄il li fusset balliez renduz ⁊ liurez dou dit mace par les resons de sus dites. Le dit mestre mace disant encontre ⁊ ꝑposant contre le dit pierre. q̄ celi pierre deuātdit riens nauet es biens deuant diz. Quer iceli pierre deuātdit auet quitez les deuātdiz biens au dit mace son pere. pour certaine some de deniers. de laq̄le some de deniers deuātdite. le dit pierre se tint plenierement pour paie dou dit mace. Et pour la deuātdite quitance. letres furet fetes en la cort laie ⁊ en la cort de crestiente. Lesq̄les letres le deuāt dit pierre auet en vers soi. ouec autres biens dou dit mace. si ꝯme le dit mace diset. Lesq̄les choses toutes le de uant dit pierre neout.. A la parfin par conseil de bones genz. les dites ꝑties en nostre presence establies. deuiseret. ⁊ ꝑtiz furet touz leur biens ꝯmuns amiable ment. en ceste menniere.. Cest a sauoir q̄ le deuāt dit pierre. par la diuision ⁊ par la partie deuant dites out. ⁊ confessa soi auoir eu ⁊ receu pour sa partie de touz les biens meubles deuātdiz ces choses qui ci sensieuet.. Cest asauoir vint et deus escueles dargent. sept hēnas dargent sanz piez. Douze cuilliers dargent.

Dit hennaſ de madꝛe. Deſq̄ls leſ traiſ eſtaient o piez dargent. Deſq̄ls choſes meubles iſſi de iceli pierres. receueſ ꝛ eueſ par la diuiſion deuāt dite entre le dit mace ꝛ pierre fetes. iceli pierre ſe tint par deuant nouſ plenierement pour paie. de touz leſ deuāt diz bienſ meubleſ. q̇ li auenect ou affereet. ou pouet afferir ꝛ auenir. par q̄lq̄ cauſe q̄ ce fuſt.. Adecertes pour la partie de touz les bienſ nō meubleſ. ceſt aſauoir. de heritages de aq̄remenz deuāt diz. q̇ a iceli pierreſ pouet auenir. en q̄lq̄ tenſ q̇ de ci ariere ꝛ en auant ſoit. iceli pierreſ out. ꝛ req̄nut q̄ il auet eu. Pour toute ſa partie deſ deuāt diz bienſ nō meubles. leſ choſes q̇ ci ſenſieuet. Ceſt a ſauer. la moitie de la meſon qui fu feu iehan le ſeneſchal. Une meſon o le vergier apartenāt a la meſon. aſſiſe a la bouche de prez leveſque. Une oſeraie aſſiſe au deſouz de regart. Le grant vergier o quatre chambreſ ou meſonſ a lui apartenanz aſſiſ delez ſaint ladre. Derechief Une meſon couerte de teule. o vne autre meſon couerte deſcenne derriere la dite meſon de teule o leur apartenaceſ aſſiſes a lieueſ.. La longe. o cuueſ ꝛ o charnierſ . ꝛ o touteſ leſ vigneſ q̄ le dit mace pourſeet ꝛ tenet a lieues.. Un terceul de vin de rente a chauēneſ. et quatre ſouz de ſeurcenſ.. Et touteſ iceſteſ choſes deuātditeſ balla iceli mace ꝛ liura au dit pierre ſon filz pour toute ſa ꝑtie des diteſ choſes. quiteſ ꝛ deliureſ de tout empeechement. ꝛ de tout trouble. ſans leſ louageſ deſ meſonſ. leſq̄ls ſeront partiz entre auſ ꝛ deuiſez. pour la ꝑtie dou tenſ de lan treſpaſſe ꝛ auenir juſq̄ a la ſaint jehan qui vient. Et de iceſ choſes deuiſeeſ ꝛ liureeſ a celi pierre tant meubles q̄ nō meubles. iceli pierre ſe tint par deuāt nouſ pleniereme͂t pour paie. ꝛ de ceſ choſes fu ſoufiet pour toute ſa ꝑtie q̇ li auenet ou pouet auenir deſ deuantdiz bienſ. ꝛ de ce q̄ il demandet ou pouet demander de celi mace par leſ reſon deſuſ diteſ.. Derechief iceli mace out par laſſentement de li et dou dit pierre. ꝛ req̄nut q̄ il auet receu ꝛ eu leſ meubles qui ci ſenſieuet. Ceſt a ſauer touz leſ liureſ q̄ il auet. ꝛ touz leſ hennaſ dargent o piez. ꝛ touz leſ meubles de ſon hoſtel q̄ls q̄ il ſoiet. ꝛ touteſ les deteſ q̄ len li deuet de quicūq̄s q̄ ce fuſt. ꝛ par q̄lq̄ cauſe q̄ ce fuſt. Ce ſauf q̄ le dit meſtre mace soudꝛa ꝛ paiera leſ deteſ q̄ il doit. ꝛ leſ deteſ q̄ la mere dou dit pierre deuet. ſe aucuneſ en i auet. Et par ceſte cauſe. ꝛ par ceſte reſon le dit mace out ꝛ a. touz leſ meubles deuātdiz.. De rechief le dit mace out ꝛ confeſſa ſoi auoir eu ꝑ la diuiſion deuantdite. leſ choſes imeubleſ qui ci ſenſieuet. Ceſt a ſauoir la meſon de valee. en laq̄le le dit mace demeure. o touteſ leſ apartenanceſ ſi

cõme ele se porsiet. It la meson q̃ est assise desouz q̃ fu au fastriyier de valee. It toutes les vignes assises a saint cheron. It le four de luisant. o toutes ses aptenances assis empres le vinier la contesse.. It vne meson o le vergier. ⁊ o les aptenances qui fu Richart le normant. ⁊ vn vergier qui fu feu neel de luisant assis deuant le dit four.. It vne meson o les aptenãces assise a tachemuille. Et environ quarante setiers de terre semeure. ⁊ toutes les terres assises environ bariouuille. ⁊ vers laboie de leue. ⁊ envers tynas. ⁊ en autre leu en q̃cũq̃s leu q̃ il soient. Lesq̃les diuisions en tele mennniere fetes. si cõme elles sunt par desus expressement deuisees ⁊ racontees. les deuãt diz mestre mace. ⁊ pierre. se tindret a paiez des dites ꝑties ꝑdurablement. ⁊ par leur foi.. Prometanz par la dite foi de leur cors baillie en nostre main les deuãt diz mestre mace. ⁊ pierre. que nus dans en sa ꝑtie a lautre desus deuisee ⁊ esꝑsse. nulle chose de droit de seignourie de ꝓpriete ou de possession. desore en auant ne demandera ne reclamera. ne ne pourra reclamer ne demander chascun deus en sa partie a lautre. par q̃lq̃ reson q̃ ce soit ou cause ce puisse estre de ci en auãt. ⁊ especialment iceli pierres es aq̃remenz de iceli mace. q̃ il a ia fez ⁊ de ci en auant fera. nulle chose de ci en auant ne demandera ne ne reclamera. viuant le dit mace. ne en la mort diceli mace. ne de la mort diceli mace. ne empres la mort diceli mace. ne es choses desus dites nulle chose ne pourra demander ne reclamer ne auer ꝑ la reson de la succession de iceli mace ou ꝑ autre reson q̃le q̃le soit. ou ꝑ autre cause. se par leur grace especial lun dans a lautre ne le feset ou de leur liberal volente. Et pour la deuãtdite ꝑtie a celi pierre si cõme il est desus dit ⁊ deuise fete. le dit pierre quita dou tout en tout desore en auant a touz iorz mes a celi mace trestoutes les autres choses meubles ⁊ nõ meubles aq̃s ⁊ a aq̃rre. en q̃lq̃ leu q̃ il soiet assis. ⁊ a trestouz icels ausq̃ls iceli mace ces choses deuãt dites meubles ⁊ nõ meubles voudra vendre. ou aumosner ou doner.. Prometanz par leur Foi les deuantdiz mestre ⁊ pierre. q̃ cõtre les deuantdites ꝑties. ne cõtre les diuisions. ne cõtre les q̃tances desus dites. ne cõtre les autres choses de sus escrites a nul tens mes ne vendront ꝑ eus ne ꝑ autres a nul ior mes. ne les dites choses ne rapeleront en nulle chose. ne encõtre ne feront a nul ior mes.. Ances trestoutes les dites choses ⁊ chascune ꝑ soi fermement a touz iorz mes tendront. ⁊ sanz venir encontre garderont. Et les parties et les deuisions desus fetes lun a lautre quita si cõme fetes estoient. ⁊ se tint chascun a paie de sa ꝑtie desus deuisee a touz iorz mes sans venir en

contre. Et quant as choses desus dites toutes ⁊ chascune ꝑ soi tenir ⁊ fermemēt
sanz venir encontre garder. Les diz mestre mace ⁊ pierres sentrobligieret lun
a lautre eus ⁊ leur hers touz ⁊ chascun par soi. ⁊ touz leur biens meubles ⁊ non
meubles presenz ⁊ avenir. Et renūcieret par la dite foi en cest fet. a exception
de decevement. ⁊ a tout engignement. ⁊ a toute aide de droit. escr̄. ⁊ nō escrit.
tant de canō que de lai. a tout usage. a toute costume. a tout establissement. a
tout bn̄fice de restitution. de gregneur ⁊ de meneur. a privile de croiz otroie ⁊ a
otroier. ⁊ a toutes les choses q̄les q̄ eus soiet. par quoi les dites ꝑties ou aucunes
deles peusset venir contre les dites choses ou contre aucunes deles.. Et quant a
ces choses toutes ⁊ chascune par soi. les dites ꝑties ⁊ chascune ꝑ soi. aus. ⁊ leur
biens. ⁊ leur hers en sousmistret en la juridicion mon seigneur le conte de
chartres. ⁊ par leur foi. sanz autre cort avouer.. Lesq̄les choses issi fetes par
devāt nous ⁊ oies. iceli mace ⁊ iceli pierres p̄senz par devant nous ⁊ en ces choses
espressement ɔsentanz a toutes ces choses ⁊ a chascune par soi tenir ⁊ fermement
⁊ sanz venir enɔtre a nul ior mes entierement garder en ces escritz ɔdampnon.
par droit. par jugement. ⁊ par sentence... En tesmoig de laq̄le chose. ⁊ en
greigneur garnissement. Nous avon mis ⁊ pendu a ces p̄sentes letres a la req̄ste
des dites ꝑties nostre seel. donq̄l nous usun a chartres ɔmunement. en la cort
mon seigneur le conte de chartres... Ce fu fet ⁊ done en lan de lincarnation
nostre seigneur. M. ⁊ deus. cenz ⁊ septante ⁊ oit. le samadi dempres la mi
quaresme.

(*Orig. en parch.* provenant de l'abbaye de Saint-Jean-en-Vallée,
coté 1677. — Collection Durand.)

Chartres. — Imp. Durand

lyriques français. Il préparait un travail sur les seigneurs d'Alluyes, et il était sur le point de faire paraître le premier fascicule quand il a été frappé par la mort. On nous dit que cet ouvrage est trop peu avancé pour qu'il puisse être continué; nous devons le regretter pour l'histoire de notre pays, qui ne pouvait que gagner beaucoup à la publication de cette œuvre d'un écrivain distingué.

A.-S. MORIN. — Cette année a vu disparaître aussi, dans un âge avancé, un de nos compatriotes qui fut tout à la fois un homme politique et un homme de lettres. M. Saturnin Morin, sous-préfet de Nogent-le-Rotrou sous la seconde République, conseiller municipal de Paris sous la troisième, a conquis dans les lettres une certaine notoriété sous le pseudonyme anagrammatique de Miron. En politique il était jacobin, en littérature, il se réclamait de l'école de Voltaire; tous ses écrits, qui sont assez nombreux, semblent n'être que la mise en action de la célèbre parole du maître : *Écrasons l'infâme*. A la fin de sa longue carrière, il se complaisait dans cette pensée qu'il avait fortement ébranlé les dogmes religieux et que, grâce à lui, les jours de la superstition, — c'était ainsi qu'il appelait la Religion, — étaient comptés désormais. Sa mort n'a point démenti sa vie, car il a réclamé pour son corps les honneurs de la crémation, et comme on n'était pas en mesure de lui accorder en France cette satisfaction suprême, c'est en Italie qu'il a été inciné.

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS

Membre titulaire.

M. le comte d'ARMANCOURT, à la Barre des Châtelets; présenté par MM. J. Courtois et Merlet.



SÉANCE DU 2 MAI 1889.

Présidence de M. MERLET. — M. AMBLARD, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Merlet, de Saint-Laumer, Barois, abbé Pouclée, Amblard, Bellier de la Chavignerie, Buisson, Chevalier-Letartre, Chevrier, Choppart, Escoffier, Gabriel, Hornung, Hue, Roger Durand, Rousseau, abbés Clerval, Haye, Renard, de Sainte-Beuve, Sainsot.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président fait part du décès de M. l'abbé Hénault : sa perte sera vivement ressentie par la Société, dont il fut pendant longtemps un des membres les plus actifs.

Il donne ensuite lecture d'une lettre de M. le Dr Gillard annonçant la mort prématurée de M. de Gastel, qui lui aussi promettait d'être un des collaborateurs assidus de notre Société.

Lettre de M. le maire de Coulombs autorisant la pose dans l'église de sa commune d'une plaque commémorative sur les restes de la famille de Brézé.

M. Roger Durand fait don à la Société de la copie imprimée d'une pièce manuscrite, rédigée en vieux français à la date de 1278. — Sur la demande de M. le Président, M. R. Durand s'engage à en donner un fac-similé qui sera publié dans les procès-verbaux.

M. le Président annonce qu'il a reçu des réponses des Sociétés Dunoise, de l'Orléanais, de Rambouillet, du Vendômois et de l'Orne, lui indiquant le nombre des membres qui doivent se rendre à notre appel, ainsi que les noms de trois de ces membres qui auront une communication à faire à la

séance du 16 mai. Il arrête ensuite avec les membres présents les dispositions à prendre pour la visite des monuments entre la séance et le banquet.

MM. de Saint-Laumer, Chevrier et Amblard sont désignés pour représenter la Société au concours des Sociétés savantes à Paris au mois de juin prochain.

Communication de la lettre suivante de M. Gabriel Gillard, relative à une peinture murale existant dans l'église de Bleury, dont il a déjà été fait mention à la séance du 6 juillet 1882.

« Dans une lettre insérée au tome VII des *Procès-Verbaux* de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir, nous signalions, il y a quelques années déjà, à l'attention de nos collègues, la découverte qu'on venait alors de faire dans l'église de Bleury de vestiges très nets et, à notre avis, assez intéressants d'une fresque du XVe ou du XVIe siècle et dont à première vue le sujet nous semblait emprunté aux miracles du Saint-Sacrement. Une commission, formée de MM. l'abbé Hénault, de Saint-Laumer et Escoffier, fut chargée par la Société de visiter et d'apprécier ces restes de décoration murale.

» Dans le rapport qu'il présenta à la suite de l'excursion faite à Bleury par la Commission, M. l'abbé Hénault, tout en admettant avec nous que cette peinture pouvait représenter une des scènes miraculeuses ayant rapport à l'Eucharistie et à la présence réelle de Jésus-Christ dans ce sacrement, ne put cependant en donner une description complète ni une explication précise.

» Plus heureux que notre vénérable collègue, nous pouvons aujourd'hui, sans pour cela prétendre attribuer à cette œuvre une importance plus grande qu'elle ne mérite, non seulement vous donner de ce tableau une description aussi complète que le permet son état de conservation, mais aussi l'explication de son sujet.

» Aujourd'hui, comme il y a sept ans, cette peinture est en partie cachée par un tableau de Chemin de croix : elle comprend quatre personnages et représente le moment de la Messe où le prêtre prononce les paroles de la Consécration.

Au premier plan, tournant le dos au spectateur, un prêtre est agenouillé au pied d'un autel, élevant au-dessus de sa tête l'hostie sacrée ; à ses côtés deux autres personnages vus de profil sont agenouillés, les mains jointes, dans l'attitude de l'étonnement ou de l'adoration. Sur l'autel on voit, à gauche le livre des Évangiles ouvert, à droite un objet de forme conique que son état de dégradation ne permet pas de reconnaître. Au second plan, immédiatement en face de l'officiant, apparaît, au-dessus de l'autel, le front ceint d'une auréole, les bras légèrement soulevés et un peu repliés sur la poitrine, un quatrième personnage, dont le corps nu jusqu'à la ceinture que recouvre une draperie semble sortir d'un nuage.

» Que représente cette peinture? L'explication de son sujet que nous avions en vain cherchée jusqu'ici vient de nous être offerte par le hasard ; c'est du reste à notre collègue et ami, M. l'abbé Juteau, curé de Saint-Symphorien, que revient l'honneur de cette découverte qu'il s'est empressé de nous communiquer.

» A l'occasion du récent Congrès Eucharistique tenu à Paris au cours du mois de juillet 1888, le journal *Le Pèlerin* a publié, d'après une lettre enluminée du XVe siècle, une gravure qu'il décrit sous le titre de « La Messe miraculeuse de saint Grégoire le Grand ». Dans cette gravure saint Grégoire est représenté, revêtu de la chasuble, agenouillé sur le marchepied de l'autel entre un diacre et un sous-diacre portant une torche et l'encens. Le calice et l'hostie sont au milieu de l'autel. Le livre est ouvert du côté de l'Évangile et vers l'angle opposé de l'autel se voit la tiare papale, au-dessus de l'autel apparaît avec ses plaies Jésus-Christ.

» L'analogie évidente des sujets représentés dans cette gravure et sur la muraille de l'église de Bleury nous dispense de tout rapprochement et de tout commentaire ; aussi nous contenterons-nous d'emprunter au journal *Le Pèlerin* quelques renseignements indispensables pour l'intelligence de cette scène miraculeuse si fréquemment représentée au XVe et au XVIe siècle, mais dont on ne trouve pas l'explication exacte dans la vie de saint Grégoire le Grand.

« Dans la vie de ce saint Pontife, dit *Le Pèlerin*, on rap-
» porte qu'un jour il priva de la communion une femme qui
» souriait en s'y présentant. Cette femme lui ayant avoué
» qu'ayant elle-même pétri le pain offert à l'autel, elle ne
» pouvait en l'entendant dire « C'est la chair de Dieu, » croire
» ses paroles, le saint alors invoqua Dieu et le pain prit
» soudain l'aspect de la chair : la vue de ce miracle dissipa
» l'incrédulité de la femme. »

» Telle fut sans doute l'origine première de ces représentations, plus répandues en Italie, en Espagne et en Allemagne qu'en France, de la messe miraculeuse de saint Grégoire, dont le sujet devint tellement l'attribut en quelque sorte particulier de ce saint Pontife que les monts-de-piété d'Italie, en souvenir sans doute de ses grandes aumônes, le prirent pour enseigne et que les Franciscains en adoptèrent une représentation dans le sceau de leur province, dans les Philippines, dont le titre était Province de Saint-Grégoire.

» Par suite de quelles circonstances le trouvons-nous aussi reproduit dans la petite église de Bleury? nos recherches à ce sujet sont restées infructueuses. Nous laissons à de plus compétents le soin d'élucider cette question qui touche peut-être à l'histoire de quelque fondation pieuse dans cette église. »

M. le Président revient sur la question agitée à la dernière séance, au sujet de l'offre de M. P. Gillard de nous faire en gravure à l'eau-forte des planches pour la publication des pierres tombales. — La Société est d'avis qu'il vaut mieux continuer pour ces planches la gravure sur bois déjà commencée. Elle invite M. le Président à exprimer à M. Gillard toute sa reconnaissance pour son offre, et à le prier en même temps de vouloir bien mettre son talent à sa disposition pour la reproduction de monuments encore inédits, auxquels on joindrait une notice spéciale.

M. l'abbé Sainsot dépose sur le bureau une pièce signée de tous les maires des communes environnant celle de Loigny, attestant que tous les faits énoncés dans son travail *Loigny ou Patay* sont rigoureusement vrais. Cette pièce sera annexée

à la communication de M. l'abbé Sainsot dont il est fait mention au procès-verbal du 6 décembre 1888, et qui a été imprimée dans les Mémoires de la Société.

La séance est levée à quatre heures et demie.

SÉANCE PUBLIQUE DU 16 MAI 1889

Présidence de M. Merlet. — M. Amblard, secrétaire.

La Société Archéologique d'Eure-et-Loir avait invité à cette séance les Sociétés savantes de la région. Celles de l'Orléanais, Dunoise, du Vendômois, de Rambouillet et d'Alençon avaient répondu à son appel et avaient envoyé chacune leurs délégués.

Un auditoire nombreux, composé de dames et de membres de la Société, s'était joint à ces représentants étrangers.

A une heure, M. Merlet prend place au bureau, assisté de M. le comte de Dion, président de la Société de Rambouillet, et de M. de la Rocheterie, président de la Société de l'Orléanais, en même temps que MM. de Saint-Laumer et abbé Pouclée, vice-présidents de notre Société, et M. P. Amblard, secrétaire.

M. le Président ouvre la séance par le discours suivant :

« Mesdames, Messieurs, mes chers Confrères,

» Il y a longtemps que pareille solennité n'était arrivée pour notre Société. Depuis l'année 1863, époque où, à l'occasion du Concours régional, seize membres de l'Institut voulurent bien à la fois honorer de leur présence une de nos réunions, jamais aussi imposante assemblée ne se rendit à notre appel. C'est que vous avez voulu, par votre empressement, montrer à nos visiteurs combien vous leur étiez reconnaissants de la preuve de fraternelle affection qu'ils vous donnent aujourd'hui. Permettez-moi donc, après avoir, en votre nom, remercié nos confrères étrangers, de vous remercier à votre tour de l'accueil que vous leur avez préparé.

» Je viens de dire *étrangers*, et je m'empresse de retirer ce mot. Non, ce ne sont pas des étrangers les membres des Sociétés d'Orléans, de Châteaudun, de Vendôme, de Rambouillet et d'Alençon : tous sont unis aux Chartrains par des liens étroits, et en parcourant rapidement nos annales depuis les temps les plus reculés, nous verrons sans cesse leur histoire confondue avec la nôtre.

» Faut-il remonter aux temps des Celtes et des Gaulois ? Deux villes se partageaient la suprématie du pays des Carnutes, Genabum et Autricum, Orléans et Chartres ; mais ces deux villes n'étaient pas rivales, chacune avait sa royauté particulière : Genabum était la ville commerçante, Autricum la ville religieuse. Tandis que, favorisés par la Loire, les marchands de Genabum trafiquaient au loin, protégés par le mystère de la forêt carnute, les prêtres d'Autricum dirigeaient la nation. Ce fut d'Autricum que partit le signal de la dernière convulsion de la Gaule pour résister à la conquête romaine ; ce signal fut aussitôt répété par les vigies placées sur le sommet des collines qui avaient valu à Châteaudun son nom de Dunum, et sur le haut de la montagne qui dominait l'antique Vindocinum. Le lendemain, Genabum, alors occupé par les marchands romains qui avaient confisqué à leur profit le commerce de la riche cité, Genabum était emporté de vive force par les Gaulois. Mais les Carnutes n'étaient pas assez puissants pour lutter seuls contre les légions romaines, et les peuplades gauloises étaient trop divisées entre elles, trop jalouses les unes des autres pour que cette tentative suprême pût être couronnée d'un durable succès.

» Les deux cités, métropoles du pays carnute, perdirent jusqu'à leur nom : Genabum ruiné ne se releva que sous Aurélien qui lui imposa son nom ; Autricum disparut aussi complètement, le souvenir seul de la peuplade se perpétua dans l'appellation de la Carnotum nouvelle.

» Ce qui subsista, ce fut le caractère particulier des deux villes : tels avaient été Genabum et Autricum sous les Gaulois, tels nous retrouvons Orléans et Chartres pendant tout le Moyen-Age et jusqu'à nos jours : Orléans, la cité industrielle et active, Chartres, la ville religieuse et calme. Non pas cependant que, dans l'occasion, les Chartrains ne sachent retrouver l'ancienne valeur de leurs ancêtres les

Carnutes ; je n'en veux pour preuve que cette défaite des Normands en 911, qui amena ce que n'avaient pu faire soixante années de luttes incessantes, la soumission de ces peuples barbares et leur établissement pacifique en Neustrie. Mais le caractère général de l'histoire chartraine est un caractère religieux : l'Évêque et le Chapitre de Notre-Dame étaient presque les maîtres absolus dans la ville, tellement que les historiens les plus sérieux ont voulu accorder à l'Évêque le titre et les privilèges de comte de la cité.

» En fait de piété et de science, rien de plus parfait que nos chanoines du Moyen-Age ; mais en fait de politique et de patriotisme . . . . Il est vrai que le patriotisme n'existait guère alors et qu'il était souvent difficile de savoir précisément quel était le véritable parti national. Des Bourguignons et des Armagnacs, par exemple, au commencement du XVe siècle, quels étaient les plus vraiment français? Le plus habile pouvait s'y tromper; il fallait pourtant se décider pour les uns ou pour les autres : nos chanoines optèrent pour les Bourguignons, et, peu de temps après, ceux-ci pactisaient avec les Anglais, et Chartres devenait cité anglaise. Mieux avisés, Orléans, Châteaudun et Vendôme étaient restés dévoués aux Armagnacs : les deux premières villes appartenaient à Charles d'Orléans, Vendôme à Louis de Bourbon. Oh! à cette époque, il n'aurait pas fait bon convoquer pacifiquement à Chartres les habitants des pays voisins! C'était chaque jour des escarmouches sur la route de Chartres à Châteaudun : Illiers, Alluyes, Bonneval étaient tour à tour pris et repris par les deux partis. Mais Orléans avait Jeanne d'Arc, Châteaudun avait Dunois; avec de tels chefs, le triomphe ne devait pas être douteux. Chartres, après s'être trompé, eut du moins le bon esprit de ne pas trop s'opiniâtrer dans son erreur, et la ville, presque sans coup férir, rentra sous l'obéissance de son souverain légitime.

» Si d'ailleurs l'influence de l'évêque Jean de Frétigny avait été funeste aux Chartrains du XVe siècle, la vénération des habitants pour la sainte Vierge, protectrice de leur cité, les préserva de l'hérésie qui se répandit si rapidement en France au commencement du XVIe siècle. Bien que la duchesse de Chartres, Renée de France, fît ouvertement profession de la religion nouvelle, bien que l'évêque de Chartres

lui-même, Charles Guillard, l'ami de Clément Marot, fût véhémentement soupçonné de favoriser les huguenots, les Chartrains demeurèrent fidèles à la foi de leurs pères, et, renouvelant les prouesses de 911, ils repoussèrent si victorieusement leurs ennemis en 1568 que la soumission des rebelles fut encore cette fois la conséquence du triomphe des Chartrains.

» Les protestants dominaient alors à Orléans, grâce sans doute au prince de Condé et à la petite cour que Renée de France s'était créée à Montargis. Mais après la levée du siège de Chartres en 1568, après la mort du prince de Condé en 1569, l'autorité du Roi fut pleinement rétablie à Orléans : la ville redevint catholique, si catholique même qu'elle précéda Chartres dans sa soumission à la Ligue, et que ce fut sur les instances des Orléanais que les Chartrains, en 1589, accueillirent le duc de Mayenne dans leurs murs. Dès lors les deux cités marchèrent complètement d'accord : leurs soldats réunis s'emparent en 1590 des villes royalistes de Nogent-le-Roi, Courville et Épernon, puis, lorsque Chartres, l'année suivante, eut été pris par Henri IV, c'est à Orléans que se réfugient les principaux ligueurs chartrains, c'est d'Orléans qu'ils envoient le sire de Réclainville pour les représenter aux États de la Ligue à Paris ; enfin ils ne quittent la ville hospitalière que lorsqu'elle-même s'est rendue à Henri IV en 1593.

» La concorde entre les deux villes ne fut plus troublée par la suite : elle devint plus intime par les lettres patentes de 1621 qui réunirent le gouvernement du pays Chartrain à celui de l'Orléanais, du Vendômois et du Blésois. La guerre de la Fronde, dans laquelle les Chartrains soutinrent le parti de Gaston, duc d'Orléans, resserra encore ces liens. Chartres d'ailleurs, aussi bien que Châteaudun et Vendôme, dépendait de la généralité et de l'intendance d'Orléans, et les relations étaient de tous les jours. La nouvelle organisation de la France, le 15 janvier 1790, rendit à Chartres son autonomie en faisant de cette ville le chef-lieu du département d'Eure-et-Loir ; mais elle n'a pas oublié qu'elle était autrefois partie intégrante de l'Orléanais, et rien de ce qui touche l'ancienne province ne saurait lui être indifférent.

» Plus d'une fois déjà, j'ai parlé de Châteaudun et de

Vendôme, dont l'histoire civile et ecclésiastique est si étroitement liée à celle de Chartres. Il serait trop long de citer toutes les circonstances où les trois villes virent rapprocher leurs intérêts. Jusqu'en 1696, Vendôme fut le siège d'un archidiaconé dépendant de l'évêché de Chartres; Châteaudun le fut jusqu'à la Révolution. Qu'est-il besoin de rappeler ces deux grandes illustrations du XIIe siècle, Ives de Chartres et Geoffroi de Vendôme, luttant courtoisement pour des questions de préséance? Comment vous redire les faits et gestes de cette branche de la maison de Vendôme qui, durant deux siècles, posséda le vidamé de Chartres? Et nos comtes de Chartres ne furent-ils pas en même temps comtes de Dunois pendant plusieurs générations?

» Plus étrangères à Chartres au premier coup-d'œil, les Sociétés de Rambouillet et d'Alençon ont néanmoins plus d'un point d'attache à notre ville. Nous ne pouvons pas oublier que les comtes d'Alençon furent, durant plus d'un siècle, seigneurs de Châteauneuf-en-Thimerais, de Senonches et de Brezolles. Ils possédaient également la seigneurie de Gallardon, et nous les voyons de ce chef sans cesse en lutte avec les Chartrains pour la navigation de la rivière d'Eure. Du département de l'Orne dépendent d'ailleurs aujourd'hui Bretoncelles, Rémalard, Moutiers-au-Perche, Tourouvre et autres communes qui jadis faisaient partie de notre diocèse.

» Et Rambouillet, n'était-il pas autrefois compris dans le pays chartrain? Ses puissants seigneurs n'étaient-ils pas souverains à Maintenon, Épernon et dans les pays environnants? La maison d'Angennes, si célèbre à tant de titres, ne nous appartient-elle pas presque autant qu'à Rambouillet?

» Pardonnez-moi, nos chers hôtes, cette trop longue revue dans laquelle j'ai tenté de vous retracer quelques lignes d'un passé que vous connaissez mieux que moi. Pour nous excuser de vous avoir conviés à vous réunir à nous en ce jour, j'ai voulu vous rappeler que nous étions d'une même famille. Nous le verrons bien tout-à-l'heure, car en visitant les principaux monuments de notre ville, vous trouverez en plus d'un endroit des traces de vos ancêtres. C'est d'abord notre Cathédrale, qui est la vôtre comme la nôtre, car ce sont vos pères qui ont aidé à la bâtir. Après le terrible incendie de 1194 qui dévora la basilique de Fulbert, l'évêque

Renaud de Mouçon entreprit la reconstruction de son église : vous la verrez, et quelle que fût alors la modicité du prix des matériaux et des ouvriers, vous jugerez ce qu'il devait coûter d'argent pour créer un pareil chef-d'œuvre, ce qu'il devait falloir de temps pour achever une pareille merveille. La foi supprima toutes difficultés : de toutes parts, d'Orléans, de Vendôme, d'Alençon même et de pays bien plus éloignés encore, chacun tint à honneur de venir travailler à la reconstruction de la cathédrale de Chartres. Les ouvriers, les bourgeois, les seigneurs s'attelaient, en chantant des cantiques, au chariot qui transportait sur le parvis de Notre-Dame les bois et les pierres destinés au nouveau temple. Que c'était bien là la plus douce fraternité ! Et que nous sommes fiers de pouvoir aujourd'hui montrer aux descendants de ces nobles travailleurs le magnifique édifice auquel l'on peut bien dire qu'ils ont apporté leur pierre !

» De la Cathédrale nous irons à Saint-Pierre, l'ancienne abbaye de Saint-Père-en-Vallée, et là encore, pour vous que de souvenirs ! Saint-Père avait été ruiné par l'avidité de quelques prélats chartrains : c'est de Fleury, de Saint-Benoît-sur-Loire que vinrent, au Xe siècle, l'abbé Alveus et les moines, restaurateurs de l'abbaye. Plus tard, au XVIe siècle, le monastère était florissant alors et comptait parmi les plus riches du royaume : les religieux voulurent embellir leur église et la faire telle que nous l'admirerons tout à l'heure ; c'est à deux maîtres d'Orléans, Jean Bénardeau, maçon, et François Marchand, imagier, qu'ils demandèrent de décorer le monument.

» Si nous avons le temps, nous pourrons aller jusqu'à Saint-Brice, l'antique église prieurale de Saint-Martin-au-Val, et bien antique celle-là, car nous verrons dans sa crypte des colonnes gallo-romaines, dans ses chapiteaux du chœur nous reconnaîtrons le faire barbare du Xe siècle, et nous nous souviendrons que cette curieuse chapelle dépendait autrefois de l'abbaye de Bonne-Nouvelle d'Orléans.

» Je me laisse encore aller au bavardage et il faut nous hâter ; la civilisation moderne a ses exigences terribles. Les chemins de fer sont impitoyables et nous donneront à peine le loisir de voir une partie des monuments les plus intéressants de notre ville. A peine arrivés, il faut songer au départ.

et c'est au pas de course que nous traverserons cette Cathédrale, prodige de l'art de plusieurs siècles, dont une étude de longues heures permet seule d'apprécier les beautés. Aussi nous ne vous tenons pas quittes; nous espérons que, affriandés par ce coup-d'œil superficiel, vous éprouverez le désir de revoir ce que vous aurez seulement entrevu, et si l'accueil de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir ne vous a pas semblé indigne de vous, vous reviendrez vers elle, et je puis, en son nom, vous assurer que vous serez toujours les très bien venus. »

Ce discours est accueilli par les applaudissements de l'auditoire.

M. Florentin Loriot, de la Société d'Alençon, est ensuite invité à donner lecture de la pièce de vers suivante intitulée *Fulbert,* qui est écoutée avec toute l'attention et l'intérêt que comportait la nature du sujet et la façon heureuse dont M. Loriot avait su nous l'exposer.

Sous le temple deux fois insigne par l'essor
Fraternel de ses tours sur les horizons d'or,
Sous le temple chartrain, il est de sombres rampes
Qui mènent à la nuit d'une crypte sans lampes.
Là meurt tout souvenir du décor enchanté
Du monde, ailleurs le blé flambe au soleil d'été;
Les cieux, les bois, les mers sont très loin : l'âme oublie
Les changeantes saisons sous le plein cintre lourd,
Et devant l'Éternel, dans le sépulcre sourd,
Elle se croit déjà seule et nue, et replie
Sur son néant natal son orgueil abattu,
Ou quand du monde absent le tumulte s'est tu,
Dans la paix ambiante étant plus attentive,
Elle sent l'effleurer la caresse craintive
Des anges de la paix parlant tout bas entre eux
Et voilant sous leur aile un front mystérieux.
Invisibles veilleurs d'un jour mortel encore,
Excusez la clarté si mon tremblant flambeau
Trouble l'intimité d'un illustre tombeau
Digne d'être éclairé par la dernière aurore,
Pardonnez ! Mais déjà les torches ont montré
Dans un sépulcre noir d'arcades entouré

Un tore monstrueux central et solitaire,
Une forme montant dans l'ombre : sort de terre
Un pilier !
Tout en haut du fût, sous le tailloir
J'épelle un nom gravé sur le chapiteau noir,
Fulbert !
Cette colonne est-elle ton image,
Fondateur de la crypte oublié par notre âge ?
Et s'il croulait pourtant ce pilier souterrain,
C'en serait fait du temple et de l'honneur chartrain ;
Fulbert, si ton pilier s'effondrait sous l'abside,
Les colonnes du chœur glisseraient dans le vide ;
Les arcs, les chapiteaux l'un par l'autre emportés
Dans le commun chaos seraient précipités.
L'ensemble harmonieux du temple solidaire
Sous l'effort des arceaux que plus rien ne pondère,
Unanime à monter, le serait à périr ;
Des porches à l'autel on entendrait courir
Un long mugissement, où l'art en deuil, la gloire,
La piété pleurante et la plaintive histoire,
L'ange et l'homme à la fois diraient à l'avenir
Ce qu'il faudrait de foi, d'amour et d'espérance
Pour relever ce temple et pour rendre à la France
Une église semblable à ce grand souvenir...
Mais le pilier Fulbert tient bon, sur lui s'élève,
Inébranlablement comme un éternel rêve
Que l'humaine raison n'aurait pas inventé,
L'édifice de Dieu par le peuple habité.
Si de sacrés piliers ne nous portaient encore,
Messieurs, qu'adviendrait-il de ce vieil univers ?
Dites-moi, plus longtemps reverrions-nous l'aurore
S'il n'était plus de juste en nos siècles pervers ?
L'astre de l'orient cesserait d'apparaître,
Lampe éteinte par Dieu d'une église sans prêtre.
Si les saints n'étaient plus, les flots diluviens
Feraient aux jours nouveaux le sort des jours anciens :
Le soleil par pitié pourrait sourire encore
Aux ingrats qu'il aurait en vain sollicités
De l'appel radieux de ses grandes clartés,
Puis, le feu pleuvrait qui dévora Gomorrhe,
Dieu dirait : Il est bon que les champs ne soient plus
Stériles comme ils sont de leur moisson d'élus.
Ainsi qu'un vêtement il roulerait sa tente....
La présence des saints fait durer son attente :

Ils sont la raison d'être et la stabilité
Des choses qu'au néant rendrait l'iniquité,
L'homme juste, disait un antique délire,
Sous le monde croulant ne serait pas troublé;
Aux livres des destins le monde sait mieux lire,
Le juste empêcherait qu'il ne fût ébranlé!
Tel, debout sous le sol, veille et dort solitaire
Un pilier, c'est Fulbert: Fulbert, c'est le chrétien,
Et si l'impiété prévalait sur la terre,
La nature sans but périrait sans soutien.

Puis M. Lorin, secrétaire de la Société de Rambouillet, donne communication d'un travail ayant pour titre : *Une Soirée au château de Rambouillet en* 1636.

Cette étude, où l'exposé historique ne le cède en rien à la partie anecdotique, conçue dans un style facile, et lue par son auteur avec une diction élégante, lui a valu de la part de son auditoire des marques réitérées d'approbation.

En 1636, voilà 253 ans écoulés, un peu plus de deux centenaires et demi, aux premiers jours de novembre, il y eut, à quatre lieues de Montfort, au château de Rambouillet, dans le grand salon de Catherine de Vivonne, la glorieuse Arthénice, la femme que tous les poètes de son temps ont célébrée à l'envi, une belle soirée théâtrale dont le souvenir nous a été conservé.

Ce n'est point, à coup sûr, le nombre considérable des spectateurs invités à cette soirée qui l'a préservée de l'oubli; non, car pour tous spectateurs il n'y avait que cinq personnes, pas une de plus, pas une de moins; c'étaient, il est vrai, des personnes de haute distinction et d'infiniment d'esprit.

La marquise de Rambouillet, dans tout l'éclat de sa renommée, était là; son mari, Charles d'Angennes, qui avait rempli des fonctions élevées dans l'Etat, ayant été successivement maître de la garde-robe, colonel général de l'infanterie italienne, maréchal de camp, s'y trouvait aussi, faisant avec sa femme les honneurs de son château; le marquis de Pisani, leur fils, contrefait de corps, mais une intelligence d'élite, assis auprès de Mme de Clermont d'Entragues, la châtelaine de Mézières, une excellente femme, très pieuse, très indulgente, charmait avec ses bons mots, quand le rideau était baissé, sa voisine qui souriait; enfin, un mestre de camp général de la compagnie des carabiniers, un homme de guerre consommé, poète, causeur étincelant, quelquefois bavard, Isaac Arnault, de la grande famille des Arnault, fermait la liste des spectateurs.

Au moment où cette soirée rassemble dans le grand salon du château la marquise et le marquis de Rambouillet, le marquis de Pisani, Mme de Clermont et Isaac Arnault, Louis XIII est sur le trône depuis vingt-six ans et n'en a plus que six à vivre et à régner; la puissance du cardinal de Richelieu, son premier ministre, grandit d'année en année; il n'existe dans tout le royaume qu'un seul journal, la *Gazette de France*, qui ne paraît que tous les huit jours; l'Académie française est fondée depuis 1635, mais son acte de naissance n'est pas encore enregistré par le Parlement qui regarde d'un mauvais œil et comme une rivale cette compagnie naissante; Corneille, encore peu connu, vient de composer le *Cid*; dans un mois ses vers retentiront sur la scène française; le père de Racine ne se mariera que dans deux ans à Jeanne Sconin de la Ferté-Milon; la Fontaine et Molière sont de jeunes collégiens; Pascal, qui n'a que treize ans, a découvert tout dernièrement les trente-deux propositions d'Euclide et « avec des barres et des ronds » inventé les mathématiques; Bossuet, qui atteint sa neuvième année, est plongé dans l'étude de la Bible, et à douze ans on l'entendra prêcher; nous sommes à l'aurore d'un grand siècle littéraire et aussi à la veille d'une belle victoire, car notre armée assiège, dans le nord de la France, Corbie, une place forte dont les Espagnols sont maîtres, mais qu'ils vont bientôt rendre à nos soldats courageux.

Des carabins, le colonel Arnault, un capitaine, un lieutenant et un simple carabin, le jeune Antoine Arnault, avaient quitté dans l'intervalle de deux gardes le siège de Corbie, fait cinquante lieues en carrosse, pour venir se délasser à Rambouillet au milieu de la famille d'Angennes, pendant les fêtes de la Toussaint; après le bénédicité de Godeau, on dîne, puis on lit des lettres et des vers de Voiture.

Mais cela n'est pas suffisant pour distraire nos carabiniers, qui ont trois jours à passer à Rambouillet.

On décide qu'on jouera la comédie. La pièce à la mode est la *Sophonisbe*, tragédie de Mairet; on jouera donc la *Sophonisbe.*

Certains rôles de la pièce sont un peu longs pour être retenus rapidement, mais il ne sera pas défendu d'avoir son rôle à la main.

Les costumes ne manquent pas; le marquis de Rambouillet a été grand-maître de la garde-robe; il lui reste dans ses coffres de très beaux costumes, qui ont servi dans les fêtes et dans les ballets de la cour.

Mme la marquise de Rambouillet se charge de faire préparer et éclairer la salle de spectacle.

On vient d'inventer les chandeliers de cristal, qui ont succédé aux lattes mises en croix portant chacune quatre chandelles pour

placer au-devant des théâtres; Mme la marquise de Rambouillet possède des chandeliers de cristal, et la salle de spectacle sera parfaitement éclairée suivant la nouvelle mode.

L'orchestre, il est vrai, fait défaut; d'habitude la symphonie est d'une flûte et d'un tambour ou de deux violons.

Mais on aura beaucoup mieux; Mlle Angélique Paulet a un délicieux talent sur le théorbe; elle chante admirablement, elle viendra avec son théorbe sur la scène habillée en nymphe, dans les intermèdes, et chantera.

Ce sera très gracieux, car sa voix est si ravissante que l'on raconte que deux rossignols moururent sur le bord d'une fontaine où elle avait chanté tout le jour, morts de jalousie, parce qu'elle chantait mieux qu'eux.

Voiture l'a dit dans ses vers:

Dans le fond d'un bois antique
Un rossignol disputa
Avec la belle Angélique
Sur ut, ré, mi, fa, sol, la.
Mais le rossignol perdit
Au doux son qu'elle épandit.

Et puis elle sait si bien s'habiller, se déguiser, qu'elle sera merveilleuse dans un costume de nymphe.

Un soir, elle était allée déguisée en oublieuse à l'hôtel de Rambouillet. Son corbillon était de ces corbillons de Flandre avec des rubans couleur de rose, son habit de toile était tout couvert de rubans; on ne la reconnut que quand elle chanta la chanson:

Chaudes oublies renforcies!
Galettes chaudes! eschaudez!
Roinsoles çà, denrées aux dés!

Quand elle vint à Rambouillet pour la première fois, Mme la marquise de Rambouillet la fit recevoir à l'entrée du bourg par les plus jolies filles du lieu et par celles de la maison, toutes couronnées de fleurs et fort proprement vêtues. Une d'entre elles, qui était plus parée que ses compagnes, lui présenta les clefs du château et, quand elle vint à passer sur le pont, on tira deux petites pièces d'artillerie qui étaient sur une des tours.

Le rôle de Sophonisbe avait été attribué à Julie d'Angennes et à Mlle Marie de Balzac, jeunes filles de la plus grande beauté, que Voiture a chantées.

Les invités de Mme de Rambouillet représentent la tragédie de Mairet; la soirée de la représentation fut charmante.

M. Lorin retrace cette soirée mémorable, avec les noms des actrices et des acteurs, dans chacun des rôles, cite des extraits de cette tragédie remarquable à laquelle Corneille a emprunté les imprécations de Camille, rappelle les chansons de Mlle Paulet, le *Lanturlu* : « Mes yeux, quel crime ai-je commis, » de Voiture, etc.

Mais il faut repartir pour Corbie :

La marquise de Rambouillet elle-même quitte Rambouillet pour passer l'hiver à Paris, assister au sacre de Godeau qui vient d'être nommé évêque, recevoir dans son hôtel de Saint-Thomas-du-Louvre ses nombreux amis qui, le 10 décembre, viendront souhaiter la fête de Julie d'Angennes et ajouter quelques fleurs à sa Guirlande.

L'année 1636, pendant laquelle la France avait couru les plus grands périls, s'achèvera glorieusement, et les messieurs Arnault, revenus de Rambouillet, auront leur part dans la prise de Corbie.

A peine étaient-ils de retour à Feuquières que les travaux du siège de Corbie étaient continués avec activité; le 4 novembre 1636, nos soldats occupés au siège recevaient de la poudre, des boulets et des balles pour hâter l'attaque. Le 6 novembre, les travaux de circonvallation étaient tellement avancés qu'on approchait des murs de la ville. Le conseil du roi Louis XIII décide le même jour que l'on tentera un assaut. Le cardinal de Richelieu insiste pour qu'on emporte la place de vive force; le 7, il est certain du succès ; le 9, les ennemis demandent grâce. Le 10 novembre, on règle les conditions de la capitulation. L'armée espagnole, réduite par la famine, sort de Corbie ; ses soldats, en quittant la ville, par fanfaronnade, tenaient à la main un morceau de pain et un morceau de beurre pour montrer qu'ils avaient encore des vivres, mais ils étaient bien obligés de se rendre.

Le dimanche 16 novembre, les Français entrent dans Corbie ; le brillant colonel Arnault est à la tête de ses carabins; son lieutenant Arnault rayonne de joie et le jeune Antoine exulte d'enthousiasme; l'évêque de Chartres fait chanter le *Te Deum* à Corbie, on chante le *Te Deum* à Abbeville, à Amiens.

Quelques jours après et comme pour couronner la victoire de Corbie, dans le courant de décembre 1636, à une date qui n'a pu être exactement précisée, Corneille remportait une grande victoire littéraire ; à l'hôtel de Bourgogne les comédiens jouaient aux acclamations des spectateurs la tragédie du *Cid*.

M. Bourdel, notre collègue de la Société, a lu ensuite des fragments d'un poème sur *l'Archéologie* dont il nous avait donné un avant-goût à l'une de nos dernières séances.

Il y a remporté le même légitime succès que celui qu'il a toujours obtenu dans les différentes productions dont il a fait profiter la Société.

L'ARCHÉOLOGIE.

I

L'homme est un composé de vœux et de regrets.
Insensible au Présent qu'il touche de trop près,
Tantôt de l'Avenir il sonde le mystère,
Et bâtit dans son rêve un monde imaginaire ;
Tantôt sur le Passé ramenant ses regards,
Il s'attache aux débris qu'il voit de toutes parts,
Et demande à la Mort le secret de la Vie.
Ce goût donna naissance à l'archéologie
Qui vit de souvenirs avec l'antiquité,
Sait rendre aux monuments leur native beauté,
Et des siècles éteints ranimant la poussière,
Dans la nuit des tombeaux fait jaillir la lumière.
Si l'amateur y trouve un noble amusement,
L'artiste un précieux et sûr enseignement,
Elle est pour le Savant une mine féconde
Qui révèle à ses yeux tout l'or d'un autre monde.
Le cortége poudreux des peuples et des rois
Pour lui sort de la tombe et répond à sa voix.
Ainsi qu'une arche sainte, au fond du sanctuaire,
Elle échappa longtemps aux regards du vulgaire ;
Et jaloux de leurs droits, seuls, quelques érudits,
Dans l'ombre et le silence, en goûtèrent les fruits.
Mais la Philosophie, en donnant à nos âmes
Et de nouveaux élans et de plus vives flammes,
D'un passé glorieux ralluma le flambeau,
Et guida les esprits vers les sources du Beau.
Alors on vit la foule, avide et curieuse,
Revenir sur ses pas, et, d'une main pieuse,
Recueillant les débris des chefs-d'œuvre des arts,
Rendre un tardif hommage à leurs membres épars.
Son amour remplaça la froide indifférence
Qui longtemps méconnut leur muette éloquence ;
De la rouille du Temps l'affront fut effacé :
Le Présent rayonna des splendeurs du Passé !

II

ARCHITECTURE

Chacun, applaudissant à cette ardeur nouvelle,
Voulut par ses travaux seconder tant de zèle :
L'architecture obtint la première faveur :
Vieille autant que le monde on lui dut cet honneur ;
Et par elle on apprit ces règles immuables
Que l'art sait imposer à ses œuvres durables.
On vit comment cet art, informe si longtemps,
D'abord en nos instincts trouva ses éléments ;
Que le besoin d'abri fut sa cause première,
Et qu'avant le palais on bâtit la chaumière :
Qu'un jour, l'homme, en son cœur puisant sa piété,
Offrit le premier temple à la divinité ;
Que ce divin flambeau dont l'artiste s'éclaire
Lui vint de l'Orient ainsi que la lumière,
Mais qu'infidèle aux lieux qu'il illustra jadis,
Passant des bords du Gange aux palais de Memphis,
Le Dieu pour Athéna prodigua sa richesse,
Et pour Rome à son tour déshérita la Grèce.
On sut par quels efforts, nobles enfantements,
Ce Dieu nous a laissé d'immortels monuments ;
Et comment sur la pierre, en sa forme infinie,
Chaque peuple a gravé le sceau de son génie ;
Que le goût s'épurant sous un ciel enchanté,
Le Dorique charma par sa simplicité ;
L'Ionique en partage eut la grâce, et Corinthe
De la noble grandeur nous a laissé l'empreinte ;
Qu'au Toscan succéda le style Byzantin
Et l'ogive chrétienne au plein-cintre payen :
Que le Roman fit place à la forme gothique
Dont se pare aujourd'hui la vieille basilique ;
Qu'enfin la Renaissance, après de longs oublis,
Ressuscitant les arts dans l'ombre ensevelis,
Des Grecs et des Romains confondit la mémoire,
Et d'un mélange heureux sut composer sa gloire.

III

SCULPTURE. — PEINTURE

La sculpture à son tour, retrouvant son attrait,
Eut pour l'Archéologue un puissant intérêt.
Sœur de l'architecture, on la vit, auprès d'elle,
Longtemps de son aînée implorer la tutelle :

Puis lui prêter la grâce et la légèreté
Qui, sans nuire à la force, y joignent la beauté;
Plus tard, s'en détacher par un élan sublime,
Et des hauteurs de l'art atteindre enfin la cime :
Régner en souveraine au front du Parthénon,
Et léguer à son siècle un immortel renom.
Soit qu'imprimant au marbre une forme idéale,
Elle enfante à nos yeux une œuvre sans rivale;
Soit qu'imposant un moule à nos vieux monuments,
Elle étale à nos pieds leurs plus beaux ornements;
Soit qu'avec le ciseau transformant la matière,
Elle donne à nos traits la vie et la lumière;
Ou fixant en relief un fait contemporain,
Elle assure à l'histoire une page d'airain;
Soit qu'enfin la coquille, à son souffle animée,
Pour la beauté se change en élégant camée,
Et chef-d'œuvre de l'art, sur un front gracieux,
Sans déshonneur se mêle aux métaux précieux.
Mais comment faire un choix parmi tant de richesse ?
L'archéologue hésite, avouant sa faiblesse :
Son goût reste incertain. et son œil ébloui
Cherche auprès des savants son guide et son appui.
Il remonte avec eux ce cours lointain des âges
Où l'art enfant s'épuise en de grossiers ouvrages.
L'Inde avec sa pagode attire ses regards :
Mais il fuit de Brama les monstrueux écarts,
Il préfère l'Égypte et son art symbolique
Qui donne aux monuments une grandeur mystique,
Et dont la statuaire offre, pour traits saillants,
Une tête carrée et de longs bras ballants;
Et ses monts de granit, ses mornes pyramides,
De ses rois orgueilleux sombres éphémérides;
Et ses sphynx accroupis dont l'immobilité
Est l'emblème du temps et de l'éternité.
Mais la Grèce a pour lui sa plus douce magie;
Il la voit, empruntant à sa mythologie
Une grâce nouvelle et des sujets nouveaux,
En retracer l'histoire en amoureux tableaux.
C'est l'époque où des arts la divine harmonie
Donne un complet accord aux œuvres du génie.
Phidias devinant les traits du Dieu chrétien,
Prête à son Jupiter un front olympien,
Montre dans sa Minerve une chaste Déesse
Et fait, sous ses attraits, adorer la Sagesse.
C'est l'heure où Praxitèle à la postérité
Lègue, avec sa Vénus, l'idéale beauté.
Tout fleurit à la fois dans Athènes féconde;
Périclès et son siècle éblouissent le monde.
La peinture a conquis ses magiques couleurs

Et dérobe au printemps sa verdure et ses fleurs ;
Ou donnant à la toile une âme intelligente,
Offre à l'homme étonné son image parlante,
Tandis que sur la lyre, aux sublimes accords,
Apollon de la foule excite les transports.
Aussi, quand la Fortune, infidèle à la Grèce,
Eut, aux pieds du vainqueur, étalé sa richesse,
On vit Rome éblouie, implorant son pardon,
Céder le Capitole aux dieux du Parthénon ;
Immoler son orgueil aux grâces d'Ionie,
Et le sceptre du monde aux palmes du génie.

IV

HISTOIRE. — NUMISMATIQUE

L'histoire offre à son tour de vastes horizons,
Et pour l'archéologue a d'utiles leçons.
Avec elle il revoit ces époques brillantes
Où les arts ont produit tant d'œuvres éloquentes.
Chaque peuple, à ses pieds apportant son tribut,
Revit, parle, se meut... tel enfin qu'il vécut.
Il sait trouver entre eux un lien de famille :
Soit qu'il voie en artiste épris de l'or qui brille,
Ou bien qu'en philosophe, il donne à leurs rapports
Un sens humanitaire et de divins accords.
Le bronze aussi l'instruit, et la numismatique
Vient parler à ses yeux un langage historique :
Heureux, quand pour fixer quelque texte incertain,
Armé de sa médaille ou d'un vieux parchemin,
Il peut rendre un arrêt, du haut de sa science,
Et dans la vérité trouver sa récompense.
Le Passé ténébreux se dissipe à ses yeux :
Il donne à la légende un sens ingénieux ;
Se plaît à déchiffrer ces vieilles écritures
Où l'art a prodigué l'or des enluminures ;
Et bénit les travaux de ces Bénédictins
Dont le goût patient et les pieuses mains,
— Avant que Gutenberg, chercheur infatigable,
Donnât à la pensée un moule impérissable —
Ont de l'antiquité conservé les trésors,
Et guidé les esprits vers de nouveaux efforts.

V

MERVEILLES DE LA SCIENCE

Ainsi l'archéologue, en sa sollicitude,
A fait du monde entier son vaste champ d'étude ;

Et dans le cadre immense où tout plait à la fois,
Peut, en suivant ses goûts, fixer aussi son choix;
Des maîtres devanciers constater les progrès,
Et briller à son tour par de nouveaux succès.
Qui pourrait dans sa course arrêter la science?
Veut-elle de nos traits fixer la ressemblance?
Elle enferme le jour dans un noir appareil,
Et grave sur la plaque un rayon de soleil:
Ou bien c'est la pensée, à son ordre magique,
Qui part, comme l'éclair, sur un fil électrique,
Et porte au bout du monde, en un subit instant,
D'un siècle merveilleux le programme éclatant.
L'air parle au téléphone; et l'archéologie
Ouvre aux esprits chercheurs une route infinie

VI

LA CATHÉDRALE DE CHARTRES

Qui mieux que nous, Chartrains, comblés de ses faveurs,
Peut rendre à ses autels de plus justes honneurs?
Nous à qui l'art gothique, en son heureux partage,
En mourant a légué son plus riche apanage?
Qui de nous chaque jour n'éprouve, à son aspect,
Un noble sentiment d'orgueil et de respect?
Qui mieux parle à nos cœurs, ô vieille cathédrale,
Toi, l'amour et l'honneur de ma ville natale?
Soit qu'au fond de ta crypte, asile souterrain
Où des premiers martyrs coula le sang chrétien,
Mon souvenir replace, en sa grotte mystique
Qui longtemps l'abrita, ta Vierge druidique;
Et revoie un monarque, accourant au saint lieu,
Déposer à ses pieds sa couronne et son vœu;
— Tandis que de nos jours, une main sacrilège
A nos yeux indignés l'arrachait de son siège; —
Ou bien, qu'autour du chœur, mon Bulteau dans la main,
Je suive, avec le Christ, ce douloureux chemin
Où l'art, en s'inspirant de ces temps prophétiques,
Fit des tableaux vivants de nos récits bibliques;
Soit que, sur le parvis du porche principal
J'admire la rosace et le fronton royal,
Et tes clochers brodés par des mains féeriques,
Dressant avec la croix, leurs flèches symboliques,
De la foi vers le ciel sublime élancement!
Soit qu'enfin je pénètre au sein du monument,
Et m'arrête, ébloui par ces mille verrières,
Mosaïque en cristal, hommage de nos pères,

Qui, versant dans le temple un jour mystérieux,
Donnent à la prière un accent précieux;
Et que, les yeux fixés à la voûte imposante
Qui sur mon front dessine une courbe élégante,
Voyant tant de grandeur unie à tant d'éclat,
J'en reporte la gloire au Dieu qui l'inspira!

M. Guerrier, d'Orléans, pressé par l'heure inexorable qui réclamait nos invités pour la visite projetée aux monuments archéologiques de notre ville, n'a pu nous donner communication complète de son si intéressant travail sur la *Correspondance spirituelle de l'Évêque Godet des Marais avec Madame de Maintenon*.

Cette lecture sur la correspondance d'un évêque de Chartres ne pouvait manquer de passionner un auditoire chartrain. C'est avec la plus profonde attention et les marques de la plus complète sympathie qu'a été écouté ce que l'auteur a pu nous en communiquer. Le travail complet sera publié, nous l'espérons, dans les *Mémoires* de la Société.

Les lectures étant terminées, M. le comte de Dion remercie ses confrères chartrains par les paroles suivantes, qui sont couvertes d'applaudissements :

« C'est au nom de la Société archéologique de Rambouillet, dont j'ai l'honneur d'être président, que je viens remercier la Société d'Eure-et-Loir de la gracieuse hospitalité qu'elle nous offre aujourd'hui dans l'antique et glorieuse cité de Chartres. Cette idée d'un congrès régional, qui fait le plus grand honneur à ceux qui en ont pris l'initiative, produira, tout fait l'espérer, les plus heureux résultats en resserrant les liens qui unissent entre elles nos diverses associations savantes.

» La Société archéologique de Rambouillet a en particulier un vif désir et le plus grand intérêt à entretenir de fréquents rapports avec sa voisine de Chartres. La circonscription dont elle étudie l'histoire et les monuments a fait partie du grand diocèse; les deux Sociétés trouvent les principaux éléments de leurs travaux dans les archives des mêmes abbayes : elles s'intéressent aux mêmes familles féodales. Aussi plusieurs d'entre nous appartiennent à la fois à l'une et à l'autre. J'ai eu l'avantage de publier quelques articles dans les riches et

recherchés Mémoires de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir; enfin, et surtout, nous n'avons garde d'oublier que l'œuvre qui a fait la célébrité de notre Société, le Cartulaire de l'abbaye Notre-Dame des Vaux-de-Cernay, est due au concours du regretté M. Moutié et de votre éminent président, M. Merlet.

» Je ne sortirai pas du même ordre d'idées, après avoir d'abord parlé au nom de la Société archéologique de Rambouillet, en ajoutant quelques mots au nom de la Société française d'archéologie.

» Depuis plus de cinquante ans, cette Société organise chaque année un congrès archéologique dans une ville de France. L'année dernière c'était à Dax et Bayonne; en 1887, à Laon et Soissons; en 1886, à Nantes; en 1885, à Montbrison; en 1884, à Foix et Pamiers. Cette année la 56e session aura lieu à Evreux, du 2 au 7 juillet. Des excursions, dont quelques programmes sont déposés sur le Bureau, auront lieu à Louviers, aux Andelys, à Conches, au Breuil-Benoit et à Anet. Le 8 juillet une séance aura lieu à Dreux, sur votre territoire; enfin, le 9, le Congrès avant de se disperser sera tenu à Montfort-l'Amaury par la Société archéologique de Rambouillet. Ce sera en quelque sorte la continuation de la réunion d'aujourd'hui.

» Chargé par notre directeur, M. le comte de Marsy, de vous y inviter, je serai à la disposition de ceux qui voudraient s'inscrire pour y prendre part.

» Au nom de la Société de Rambouillet, je joins une invitation spéciale pour la séance de Montfort. Nous ne pourrons vous montrer des monuments comparables à ceux de Chartres; nos vitraux dont nous sommes fiers pâlissent à côté de ceux de votre cathédrale; mais vous trouverez dans notre petite ville un accueil, sinon aussi brillant, au moins aussi cordial que celui que nous recevons dans la glorieuse cité chartraine. »

M. de la Rocheterie, dans quelques paroles d'une chaleureuse improvisation, applaudies par l'auditoire, est heureux de constater que si, comme le disait M. Merlet, des liens de la plus haute antiquité unissaient Genabum, la cité commerçante, et Autricum, la cité religieuse, les liens déjà existant

entre les deux sociétés voisines se trouvent aujourd'hui resserrés par l'accueil si bienveillant fait par la Société d'Eure-et-Loir à ses collègues de l'Orléanais.

Avant de lever la séance, M. le Président donne connaissance de la note suivante émanant de la Société de l'Orléanais au sujet d'un concours quinquennal organisé par elle, pour le 8 mai 1890.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Cinquième Concours quinquennal.

Le prix de *mille francs* affecté, tous les cinq ans, au meilleur travail sur l'histoire ou les antiquités de l'ancien Orléanais, et qui pourra, s'il y a lieu, être divisé en premiers et seconds prix, sera solennellement décerné en séance publique, pour le cinquième Concours, le 8 mai prochain 1890.

Des médailles d'argent ou de bronze, du module de 70 millimètres, seront, de plus, remises aux lauréats.

Les mémoires destinés au concours devront être adressés *franco* à Orléans, au Président ou au Secrétaire de la Société, au plus tard le 31 décembre 1889, terme de rigueur.

Ils ne seront pas signés ; ils porteront une devise ou épigraphe, reproduite sur l'enveloppe d'une lettre cachetée, jointe au travail. Cette lettre contiendra le nom et l'adresse de l'auteur, et la déclaration signée de lui que son ouvrage est inédit et n'a été couronné à aucun concours antérieur.

Les mémoires couronnés appartiendront à la Société, *si elle déclare être dans l'intention de les publier dans le plus prochain volume de ses Mémoires*. Les auteurs auront droit d'en faire un tirage à part à leurs frais.

Les mémoires couronnés que la Société ne voudrait pas publier et ceux qui n'auraient pas été couronnés, seront remis dans les trois mois qui suivront la séance publique aux auteurs qui en feront la demande.

La séance est levée à deux heures et demie.

Après la séance, les membres des Sociétés étrangères se rassemblaient pour procéder, sous la conduite de leurs collègues d'Eure-et-Loir, à la visite des anciens monuments de notre ville. Une partie gagnait l'église Saint-Brice (ancienne

abbaye de Saint-Martin-au-Val), les autres se rendaient à l'église Saint-Pierre; l'église Saint-Aignan, la Porte-Guillaume, l'escalier de la reine Berthe furent visités sur le parcours.

A quatre heures, tous se trouvaient réunis sur la place de la Cathédrale. Une heure restait encore pour examiner les beautés de notre incomparable monument, et pendant cette heure, temps bien court pour un pareil examen, sous l'obligeante direction de M. Bouthemard, l'intérieur de l'église et la crypte furent explorés par les visiteurs.

A cinq heures, un banquet réunissait à la salle Sainte-Foi environ soixante-dix convives, sous la présidence de M. Merlet. Il est inutile de noter que pendant toute sa durée la plus franche cordialité ne cessa de régner entre les membres étrangers et leurs collègues d'Eure-et-Loir, désireux de laisser à leurs hôtes la meilleure impression de l'hospitalité chartraine.

Au dessert, M. Merlet porta un toast à ses invités. M. de la Rocheterie répondit par un toast à M. le Président et à la Société d'Eure-et-Loir, puis M. Hennequin, membre de la Société de Rambouillet, et Président de la Société de topographie de France, but à l'union des Sociétés d'archéologie et de topographie.

Ces différents toasts, accueillis par des applaudissements unanimes, terminaient à 7 heures du soir cette fête de famille que l'heure d'un départ, forcé pour la plupart de nos hôtes, venait interrompre trop tôt, et qui datera certainement dans les annales de notre Société.

SÉANCE DU 6 JUIN 1889.

Présidence de M. Merlet. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Merlet, Amblard, Bellier de la Chavignerie, Buisson, Roger Durand, Escoffier, Germond, Huc, de La Martraye, Sautton, Rousseau, abbés Clerval, Haye, Renard, Sainsot, de Sainte-Beuve.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président annonce le décès de M. l'abbé Rivière, curé de Prunay-le-Gillon, un des anciens membres de la Société.

Admission d'un membre nouveau.

Il fait ensuite connaître que le bail anciennement consenti par la ville à un particulier moyennant une redevance annuelle d'un franc pour l'occupation de la Porte-Guillaume vient d'expirer. Ce bail n'a pas été renouvelé et M. le Maire serait tout disposé à en faire profiter la Société Archéologique aux mêmes conditions. Déjà le Musée lapidaire qui était installé à la Mairie dans un emplacement qui vient de lui être enlevé par suite des nouveaux travaux a été transporté au rez-de-chaussée de la Tour : dans deux ans environ, notre salle des séances nous sera également enlevée ; il y aurait donc tout avantage à entrer en arrangement avec la ville pour l'occupation de la Porte-Guillaume. On pourrait y installer la salle des séances et la bibliothèque au premier étage ; seulement cette installation nécessiterait des dépenses d'une certaine importance. Il faudrait alors demander à la ville de nous faire les grosses réparations et dans ce cas, nous ferions celles d'aménagement intérieur, qui ne laisseront pas encore que d'être considérables.

M. Bellier de la Chavignerie appuie la proposition de M. Merlet. Un des avantages qu'on retirerait de l'exécution de ce projet, c'est qu'une fois la Société installée dans la Porte-Guillaume, la conservation de ce monument serait assurée. Il croit que la ville n'ira pas à l'encontre de faire les grosses réparations nécessaires.

M. le Président est invité à faire des démarches auprès de l'Administration municipale pour arriver à ce but.

M. le Président annonce que les pouvoirs du Bureau de la Société sont expirés. La proposition de fixer au premier jeudi de juillet la séance générale pour de nouvelles élections est adoptée.

Il donne ensuite lecture de la notice suivante :

« Quelle que soit aujourd'hui la puissance de la franc-maçonnerie, cette institution était, à la fin du XVIIIe siècle, encore plus florissante que de nos jours. Les plus grands seigneurs, le roi lui-même ne dédaignait pas d'en faire partie : le duc d'Orléans était grand-maître des francs-maçons depuis 1771 ; Louis XVI et le comte de Provence (Louis XVIII) s'étaient fait affilier en 1776 ; parmi les députés envoyés par le Tiers-État en 1789 aux États-Généraux, plus de la moitié, près de cinq cents, appartenaient à la franc-maçonnerie. Vous me pardonnerez donc de vous apporter un document tiré des Archives de cette puissante association. Il pourra d'ailleurs vous intéresser à plus d'un titre : il nous rappellera en effet le souvenir d'un homme qui a joui dans l'Europe entière d'une terrible célébrité, Robespierre, et celui d'un de nos concitoyens que plusieurs d'entre vous ont connu, M. Boudet de Pâris, président au tribunal civil de Dreux et pendant longtemps conseiller général de notre département.

» Quelques mots de biographie sur Robespierre, et je commence ma lecture. Maximilien de Robespierre naquit à Arras, le 6 mai 1758 ; il alla faire ses humanités et son droit à Paris, et cela avec un tel succès que, lorsqu'il eut terminé ses études en 1781, l'Administration du collège Louis-le-Grand, dont il avait été l'élève, par une délibération du 19 juillet 1781, décida que, « sur le compte rendu par M. le Principal » des talents éminents du sieur de Robespierre, boursier du » collège d'Arras, de sa bonne conduite pendant douze années » et de ses succès dans le cours de ses classes, tant aux » distributions de l'Université qu'aux examens de philoso- » phie et de droit, » il lui serait alloué une gratification de 600 livres.

» Robespierre se fit recevoir avocat au Parlement, puis il revint dans sa ville natale, où sa première plaidoirie contre l'avocat-général de Buzé lui attira un renom universel. C'était en 1782, Robespierre avait donc alors 24 ans ; c'est en

cette année qu'il composa la chanson dont nous avons retrouvé le manuscrit parmi les papiers de M. de Pàris.

» Je ne vous donnerai pas cette chanson comme un chef-d'œuvre, c'est plutôt une curiosité. Certes, en la lisant, on ne peut se faire une haute idée du talent littéraire de l'auteur. Lui-même l'eût désavouée sans aucun doute lorsque, deux ans plus tard, il fut reçu dans la Société des Rosati, où il soutint plus d'une joute littéraire avec Carnot, son confrère, qui était alors en garnison à Arras. De la modeste Société des Rosati, Robespierre ne tarda pas à s'élever jusqu'à l'Académie d'Arras, et, quelques mois avant la Révolution, bien qu'il eût à peine 30 ans, il avait l'honneur d'être président de cette Académie.

» Cela dit, je ne fais plus que transcrire la pièce que je veux vous communiquer :

» *Cantique composé, écrit et prononcé par Robespierre, dans un banquet de la Loge Maçonnique de Hesdin en Artois en* 1782. *M. de Pâris faisait partie de ce banquet, où il remplissait les fonctions de secrétaire et fut aussi un des orateurs. Le manuscrit lui fut remis par Robespierre, pour être inséré dans les registres et archives de la Loge Maçonnique.*

CANTIQUE MAÇONNIQUE

Air *du Tonnelier*.

Frères, vous exigez de moi
Des vers sur la maçonnerie ;
Votre volonté fait ma loi.
Intention sert de génie ;
Mais, novice en l'art des maçons,
Daigner m'aider de vos leçons.
Compassons, réglons et dégrossissons
L'ouvrage auquel nous travaillons.

Toujours le vulgaire jaloux
Ignore et fronde tout emblème :
Le mystère établi chez nous
Nous expose à son anathème ;
Mais s'il eût connu nos plaisirs
Et nos devoirs et nos désirs,
Caton lui-même eût dit à l'unisson :
J'aime et j'honore un franc-maçon.

Par le compas l'homme est instruit
A toujours mesurer l'espace
Et le cercle qui rétrécit
Le temps qui ne fait point de grâce.
La règle est à nos actions
Ce qu'est le soleil aux saisons :
Travailler, dégrossir un moëllon
C'est polir les mœurs à son ton.

Fidèle à Dieu, fidèle au Roi,
A sa patrie, à sa bergère,
Loyal au jeu, ferme au tournoi,
Plein d'indulgence pour son frère,
Tendre ami de l'humanité,
Esclave de la vérité,
C'est à ces traits que nous connaissons
Les véritables francs-maçons.

Le sexe nous croit peu galans ;
Exclu de nos cérémonies,
Il en censure les instants,
Et nos repas sont des orgies...
Vous savez si nous oublions
Les beautés que nous adorons :
Au point du jour ne promettons-nous pas
De rendre hommage à leurs appas ?

La main qu'à tourner le fuseau
Destina la sage nature
Ne peut soutenir le marteau
Ni travailler la pierre dure.
Un héros, vaincu par l'amour,
Lui donna la massue un jour ;
Le foible enfant ne put la soulever :
Alcide eut-il dû la céder ?

Un sage, exempt de passion,
Se rapprochant de la nature,
Prouva jadis que la raison
Fournit à la volupté pure ;
Sans orgueil il fut vertueux,
Sans foiblesse il sçut être heureux :
Ne concluez-vous pas de ma chanson
Qu'Epicure étoit franc-maçon ?

On peut, si l'on veut, sobrement
N'imiter pas ce qu'on admire ;
Il est quelquefois si charmant
D'un peu s'oublier, et d'en rire.
Bacchus, oubliant sa leçon,
Demande une libation :
Au Vénérable adressons la santé.
Feu partout, et de la gayté !

M. l'abbé Clerval donne communication de la seconde partie de son travail concernant deux manuscrits de la bibliothèque de Toulouse.

Renvoyé à la Commission de publication.

La séance est levée à huit heures.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS

Membre titulaire.

M. Hauguel, directeur de la Société générale, à Chartres : présenté par MM. Tellot et Escoffier.



SÉANCE DU 4 JUILLET 1889.

Présidence de M. Merlet. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Merlet, de Saint-Laumer, Barois, Amblard, Bellier de la Chavignerie, Buisson, Escoffier, Gallas, Hauguel, Huë, de Lubriat, Muset, Ch. Pétrot, Rousseau, Santton, Yvon, abbés Clerval, Haye, Hermeline, Hubert, Rainert, Sainsot.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président annonce la perte que la Société vient de faire dans la personne de deux de ses membres : M. le marquis d'Aligre et M. le vicomte d'Anthenaise.

Admission d'un membre nouveau.

Il est ensuite procédé au scrutin pour le renouvellement du bureau.

Pour l'élection du Président le nombre des votants est de 50 dont 20 présents et 30 absents.

Présidents : M. de Saint-Laumer a obtenu 42 voix; M. Merlet, 5; et M. Bellier de la Chavignerie, 3.

M. de Saint-Laumer est proclamé président.

Pour les élections des autres membres du bureau, le nombre des votants est de 51 dont 21 présents et 30 absents.

Vice-Présidents : M. Barois a obtenu, 50 voix; M. l'abbé Pouclée, 49; M. Merlet, 43; et MM. Bellier de la Chavignerie, Famin, Sainsot, chacun une voix.

MM. Barois, abbé Pouclée, Merlet, sont nommés vice-présidents.

Secrétaire : M. Amblard a obtenu 49 voix; MM. Escoffier et de Boisvillette, chacun une voix.

Secrétaires-adjoints : M. Ludovic de Boisvillette a obtenu 45 voix; M. Escoffier, 39; M. de Mély, 7; M. Caillot, 3; M. l'abbé Veret, 2; MM. Appay, Rousseau, abbé Sainsot, chacun une voix.

MM. L. de Boisvillette et Escoffier sont nommés secrétaires-adjoints.

Archiviste : M. Bellier de la Chavignerie est nommé archiviste par 49 voix.

M. Merlet, sur l'invitation de M. de Saint-Laumer, conserve la présidence pour le restant de la séance.

Il donne lecture de la lettre suivante de M. Guillon, instituteur à Coudreceau :

« En vous adressant mon Bulletin de vote, j'ai l'honneur de vous faire part d'une découverte munismatique à Coudreceau.

» Il existe entre la commune de Coudreceau et celle de Marolles, un ravin assez profond creusé surtout par les eaux des orages de 1838 et de 1845, c'est le *ravin d'Enfer*.

» Le violent orage du 20 juin dernier qui a causé tant de dégâts dans la localité l'a encore agrandi d'une façon inquiétante pour les propriétés riveraines.

» L'eau arrivant à torrents du plateau de Morissure rompit en quelques instants les travaux exécutés il y a une quinzaine d'années pour consolider l'entrée du ravin et entraîna avec elle, au fond de la vallée, des milliers de mètres cubes de sable et de cailloux arrachés aux rives par blocs énormes.

» Des arbres brisés et tordus gisent dans le ravin; plus bas, la Cloche, dont le lit est comble, coule au milieu des prés, c'est un spectacle qu'on n'a pas vu de mémoire d'homme.

» Le lendemain, plusieurs personnes, attirées par la curiosité, ramassèrent dans le fond du ravin 41 pièces de monnaies romaines en bronze qu'un éboulement avait remises au jour. Une vingtaine sont plus ou moins bien conservées; la plupart appartiennent au règne d'*Antonin le Pieux*, trois sont à l'effigie de sa femme *Faustine*. On trouve aussi quelques médailles d'*Adrien* et de *Commode*. Les autres sont complètement frustes.

» Beaucoup de ces pièces étaient par rouleaux et collées les unes aux autres par la rouille. On n'a rencontré aucun fragment du vase qui devait les contenir. »

La séance est levée à quatre heures.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

Membre titulaire.

M. le comte de Maupeou, à Eguilly, présenté par MM. l'abbé Haye et Merlet.

SÉANCE DU 1er AOUT 1889.

Présidence de M. de SAINT-LAUMER. — M. AMBLARD, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. de Saint-Laumer. Merlet. Amblard, Chevalier-Letartre, Bourdel. Buisson, Roger Durand, Escoffier, Mélin, René Merlet, Huc, abbés Clerval, Hermeline, Sainsot.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président fait part à la Société du décès de M. Fabrègue, ancien notaire. l'un de ses plus anciens membres.

Il donne ensuite lecture d'une circulaire de la Société Archéologique et historique du Limousin relative à une publication entreprise par elle, concernant l'œuvre des anciens peintres émailleurs de Limoges. Elle réclame le concours bienveillant des personnes à même de lui fournir les renseignements qui lui font défaut, et joint à sa circulaire un questionnaire établi de façon que tout possesseur d'un émail peint puisse facilement répondre en quelques mots aux questions utiles.

Bonne note est prise de cette demande. et M. Merlet propose d'envoyer dès maintenant les catalogues des expositions artistiques, faites à Chartres, en 1858 et 1869, contenant déjà la nomenclature d'un certain nombre d'émaux peints.

Cette proposition est adoptée.

M. le Président expose ensuite que M. Billard. de Janville, propriétaire du terrain sur lequel se trouvent les souterrains d'Orlu a fait connaître par l'intermédiaire de M. Levêteau son intention de combler l'ouverture donnant accès aux dits souterrains. si la Société n'y voit pas d'inconvénient.

Une discussion s'engage à ce sujet à laquelle prennent part principalement MM. Merlet et Buisson. Il est exprimé le regret qu'il n'y ait pas eu de rapport présenté sur la visite faite à Orlu par plusieurs membres de la Société. Quoi qu'il en soit. il ressort d'une façon évidente de cette visite que

ces excavations ont été produites par le passage d'un cours d'eau qui a dû mettre des siècles à miner et à enlever les parties tendres du sol qu'il traversait : le lit de ce cours d'eau se retrouve du reste au delà du souterrain.

Dans ces conditions, la Société ne voit aucun intérêt archéologique à opérer de nouvelles recherches et par suite à conserver l'ouverture de la galerie.

Il sera répondu dans ce sens à M. Billard.

De plus, sur l'évaluation faite par M. Buisson du cube de terre nécessaire pour combler le trou et des dépenses qui pourront résulter de cette opération, il sera alloué à M. Levêteau la somme de dix francs pour ce travail.

M. l'abbé Clerval a la parole pour la lecture d'un travail sur un vitrail de Notre-Dame de Chartres.

Communication de la lettre suivante de M. Guillon, instituteur à Souancé, à qui des remercîments sont adressés.

« Au mois de septembre dernier (1888), en visitant avec mon frère l'église de Souancé, où l'on exécutait alors des travaux de nivellement et de dallage [1], le hasard nous mit sur la trace d'anciennes peintures murales.

» Ces peintures, en partie dégagées aujourd'hui, représentent des personnages en pied, presque de grandeur naturelle, placés isolément sur les parois de la nef près des croix de consécration.

» Un seul sujet nous est positivement désigné, par cette inscription, en caractères gothiques, placée à ses pieds : **St Jacques-Mineur** ; d'ailleurs le fouloir qu'il tient à la main le fait connaître suffisamment. Un peu au-dessous, on déchiffre cette autre inscription en capitales romaines, qui pourrait bien être la signature de l'artiste : LOYS VALO. . . . (les dernières lettres sont illisibles.)

» Près du banc-d'œuvre, et en partie cachée par lui, se voit une petite scène composée de trois personnages. Derrière une fenêtre grillagée — celle d'une prison sans doute — apparaît la tête blonde d'une jeune fille, au dehors une femme d'âge mûr, tenant d'une main une écuelle et de

[1] Le pavage présentait une pente de près de 5 centimètres par mètre ; ce qui était fort incommode, le dimanche surtout, pour la procession.

l'autre une cuiller, lui apporte sa nourriture ; un Ange vient également lui offrir des consolations et des secours.

» Toutes ces peintures sont en fort mauvais état. La tête seule de quelques sujets est assez bien conservée, la physionomie en est expressive et d'un travail soigné.

» D'après plusieurs connaisseurs, ces fresques remonteraient au commencement du seizième siècle. C'est à cette époque que furent édifiés le chœur et le pignon occidental. Elles seraient donc contemporaines de ces importants travaux. Ainsi, pendant que le chœur s'enrichissait de ces belles verrières dont il ne reste plus malheureusement que des panneaux mutilés, les murailles recevaient la décoration picturale qui nous occupe. Cette dernière avait déjà disparu vers le milieu du XVIIIe siècle, car les couches de badigeon se rencontrent au droit du banc-d'œuvre posé à cette époque [1] »

La séance est levée à quatre heures et demie.

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1889.

Présidence de M. de Saint-Laumer. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. de Saint-Laumer, Merlet, Barois, Amblard, de Bassoncourt, Bellier de la Chavignerie, Bonnard, Buisson, Roger Durand, Germond, Hue, René Merlet, Muset, de Lubriat, Rousseau, abbés Clerval, Haye, Renard, Sainsot.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président fait part à la Société de la perte qu'elle a faite depuis le mois d'août dans la personne de trois de ses membres :

[1] Une inscription que nous avons également découverte nous apprend que les stalles, la chaire à prêcher et le banc-d'œuvre furent faits sous le ministère de Messire Louis Macé, gradué de l'Université de Caen, curé de Sonancé de 1746 à 1767.

1° Mgr Regnault, évêque de Chartres, qui, en dehors du souvenir qu'il laisse comme prélat, s'est acquis un titre tout spécial à la reconnaissance des archéologues par sa restauration de la crypte de la Cathédrale de Chartres.

2° M. Ludovic de Boisvillette, qui, depuis la mort de son père qui fut le premier président de la Société, avait été chargé à chaque renouvellement de bureau des fonctions de secrétaire adjoint.

3° M. Buquet, à Bullou, ancien inspecteur général de l'Académie de Paris.

Il annonce l'admission de trois membres nouveaux.

M. Merlet informe la Société qu'il lui a été remis le dernier bulletin de l'Alliance française, association nationale pour la propagation de la langue française dans les colonies et à l'étranger, avec prière de recruter des adhérents à cette œuvre. Il explique que cette association, fondée en 1883, réunit aujourd'hui plus de quinze mille membres en France, dans les colonies et à l'étranger. Fonctionnant sous le haut patronage de M. Ferdinand de Lesseps, le général Faidherbe, l'amiral Jurien de la Gravière, Victor Duruy, son influence s'est déjà fait sentir sur toutes les parties du globe.

Il propose à la Société d'Archéologie d'Eure-et-Loir, de donner son adhésion à cette œuvre éminemment Française : La cotisation annuelle est de six francs. Ceux de ses membres qui voudraient y participer pourront également se faire inscrire.

La proposition mise aux voix est adoptée.

M. le Président donne communication d'une lettre du Ministre de l'Instruction publique lui annonçant l'envoi du programme des questions soumises aux délégués des Sociétés Savantes, en vue du congrès de 1890.

Ce programme restera à la bibliothèque de la Société, à la disposition des membres qui désireraient le consulter.

M. Tardiveau, curé de Bérou, dans une lettre adressée à notre collègue M. Rousseau et communiquée par lui, appelle l'attention de la Société sur la chapelle seigneuriale de Bérou.

Cette chapelle possède des sculptures et des peintures

datant de trois siècles. La voûte est garnie de beaux écussons malheureusement détériorés pendant la Révolution. La Société ne pourrait-elle envoyer sur les lieux quelqu'un de ses membres pour examiner ces vestiges d'un autre âge, avant que le temps les ait fait complètement disparaître? Il y aurait également des recherches à faire sur une ancienne maladrerie, et sur l'emplacement de plusieurs châteaux-forts qui se trouvent situés sur la paroisse de Bérou ou aux environs.

Cette proposition est prise en considération, et quand la saison le permettra, il sera fait appel à la bonne volonté des membres qui voudront bien se transporter à Bérou pour examiner la chapelle et les anciens vestiges signalés par M. Tardiveau.

M. le Président annonce que la Société Archéologique d'Eure-et-Loir a obtenu une médaille d'argent pour l'ensemble de ses publications exposées par les soins de M. le Ministre de l'Instruction publique à la dernière exposition universelle.

Des remercîments seront à cette occasion adressés à M. le Ministre.

Lecture est ensuite donnée du commencement d'un travail de M. l'abbé Renard, sur le Séminaire du Grand-Beaulieu-lès-Chartres. Ce travail auquel l'auteur par ses consciencieuses recherches a su donner un intérêt tout particulier, sera publié dans les Mémoires de la Société.

La séance est levée à quatre heures un quart.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS

Membres titulaires.

Mme de Gastel, à Nogent-le-Roi; présentée par MM. l'abbé Clerval et Gabriel Gillard.

MM. Fallex, professeur d'histoire au Lycée; présenté par MM. Merlet et de Saint-Laumer.

l'abbé Piau, supérieur du Séminaire; présenté par MM. les abbés Renard et Clerval.

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 1889.

Présidence de M. de Saint-Laumer. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. de Saint-Laumer, abbé Pouclée, Barois, Amblard, Bellier de la Chavignerie, Buisson, Roger Durand, Gabriel, Germond, Huc, Letellier, Rousseau, abbés Haye, Sainsot.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président prononce l'admission de deux membres nouveaux.

Il donne ensuite lecture de la liste des ouvrages offerts à la Société depuis la dernière séance.

Des remercîments sont adressés aux donateurs et particulièrement à la famille de Mgr Regnault, pour son offre des ouvrages du regretté prélat.

M. Huc présente le projet de budget suivant pour l'année 1890.

Recettes ordinaires.

En caisse le 1er décembre 1889	3.677 fr.	76
Rente sur l'État 3 %	211	»
20 obligations des chemins de fer de l'Ouest . .	290	90
240 cotisations à 10 francs	2,400	»
60 id. à 5 francs	300	»
Vente de bulletins	150	»
Id. de diplômes	20	
Total	7,049	66

Dépenses ordinaires.

Reste à payer	2,600 fr.	»
Procès-verbaux et Mémoires	1,500	»
Frais de recouvrement	150	»
Traitement de l'appariteur	250	»
Gravures	800	»
Fouilles et dépenses imprévues	200	»
Séance générale	200	»
Reliures	150	»
Achats de livres et abonnements	100	»
Total	5,950 fr.	»

Dépenses extraordinaires.

Monographie de la Cathédrale de Chartres	1,000	»
Total	6,950 fr.	»

BALANCE :

Recettes	7,049 fr. 66
Dépenses	6,950 »
Reste	99 fr. 66

Au chapitre des dépenses, le crédit affecté aux gravures est augmenté de 200 fr. et porté à 800 fr. pour répondre au vœu exprimé par plusieurs membres, vœu déjà formulé précédemment, que la publication des Pierres tombales avance plus rapidement qu'elle ne l'a fait jusqu'ici. Ce supplément de crédit permettra de commander au graveur un plus grand nombre de planches.

L'ensemble du budget est adopté.

Un membre fait part à la Société d'un bruit parvenu jusqu'à lui, suivant lequel différents habitants de la basse-ville seraient dans l'intention d'adresser une pétition à la municipalité tendant à la démolition de la Porte-Guillaume, si ce monument ne devait être prochainement restauré.

M. le Président répond qu'il est question depuis longtemps déjà de cette restauration. Notre regretté collègue A. Lecocq entre autres avait même fourni un plan et des devis qui sont dans les Archives de la Société. Plus récemment, M. Piébourg, architecte de la ville, en a établi un qu'il a soumis à M. Bœswillvald, ce monument étant classé comme monument historique. Tout dépend donc de ce dernier.

Après différentes observations de plusieurs membres, il est décidé que M. le Président agira auprès de M. Bœswillvald de la façon qu'il jugera la plus efficace pour provoquer de sa part une solution dans le plus bref délai possible.

M. Amblard donne lecture de la charte suivante datée de 1249, du camp de Damiette, dont M. Merlet empêché d'assister à la séance l'a chargé de faire la communication.

Ego Gaufridus, vicecomes Castriduni, notum facio omnibus quod constitui me plegium et responsurum erga Rossum Consilii et ejus socios Senenses mercatores, de mutuo ducentarum et viginti librarum turonensium, karissimis dominis Guillelmo de Folieto, Garino de Brovilla, Joanni de Bonavilla, Roberto Viatori, Arnulpho dicto Colas et Bartholomeo de Bruneles, per dictos mercatores traditarum, ad Pascham proximo venturam persolvendarum per prefatos dominos vel etiam per me, si opus fuerit, deficientibus ipsis in solutione dicte pecunie, et ad hoc bona mea specialiter obligavi. In cujus rei testimonium, presentes litteras sigilli mei feci munimine consignari. Actum in castris juxta Damyetam, anno Domini M° CC° XL° nono, mense novembris, in crastino festi beati Martini.

Il explique que cette pièce provenant des manuscrits de la Bibliothèque nationale, fonds des Croisades, et dont la copie a été adressée à M. Merlet par M. Colas de la Noue, présente pour la Société un certain intérêt, les noms des personnages pour lesquels le vicomte de Châteaudun se porte

garant, devant être certainement des noms du pays chartrain.

M. le Président dit qu'à l'occasion de l'anniversaire de la bataille de Loigny, il a été envoyé à différents journaux de Paris, la brochure de M. l'abbé Sainsot « Loigny ou Patay. »

Il donne lecture d'un article du Journal « *La Patrie* », en réponse à ce travail. L'auteur de cet article tout en reconnaissant comme excellentes les raisons que donne M. l'abbé Sainsot pour le maintien de la dénomination de Bataille de Loigny, ne s'en tient pas moins pour des motifs qu'il cherche à rendre plausibles à celle de Bataille de Patay.

Continuation de la lecture du travail de M. l'abbé Renard, sur le Séminaire du Grand-Beaulieu-lès-Chartres.

La séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS

Membres titulaires.

MM. Morize, propriétaire à Chartres, présenté par MM. Merlet et Amblard.

Armand Mouton, architecte à Chartres, présenté par MM. de Saint-Laumer et Amblard.

SÉANCE DU 9 JANVIER 1890.

Présidence de M. de Saint-Laumer. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures et demie.

Membres présents : MM. de Saint-Laumer, Barois, Amblard, Bellier de la Chavignerie, Bonnard, Brosseron, Buisson, Chevrier, Roger Durand, Escoffier, Hue, de Lubriat, Morize, abbé Sainsot.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président annonce la mort de M. Jules Courtois, juge honoraire, l'un des membres fondateurs de la Société, aux travaux de laquelle il porta toujours un vif intérêt.

Il proclame l'admission d'un membre nouveau, et donne ensuite la liste des ouvrages offerts à la Société.

A l'occasion de la remise du Bulletin de la Société des Antiquaires de la Seine-Inférieure, M. le Président soumet à la Société l'idée de constituer une Commission de membres pris dans son sein, qui serait chargée de l'étude des monuments de notre département.

C'est du reste une proposition sur laquelle il reviendra ultérieurement.

Communication d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, relative à la 14e réunion annuelle des Sociétés des Beaux-Arts des départements pour 1890.

Dans cette circulaire, M. le Ministre invite les sociétaires qui auraient des mémoires préparés en vue de cette session, à les lui adresser avant le 15 mars prochain. Les présidents de ces Sociétés voudront bien également faire connaître avant le 1er avril, la liste de leurs délégués auxquels il sera adressé une carte d'invitation et une lettre de parcours.

La séance publique annuelle aura lieu cette année comme d'ordinaire dans le courant du mois de mai : il y aurait lieu de se préoccuper dès maintenant du choix d'un conférencier. Plusieurs noms sont proposés; la Société prendra une décision dans une prochaine séance. A ce sujet M. Bonnard constate avec regret que depuis plusieurs années l'assistance est moins nombreuse à ces séances. N'aurait-on pas une salle mieux remplie si la conférence avait lieu dans la soirée? M. Amblard croit qu'une des causes du manque d'assistants signalée par M. Bonnard, est le nombre trop restreint des invitations. Beaucoup de personnes étrangères à la Société se feraient un plaisir de venir entendre la conférence si elles s'y trouvaient autorisés par une lettre du président. M. le Président décide qu'à l'avenir il prendra les dispositions nécessaires pour que les invitations soient adressées en nombre suffisant.

M. Bonnard demande ensuite si l'on a quelques nouveaux renseignements concernant la restauration de la Porte-Guillaume.

M. Amblard répond que notre collègue M. Armand Mouton a depuis la dernière séance entretenu M. Bœswillwald de cette question en le priant de lui donner une solution aussi prompte que possible. M. Bœswillwald trouverait, paraît-il, que le plan de restauration qui lui a été soumis par l'architecte est insuffisant. Il n'attend que la remise d'un travail plus complet pour donner satisfaction au désir exprimé par la Société.

M. Bonnard dit que dans une conversation qu'il a eue antérieurement avec M. Bœswillwald, ce dernier lui a fait la même observation. Il estime que, dans ces conditions, il serait bon de prier M. le Maire de vouloir bien inviter M. l'Architecte de la ville à préparer au plus tôt le plan réclamé par M. Bœswillwald.

M. le Secrétaire donne ensuite lecture d'un mémoire de M. René Merlet ayant pour titre : *Petite chronique de l'abbaye de Bonneval.*

Ce travail dans lequel M. René Merlet arrive par d'habiles recherches à rétablir la date exacte de la fondation de l'abbaye de Bonneval est renvoyé à la Commission de publication.

M. de Saint-Laumer soumet à l'examen des membres présents trois pièces en argent d'un prince Mongol de Perse, provenant de sa collection de monnaies orientales. Elles portent des inscriptions arabes, au milieu desquelles se trouve une croix latine : ces médailles remontent à l'époque des dernières croisades. M. de Saint-Laumer donne à leur égard quelques explications intéressantes qu'il se propose de fournir d'un façon plus étendue à une prochaine réunion.

M. l'abbé Sainsot donne lecture d'un article de M. l'abbé Marquis, curé d'Illiers, ayant pour titre « *Le page de Jeanne d'Arc enfant du pays chartrain* » paru dans le numéro de la *Voix de Notre-Dame de Chartres*, de décembre 1889.

M. l'abbé Marquis établit dans cet article que le page de Jeanne d'Arc se nommait, non pas Louis de Contes de Minguet, comme on l'avait toujours écrit jusqu'ici, mais bien Louis de

Coutes, fils de Jean de Coutes, seigneur de Fresnay-le-Gilmert. Il appartient donc bien au pays chartrain.

La séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS

Membre titulaire.

M. Desandre, négociant, rue de Bonneval à Chartres, présenté par MM. de Saint-Laumer et Amblard.

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1890.

Présidence de M. Merlet. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Merlet, Barois, Amblard, Bellier de la Chavignerie, Buisson, Roger Durand, Hue, de Mély, R. Merlet, Morize, Muset, Rousseau, abbés Clerval, Hermeline, de Sainte-Beuve, Sainsot.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

A l'occasion de la lecture de ce procès-verbal, un membre fait observer que Mlle de Villaret avait déjà rétabli le véritable nom du page de Jeanne d'Arc, Louis de Coutes, dans une communication faite par elle à la Société Dunoise, et parue dans les Bulletins de cette Société, avant la publication de l'article de M. le curé Marquis.

Admission d'un membre nouveau.

M. le Président donne connaissance d'une lettre circulaire de M. Pasteur, président de la Société des amis des sciences, invitant la Société Archéologique d'Eure-et-Loir à s'inscrire comme membre de cette Société.

Acte est donné à M. Pasteur de sa demande.

M. de Mély prend la parole pour la lecture du travail suivant, en réponse au mémoire de M. l'abbé Clerval ayant pour titre *les Chardonel.*

« En quelques pages M. l'abbé Clerval vient de nous montrer, en historien, que les archéologues qui s'étaient occupés du vitrail de *Stephanus Cardinalis* n'avaient proposé jusqu'ici que des identifications erronées, et qu'il s'agit dans ce cas non pas d'Etienne de Vancza, le cardinal évêque de Palestrine, mais d'Etienne Chardonel, en latin : *Cardinalis*, chanoine du Chapitre de Paris. M. l'abbé Clerval sait combien je reconnais sa compétence dans les questions chartraines, aussi vais-je essayer de discuter sa nouvelle théorie.

» Le portrait n'indique pas qu'il ait été cardinal, il ne » porte pas le seul insigne cardinalice alors usité, c'est-à- » dire le chapeau rouge ; il n'a même pas les insignes » épiscopaux tels que la crosse et la mitre avec lesquelles on » représente ordinairement les évêques : on peut s'en con- » vaincre en jetant les yeux sur la planche dont M. de Mély » a orné son article. » Voilà ce qu'en dit M. l'abbé Clerval à la page 13 de son tirage à part.

» Cette planche, qui sert à attaquer aujourd'hui mon système, a précisément déjà servi à l'un des maîtres en liturgie archéologique, je dirais même le maître incontesté, Mgr Barbier de Montault, à me faire le reproche absolument contraire, c'est-à-dire, de n'avoir pas assez insisté sur la valeur documentaire du costume que je venais d'éditer.

« M. de Mély a publié en couleur dans la *Revue de l'art chrétien*, 1889, p. 162, un médaillon d'un vitrail du XIIIe siècle de la cathédrale de Chartres qui représente le donateur. Son costume mérite une attention particulière d'autant qu'il n'a pas été relevé très exactement. Sur l'aube blanche, on voit une dalmatique bleue et un chaperon rouge, ce qui donne les trois couleurs symboliques des vertus théologales. Mais la chape offre cette quadruple particularité : elle est fixée sur la poitrine par un fermoir rond et tissé en étoffe, puisqu'il est bleu, ses orfrois verdâtres sont étroits et gemmés, à la partie inférieure est une longue frange jaune et enfin le chaperon à la ligne du dos est terminé par deux boules d'or. L'inventaire du Saint-Siège vient en confirmation de ces renseignements graphiques, car il mentionne expressément ces quatre choses. » (B. de Montault. Inventaire du Trésor du Saint-Siège sous Boniface VIII. *Revue de l'Art chrétien, 1889,* p. 487. Bibliogr.) »

» Je tenais à rappeler que, dans le dernier numéro de la *Revue de l'Art Chrétien*, Mgr B. de Montault remarquait que je n'avais pas fait ressortir avec assez d'importance tous les détails du costume qu'il retrouvait précisément dans l'inventaire du Saint-Siége sous Boniface VIII, fait en 1295. Il s'arrêtait sur les deux boules d'or, sur les trois couleurs des vêtements liturgiques bleu, blanc, rouge, représentant les trois vertus théologales ; sur la grande chape feuille de rose sèche, bien spécifiée sous ce terme dans la liturgie cardinalice, que j'avais d'ailleurs signalée en rappelant le jour dans lequel les cardinaux les revêtaient. Qui croire ? Je serais le seul à avoir erré pour le costume de *cardinal* que je m'inclinerais immédiatement ; mais voilà M. F. de Lasteyrie, l'abbé Bulteau, longtemps avant moi, puis Mgr B. de Montault qui, sans concevoir le moindre doute, suivant l'expression de M. l'abbé Clerval, voient ici un cardinal de l'Église romaine ! Ont-ils été simplement trompés par l'inscription ? N'ont-ils donc pas examiné un instant le costume ? Ce serait peut-être aller un peu loin que de supposer que ces archéologues ont accepté les yeux fermés une représentation d'après sa seule inscription.

» L'inscription, d'ailleurs, est trop courte : « *Willelmus Remensis archiepiscopus, tituli Sancte Sabine cardinalis,* » tel devrait être le modèle du texte. Mais simplement *Stephanus cardinalis !* Rien ne prouve mieux que ce n'est pas un terme hiérarchique : voilà l'opinion de M. l'abbé Clerval (p. 14).

» Je me permettrai de faire remarquer à mon savant contradicteur qu'on peut parfaitement être cardinal sans titre. Je m'étonne qu'il l'ait oublié. Le titre ne s'acquiert, il le sait mieux que moi, que par le voyage à Rome, *ad limina apostolorum*, où le pape, après avoir admis le cardinal dans le sacré collège, lui impose un titre et une église, qui lui donne le titre de Cardinal, diacre, prêtre ou évêque, titre qui peut changer suivant les vacances. Mais ce n'est pas le lieu ici de discuter un fait matériel, l'argument de M. l'abbé Clerval n'en est donc pas un.

» Précisément, dans le cas dont il s'agit, nous savons que le cardinal de Vanceza fut nommé cardinal évêque de Palestrine le 25 mars 1252. C'est donc la date de son voyage *ad limina*

apostolorum. Le temps de venir de Hongrie, d'être informé de sa nomination, tout cela nous reporte en 1251, ce qui vient corroborer notre hypothèse de l'intervention de Villard de Honnecourt, qui précisément quitte Strigonie en 1251 et qui aurait donc été ainsi en rapports journaliers avec Etienne de Vancza, cardinal *sans titre*. Mais il n'a pas le chapeau, ajoute M. l'abbé C.! L'érudit historien qui reproduit la première partie de ma note (p. 13) relative aux insignes cardinalices aurait dû continuer la citation, elle était convaincante : le chapeau rouge est donné en 1245 à Lyon aux cardinaux, mais il ne commence à être employé pour timbrer les armoiries (comme insigne cardinalice par conséquent) en Italie, je spécifie, qu'en 1300. Or nous sommes en France et en 1250. Enfin, ce qui vient encore à l'appui de ma thèse, pour la brièveté du titre, c'est que le chapeau de cardinal est remis par le pape seul, en même temps que le titre cardinalice, et que n'ayant pas ici de titre cardinalice il est absolument dans les règles liturgiques que nous ne trouvions pas non plus le chapeau.

» L'hypothèse de M. l'abbé Clerval est fort séduisante, j'en conviens, mais je voudrais que la planche de ma modeste étude accompagnât son travail, on pourrait juger de *visu* : pour tous ceux qui l'ont vue, il y a là *un cardinal*; M. l'abbé Clerval y trouve un Chardonel, je le suivrai sur ce terrain. J'accepte, pour un instant, le nom *Cardinalis*, j'accepte le *Stephanus Cardinalis*, chanoine de Paris; mais pourquoi, et là, l'argument de M. l'abbé Clerval est peu convaincant, quand Gaufridus Chardonel donnait un vitrail voisin, sur lequel était inscrit *Gaufridus Chardon*, aurait-on écrit ici *Stephan. Cardinalis?* Pourquoi au même moment cette différence? M. l'abbé Clerval nous répond; Etienne habitait Paris, Geoffroi habitait Chartres, Cardinalis est une forme savante, plus noble, on devait l'employer pour un étranger de distinction, habitant Paris. Chardonel est une forme usuelle plus vulgaire, elle convenait à Geoffroy qui habitait Chartres. Mais les deux vitraux furent faits à Chartres. Pourquoi modifier ainsi les noms : Chartres n'était-il pas une ville savante ? et M. l'abbé Clerval oublie-t-il qu'il nous l'a précisément montré dernièrement ?

» Je pourrais encore être arrêté, si Geoffroy était simple

bourgeois de Chartres; mais non, il est archidiacre de Dunois, ecclésiastique éminent, par conséquent, parlant latin comme *Stephanus Cardinalis*, revêtu d'une dignité aussi élevée; pourquoi dès lors voir dans un vitrail, *Gaufridus* en latin et Chardonel en français, et dans l'autre, *Stephanus* en latin, et *Cardinalis* aussi en latin?

» Un raisonnement que je m'étonne de rencontrer ici, c'est celui de la page 13. M. l'abbé C. nous dit qu'un des motifs qui lui font croire que ce n'était pas un cardinal, c'est qu'il n'est pas mentionné au nécrologe ou dans les chroniques; pour lui cet oubli est un fait capital; ce ne peut donc être Etienne de Vancza. Que dit-il, par exemple, quand il ne trouve pas davantage ce Stephanus Chardonel? (p. 14.)

» *N'est-il pas étonnant qu'un si généreux bienfaiteur ne soit pas inscrit dans le nécrologe comme le fut Geoffroi* [le donateur de la verrière voisine]? Mais cette difficulté s'évanouit bientôt; en effet le Cartulaire de N.-D. de Paris supplée au Cartulaire de N.-D. de Chartres, ajoute-t-il. M. l'abbé C. me permettra de ne pas être de son avis. L'un ne supplée pas à l'autre, le Cartulaire de N.-D. de Paris ne dit pas d'ailleurs que Stephanus Cardinalis fit des dons à la Cathédrale de Chartres, et ce qui est une des causes d'impossibilité pour ma solution, devrait, en toute justice, être pour Etienne Chardonel un cas d'exclusion. Pourquoi deux poids et deux mesures? Ce serait le cas de répéter vérité en-deçà, erreur au-delà.

» Avant de terminer, M. l'abbé C. me permettra de le remercier des indications nouvelles qu'il a bien voulu me donner dans sa brochure si intéressante, mais aussi de me défendre de certaines critiques qu'il croit devoir m'adresser. Il nous reproche, à M. Bulteau et à moi, de n'avoir indiqué sur Geoffroi Chardonel, le donateur de l'autre vitrail de la chapelle du Pilier, qu'une seule référence empruntée au *Gallia Christiana*: a-t-il raison de me faire cette observation alors qu'aujourd'hui la critique scientifique demande plus que jamais l'élagage et la suppression de tout ce qui n'a pas un rapport immédiat avec le sujet traité? Je m'occupe d'un vitrail, pas d'un autre, et mon contradicteur qui dans toute autre circonstance ne pourrait qu'approuver mon silence, me semble dans le cas présent user de quelque partialité.

» Plus loin, enfin, en rectifiant certains passages, est-il

bien sûr de ne pas s'être trompé lui-même à son tour? Il emprunte par exemple au *Répertoire des Sources Archéologiques du Moyen-Age,* de l'abbé U. Chevalier, les dates qui ont rapport à Etienne de Vancza : la date de 1268 qu'il nous donne m'a semblé nécessiter, quand je faisais mon étude, confirmation, et j'ai fait copier à Strigonie même, dans le *Catalogus Archiepiscoporum Strigonensium*, manuscrit appartenant à la Cathédrale, le passage qui signale notre cardinal. J'y trouve inscrit : *Mortuus incerto anno*; nombre d'auteurs hongrois que j'ai consultés donnent la date de 1269. Etait-il bien utile de me reprendre? Si j'ai indiqué Bonnipert comme archevêque de Strigonie, c'est que j'ai trouvé le renseignement dans G. Pray[1], un volume, je dois le reconnaître, des plus rares et qu'un historien hongrois a bien voulu me communiquer pendant mon travail, j'ai donné, dans ma modeste brochure, la page et la référence. Mais pour notre question, ce sont là des points bien secondaires. J'ai tenu cependant en les réfutant à montrer à M. l'abbé Clerval l'attention que je portais à sa savante étude.

» Il est encore deux points de détail sur lesquels je suis obligé de revenir. Où donc M. l'abbé Clerval a-t-il trouvé que Villard de Honnecourt n'avait visité Chartres *qu'en passant?* Il est venu étudier la cathédrale; c'est incontestable, puisque dans son Album nous retrouvons précisément la grande rose du portail royal: savons-nous ce qu'il y est resté de temps? L'Album publié par M. Darcel contient-il toutes les études du maître? M. l'abbé Clerval me semble trancher bien rapidement une question fort difficile, surtout, quand en parcourant l'Album de Villard de Honnecourt, on voit le peu de traces laissées par lui, au sujet d'églises qu'il avait édifiées complètement, pas en passant, je suppose. En tout cas, M. l'abbé C. repousse trop facilement des relations artistiques, attestées par un document qu'il ne peut mettre en doute, et dont il lui est impossible, dans sa théorie, certes de nous offrir l'équivalent. Je ne saurais enfin passer sous silence un argument personnel que je rencontre à la page 13; j'y lis : Ce vitrail est en effet, comme M. de Mély le reconnaît

[1] *Specimen hierarchiæ Hungaricæ* (Posonii et Cassoviæ, Landerer, 1776, in-4°).

tacitement, contemporain du vitrail de Geoffroy Chardonel. Avec les reconnaissances *tacites*, on peut aller fort loin, et faire dire à un auteur bien des choses qu'il n'a jamais supposées. Pour l'archéologue, le mot contemporain au XIIIe siècle s'étend certainement sur une période de plusieurs années, et je ne crois pas qu'il soit matériellement possible, dans des questions d'art, de préciser à plus d'un quart de siècle l'exécution des monuments. Et encore, combien de chances d'erreurs ! Ma reconnaissance tacite s'étendra si le vitrail de Geoffroi Chardonel est de 1235 à une période allant de 1235 à 1255 : je suis donc parfaitement resté dans des limites où aucune contradiction ne peut m'atteindre.

» Résumons les faits. Notre érudit contradicteur trouve que notre personnage n'a pas les vêtements d'un cardinal. M. l'abbé Clerval a vu que des savants, des maîtres étaient d'un avis contraire. — L'absence du titre cardinalice ? J'ai rappelé tout à l'heure les règles pontificales régissant la matière, qu'il avait oubliées pour un instant, et qui, dans le cas présent, seraient non-seulement applicables mais viendraient confirmer même l'absence du chapeau rouge. — Si Étienne de Strigonie est oublié dans les nécrologes chartrains, Étienne Cardinalis n'est pas mentionné davantage. Que reste-t-il donc ? Une hypothèse très admissible, je me plais à le reconnaître, qui demanderait par exemple l'étai d'une critique documentaire plus serrée, une étude archéologique plus précise et à laquelle je serais le premier à souscrire, M. l'abbé C. me connaît assez pour me croire, si l'auteur de la *Famille Chardonel* m'apportait le plus petit de ces documents devant lesquels il ne reste qu'à s'incliner.

» Mais tant que M. l'abbé Clerval se borne à l'argument dont il use (page 15) : « Stephanus Cardinalis, canonicus Parisiensis, est *évidemment* le personnage que nous cherchons, c'est le donateur même du vitrail ; il en porte les noms, il est de l'époque, il est prêtre, » je lui répondrais qu'en rhétorique c'est ce que nous appelons une pétition de principe. L'évidence serait un document, il n'en a pas. Qu'il me donne pour son opinion, même simplement une série de coïncidences aussi curieuses que celles que je relève : — un personnage revêtu des ornements cardinalices, — la présence de Villard de Honnecourt, à Chartres, venant prendre des documents

avant son départ pour la Hongrie, — son départ de Strigonie en 1251, alors que le cardinal Étienne de Vancza était déjà cardinal; nous aurons alors un commencement de preuve.

» Jusque-là, qu'il me permette de rester de l'avis d'écrivains savants, dont j'accepte les identifications, jusqu'à preuve contraire. »

M. Clerval répond à M. de Mély : il n'admet pas que les trois couleurs du vêtement de Stephanus Cardinalis et ses deux sortes de boules d'or soient des images cardinalices : du moins, aucun des archéologues qui se sont occupés de ce vitrail, pas même M. de Mély dans son premier article, ne leur a donné cette signification, et si Mgr Barbier de Montault la leur prête, c'est parce qu'il suppose établi par ailleurs que Stephanus est un cardinal.

M. Clerval ne croit pas davantage que M. de Mély explique suffisamment l'absence du chapeau et du titre en prétendant que le vitrail fut donné par Etienne de Vancza, juste à l'époque où il n'était que cardinal élu et n'avait pas encore reçu le chapeau, c'est-à-dire en 1252, pas plus tôt ni plus tard. Pour lancer une affirmation aussi précise, il faudrait en bonne critique être déjà sûr de ce qui est en question, à savoir que le donateur est bien Etienne de Vancza.

Quant à l'objection faite par M. de Mély que M. Clerval n'apporte aucun document historique constatant la donation d'Etienne Chardonel, M. Clerval lui fait observer qu'il n'en apporte lui-même aucune en faveur d'Etienne de Vancza ; et si l'on conçoit le silence de l'histoire locale sur la donation d'un simple chanoine de Paris, on ne la conçoit plus quand il s'agit d'un personnage illustre dans toute la chrétienté, d'un cardinal, d'un prélat, d'un primat de Hongrie, comme l'était Etienne de Vancza.

M. de Mély n'a pour établir les relations précises du cardinal avec Chartres, que ses relations présumées avec un artiste Cambrésien qui passa par Chartres en allant en Hongrie et revint à Cambrai non à Chartres avant qu'Etienne fût promu au cardinalat. C'est peu pour un fait aussi important, et un document ne serait pas de trop pour l'établir solidement. Au contraire, rien de plus naturel que la présence

d'Etienne Cardonel sur un vitrail de Notre-Dame de Chartres. Cet Etienne a le même nom (sauf la forme latine cependant), la même attitude, le même costume que son voisin Chardonel, il en est le contemporain, comme de toute la nombreuse famille de ce nom qui était alors à Chartres, c'en est assez pour conclure même sans document qu'il est bien de cette même famille.

M. l'abbé Sainsot donne ensuite lecture de la première partie de sa Revue de l'année 1889.

A propos du regret exprimé par M. l'abbé Sainsot, dans son rapport, que les objets provenant des fouilles opérées dans notre département prennent le chemin des départements voisins quand la Société pourrait faire des démarches pour s'en rendre acquéreur, M. le Président fait observer que ce sont non pas les Sociétés, mais les Musées municipaux, représentés parfois il est vrai par ces Sociétés, qui font ces acquisitions.

M. Bellier de la Chavignerie nous apprend en outre que les modestes ressources dont dispose le Musée de notre ville, ne lui permettent pas de faire les achats qu'il serait à même de faire.

M. de Mély donne communication d'un travail sur des Oraisons et Antiennes qu'il a trouvées dans un manuscrit de la Bibliothèque de Toulouse. Elles se rapportent à une série de reliques, très certainement rapportées de Constantinople au XIIIe siècle pour une église qui n'est pas nommée dans le texte, mais que la rédaction du *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Toulouse* croit être Chartres.

M. de Mély étudie ces prières au point de vue de leur genèse liturgique, mais il ne peut se prononcer sur l'église où ces reliques étaient vénérées. Il sépare en effet le texte des reliques en deux parts bien distinctes, les reliques de la Passion, au nombre de vingt-huit, et celle des saints au nombre de soixante-dix. Il compare la seconde liste avec le catalogue du chanoine Etienne dans le Trésor de Chartres : bon nombre font défaut aussi bien dans une énumération que dans l'autre. Il ne rencontre pas de saints spéciaux à l'Eglise de Chartres, et se borne à exposer les faits, sans vouloir se prononcer dans le sens de l'acceptation ou du rejet

de l'opinion de M. A. Molinier. Il ne retient de cette étude que la partie liturgique, qui lui paraît des plus intéressantes au point de vue du culte même des reliques et des cérémonies qui furent instituées au XIIIe siècle, au moment de l'arrivée en Occident de la part des dépouilles qui revenaient à la France dans le partage du butin de Constantinople.

M. Merlet pense pouvoir se prononcer très affirmativement dans le sens du rejet de l'opinion de M. A. Molinier.

M. de Mély a consulté M. Omont qui n'a pu lui donner aucun éclaircissement. M. de Mély compte écrire à M. Molinier pour lui demander si le manuscrit ne lui aurait pas fourni quelque preuve écrite de son origine chartraine, mais il en doute, car il a eu le manuscrit entre les mains et n'y a rien découvert.

La séance est levée à quatre heures trois quarts.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS

Membre titulaire.

M. Lhuillier, pharmacien à Chartres, présenté par MM. Barois et Amblard.

SÉANCE DU 6 MARS 1890.

Présidence de M. de Saint-Laumer. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. de Saint-Laumer, Merlet, Barois, Amblard, Appay, Bellier de la Chavignerie, Bouthemard, Buisson, Chevrier, Roger Durand, Hue, de Lamartraye, de Lubriat, de Mély, René Merlet, Morize, Muset, abbés Clerval, Haye, Renard.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté, après une observation de M. l'abbé Haye, tenant à faire constater que c'est bien M. Marquis, curé d'Illiers, qui le premier a découvert la véritable orthographe du nom du page de Jeanne d'Arc et que c'est lui-même qui l'avait signalé à Mlle de Villaret.

M. de Mély fait aussi connaître qu'il a écrit à M. Molinier pour avoir des éclaircissements sur le manuscrit dont traite sa communication lue à la dernière séance, et qu'il n'a pas encore reçu de réponse.

M. le Président donne la liste des ouvrages offerts à la Société : des remerciements sont adressés aux donateurs.

La parole est à M. le Trésorier pour la lecture des comptes de l'année 1889.

Recettes supposées.

En caisse le 1er janvier 1889	2,512	91
1° Rente sur l'État 3 %.	211	»
2° 20 obligations des chemins de fer de l'Ouest.	290	90
3° 240 cotisations à 10 fr.	2,400	»
60 cotisations à 5 fr.	300	»
4° Vente de bulletins	150	»
Id. diplômes	20	»
	5,848 fr.	81

Recettes opérées.

En caisse le 1er janvier 1889	2,512 fr.	91
Rente sur l'État 3 %	211	»
20 obligations des chemins de fer de l'Ouest . .	290	90
267 cotisations à 10 francs.	2,670	05
88 cotisations à 5 francs	440	»
Vente de bulletins	209	90
Vente de diplômes	26	»
Recettes imprévues	100	»
	6,460 fr.	76

Les recettes avaient été évaluées à	5,884 fr.	81
Elles ont été de	6,460	76
Excédent. . . .	575	95

Dépenses proposées.

1° Procès-verbaux et Mémoires	1,500 fr.	»
2° Frais de recouvrement	150	»
3° Traitement de l'appariteur	250	»
4° Gravures.	600	»
5° Fouilles et dépenses imprévues	200	»
6° Séance générale	400	»
7° Reliures	150	»
8° Achats de livres et abonnements.	100	»

Dépense extraordinaire.

9° Monographie de la Cathédrale de Chartres. .	1,000	»
	4,350	»

Dépenses faites.

Impressions : Notes de Mmes Garnier et Vinsot .	1,089 fr.	85
Frais de recouvrement	183	05
Traitement de l'appariteur.	250	»
Gravures, notes de M. Rousseau	1,007	70
Fouilles et dépenses imprévues	454	75
Séance générale	311	»
Reliures	57	25
Achats de livres et abonnements	91	70

Dépense extraordinaire.

Monographie, note de Mme Garnier	913	»
Plus frais de correspondance (M. Merlet) . . .	20	40
	4,618 fr.	75

Les dépenses proposées s'élevaient à la somme de	4,350	»
Il a été dépensé	4,618	75
Différence en plus . . .	268 fr.	75

Le reliquat de l'exercice 1888 était de	2,512 fr.	91
Les recettes de l'année 1889 se sont élevées à .	3,947	85
	6,460	76
Les dépenses ont été de.	4,618	75
Il reste en caisse	1,842	01

Ces comptes sont approuvés et des remerciements votés à M. le Trésorier.

M. le Président soumet à l'examen des membres présents des aquarelles reproduisant une vue et des plans de la Porte-Guillaume dans son état actuel dessinés et présentés par M. Alfred Piébourg.

Il fait remarquer qu'il manque toujours le projet de restauration demandé par M. Bœswilwald. Il fait connaître dès maintenant que le Conseil municipal estime que ce travail de restauration qui avait été évalué antérieurement à la somme de huit mille francs devrait atteindre le chiffre de vingt mille francs, y compris, il est vrai, la réfection du pont.

La discussion s'engage de nouveau sur la question d'avantage et d'opportunité de l'établissement de la Société à la Porte-Guillaume.

M. Merlet pense que l'occupation d'une salle dans les nouveaux bâtiments de la Mairie que la ville ne manquera pas de mettre à la disposition de la Société pour ses séances serait préférable à l'installation à la Porte-Guillaume. Ce serait surtout un point plus central.

M. Bellier de la Chavignerie voit dans l'occupation de la Porte Guillaume par la Société une garantie de conservation de ce monument : et puis, quand même la ville offrirait une salle dans ses nouveaux bâtiments, où installerait-on la bibliothèque de la Société ?

Aucune décision n'est prise relativement à la question. Le

Bureau est invité à choisir une commission de trois membres qui l'étudiera et présentera un rapport à son sujet.

M. René Merlet donne lecture d'un travail sur le vitrail de Sainte-Marguerite en l'église de Notre-Dame de Chartres.

Renvoyé à la Commission de publication.

M. de Mély fait la communication suivante à propos de la Revue bibliographique de M. l'abbé Sainsot.

« Si le travail bibliographique que M. l'abbé Sainsot veut bien nous donner chaque année est des plus utiles, il n'est pas moins intéressant de relever dans les ouvrages que nous lisons, les pages qui méritent d'attirer l'attention de notre Société. Le *XIII[e] siècle artistique* de M. Lecoy de la Marche (1) est incontestablement du nombre de ceux que nous ne devons pas laisser passer sans lui consacrer quelques instants.

» Il était certain en effet que dans cette brillante période du Moyen-Age, dans ce mouvement intellectuel, qui du premier jet s'élevait au sommet de l'art, notre cathédrale, un des types les plus parfaits de cette transformation, témoin le proverbe si connu : « Chœur de Beauvais, portail de Reims, clocher de Chartres, nef d'Amiens » devait occuper une des premières places.

» Le volume dont il s'agit ne peut avoir la prétention d'être de haute science, mais c'est de la vulgarisation saine, sous laquelle l'auteur dissimule son érudition. tout en la laissant pénétrer partout. Dans les premières pages, dans le préambule nécessaire, il se rencontre peut-être quelques mots bien techniques, puisque nous faisons simplement ici de la vulgarisation, mais je reconnais que nous sommes en plein monde romain, et que l'origine de la basilique est forcément entourée d'un appareil un peu scientifique : mais s'il nous en donne le plan, M. Lecoy de la Marche ne nous donne aucune gravure de ces premières basiliques, pour un bon motif, avouons-le, c'est qu'il n'en a survécu aucune. Aussi aurait-il bien fait, tout au moins, de reproduire le charmant lampadaire chrétien trouvé en Afrique, soumis il y a quelque dix années à la Société des Antiquaires de France ; rien

(1) *Le Treizième siècle artistique*, par A. Lecoy de la Marche (Société de Saint-Augustin, Lille, 1889), gr. in 8°, 183 grav.

n'était mieux fait pour nous donner une idée d'une église du VI ou VIIe siècle.

» Je passe rapidement sur les églises romanes, regrettant de ne pas trouver ici Saint-Etienne de Nevers, pourtant bien curieux, et j'arrive au style ogival, à l'ogive, que l'auteur définit fort bien, dont il rétablit le sens, le nom, en s'inspirant des leçons de Quicherat. Nous sommes ici au début du XIIIe siècle et nous rencontrerons à chaque pas la cathédrale de Chartres.

» Je trouve ici une expression fort heureuse, que je serais au regret de ne pas vous signaler : Au XIIIe siècle, dit M. Lecoy de la Marche, les sculpteurs font des vierges, plus tard ils feront des femmes. Le mot est parfaitement juste, mais faut-il exclusivement se renfermer dans le XIIIe siècle : au XVe encore nous trouvons des vierges, et une photographie du tour du chœur de la cathédrale, que je me permets de vous soumettre, vous fera certainement reconnaître qu'au seuil de la Renaissance l'imagier était encore inspiré par l'idéal chrétien.

» Le vitrail des *Imagiers* de notre cathédrale ouvre la série des gravures qui ornent le chapitre de la sculpture au XIIIe siècle. Je ne veux pas m'arrêter sur les sculptures de Reims, sur celles de Notre-Dame de Paris, de Strasbourg : la théorie d'une renaissance absolument française, que M. Notthingam de Baltimore a été un des premiers à émettre, en parlant précisément du groupe de la *Visitation* du portail septentrional de la cathédrale de Chartres, et que M. Courajod ne fait que reprendre aujourd'hui, m'entraînerait beaucoup trop loin. Je me contente de vous en signaler l'importance, précisément au sujet de notre cathédrale.

» A la suite de la peinture murale, dont la disparition s'explique par la suppression des grandes surfaces nues remplacées par les immenses baies vitrées, je m'attendais à trouver traitée la question des carrelages des églises. M. Lecoy de la Marche n'en a pas parlé. Peut-être Chartres aurait-il fourni peu de renseignements, mais la question des labyrinthes, du *chemin de Jérusalem* qu'on retrouve dans nombre d'églises, et dont Notre-Dame de Chartres possède un si curieux spécimen vous aurait certainement intéressés.

» En terminant, je dois exprimer un regret ; tout en écar-

tant l'appareil d'érudition si réclamé aujourd'hui, quelques références eussent été nécessaires. Nombre de gravures ne sont pas inédites, loin s'en faut; mais si c'est une science de rechercher, de recueillir, de grouper habilement, des documents épars, de les faire valoir les uns par les autres, de les expliquer par des rapprochements inespérés, le lecteur voudrait savoir d'où ils sont tirés. Malgré les erreurs dont ils fourmillent souvent, les vieux articles originaux peuvent donner d'utiles renseignements, et je suis certain que plus d'un d'entre vous se reporterait avec plaisir au *Magasin Pittoresque*, à Montfaucon, à Viollet-le-Duc, à la *Revue de l'art chrétien*, pour n'en citer que quelques uns, au hasard, si l'auteur nous avait dit où les trouver. Enfin, les légendes des gravures sont parfois trop brèves : tous les monuments reproduits ne datent pas du XIIIe siècle, tant s'en faut; ne serait-ce par exemple que cette maison de Rouen, du plein XVIe siècle (p. 140), qui sans aucune espèce de données est placée entre le *Krak des chevaliers de l'Hôpital* en Syrie et la maison du Moyen-Age d'Amiens. Il serait dès lors nécessaire d'en indiquer l'époque.

» C'est une querelle que je suis habitué à faire : on croit inutile une foule de petits détails, alors que l'auteur ne doit rien négliger pour guider le lecteur : aussi, pour obéir à ce principe, je tiens en finissant à donner le texte des gravures qui ont rapport à Chartres, et qui ne pourra, j'en suis certain, qu'engager les érudits à consulter ce volume tout à fait plein d'intérêt. »

[1] A propos de cette gravure, nous ne pouvons nous empêcher de relever une grave erreur dans laquelle est tombée M. Lecoy de la Marche et qu'il pourrait faire entrer dans l'esprit de ses lecteurs. L'auteur énumère les caractères du style rayonnant et dit : « A Chartres les clochers (de style rayonnant naturellement) atteignent une grâce sans égale ; » et le dessin de la page 68 porte cette légende : « Cathédrale de Chartres. Façade et clochers du style rayonnant. » Or, sans nous lancer dans des dissertations archéologiques, nous n'avons qu'à examiner la façade et les clochers de notre cathédrale pour être facilement convaincus qu'ils n'ont jamais appartenu au style rayonnant. (Note de la R.)

La séance se termine par la continuation de la lecture du travail de M. l'abbé Renard sur le grand séminaire de Beaulieu-lès-Chartres, et est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

Membre titulaire.

M. l'abbé Havard, professeur de philosophie au Grand séminaire, présenté par M. l'abbé Renard et M. l'abbé Clerval.

SÉANCE DU 6 AVRIL 1890.

Présidence de M. de Saint-Laumer. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. de Saint-Laumer, Amblard, Appay, Bellier de la Chavignerie, Bouthemard, Buisson, Chevrier, Roger Durand, Hue, René Merlet, abbé Clerval.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président annonce que la commission choisie par le Bureau pour s'occuper de la question de la Porte-Guillaume se compose de MM. Bellier de la Chavignerie, Bonnard, Buisson.

Il donne ensuite communication d'une lettre du Président de la Société Académique Indo-Chinoise émettant divers vœux pour le développement des colonies.

La Société archéologique de Touraine, dans une lettre

adressée à M. le Président, demande s'il ne pourrait pas être mis à sa disposition pour figurer dans une exposition rétrospective qui doit avoir lieu à Tours dans le courant de mai, des tapisseries et émaux que possède le Musée de Chartres.

Cette demande sera transmise à la Commission du Musée.

M. le Président signale que dans des terrassements opérés par M. Peulvey, pour la construction d'une maison place des Épars, il a été mis à jour une certaine quantité d'ossements : ces ossements sont tout simplement un dépôt et non une sépulture. Il n'a été trouvé en somme rien d'intéressant quoique ces fouilles aient eu lieu sur l'ancien emplacement du cimetière de l'ancienne église Saint-Saturnin, postérieurement appelé cimetière Saint-Thomas.

Un membre signale également que dans les terrassements qui ont eu lieu pour l'ouverture de la nouvelle voie qui relie le boulevard de la Courtille à la place Saint-Pierre on a découvert encastrée dans une muraille la partie supérieure d'une ogive dont l'ouverture a été remplie de maçonnerie. Il est assez difficile d'en déterminer l'origine et la destination. Peut-être y serait-on arrivé en fouillant jusqu'à la base de l'ouverture.

Il est regrettable que les fouilles qui se produisent dans notre ville ne puissent être suivies par des membres de la Société.

A cette occasion M. le Président propose de nouveau une commission qui sera chargée de surveiller les fouilles qui vont avoir lieu pour l'édification des nouveaux bâtiments à l'hospice Saint-Brice.

Cette proposition est adoptée et une commission de cinq membres sera nommée à cet effet par le Bureau.

M. l'abbé Clerval a la parole pour la lecture d'une réfutation de la réponse de M. de Mély à son travail sur les Chardonel.

« La « Réponse » de M. de Mély à mon étude sur *La Famille Chardonel, en latin Cardinalis, et les Vitraux de la Chapelle du Pilier* [1], me fournit une bonne occasion d'affermir ma

[1] *Le cardinal Étienne de Vancza et la famille Chardonel*, Réponse à M. l'abbé Clerval. Garnier, 1890. — Tirage à part, 11 pages.

thèse et de réfuter de nouveau celle de mon savant contradicteur en faveur du *cardinal Étienne de Vaneza*.

» M. de Mély n'ayant pas soupçonné, dans son premier travail, que *Stephanus Cardinalis* pouvait être autre chose qu'un cardinal, s'était uniquement préoccupé de l'identifier avec un cardinal du XIIIe siècle. Mes objections l'ont forcé de proposer dans sa *Réponse*, pour établir sa qualité de membre du Sacré-Collège, un argument positif, mais un seul, emprunté mi-partie à l'archéologie, mi-partie à l'autorité : « Je serais le seul, dit-il, à avoir erré pour le costume de » *cardinal* que je m'inclinerais immédiatement ; mais voilà » M. de Lasteyrie, l'abbé Bulteau, longtemps avant moi, » puis Mgr Barbier de Montaut, qui, sans concevoir le moindre doute, suivant l'expression de M. l'abbé Clerval, voient » ici un cardinal de l'Église romaine. Ont-ils été simplement » trompés par l'inscription ? N'ont-ils donc pas examiné un » instant le costume ? [1] » A lire ce passage on croirait que ces trois archéologues, et M. de Mély lui-même, ayant examiné minutieusement les vêtements du donateur, ont déclaré qu'ils étaient bien cardinalices. Or, il n'en est rien. M. de Mély a remarqué dans une note [2] que *Stephanus* avait une chape semblable à celle que revêtaient, certains dimanches, les cardinaux, mais il n'a pas dit, il ne pouvait dire qu'elle fût un ornement réservé au Sacré-Collège. M. Bulteau constate seulement que « *Stephanus* porte l'aube blanche, l'étole verte » et la chape bistre » sans autre réflexion [3]. M. de Lasteyrie ne parle pas même de son costume : « On distingue dans le » bas (du vitrail) mais non sans peine à cause de la boiserie, » un prélat à genoux devant l'image de la Vierge, avec cette » inscription : *Reg... Cardinalis dedit hac̄ vitreā*. » Voilà tout ce qu'il dit [4]. D'ailleurs sa mauvaise lecture et sa mauvaise interprétation de l'inscription enlèveraient toute autorité à son témoignage sur les habits de *Stephanus*, s'il en avait porté un. Mais ce qui est plus étonnant, c'est que Mgr Barbier

[1] *Op. cit.*, p. 6.

[2] *Le Cardinal Étienne de Vancza*, Extrait de la *Revue de l'Art Chrétien*, p. 1, Picard, 1889.

[3] *Monographie de la Cathédrale de Chartres*, 1850.

[4] *Histoire de la peinture sur verre*. Texte.

de Montaut même, dans le passage allégué par M. de Mély, n'en parle pas davantage. Il relève les trois couleurs théologales, mais sans prétendre qu'elles soient cardinalices. Le prétendrait-il que son affirmation serait nulle, vu que ces trois couleurs n'existent que sur la planche trop inexacte de la *Revue de l'Art chrétien*, laquelle indique une aube blanche, une dalmatique bleue et un chaperon rouge, tandis que sur le vitrail on ne voit qu'une aube blanche et une chape bistre, sans dalmatique bleue. Mgr B. de Montault compare encore certains détails de la chape aux détails des chapes inventoriées sous Boniface VIII, mais il n'a garde d'avancer, comme le suppose M. de Mély, que ces chapes soient propres aux cardinaux : la simple inspection de l'inventaire publié par M. Molinier démontre le contraire [1].

» Que reste-t-il donc du seul argument par lequel M. de Mély veut prouver que *Stephanus* était habillé en cardinal ? Rien que des affirmations erronées. Mais, nous dira-t-on : « Ce serait » peut-être aller un peu loin que de supposer que ces archéo- » logues ont accepté les yeux fermés une représentation » d'après sa seule inscription ? » Non, puisque c'est un fait, et après tout ce n'est pas si étonnant, M. de Mély n'a-t-il pas agi de même dans son premier article ?

» Venons aux réponses que notre savant contradicteur a opposées à nos objections contre la présence d'un cardinal, et en particulier d'Étienne de Vancza. Nous avions dit en substance : *Stephanus Cardinalis* n'a point de chapeau rouge, ni de titre d'église : ce n'est donc pas un cardinal. — Le chapeau rouge, s'écrie M. de Mély, « ne commence à être » employé pour timbrer les armoiries, en Italie, je spécifie, » qu'en 1300. » Je le veux bien, mais il s'agit ici d'un vitrail et de la France, non de l'Italie ou d'armoiries. M. de Mély s'écrie encore « qu'on peut parfaitement être » cardinal sans titre et sans chapeau, » par exemple dans l'intervalle s'écoulant entre la nomination et la collation du chapeau et du titre. Je le sais, mais qui croira jamais qu'un cardinal nommé se hâtera de se faire représenter dans un ex-voto aussi important qu'un vitrail, quelques mois avant

[1] V. le passage de Mgr Barbier de Montault dans les Procès-Verbaux. Cf. *Bibliothèque de l'École des Chartes*. Inventaire ..... sous Boniface VIII.

de recevoir les insignes de sa dignité, et choisira précisément le court espace de temps où, y ayant déjà droit, il ne les porte pas encore? Pour avancer une telle opinion il faudrait un texte. M. de Mély le sent bien : s'il avait foi dans cette réponse suggérée par les besoins de la cause, il dirait que le vitrail de *Stephanus* fut donné juste en 1253 puisque son Etienne de Vancza fut promu au cardinalat en 1252, et reçut le chapeau en 1254. Mais il s'en garde bien, et il le fixe prudemment dans la période s'étendant de 1235 à 1255 en disant : « Je ne crois pas qu'il soit matériellement possible, dans des » questions d'art, de préciser à plus d'un quart de siècle » l'exécution des monuments. Et encore quelles chances d'er- » reurs! » Même dans l'hypothèse précédente, il lui faudrait expliquer pourquoi l'archevêque de Strigonie ne porte pas, à défaut des insignes cardinalices auxquels il n'aurait pas encore droit, les insignes épiscopaux qu'il avait depuis 1240, date de son élévation au siège de Vancza, d'autant plus qu'il est représenté dans des fonctions liturgiques qui en exigent la présence. Nous avions déjà demandé quelques éclaircissements sur ce point; l'on n'a pas jugé facile ou utile de nous les donner.

» Nous nous étions étonné aussi du silence gardé par l'histoire locale sur l'ex-voto d'un cardinal tel qu'Etienne de Vancza. Notre savant collègue nous a répondu que les cartulaires se taisant aussi sur notre Etienne Chardonel, cet argument négatif du silence pouvait être invoqué de part et d'autre et, par suite, n'avait aucune force. Cette conclusion n'est-elle pas excessive? Le cas d'Étienne de Vancza n'est pas identique à celui d'Etienne Chardonel : celui-ci était un simple chanoine, celui-là un primat de Hongrie, un légat, un cardinal, connu dans toute la chrétienté. L'histoire ne devait point observer envers l'un la même attitude qu'envers l'autre, car ils étaient de condition trop dissemblable. Les Chartrains surtout qui donnaient alors une grande extension au culte de Marie, ne pouvaient oublier l'hommage d'un personnage étranger si fameux, tandis qu'ils pouvaient reléguer au nombre des donateurs ordinaires un simple chanoine de Paris. Leur silence sur Etienne de Vancza reste donc une terrible objection contre lui que n'atténue pas leur silence sur Etienne Chardonel.

» Ainsi les difficultés que nous avons élevées contre la présence d'Etienne de Vancza dans notre vitrail nous paraissent conserver toute leur force. Quant à l'unique objection faite par M. de Mély contre notre Etienne Chardonel, on en jugera. Si *Stephanus Cardinalis* était aussi un Chardonel, comme Gaufridus, « Pourquoi, dit-il, quand *Gaufridus* donnait un » vitrail voisin sur lequel était inscrit *Gaufridus Chardonel,* » aurait-on écrit ici *Steph. Cardinalis*? Pourquoi au même » moment cette différence ? » Pourquoi? parce que c'était alors un usage d'inscrire un même nom de famille tantôt sous sa forme latine, tantôt sous sa forme vulgaire. Nous avons cité deux textes de cartulaires où, à deux lignes de distance, Geoffroi et son neveu Pierre sont appelés l'un *Cardinalis*, l'autre *Chardonel*. Ce qui se faisait dans les pièces pouvait se répéter dans deux vitraux voisins, et dans ce cas, rien n'était plus naturel que d'attribuer au chanoine de Paris le nom latin, et de garder au chanoine de Chartres le nom usuel.

» M. de Mély reconnaît d'ailleurs la force de notre hypothèse, elle est même, à son avis « très admissible » mais « il « demanderait, par exemple, l'étai d'une critique documen- » taire plus serrée, une étude archéologique plus précise, » le plus petit de ces documents devant lesquels il ne reste » qu'à s'incliner. » Il me serait doux comme toujours de satisfaire à ses exigeantes critiques, mais je lui serai reconnaissant de me donner l'exemple et de m'apporter un seul texte historique, ou un seul argument archéologique solide, en faveur d'Etienne de Vancza. Il ne l'a point fait : il ne nous a fourni que des rapprochements très problématiques, auxquels il attache une valeur, selon nous, exagérée. « Qu'il me donne, » nous dit-il, pour son opinion, même simplement une série » de coïncidences aussi curieuses que celles que je relève: » un personnage revêtu des ornements cardinalices, la pré- » sence de Villard de Honnecourt à Chartres venant prendre » des documents avant son départ pour la Hongrie, son » départ de Strigonie en 1251, alors que le cardinal Étienne » de Vancza était déjà cardinal, nous aurons alors un com- » mencement de preuves. » Dieu me garde de telles coïncidences. La première est fausse, nous l'avons prouvé; la seconde est sans importance, puisque Villard de Honnecourt n'était pas chartrain et que sa présence en notre ville ne fut

que passagère; enfin la troisième, la principale, est une grosse erreur: quand Villard de Honnecourt partit de Strigonie en 1251, Étienne de Vancza n'était pas encore cardinal; M. de Mély le sait bien puisque, partout ailleurs qu'ici, il fixe sa promotion en 1252, et par conséquent l'artiste cambrésien, qui d'ailleurs ne paraît pas avoir repassé par Chartres ne put rapporter le portrait et la commande d'Étienne de Vancza en qualité de cardinal. Nos coïncidences, en vérité, nous paraissent et plus justes et plus convaincantes. Qu'on en juge: sur deux vitraux voisins contemporains, nous retrouvons, dans la même attitude, deux personnages, l'un *Gaufridus*, l'autre *Stephanus*, portant le même nom de famille, *Chardonel, Cardinalis;* dans les cartulaires, à l'époque des vitraux, nous rencontrons dix membres de cette famille *Chardonel, Cardinalis,* à Chartres et à Paris, et parmi eux deux qui s'appellent aussi *Gaufridus* et *Stephanus*. Quoi de plus naturel que de les identifier ensemble? D'autant plus qu'à la conformité des noms se joint celle des costumes. En effet, les *Stephanus* et *Gaufridus* Chardonel des cartulaires sont tous deux chanoines, l'un de Chartres, l'autre de Paris; ceux des vitraux portent l'un et l'autre des chapes: or, précisément, les chanoines de Chartres et de Paris revêtaient la chape dans les grandes solennités, et cet habit était si canonial qu'ils devaient, au moins ceux de Chartres, en offrir un à l'œuvre Notre-Dame, lorsqu'ils étaient admis dans le Chapitre.

» Je relèverai brièvement quelques critiques indifférentes au sujet en litige que M. de Mély a bien voulu me faire. Je n'aurais pas dû lui faire un reproche de ne citer qu'une référence sur Geoffroi Chardonel, « parce qu'aujourd'hui plus » que jamais la critique exige la suppression et l'élagage de » tout ce qui n'a pas un rapport immédiat avec le sujet. » C'est juste: mais Geoffroi Chardonel avait un rapport immédiat avec *Stephanus Cardinalis*, puisqu'il en avait le nom, l'attitude, et qu'il en était voisin. N'est-ce pas en étudiant sa famille dans les Cartulaires que j'ai retrouvé l'identité de *Cardinalis* avec *Chardonel* et la présence à Paris d'un *Stephanus Cardinalis?*

» Je ne devais pas placer après M. Ul. Chevallier la mort d'Etienne de Vancza en 1268. Et pourquoi? Parce que les vieux

auteurs hongrois ne sont pas d'accord sur ce point, les uns la mettant en 1266, les autres en 1263, les plus sages *incerto anno*. Cette incertitude des anciens historiens locaux me laissait parfaitement libre de suivre un auteur aussi bien instruit des sources nouvelles que M. l'abbé Chevallier. D'autre part, je n'avais pas besoin d'instituer une dissertation sur ce détail pour moi fort secondaire, car M. de Mély l'a bien dit : « Aujourd'hui plus que jamais la critique scientifique demande la suppression et l'élagage de tout ce qui n'a pas un » rapport immédiat avec le sujet. »

» Je ne devais pas davantage remarquer que M. de Mély avait fait de Bonibert un archevêque de Strigonie, tandis que Gams, une autorité pour les listes épiscopales, le dit évêque de Cinq-Églises. « J'ai trouvé le renseignement, dit mon » savant confrère, dans G. Pray (1776), un volume, je dois » le reconnaître, des plus rares et qu'un historien hongrois » a bien voulu me communiquer pendant mon travail. » Je respecte beaucoup les volumes anciens et rares, venus en droite ligne de Hongrie, mais je leur préfère les auteurs modernes comme le P. Gams, qui sont mieux informés. Si à l'aide de ce savant j'ai nié que Bonibert, correspondant de Fulbert, fût archevêque de Strigonie, c'est parce que M. de Mély voulait conclure de là que depuis les premières années du XI[e] siècle, bien avant Étienne de Vancza, il y avait eu des relations entre ce siège et celui de Chartres.

» J'aurais eu tort aussi de dire que Villard de Honnecourt n'a fait que passer à Chartres, et je trancherais ainsi rapidement une question difficile. Je ne tranche rien, car le séjour de cet architecte m'importe peu : je remarque seulement qu'il n'a pris dans son album que notre rosace occidentale, ou comme dit M. de Mély, « la rosace méridionale du « portail royal. » C'est d'après cette trace de son passage que j'ai le droit d'en apprécier la durée : je doute qu'elle ait été bien longue, d'autant plus qu'il était dès lors mandé en Hongrie.

» En terminant je relève un reproche plus grave. Voici les paroles de M. de Mély : « Je ne saurais enfin passer sous si- » lence un argument personnel que je rencontre à la page 13. » J'y lis : ce vitrail (celui de Stephanus) est, en effet, comme » M. de Mély le reconnaît tacitement, contemporain du vitrail

» de Geoffroi Chardonel : avec les reconnaissances tacites on » peut aller fort loin et faire dire à un auteur bien des » choses qu'il n'a jamais supposées. » Ainsi, d'après ce passage, M. de Mély n'aurait point, dans son premier article, admis que le vitrail de Stephanus Cardinalis fût contemporain de celui de Geoffroi, et je lui prêterais gratuitement cette opinion. Si j'avais commis cette faute, je m'en accuserais humblement, mais la vérité m'oblige à réclamer mon innocence. M. de Mély a reconnu cette contemporanéité, non pas tacitement, comme je l'ai dit par modération, mais explicitement, puisqu'il n'a pas craint d'avancer, pour mieux l'établir, que Geoffroi Chardonel « signalé, il est vrai, » dès 1242, put parfaitement demeurer encore quelques » années dans ses fonctions d'archidiacre de Dunois ou tout » au moins en retenir le titre ; » en d'autres termes, qu'il put donner son vitrail quand Étienne de Vancza, dans l'hypothèse, offrait le sien, c'est-à-dire après 1250. Et d'après quel document M. de Mély prolonge-t-il la vie de Geoffroi jusqu'après 1250? précisément d'après un texte du *Gallia*, qu'il indique sans le citer, portant que Geoffroi était mort dès 1242. Ainsi pour le faire contemporain d'Étienne, en 1252, il contredit sans le dire le texte qui le fait mourir avant 1242.

» Mais il faut terminer : M. de Mély a dit encore « quant à » l'habit rouge ce n'est qu'une Bulle de Paul II en 1464 qui » l'accorde aux cardinaux. » C'est un *lapsus*. Tout le monde sait qu'il leur fut donné plus de deux siècles avant par Boniface VIII. — Il fixe ordinairement la nomination au cardinalat d'Étienne de Vancza en 1252, ce qui est bien : malheureusement, en un certain passage, il l'avance d'une année pour la faire coïncider avec le départ de Villard de Strigonie, en 1251. Enfin, dans sa première étude, il affirme d'abord qu'il reçut le titre de Palestrine en 1254, et plus bas que ce fut en 1252.

» Ce ne sont là que des erreurs légères et rares. A qui n'arrive-t-il pas d'en commettre ? Elles ne m'empêchent pas de reconnaître la science réelle et courtoise de mon distingué contradicteur ».

SÉANCE DU 1er MAI 1890.

Présidence de M. DE SAINT-LAUMER. — M. AMBLARD, secrétaire:

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. de Saint-Laumer, Merlet, Barois, Amblard, Appay, Bellier de la Chavignerie, de Boissieu, Bonnard, Bouthemard, Buisson, Chevallier-Letartre, Chevrier, Roger Durand, Escoffier, Gabriel, Germond, Fouju, Hornung, de Lubriat, René Merlet, Morize, Muset, abbés Clerval, Renard, Sainsot.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président annonce à la Société la mort de deux de ses membres :

1° M. A. Lefebvre, ancien vice-président du tribunal civil de Chartres. Sa perte sera vivement ressentie par la Société dont il était l'un des plus anciens membres.

2° M Grosmiller, propriétaire à Saint-Pryvé, près Orléans.

Admission de trois membres nouveaux.

Il donne ensuite connaissance d'une lettre de la Société Archéologique de l'Orléanais, annonçant qu'une séance publique de cette Société aura lieu à Orléans le 7 mai prochain, sous la présidence de M. Léopold Delisle. Dans cette séance, seront distribuées les récompenses décernées aux lauréats de son cinquième concours quinquennal.

La parole est donnée à M. A. Mouton, qui, dans une communication verbale fournit des renseignements sur le résultat obtenu jusqu'ici des fouilles opérées à Saint-Brice.

Les terrassements nécessités dans l'hospice Saint-Brice par les fondations des nouveaux bâtiments ont mis à jour différentes parties de murs d'une épaisseur uniforme de 1 m 60, construits en maçonnerie de moellons et mortier.

M. Mouton met sous les yeux des membres présents un plan sur lequel il a relevé et coté les murs en question. L'un placé

dans l'axe des nouveaux bâtiments, c'est-à-dire allant dans la direction de la rivière au faubourg Saint-Brice se trouve croisé à peu près à angle droit dans la partie des bâtiments la plus proche de la rivière par trois autres, distants, l'un de l'autre, les plus éloignés de trois mètres cinquante, le premier du second de sept mètres cinquante. Du reste M. Mouton relèvera le prolongement de ces murs au fur et à mesure que les travaux les mettront à découvert et il fournira à la Société un plan d'ensemble de ces substructions.

De plus, il a été mis à jour, à l'extrémité du bâtiment, du côté de la rivière, un conduit souterrain maçonné, qui a pu être exploré sur une longueur d'environ 14 mètres. Ce conduit a 1 ^{m} 40 de hauteur sur 0 ^{m} 75 de large, les pieds-droits ont 1 ^{m}, la voûte 0 ^{m} 40 ; à l'endroit où la trouée a été faite ils sont construits en tuiles à plat de 0 ^{m} 44 sur 0 ^{m} 31 et 0 ^{m} 04 d'épaisseur ; ils se continuent en remontant du côté de la cour en maçonnerie de petit appareil dont les joints sont en certaines parties admirablement conservés. La voûte est en tuiles comme celles des pieds-droits posés en éventail dans un lit de mortier.

Il est difficile de déterminer quelle pouvait être la destination de ces murs et de ces conduits ; il n'est pourtant pas téméraire d'affirmer dès maintenant qu'ils offrent tous les caractères d'un travail gallo-romain.

M. Bellier de la Chavignerie montre également un petit buste en bronze, d'une exécution très soignée, trouvé dans les fouilles, et remontant certainement à la même époque.

Il est décidé qu'une somme de cinquante francs sera mise par la Société à la disposition de M. A. Mouton pour opérer le déblaiement du conduit. Les déblais seront examinés avec soin, au cas où il s'y trouverait quelques vestiges pouvant fournir des indications sur l'origine et la destination de ces constructions.

M. l'abbé Renard lit ensuite la communication suivante sur un ancien cimetière mis à découvert dans la propriété du Grand-Beaulieu, jadis Léproserie, puis Grand-Séminaire.

« Il y a quelques mois, en ouvrant une carrière de sable au midi de sa propriété du Grand-Beaulieu, jadis Léproserie

puis Grand-Séminaire, M. Darde avait mis à découvert un ancien cimetière qui semblait avoir été le lieu de sépulture des lépreux. Les corps y avaient été placés en tous sens, souvent superposés les uns aux autres. Aucun objet intéressant l'archéologie n'y avait été trouvé jusqu'à ces derniers jours où, en poursuivant les fouilles, les travailleurs découvrirent un grand nombre de petits vases en terre cuite, cinquante environ, uniformément placés aux pieds des corps inhumés, et contenant des fragments de charbon de bois.

» Les vases étaient tellement adhérents à la terre et leurs parois si minces qu'il fut impossible de les extraire autrement que par fragments. L'un d'eux pourtant fut amené intact: c'est celui que nous mettons aujourd'hui sous les yeux des membres de la Société Archéologique et dont nous sommes heureux de leur faire hommage.

» Comme on peut le remarquer, les parois de ce vase, et il en est de même pour tous les autres trouvés à Beaulieu, sont percés de plusieurs petits trous, disposés sans ordre et pratiqués à l'aide d'un instrument vulgaire, un simple clou peut-être, après la cuisson.

» A quelle époque faut-il faire remonter ces poteries et quelle était leur signification ou leur usage?

» A première vue l'on pourrait penser qu'elles remontent à l'époque gallo-romaine, et en les comparant aux fragments de poteries classées comme telles, on constaterait sans doute assez de points de similitude pour leur attribuer la même provenance et la même antiquité. Cependant la présence du charbon, les petits trous pratiqués dans les parois ne laissent subsister aucun doute: ces vases ne remontent point à la période gallo-romaine, mais seulement au XIIe ou XIIIe siècle, à l'époque où les malades étaient nombreux à Beaulieu et la léproserie en pleine activité. Les poteries gallo-romaines trouvées dans les tombeaux sont toujours des objets ayant servi au défunt, comme vases lacrymatoires, fioles de toilette, cassettes à parfums, ou bien des vases vulgaires contenant quelques objets plus précieux, bijoux, épingles, peignes, etc. Rien de tout cela dans nos vases du Grand-Beaulieu.

» D'autre part nous savons que dans l'évangélisation des Gaules, l'Eglise trouvant l'usage des vases funéraires établi

et entré dans les mœurs, le respecta en le dépouillant seulement de son caractère profane et païen pour le revêtir de ce symbolisme chrétien si riche dans les premiers siècles et jusqu'à la Renaissance. Le vase funéraire qui rappelait jusque-là la vie passée, le rang, les dignités du défunt, devint dès lors un signe de foi et d'espérance. On y mit de l'eau bénite pour sanctifier le lieu du suprême repos, ou des feuilles de laurier dans la pensée de la gloire à venir, ou enfin des fragments de charbon sur lesquels on faisait brûler de l'encens pendant la cérémonie de la sépulture. Durand de Mende mentionne ces usages comme pratiqués de son temps et voici d'après lui le symbolisme de l'encens et du charbon :

« *Deinde cadaver ponitur in spelunca in qua, quibusdam* » *locis, ponitur aqua benedicta et prunæ cum thure; aqua* » *benedicta ne dæmones qui multum eam timent ad corpus* » *accedant; thus vero ibi ponitur non propter fœtorem cor-* » *poris removendum, sed ut defunctus creatori suo accepta-* » *bilem bonorum operum odorem intelligatur obtulisse* [1]. »

» Durand de Mende, on le voit, ne regarde pas cet usage comme général : « *In quibusdam locis.* » Pourrait-on en conclure que dès le XIIIe siècle il était tombé en désuétude dans bon nombre d'églises? Ce qui est certain c'est qu'un siècle auparavant le célèbre théologien et liturgiste Jean Beleth le donnait comme universel [2] : « *Deinde vero ponitur* » *(corpus) in sepulchrum et isthic aqua apponitur benedicta* » *ac prunæ cum thure... Thus vero apponitur propter corpo-* » *ris fœtorem removendum et prunæ ad designandum quod* » *terra illa in usus communes amplius redigi nequeat. Diu-* » *tius enim carbo sub terra conservatur quam aliud quid-* » *piam quod possit isthic in testimonium relinqui* [3]. »

[1] Ration. Divin. Off., lib. VII, c. 24. *De officio mortuorum.*

[2] Jean Beleth, anglais selon quelques-uns, français selon beaucoup d'autres, fut recteur de la Faculté de théologie de Paris. Il écrivit vers 1180 son *Rationale Divinorum officiorum*, dont Durand de Mende s'est visiblement inspiré.

[3] Ration. divinorum officiorum, cap. CLXI. Migne, *Pat. Lat.*, t. 202, col. 163. — A ces raisons symboliques, on peut en ajouter une autre, et plus élevée peut-être : Les chrétiens plaçaient de l'encens dans les tombeaux en mémoire des parfums déposés dans le sépulcre du Sauveur : souvenir que l'Église a conservé dans sa liturgie, en prescrivant aux évêques de déposer dans

» Les vases du Grand-Beaulieu répondent exactement à cette description. Voici les charbons, et nous pouvons ajouter : Voici l'encens ; car si l'on fait brûler quelques fragments du charbon contenu dans ces vases, aussitôt se révèle une douce odeur d'encens. C'est le parfum répandu il y a cinq ou six cents ans lors de la sépulture de quelque pauvre lépreux. Les charbons, en s'éteignant dans la nuit du tombeau, l'ont fidèlement gardé pour nous le manifester aujourd'hui et nous fournir en même temps une preuve irrécusable de l'origine chrétienne de ces vases funéraires.

» Ajoutons que, sur l'inspection même du cimetière, nous pouvons fixer approximativement leur date, car un grand nombre des sépultures découvertes à Beaulieu et formant une portion suivie du champ funèbre, ne contenaient pas de vases à encens. L'usage en était perdu. Or nous savons que dès le XVe siècle il n'y avait presque plus de malades à Beaulieu. C'est donc à une époque notablement antérieure, c'est aux premiers temps de la Léproserie qu'il convient de rapporter les poteries dont il s'agit [1].

» Ce souvenir d'un passé déjà si lointain trouvait ici sa place. En le communiquant à la Société archéologique nous aimons à féliciter M. Darde du soin qu'il prend de recueillir ces restes vénérables et nous le remercions de les mettre si gracieusement à notre disposition. »

Les deux vases funéraires offerts par M. Renard sont examinés par les membres de la Société. Des fragments de charbon renfermés dans l'un deux sont brûlés, et laissent effectivement se dégager un parfum d'encens.

M. de Saint-Laumer rappelle que dans les travaux opérés par M. Paul Durand pour la restauration de l'église Saint-Brice, il a été trouvé dans des tombeaux plusieurs de ces mêmes vases funéraires.

M. Merlet fait connaître que l'usage de ces vases à encens,

les autels qu'ils consacrent des reliques avec cinq grains d'encens. *(Pont. Rom. De Consec. Altar.)*

[1] La Léproserie de Beaulieu fut fondée au milieu du XIe siècle par Thibault III, comte de Chartres.

qui étaient portés aux enterrements, s'est perpétué jusqu'au quinzième et même au commencement du seizième siècle.

Des remercîments sont adressés à M. Renard pour sa communication et l'offre de ces deux vases.

M. Merlet donne lecture de différents extraits d'un travail de M. Girard, curé de Boutigny, ayant pour titre : *Liste des abbés de Granchamp.*

La séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS

Membres titulaires.

MM. l'abbé Beaudoin, vicaire de Saint-Victor-de-Buthon, présenté par MM. Clerval et Renard.

l'abbé Giroux, curé du Coudray, présenté par les mêmes.

Lefebvre-Duhordel, présenté par MM. Merlet et Amblard.

SÉANCE DU 12 JUIN 1890.

Présidence de M. Merlet. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart. Membres présents : MM. Merlet, abbé Pouclée, Amblard, Bourdel, Buisson, Escoffier, Roger Durand, Germond, Hue, de Lubriat, Muset, abbés Faverot, Haye, Renard.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le président annonce que deux membres de la Société ont donné communication d'un travail à la dernière réunion des Sociétés savantes à Paris :

M. Fernand de Mély a lu un mémoire sur le trésor de Sion.

M. le comte de Dion a communiqué des dessins de l'ancien prieuré de Saint-Thomas d'Epernon, qu'il avait relevés en 1866, avant la destruction complète du prieuré. Il y avait joint un Mémoire qui a réuni tous les suffrages. M. le Président propose à la Société de demander à M. le comte de Dion de vouloir bien publier ce travail dans les Mémoires de la Société.

Notre collègue M. l'abbé Haye a obtenu une récompense au concours quinquennal de la Société archéologique de l'Orléanais pour son travail « Notice sur l'Episcopat de Louis et Charles Guillard. »

M. René Merlet a remis, pour qu'il en soit donné lecture, la note suivante que notre confrère, M. Feugère des Forts, a trouvée dans les comptes du roi Louis XI, manuscrit de la Bibliothèque nationale, ms. fr. 6,759, f° 154 v°. Cette note intéresse tout particulièrement la cathédrale de Chartres.

« Janvier 1470-71 (n. s.) »

« A maistre Galois Gourdin, prêtre chapelain du roy nostre sire, XXIII l. XII s. VI d. t. que ce seigneur lui a ordonné... pour faire parachever ung tabernacle lequel est jà commencé à faire pour mectre à l'entour et enfermer l'image de Nostre-Dame estant en la chapelle de desoubz le cueur près les fondemens de l'église Nostre-Dame de Chartres et pour faire painedre audit tabernacle ung enffant à la pourtraicture et semblance de Mgr le Daulphin ainsi que ledit seigneur lui a ordonné et commandé faire. »

M. le Président lit ensuite la lettre suivante de M. G. Fouju.

« J'ai l'honneur de signaler à la Société archéologique d'Eure-et-Loir l'existence de plusieurs polissoirs et d'un dolmen qui, ignorés de M. de Boisvillette, n'ont pas été décrits dans la Statistique du département :

1. La Pierre du Diable, polissoir, commune d'Arrou.
2. Le Puits de Saint-Martin, polissoir, commume de Civry.
3. Le Perron de Saint-Martin, polissoir, même commune.
4. La Griffe du Diable, polissoir, commune de Courtalain.

5. et 6. Deux polissoirs, sans noms, commune de Montboissier.

7. Le Bénitier du Diable, polissoir, autour duquel se trouvent, dans un espace restreint, 7 autres roches ayant servi de polissoirs et formant par leur ensemble ce qu'on appelle un atelier de polissage, commune de Nottonville.

8. La Pierre de Saint-Martin, polissoir, même commune.

9. Polissoir sans nom, commune de Saint-Denis-les-Ponts.

10. La Pierre de Saint-Martin, polissoir, commune de Villiers-Saint-Orien.

11. Polissoir sans nom, même commune.

12. La Pierre Gilleau, dolmen, commune de Luplanté.

« J'ai vu tous ces monuments et, d'ici quelque temps, j'espère vous en adresser les dessins avec une note pour chacun d'eux. »

M. Guillon, instituteur à Souancé, avait, dans une lettre lue à la séance du mois d'août dernier, appelé l'attention de la Société sur des fresques du seizième siècle, en fort mauvais état du reste, existant dans l'église de cette commune. M. le Préfet d'Eure-et-Loir, sur les instances de M. Deschanel, député, paraîtrait disposé à faire restaurer ces fresques. Il a même délégué M. A. Mouton, architecte, pour lui faire un rapport à ce sujet. M. le Président pense qu'il serait bon qu'un membre de la Société pût se joindre à M. Mouton le jour où il se rendrait à Souancé : M. Buisson veut bien accepter cette mission.

M. Buisson fournit quelques renseignements sur le résultat des fouilles de Saint-Brice.

Le conduit souterrain a été déblayé ; il mesure maintenant 1 m. 70 de hauteur, mais il n'y a pas trace de radier. On est arrêté aux deux extrémités par des parois de terre qui sont le sol naturel. Ce que l'on voit de ce conduit, n'aurait-il été qu'un commencement d'exécution d'un souterrain destiné à se continuer plus loin ? En tous cas, ce n'est certainement pas un aqueduc. M. Buisson fera creuser deux tranchées transversales en dehors des deux extrémités pour savoir s'il se poursuit ou non au-delà de la partie explorée.

Lecture de la première partie d'un travail de M. l'abbé Renard ayant pour titre « Insignes canoniaux des anciens chanoines de Chartres. »

Ce travail sera renvoyé à la Commission de publication.

M. Bourdel lit ensuite une pièce de vers « La mort d'un héros. »

La séance est levée à quatre heures et demie.

SÉANCE DU 3 JUILLET 1890.

Présidence de M. DE SAINT-LAUMER. — M. AMBLARD, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. de Saint-Laumer, Merlet, Barois, Amblard, Bellier de la Chavignerie, de Boissieu, Bourdel, Brosseron, Buisson, Chevrier, Roger Durand, Hue, Morize, A. Mouton, Sautton, abbés Haye, Hermeline.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. A. Mouton lit le rapport suivant concernant les fresques de l'église de Souancé qu'il a visitées conjointement avec notre collègue, M. Buisson, accompagné du curé et de l'instituteur de Souancé.

» Je me suis rendu à Souancé, le 18 juin dernier, avec M. Buisson, membre de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. M. l'abbé Kermaïdic, curé desservant, et M. Guillon nous ont expliqué qu'en faisant procéder aux travaux de restauration de l'église, ils avaient constaté sous le badigeon à la chaux recouvrant les murs de la nef l'existence de peintures murales représentant des personnages isolés placés au droit de chacune des croix de consécration.

» En enlevant avec précaution la couche de badigeon qui les cachait, on a pu mettre à découvert plusieurs de ces panneaux décoratifs ; mais comme une partie de la peinture reste adhérente à la couche interne de badigeon on ne

retrouva qu'une décoration en assez mauvais état et presque impossible à restaurer.

» Voici la disposition générale d'ensemble : sur le côté droit de la nef, quatre panneaux ; sur le côté gauche de la nef, trois panneaux ; sur le pignon occidental, un panneau à droite et un panneau à gauche de la porte.

» Il doit y avoir également un panneau à droite et un panneau à gauche de l'entrée du chœur.

Côté droit de la nef.

» 1er panneau, le plus près du chœur. — Personnage en pied de grandeur naturelle. Il tient de la main droite la croix de consécration et de la main gauche le bâton de foulon. Le panneau est encadré de fausses moulures peintes avec chutes de fleurs sur les côtés et pieds de griffons à la base. Il mesure, y compris cadre, 1 m 20 de largeur sur 2 m 10 de hauteur. Au bas du cadre est cette inscription en caractères gothiques : **S. Jacques Mineur.** Au-dessous cette autre inscription en capitales romaines qui pourrait bien être la signature de l'artiste LOYS VALO... (les dernières lettres sont illisibles).

» 2e panneau, au droit du banc-d'œuvre. — Une scène comprenant trois personnages. Une femme enfermée dans une tourelle paraît à une fenêtre fermée par des barreaux de fer. Un ange et une sainte semblent lui apporter des secours.

Toute la partie basse a été dégradée. l'enduit a été enlevé jusqu'au tiers de la hauteur pour permettre le scellement de la boiserie du banc-d'œuvre.

» 3e panneau. — En partie tronqué dans le haut à droite par une croisée ogivale qui a été ouverte postérieurement à la date de la construction de l'église.

» 4e panneau. — Un apôtre tenant de la main droite la croix de consécration, la figure est assez bien conservée.

Côté gauche de la nef.

» 1er panneau, le plus près du chœur. — Le badigeon n'est pas enlevé. Le bas du panneau est masqué par une pierre tombale scellée sur le mur.

» 2e panneau. — En partie tronqué dans le haut par une croisée ogivale qui a été ouverte depuis la construction de l'église.

» 3e panneau. — Personnage en pied de grandeur naturelle représentant saint Paul. Il tient de la maison droite la croix de consécration, de la main gauche l'épée.

Le cadre est formé de deux colonnes peintes reposant sur un bandeau et couronnées par un entablement. On enlève assez facilement le badigeon qui recouvre ce panneau, mais on enlève en même temps une partie de la peinture ; les tons rouges sont ceux qui ont le mieux résisté. On retrouve le tracé au crayon figurant les plis des draperies et divers détails du dessin.

Pignon occidental.

» Panneau de gauche. — La peinture est presque entièrement cachée sous le badigeon, mais on voit facilement la croix de consécration.

» Panneau de droite. — Personnage en pied de grandeur naturelle. Il tient la croix de consécration dans la main gauche. On a mis à découvert une partie seulement de la peinture, les pieds, la tête et des chutes de fleurs comme celles du premier panneau de la nef.

» A quelle date faut-il faire remonter l'exécution de ces peintures? Assurément elles ne sont pas antérieures aux premières années du XVIe siècle puisqu'on les retrouve sur le pignon occidental qui fut édifié à cette époque en même temps que le chœur.

» Peut-être même sont-elles contemporaines de ces importants travaux ? En effet, on peut admettre que, tandis que le chœur s'enrichissait de ces belles verrières dont il ne reste

malheureusement que des panneaux mutilés, les murs de la nef recevaient cette décoration picturale.

» La date de la disparition de ces peintures remonte certainement vers le milieu du XVIII[e] siècle, puisque c'est à cette époque que furent posées les boiseries du banc-d'œuvre.

» En examinant attentivement ces peintures on reconnaît qu'elles ont été simplement faites à la colle sur des dessins tracés au crayon directement sur l'enduit. On retrouve encore le crayon dans toutes les parties où la couleur est enlevée. Ce ne sont donc pas à proprement parler des fresques; dans les fresques la peinture fait corps avec la couche de mortier spécial et le tracé est légèrement marqué dans l'enduit. Ces panneaux offrent certaines qualités d'exécution.

» La restauration est-elle possible? je ne le crois pas, et cela pour plusieurs raisons : d'abord l'opération qui consiste à gratter le badigeon enlève en même temps la plus grande partie de la peinture qui reste adhérente à la face interne du badigeon. De plus, en supposant qu'avec beaucoup de précautions on puisse faire revivre entièrement les dessins, l'ensemble resterait toujours défectueux et incomplet. Les deux panneaux tronqués par des croisées ouvertes après coup ne pourraient être restaurés qu'en déplaçant ces croisées; il faudrait également déplacer le banc-d'œuvre et la pierre qui coupe deux autres panneaux.

» J'ajoute que la ligne de base des panneaux ne serait plus parallèle au nouveau sol de l'église dont la pente ancienne très accusée a été notablement réduite, lors des récents travaux de restauration de l'église. »

M. Merlet dit que, quoi qu'il en soit des conclusions du rapport signalant l'impossibilité de la restauration de ces fresques, il n'en ressort pas moins de leur examen un fait qui mérite d'être signalé. C'est celui des Apôtres tenant dans leurs mains les croix de consécration qui d'ordinaire sont toujours figurées isolées.

Des remercîments sont adressés à MM. A. Mouton et Buisson.

M. Bellier de la Chavignerie, rapporteur de la Commission chargée d'étudier la question de la Porte-Guillaume, donne lecture du rapport suivant :

» Votre Commission chargée d'examiner les moyens de réparer la Porte-Guillaume, s'est réunie le vendredi 27 juin sous la présidence de M. de Saint-Laumer ; présents : MM. Bonnard, Buisson et Bellier de la Chavignerie, rapporteur.

» Informée que M. l'Architecte de la ville avait dressé des plans de restauration, avec les devis à l'appui, elle a prié M. le Maire de vouloir bien les lui communiquer, et, grâce à son obligeance, elle a pu les examiner attentivement.

» Ces plans qui comportent deux étages présentent, du côté de la campagne, une grande élévation de bâtiment recouvert en ardoises, qui domine les machicoulis, donnant à l'ensemble de la porte un caractère plus élancé que celui qu'elle possède actuellement.

» Du côté de la ville, M. l'Architecte a étudié une jolie façade Renaissance, ayant au premier étage deux fenêtres à meneau, à cintre surbaissé, au-dessous, une fenêtre double, surmontée d'un pignon carré, le tout en pierres de taille moulurées ; au droit de la tour de droite est un pignon hollandais d'un bel effet, et de la tourelle de gauche, un étage en encorbellement à fenêtre double. Ces plans, parfaitement exécutés, sont charmants, mais ils ont l'inconvénient d'être beaucoup trop chers, et il n'y a nul espoir de les faire accepter par le Conseil municipal. Le devis qui les accompagne, sans compter les imprévus et les honoraires de l'architecte, s'élève à la somme de 24,748 fr. 70.

» Avec la réfection du pont en avant de la porte, 8,814 fr. 41, les sommes à valoir, 3,356 fr. 31 et les honoraires 1,107 fr. 58, on arrive à une dépense totale de 38,027 fr.

» Ce chiffre élevé a effrayé la Commission. Elle s'est demandée si une restauration aussi complète répondait bien aux vues de la Société, et elle a pensé que présenter un tel chiffre de dépense était le plus sûr moyen de faire échouer un projet cependant urgent, celui d'empêcher la porte de se détériorer davantage.

» Votre Commission a recherché alors s'il n'y avait pas moyen de réparer la porte à moins de frais, et elle a cru qu'en se bornant à recouvrir tout l'édifice d'un seul toit à pente aussi légère que possible dont le sommet ne serait pas plus élevé que les machicoulis, elle diminuerait la dépense d'une manière considérable, les machicoulis ayant assez de

hauteur pour permettre un toit qui ne serait pas visible d'en bas, et qui aurait encore une pente suffisante pour l'écoulement des eaux de pluie. La façade, vue du tour de ville, aurait l'aspect qu'elle a actuellement. La porte ne comporterait qu'un seul étage fermé du côté de la ville par un simple mur percé d'une seule baie sans arcade, divisée par autant de meneaux qu'il serait nécessaire pour supporter la vitrerie.

» La voûte de la porte elle-même n'étant plus exposée aux intempéries pourrait être simplement jointoyée en remplissant de pierres les trous qui s'y sont faits depuis quelques années, sans avoir besoin de démolir cette voûte pour la reconstruire à grands frais.

» Sous le mérite de ces observations, votre Commission vous propose à l'unanimité de demander au Conseil municipal de vouloir bien faire à la Porte-Guillaume les réparations strictement nécessaires pour assurer sa conservation, considérant qu'il serait infiniment regrettable de voir disparaître un monument très intéressant au point de vue de l'art et de l'histoire locale, dont aucune nécessité de circulation, placé comme il est, ne motiverait la démolition. Ces réparations consisteraient :

» 1° Rejointoiement de la voûte de la porte ;

» 2° Fermeture du premier étage par un simple mur percé d'une seule baie sans arcade ;

» 3° Couverture de l'édifice entier par un simple toit bas dont le sommet ne devrait pas dépasser la hauteur des machicoulis.

» 4° Clore en haut le premier étage par un plancher très simple. »

M. Bellier de la Chavignerie propose d'adresser le rapport au Conseil municipal de Chartres en exprimant le vœu que les réparations se fassent dans les conditions énoncées dans ce rapport.

M. Merlet pense qu'il serait bon d'envoyer aussi ce rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. La Société archéologique d'Eure-et-Loir, reconnue d'utilité publique, a le devoir de veiller à la conservation des anciens

monuments ; elle doit prouver qu'elle remplit le mandat dont elle est chargée.

M. le Président met aux voix l'adoption du rapport et de ses conclusions qui sont adoptées.

Il propose également l'envoi du rapport au Conseil municipal de Chartres, ainsi qu'au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Ces deux propositions mises aux voix sont adoptées.

M. Merlet annonce que la demande qui avait été faite au Ministère d'une subvention pour la publication des Pierres tombales a été favorablement accueillie. Quoique le rapport n'ait pas encore été officiellement notifié, il peut annoncer dès maintenant que M. de Lasteyrie, chargé de ce rapport, conclut à une subvention de mille francs, sous réserve de certaines observations concernant ce travail.

M. Bellier de la Chavignerie est invité à fournir quelques détails sur un travail concernant les anciennes rues de Chartres. Ce travail, qui a demandé à ses auteurs, MM. Bellier de la Chavignerie et Buisson, de longues et patientes recherches, tire à sa fin.

M. Bellier, après avoir lu le projet de préface de l'ouvrage, en expose brièvement le plan. Les rues seront classées par paroisses; il y en avait encore onze en 1750. Il donne communication de fiches concernant certaines rues. Des planches dont il soumet à la Société les dessins sortis de sa plume seront intercalées dans le texte.

M. Merlet croit qu'il y aurait peut-être avantage à communiquer l'ensemble des fiches à la Société. Quelques membres pourraient avoir à fournir des détails qui auraient pu échapper aux auteurs de l'ouvrage.

Lecture de la seconde partie du travail de M. l'abbé Renard « Insignes canoniaux des anciens chanoines de Chartres. »

La séance est levée à quatre heures et demie.

SÉANCE DU 7 AOUT 1890.

Présidence de M. Merlet. — M. Escoffier, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Merlet, Barois, Escoffier, Hue, A. Mouton, Buisson, Germond, Chevalier-Ruffigny, René Merlet, Roger Durand, Bouthemard, Muset, abbés Sainsot, Hermeline et Haye.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Buisson donne de nouvelles explications sur les fresques de l'église de Souancé qui ont fait l'objet d'un rapport à la réunion du 3 juillet dernier, et sur les moyens de les conserver.

L'assemblée, d'accord avec M. le Président, décide qu'on doit s'en tenir aux conclusions du rapport et à l'observation de M. Merlet constatée au précédent procès-verbal.

M. le Président communique la lettre qu'il a reçue de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, lui annonçant que, conformément aux propositions de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques et scientifiques, il a accordé à notre Société, pour sa publication des dalles tumulaires et pierres tombales du département d'Eure-et-Loir, une subvention de mille francs dont le paiement a été ordonnancé. A cette lettre est joint le rapport suivant :

« La Société archéologique d'Eure-et-Loir a adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique une demande de subvention en vue d'une publication qu'elle a entreprise des dalles funéraires existant ou ayant existé dans le département.

» Neuf livraisons de cette publication ayant déjà paru, on peut bien apprécier l'importance et l'intérêt qu'elle présente. Nous dirons de suite que la Société d'Eure-et-Loir a été bien inspirée en formant ce recueil, et qu'elle mérite à tous les points de vue les encouragements du Ministère de l'Instruction

publique. Il est superflu de faire ressortir l'intérêt qu'il y a à conserver le dessin de ces tombes si curieuses pour l'iconographie, si précieuses pour l'histoire locale, qui forment le pavé de nos églises et qui, par la place même qu'elles occupent, sont exposées à mille chances de destruction.

» La publication entreprise par la Société archéologique d'Eure-et-Loir ne se borne pas à la reproduction des tombes relevées par elle. Une note succincte, mais généralement assez nourrie, accompagne chaque planche. Ces notices sont rédigées par diverses personnes, et par suite de mérite inégal. La plupart sont toutefois très satisfaisantes et le nom de notre correspondant, M. Lucien Merlet, qui y revient à maintes reprises, est une garantie suffisante que l'ensemble de l'ouvrage est sérieusement fait.

» Nous n'avons pu reconnaître quel plan les auteurs ont prétendu suivre. Nous craignons qu'ils n'en aient aucun et qu'ils publient ces tombes à mesure qu'ils peuvent s'en procurer les dessins. Il est regrettable qu'ils ne les aient pas classées chronologiquement, ou, ce qui aurait été plus facile pour l'exécution du travail, topographiquement. Il est à craindre qu'avec la méthode suivie par eux, ils ne laissent de côté plus d'un morceau intéressant.

» J'aurai également des réserves à faire quant à l'exécution des planches. Le dessinateur auquel on les doit ne me paraît pas avoir observé fidèlement le caractère des originaux. Il est pourtant bien facile aujourd'hui de reproduire avec la plus rigoureuse exactitude les tombes les plus compliquées, en se servant de la photographie, et, dans tous les cas — ce qui est l'ordinaire — où elle est impossible, des procédés de reproduction si heureusement appliqués par M. Fichot dans le *Recueil des Inscriptions du Diocèse de Paris*, publié par le Comité.

» Si, comme je l'espère, M. le Ministre veut bien accorder à la Société d'Eure-et-Loir la subvention que son travail mérite, il y aurait lieu d'insister auprès des personnes qui dirigent la publication pour qu'ils emploient ce procédé. Je rappelle ici en quoi il consiste pour que l'Administration puisse faire part de ce desideratum aux intéressés.

» Après avoir nettoyé la dalle *à sec*, la couvrir d'une grande feuille de papier pelure. On trouve partout aujourd'hui chez

les papetiers des rouleaux de papier pelure de 10 ou 20 mètres de long sur 1 m. 20 au plus de large. Cela suffit habituellement pour couvrir les tombes et pour éviter les raccords.

» Frotter avec de la mine de plomb en poudre à l'aide d'une brosse douce ou plutôt d'un tampon d'étoffe. Tous les creux de la dalle viendront en blanc avec d'autant plus de netteté que la pierre sera d'un grain plus fin. Avec les pierres rugueuses ou à gros grains, comme les granits ou certains grès, ce procédé serait fort mauvais. Mais les dalles de la région chartraine sont généralement en calcaire fin.

» Pour reproduire l'estampage, il faudra qu'un dessinateur repasse avec de l'encre très noire tous les traits qui se détachent en blanc sur le papier de l'estampage. Le dessin ainsi obtenu pourra être réduit au format de l'ouvrage et cliché par un des nombreux procédés si connus aujourd'hui d'Yves et Baret, Petit, Gillot, etc. Ces graveurs pourront facilement mettre un grisé dans les fonds, si cela est nécessaire pour rendre les larges surfaces en creux que l'on rencontre quelquefois sur les tombes.

» Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la publication des *Dalles tumulaires et pierres tombales du département d'Eure-et-Loir* nous paraît mériter les encouragements du Comité, et nous émettons l'avis que M. le Ministre accorde à la Société une somme de mille francs pour la mettre à même de continuer cette utile entreprise. »

Comme on le voit, dans ce rapport, M. de Lastéyrie a fait des observations critiques sur deux points :

1° Mode de reproduction ;

2° Défaut de plan dans l'ordre suivi pour la publication.

L'examen du premier point est renvoyé à la réunion de novembre ;

Sur le second point, la Société, par l'organe de son président, répond qu'elle a adopté et suivi un plan, le seul rationnel et pratique, en publiant, au fur et à mesure de ses découvertes, les pierres tombales dont elle avait connaissance ; qu'il n'était pas possible de procéder autrement sans se condamner à l'immobilité jusqu'au terme incertain des recherches. Lorsque la Société aura épuisé le champ ouvert à ses investigations et achevé son œuvre, elle la complétera

par des tables qui établiront le classement alphabétique et chronologique et faciliteront l'étude : ce mode de classement est réservé et sera examiné et adopté en son temps.

M. Réné Merlet lit un article sur le tombeau attribué à Robert de Normandie dans l'église de Saint-Père de Chartres.

« On remarquait, au siècle dernier, dans l'église de l'abbaye de Saint-Père à Chartres, un grand nombre de monuments funéraires, qui tous ont été détruits à la Révolution. Parmi ces monuments le plus beau sans contredit était une tombe du XIII[e] siècle dont Gaignières nous a conservé un assez bon dessin. Cette tombe était appuyée contre le mur méridional de la chapelle qui est dédiée aujourd'hui à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et qui était alors consacrée à saint Laurent [1].

» Dom Aubert, dans son histoire manuscrite de l'abbaye de Saint-Père, a donné une description fort bien faite de ce tombeau, description qui correspond exactement au dessin de Gaignières.

« On voit, dit-il, en la chapelle de saint Laurent, martyr, » par laquelle on entre en la sacristie de l'église, une figure » d'homme revestu en prestre couché de son long les pieds à » l'Orient et la teste du costé d'Occident. Ce tombeau est d'une » pierre blanche de longueur de sept pieds, eslevé de deux » pieds, représentant en face trois cadres séparés par bandes » taillées en pierreries ; chaque cadre est rempli, l'un d'un » figuier portant feuilles et fruicts, l'autre d'un rosier » chargé de fleurs et feuilles et celuy du milieu est rempli » d'une vigne chargée de feuilles et raisins. Les deux bouts » sont travaillés de mesme. On ne voit point l'autre face, » d'autant qu'elle joint la muraille de la sacristie [2]. Sur ce » tombeau il y a une pierre de sept pieds de long et deux » pieds neufs pouces de large, en laquelle est taillé un tapis » et quatre anges qui sont d'un pied trois pouces de hault, qui

[1] Cette chapelle, qui a trois travées et une absidiole, ouvre sur le bas-côté méridional de l'église de Saint-Père, à la hauteur de l'entrée du chœur. Elle forme comme le bras d'un transept.

[2] La sacristie de l'église de Saint-Père attenait alors à la muraille méridionale de la chapelle Saint-Laurent. Cf. ancien plan de l'église Saint-Père dans les *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir,* tome V, planche XI.

» tiennent d'une main le tapis et de l'autre main un encensoir
» jetté. Sur ce tapis est une figure d'homme taillée en la même
» pierre, revestue d'une aube enrichie d'ornements par le bas,
» une estolle, manipule et chasuble qui sont ornées de pierre-
» ries taillées en ceste pierre. Cette figure est de six pieds de
» long et porte une crosse dont le bout d'en bas est mordu
» par un dragon volant qui est sous les pieds de cette figure.
» Au-dessus est un eslevé de dix pieds ou environ de terre,
» lequel est soustenu de quatre colonnes de pierre de six pieds
» de hauteur y compris les bases et chapiteaux, entre les-
» quelles, à la teste et aux pieds de cette figure, sont deux
» autres figures d'homme de cinq pieds de haut, revestus
» d'aube, portant manipule et tenant chacun une crosse. Celuy
» qui est aux pieds tient aussi un livre ouvert en ses mains.
» Cet arc est attaché d'un costé au mur de la sacristie. De
» l'autre sont six anges de deux pieds de hauteur chacun, qui
» sont taillés sur la face de l'arc, deux tiennent des chande-
» liers, deux autres des encensoirs et deux emportent une
» âme dans le sein d'Abraham. Au-dessus est une pointe de
» trois pieds de haut où est représenté Abraham, une âme dans
» son sein [1]. »

» Cette description du tombeau faite par dom Aubert est très complète. Le dessin de Gaignières permet d'ajouter cependant que l'arc plein-cintre, qui surmontait ce mausolée, était orné intérieurement de festons, à l'extrémité desquels se trouvaient sculptés les emblèmes des quatre Évangélistes : une tête d'homme, une tête de bœuf, une tête de lion et une tête d'aigle. De plus, au commencement du XVIIIe siècle, les moines de Saint-Père firent peindre au dessus du sarcophage, sur le mur auquel il était adossé, une Vierge faite sur le modèle de la Vierge noire, alors conservée dans la crypte de la cathédrale. Cette peinture n'existait certainement pas du temps de dom Aubert [2] qui n'aurait pas manqué de la signaler; mais elle est représentée dans le dessin de Gaignières. Ajoutons enfin que l'architecture et l'ornementation de cette tombe reportent au milieu du XIIIe siècle l'époque de sa construction.

[1] Dom Aubert, *Véritable inventaire de l'histoire de l'abbaye de Saint-Père*, ms. 1151 de la Bibliothèque communale de Chartres, f°s 48 et suivants.

[2] Dom Aubert écrivait les lignes citées plus haut en 1672.

» Les moines de Saint-Père prétendaient autrefois que ce tombeau était celui de Robert, archevêque de Rouen entre les années 989 et 1037, et fils du duc de Normandie, Richard Ier. Ils firent graver en 1710 une inscription qui aujourd'hui encore est encastrée dans la muraille à la place même où s'appuyait le tombeau. Cette inscription est ainsi conçue : HIC JACET ROBERTUS FILIUS RICHARDI PRIMI DUCIS NORMANNIÆ, PRIMUS COMES EBROICENSIS ET ARCHIPRÆSUL ECCLESIÆ ROTHOMAGENSIS QUAM A FUNDAMENTIS MAGNIFICAM CONSTRUXIT. OBIIT ANNO 1037.

» Ce fut un passage mal interprété de leur cartulaire qui fit supposer aux religieux de Saint-Père que Robert, archevêque de Rouen, était enterré en cet endroit. Le moine Paul, qui écrivait à la fin du XIe siècle, raconte que, lorsqu'on voulut ensevelir l'abbé de Saint-Père, Arnoul, mort le 8 mars 1033, on choisit pour lieu de sa sépulture la chapelle Saint-Laurent. Comme l'on n'avait pas, dit-il, de cercueil, et que l'on creusait la terre devant l'autel, à la gauche du tombeau de Robert, fils du comte Richard, on trouva, comme par miracle, un sarcophage d'une grande beauté et aussi neuf que s'il sortait des mains de l'ouvrier. On mit dans ce sarcophage le corps de l'abbé Arnoul, qui y attend en paix, ajoute le moine Paul, le jour glorieux de la résurrection [1].

» Or dom Aubert nous apprend qu'il y avait avant la Révolution dans cette même chapelle Saint-Laurent, à côté de la belle tombe décrite plus haut, un sarcophage de pierre dure sans aucune inscription ni élévation, lequel était de six pieds et demi de long et de trois pieds ou environ de large.

« On ne voit, continue dom Aubert, aucun autre tombeau
» dans cette chapelle; ce qui me fait juger que, sous cette
» tombe de pierre qui est sans inscription, le corps du véné-
» rable Arnoul y est enterré et que l'autre tombeau est celuy
» de Robert, filz du comte Richard, dont l'ancien cartulaire
» nous donne connaissance; et, comme, selon les historiens,

[1] *Cumque humum foderent intra basilicam beati Petri apostoli, videlicet ante altare martyris Laurentii, ad levam quidem Rodberti, filii comitis Richardi, nullum habentes sarcophagum, inventus est ibi unus, ut opinor, a Deo paratus, miræ pulchritudinis, ac si eo die a latomis fuisset politus, atque beati viri glebæ optatus. Ibi membra illius posita requiescunt secura de resurrectionis gloria.* (*Cartul. de Saint-Père.* T. I, p. 121.)

» Richard II, duc de Normandie, n'a point eu de fils d'église » qui s'appelast Robert, il fault conclure que Robert, fils du » comte Richard, dont parle l'ancien cartulaire, est Robert, » fils de Richard Ier, lequel fut archevêque de Rouen [1]. »

» Ainsi se forma à Saint-Père la tradition que l'archevêque Robert reposait dans la chapelle Saint-Laurent. Il y avait pourtant une considération qui aurait dû faire rejeter immédiatement cette hypothèse. Le moine Paul dit en effet que l'abbé Arnoul fut enterré à côté de Robert, fils du comte Richard. Ce Robert était donc mort avant l'abbé Arnoul, c'est-à-dire antérieurement au 8 mars 1033. Or l'archevêque de Rouen ne mourut que quatre ans plus tard, en 1037 [2].

» Du reste l'artiste du XIIIe siècle qui a sculpté la statue couchée sur ce tombeau lui aurait mis une mitre sur la tête, s'il eût voulu représenter l'archevêque Robert. Enfin on se demande comment les moines de Saint-Père n'auraient pas mentionné dans leur nécrologe un personnage à qui ils auraient donné la sépulture dans leur église. L'archevêque de Rouen n'est effectivement cité dans aucun nécrologe du monastère.

» Mais quel est alors ce Robert, fils du comte Richard, enterré avant l'année 1033 dans la chapelle Saint-Laurent de Saint-Père ? Notre premier soin a été de rechercher dans l'obituaire de l'abbaye une réponse à cette question. Nous y avons trouvé au 12 août cette mention : *Obiit Robertus, puer, filius comitis Ricardi*.

» Le comte Richard, dont il est ici question, est Richard II, duc de Normandie (996-1027), dont l'obit est ainsi mentionné au 23 août dans le même nécrologe : *Obiit Ricardus, comes, qui dedit Sancto-Petro Tethevillam cum ecclesia aliaque plurima bona* [3]. Richard II avait en effet donné vers 1020 à Saint-Père le village de Téville en Cotentin [4]. Il fut l'un des plus insignes bienfaiteurs de l'abbaye et son attachement pour ce monastère s'explique par ce fait qu'il avait pour confesseur l'abbé

[1] Dom Aubert, manuscrit cité, fos 48 et 49.

[2] Déjà les auteurs du *Gallia Christiana*, dans leur article sur Robert, archevêque de Rouen, n'avaient admis qu'avec la plus grande réserve l'opinion que Robert était enterré à Saint-Père.

[3] Ms. 1038 de la bibliothèque communale de Chartres.

[4] Téville, près Saint-Pierre-Église, arrondissement de Cherbourg (Manche). Cf. *Cart. de Saint-Père*, t. I, p. 107.

Arnoul dont nous parlions tout à l'heure [1]. Richard eut beaucoup d'enfants. Deux de ses fils lui succédèrent comme ducs de Normandie : le premier fut Richard III, l'autre Robert le Diable, qui devint père de Guillaume le Conquérant.

» On ne savait pas jusqu'à ce jour que Richard II avait eu, avant Robert le Diable, un fils du nom de Robert, mort au berceau. Le nécrologe de Saint-Père apporte ainsi un document nouveau à l'histoire de la Normandie [2].

» Il ressort en outre du récit du moine Paul et de la mention du nécrologe de Saint-Père que Robert inhumé dans la chapelle Saint-Laurent n'était autre que ce fils inconnu du duc Richard II : c'est donc par suite d'une fausse interprétation que l'on croyait avant la Révolution posséder à Saint-Père le corps et le tombeau de Robert, archevêque de Rouen.

» Il y a néanmoins un curieux rapprochement à faire entre les deux sarcophages signalés au XIe siècle dans la chapelle Saint-Laurent par le moine Paul et les deux tombes mentionnées dans cette même chapelle par dom Aubert à la fin du XVIIe siècle.

» Quand l'abbé Arnoul mourut, en 1033, il voulut être enseveli à côté du petit Robert, fils de son illustre protecteur, le duc de Normandie [3]. Lorsqu'au XIIIe siècle on reconstruisit le bas-côté méridional de l'église de Saint-Père,

[1] *Cart. de Saint-Père*, t. I, p. 128. Le moine Paul s'exprime ailleurs ainsi au sujet de Richard II : *Memorandus comes Richardus qui ecclesiam Sanctæ-Trinitatis regaliter sublimavit et in periculo maris Montem-Sancti-Michaelis regulariter, datis sumptibus, ordinavit. Cujus bonitas in eum laudem adquirens æternæ vitæ gloriam cum omnibus sanctis feliciter adquisirit. (Cart. de Saint-Père*, T. I, p. 48.)

[2] Richard Ier, père de Richard II, avait eu également deux fils du nom de Robert. L'un est Robert, archevêque de Rouen ; quant à l'autre, on découvrit, au siècle dernier, dans l'abbaye de Fécamp, une pierre tumulaire qui apprit que c'était aussi un enfant mort dans l'âge le plus tendre. Cette tombe fut mise au jour le 7 octobre 1710 dans la grande cour de l'abbaye de Fécamp, comme on démolissait l'ancienne chapelle des Vierges. L'inscription gravée sur la tombe était ainsi conçue : SUB HOC TUMULO QUIESCUNT MEMBRA PUERI ROTBERTI, FILII CONSULIS RICARDI, QUI, CUM SUSCEPTUS ESSET DE SACRO FONTE, INDUTUS VESTIBUS, IN ALBIS SUIS PERREXIT AD DOMINUM . . . KL. MARCI. REQUIESCAT ANIMA EJUS IN CHRISTI NOMINE. AMEN. Cf. *Bulletin du Comité historique*, 1855-1856, T. III, p. 155.

[3] Le moine Paul atteste l'intimité de l'abbé Arnoul avec le duc Richard II. *Arnulfi vita et innocentia ea tempestate eo rutilabat ut Richardi Normanniæ comitis confessor fieret, cujus sæpe honorificentiis fruebatur.* (*Cart. de Saint-Père*, T. I, p. 119. 120).



ROUSSEAU, DEL. ET SC.

on dut trouver en place devant l'autel de Saint-Laurent les deux sarcophages. Peut-être celui de l'abbé Arnoul fut-il endommagé dans le cours de cette reconstruction et songea-t-on alors à le remplacer par un monument funéraire dont la richesse répondît à la renommée de sainteté du bienheureux Arnoul. Cette hypothèse est fortifiée par l'examen de la statue couchée sur la tombe du XIIIe siècle. C'est en effet, à ne pas s'y méprendre, l'effigie d'un abbé. On pourrait penser que ce tombeau construit vers 1250 recouvre les restes d'un abbé de Saint-Père à cette époque. Mais les seuls abbés auxquels on puisse songer sont Gui Ier, mort le 9 août 1231 et enterré dans le chœur de l'abbaye ; Gilon, mort le 18 mai 1254, enseveli dans ce même lieu, et Gui II, mort le 21 juin 1272, enterré également dans le chœur [1]. Gaignières d'ailleurs nous a conservé les dessins des dalles tumulaires de ces trois personnages [2]. Ce n'était donc pas un abbé du XIIIe siècle qui fut enterré dans le tombeau de la chapelle Saint-Laurent.

» Pour nous résumer, il est certain que le monument funéraire, construit vers 1250 dans la chapelle Saint-Laurent, ne fut point érigé, comme on le prétendait au siècle dernier, en l'honneur de Robert, archevêque de Rouen, mort en 1037 ; mais, suivant toute vraisemblance, il fut élevé à la mémoire d'Arnoul, mort le 8 mars 1033. Ce monument aurait été fait pour remplacer le sarcophage qui contenait auparavant les restes de ce saint abbé et qui aurait été détérioré, lorsqu'on reconstruisit au XIIIe siècle la nef et les bas-côtés de l'église abbatiale de Saint-Père. Enfin la tombe en pierre dure, que l'on remarquait avant la Révolution près de celle d'Arnoul, devait recouvrir le corps du jeune Robert, fils du comte de Normandie Richard II. Cet enfant, mort le 12 août d'une année voisine de l'an mil [3], fut enterré, comme Arnoul, dans l'église de Saint-

[1] On lit dans le nécrologe de Saint-Père (ms. 1037 de la Bibliothèque communale de Chartres) au 9 août : *Obiit Guido, venerabilis abbas hujus monasterii, qui jacet ante magnum altare juxta abbatem Fulcherium* ; au 18 mai : *Obiit Gilo, quondam abbas hujus monasterii et jacet in choro ;* au 21 juin : *Obiit Guido, hujus monasterii abbas, jacet ante magnum altare juxta abbatem Vincentium.* L'abbé Vincent mourut en 1299. On voit que c'était un usage à Saint-Père au XIIIe siècle d'enterrer les abbés dans le chœur.

[2] Cf. *Bulletin de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir*, T. III, p. 240, 241.

[3] Le jeune Robert dut mourir en effet avant la naissance de son frère Robert le Diable, qui vint au monde vers l'an mil.

Père en la chapelle Saint-Laurent. Aucun historien jusqu'à ce jour n'avait signalé son existence. »

M. le Président fait une lecture sur les corrections et modifications apportées par Collin d'Harleville, après la Révolution, à la première édition de sa pièce intitulée *Châteaux en Espagne*.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée s'ajourne au mois de novembre prochain, à cause des vacances, et la séance est levée à quatre heures un quart.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

Membre titulaire.

M. Feugère des Forts (Philippe), élève à l'école des Chartes, aux Forts, près Nonvilliers ; présenté par MM. René Merlet et Bellier de la Chavignerie.

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 1890.

Présidence de M. Merlet. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Merlet, Barois, Amblard, Bellier de la Chavignerie, Bonnard, Bourdel, Brosseron, Buisson, Chevalier-Letartre, Chevrier, Denisart, Roger Durand, Fouju, Gabriel, Germond, Hauriot, Hue, de Lubriat, A. Mouton, René Merlet, Morize, Rousseau, abbés Clerval, Havard, Haye, Métais, Sainsot, Vaurabourg.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président annonce le décès de M. le comte de Reviers de Mauny.

Admission de cinq membres nouveaux.

M. A. Mouton dépose sur le bureau le plan dressé par lui des fouilles opérées à Saint-Brice jusqu'à ce jour : il le tiendra au courant des nouvelles découvertes qui pourront se produire.

M. Denisart présente deux photographies des calques qu'il a relevés au mois d'août dernier, de deux fresques de l'église de Souancé. Il est en même temps donné communication de la lettre suivante de M. le curé de Souancé, relative aux mêmes fresques.

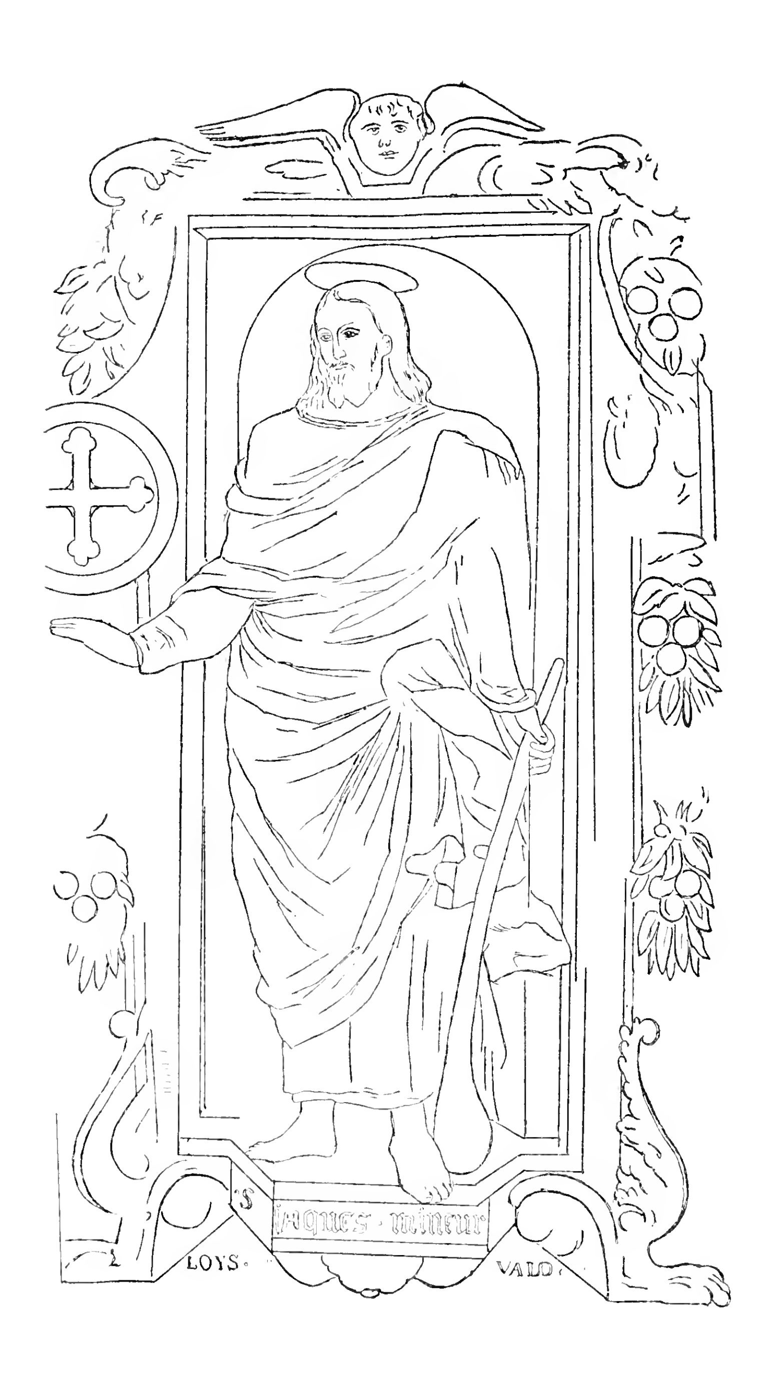
« Je viens de lire dans le *Courrier d'Eure-et-Loir* que la Société archéologique a l'intention de s'occuper des peintures murales de l'église de Souancé dans sa prochaine réunion. Je suis bien reconnaissant de l'intérêt que la Société veut bien nous témoigner, et dont elle nous a déjà donné la preuve en déléguant quelques-uns de ses membres pour examiner ces peintures sur place.

» Malheureusement ce premier examen très rapide n'a pu être que superficiel et incomplet, car la plupart des peintures étaient encore couvertes ou à peu près. Depuis cette époque il m'a été possible d'en révéler quelques autres, et nous avons aujourd'hui en vue six sujets bien distincts. Un jeune artiste de Chartres, M. Denisart, est venu au mois d'août dernier relever deux de ces sujets qu'il a calqués, autant que l'état des murailles le permettait, et dont il a obtenu de bonnes photographies.

» Le principal de ces sujets est un tableau de 2 mètres de hauteur sur 1 mètre 30 de largeur, représentant une recluse enfermée dans une tour avec fenêtre grillée. Elle est visitée par un ange aux ailes déployées, qui d'une main lui donne à manger avec une cuillère à travers la grille, et de l'autre tient une sorte d'écuelle contenant sans doute la nourriture. Au fond du tableau un autre personnage avec nimbe, la Sainte Vierge peut-être, contemple la recluse, une main sur sa poitrine, et l'autre tenant également une sorte d'écuelle.

» Jusqu'ici j'ai cherché vainement l'explication de ce tableau dans la vie des Saints : sainte Barbe fut bien enfermée dans une tour, mais on ne dit pas qu'elle y fut nourrie par




S
iacques · mineur
2
LOYS ·
VALD ·

un ange. Peut-être cette récluse n'est pas une sainte, en effet rien ne l'indique, sa tête n'est pas entourée du nimbe symbolique et traditionnel des Saints; il y a là peut-être une allégorie ou une légende ayant rapport à un fait local. Quoi qu'il en soit, ce tableau est remarquable par la pose gracieuse et naturelle des personnages, la finesse des traits des figures, et l'élégance de l'encadrement. Mais le bas du tableau a été mutilé pour donner place à un vulgaire banc-d'œuvre dont le dossier atteint cette hauteur.

» Les autres peintures représentent les Apôtres, ainsi qu'on peut le constater par leur position sous chaque croix de consécration, par les attributs qui les accompagnent et par le nom placé sous quelques-uns.

» A force de temps et de patience et à la pointe du couteau, on en a découvert jusqu'ici quelques-uns sous le triple ou quadruple badigeon qui les recouvre. Nous avons *saint Jacques le Mineur*, avec son bâton de foulon : sa figure est tout à fait ressemblante avec les figures ordinaires du Christ, la tradition confirme ce détail et nous dit que la ressemblance était très grande entre Jésus-Christ et saint Jacques le Mineur.

» Nous avons aussi *saint Simon*, avec la scie qui est ordinairement son attribut caractéristique, à cause du genre de son martyre, sur lequel cependant on n'est pas absolument d'accord.

» Nous avons *saint Paul*, avec sa longue épée et sa belle figure romaine formant contraste avec celle des autres Apôtres portant la chevelure flottante et les traits des Juifs.

» D'autres peintures ne sont pas encore suffisamment découvertes pour qu'on puisse en parler, mais ce que l'on peut voir déjà c'est que ce sont tous des Apôtres tenant d'une main la croix de consécration et de l'autre leur attribut caractéristique. Ce sont les véritables colonnes de l'Eglise, et c'est une pensée éminemment chrétienne qui en fait le mérite et demanderait à être conservée. Ces sujets sont de grandeur naturelle, l'encadrement est varié à peu près à chaque tableau. Ces peintures doivent remonter au XVe siècle, du moins on peut le conjecturer par différentes particularités telles que la coiffure de la récluse, la forme de cuillère que tient l'ange, le socle à pans coupés qui soutient saint Jacques

le Mineur, et qui sont, paraît-il, des détails de cette époque.

« C'est aussi l'époque de la construction du chœur et de la façade de l'église, sinon de l'église tout entière. Enfin elles ont été recouvertes de badigeon il y a plus de cent ans, car le banc-d'œuvre a été déplacé vers 1760, et il est probable qu'on ne l'aurait pas posé sur des peintures si celles-ci n'avaient déjà été recouvertes. Il n'y a que huit Apôtres dans la nef, sans doute que les quatre autres sont dans le chœur orné de boiseries; je n'ai pas encore approfondi la question en enlevant les boiseries.

» Je voudrais, avant de faire réparer les murailles intérieures de notre église qui en ont grand besoin, savoir si ces peintures originales peuvent être restaurées, et si la Société d'archéologie pourrait à cet effet nous donner son bienveillant et généreux concours, comme elle a bien voulu le faire pour d'autres églises, notamment pour celle de Meslay-le-Grenet, je crois. »

Après une discussion sur la valeur de ces fresques, qui se présentent malgré leur état de détérioration comme un travail soigné de la fin du XVIe ou du commencement du XVIIe siècle, et sur la possibilité de leur restauration que le rapport de M. Mouton ne semble pas admettre, il est décidé :

1° Que la question de restauration sera ajournée ;

2° Que l'on reproduira par la gravure les deux photographies présentées par M. Denisart.

M. R. Durand présente deux photographies d'une maison du XVe siècle, sise à Brou, et dont la façade est ornée de sculptures sur bois intéressantes. Il serait à désirer que quelque membre de la Société fît une notice sur cette maison.

M. le Président rappelle que, dans un court délai, la Société devra abandonner le local où elle tient ses réunions depuis sa fondation pour aller occuper dans les bâtiments de la Mairie une salle mise à sa disposition par l'Administration municipale. Il y a lieu de se préoccuper dans ce cas où et comment pourra être installée la bibliothèque de la Société. Il a bien été parlé d'une des salles affectées aux greffiers de

la justice de paix, mais cette salle pouvant être commune à différents services, il faudrait alors y établir des armoires vitrées et fermant à clé.

Le Bureau de la Société est invité à s'entendre de suite avec l'Administration pour les mesures à prendre en vue de l'établissement de la bibliothèque.

M. le Président fait savoir que, d'après la lettre envoyée par la Société au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, concernant la restauration de la Porte-Guillaume, ce dernier se montre favorable au projet formulé par la Société de rétablir ce monument tel qu'il était avant le dernier incendie.

Il donne ensuite connaissance d'une communication qui lui a été faite par M. le Curé de Moulhard concernant des découvertes faites par lui à l'occasion du forage d'un puits à 2 kil. et demi de Brou. On avait trouvé, disait-il, à une profondeur de 13 mètres une couche de tourbe composée de matières végétales, de bois et pyrites de fer; il assignait à cette couche une origine antédiluvienne et sollicitait de la Société une subvention qui lui permît de continuer les fouilles.

Notre collègue, M. Buisson, a bien voulu se rendre sur les lieux et examiner les terres provenant de ce forage dont il soumet des spécimens à la Société : il adressera prochainement un rapport à ce sujet.

M. l'abbé Haye donne lecture de quelques parties de son travail sur l'évêque de Chartres, L. Guillard, travail qui a été récompensé au dernier concours quinquennal de la Société Archéologique de l'Orléanais.

M. Bellier de la Chavignerie termine par la lecture de quelques fiches de son travail sur les rues de Chartres.

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS

Membres titulaires.

MM. L'abbé Métais, secrétaire archiviste de l'Evêché, à Chartres; présenté par MM. l'abbé Clerval et Brossier.

L'abbé Boursier, curé de Vieuvicq; présenté par M. l'abbé Haye et M. Merlet.

Denisart, à Chartres; présenté par MM. de Saint-Laumer et Merlet.

L'abbé Bouvet, directeur au Grand Séminaire; présenté par MM. les abbés Renard et Havard.

L'abbé Billard, curé de Saint-Aubin-des-Bois; présenté par les mêmes.

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1890.

Présidence de M. Merlet. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart dans la salle située au premier étage des nouveaux bâtiments de la Mairie.

Membres présents : MM. Merlet, Barois, Amblard, Bellier de la Chavignerie, Bouthemard, Buisson, Chevalier-Letartre, Chevrier, Denisart, Roger Durand, Escoffier, Germond, Glin, Stan. Isambert, de Lubriat, Ch. Pétrot, Rousseau, abbés Auboin, Haye, Piau, Renard, Sainsot, de Sainte-Beuve.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président, après avoir constaté que la Société prenait possession de la nouvelle salle mise à sa disposition par l'Administration municipale, annonce que les négociations entamées pour l'établissement de la bibliothèque dans une

des salles contigues n'ont pu aboutir. L'établissement des armoires nécessiterait une forte dépense et l'installation dans ce nouveau local présenterait beaucoup d'inconvénients. Il lui semble préférable de maintenir jusqu'à nouvel ordre la bibliothèque dans son emplacement actuel et même de conserver provisoirement l'ancienne salle des séances pour les réunions de la Société.

Il donne ensuite communication d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, relative au congrès des Sociétés savantes en 1891, ainsi que du programme de ce congrès, qui reste à la disposition des membres de la Société qui désireraient en prendre connaissance.

M. l'abbé Sainsot ne s'est pas aperçu que jusqu'ici il ait été fait mention des Mémoires présentés, en réponse aux questions posées dans le programme, et l'on ignore quel résultat ils ont amené. Pour en citer un exemple, un de nos collègues, M. Christian, a lu un travail sur « les cimetières à incinération en Eure-et-Loir ; » il n'est pas à sa connaissance que ce travail ait été communiqué, et l'on ne s'est pas occupé depuis de cette question certainement intéressante pour notre Société.

M. Merlet répond que les comptes-rendus des séances sont publiés et qu'il serait alors possible d'avoir les renseignements désirés.

Lecture du projet de budget suivant pour l'année 1891.

Recettes ordinaires.

En caisse le 1er décembre 1890	3.407 fr.	41
Rente sur l'État 3 %.	211	»
20 obligations des chemins de fer de l'Ouest . .	290	90
230 cotisations à 10 francs.	2,300	»
60 id. à 5 francs	300	»
Vente de bulletins	100	»
Id. de diplômes	20	»
Total	6.629	31

Dépenses ordinaires.

Reste à payer	1,800 fr.	»
Procès-verbaux et Mémoires	1,500	»
Frais de recouvrement	150	»
Traitement de l'appariteur.	275	»
Gravures	1.200	»
Fouilles et dépenses imprévues	200	»
Séance générale	200	»
Reliures.	100	»
Achats de livres et abonnements	100	»
Total.	5,525 fr.	»

Dépenses extraordinaires.

Monographie de la Cathédrale de Chartres . .	1,000	»
Total	6,525 fr.	»

BALANCE :

Recettes	6,629 fr.	31
Dépenses	6,525	»
Reste	104 fr.	31

Ce budget est adopté sans observations.

M. Auboin, curé de Thivars, a la parole et lit le rapport suivant, relatif à des fouilles opérées dans le voisinage de Thivars.

« Permettez à un de vos membres resté inactif jusqu'à ce jour, faute de données sérieuses, de faire à la Société une communication qui me paraît devoir l'intéresser.

» Au mois de septembre dernier, M. Buchet, de Loché, ayant

remarqué que dans une pièce de terre (champtier dit de Gouabille, appartenant à M. Labiche, sénateur), l'avoine au lieu de mûrir se desséchait en dessinant comme les contours d'une construction, voulut en avoir le cœur net.

» Autorisé par le fermier, il découvrit bientôt des fondations en moellons ou grès ladère, pierre du pays mêlée à la pierre grisâtre de Prasville: depuis longtemps d'ailleurs ces pierres étaient un obstacle pour la charrue dont le soc mettait à nu quantité d'autres matériaux de construction, tuiles, briques, fragments de poteries romaines, etc.. On pouvait donc supposer que là avait existé une villa gallo-romaine.

» A l'appui de cette conviction viennent s'ajouter d'autres débris antiques: pièces de monnaie à l'effigie de César, de Constantin; de petits cubes blancs et noirs de mosaïque, des épingles en os, des perles de collier, des verroteries fines et soufflées, de la maçonnerie peinte, des lames de couteau, des cendres en quantité, du charbon, beaucoup d'ossements, le buste d'une Vesta, des pierres ou haches taillées en jade, etc., etc..

» Dans l'enceinte d'une salle, circulaire à l'une de ses extrémités, et mesurant 14 mètres en longueur, 8 en largeur, l'ouvrier dit avoir trouvé une sorte de fourneau: tout contrôle est malheureusement impossible, les matériaux ayant été enlevés. Disons toutefois que les briques et tuiles accumulées en cet endroit dénotent par leur forme une antiquité reculée; les tuiles qui sont à rebords et bombées ont 35 centimètres de longueur sur 30 centimètres de largeur.

» Déjà, il y a quelques années, on avait découvert, dans ce même champtier, une entrée de cave et une monnaie d'or; sur un autre point, d'autres caves; mais bientôt le tout fut comblé, et l'on garda le silence, silence toujours préjudiciable dans ces cas-là, au point de vue de l'histoire. Je m'empresse, Messieurs, de faire le contraire, et secondé par M. le Maire de Thivars, qui s'intéresse toujours à ce qui touche à la science et à l'histoire, nous collectionnons ces précieuses épaves, dont une partie est due à M. Buchet qui nous l'a confiée avec empressement.

» Permettez-moi maintenant, Messieurs, d'ajouter avec la réserve que comporte ce sujet, les réflexions suivantes: Chartres était incontestablement le centre religieux druidique,

la terre du milieu, l'*autrikum*, comme le dit M. de Boisvillette; mais le centre administratif où était-il? S'il n'était pas à Chartres, comme on le prétend, il était à quelques pas de là nécessairement.

» Citons le rapprochement, assez frappant, entre Chartres, appelé *Autricus*, milieu, et Montaury, *Mons-Autricus*, mont du milieu [1], puis Villemain à deux pas de là, *Villa media*, villa du milieu? Ne serait-ce point là ce centre politique recherché? Pourquoi ces débris de trois âges différents? Ce sont évidemment les épaves de grandes catastrophes. Nous savons en effet que des guerres désastreuses ont ensanglanté cette contrée, comme l'atteste l'étymologie de Morancez, Corancez; Ver avec son aqueduc romain, ses pierres levées etc., tout n'indique-t-il pas que nous sommes ici sur un terrain qui fut témoin de grandes révolutions politiques et religieuses!

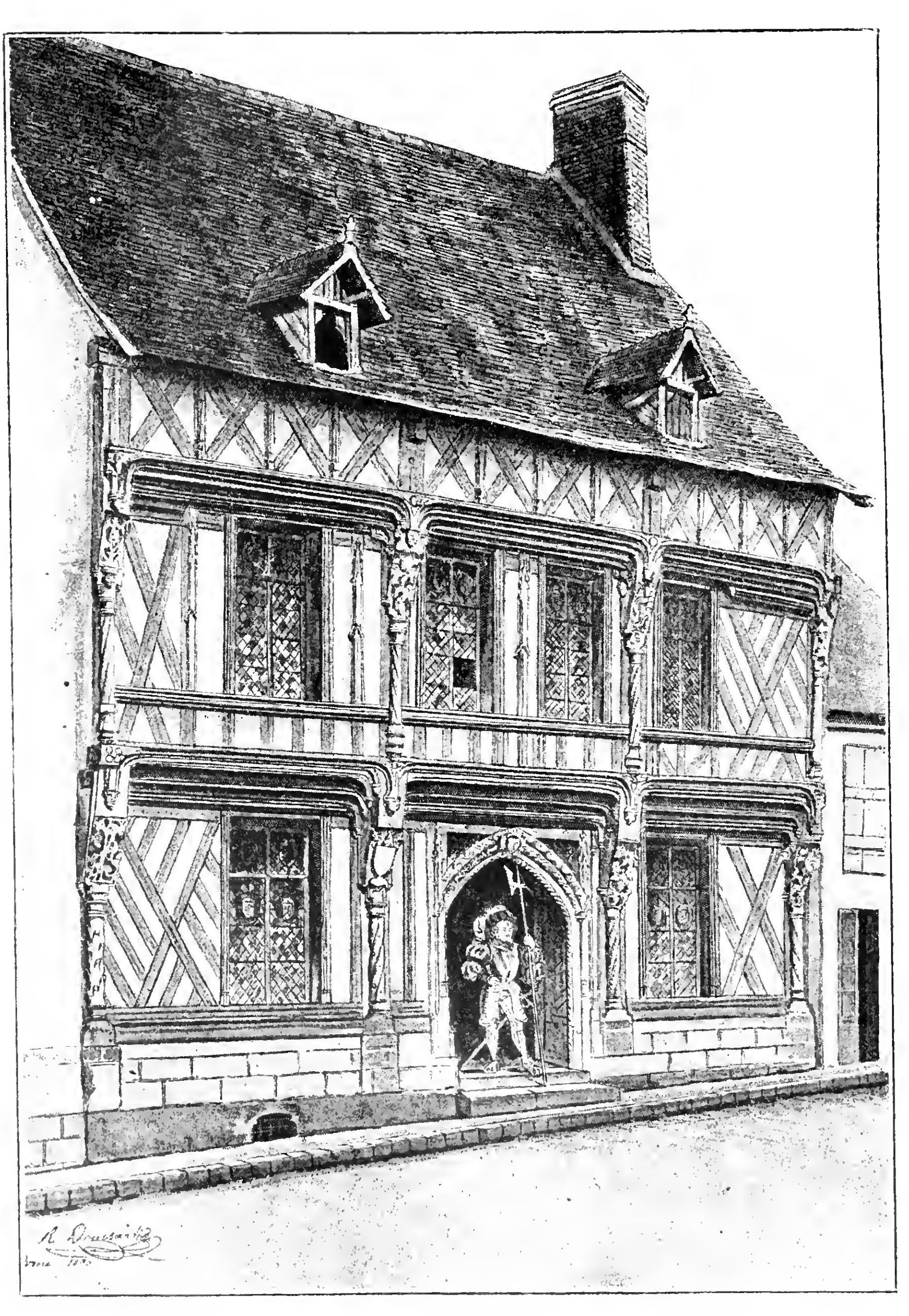
» Nous nous réservons, Messieurs, autorisés que nous sommes par le propriétaire, de vous faire connaître les résultats de nos recherches ultérieures, et nous comptons sur votre bienveillant et généreux concours pour faire, s'il se peut, la lumière. »

M. Merlet pense qu'il ne faut accepter effectivement qu'avec réserves les réflexions émises dans son rapport par M. le Curé de Thivars. Certains des objets provenant de ces fouilles sont certainement intéressants, mais rien jusqu'ici ne donne lieu de supposer qu'on se trouve sur un centre druidique. La nature de ces assemblées, qui n'avaient lieu du reste qu'à des intervalles éloignés, n'explique pas absolument qu'elles se tenaient dans un endroit habité. Quoi qu'il en soit, il y a tout intérêt à continuer ces fouilles et il propose de voter une somme de 50 francs pour aider à ce travail.

Cette proposition mise aux voix est adoptée. Le Bureau est en même temps chargé de nommer une Commission de cinq membres pour s'occuper de cette question.

M. Amblard propose de faire un nouveau tirage du plan de Chartres de 1750, publié par la Société. Le premier est épuisé

[1] Le champtier de Gouabille et celui de Montaury se touchent, et ne forment qu'un plateau entre Loché et Thivars.



MAISON DU XV SIÈCLE A BROU

RESTITUÉE


REMISES ET COTINS
Paul Gillard

et plusieurs membres ont déjà manifesté le désir de posséder ce plan. Il ne lui semble pas douteux que beaucoup d'autres seraient disposés à s'en rendre acquéreurs, quand ils sauraient qu'ils en trouveraient à leur disposition.

M. Merlet explique que ce tirage, surtout pour un petit nombre d'exemplaires, reviendrait à un prix assez élevé; il faudrait que les membres désireux de l'acquérir voulussent bien s'inscrire pour qu'on pût être fixé sur l'importance du tirage à faire.

M. le Président soumet à la Société la proposition d'admettre des membres perpétuels qui, une fois une certaine somme versée au moment de leur admission, seraient pour l'avenir dispensés de toute cotisation annuelle. C'est un mode de cotisation en vigueur dans différentes sociétés.

Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres, cette proposition mise aux voix n'est pas adoptée.

M. l'abbé Sainsot lit une communication dans laquelle se trouve le rapport suivant de M. Denisart, sur la maison de bois de Brou.

« Il existe à Brou, sur la place du marché, une remarquable maison de la fin du XVe siècle. Le bois en forme l'élément principal: les sculptures abondent, sont d'une extrême finesse de détails et d'un ensemble parfait. Cette maison réunit le type le plus complet des curieux spécimens de l'architecture civile des XVe et XVIe siècles, aux étages surplombants et soutenus extérieurement par de fortes poutres profondément moulurées et largement sculptées.

» Nous n'avons rien pu recueillir relativement à l'historique de cette maison. Quels en ont été les propriétaires? Etait-ce un édifice public ou privé? Les Archives locales ont été consultées en vain et tout cela est pour nous lettre close.

» La maison se compose d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage avançant sur le rez-de-chaussée: la toiture, très élevée comme toutes celles du Moyen-Age, donne au sommet des pignons un angle aigu. L'étage supérieur comme l'étage inférieur sont divisés en deux segments séparés par des colonnes.

» La portion centrale de l'étage supérieur est percée de deux fenêtres ; les deux portions latérales n'en ont qu'une. Ces fenêtres, autrefois garnies de vitraux enchâssés dans des mailles de plomb, ont été, à la fin du siècle dernier, dotées de carreaux de vitres à la moderne. Au rez-de-chaussée se trouvaient deux fenêtres, détruites il y a quinze ans environ pour le percement d'une devanture de magasin.

» Les huit colonnes sont toutes différentes de dessin. Les unes sont en torsades convexes ou concaves ; d'autres présentent des cannelures creuses et torses alternant avec des rangs de perles ; l'une offre l'aspect d'un tronc d'arbre avec les stries de l'écorce et la naissance des branches ; une autre présente une tore en feuilles de laurier ; une autre est recouverte d'écailles imbriquées. Les grandes consoles qui supportent la retombée des nervures à surplomb sont toutes différentes et présentent le type le plus parfait de la flore ornementale du XV[e] siècle. C'est l'art du Moyen-Age qui jette son dernier éclat avant d'être étouffé et supplanté par l'architecture de la Renaissance. Les motifs principaux sont des ceps de vigne avec des pampres et des feuilles de chardon et de bardane où se mêlent parfois des pommes de pin ; une de ces consoles présente une urne flanquée de deux griffons qui la soutiennent dans une attitude d'animaux héraldiques. Les petits culs-de-lampe qui supportent la retombée des fines nervures parallèles sont très variés et d'un goût admirable ; ce sont des choux, des acanthes ou des chardons, parfois des figurines grotesques, des têtes d'anges ; l'un d'eux représente en entier un ange aux ailes éployées supportant un écu.

» Les enchevêtrements des bois (qui sont tous apparents) forment des dessins variés et symétriques qui s'accordent fort bien avec la décoration sculpturale. Sur l'arête des chevrons verticaux se trouvent de minces clochetons formant pinacles ornés de choux d'une grande finesse.

» La console qui surmonte la colonne du rez-de-chaussée à gauche de la grande porte est ornée d'un chêne supportant un grand écu suspendu par sa guiche. Le relief de l'écu a été enlevé et l'on ne peut reconnaître les pièces dont il était chargé. La grande porte avec son ogive ornée de fines torsades et de feuillages délicatements sculptés en frise-courante est

d'une valeur artistique inestimable. De plus, à défaut de documents écrits, c'est cette porte elle-même qui nous donnera, à quelques années près, la date de la construction. Au sommet de l'ogive se trouve un écusson surmonté d'une couronne royale dont les fleurons ont été mutilés.

» L'écu est soutenu par deux porcs-épics. Son relief a été enlevé par un ciseau destructeur; mais en y regardant de près on remarque encore qu'il était chargé de 3 fleurs de lys, 2 en tête et 1 en pointe. Le doute n'est plus possible : c'est bien l'écu de France aux armes de Louis XII; le porc-épic rappelant l'emblème et la devise du Père du Peuple : *Cominùs et eminùs*. La construction peut donc être rapportée à son règne et être fixée entre les années 1498 et 1515.

» L'intérieur du local a peu conservé, je crois, de son caractère gothique. Les chambres sont aujourd'hui transformées et dépourvues de leurs belles tapisseries. Au rez-de-chaussée, à droite, est une vaste chambre, transformée au siècle dernier. On y remarque une grande cheminée garnie de boiseries style Louis XV; mais cet art d'un goût nouveau est loin d'avoir les qualités des sculptures délicatement fouillées de l'extérieur.

» Le dessin que j'ai fait est une restitution. C'est la maison telle qu'elle était il y a quinze ans, avant le percement de la devanture de magasin qui occupe actuellement le rez-de-chaussée. Je me suis permis seulement, pour donner un caractère plus archaïque, de substituer les vitraux (tels qu'ils pouvaient être jadis) aux malencontreuses croisées de l'époque actuelle.

» Après la perte du Milanais, lors de son retour en France, Louis XII s'occupa de réformes dans l'administration civile et judiciaire. Il fit construire de nouveaux Hôtels-de-ville, notamment à Arras, Saint-Quentin, Compiègne, Nevers, etc. La maison de bois de Brou, dont la grande porte est surmontée des armes de Louis XII, semblerait par cela même avoir un certain caractère officiel. N'était-ce point par hasard l'ancien Hôtel-de-ville [1] ? »

[1] La baronnie de Brou dépendait à cette époque du comté de Dunois, qui lui-même relevait directement de Louis XII par Anne de Bretagne. Louis XII

M. Bellier de la Chavignerie, après avoir indiqué qu'il avait trouvé une nouvelle source de renseignements qui devait l'aider à compléter son travail sur les rues de Chartres, donne connaissance de quelques fiches concernant différentes rues.

M. Buisson lit le rapport suivant sur les fouilles de Moulhard.

« Dans une visite faite à M. le Président de la Société, au sujet d'un puits en construction près Brou, situé vis-à-vis la borne hectométrique 72 kil. 4 hec. de la route nationale nº 155 d'Orléans à Saint-Malo, M. le curé de Moulhard, après avoir visité les travaux et trouvé que la couche inférieure composée de tourbe devait être antédiluvienne, sollicitait une subvention qui permît de continuer les fouilles.

» Invité par M. le Président, à la suite de cette communication, à nous rendre sur les lieux à l'effet d'examiner les terres provenant du forage et de faire un rapport sur nos appréciations, nous nous sommes transporté sur le terrain le 31 octobre 1890, où nous avons constaté :

» Que, partant du sol supérieur et sur une profondeur de 13 mètres, la terre était une argile blanche entrecoupée de filons jaune et bleu, contenant un peu de silex de moyenne et petite grosseur ; qu'à partir de ce point, sur une profondeur de près de 5 mètres, la couche était une argile noire entrecoupée de filons ardoise ; que dans cette couche on rencontre des matières végétales, du bois qui paraît être du chêne ou du châtaignier à l'état naturel, quelques fragments de silex à fond noir taché de points blancs d'une compacité et d'une dureté dont n'approche pas le porphyre, enfin quelques petits morceaux de pyrite de fer.

» Des expériences par le feu ont démontré qu'il n'y avait pas la plus petite parcelle de tourbe dans cette couche d'argile.

» De ce qui précède nous avons conclu que la couche inférieure est le produit d'un cataclysme diluvien et ne peut

et la reine Anne passèrent à Châteaudun pour se rendre dans leur comté de Blois lors des Etats-Généraux de 1506, qui se tinrent à Tours.

être par conséquent antédiluvien, de même que la couche supérieure est le résultat d'un cataclysme de longtemps postérieur au premier.

» En résumé, le résultat de notre visite n'ayant aucun intérêt archéologique, nous sommes d'avis qu'il n'y a pas lieu d'accorder la subvention demandée. »

La séance est levée à quatre heures trois quarts.

SÉANCE DU 8 JANVIER 1891.

Présidence de M. Merlet. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures et quart.

Membres présents : MM. Merlet, Barois, Amblard, Bellier de la Chavignerie, Bouthemard, Brosseron, Buisson, Denisart, Roger Durand, Escoffier, Gabriel, Gérondeau, Hue, Dr Juteau, Morize, Rousseau, Tachot, abbés Aubouin, Haye, Métais, Sainsot.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admission de quatre membres nouveaux.

Différents spécimens des objets trouvés dans les fouilles de Thivars sont présentés par M. Tachot et examinés par les membres présents.

A cette occasion, M. le Président fait savoir qu'il s'est transporté sur les lieux où se sont opérées les fouilles; M. Buisson les a visitées de son côté. On découvre effectivement dès maintenant un endroit circulaire où se voient des vestiges de mur, il est incontestable que cet emplacement a dû être occupé par des constructions quelconques. Il est jusqu'à présent difficile de conjecturer quelles ont pu être leur nature et leur importance. Le sol n'a-t-il pas été déjà remué dans des fouilles précédentes? La majeure partie des objets qu'on retrouve sont brisés. Du reste, les fouilles se continueront sitôt que le temps le permettra, et M. Buisson se

charge de relever le plan des constructions au fur et à mesure qu'elles seront mises à jour.

M. le Président fait connaître qu'il a reçu une brochure concernant le travail de Mlle de Villaret sur Louis de Coutes, dont la Société s'est occupé dans une de ses dernières réunions. Une discussion assez vive s'est engagée depuis entre elle et notre collègue, M. Marquis, curé d'Illiers, qui a des raisons pour se croire l'auteur de la découverte de la famille de Coutes comme originaire du pays chartrain. C'est lorsque Mlle de Villaret a trouvé qu'un de Coutes avait été page de Jeanne d'Arc, que M. le curé Marquis a pensé qu'il pouvait y avoir analogie entre ce Louis de Coutes et la famille de Coutes, de Fresnay-le-Gilmert, dont il avait trouvé l'origine, et qu'il a rétabli la véritable orthographe du nom. M. le curé d'Illiers se propose du reste de revenir sur cette question et de la présenter sous son vrai jour.

M. Bellier de la Chavignerie donne lecture de la préface et de quelques pages d'un ouvrage de M. Ponton d'Amécourt sur les monnaies au type chartrain dénommées actuellement monnaies chinonaises. Il estime que cet ouvrage pourrait être publié par la Société et faire suite au 1er volume de la Statistique d'Eure-et-Loir de M. de Boisvillette.

M. Merlet, sans rien préjuger de la décision qui pourra intervenir, croit qu'en publiant ce travail dans la Statistique d'Eure-et-Loir, ou s'écarterait du plan primitif de l'ouvrage. M. de Boisvillette avait eu l'intention de relever dans un ordre chronologique tout ce qui pouvait être intéressant dans chaque commune pour en former un tout pour l'histoire du département entier. Ce travail sur les monnaies chartraines ne viendrait pas en son temps. Cette question de publication doit donc être réservée.

Une discussion s'engage ensuite au sujet de l'avis émis par M. Ponton d'Amécourt qu'on doit abandonner pour ces monnaies la dénomination de type chartrain pour le remplacer par celui de type chinonais.

M. Merlet dit que le type chinonais n'est pas le type chartrain. M. Cartier, cité par M. Ponton d'Amécourt, est affirmatif à cet égard. Il cite même le denier de Dreux le plus ancien que l'on connaisse comme étant au type chartrain. Ce n'est

que lorsque les comtes de Chartres deviennent comtes de Tours, Saint-Aignan, Chinon, etc., qu'il y eut alliance entre les deux types.

M. Bellier de la Chavignerie confirme le dire de M. Merlet. Les monnaies chinonaises ont eu pour point de départ le denier frappé sous Louis le Débonnaire à l'effigie de ce roi : ne pourrait-on pas prétendre que les monnaies chartraines ont eu pour origine la pièce gauloise de Taygète, dont la tête est nettement modelée ?

M. Merlet signale aussi une omission de M. Ponton d'Amécourt. Il n'a pas mentionné dans la nomenclature de ses monnaies celle chartraine au type du roi Raoul qui a été reproduite par la gravure dans un des derniers Bulletins de la Société.

M. l'abbé Haye continue la lecture de sa notice sur Louis Guillard, évêque de Chartres.

La séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS

Membres titulaires.

MM. Tachot, maire de Thivars, présenté par M. l'abbé M. Aubouin et Merlet.

De Courcival, au château de Courcival, par Bonnétable (Sarthe), présenté par MM. Bellier de la Chavignerie et Merlet.

Harmand (Adrien), au château de Beauregard, à la Bazoche-Gouet, présenté par M. l'abbé Pardos et M. Merlet.

Villemont, curé de Moulhard, présenté par MM. les abbés Haye et Guérin.

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 1891

Présidence de M. DE SAINT-LAUMER. — M. AMBLARD, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. de Saint-Laumer, Merlet, abbé Pouclée, Barois, Amblard, Appay, Bellier de la Chavignerie, Bouthemard, Chevallier-Letartre, Chevrier, Denisart, Roger Durand, Gabriel, Germond, Gérondeau, Maugars, Morize, Muset, abbés Clerval, Havard, Haye, Hermeline, Jubault, Renard, Sainsot, de Sainte-Beuve.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président fait part du décès de M. l'abbé Mauger, chanoine de la Cathédrale, et de M. d'Huart, rédacteur en chef du *Journal de Chartres*.

Admission d'un membre nouveau.

Il annonce ensuite que M. Hue se trouve forcé par des raisons de santé de résigner ses fonctions de trésorier de la Société. M. Roger Durand a bien voulu accepter la charge de le remplacer dans ces mêmes fonctions.

La Société, par l'organe de son président, adresse à M. Hue, en même temps que ses regrets, tous ses remerciements pour sa bonne gestion pendant la durée de son mandat.

Communication d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts relative à la 15e réunion annuelle des Sociétés des Beaux-Arts des départements pour 1891. Dans cette circulaire, M. le Ministre invite les sociétaires qui auraient des Mémoires préparés en vue de cette session à les lui adresser avant le 15 mars prochain. Les présidents de ces sociétés voudront bien également faire connaître, avant le 1er mars, la liste de leurs délégués auxquels il sera adressé une carte d'invitation et une lettre de parcours.

M. le Président donne lecture de la lettre suivante de M. l'abbé Marquis, curé d'Illiers :

« Apprenant que de nouvelles revendications de Mlle de Villaret, assez peu bienveillantes pour moi, se sont produites au sein de notre honorable Société, j'ai regardé comme un devoir de vous prier respectueusement de vouloir bien donner lecture de ma réponse.

» Déjà, l'an dernier, j'ai longuement réfuté, et réduit à leur valeur, ces prétentions, en écrivant à M. de Saint-Laumer. Cette année, ce sont les lettres mêmes de Mlle de Villaret qui feront le fond de ma défense.

» Depuis l'an 1429, le nom du page de Jeanne d'Arc nous a été transmis par l'histoire, mais défiguré et méconnaissable. Mlle de Villaret lui conservait, en juillet 1889, dans une réunion archéologique à Châteaudun, la même forme, la même orthographe vicieuse.

» Seulement, par un sentiment de courtoisie littéraire, elle nous apprenait d'après une quittance (qu'elle n'avait point découverte, mais que M. Boucher de Molandon gardait en portefeuille, depuis longtemps), elle nous apprenait, dis-je, que ce page, Louis Conte, dit Minguet, était fils d'un gouverneur de Châteaudun, nommé Jean Conte. L'intention était délicate. Malheureusement nous ne pouvions accepter l'honneur qui nous était fait : jamais Châteaudun n'avait eu de gouverneur de ce nom. La vérité n'avait donc pas fait un seul pas. Et si nous eussions laissé repartir Mlle de Villaret pour Orléans, le page de Jeanne d'Arc continuerait à garder son nom d'emprunt, et jamais l'auteur n'eût eu le prétexte de ceindre son front de l'auréole d'une découverte ; Mlle de Villaret n'eût point porté, devant tous les aréopages de la science archéologique, ses bruyantes réclamations : à Orléans, où la majorité de la Commission, ayant eu vent de mes objections, lui refusa l'insertion aux Mémoires ; à Châteaudun, où le Président, instruit des faits, se contenta d'un accusé de réception : à Chartres, où une réponse péremptoire barra le passage aux revendications ; au siège de la *Voix de Notre-Dame*, je menaçai de réfuter Mlle de Villaret avec ses lettres.

» Mais l'auteur orléanais ne nous quitta point sans que je lui eusse appris le vrai nom de ce page, qu'elle veut, aujourd'hui, avoir révélé au monde. Je lui dis : « Mademoiselle, le » gouverneur de Châteaudun que vous avez en vue, c'est

» Jehan de Couttes, dit Minguet, par conséquent son fils s'ap-
» pelle Louis de Couttes. »

» Mademoiselle parut stupéfaite et ne se rendit pas sans combat. Jamais elle n'avait entendu parler de ce nom. D'abord elle me rendit justice ; car enfin, elle avait apporté une erreur et elle allait remporter la vérité. — Plus tard, se ravisant, elle convint seulement que je l'avais aidée à corriger une orthographe défecteuse, mais l'invention était bien d'elle. En réalité, une erreur énoncée par elle avait été *l'occasion* de la découverte.

» Non, Messieurs, il ne s'agit pas d'une simple question grammaticale, mais de la vérité elle-même. La veille, le page n'est qu'un enfant trouvé, sans famille, sans patrie. Le lendemain, en lui rendant son nom, on lui rend son identité, son origine, ses illustres ancêtres. Toutes les sources de l'histoire s'ouvrent pour lui. Le pays chartrain va pouvoir compter une gloire de plus, et quand il faudra défendre la mémoire de Jeanne d'Arc, c'est nous qui parlerons par la bouche de notre vaillant et fidèle compatriote. Voici ce que Mlle de Villaret m'écrivait dès le 1er août 1889, au lendemain de la fameuse séance : elle vient de lire le P. Hubert et le P. Anselme : « J'y ai vu la confirmation de ce que vous m'avez fait
» l'honneur de me dire, et, *grâce à vous*, le petit page de
» Jeanne d'Arc va recouvrer son véritable nom. » Au 1er décembre 1889, paraissait la notice de ce même page dans la *Voix de Notre-Dame*, longtemps avant le travail de Mademoiselle, dont je n'ai pu profiter. Immédiatement, j'envoyai le numéro à M. le Président de la Société d'Orléans et à Mlle de Villaret.

» Voici en quels termes elle me remercie de l'envoi :
« Grâce à vous, Monsieur le Curé, ce personnage va reprendre
» dans l'entourage de la Pucelle, son nom véritable : car
» *jusqu'à ce jour*, son identité avait été totalement méconnue.
» Il est quelquefois désagréable de passer pour un autre,
» mais c'est encore pire, quand cet autre n'est rien. »

» Eh bien, Messieurs, je remercie mon défenseur. Jamais ma défense n'eût été aussi éloquente que sur ses lèvres. La notice de Mlle de Villaret, lorsqu'elle parut sous sa forme définitive, me plongea dans l'admiration et l'étonnement : Dans l'admiration, car c'est un magnifique déploiement d'érudition : dans l'étonnement, car au moment où se préparait

cette longue étude, qui suppose tant de recherches, je savais, par elle, qu'elle était de nouveau menacée de perdre la vue et venait de subir deux opérations. Or, il est assez difficile, dans ces conditions, d'aller compulser tant de portefeuilles et de manuscrits à la Bibliothèque nationale. Parmi ces manuscrits, le seul Prieur de Mondonville est capable de fatiguer et même de défier les meilleurs yeux. En parcourant ce luxe de mentions historiques, ce relevé si érudit des généalogies et des montres militaires, je crus reconnaître une main de maître. Mademoiselle, je le savais, avait des amis aussi illustres que dévoués et généreux. On y énumère de nombreux ancêtres du page ; et cependant, rien n'a été ajouté à sa simple histoire que j'ai esquissée.

» C'est bien à Nouvion-le-Comte, à lui échu par héritage et accord de famille; qu'il a vécu. Il a possédé conjointement Neuville où était né Charles Lemercier, si célèbre sous Charles VI. C'est la seconde fille de ce Lemercier qu'épousa Jean de Couttes. Le page, devenu pannetier du Roi, mourut à Nouvion vers 1491. — Malgré la richesse de son travail, Mlle de Villaret s'avance trop en parlant de l'origine orléanaise de Louis de Couttes. Il est chartrain par sa famille. C'est une erreur de dire que Florent d'Illiers est le chef de la famille de ce nom : c'est, au contraire, un des derniers anneaux de la ligne directe. C'est une autre erreur de prétendre que le gouverneur de Blois, après 1429, est le fils de Jean de Couttes. — Il n'avait que 14 ans. — C'est le père lui-même qui y fit son testament. Il mourut après 1446. Sa femme était morte en 1447.

» Je termine, Messieurs, en vous priant d'excuser la longueur de cette lettre. Le pauvre page a été 450 ans sans avoir la propriété de son nom, et moi, si je n'eusse été contraint de défendre l'honneur de cette Société, en défendant l'honneur d'un de ses plus anciens membres, je courais le risque de perdre la propriété de mon humble découverte. »

M. Merlet lit un travail de M. René Merlet relatif aux monnaies au type chartrain. — Ce travail est renvoyé à la Commission de publication.

M. l'abbé Sainsot est invité à donner lecture de sa Revue de l'année 1890.

1° ARCHÉOLOGIE

L'archéologie proprement dite ne fournira pas la matière d'une seule ligne à la Chronique de l'année qui vient de finir. Il y aurait probablement comme toujours quelques faits à signaler, quelques détails à enregistrer; mais comme on n'a point pris la peine de les communiquer au chroniqueur, il est réduit à porter à cet article le mot *Néant*.

La numismatique ne sera pas plus féconde. Nous aurons pourtant à noter une indication très sommaire du Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais qui signale des médailles recueillies à Janville (Tome IX, p. 296.). — A ce sujet, il ne serait peut-être pas hors de propos d'examiner s'il n'y aurait rien à faire pour arrêter le courant qui emporte loin de Chartres les richesses archéologiques arrachées à notre sol beauceron. Les Sociétés voisines d'Orléans, de Châteaudun, de Vendôme s'enrichissent constamment de ces dépouilles qui sembleraient nous appartenir par droit d'origine. Assurément nous ne devons point être jaloux de voir leurs trésors se grossir, leurs collections se compléter sans cesse; mais il nous est permis de souhaiter que ce ne soit point à notre détriment.

Les possesseurs de ces objets, dira-t-on, sont bien libres de les porter où bon leur semble. — C'est un droit qu'on ne songe point à leur contester; mais on peut bien se demander par quelle singulière anomalie ceux qui viennent à Chartres pour toute autre chose, ceux qui ont à Chartres leurs affaires, leurs intérêts, leurs habitudes, s'en vont porter autre part leurs bonnes aubaines et alimenter de leurs trouvailles des musées qu'ils n'auront jamais occasion de visiter.

Les champs d'exploration sont devenus rares; mais il doit rester encore quelques épaves du passé dans ce sol de la Beauce qui a été foulé aux pieds par tant de générations, avant d'être cultivé par la nôtre. Ne laissons pas ces derniers débris s'en aller au loin; faisons savoir que nous les recevrons avec reconnaissance et que nous les considérons comme faisant partie de l'héritage que nous ont légué nos ancêtres. Nous avons maintenant pour les recevoir un local vraiment archéologique; garnissons de vieilles pierres, de vieilles monnaies, de vieilles armures, les flancs de notre vieille Porte Guillaume, c'est l'ameublement le plus convenable que nous puissions lui donner.

2° HISTOIRE

Louis de France, duc d'Orléans. — Un des comtes de Dunois, Louis d'Orléans, la victime de la haine de Jean-Sans-Peur et le père du célèbre bâtard de Dunois, a été l'objet d'un savant travail de la part d'un jeune érudit orléanais, M. Eugène Jarry. L'auteur s'est proposé de réhabiliter la mémoire d'un prince qu'on nous avait montré jusqu'à ce jour insouciant et incapable de s'appliquer à des choses sérieuses; il

a pleinement réussi, et il a prouvé, pièces en main, que ce prince faisait honneur à son nom par son caractère comme par l'ensemble de sa vie. Ainsi en a jugé l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres qui a accordé à ce travail la première médaille au Concours de l'année 1889.

Le Page de Jeanne d'Arc. — Un de nos confrères, qui s'est déjà signalé par des découvertes précieuses pour l'histoire locale, M. l'abbé Marquis, vient de revendiquer pour le pays chartrain un nom qui pour n'être pas des plus illustres n'est pourtant pas sans gloire. Il s'agit du page qui, depuis Chinon, accompagna Jeanne d'Arc jusqu'à Reims et à Compiègne, dans la brillante chevauchée dont le résultat fut de rendre la France à son roi. Louis de Coutes, surnommé Minguet ou Immerguet, eut cet honneur de combattre toujours aux côtés de la Pucelle d'Orléans; aussi son nom est plus d'une fois cité par l'histoire qui l'a parfois défiguré. Or ce fidèle compagnon de Jeanne d'Arc appartient à une famille essentiellement chartraine, à la famille des de Coutes, seigneurs de Fresnay-le-Gilmert. C'est ce qu'établit savamment notre confrère dans une notice reproduite par la *Voix de Notre-Dame* et qui aurait pu figurer avantageusement dans nos Bulletins. Le moins que nous puissions faire est d'y consigner ce fait désormais acquis à notre histoire locale; il nous est trop glorieux pour que nous n'accueillions pas avec reconnaissance une rectification si légitime, dont il faut rapporter un peu l'honneur à Mlle de Villaret, car c'est un de ses articles qui a mis M. l'abbé Marquis sur la voie par laquelle il est parvenu à reconstituer la généalogie de l'illustre page.

DREUX. — La célèbre bataille qui se livra dans le voisinage de Dreux en 1562 vient d'être racontée encore une fois, mais nous ne croyons pas qu'elle l'ait été avec des détails plus complets que ceux qui nous sont connus. Son nouvel historien, P. Louisy, lui a donné place dans un bel ouvrage qu'il vient de publier sous le titre : *Les Grandes Batailles : France 1066-1745* (in-8°, 192 p., 46 grav. — Paris, Firmin Didot, 1889).

DUC D'ÉPERNON. — M. le Marquis de Dampierre a publié cette année les Tables du remarquable ouvrage qu'il a consacré au duc d'Épernon.

SULLY. — Ceux de nos écrivains qui ont pour objectif la politique et l'économie sociale aiment à demander aux hommes d'État du temps passé des enseignements dont ils cherchent à faire profiter la génération présente. Un publiciste, M. Joseph Chailley, vient d'étudier à ce point de vue le grand ministre d'Henri IV, dans un ouvrage qu'il intitule : *Sully : Économies royales*. (in-32, 220 p. — Paris, Guillaumin, 1889).

Puisque nous parlons de Sully, signalons aussi l'article qui a paru dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne* (Tome VIII, p. 278), sous ce titre qui en indique bien le sujet : *Le château de Villebon et Sully*. L'auteur, M. l'abbé Godet, curé du Pas-Saint-Laumer, nous donne du vieux manoir de Sully un historique, très succinct jusqu'à la fin du XIVe siècle, mais beaucoup plus complet en s'approchant de nos jours. On voit se succéder comme seigneurs

de Villebon les Montdoucet, les d'Estouteville, les Béthune, les l'Aubespine, et enfin, au commencement de notre siècle, les Pontoi-Pontcarré. On ne sera pas surpris que parmi ces illustres châtelains la part du lion ait été faite à Sully; car c'est à cet illustre homme d'État que Villebon doit sa gloire et son principal intérêt. Tout ce qui peut faire revivre Sully par le souvenir a eté recueilli dans Villebon avec un respect presque religieux, et l'auteur de cette notice nous en donne la description avec complaisance. En le félicitant de ses recherches consciencieuses sur Villebon, nous serions tenté de lui reprocher d'avoir dérobé à notre Société un travail qui semblait devoir lui appartenir. Il nous dit, il est vrai, que cette antique seigneurie appartenait au Perche; mais si la Société archéologique de l'Orne peut revendiquer pour elle le Perche Ornais, elle ne doit point avoir la prétention d'étendre sa juridiction sur tout l'ancien Perche, car elle empiéterait ainsi sur les droits non contestables de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Mme DE MAINTENON. — Malgré les études nombreuses qu'elle a inspirées depuis quelques années, la royale éducatrice continue d'attirer l'attention des écrivains. On retrouve sans cesse son nom dans les publications qui s'occupent spécialement d'éducation; de plus elle est de temps a autre le sujet de quelque volume que se dispute le monde lettré. Cette année nous a ainsi donné : *Madame de Maintenon dans le monde et à Saint-Cyr*, par P. Jaquinot.

CAHIERS DE DOLÉANCES EN 1789. — Le centenaire de la *grande année* a provoqué de toutes parts des études sur les origines de la Révolution, sur le mouvement qui a précédé l'explosion de la catastrophe révolutionnaire, sur les idées qui ont préparé et provoqué l'apparition de ce qu'on a appelé la Charte de la Liberté, la Déclaration des droits de l'homme. C'est surtout dans les cahiers de doléances qu'on a cherché à connaître quelles étaient alors les aspirations des trois Ordres qui embrassaient l'ensemble des citoyens français. C'était en effet une des sources, et peut-être la plus sûre, où l'on pouvait puiser des notions vraies sur une époque dont on nous a souvent présenté des tableaux peu ressemblants. Nous n'avons point a constater le résultat de ces travaux, nous dirons pourtant qu'ils ont souvent amené à des conclusions inattendues, à celle-ci par exemple : que les cahiers de doléances en général n'ont pu servir de base aux *grands principes de 89* qu'en faisant violence aux termes dans lesquels ils étaient exprimés et en dénaturant les désirs et les aspirations qu'ils manifestaient.

Fidèle à ses habitudes de calme et de somnolence, le pays chartrain s'est tenu en dehors de ce mouvement. Le centenaire n'y a pas, que nous sachions, fait surgir la publication même la plus anodine. Heureusement on n'a pas imité notre indifférence dans la région à laquelle nous appartenons. M. L. Duval, archiviste du département de l'Orne, a publié les *Cahiers de doléances du Tiers-État des paroisses de la châtellenie de Morlagne et annexes aux cahiers du Perche, 1789*. Le Bulletin de la Société archéologique de l'Orne a donné un compte

rendu de ce travail dans sa troisième livraison de l'année dernière. T. VIII, p. 389.

MARCEAU. — Parmi les solennités qu'on avait imaginées pour donner du prestige au Centenaire, celle qu'on regardait comme la plus importante, celle qui d'ailleurs avait un cachet plus *analogue à la circonstance*, — pour me servir d'une expression empruntée au vocabulaire de 89, — c'était la translation au Panthéon des cendres de trois grands hommes de la République, Marceau, Hoche et Carnot. La famille du général Hoche a décliné cet honneur pour son illustre ancêtre [1]; mais les cendres de Carnot, et celles de Marceau, notre concitoyen, ont été panthéonées ou panthéonisées, car tels sont les deux termes dont la création a paru nécessitée par la circonstance. Les Chartrains, et plusieurs autres avec eux, avaient émis des doutes sur l'existence des cendres de Marceau. On s'est rappelé que Sergent, dans une Notice qu'il appelle *historique*, parle de cendres du général envoyées par Bernadotte à Émira Marceau en 1798, et plus tard déposées dans le tombeau de cette sœur dévouée de notre concitoyen. On savait que ce tombeau était à Nice, il fut facile de le trouver. Il fut ouvert et on trouva l'urne mentionnée par Sergent. Un député de Chartres, historien de son vaillant compatriote, M. Noël Parfait, fut délégué par le Gouvernement pour aller chercher cette urne, et elle figura dans le cortège triomphal organisé à cette occasion. Un journal de notre localité dit à ce sujet que Sergent étant sujet à caution, excepté ceux qui voulaient avoir des cendres de Marceau, personne ne croit à leur existence. Nous ne voyons aucun mal à laisser cette croyance à ceux qui la regardent comme fondée ; et nous sommes certain que personne ne nous contredira quand nous disons que Marceau mérite bien d'être honoré par la France qu'il a si brillamment servie. Cette fête a appelé de nouveau l'attention sur lui et il n'y a eu qu'une voix pour louer le caractère chevaleresque et la noble conduite du jeune général dont le nom restera éminemment populaire. — La cérémonie a inspiré une chanson intitulée : *Marceau, Carnot, Baudin au Panthéon*, 27 juillet, 1889, in-4°. Bigot. Paris.

3° BEAUX-ARTS ET LITTÉRATURE

Cette partie est aussi peu féconde cette année.

Les *Mémoires des Antiquaires de France* signalent Jehan de Bonneval, orfèvre, bourgeois d'Orléans, comme l'auteur du tombeau du pape Clément V à Uzeste. Il nous est permis de voir dans cet artiste du moyen âge un compatriote; car il est très présumable que c'est à notre petite ville de Bonneval qu'il doit son nom.

[1] On a joint aux cendres refroidies depuis tantôt un siècle les cendres plus nouvelles de Baudin, un héros de 48; de cette manière la cérémonie a eu la triade sans laquelle elle aurait paru manquer d'ampleur.

La gravure a reproduit cette année les traits de deux personnages chartrains que la mort nous a enlevés récemment. C'est, d'abord, Mgr Regnault, notre vénérable Évêque, dont on a édité à nouveau le beau portrait dessiné par Napier. Une réduction de cette gravure permet aux plus modestes de ses diocésains de conserver le souvenir de cette figure, toujours si digne et si majestueuse.

Une eau-forte, que l'auteur a signée seulement de son initiale (G), montrera à nos neveux la vénérable et douce figure d'un prêtre qui a édifié Chartres pendant plus d'un demi-siècle, M. l'abbé Dallier, décédé en 1888, chanoine de Notre-Dame de Chartres. Il ne nous appartient point de juger le mérite de cette œuvre, mais il nous sera permis de dire que la figure n'est pas tout à fait celle que nous avons connue dans les années dernières. L'auteur s'est sans doute inspiré d'un portrait fait avant que M. Dallier eût atteint les extrêmes limites de la vieillesse; pourtant les principaux traits du visage et la pose donnée au personnage permettent de reconnaître facilement le prêtre dont nous aimons à nous rappeler l'aimable gravité.

Quoiqu'il eût pu être opportunément consigné dans la partie historique, nous plaçons ici un petit fait tout récent qui intéresse notre Société.

Dans sa séance du 17 janvier 1890, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a reçu un travail qui a été lu dans une de nos séances, sous ce titre : *La famille chartraine Chardonel, en latin Cardinalis, et les Vitraux de la chapelle du Pilier dans la Cathédrale de Chartres*. Ce travail a été présenté par M. l'abbé Duchesne dans les termes suivants : « Dans notre séance du 8 février dernier, M. de Mély donnait lecture d'un mémoire d'après lequel un des vitraux les plus anciens de la Cathédrale de Chartres devait être attribué à un cardinal Étienne, archevêque de Strigonie ou Gran, en Hongrie. Le principal argument de cette attribution était une inscription qui figure sur le vitrail et qui est ainsi conçue : *Stephanvs Cardinalis dedit hanc vitream*.

» M. l'abbé Clerval, un jeune prêtre très laborieux et déjà connu par plusieurs travaux sur le moyen âge chartrain, a repris l'étude de cette inscription et du vitrail lui-même. Il est parvenu à démontrer que le mot *Cardinalis* ne doit pas être considéré ici comme titre ecclésiastique, mais comme un nom propre. C'est la forme latinisée du nom d'une famille Chardonel, dont plusieurs membres figurent, au treizième siècle, parmi les dignitaires ou les bienfaiteurs de l'église de Chartres. Le donataire du vitrail, *Stephanus Cardinalis* ou Étienne Chardonel, fit partie du Chapitre de Paris. Il est nommé dans une charte de Notre-Dame, datée du mois de janvier 1249. »

Nous espérons que notre jeune confrère tirera encore du riche trésor de nos vieilles chartes d'autres études de même valeur, qui, après nous avoir intéressés et charmés, seront dignes d'occuper l'attention de la docte assemblée.

1° NÉCROLOGIE

La mort a fait cette année d'assez nombreuses victimes parmi nos notabilités chartraines; aussi la partie nécrologique n'aura jamais été plus chargée.

FEUGÈRE DES FORTS (Émile). — Un statuaire de grand mérite, M. Feugère des Forts, propriétaire au château des Forts, commune de Nonvilliers, est mort à Paris, le 16 mars 1889. Des médailles ont récompensé les œuvres qu'il a présentées au Salon en 1864 et 1866 et à l'Exposition universelle de 1867. Une longue maladie est venue trop tôt paralyser son ciseau et entraver sa carrière artistique; il ne travaillait plus depuis quelques années déjà, lorsque la mort l'a frappé.

REVERDY (Henri). — M. Reverdy, ancien juge de paix à Nogent-le-Roi, mort à Paris au commencement de l'année, a été inhumé dans cette petite ville à laquelle le rattachaient de doux souvenirs. Il a publié deux petits volumes de droit. 1° *Méthode élémentaire de droit usuel,* pour l'étude pratique des actes de la vie civile. 2° *Les Testaments, traité pratique, etc.*, in-12, 82 p. — Paris, Lahure, 1879.

PIÉBOURG (Edmond). — M. Piébourg, né à Chartres, professa le droit avec une rare distinction à Douai. Sa modestie seule l'a empêché de publier son cours de doctorat que ses élèves et ses collègues eux-mêmes auraient été heureux de placer parmi les ouvrages qui font autorité en matière de jurisprudence. Il est mort à Bayonne, où il prenait quelques jours de vacances, le 26 avril 1889. Il est venu reposer au milieu des siens, dans cette ville de Chartres où il comptait tant d'amis. On peut lire dans le *Journal de Chartres* du 2 mai le récit de ses obsèques et les discours prononcés en cette circonstance. La mort l'a arrêté au début d'une carrière qui promettait d'être glorieuse; il n'avait que 38 ans.

L'ABBÉ HÉNAULT (Adrien). — Le clergé chartrain a perdu cette année un prêtre qui lui faisait le plus grand honneur par son érudition, ses talents littéraires et ses connaissances artistiques. Modeste par nature et plus encore par vertu, il a vécu sans bruit, s'effaçant le plus possible, et sa mort n'a eu aucun retentissement. Les principaux journaux de notre ville, le *Journal de Chartres*, le *Courrier d'Eure-et-Loir*, la *Voix de Notre-Dame de Chartres* ont rendu hommage à son mérite dans un article nécrologique fort élogieux; puis le silence s'est fait sur cet humble prêtre qu'on pouvait cependant ranger parmi les illustrations chartraines du siècle qui va finir. Les lignes qui lui sont consacrées ici n'ont point la prétention de rendre à la mémoire de M. l'abbé Hénault toute la justice qui lui appartient; elles sont destinées seulement à conserver le souvenir d'un nom qui a figuré tant de fois et si honorablement dans les procès-verbaux de nos séances.

Né à la ferme de la Motte, commune de Bazoches-en-Dunois (1828),

Adrien Hénault vint de bonne heure à Chartres pour y faire ses études ecclésiastiques dans les séminaires diocésains. Ses contemporains du Petit séminaire de Saint-Cheron se rappellent avec plaisir les gracieuses compositions qui sortaient de la plume du jeune humaniste. Devenu prêtre, il fut d'abord vicaire de Cloyes (1851), puis curé de Flacey et enfin curé de Lucé (1856). Le voisinage de Chartres lui permit de satisfaire ses goûts littéraires et ce fut seulement alors qu'il entra dans sa voie et montra ce qu'il y avait de ressources dans son esprit.

Avec l'année 1857 commençait à Chartres la publication d'un modeste journal mensuel, qui, après trente ans d'existence, vient de se transformer et de se faire hebdomadaire, tout en gardant son nom primitif de *Voix de Notre-Dame de Chartres*. Le prêtre qui conçut l'idée de cette publication aurait peut-être hésité à en entreprendre l'exécution, s'il n'avait pas eu sous la main celui sur lequel devait retomber la plus lourde part de la tâche. Mais il connaissait les aptitudes du jeune curé de Lucé, et il ne doutait point de sa bonne volonté; il le mit donc à l'œuvre avec confiance. Le premier numéro de la *Voix de Notre-Dame de Chartres* est sorti en entier de la plume féconde de M. l'abbé Hénault et les numéros suivants contiennent, comme article de fond, un fragment d'un long travail ayant pour titre : *Entretiens archéologiques, historiques et religieux sur Notre-Dame de Chartres.*

Ce modeste titre ne laisse pas deviner tout ce qu'il y a de vraie science, de considérations profondes tant au point de vue religieux qu'au point de vue philosophique, d'aperçus ingénieux, d'observations sagaces dans ces pages qui ont fait la fortune de la petite feuille chartraine. Il poursuivit cette étude si intéressante jusqu'au mois de mars 1859. La *Voix de Notre-Dame* était alors solidement établie et elle pouvait se passer d'un concours qui lui avait été si utile à ses débuts. Toutefois s'il ne collabora plus à ce journal d'une manière suivie, il ne laissa pas de lui envoyer de temps à autre des articles, toujours appréciés des lecteurs, sur l'ornementation des églises, les cérémonies extraordinaires de l'église cathédrale, la bibliographie religieuse, ou sur tout autre sujet qui attirait son attention.

Notre confrère était alors dans le plein épanouissement de ses facultés intellectuelles; aussi quelques pages de prose ne suffisaient pas à épuiser la surabondance de sève qui circulait dans cet esprit si actif. Il fonda donc, sous le nom de *Messager de la Beauce et du Perche* (1858), un journal destiné à donner les nouvelles locales, quelques nouvelles politiques, mais surtout des variétés sur des sujets artistiques, historiques et littéraires. Son talent d'écrivain s'y donna carrière et les plus fins gourmets en littérature se délectaient des articles sérieux ou humoristiques qui paraissaient sous sa signature ou sous les pseudonymes qu'il employa quelquefois. Des plumes amies lui prêtèrent souvent un concours précieux, et on a pu dire de cette petite feuille qu'elle renfermait autant d'esprit, malgré son format restreint, que les journaux de la plus vaste envergure.

Le journal défunt se survécut à lui-même dans un humble almanach qui perpétue son nom.

Si minime que puisse paraître l'importance d'un almanach, il faut convenir que quand, comme celui-ci, il parvient à dépasser le tirage de 25,000 exemplaires, il doit avoir des qualités qui le recommandent à l'attention du lecteur. Le *Messager de la Beauce et du Perche* en effet a tout ce qu'il faut pour se faire bien accueillir par ceux auxquels il a mission de porter de bonnes et saines vérités. Son ton est simple et familier sans jamais devenir grossier ni trivial. Il a de bonnes histoires pour intéresser, de gais propos pour faire rire, de sages conseils pour moraliser, et, pour faire passer le tout, des dessins pleins de naturel et de finesse sous leur forme primitive. Il n'est pas étonnant qu'avec de tels éléments de succès ce petit conteur chartrain ait conquis une place distinguée parmi les publications de même genre. Il y a plusieurs années déjà, un académicien qui était avant tout un fin lettré, M. Nisard, parlant de publications populaires, citait notre *Messager* comme un modèle du genre.

Ce n'est point, on le pense bien, dans un humble almanach que M. l'abbé Hénault a donné sa mesure. Entre temps il a écrit des mémoires, des rapports, des études artistiques ou historiques, des travaux de divers genres qui nous ont révélé quelle somme de connaissances il avait acquises dans les laborieux loisirs de son presbytère de Lucé. L'archéologie surtout avait pour lui une grande attraction ; il avait dans la Cathédrale de Chartres un sujet d'études inépuisable et comme il avait le bonheur d'être en rapports constants avec cet incomparable maître qui s'appelait le Dr Paul Durand, il ne tarda pas à avoir une connaissance assez approfondie de cette science dont le domaine est si étendu.

La peinture et le dessin qu'il avait toujours cultivés avec succès lui furent d'un grand secours pour tirer parti de ses connaissances archéologiques. Toujours heureux de faire plaisir, il se mettait avec empressement à la disposition de ceux de ses confrères qui voulaient restaurer leur église, retoucher un tableau, décorer une statue.

La Société archéologique a fait bien des fois appel à ses connaissances, et en parcourant nos Procès-verbaux on remarquera facilement qu'on avait toujours recours à lui quand il s'agissait de visiter une église, de reconnaître l'âge d'un monument, de constater la découverte de quelque peinture murale, etc.

L'église Notre-Dame, qui lui avait servi à pénétrer les secrets de l'archéologie, ne fut pas la dernière à recevoir des preuves de son talent et des connaissances spéciales qu'il avait acquises. Il collabora avec M. Paul Durand à la décoration des murailles de la crypte et les derniers travaux ont été exécutés entièrement sous sa direction.

C'est dans les dernières années de sa vie seulement que M. l'abbé Hénault a révélé toute sa valeur, en publiant l'ouvrage qui restera son plus beau titre de gloire. Dans sa modestie il ne croyait pas avoir les aptitudes nécessaires pour entreprendre un travail de quelque importance, et il a fallu pour ainsi dire qu'on lui fît une obligation de mettre la main à l'œuvre pour qu'il connût ce dont il était capable.

Monseigneur Regnault ayant appris que le savant abbé Faillon, prêtre de Saint-Sulpice, avait laissé des notes intéressantes sur les

origines du diocèse de Chartres, eut recours à M. l'abbé Hénault, comme au prêtre de son diocèse qui pouvait tirer le meilleur parti de ces précieux documents. Celui-ci accepta avec plaisir la mission dont l'honorait son Évêque. Il alla compulser les papiers du laborieux Sulpicien ; mais, faute d'avoir la clef qui aurait rendu ces notes intelligibles, il n'y trouva point ce qu'il cherchait. En revanche il puisa dans cette étude une conviction profonde de l'origine apostolique des Églises de la Gaule; il se passionna pour une question dans laquelle il voyait engagé l'honneur de la France chrétienne. il fit des recherches consciencieuses pour se confirmer dans sa croyance, et il consigna le résultat de ses travaux dans un ouvrage qu'il intitula : *Origines chrétiennes de la Gaule Celtique. — Recherches historiques sur la fondation de l'Eglise de Chartres et des Eglises de Sens, de Troyes et d'Orléans, suivies d'un appendice sur la Vierge druidique* [1].

Les comptes-rendus les plus élogieux ont accueilli ce livre, qui a aussi suscité des contradictions, comme il arrive toujours quand il s'agit de questions controversées. Mais les adversaires eux-mêmes ont rendu hommage aux consciencieuses recherches de l'auteur, et désormais quand on reprend le débat, on se croit obligé de tenir compte de plusieurs des observations faites par M. l'abbé Hénault. La Société archéologique de l'Orléanais a accordé à cet ouvrage une récompense honorifique que l'auteur n'avait pas sollicitée.

A côté de l'écrivain et du savant, il y a toujours eu dans M. l'abbé Hénault le saint prêtre. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait sanctifié ses deux dernières années par une admirable résignation au milieu des souffrances de la maladie qui l'a consumé cruellement et lentement. Il s'est éteint le 7 avril 1889, à l'âge de 61 ans.

MONSEIGNEUR REGNAULT, évêque de Chartres. – Une perte plus sensible encore que la précédente est venue cette année plonger dans le deuil l'Église de Chartres. Son vénérable Évêque a succombé sous le poids des années le samedi 3 août 1889. Presque tous les journaux religieux de France et nos feuilles locales ont donné un résumé de cette vie si éminemment pastorale. Un prêtre du diocèse de Chartres, membre de notre Société, M. l'abbé Provost, l'a racontée plus au long dans une intéressante *Notice sur Monseigneur Regnault, évêque de Chartres*. Il serait superflu de redire ici ce que d'autres ont dit déjà beaucoup mieux que je ne saurais le faire. Il me semble donc que, pour honorer comme il convient la mémoire de cet auguste personnage, qui fut un de nos membres honoraires, il suffira de donner ici la nomenclature des principaux événements de sa longue carrière, en insistant particulièrement sur ceux qui pourraient avoir plus d'intérêt pour notre Société.

Né à Charleville (Ardennes) le 21 février 1800, Monseigneur Louis-Eugène Regnault fit ses études ecclésiastiques au séminaire de Saint-Sulpice et reçut l'onction sacerdotale des mains de Mgr de Quélen, archevêque de Paris, le 20 mai 1826. Il fut successivement vicaire de

[1] Chartres, Petrot-Garnier, 1884. — Paris, Bray et Retaux.

Charleville, curé de Belair, aumônier des Dames des Sacrés-Cœurs et enfin curé de sa paroisse natale.

Mgr de Montals, presque octogénaire, ayant manifesté le désir d'avoir un coadjuteur, les Directeurs du Séminaire de Saint-Sulpice lui désignèrent M. l'abbé Regnault comme réunissant toutes les qualités qu'il pouvait désirer dans son futur successeur. Mgr Regnault fut donc préconisé le 15 mars 1852 Évêque d'Euménie *in partibus infidelium*, et sacré à Reims le 15 mai suivant. Mgr de Montals ayant donné sa démission, il prit possession du siège épiscopal de Chartres le 8 janvier 1853, et il l'occupa seul pendant 36 ans.

Son épiscopat laissera des traces ineffaçables dans le diocèse de Chartres, car son esprit méthodique et organisateur a maintenu ou établi la discipline dans le clergé, l'ordre dans l'administration, la régularité dans les communautés religieuses, la décence dans les églises. Il a créé une pépinière de vocations sacerdotales en fondant l'Œuvre des clercs de Notre-Dame, plus connue sous le nom de Maîtrise de Notre-Dame de Chartres; il a fondé le Petit Séminaire de Nogent-le-Rotrou, agrandi et en partie reconstruit le Petit Séminaire de Saint-Cheron, favorisé le développement de l'Institution Notre-Dame pour l'éducation de la jeunesse, institué les Sœurs de Notre-Dame qui sont surtout destinées aux écoles des campagnes, restauré la Crypte de la Cathédrale de Chartres, l'église Sainte-Foy, la chapelle Saint-Eman. Grâce à ses démarches la liturgie romaine a été rétablie dans le diocèse de Chartres; et à ce sujet il a publié une lettre pastorale qui prouve que l'histoire de son Eglise avait été de sa part l'objet d'une étude attentive. Il s'intéressait d'ailleurs aux choses du passé et, presque au début de son épiscopat, il avait adressé à tous les curés du diocèse un questionnaire très précis où il demandait des renseignements sur l'architecture des églises, les objets religieux ayant quelques valeur, les patrons, les pèlerinages, etc. Un grand nombre de ces questionnaires furent remplis consciencieusement, et leur collection est conservée aux Archives de l'Évêché comme une source précieuse de renseignements paroissiaux.

L'année qui suivit la guerre de 1870-1871, il envoya encore un questionnaire sur les faits et incidents qui s'étaient produits dans chaque paroisse. Les réponses qui furent faites ne contiennent peut-être pas autant de chiffres que les rapports des maires sur le même sujet; mais elles renferment des détails intéressants, et on devra les consulter, si un jour on veut écrire l'histoire de cette année fatale dans notre département.

En restaurant la galerie qui fait communiquer l'Évêché avec la Cathédrale, il y a fait inscrire les noms des évêques ses prédécesseurs avec la date de leur épiscopat. C'est à son instigation que la restauration de la crypte a été entreprise et il a encouragé les artistes à donner à leurs travaux le cachet historique qu'on y admire.

Si Mgr Regnault ne fut pas un orateur dans le sens qu'on donne habituellement à cette expression, cependant on l'écoutait avec plaisir. Sa parole, écrite ou parlée, était simple, claire, apostolique. Plusieurs de ses Lettres pastorales ont la précision de petits traités de théologie,

et l'une d'elles sur la Foi a eu l'honneur d'être reproduite parmi les chefs-d'œuvre des orateurs sacrés dans la collection de l'abbé Migne.

Son amour pour l'enfance et la jeunesse lui a inspiré plusieurs écrits qui font honneur au zèle de l'Évêque autant qu'au cœur du père spirituel. Il a été un défenseur intrépide du pouvoir temporel et des droits du Souverain Pontife, ce qui lui valut sous l'empire l'honneur d'être déféré en Conseil d'État.

Mgr Regnault fut surtout un administrateur, et jusqu'à ses dernières années il régla seul les affaires de son diocèse; aussi a-t-il bien mérité l'éloge que lui donne l'inscription gravée sur le marbre de son tombeau : « Il a gouverné avec force et douceur l'Église confiée à ses soins. »

5° BIBLIOGRAPHIE

Anonyme. — *Cantiques de la paroisse de Notre-Dame de Chartres*, pour la Réunion du Rosaire. — In-8°, 4 p. (s. l. n. d.)

Anonyme. — *Guide du servant de messe.* — Petit in-8°, 2 p. — Chartres, Milan.

Anonyme. — *Mes croyances et le credo d'un libre penseur*, par L.....r, de Chartres. — Chartres, Milan, 1888.

Anonyme. — *Office de l'Immaculée Conception de la Sainte-Vierge.* — In-32, 24 p. — Chartres, Milan. 1889.

Anonyme. — *Quinze ans!* (Poésies par S. V. et H. D.). — In-8°, 8 p. — Chartres, Milan, 1888.

Anonyme. — *Rapport sur l'Œuvre des Sœurs de Notre-Dame de Chartres en 1888.* — In-12, 11 p. — Chartres, Milan, 1889.

Ami du Foyer. — Almanach pour la Beauce et le Perche, année 1890.

Astrologue de la Beauce et du Perche pour l'année 1890.

Ayen (duc d'). — *Revenu, salaire et capital; leur solidarité.* — Paris, Ernest Leroux, 1889.

Boutisseau (H.). — *La viande du soldat et le commerce de la boucherie.* — Chez Ruelle, à Nogent-le-Roi.

Clerval (abbé). — *Enseignement des arts libéraux à Chartres et à Paris dans la première moitié du XIIe siècle*, d'après l'Heptateuchon de Thierry, de Chartres. — In-8°, 24 p. — Paris.

— *Deux manuscrits de Toulouse.* — In-8°, 23 p. — Chartres.

Courtois (Jules). — *Petit Atlas élémentaire du département d'Eure-et-Loir.*

Coudray-Maunier. — *Le Lycée.*

Duras (comtesse de), née de Noailles. — *Journal des prisons de mon père, de ma mère et des miennes*, 2e édition. — Paris, Plon et Nourrit, 1889.

Gillard (Dr Gabriel). — *Lettre d'un curé de Châteaudun et de son frère.* — (Extrait du Bulletin de la Société Dunoise.)

HULST (Mgr d'). — *La science au Congrès catholique.* — Discours prononcé à l'assemblée des Catholiques à Paris, le 17 mai 1889.

— Discours prononcé à la distribution des prix de l'Institution Notre-Dame le 31 juillet 1889. — In-8°, 12 p. — Chartres, impr. Durand.

— *Vie de Just de Bretennières*, missionnaire apostolique martyrisé en Corée (1866). — In-8° jésus. — Paris, Poussielgue frères, 1889.

JOSEPH (R. P.) de Dreux, capucin. — *Courtes méditations ascétiques pour tous les jours de l'année.* Ouvrage inédit du XVII° siècle, revu et publié par le R. P. Salvator de Bois-Hubert, capucin. — In-18 jésus. — Paris, Poussielgue frères, 1889.

LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène). — *La date de la crypte de Saint-Médard de Soissons.*

MARCHÉVILLE (de). — *Une pièce d'or inédite de Raymond IV*, prince d'Orange, 1889. (Extrait de l'Annuaire de la Société française de numismatique.) — *Le denier d'or à la Reine, 1889.* (Extrait de la Revue numismatique, 4° trimestre.)

MÉLY (Fernand de). — *Le Cardinal Étienne de Vancza.* — In-8°, 8 p.

— *La Table d'or de D. Pèdre de Castille.* — Grand in-8°, 26 p. avec figures. — Paris, Picard.

— *Jehan Soulas au Louvre et à la Cathédrale de Chartres.* — In-4°, 4 p. — Paris, Plon et Cie, 1889.

MERLET. — *Comptes de l'Œuvre de la Cathédrale de Chartres en 1415-1416.* — In-8°, 64 p. — Paris, Ern. Leroux, 1889.

Messager de la Beauce et du Perche. — Almanach pour 1890.

NOAILLES (Anne-Paule-Dominique de), marquise de Montagu, nouvelle édition. — In-8°, 366 p. — Paris, Plon et Nourrit, 1889.

NOAILLES (duc de). — *Cent ans de République aux États-Unis.* — 2 vol. in-8°. — Paris, Calmann-Lévy, 1889.

PIE (cardinal). — *La Vierge Marie.* — In-8°. — Paris, Oudin, 1889.

PROVOST (abbé). — *Notice sur Monseigneur Regnault, évêque de Chartres.* — In-8°, 130 p. — Chartres, impr. Garnier, 1889.

REGNAULT (Mgr). — *Mandement pour le saint temps du Carême et Lettre pastorale sur les Enseignements de la mort.* — In-4°, 11 p. — Chartres, Durand, 1889.

SAINSOT (abbé). — *Loigny ou Patay*, 2 décembre 1870. (Extrait des procès-verbaux de la Société archéol. d'Eure-et-Loir), 2° édition. — In-8°, 12 p. — Orléans, impr. Michau, 1889.

VIÉ (abbé). — *Éloge funèbre des soldats français morts à la bataille de Loigny le 2 décembre 1870*, prononcé dans l'église de Loigny le 2 décembre 1889, par M. l'abbé Vié, supérieur du séminaire de la Chapelle-Saint-Mesmin. — In-8°, 24 p. — Orléans, Herluison, 1889.

WATRIN. — *Étude sur la nécessité de reviser les Usages locaux d'Eure-et-Loir.* — Chartres, Selleret, libraire, 1889.

Dans un article paru dans le supplément de janvier de la *Voix de Notre-Dame de Chartres* sous le titre de Pierre de Pavie, M. l'abbé Clerval commentant un travail du P. Delehaye de la Compagnie de Jésus sur ce prélat, s'est appliqué à donner une explication complète de la phrase par laquelle Étienne de Tournai félicitait ce personnage de sa promotion au cardinalat. Résumant les diverses étapes de son *cursus honorum : Amplector scholarem*, lui disait-il, *prosequor archidiaconum, deosculor abbatem, assurgo episcopo, revereor cardinalem.*

Le savant jésuite a bien expliqué les deux derniers titres de Pierre de Pavie en le montrant évêque de Meaux en 1117, cardinal en 1173, évêque de Tusculum en 1179, archevêque de Bourges en 1181. Quant aux trois premiers titres d'étudiant, d'archidiacre, d'abbé attribués à Pierre de Pavie par Étienne de Tournai, le père Delehaye est très embarrassé pour les justifier.

Un simple texte, nous dit M. l'abbé Clerval, aurait dissipé toutes les incertitudes du savant religieux et rendu raison de ces premiers titres, c'est l'obit même de Pierre de Pavie, évêque de Tusculum, qui se trouve dans le Nécrologe de Notre-Dame de Chartres. Le voici : *Primo die augusti, obiit Petrus, episcopus Tusculanus, canonicus Beate-Marie et abbas Sancti-Andree, qui huic ecclesie sancte legavit.....* C'est donc de la Collégiale chartraine de Saint-André que Pierre de Pavie fut *abbé*. Quelle église lui conféra maintenant le titre d'*Archidiacre?* C'est certainement celle de Chartres. Saint Thomas de Cantorbéry qui l'appelle quatre fois au moins *Petrus Carnotensis archidiaconus*, doit être pris à la lettre, puisqu'on trouve de plus un *Petrus archidiaconus Carnotensis* signant une charte de Guillaume aux Blanches-Mains, évêque de Chartres en 1171.

Un texte du légat Vivien répété par Alexandre III semblerait indiquer qu'il a été également archidiacre de Pavie : *Elegimus magistrum Petrum, virum honestum et bene litteratum, Papiensem archidiaconum.* Mais, quoi qu'il en soit, conclut M. l'abbé Clerval, il fut certainement archidiacre de Chartres.

Quant à son titre de *scholaris*, il y a tout lieu de croire que c'est à Chartres qu'il fut étudiant. La charge d'abbé de Saint-André ne se conférait pas d'ordinaire à un étranger de pas-

sage ; il dut venir de bonne heure dans notre ville, et c'est à Chartres qu'il dut connaître l'orléanais Étienne de Tournai avec lequel il se lia d'amitié.

M. Merlet reconnaît l'exactitude des attributions données par M. l'abbé Clerval aux différents titres de Pierre de Pavie ; il le trouve seulement trop affirmatif sur celui d'archidiacre de Chartres. La qualité d'archidiacre entraînait forcément celle de chanoine, et alors, le Nécrologe, suivant l'usage admis toujours en pareil cas, eût mentionné la dignité d'archidiacre sans parler de celle de chanoine. On pourrait donc lire dans le texte de saint Thomas de Cantorbéry *Petrus Carnotensis, archidiaconus*, Pierre de Chartres, archidiacre, et non *Petrus, Carnotensis archidiaconus*, Pierre, archidiacre de Chartres. Quant au titre d'archidiacre de Pavie, cela ressort du texte du légat Vivien : *Elegimus magistrum Petrum... Papiensem archidiaconum*. C'est sans doute de cet archidiaconat que veut parler saint Thomas de Cantorbéry.

M. l'abbé Clerval répond que rien ne s'oppose à ce que Pierre de Pavie ait possédé successivement ou simultanément la même dignité dans deux églises différentes, celle de Pavie et celle de Chartres. Le pape Alexandre III qui s'était élevé contre le cumul des dignités proteste également dans une bulle contre l'éloignement des résidences. Pierre de Pavie pouvait bien être dans ce cas. Maintenant, l'évêque de Tusculum était aussi bien appelé *Petrus Papiensis* de son pays d'origine que *Petrus Carnotensis*. Quoique le Nécrologe de Chartres ne l'indique pas comme archidiacre, le texte de saint Thomas de Cantorbéry peut néanmoins s'interpréter dans ce sens.

M. Buisson lit le rapport suivant concernant des fouilles opérées rue Sainte-Thérèse.

« En ouvrant une tranchée dans la rue Sainte-Thérèse, ancienne rue Claque-Dents, pour la recherche d'une fuite d'eau, les ouvriers ont mis à découvert un tronçon d'aqueduc destiné sans doute à écouler les eaux impures de la ville ; ce tronçon, que nous avons visité, est assez semblable à celui de la rue des Changes, décrit par M. de Boisvillette dans sa Statistique (page 292) ; sa direction, en coupant obliquement la rue, après avoir quitté la propriété

Raimbault, sous laquelle il passe, serait S. S. O. vers N. N. E., en entrant dans la rue Muret qu'il a dû traverser.

» Les piédroits de cet aqueduc sont parementés en moëllons calcaires méplats, très gisants, entre lesquels sont intercalées des tuiles romaines de grande dimension ; la voûte, en plein-cintre, est construite en même moëllon avec mortier de sable, sans tuiles ; ses dimensions intérieures sont 0^{m}80 d'ouverture sur 1^{m}00 de hauteur sous clef dans son état actuel ; mais cette hauteur ne peut être qu'approximative, l'ouvrier qui l'a parcouru, sur dix mètres de longueur, n'ayant pu, à cause de la difficulté qu'il a rencontrée, fouiller assez profondément pour découvrir le radier.

» Le rapport qui existe entre cet aqueduc et celui décrit par M. de Boisvillette, même genre de construction, même altitude, doit faire admettre qu'ils sont contemporains, destinés qu'ils étaient l'un et l'autre à conduire les eaux cloacales et autres hors l'enceinte de la ville.

» Notre regretté collègue Lecocq, dans son rapport sur la découverte d'un aqueduc-cloaque, rue de la Brèche en 1863 (voir tome II des procès-verbaux, page 291 et suivantes), supposait qu'il pouvait bien être en communication avec celui découvert dans les dépendances de la prison ; en effet, si on se reporte à la direction du tronçon de la rue Sainte-Thérèse, il a pu, en traversant la rue Muret, suivre à une faible distance une ligne presque parallèle à cette rue et arriver à se souder à celui de la rue de la Brèche dont il aurait été le prolongement.

» Ce qui peut donner à cette version un caractère de vérité, c'est le rapport qui existe entre ces deux tronçons dont la construction et les dimensions de débouché sont identiques.

» Si nos appréciations sont vraies, et nous en avons la conviction, nous aurons fait un pas de plus dans la découverte des passages souterrains et aqueducs qui sillonnent le sous-sol de notre cité.

» Nous terminerons en émettant le vœu qu'un plan muet de la ville soit dressé spécialement pour recevoir les découvertes déjà faites ainsi que celles qui ne manqueront pas de l'être encore. »

La séance est levée à 4 heures et demie.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

Membre titulaire.

M. Maugars (Frédéric), agent d'assurances, rue au Lin : présenté par MM. Buisson et Merlet.

SÉANCE DU 5 MARS 1891.

Présidence de M. Merlet. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Merlet, Barois, Amblard, Appay, Bellier de la Chavignerie, de Boissieu, Brosseron, Buisson, Chevallier-Letartre, Chevallier-Ruffigny, Chevrier, Denisart, Roger Durand, Gérondeau, Hue, Maugars, Morize, Rousseau, Tachot, abbés Aubouin, Faverot, Métais, Sainsot, de Sainte-Beuve.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président, pour donner satisfaction à une demande de M. l'abbé Sainsot, faite dans une des séances dernières, donne lecture du passage suivant d'une lettre de M. Christian, en date du 8 mai 1887, concernant un four à incinération découvert au Coudray, près Chartres.

« C'est le 4 mai 1885 que j'ai pu reconnaître dans une carrière en exploitation du Coudray (Eure-et-Loir), la petite plate-forme crématoire (commune en France) et dont l'exiguïté de surface et l'antique simplicité d'aménagement amènent souvent la destruction en même temps que la découverte.

» Les incinérations sont généralement voisines de ces petits « monuments ». J'en ai observé d'à peu près analogues dans le département de la Haute-Marne. Le hasard m'a permis d'en rencontrer un autre non loin de Paris.

» J'ai dû me borner à cette simple communication au souvenir du département d'Eure-et-Loir ; c'est peu, et certaine-

ment fort au-dessous des connaissances de mes collègues sur ce point.

» Je me souviens qu'au congrès de 1886, M. Chevrier avait transporté avec lui des spécimens aussi précieux que concluants quant à l'histoire de l'incinération dans le département d'Eure-et-Loir.

» Il me disait avoir découvert plusieurs fosses dont la terre extraite avait pu être appliquée à un mode de crémation longtemps en usage chez les anciens peuples de l'Amérique.

» Il est regrettable que M. Chevrier n'ait pas fait du résultat de ses recherches personnelles l'objet d'une communication spéciale. »

Lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, reculant jusqu'au 15 avril la date fixée pour la demande des cartes et des lettres de parcours en vue de la session des Sociétés des Beaux-Arts du mois de mai prochain.

Notre collègue, M. Armand Lefebvre, a offert dernièrement à la Société un exemplaire de son ouvrage récemment paru sur la « Châtellenie d'Auneau » ; aucune mention n'en a été faite jusqu'ici dans les travaux de la Société. M. l'abbé Métais veut bien se charger de présenter prochainement un rapport sur cet ouvrage.

M. le Président lit l'exposé suivant des comptes de la Société pour 1890.

Compte de la Société pour 1890

Recettes

En caisse le 1er février 1890	1,842	01
1° Rente sur l'État 3 %.	129	92
2° 20 obligations des chemins de fer de l'Ouest.	283	65
3° Cotisations	3,030	»
4° Vente de bulletins	196	85
5° Subvention du Ministère de l'Instruction publique	1,000	»
	6,482 fr.	43

Dépenses

1° Procès-verbaux et Mémoires	1,123 fr.	»
2° Frais de recouvrement	130	»
3° Traitement de l'appariteur.	250	»
4° Gravures.	1,747	35
5° Fouilles et dépenses imprévues	23	60
7° Reliures	82	20
8° Achats de livres et abonnements.	63	95
9° Monographie de la Cathédrale de Chartres. .	660	»
	4,080	10

Le budget, dressé au mois de décembre 1889, portait comme encaisse 3,677 fr. 76 et comme restant à payer 2,600 fr. Les restes à payer se sont élevés à 1,835 fr. 75, qui ont réduit, le compte apuré, l'encaisse à 1,842 fr. 01. La rente sur l'État devait produire 211 fr.; on n'a touché que 129 fr. 42 parce que la rente du dernier semestre n'a été, par suite de la maladie de M. Hue, payée qu'au mois de janvier dernier et figurera par conséquent au compte de 1891. Les cotisations prévues au budget pour 2,700 fr. se sont élevées à 3,030 fr. En résumé, les recettes portées au budget représentaient le chiffre de 7,049 fr. 66; nous n'avons touché que 6,482 fr. 43, soit une différence en moins de 567 fr. 23: mais ce déficit, comme je vous l'expliquais, n'est qu'apparent et provient des restes à payer qui ont été acquittés sur l'encaisse existant au 1er décembre, de sorte qu'en réalité nous avons un boni de 1,268 fr. 52, provenant en grande partie de la subvention de 1,000 fr. que nous avons reçue du Ministère.

Le budget avait prévu 6,950 fr. de dépenses: elles ne se sont élevées qu'à 4,080 fr. 10, ce qui présente un boni de 2,869 fr. 90, mais ce boni n'est aussi qu'apparent, car dans les 6,950 fr. figuraient 2,600 fr. de restes à payer, et nous avons dit que ces restes à payer étaient compris dans le compte de 1890. Les dépenses n'ont donc été inférieures aux prévisions du budget que de 269 fr. 90, mais bien que ce

boni soit peu élevé, nous devons néanmoins nous en féliciter, car, par suite de la subvention reçue du Ministère, nous avons cru devoir hâter la publication des Pierres tombales, et de ce fait le crédit voté pour les gravures qui n'était que de 800 francs s'est élevé à 1,747 fr. 35. Les économies ont porté d'abord sur la séance générale qui, n'ayant pas eu lieu, a laissé libre un crédit de 200 fr.; sur les fouilles et dépenses imprévues qui, au lieu de 200 fr. n'ont coûté que 23 fr. 60, enfin sur les impressions dont la dépense n'a été que de 1,783 francs au lieu de 2,500 francs portés au projet de budget.

En résumé, les recettes ont été de 6,482 fr. 43, les dépenses de 4,080 fr. 10; il nous reste donc aujourd'hui en caisse sur l'exercice 1890, 2,402 fr. 33.

Sur la proposition de M. Roger Durand, il est décidé que les médailles obtenus par la Société comme récompense dans différents concours, seront renfermées dans un cadre-médailler, à l'exclusion d'une médaille d'or d'une certaine valeur, qui restera sous la garde du trésorier.

M. Buisson dépose un plan des terrains sur lesquels s'opèrent les fouilles de Thivars.

M. Tachot fait connaître qu'on a mis à jour, depuis la dernière communication, des vestiges de mur dont on découvrirait certainement le prolongement en continuant les fouilles. Malheureusement l'époque des ensemencements a interrompu les travaux, qui ne pourront être repris qu'après la récolte.

M. Buisson fera un nouveau plan sur une plus grande échelle, et figurera sur ce plan le tracé de tout ce qui a été découvert jusqu'ici.

M. Merlet a déjà constaté que les fouilles ont donné des résultats intéressants. Il a vu par exemple une piscine bien conservée, les conduits qui y amenaient les eaux, des vestiges des chambres qui devaient l'entourer. On parle de plus d'un cimetière qui serait proche. Il a l'intention de demander au Ministre une subvention pour aider à continuer les recherches.

M. le Président se propose de porter à l'ordre du jour de la

prochaine séance la nomination d'une Commission de publication composée de sept membres. L'ancienne commission n'est plus au complet, et il serait nécessaire qu'elle fût réorganisée à un moment où la Société voit en perspective un certain nombre de publications.

Une discussion s'engage au sujet du travail sur les Rues de Chartres, qui pourra être prochainement publié. M. Bellier de la Chavignerie fait connaître qu'il a joint hors texte trente-deux dessins à peu près tous inédits. M. l'abbé Sainsot désirerait que, puisque la communication des épreuves de l'ouvrage aux membres de la Société rencontre de trop grandes difficultés, il fût au moins donné connaissance de ces dessins. Peut-être des membres auraient-ils à en proposer quelques autres qui pourraient être intéressants. M. Bellier de la Chavignerie est tout disposé à répondre à ce désir et à exécuter les dessins supplémentaires qu'adopterait la Société.

Il est décidé en dernier lieu que l'ouvrage sur les Rues de Chartres ne fera suite ni à la *Statistique d'Eure-et-Loir* ni aux *Mémoires*, mais formera un volume spécial.

La séance est levée à quatre heures et demie.

SÉANCE DU 9 AVRIL 1891.

Présidence de M. DE SAINT-LAUMER. — M. AMBLARD, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. de Saint-Laumer, Merlet, Barois, Amblard, Appay, Bellier de la Chavignerie, Brosseron, Buisson, Chevalier-Letartre, Denisart, Roger Durand, Germond, Gérondeau, Dr Gillard, Hue, Levêteau, Maugars, de Mély, René Merlet, Morize, Muset, abbés Havard, Haye, Métais, Renard, Sainsot, de Sainte-Beuve.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admission d'un membre nouveau.

M. le Président fait part à la Société de la perte de trois de ses membres : M. le baron de Layre, M. J. Montéage et M. Bonnard. Ce dernier s'était depuis longtemps occupé de la question de la Porte-Guillaume et avait mis tout en œuvre pour la conservation et la restauration de ce monument.

M. le Président donne ensuite la liste des différents ouvrages offerts à la Société depuis la dernière séance. Parmi ceux-ci figurent les œuvres de notre compatriote M. F. Dugué, à qui des remerciements sont adressés.

Lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts accordant à la Société une subvention de 400 fr. à titre d'encouragement pour les fouilles de Thivars.

Communication de la note suivante de notre collègue M. l'abbé Haye.

« Autrefois, M. Lecocq exprimait le désir de voir paraître un martyrologe chartrain (V. *Mém. arch.*, IV, 258), d'autres membres ont plusieurs fois proposé de tracer une carte de l'ancien diocèse de Chartres ; autant qu'il m'a été possible, je viens de satisfaire aux désirs de nos collègues et très prochainement sera publié un livre qui a pour titre : *Martyrologe de l'Église de Chartres*, précédé d'une Étude sur les limites anciennes et nouvelles du diocèse. »

Notre collègue M. l'abbé Métais vient également de faire paraître un volume ayant pour titre : « Cartulaire de Marmoutiers pour le Blésois. » La Société, sur la proposition de son président, vote l'achat d'un exemplaire de cet ouvrage.

M. l'abbé Métais donne ensuite lecture du rapport suivant sur l'ouvrage de M. A. Lefebvre, sur la « Châtellenie d'Auneau. »

» Il est naturel à tout bon propriétaire de rechercher l'origine, les gloires, les fortunes diverses de son domaine. C'est à ce désir, secondé par une étude prolongée et une véritable science, que nous devons la *Notice historique sur la Châtellenie d'Auneau*. M. Armand Lefèvre, non content d'avoir assuré la conservation de ce qui reste de cette antique forteresse, en a scruté l'histoire dans ses moindres détails, nous

a redit les faits et gestes de ses illustres et redoutables chevaliers, et plus tard de ses aimables et fastueux châtelains.

» Auneau, Alneolum, Auneellum, Auneel, etc., situé dans le pays Chartrain, érigé en comté dès le Xe siècle, était alors déjà muni de murailles. Plusieurs châtellenies l'entouraient, dont l'une, *Vieille-Cour*, était assise tout près, et en occupait la principale position défensive et, par cela même, la mettait à la merci des redoutables seigneurs de Rochefort-en-Iveline. Les comtes de Chartres, ne voulant point le laisser soustraire à leur domination souveraine, inspirèrent à Hugues de Gallardon de construire entre Vieille-Cour même et Auneau un véritable donjon, avec murs, fossés, et autres défenses alors usitées. Vieille-Cour en devint bientôt un simple accessoire. Droit de justice, fief, censive, corvées, aides, subsides, etc., l'auteur définit brièvement les droits féodaux si variés exercés par le seigneur; mais nous regrettons qu'il n'ait point circonscrit dans des limites plus étroites l'époque de cette construction. Dans la charte de fondation du prieuré d'Auneau, en faveur des religieux de Bonneval, Hugues de Gallardon (1025-1104[1]) dit incidemment que la forteresse était de construction récente : « *Alncellum castrum noviter constructum.* » Ce détail, et les noms des témoins que l'on retrouve ailleurs, pourraient peut-être nous permettre une certaine précision.

» De 1104 à 1350, nous voyons défiler devant nos yeux sept seigneurs, portant presque tous le nom patronymique de Guy. Dix pages seulement pour toute cette période si riche, si intéressante, si pleine de faits ignorés de nos contemporains. Nous aurions aimé voir l'auteur dérouler avec plus de complaisance les nobles actions des chevaliers, les faits illustres dont ils furent acteurs ou témoins, nous présenter les puissants suzerains auxquels ils faisaient la cour, nous introduire dans la haute société chartraine si nombreuse alors, qu'ils fréquentaient. Cela était facile, grâce aux témoins dénommés au bas des chartes.

» Le grand chambellan de Charles VI, Bureau de la Rivière,

[1] Ces deux dates données par M. Lefebvre auraient eu besoin d'être bien établies. Voir l'étude sur Gallardon, par M. Merlet, dans les *Mémoires* de la Société, t. 3, p. 288 et suiv.

époux de Marguerite, fille unique de Guy VI, vint habiter Auneau après sa disgrâce, le reconstruisit et y mourut en 1400. Sa statue est reproduite (pl. 3) telle qu'elle existe à la Cathédrale d'Amiens. — Son fils Jacques fut assassiné dans sa prison à Paris, par Hélion de Jacqueville, capitaine de la compagnie des Bouchers, 1413. Son frère, Charles, laissa l'héritage paternel à l'héroïque Perrette, veuve de Guy de la Rocheguyon, et celle-ci à sa petite-fille Marie.

» Cette dernière fut mariée deux fois, d'abord à Michel d'Estouteville († 1470), famille originaire de Normandie, qui joua un rôle considérable dans tout le pays Chartrain, comme dans le Vendômois et le Blésois ; et ensuite à Antoine Bertin de Silly. Le domaine fut partagé entre leurs enfants des deux lits, que nous ne suivrons pas.

» Entre temps les fortifications d'Auneau furent rétablies au milieu du XVI[e] siècle ; et Henri de Joyeuse se rendit acquéreur de la plus grande partie de la seigneurie (1585).

» Désormais l'auteur trouve sous sa plume un sujet fécond, raconte en détail les guerres civiles; en particulier la défaite des reîtres à Auneau en 1587, et en cette occurrence copie les anciennes chroniques et publie un curieux dessin de la Bibliothèque nationale ; nous y renvoyons le lecteur.

» Nous ferons de même pour les possesseurs plus modernes, les Cheverny, les d'Escoubleau de Sourdis, etc. Nous ne dirons rien des histoires scandaleuses de cette époque. Ce spectacle n'élève point le cœur, il suffit de les énoncer pour l'histoire.

» En 1603, Auneau fut érigé en baronnie, et sous ce titre resta dans la famille de Sourdis jusqu'en 1719. Louis Doublet acquéreur le revendit en 1722 aux d'Hariague, qui le restaurèrent et le transmirent par alliance aux Moges. Depuis 1810 les possesseurs se succèdent avec rapidité jusqu'en 1868, année où l'auteur de cette notice en devint propriétaire. A la noblesse d'épée succède la noblesse de la plume : Il n'y a pas de déchéance.

» Les pages 154 à 187 contiennent des documents nombreux et d'une réelle importance, qui avec les huit planches parfaitement exécutées jettent sur l'œuvre entière un relief d'érudition qui doit satisfaire les plus exigeants, surtout si

l'on y joint le supplément de chartes déjà publiées dans les *Documents historiques* du canton d'Auneau.

» M. Armand Lefebvre a fait œuvre utile. Sa notice est un de ces mille flambeaux qui éclairent l'histoire de notre patrie et la font voir sous un nouveau jour, plus glorieux et plus vrai. Car l'histoire ne peut se vêtir de son manteau de vérité qu'à l'aide de ces innombrables circonstances, de ces faits nombreux que seules peuvent révéler les monographies de nos forteresses, de nos villes et des plus humbles hameaux, *per minima historia*.

» Un chapitre cependant reste tout entier à écrire, c'est l'armorial et sigillographie des différents seigneurs d'Auneau. Les deux lignes de la page 39 ne sauraient suffire. »

M. de Mély demande la parole pour la communication suivante :

« Dans l'article sur les *Vidames de Chartres et le vitrail de sainte Marguerite* qui vient de paraître dans nos Mémoires, notre jeune confrère, M. R. Merlet, à propos d'un Guillaume, Vidame de Chartres, que je signalais à la fin du XIIIe siècle, se demande quel il est? « Bien que nous ayons compulsé tous les titres, toutes les histoires, dit-il, nous n'en avons trouvé nulle trace ailleurs que dans l'écrit de M. de Mély. » Tout, c'est peut-être beaucoup. Dans quelques années, M. R. Merlet verra qu'aux meilleurs chercheurs il échappe toujours quelque chose : car ce n'est ni bien loin, ni dans un livre à négliger absolument que j'ai trouvé, à un paragraphe intitulé « Vidames », indispensable à consulter par ceux qui s'occupent des Vidames de Chartres, le Guillaume dont j'ai parlé. C'est dans Pintard, *Hist. de Chartres*, nos 1013 r/c fo 288, col. 2.

» Si je me plais à reconnaître le bien fondé des conclusions de M. R. Merlet, j'ai voulu lui faire voir cependant que j'avais une référence à lui citer et qu'il n'avait pas tout lu, tout dépouillé.

» J'appliquerai la même remarque à l'article sur la pierre tombale de Guérin de Friaize par M. L. Merlet, notre président : sans nul doute, les deux mémoires ont été faits en même temps ; la même réponse servira donc aux deux études. »

M. R. Merlet répond à M. de Mély que le Guillaume, Vidame

de Chartres en 1294, mentionné dans Pintard, ne saurait être le même que celui cité par M. de Mély dans son article sur les vitraux de la Cathédrale comme ayant vécu jusqu'en 1287. Il persiste à affirmer qu'il n'y a pas de documents authentiques faisant mention d'un Vidame de Chartres du nom de Guillaume, époux d'une Marguerite, ayant vécu jusqu'en 1287.

M. Bellier de la Chavignerie fait connaître que dans des terrassements opérés dans la rue des Petits-Blés, il a été trouvé une certaine quantité de fragments de poteries romaines. Il ressort de la nature du sol qui est un terrain de remblai, qu'on ne se trouve pas en face d'une installation romaine : ces débris proviennent de décombres étrangers amenés à cette place pour servir de remblai.

M. de Saint-Laumer lit un travail sur des monnaies mongoles, dont il soumet des spécimens à la Société. — Renvoyé à la Commission de publication.

M. Merlet, en annonçant que la 13e livraison des Pierres Tombales est sur le point de paraître, demande s'il n'y aurait pas lieu d'apporter une modification dans le mode de cette publication. Environ cinquante tombes à figures ont déjà été reproduites par la gravure ; les sujets ne tarderont pas à être épuisés ; il propose de publier conjointement avec ces tombes à effigies des tombes à simples inscriptions qui pourraient être tout aussi intéressantes.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. l'abbé Sainsot, de Mély, Bellier de la Chavignerie, et dans laquelle sont agités le mode de publication des deux sortes de tombes en même temps que la façon dont devra être disposée la table à la fin de l'ouvrage, la question est réservée et renvoyée à la prochaine séance.

Il est ensuite procédé au scrutin secret à la nomination de sept membres qui, avec les membres du Bureau, doivent composer la Commission de publication.

Le nombre des votants est de 20. Ont obtenu : MM. Merlet, 18 voix; M. Bellier de la Chavignerie, 17; M. Chevalier-Letartre, 17; M. Barois, 13; M. l'abbé Renard, 11; M. Buisson, 11; M. l'abbé Sainsot, 10.

Les sept membres susnommés sont donc délégués pour faire partie de la Commission de publication.

La séance est levée à quatre heures trois quarts.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS

Membre titulaire.

M. Deschanel (Paul), député d'Eure-et-Loir; présenté par MM. Merlet et Amblard.

SÉANCE DU 4 JUIN 1891.

Présidence de M. Merlet. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Merlet, Barois, Amblard, Appay, de Bassoncourt, de Boissieu, Buisson, Denisart, Roger Durand, Germond, Maugars, Muset, Rousseau, abbés Haye, Hermeline, Renard, de Sainte-Beuve.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président annonce la mort de M. Coudray-Maunier, membre fondateur de la Société et auteur de différentes publications locales, ainsi que celle de M. Lanctin, instituteur à Tréon.

Admission de cinq membres nouveaux.

Il soumet à l'examen des membres présents une série de planches en couleur sur les poteries grecques provenant d'un ouvrage italien, offertes par le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

M. Denisart présente ses nouvelles photographies des fresques de l'église de Souancé. Deux de ces photographies représentant des sujets subsistant dans un état satisfaisant

de conservation seront reproduits par la gravure comme il a déjà été fait pour les deux premières offertes par M. Denisart.

M. Bellier de la Chavignerie offre à la Société un album des planches qui devront orner l'ouvrage sur les Rues de Chartres et dont il a fait faire un tirage à part. La publication du travail se trouve retardée par la gravure du plan de Chartres en 1750, réduction au quart de celui de la Société, et qui devra figurer en tête de l'ouvrage.

Des remerciements sont adressés à MM. Denisart et Bellier de la Chavignerie.

M. le Président a appris qu'il existait chez M. Vauglin, marbrier à Chartres, une plaque en marbre blanc portant l'inscription funéraire de Jacques Félibien, archidiacre de Vendôme, l'auteur, entre autres ouvrages, du « Pentateuchus historicus » et frères d'André Félibien. Cette plaque pourra être reproduite dans la série de nos Pierres Tombales.

A cette occasion, M. le Président revient sur la discussion de la dernière séance relative au mode de publication des pierres à simple inscription. Il est décidé qu'on les publiera alternativement avec celles à effigie en continuant le numérotage déjà employé.

M. le Président fait appel à la bonne volonté des membres pour la rédaction des notices.

M. Bellier de la Chavignerie fait savoir qu'il a vu M. Ponton d'Amécourt, au sujet de son ouvrage sur les monnaies au type chartrain. Il fait pour l'instant de nouvelles recherches sur ces monnaies, ce qui retarde la communication de son travail.

M. l'abbé Haye offre à la Société un exemplaire de l'ouvrage qu'il vient de faire paraître ayant pour titre « Martyrologe de l'Église de Chartres. »

Des remerciements lui sont adressés par la Société.

M. Merlet, avant de donner lecture de quelques passages de la thèse de M. René Merlet sur les « premiers comtes de Chartres, » donne à ce sujet les renseignements préliminaires suivants.

Jusqu'à présent, sur la foi d'un texte allemand d'un contemporain nommé Richer, trouvé vers 1840, et propagé à cette époque par M. Guizot, il avait été admis que Robert le Fort, souche de la dynastie capétienne, était d'origine saxonne et descendant de Witikind.

Cette version avait été acceptée depuis lors sans contestation. Il y a une dizaine d'années, M. Anat. de Barthélemy avait pourtant émis quelques doutes à son sujet. Aujourd'hui, M. René Merlet démontre, d'après des documents sérieux, que cette tradition est fausse;. Robert le Fort est fils d'un Guillaume Ier, comte de Chartres et du Blésois. Il existe encore deux autres comtes de Chartres entre Guillaume et Thibault le Tricheur, ce qui porte à trois le nombre des comtes de Chartres antérieurs à ce dernier, et dont il n'avait jamais été fait mention.

Suit la lecture des passages du travail de M. René Merlet.

La séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires.

Mmes Grosvenor (la comtesse), à Londres, présentée par MM. Amblard et Bellier de la Chavignerie.

Lefebvre (Auguste), à Chartres, présentée par MM. Merlet et Amblard.

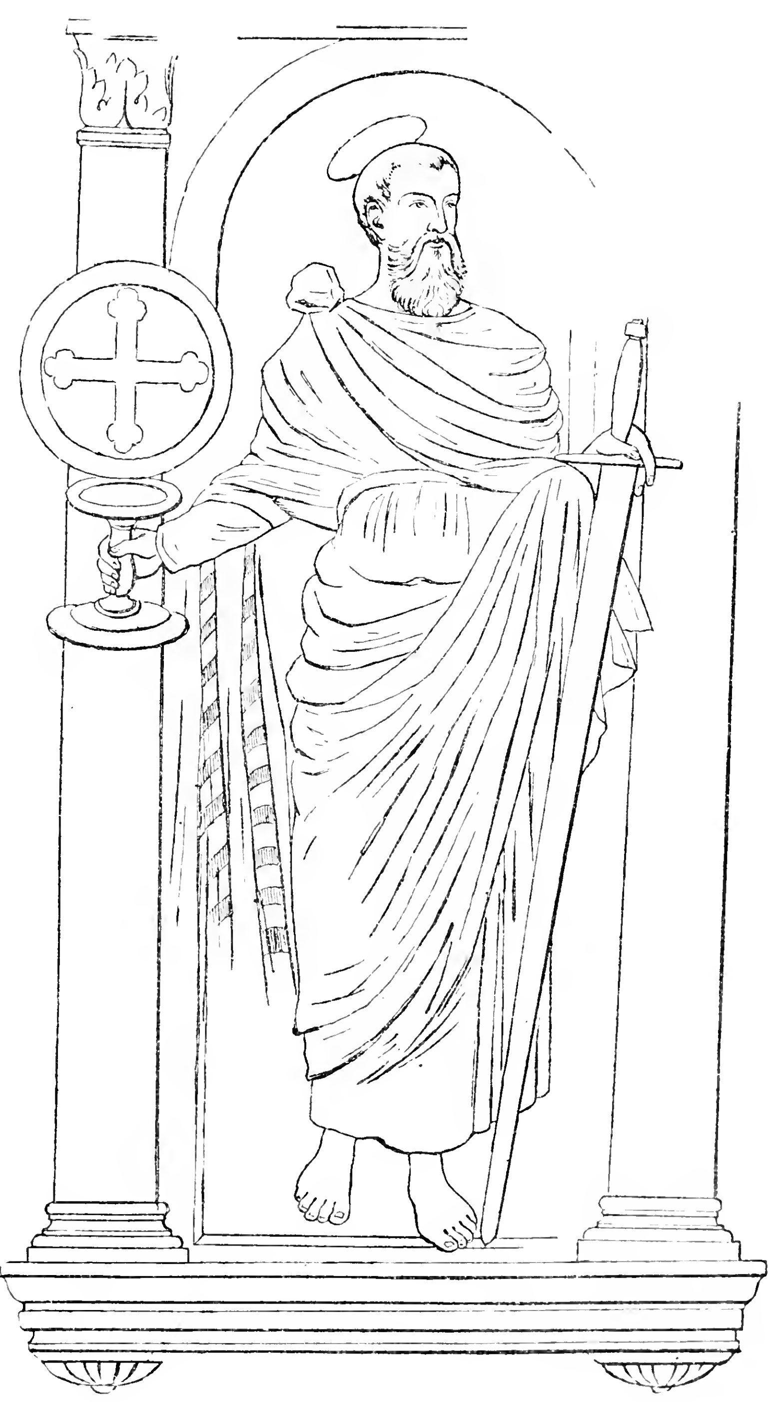
MM. Argéliès (Jean), député de Seine-et-Oise, ancien élève de l'école des Chartes, à Juvisy (Seine-et-Oise), présenté par MM. Amblard et Merlet.

Lafond (le comte), à Abondant, présenté par MM. Merlet et de Saint-Laumer.

Duplessis (Georges), membre de l'Institut, à Paris, présenté par MM. Merlet et Bellier de la Chavignerie.



FRESQUE DE L'ÉGLISE DE SOUANCÉ



FRESQUE DE L'ÉGLISE DE SOUANCI

SÉANCE DU 2 JUILLET 1891.

Présidence de M. MERLET. — M. AMBLARD, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Merlet, Barois, Amblard, Bourdel, Buisson, Denisart, Roger Durand, Escoffier, Germond, Isambert, de Lubriat, Maugars, Muset, Ch. Petrot, Buisson, abbés Favrot, Gautier, Haye, Hermeline, Marquis, Métais, Sainsot.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admission d'un membre nouveau.

M. le Président donne communication de la lettre suivante de M. le Docteur Harreaux.

« Ces cavités que personne à peu près n'a reconnues franchement dans notre Société où elles passent presque à l'état idéal, commencent à frapper l'attention de quelques observateurs tels que M. Emile Rivière, Carbonnier et le Bordier-des-Closayes qui, sur le plateau de Champigny, les ont remarquées, grâce aux objets qu'elles contenaient. On lit à ce sujet dans un des numéros de la Science pour tous : « Ces objets sont des armes, des instruments en silex, des poteries, » anneaux en pierre, casse-tête, et ossements appartenant » tous à l'époque néolitique, dont M. Rivière présente les » principaux spécimens à l'Académie.

» Ces objets ont été trouvés soit dans la terre végétale, et » à faible profondeur, soit (ce qui est beaucoup plus intéres- » sant) dans des sortes de cuvettes ou excavations creusées » dans la couche calcaire située au-dessous de la terre végé- » tale. Ces excavations ont de 1 m à 2 m 50 de diamètre et de » 0 m 40 à 1 m 50 de profondeur. Elles renferment aussi des » débris de matières charbonneuses, ce qui achève de prouver » que le lieu a servi d'habitation à des peuplades, aux temps » préhistoriques. »

» Ces cuvettes ou excavations décrites par M. Rivière sont exactement celles découvertes, il y a plus de trente ans, à

Montvilliers, à Saint-Léger et à Béville et qui ont été signalées à notre Société.

» On ne les remarque pas parce que la plupart ne contiennent rien d'intéressant ; on ne s'arrête qu'aux objets d'art, aux pierres taillées, aux poteries, etc., etc., comme le démontre l'observation de Champigny ; et l'on néglige un simple trou qui ne dit rien à l'imagination, et pourtant ce trou est l'emplacement des premières habitations humaines dans nos régions, emplacements sur lesquels était la litière de la famille recouverte par une ruche de branchages et de roseaux.

» L'habitude, chez nos ancêtres, de creuser l'emplacement de leur habitation s'explique par l'ignorance complète de tout art pour élever des constructions. Avec cette précaution d'enlever la terre végétale et d'aller chercher le solide à 1 et 2 mètres plus bas, on évitait la construction de murailles, et on posait la couverture en ruche sur le bord même du trou, de sorte que, sans élévation de parois extérieures, la case avait la hauteur d'homme à l'intérieur ; c'est tout ce qu'il y a de plus primitif et de plus simple pour s'abriter quand on n'a pas de grottes naturelles sous rochers. Dans nos contrées les rocs et les grottes n'existant pas, les habitants étaient bien forcés de se créer ainsi les demeures les plus élémentaires, celles qui n'exigeaient ni outils ni matériaux autres que le silex pour creuser le trou, les branches d'arbres pour faire la charpente et les roseaux de l'étang pour improviser la couverture [1].

» Pour bien comprendre ce genre d'habitation il faut avoir soi-même découvert et vidé ces cavités, être descendu et s'être assis à la place où se reposaient les premiers occupants ; c'est là seulement, et non dans le cabinet du critique, qu'on peut s'expliquer les usages et les besoins de ces temps reculés. C'est de là qu'on peut jeter un regard sur les progrès dans l'art de construire et voir comment l'habitation humaine est, peu à peu, sortie de terre. En effet, depuis le trou en baratte jusqu'à nos palais à perrons, la progression est évidente, surtout quand on prend pour point de comparaison

[1] La *rouche* de la Conie est bien le même mot que *ruche*. Ils procèdent tous deux du mot breton *Rusk* « roseau, paille d'avoine, écorce des arbrisseaux. »

intermédiaire la chaumière de nos paysans des siècles antérieurs au nôtre. Toutes ces chaumières avaient leur bouge en contre-bas du sol et l'on y descendait par une ou plusieurs marches. A cette époque, le premier soin du maçon était d'enlever toute la terre végétale pour s'appuyer sur le solide et pour épargner d'autant l'élévation des murailles. N'est-ce pas la continuation, déjà modifiée, des habitudes primitives? On peut le croire, surtout quand on voit, au milieu de nos vieilles chaumières, le poteau qui supportait la toiture. Ce poteau central n'est-il pas le ressouvenir de la gaule qui, fichée au milieu du trou, servait à relier ensemble et à maintenir, par une hart, toutes les sommités des branchages de la ruche? Ce poteau central a disparu de nos maisons en même temps que le creusage de l'aire, aussitôt que l'on sut élever de véritables murailles et assembler de solides charpentes.

» Les personnes qui ne connaissent que nos progrès modernes ne peuvent pas comprendre les tâtonnements et les lentes transitions de l'humanité : cette étude comparative est pourtant le but de l'archéologie. »

M. le Président lit ensuite la lettre suivante de M. le Docteur Gillard.

« On gardera longtemps sans doute, dans notre département, le souvenir des terribles conséquences du cyclone qui l'an dernier dévasta en quelques instants une partie de l'arrondissement de Dreux, ainsi que du désastreux hiver dont nous venons de subir les rigueurs.

» Malheureusement pour notre contrée, ce n'est point la première fois qu'elle ait eu à souffrir de semblables anomalies de la température, et sans rechercher bien loin dans les récits de nos annalistes locaux, nous rappellerons à nos collègues qu'en 1788, le pays chartrain fut le théâtre d'une catastrophe aussi funeste que celle qui, au mois d'août dernier, désola Dreux et ses environs, et qui fut aussi suivie, coïncidence bizarre que nous nous contenterons de signaler, d'un hiver aussi long et aussi rude que celui que nous venons de traverser.

» Les anciens registres paroissiaux de diverses communes d'Eure-et-Loir renferment sur ces faits d'importantes notices

que notre savant collègue, M. Lucien Merlet, a recueillies avec soin dans son Inventaire sommaire des Archives départementales.

» Tout récemment, M. l'abbé Blanchard, curé de Souday (Loir-et-Cher), nous a communiqué sur ce même sujet une note intéressante qu'il a trouvée en tête des registres de la paroisse d'Oigny, près de Mondoubleau pour l'année 1788, non signée, mais écrite tout entière de la main de M. l'abbé Prouteau, curé d'Oigny à cette époque.

» Ce document inédit, émanant, comme on va le voir, d'un de nos compatriotes, contemporain des faits qu'il raconte, étant à notre avis de nature à intéresser quelques-uns de nos collègues, nous avons cru devoir le consigner dans nos Bulletins. »

Le 22 de mars de la présente année (1788), veille de Pâques, de grands coups de tonnerre se sont fait entendre de toutes parts suivis d'une pluie très abondante qui a grossi la rivière de Mameregny, l'eau touchait la planche du gouffre.

Le 13 juillet de la même année, sur les six heures et demie du matin, on a vu paraître une nuée qui annonçait tout le désastre qu'elle a causé : elle a fait beaucoup de ravages dans la Bretagne, dans le Maine, dans le Blaizois, dans le pays Chartrain, autour de Paris, dans la Brie et dans beaucoup d'autres endroits de manière qu'il y a eu plus de six cents paroisses victimes de cette malheureuse grêle. Le pays chartrain a été le plus maltraité : il y a eu cent soixante et quelques paroisses dans le seul évêché de Chartres qui ont été ravagées. La foudre était si grande qu'elle a renversé quantité d'édifices, déraciné quantité d'arbres, coupé les branches, ôté l'écorce de ceux qui sont restés.

Dans la paroisse de Sours, mon pays natal, elle a renversé toute la nef de l'église de manière qu'il y aurait eu plus de trois cents personnes écrasées, si cet accident fût arrivé trois quarts d'heure plus tôt. Trois moulins ont été renversés et brisés, dans l'un desquels deux personnes ont été écrasées.

La flèche de Gallardon, remarquable par sa hauteur, a été coupée à la hauteur de l'église.

Dans le seul évêché de Chartres qui a été le plus ravagé on a estimé la perte à douze millions : cette affreuse nuée a

parcouru toutes les provinces et les pays susdits dans l'espace de trois heures ; par où elle passait, elle avait jeté toute sa furie dans l'espace de cinq minutes. On a vu des grains de grêle pesants jusqu'à dix livres (? *sic*), elle était ordinairement de la grosseur d'un œuf de pigeon. De mémoire d'homme, on n'a jamais lu quelque part qu'il ait paru sous notre sphère un pareil ouragan.

Il semble qu'en l'année mil sept cent quatre-vingt-huit, le cours de la nature devait en quelque sorte changer : Après des pluies abondantes, après un ouragan furieux, l'hiver, cette saison qui ordinairement ne se fait pas sentir avec beaucoup de violence sous notre sphère, a été tel que l'histoire ne fournit pas d'exemple d'un froid aussi long et aussi constant. Dès le 24 novembre la gelée a commencé : le 5 décembre, il est tombé une abondance de neiges qui ont rempli tous les chemins : le 25, il y a eu apparence d'un dégel ; mais la gelée a repris aussitôt avec plus de force ; le 31, à sept heures trois quarts du matin, le baromètre était à 28 pouces 3 lignes et demie, le thermomètre était à 18 degrés et demi au-dessous de la glace ; la plupart des moulins ne pouvaient moudre, la glace avait au moins un pied et demi d'épaisseur. Le dégel a commencé le 13 janvier 1789.

M. Merlet fait observer que les faits dont parle M. le Dr Gillard, survenus en l'année 1788, avaient été déjà signalés dans un rapport fait la même année par l'abbé Béchant au nom de l'Assemblée provinciale.

M. Marquis, curé d'Illiers, donne lecture d'un travail sur Bureau de la Rivière, sire d'Auneau.

Ce travail est renvoyé à la Commission de publication.

M. Merlet soumet à M. le curé Marquis, et sous toutes réserves, les observations suivantes concernant certains passages de son travail :

Peut-être l'auteur se montre-t-il un peu sévère à l'endroit du religieux visiteur qui, le 21 février 1469, étant au prieuré de Saint-Nicolas d'Auneau, paraît, en signalant le mauvais état du tombeau de Bureau de la Rivière existant dans l'église de ce prieuré, avoir ignoré que ce seigneur avait été enterré à Saint-Denis aux pieds du roi Charles V. Rien n'empêche que Bureau de la Rivière, quoique enterré à Saint-Denis, ait

eu un cénotaphe à Auneau dans lequel pouvait reposer son cœur par exemple, comme cela se rencontre encore assez fréquemment.

De plus l'inscription de sa tombe à Saint-Denis paraît à M. Merlet conçue en termes assez étranges et pouvant bien être un peu fantaisiste.

Quant à son lieu de naissance, il ne paraît pas absolument prouvé à M. Merlet que Bureau de la Rivière soit d'origine beauceronne : il n'a jusqu'à présent rencontré son nom dans aucun acte authentique de la contrée d'Auneau.

Le but de M. Merlet en soumettant ces observations est d'attirer la discussion sur des points qui ne lui paraissent pas suffisamment établis et d'engager certains membres à se livrer eux-mêmes à des recherches qui pourraient aider à faire la lumière.

M. l'abbé Sainsot dit qu'il y a eu en 1889 une conférence faite à Paris sur Bureau de la Rivière. Il serait possible en consultant le compte rendu de cette conférence d'avoir de nouveaux éclaircissements sur ce personnage.

M. l'abbé Gautier donne lecture d'une partie de son travail sur les abbés de Grandchamp.

Renvoyé à la Commission de publication.

M. l'abbé Marquis demande la parole pour faire l'observation suivante :

Dans un passage des Chroniques de Froissart où il est question d'une expédition faite en 1364 de Dreux à Epernon, qui débarrassa cette contrée des bandes de Navarrais qui l'infestaient à cette époque, plusieurs noms de localités se trouvent dénaturés. Froissart cite entre autres un château de Counay, qu'on a cru toujours être Connerré qui se trouve à vingt-cinq lieues de là ; M. Merlet dans les Archives de l'Hospice a cité un Couveïo qui serait Cogné près de Chauffours, et qui répondrait au Counay de Froissart. M. l'abbé Marquis croit que ce Counay doit être Couvé près de Crécy, qui avait à cette époque un château fort.

M. Merlet admet l'observation de M. l'abbé Marquis et trouve que son explication est fort admissible.

M. Bourdel termine la séance par la lecture de la pièce de vers suivante :

I

Au sein de la cité chartraine
Se cache une vieille maison
Dont on prédit la fin prochaine
Et que l'on fuit avec raison.

Rien ne la signale à la vue :
L'ombre se plaît sous ses longs toits;
Mais elle a le pignon sur rue
Qui jadis flattait le bourgeois.

Un couloir mène à la tourelle
Qui de la cour monte au premier;
Et l'escalier, raide comme elle,
Semble une échelle de meunier.

C'est là que l'Archéologie
Vint s'installer, à son berceau :
Vivant d'art et de poésie,
Et comme au printemps de la vie,
Se plaisant à voir tout en beau.

II

C'est qu'alors marchaient à sa tête
Les *Paul Durand*, les *Boisvillette*,
Suivis des vaillants travailleurs :
Saint-Laumer, *Benoist*, *Miauville*...
L'élite enfin de notre ville,
Savants, artistes, amateurs.

Merlet, gardien de nos Archives,
Y jetant des clartés plus vives,
Préparait sa riche moisson :
Lépinois, fier de notre gloire,
Des chartrains retraçait l'histoire
Dont s'honore aujourd'hui son nom.

Et tous deux, érudits confrères,
Au gré d'un illustre patron,
Donnaient le jour aux cartulaires
De Notre-Dame et de Tiron.

Dans nos chroniques communales
Plongeant un regard curieux,
Lecocq, aux légendes locales
Trouvait un jeu ingénieux.

Tous enfin, à cette heure propice,
Faisaient resplendir l'édifice
Dans un ensemble harmonieux.

III

Honneur à ces nobles ancêtres !
A vous aujourd'hui, jeunes maîtres,
A vous *Sainsot*, *Clerval*, *Foucault*,
D'égaler cette ère si belle,
En ouvrant la route nouvelle
Qui promet un succès nouveau.

De Bulteau, savant interprète,
Brou qu'anime un pieux émoi,
Avec art polit et complète
L'œuvre de science et de foi,

Où, dans la langue symbolique,
Et grâce à de communs efforts,
De notre illustre basilique
Sont décrits les mille trésors.

Plus respectueux que nos pères,
Avec honneur nous signalons
Dans nos temples, aux cimetières,
Les vieilles pierres tumulaires
De l'histoire utiles jalons ;

Et pour nos chercheurs intrépides,
Dans les terrains les plus arides
Nous découvrons d'heureux sillons.

IV

Adieu donc, antique demeure
Qui nous abrita si longtemps :
Tu n'es plus de mode... à cette heure
Nos savants sont plus exigeants.

Un palais leur ouvre ses portes :
Plus heureux que vos devanciers,
Levez-vous, vaillantes cohortes,
Courez à de nouveaux lauriers !

Nous te quittons, vieille maîtresse,
Sans reproche mais sans regret :
Même au temps de notre jeunesse
Tu n'eus jamais aucun attrait.

Si parfois ma muse légère,
Trouva ta porte hospitalière,
J'en garde un vivant souvenir ;
Mais un lustre nouveau commence ;
Place aux jeunes !... et bonne chance
Aux poètes de l'avenir :

Puisse aussi l'Archéologie,
Du Progrès suivant la magie
Dans le passé mystérieux,
Creuser des couches plus profondes,
Et trouver des sources fécondes,
D'où jaillisse un flot lumineux ?

La séance est levée à quatre heures vingt minutes.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS

Membre titulaire.

M. le Dr Jousset de Bellême, à Nogent-le-Rotrou, présenté par MM. Merlet et Amblard,

---

SÉANCE DU 6 AOUT 1891.

Présidence de M. de Saint-Laumer. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. de Saint-Laumer, Merlet, Amblard, Brosseron, Buisson, Chevalier-Ruffigny, Chevrier, Denisart, Roger Durand, Germond, Maugars, Mélin, Morize, Rousseau,

Tachot; abbés Aubouin, Bouvet, Clerval, Fagnoue, Haye, Piau, Sainsot.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président annonce la perte que fait la Société en la personne de l'abbé Duteyeul, aumônier de la chapelle de Dreux, et botaniste distingué.

Admission d'un membre nouveau.

M. Buisson donne lecture du rapport suivant sur les fouilles opérées pour l'instant à la cathédrale de Chartres en vue de l'établissement d'un calorifère dans cette église.

« On pratique en ce moment des sondes dans le bras méridional du transept, en vue, paraît-il, d'établir un calorifère destiné à chauffer le vaste vaisseau de notre admirable basilique.

» Ces sondes ont mis à découvert des substructions dont nous avons dû chercher l'origine, ce qui nous a conduit à rappeler les sinistres dont a été victime notre Cathédrale pendant les invasions des Normands qui ravagèrent notre contrée dans les IXe et Xe siècles.

» Sans remonter jusqu'à Hasting, chef des Normands, qui apporta la mort et l'incendie dans notre cité, nous ne parlerons que de Richard, duc de Normandie, qui incendia la basilique de Gislebert, le 5 août 962; ce désastre eut lieu sous l'épiscopat de Hardouin, qui réédifia l'église et qu'il fit la plus belle et la plus magnifique du monde; elle était à peine achevée qu'elle fut brûlée par le feu du ciel, le 7 septembre 1020, sous l'épiscopat de Fulbert.

» Ce prélat se mit à l'œuvre pour relever son église épiscopale, les travaux furent commencés sur un vaste plan, et ils furent poussés avec une telle activité qu'elle sortit comme par enchantement de ses ruines. La cathédrale était fort avancée lorsque Fulbert mourut; son successeur Thierry la continua avec la même activité et en fit la dédicace le 17 octobre 1037.

» Un incendie survenu en 1194, détruisit la vaste basilique de Fulbert et de Thierry, ne laissant que les cryptes ou grottes souterraines, mais la piété de nos pères ne laissa pas longtemps la ville sans sa cathédrale.

» C'est sur les débris fumants de ce dernier incendie que Mélior, cardinal légat de Célestin III, assembla le clergé et le peuple de Chartres ; il leur parla avec entraînement de la reconstruction de leur cathédrale et, sous l'épiscopat de Regnault de Mouçon, on se mit à l'œuvre ; les travaux furent poussés avec une si grande activité que l'édifice fut achevé et consacré par Pierre de Mincy, alors évêque de Chartres, le 17 octobre 1260, sous le règne de saint Louis qui assista à la cérémonie de la consécration.

» La cathédrale actuelle que tous nous honorons, chef-d'œuvre incomparable du XIIIe siècle, qui fait l'admiration de tous les étrangers qui viennent la contempler, est bien celle commencée par Regnault de Mouçon et consacrée par Pierre de Mincy.

» Revenons aux sondes et quoiqu'elles soient inachevées, tâchons de décrire ce que nous y avons remarqué : la première que nous avons visitée est celle qui se trouve à droite du bras méridional du transept près le pilier qui relie ce bras à la contre-nef de droite ; cette sonde, descendue à cinq mètres de profondeur, nous a permis de voir une baie de la crypte sur toute sa hauteur ; sa voussure est construite en pierres de petit appareil et en briques alternées avec joints de trois centimètres d'épaisseur : une forte fissure ou crevasse qui existe obliquement de bas en haut a fait descendre la contre-clef de la voussure qui se fait remarquer lorsque l'on est dans l'intérieur de la crypte ; au-dessus de cette baie et jusqu'au sol de l'église, le mur est en maçonnerie de moellon, crépi grossièrement en mortier.

» Cette baie appartient bien à la crypte de Fulbert.

» Étant dans la sonde et regardant l'extrémité du bras du transept, on voit à droite le mur de fondation des piliers de ce bras, le parement de ce mur est en pierres de taille avec redans ou retraites qui réduisent l'arête supérieure à vingt centimètres seulement de saillie sur le socle ou embase de la colonne de face du pilier ; au fond de la sonde, à cause des redans, il peut y avoir soixante centimètres de base.

» La seconde sonde, celle qui fait suite à la première, est près le pignon d'extrémité du transept : le mur de fondation qui est la continuation de celui décrit dans la première sonde est parementé irrégulièrement en moellon brut et informe,

il semble que l'on ait éprouvé là quelques difficultés pour ériger cette partie dans les conditions de la première.

» Les deux sondes de gauche ont mis à découvert un même mur de fondation des piliers supportant le transept; ce mur est parfaitement parementé en pierres de taille sur toute sa longueur et soutient les piliers par une saillie de un mètre dix centimètres en avant du sol de la colonne de face de ces piliers.

» Dans la sonde de gauche que nous appellerons la troisième, on a découvert la voussure d'une baie du XIe siècle, mais qui a été renforcée extérieurement par une sorte de collage qui date du XIIe siècle.

» Enfin le mur transversal, servant de fondation au pignon d'extrémité du transept, a son parement à soixante-cinq centimètres de saillie sur la face intérieure de ce pignon.

» En résumé, les deux baies décrites plus haut appartiennent bien à la basilique de Fulbert, c'est-à-dire au XIe siècle, tandis que les murs latéraux qui supportent les piliers du transept sont du XIIe siècle.

» Lorsque les sondes seront complétées par un vaste déblai, puisque, dit-on, le calorifère projeté doit avoir lieu, nous continuerons nos visites commencées avec l'espoir de rencontrer de nouvelles substructions dont les découvertes seraient si intéressantes au point de vue de l'intérêt que chacun apporte à la connaissance intime de notre admirable basilique ainsi qu'à celui de la science archéologique. »

M. Merlet pense que l'établissement d'un calorifère dans la cathédrale aura pour résultat d'en assurer l'hygiène. En neutralisant l'humidité, il contribuera à la conservation de ce monument. En outre, les fouilles pourraient amener quelques résultats intéressants au point de vue archéologique. Il propose en conséquence à la Société d'émettre un vœu favorable à ce projet.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

M. le Président invite M. Aubouin, curé de Thivars, à communiquer à la Société les renseignements qu'il a recueillis concernant les fouilles de Thivars.

M. le curé Aubouin pense qu'il serait bon de continuer

d'abord les recherches sur l'ancien emplacement des fouilles, de façon à être bien fixé sur ce que peut renfermer cette partie du terrain. Il y a encore des murs qui se poursuivent vers la rivière et une cave jusqu'ici inexplorée.

On a également attiré son attention sur le champtier des Muids où l'on découvre beaucoup de pierres taillées. Tout à côté se trouve le Bardillet qui, si l'on s'en rapporte à son étymologie. pourrait bien être le Champ des Bardes. Il y a là un puits, des mosaïques en grande quantité, etc. Plus haut, en revenant vers le nord, on a trouvé des pieds de murs avec moellons taillés. L'autorisation des propriétaires ne ferait pas défaut pour l'exploration de tous ces terrains. Ils demandent seulement que les travaux qu'on aurait l'intention de faire soient exécutés avant la façon des blés. M. le Curé conclut en finissant qu'il serait nécessaire de commencer sous peu.

M. Merlet se range à l'avis de M. le curé Aubouin. La Société a justement été saisie de cette question à la séance d'aujourd'hui, parce qu'elle n'aurait pu s'en occuper en raison des vacances avant le mois de novembre. La Société a des fonds à sa disposition offerts à cette intention par le Ministère. M. le curé Aubouin et M. Tachot pourront dès maintenant commencer les recherches. Un point lui paraîtrait particulièrement intéressant à être exploré de suite, c'est l'emplacement déjà déterminé d'un ancien cimetière, où l'on aurait la chance de faire des découvertes intéressantes.

Il demanderait aussi, dans le cas où la commune de Thivars n'aurait pas l'intention d'établir à Thivars même un petit musée des objets pouvant provenir de ces fouilles, que ces objets reviennent à la Société Archéologique.

M. Buisson fait observer que l'endroit où se font ces fouilles se trouve à proximité de la naissance de l'aqueduc romain qui conduisait les eaux à l'ancienne cité chartraine sur la rive droite de l'Eure. On a déjà trouvé à Houdouenne des mosaïques, des pierres celtiques. Il y aurait tout intérêt à ce que toute cette contrée fût aussi explorée.

M. l'abbé Sainsot dit que, dans la première livraison du « Tableau de la ville de Chartres, » il se trouve des gravures représentant des vues de Chartres d'époques différentes ; ne

pourrait-on indiquer sur ces gravures l'époque à laquelle ces vues se rapportent ?

M. Buisson répond que dans les deux chapitres indicateurs qui suivront se trouveront des renseignements qui auront trait aux gravures publiées dans la première livraison.

M. l'abbé Sainsot demande également quand se réunira la Commission de publication.

M. Merlet répond que la Commission sera réunie le jour où l'on aura des manuscrits à examiner, ce qui ne s'est pas encore présenté depuis la nomination de la nouvelle Commission.

La séance est levée à quatre heures.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS

Membre titulaire.

M. Lanctin, ancien vétérinaire à Dreux, présenté par MM. Dehors et Tellot.

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 1891.

Présidence de M. de Saint-Laumer. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. de Saint-Laumer, Merlet, Amblard, Appay, Brosseron, Buisson, Chevalier-Letartre, Chevrier, Denisart, Roger Durand, Fouju, Germond, Gérondeau, Morize, Ch. Pétrot, de Souancé, Tachot. Abbés Aubouin, Haye, Hubert, Jubault, Métais, Sainsot, Vaurabourg.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président annonce que depuis la dernière réunion d'août, la Société a perdu quatre de ses membres : MM. Letellier,

Hanriot, les abbés Fauchereau, grand-vicaire, et Vassard, ancien curé de Saint-Pierre à Chartres.

Admission d'un membre nouveau.

Il donne ensuite lecture du programme du congrès des Sociétés savantes pour l'année 1892, envoyé par M. le Ministre de l'Instruction publique, et qui reste à la disposition des membres qui voudraient le consulter à la bibliothèque de la Société.

Des nucléus trouvés à Spiennes (Belgique), et déposés sur le Bureau, sont offerts à la Société par M. Fouju, à qui des remerciements sont adressés.

M. l'abbé Aubouin et M. Tachot présentent à la Société des objets provenant des fouilles dites de Thivars.

M. l'abbé Aubouin lit la nomenclature suivante des objets trouvés dans ces fouilles :

« Nous allons nous contenter aujourd'hui de vous donner la nomenclature des objets trouvés dans nos dernières fouilles. Nous laissons à M. Buisson, beaucoup plus autorisé que nous, à vous parler des fondations nouvellement mises au jour et qui tendent à compléter ce que nous croyons être un temple ou une villa gallo-romaine ; il vous parlera aussi d'un cimetière et d'un puits ou puisard.

» Quant à nous, voici les principaux objets dont se compose notre petit muséum, abstraction faite des objets primitivement trouvés et qui vous ont été soumis dans la séance du jeudi 4 décembre 1890.

» 1° Une pierre meulière brisée, d'environ un mètre de circonférence. (Une meule semblable aurait été trouvée dernièrement à Paris, rue Cardinal Lemoine, au milieu de décombres convertis en moellons. Elle gisait également au milieu de tuiles romaines et de morceaux de poteries.) Ces meules dont les Romains ont commencé à se servir à leur retour d'Asie, étaient, paraît-il, mises en mouvement par des ânes ; ces animaux étaient presque uniquement occupés à ce genre de travail.

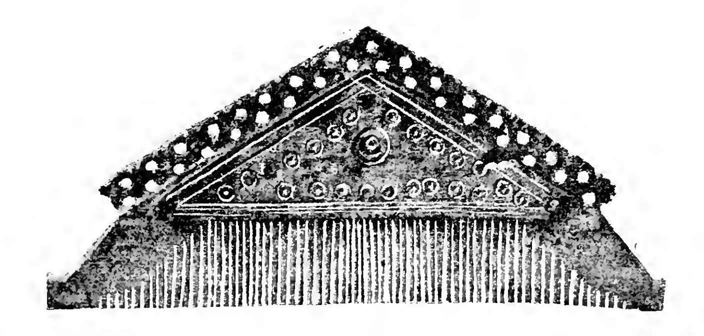
» 2° Un fût de colonne en pierre avec sa base.

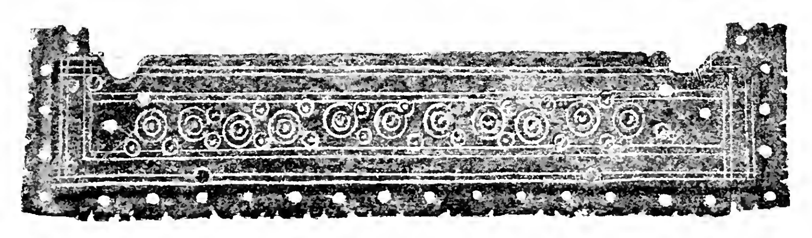
» 3° Des fresques avec dessins.

» 4° Des morceaux entiers de mosaïque ; peut-être pourrait-on, en les rapprochant intelligemment, ce qui serait une œuvre de patience, leur trouver une signification.

» 5° Une cuillère en bronze avec poisson gravé à l'intérieur.

» 6° Trois peignes en corne, très intéressants, forme triangulaire ; l'un d'eux surtout, dans son étui, est parfaitement conservé. Nous reproduisons, d'après une photographie, l'image de ce peigne et de sa gaîne. Ce sont des objets d'une excessive rareté ; nous ne savons même si jusqu'à ce jour on avait signalé un peigne ainsi conservé dans son étui.





» 7° Un buste en marbre, malheureusement bien tronqué.

» 8° Trois cornes travaillées, dont l'une, ornée de dessins, rappelle parfaitement les cornes de casques gaulois.

» 9° Des clefs en fer très intéressantes par leur forme, ainsi que différents ustensiles.

» 10° Un cimier de casque en fer, des agrafes de ceinturon en bronze et en fer, une fibule cordiforme en bronze.

» 11° Des épingles à cheveux en os, en corne et en bronze.

» 12° Une boucle d'oreille en or (?) et un anneau.

» 13° Une petite lance en fer, des manches d'ivoire, etc.

» 14° Deux têtes d'animaux inconnus.

» 15° Enfin un grand nombre de fragments de poterie illustrés de formes bizarres. Un de ces fragments porte les initiales AVA; un autre, les lettres suivantes : FELIXI... autant que l'on peut en juger.

» Nous nous proposons de faire part de nos découvertes au Conseil municipal de Thivars, dans une prochaine séance, et si, comme nous l'espérons, nous pouvons fonder dans notre commune un petit musée à la Mairie, nous vous demanderons l'autorisation de garder les objets trouvés, et ceux que nous serons susceptibles de découvrir si, comme nous en avons l'espoir, vous continuez à favoriser nos fouilles. »

M. Buisson donne ensuite lecture du rapport suivant concernant les mêmes fouilles :

« M. l'abbé Aubouin, dans son rapport sur les fouilles de Thivars, lu à la séance du 4 décembre 1890, a expliqué comment un ouvrier de Loché nommé Victor Bucher, en examinant une pièce d'avoine arrivée à son état de maturité, vit qu'elle se desséchait en dessinant certains contours; il en conclut que des constructions avaient dû exister en cet endroit. C'est donc à la sagacité et à l'intelligence de cet ouvrier que sont dues les découvertes qui préoccupent aujourd'hui la Société.

» A la suite de cette communication et sur la demande de M. le Maire de Thivars et de M. le Curé, nous avons été chargé de nous rendre sur les lieux a l'effet de donner des instructions sur les moyens à prendre pour arriver utilement à la continuation des traces déjà découvertes par Bucher.

» Dans notre visite du 31 décembre, nous avons pu constater que, par les soins de M. Tachot et de M. l'abbé Aubouin, une certaine quantité de tronçons de murs avaient été découverts; nous les avons engagés à continuer en leur donnant les directions à suivre pour les tranchées de recherche.

» En poursuivant les fouilles, les ouvriers ont mis à découvert un ensemble de bâtiments dans lesquels on trouve un compartiment ayant toutes les apparences d'une piscine, si on

en juge par l'existence d'un petit canal de décharge parfaitement conservé.

» Le fermier voulant ensemencer sa pièce de terre, force nous a été de cesser nos recherches, mais avant de niveler le terrain nous avons relevé exactement la position des murs découverts, nous réservant de continuer les fouilles après la récolte. Le plan a été fait à titre gracieux par M. Bourgoin, géomètre à Chartres.

» Avec l'autorisation de M. le Président de la Société, nous avons recommencé les recherches le 24 septembre, elles ont été continuées en octobre, mais on a dû les abandonner de nouveau pour permettre au fermier d'ensemencer sa pièce de terre. Préalablement au nivellement du sol, nous avons eu le soin de relever comme la première fois le plan exact des nouvelles découvertes. Le plan a été fait par M. Brosseron, membre de la Société.

» Parmi les découvertes obtenues dans cette seconde période, se trouve un puits de deux mètres de diamètre dont la paroi intérieure est une maçonnerie à pierre sèche composée de fragments de ladère concassés à des grosseurs de deux à quatre centièmes de mètre cube, posés sans aucune liaison entre eux. L'épaisseur de cette maçonnerie varie entre 0,50 et 0,60 centimètres.

» Ce puits qui a été déblayé sur neuf mètres de profondeur, c'est-à-dire jusqu'à l'eau, est situé près de la piscine, était-il destiné à l'alimenter? cela n'est guère probable à cause de son genre de construction, nous sommes plutôt porté à croire qu'il était absorbant; quoiqu'il en soit, il est difficile de se faire une conviction sur sa destination. La terre qui le comblait paraissait être un mélange de terre et de cendre à peu près à dose égale, en tout cas elle ne ressemble en rien a la terre naturelle du sol.

» Les résultats obtenus aujourd'hui nous laissent incertain sur l'importance des constructions qui ont existé en cet endroit. En effet, en examinant le plan des découvertes on trouve des murs n'ayant aucun rapport entre eux, d'aucuns paraissent jetés au hasard, sans symétrie et sans parallélisme: il semblerait, et cela peut être vrai, que des constructions nouvelles ont été faites en remplacement des premières, détruites par des causes inconnues. Cette opinion qui nous est

toute personnelle pourrait être modifiée si, comme nous l'espérons, de nouvelles fouilles amènent de nouvelles découvertes.

» La désignation impropre de *fouilles de Thivars* nous semble devoir être changée ; nous croyons qu'elles doivent prendre le nom du lieu où elles ont été pratiquées et être appelées *fouilles de Loché*. La connaissance de ces fouilles due à l'initiative de M. Tachot et de M. l'abbé Aubouin, qui les ont dirigées et suivies avec une activité digne d'éloges, ne laissera pas la Société insensible au dévouement dont ils ont fait preuve, et nous sommes persuadé qu'ils continueront avec le même zèle la tâche qu'ils ont entreprise, sans autre intérêt que celui d'être utiles à la Société ; qu'ils en acceptent pour notre part nos bien sincères félicitations.

» A l'appui de ce qui précède, nous joignons un plan réunissant les deux périodes de fouilles ; ce plan dressé par nous à l'échelle de cinq millimètres pour mètre, contient toutes les découvertes faites jusqu'à ce jour.

» Indépendamment des fouilles dont il est parlé ci-dessus et sur des renseignements qui nous ont été fournis sur les lieux au sujet de l'existence d'un cimetière, nous avons fait ouvrir des tranchées sur une ouche dépendant de la ferme appartenant à M. Tricheux-Choupart, située à l'autre extrémité du hameau de Loché, lieu dit la Barrière, vers Houdouenne ; dans deux de ces tranchées on a trouvé deux crânes, deux tibias et des ossements épars. Ces ossements ont été rencontrés dans la terre végétale à une profondeur de soixante centimètres seulement.

» Dans la basse-cour de la ferme de M. Tricheux, une sonde a mis à découvert deux corps superposés, celui inférieur, très bien conservé, était sur la marne à un mètre cinquante centimètres de profondeur environ, il portait au milieu une boucle de ceinturon.

» Dans une autre sonde, on a rencontré six fragments de crânes et une grande quantité d'ossements qui gisaient à trente centimètres seulement de profondeur, ce qui ferait supposer que ces ossements avaient déjà été remués. Dans cette sonde a été trouvée une boucle d'oreille.

» Ces découvertes sont-elles l'indice qu'on se trouve là en présence d'un cimetière ? cela nous paraît contestable à cause

du peu de profondeur des fosses dans lesquelles ces ossements ont été rencontrés : il serait peut-être autant admissible que des hommes d'armes avaient été inhumés là où ils étaient tombés à la suite d'escarmouches ou de rencontres ; en tout cas, ce ne pouvait être le cimetière où on inhumait les habitants de la villa, il doit donc y en avoir un autre, à moins que les cendres des décédés n'aient été conservées par incinération.

» Dans le compte rendu qui précède il n'est pas parlé des objets qui ont été trouvés dans les fouilles, marbres et autres : nous laissons aux soins de M. Tachot et de M. l'abbé Aubouin, celui d'ajouter ici la nomenclature de ces objets si intéressants à plus d'un titre et qui démontrent bien jusqu'à l'évidence que nous sommes en présence d'une villa Gallo-Romaine, mais dont l'importance nous échappe quant à présent.

» Pour notre part, puissions-nous avoir réussi à ajouter une page de plus à celles déjà si intéressantes sur l'occupation de notre pays par les Romains, c'est la seule récompense que nous ambitionnions. »

M. le Président adresse au nom de la Société des remerciements à MM. Aubouin, Tachot et Buisson.

M. Merlet est d'avis d'adopter les propositions de MM. Tachot et Aubouin concernant l'établissement à Thivars d'un musée des objets provenant ou à provenir des fouilles ; il demande en même temps qu'il soit fait mention dans la délibération qui autoriserait sa fondation, que ce musée aura été établi sous les auspices et avec le concours de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

M. Merlet dit qu'il y a de plus une question à examiner ; c'est celle des dépenses occasionnées par les fouilles. M. Tachot fait savoir que le crédit qui y avait été affecté est à peu près employé.

M. Merlet pense alors que ces fouilles ne pourraient être reprises que si l'on obtenait une nouvelle subvention, et il

propose d'envoyer dans ce but au Ministère une copie du plan et un rapport constatant les résultats déjà obtenus.

Cette proposition est adoptée.

M. Merlet fournit les explications suivantes concernant les fouilles de la Cathédrale :

Il n'y a pas eu pour cette séance de rapport préparé à ce sujet. Notre collègue, M. Mouton, chargé de la direction de ces travaux, a soigneusement relevé toutes les découvertes faites jusqu'ici et devra donner à la Société communication des résultats obtenus.

M. Merlet demande seulement à la Société de vouloir bien ratifier une décision qu'il a dû prendre de sa propre autorité, aucune convocation n'ayant pu être faite pendant la période des vacances.

Chacun sait que les fouilles avaient mis à jour, dans le transept méridional, une fenêtre du XIe siècle, datant de l'église de Fulbert; cette ouverture devait être bouchée. Pourtant M. Bœswilwald voulut bien consentir à faire les frais nécessaires pour en assurer la conservation si la Société Archéologique consentait de son côté à participer à la dépense. M. Merlet crut devoir s'engager au nom de la Société pour une somme de 50 fr. Le travail de conservation qui a nécessité une dépense d'environ 200 fr. a été exécuté et chacun pourra désormais visiter ce vestige de l'ancienne église qui sera accessible de l'intérieur de la crypte.

La Société ratifie l'engagement pris par M. Merlet.

Ce dernier fait connaître en outre qu'on a trouvé dans le transept septentrional deux fenêtres identiques et parallèles à celles du côté sud, plus un restant de muraille du VIe siècle en petit appareil semblable à celle qui se voit dans la chapelle Saint-Lubin.

M. l'abbé Sainsot lit le rapport suivant sur un projet de bibliographie chartraine au XIXe siècle :

« La proposition que je me permets de soumettre à l'approbation ou plutôt à la discussion de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir n'est pas absolument nouvelle. Plus d'une fois déjà, dans nos séances, il a été question de donner une suite à la précieuse Bibliothèque chartraine de M. Merlet,

qui malheureusement ne s'étend pas plus loin que le XVIIIe siècle.

» Jusqu'à présent nous nous sommes contentés d'échanger nos vues à ce sujet, mais aucune résolution pratique n'a été prise encore et on n'a point recherché les moyens de donner satisfaction à ceux qui désirent ce supplément dont l'intérêt n'échappe à personne. Il me semble cependant qu'il est temps de s'en occuper autrement qu'en théorie, et qu'il est nécessaire de se mettre à l'œuvre sans retard. C'est à faire passer ma conviction dans tous les esprits que je destine ces quelques lignes.

» La Bibliographie est une science déjà ancienne, mais elle n'a jamais été plus en faveur qu'à notre époque. Elle est aujourd'hui si répandue que ceux qui ne la cultivent pas spécialement en ont pourtant une idée suffisante pour qu'il paraisse superflu d'expliquer ce qu'il faut entendre par ce mot. Je disais donc seulement que le travail bibliographique en projet doit être restreint au département dont Chartres est le chef-lieu et au siècle qui va finir dans quelques années. De là le titre proposé de Bibliographie chartraine du XIXe siècle, titre qui paraîtra peut-être un peu long, mais qui a l'avantage de bien exprimer ce que doit renfermer l'ouvrage.

» Ce projet va nécessairement susciter des questions, des observations, peut-être même de véritables objections et des fins de non-recevoir. Je les attends, je puis même dire que je les désire ; toutefois qu'il me soit permis d'aller quelque peu au-devant des unes et des autres en donnant à ce sujet certaines explications que je crois être de nature à éclaircir les difficultés et à bien préciser ce que je viens proposer en ce moment.

» On peut dire d'abord : A quoi bon tant se hâter et pourquoi ne pas attendre que le siècle soit complètement fini ? Le travail projeté ressemble fort à l'oraison funèbre du XIXe siècle ; mais si l'usage permet de panégyriser — pardon pour ce mot nouveau, — si l'usage permet de panégyriser les gens avant qu'ils soient enterrés, il n'autorise pas à le faire avant qu'ils soient trépassés.

» Cette objection a une apparence de raison et rien de plus. En effet, une oraison funèbre, puisque oraison funèbre il y a, aura d'autant plus d'actualité et de succès qu'elle

suivra de plus près le trépas. Si elle ne fait que remuer une cendre depuis longtemps refroidie, elle sera elle-même accueillie froidement et n'aura plus au même degré le pouvoir de faire jaillir l'émotion.

» Loin de moi la pensée de vouloir sonner avant l'heure le glas funèbre du siècle qui m'a vu naître. En vous proposant de mettre la première main à l'œuvre je n'ai point la prétention qu'on y pourra mettre la dernière avant la fin de ce siècle. Je suis même persuadé que nous aurons besoin de déployer beaucoup de zèle et de diligence, si nous voulons arriver à temps pour recueillir son dernier soupir. Toute mon ambition se borne à désirer qu'on soit prêt pour saluer l'aurore du siècle nouveau. Si le XXe siècle naissant recevait de son prédécesseur comme don de joyeux avènement notre modeste travail, il me semble que celui-ci serait arrivé au moment psychologique. C'est un grand mérite de venir à son heure, et bon nombre d'œuvres littéraires des plus vantées doivent à cela la plus grande part de leur célébrité. Si nous pouvions assurer ce mérite à notre œuvre future, à défaut d'autre elle aura au moins celui-là.

» Or, je le répète, si nous voulons arriver au bon moment, il est plus que temps de commencer notre travail. Une œuvre de ce genre ne s'improvise pas ; ce n'est pas l'affaire de quelques mois, ni même d'une année, il y faut plusieurs années de labeur persévérant, de patientes investigations, de recherches suivies. Commençons donc sans plus tarder, si nous voulons partir à point.

» En commençant maintenant, nous nous assurons un avantage précieux qu'on ne contestera pas ; c'est que nous pourrons avoir ainsi le concours éclairé de ceux qui ont vécu avec les plus illustres de nos contemporains. Quelques-uns d'eux ont vu s'éteindre les patriarches de ce siècle et par ceux-ci nous remontons aux années les plus difficiles à connaître, nous touchons à un temps qui déjà appartient à l'histoire et presque à l'histoire ancienne. Ceux qui n'ont pas étudié le passé se figurent difficilement combien l'oubli étend vite son voile sur les hommes et sur les choses qui ne sont plus.

» Avant d'aborder l'histoire de nos écrivains des premières années de ce siècle, nous devons nous attendre à rencontrer

des points obscurs à éclaircir, des problèmes à résoudre ; c'est alors que nous serons heureux de pouvoir recourir à la mémoire complaisante de nos vétérans, qui nous aideront à modifier, à rectifier, à compléter les renseignements que nous aurons reçus de toutes mains. Déjà nous aurons à regretter l'absence de plusieurs dont les connaissances nous auraient été d'un grand secours ; ne laissons pas partir les autres sans leur avoir demandé de nous laisser puiser dans leurs souvenirs.

» Une seconde question se présente ensuite : qui se chargera de ce travail ?

» Si quelque chartrain, soucieux de la gloire de son pays, avait déjà mis sur le chantier un travail analogue, notre œuvre serait terminée avant d'avoir commencé. Nous serions heureux d'applaudir à son dessein, de ne lui point ménager nos encouragements, et, s'il les réclamait, de lui communiquer les renseignements qui pourraient l'aider à mener la chose à bonne fin. En bornant à cela notre rôle, nous aurions quand même notre bibliographie contemporaine, et tout serait pour le mieux.

» Mais j'ai des raisons graves de croire qu'il n'en est point ainsi. Je sais des travailleurs qui ont eu jadis la pensée d'entreprendre cette œuvre et qui ont même de loin amassé dans ce but quelques matériaux ; mais le livre qu'ils voulaient écrire est resté à l'état de projet et je crois ne léser les intérêts, ne contrarier les desseins de personne en venant aujourd'hui proposer à la Société Archéologique de se charger de ce travail.

» C'est donc à tous nos confrères que s'adresse la proposition qui vous est faite en ce moment. Avec la variété et la multiplicité des noms qu'il comporte, les recherches étendues qu'il nécessite, les sources si diverses auxquelles il faut puiser les renseignements, ce travail m'apparaît comme devant être l'œuvre de plusieurs plutôt que d'un seul. Tous nous aimons notre pays, tous nous avons le goût des livres et nous nous intéressons à ceux qui les ont écrits, surtout quand ceux-ci sont des compatriotes : qui donc parmi nous pourrait refuser d'apporter sa pierre au monument et sa page au volume ?

» Enfin une dernière question : quel moyen faut-il employer pour arriver à parfaire ce travail collectif ?

» Tout le monde est appelé à donner son avis sur ce point si important. Que chacun donc propose ce qu'il croira être le plus favorable à la bonne exécution du projet en question. Toutes ces propositions seront passées au crible d'un examen loyal et éclairé, et il y a tout lieu d'espérer qu'en nous tous nous aurons assez de sagesse pour adopter un moyen vraiment pratique.

» Pour prêcher d'exemple, j'apporte ici mon avis, et voici le projet que je propose à votre appréciation.

» La Société pourrait faire préparer un certain nombre de fiches, 500 par exemple, en tête desquelles seraient imprimés les mots *Bibliographie chartraine*. Ceux des membres de la Société qui consentiraient à collaborer à l'œuvre commune demanderaient tel nombre de ces fiches qu'ils croiraient pouvoir remplir, et le secrétaire ou un autre membre spécialement désigné tiendrait note des fiches ainsi confiées. Chaque année, à une date fixe, au mois de décembre, si vous voulez, les dépositaires seraient mis en demeure de présenter leurs fiches, remplies ou non. Le classement et le dépouillement des fiches remplies serait confié à un membre qui, le mois suivant, ferait connaître en séance les noms sur lesquels on aurait déjà recueilli de cette manière quelques renseignements. De nouvelles fiches seraient mises à la disposition des amateurs autant que besoin en serait. Après quatre ou cinq ans on pourrait publier une liste générale des noms d'auteurs accompagnés seulement du nombre de leurs ouvrages signalés par les fiches, en invitant ceux qui remarqueraient des lacunes à vouloir bien les faire connaître. — Cette méthode d'ailleurs recevrait avec le temps toutes les améliorations dont la pratique ferait comprendre la nécessité.

» Quant à la manière de remplir les fiches, on pourrait avoir quelques modèles imprimés dont un exemplaire accompagnerait chaque dépôt de fiches. Le plus simple serait de placer en tête et bien en vue le nom de l'auteur dont on veut parler, un peu au-dessous les noms de baptême, puis le lieu et la date de la naissance, et pour ceux qui ne sont plus le lieu et la date de la mort : suivraient les détails biographiques et enfin les noms des ouvrages, avec les indications bibliographiques ordinaires. Si la notice biographique comportait

un certain développement on pourrait l'écrire sur une feuille de papier ordinaire qu'on annexerait à la fiche correspondante.

» Chaque fiche devrait porter à sa partie inférieure le nom de celui qui l'a remplie, afin que, s'il était nécessaire, on pût recourir à lui pour contrôler les renseignements.

» Un membre serait chargé du travail d'ensemble pour donner une certaine unité au volume composé avec ces notes de sources si diverses.

» A ceux qui demanderaient quels sont les personnages dont les noms auront l'honneur de figurer dans notre travail, je répondrais qu'il faut admettre tous ceux qui appartiennent au département d'Eure-et-Loir soit par leur naissance, soit par les fonctions officielles qu'ils y ont remplies, soit par le long séjour qu'ils y ont fait. Il ne faudra point exclure un auteur qui nous appartiendrait par son origine, mais qui n'aurait jamais séjourné parmi nous, v. g. le savant M. Boutaric qui, bien que né à Châteaudun, a vécu et est mort à Paris.

» Les évêques de Chartres, les inspecteurs universitaires, les professeurs et autres fonctionnaires ayant accompli parmi nous une partie de leur carrière nous appartiennent bien réellement. En les éliminant nous nous priverions de bien des noms qui nous font le plus grand honneur, et, pour n'en citer qu'un, ne serait-il pas étrange que nous n'admissions pas dans notre galerie chartraine, sous prétexte qu'il n'est pas né chartrain, le savant qui a le plus écrit et avec la plus grande compétence sur Chartres et toute notre histoire locale, l'un des principaux fondateurs de notre Société Archéologique qu'il préside et dirige avec tant de zèle depuis longtemps, notre archiviste départemental, M. Lucien Merlet. Nous sommes riches en célébrités littéraires, je le veux bien, mais c'est surtout en pareille matière qu'abondance de biens ne nuit pas.

» Dans ce genre de travail il est impossible d'être complet; cependant nous devrons avoir à cœur de rendre notre Bibliographie aussi complète que possible. Si donc nous voulons ne pas encourir de reproches sur ce point, il nous faudra réserver une petite place aux ouvrages traitant de choses chartraines mais écrits par des auteurs étrangers au dépar-

tement. Les admettra-t-on parmi les autres, ou encore leur réservera-t-on un supplément spécial, c'est une question qui pourra être débattue et décidée ultérieurement. Pour le moment il suffit de savoir qu'ils doivent être collectionnés au même titre que les autres.

» Quelques-uns réclameront certainement la même faveur pour les noms qui ont été illustrés autrement que par des œuvres littéraires. Ceux-ci ont certainement droit à nos hommages et à nos souvenirs reconnaissants ; mais nous ne pourrons les admettre sans changer totalement le caractère de notre entreprise. Ce serait non plus une Bibliographie chartraine, mais un dictionnaire des célébrités chartraines qu'il s'agirait de composer. Ce dernier travail aurait incontestablement sa raison d'être, et pour ma part j'applaudirais à sa publication; mais ce n'est point celui que j'ai eu la pensée de recommander à l'attention de la Société. Il nous forcerait d'ailleurs à étendre beaucoup le cercle de nos recherches, qui me semble assez vaste déjà en le restreignant aux seuls ouvrages d'esprit.

» Vous connaissez toute l'économie de mon projet ; maintenant, Messieurs, délibérez. Je vous le demande, non pas en mon nom, mais au nom de tous ceux qui dans notre siècle ont bien mérité des lettres chartraines.

» Elevons-leur un monument sur lequel nous pourrons écrire tous les noms qui ont quelque droit à n'être pas condamnés à l'oubli. En conservant le souvenir de ceux de nos compatriotes dont nous pouvons être fiers nous aurons travaillé à la gloire de notre pays, nous montrerons qu'en ces temps de progrès matériels, le goût des belles-lettres n'a point dégénéré parmi nous, et qu'en littérature nous serions peut-être en droit de faire revivre à notre profit la vieille devise des guerriers chartrains : *Passe avant les meilleurs.* »

M. le Président approuve entièrement le projet. Il croit pourtant qu'il serait bon que M. l'abbé Sainsot indiquât préalablement la liste de tous les noms qu'il peut avoir déjà réunis en vue de ce travail. Elle servirait de base aux membres de la Société qui voudraient collaborer à cette étude soit en fournissant des articles biographiques sur ces noms, soit en en indiquant de nouveaux.

Ce projet est adopté en principe et l'on en discutera les voies et moyens à la prochaine séance.

M. l'abbé Métais donne ensuite lecture d'un travail sur les Bibliographies chartraines et l'abbaye de la Trinité de Vendôme. Ce travail est renvoyé à la Commission de publication.

La séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS

Membre titulaire.

M. Bouchelet, commissaire priseur à Chartres, présenté par MM. Glin et Chevrier.

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 1892.

Président M. Merlet. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Merlet, Barois, Amblard, Appay, Bellier de la Chavignerie, Brosseron, Buisson, Chevalier-Letartre, Denisart, R. Durand, Gérondeau, de Lubriat, Morize, vicomte de Souancé, Tachot, abbés Auboin, Métais, Sainsot.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Offre à la Société par M. Denos de trois brochures publiées par lui.

Offre par M. F. Dugué d'un volume de ses poésies.

Des remerciements leur sont adressés.

M. R. Durand lit le projet de budget suivant pour 1892.

Recettes ordinaires.

Reste en caisse le 1er décembre 1891	4,379 fr. 05
Intérêts de la rente sur l'État 3 %	211 »
20 obligations des chemins de fer de l'Ouest . .	290 90
220 cotisations à 10 francs.	2,200 »
60 id. à 5 francs.	300 »
Vente de bulletins	150 »
Id. de diplômes	20 »
Intérêts de fonds placés à la Caisse d'Épargne .	50 »
	7,600 fr. 95

Recettes extraordinaires.

Subvention du ministère de l'Instruction publique	*(mémoire)*
Total	7,600 fr. 95

Dépenses ordinaires.

Reste à payer	2,500 fr. »
Procès-verbaux et Mémoires	1,500 »
Frais de recouvrement	150 »
Traitement de l'appariteur.	275 »
Gravures	1,200 »
Fouilles et dépenses imprévues	200 »
Séance générale	200 »
Reliures	150 »
Achats de livres et abonnements	100 »
	6,275 fr. »

Dépenses extraordinaires.

Monographie de la Cathédrale de Chartres. .	1,000 »
Total	7,275 fr. »

BALANCE :

Recettes	7,600 fr. 95
Dépenses	7,275 »
Reste	325 fr. 95

L'article concernant le traitement de l'appariteur est seul modifié. Ce traitement est porté de 275 à 300 francs.

L'ensemble du projet est adopté.

M. Tachot annonce que l'on a opéré des sondes dans le puits découvert lors des fouilles de Thivars. On est arrivé jusqu'à l'eau sans avoir rien trouvé de nouveau.

M. Merlet fait part à cette occasion des réflexions suivantes qui lui ont été suggérées par l'examen de quelques objets trouvés dans ces fouilles.

Il a bien été dressé jusqu'ici une nomenclature, et la description a été faite des objets provenant de ces fouilles, mais un point serait intéressant à éclaircir : ce serait d'établir autant que possible, l'époque à laquelle ils doivent se rapporter.

Peut-être pourrait-on arriver à ce résultat par l'examen attentif de deux des objets présentés à la Société, un peigne et une cuillère.

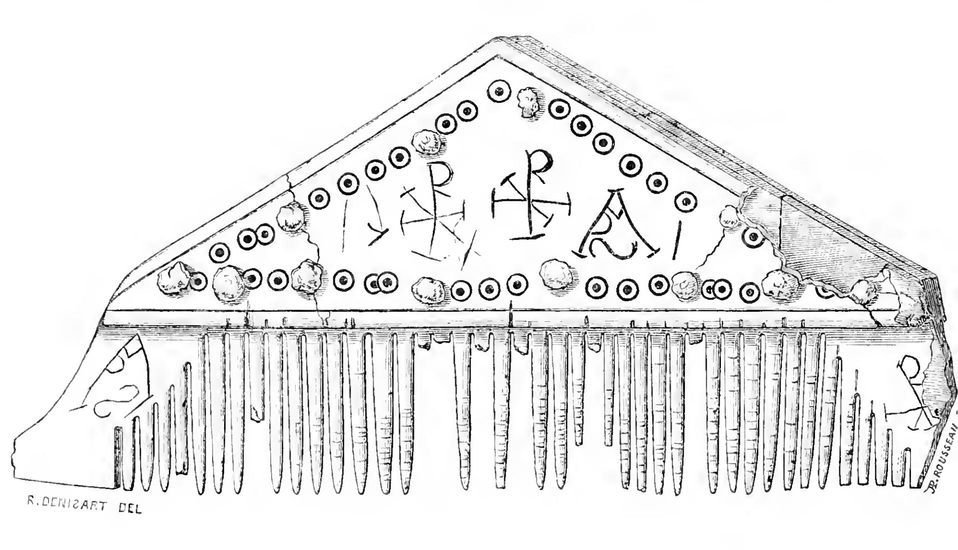
Sur un des peignes se trouvent gravés à la pointe et par une main inexpérimentée deux chrismes. Dans le creux de la cuillère, se trouve aussi gravé, mais par une main plus habile, celle d'un homme du métier, un poisson, également emblême du Christ dans la primitive Eglise. Il est donc permis de déduire de l'existence de ces deux inscriptions que le propriétaire de ces peignes, propriétaire en même temps de la villa, était chrétien. Mais à quelle époque de l'ère chrétienne faire remonter ces deux objets ? Si ce point pouvait être établi, on serait alors fixé sur l'époque de l'existence de la villa. De plus, si l'on était amené à prouver que ces objets datent des premiers siècles de l'Église, ce serait apporter une preuve à l'appui dans une question encore controversée, celle de l'établissement du christianisme à

Chartres dès le premier siècle de notre ère. Ces chrismes, que l'on trouve dans les catacombes de Rome, sur les peintures et les inscriptions lapidaires, n'ont jamais été rencontrés jusqu'ici dans nos contrées.

Il serait donc nécessaire de soumettre ces objets à l'examen d'archéologues autorisés, versés dans l'étude et la connaissance de tout ce qui se rattache aux premiers siècles.

Quant à la date de la destruction de la villa, ne pourrait-on pas la supposer accomplie vers l'an 600, par les soldats de Théodoric, roi de Neustrie, quand ce dernier vint mettre le siège devant Chartres qui fut, une fois prise, livrée au plus affreux pillage.

Sur le même peigne existe également un monogramme qui mérite de fixer l'attention : on y retrouve, toujours gravé par la même main, le mot AVRVS. Ce nom peut bien être



celui du propriétaire du peigne, propriétaire aussi de la villa, et dans ce cas ne serait-ce pas lui qui aurait donné son nom à la butte de Montaury (Mons auri), qui se trouve à proximité des vestiges de murs déjà découverts. Cela n'aurait rien d'inadmissible puisqu'on sait que les propriétaires de villas donnaient leurs noms à ces villas, villa de Mienne (villa Menenii).

Ce sont des suppositions toutes gratuites, des appréciations toutes personnelles, que M. Merlet soumet à la Société : il espère que quelques-uns de ses membres pourront, après étude approfondie, fournir sur cette question des renseignements utiles et intéressants.

M. l'abbé Sainsot dit qu'il n'y aurait rien d'impossible que la cuillère eût servi aux cérémonies du culte chrétien. L'emblême qui s'y trouve permet de le faire supposer.

M. Tachot demande que, bien que les fouilles opérées jusqu'à présent ne soient pas absolument sur le territoire de la commune de Thivars (elles en sont distantes d'environ 200 mètres), la dénomination de *fouilles de Thivars* soit maintenue. Rien ne prouve du reste qu'en continuant les recherches, elles ne s'étendront pas sur cette commune.

Il est décidé qu'à l'avenir, elles seront désignées sous le nom de *fouilles de Thivars et Loché.*

M. Merlet revenant sur la question d'un projet de Bibliographie chartraine au XIX[e] siècle, discutée à la dernière séance, demande quelle mesure l'on juge utile de prendre pour la communication aux membres de la Société des renseignements que peut dès maintenant fournir M. l'abbé Sainsot. Faudra-t-il les imprimer à part, et les adresser à chaque membre de la Société ?

M. l'abbé Sainsot dit qu'il aura fourni tout prochainement environ 350 noms avec des indications sommaires pour la plupart. Ces renseignements pourraient être publiés dans le plus prochain procès-verbal, et de cette façon chaque membre pourra en avoir connaissance.

Ce mode de publication est adopté.

M. l'abbé Métais donne lecture d'un complément de son travail communiqué à la dernière séance sur *les Bibliographies chartraines et l'abbaye de la Trinité de Vendôme.*

La séance est levée à quatre heures et demie.

FIN DU TOME VIII

TABLE DES SÉANCES

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

(*Procès-Verbaux*, tome VIII)

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

R

S

T

V

FIN DE LA TABLE

